


BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
142
NAPOLI



II Suppl. Palat. A 142.

LETTRES
DE
CICERON
A
ATTICUS.
TOME PREMIER.

LETTRES
DE
CICERON
A ATTICUS,

AVEC

DES REMARQUES

Et le Texte Latin de l'Edition de Grævius,

Par Mr. l'Abbé MONGAULT *de l'Académie Françoise, & ci-devant Précepteur de Monseigneur le Duc d'Orléans.*

Nouvelle Edition, revue & corrigée.

TOME PREMIER.



A LIEGE,

Chez C. PLOMTEUX, Imprimeur de Messeigneurs les Etats.

M. DCC. LXXIII.

AVERTISSEMENT.

IL y a déja plusieurs années que je fis imprimer un volume de l'Ouvrage que je donne aujourd'hui tout entier. Je m'engageai à en donner bientôt la suite ; & j'en avois déja achevé deux autres volumes, lorsque je me vis obligé à suspendre ce travail, par des raisons dont il seroit inutile de rendre compte au Public. Lorsque j'ai été en état de le reprendre, je n'ai pas voulu faire imprimer ces deux volumes que tout l'Ouvrage ne fût achevé, dans la crainte que de nouvelles distractions ne m'obligeassent encore à laisser un trop long intervalle entre l'impression de ces deux volumes & celle des suivans. J'avois donné d'abord le troisiéme & le quatriéme Livre, parce que le Public connoissoit déja les deux premiers; je voulois commencer par contenter sa curiosité sur la suite. A pré-

ſent que j'y ai ſatisfait, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché d'avoir d'une ſeule main, du même ſtile, & d'une impreſſion uniforme, tout l'Ouvrage dont Mr. de St. Réal n'a donné qu'une ſi petite partie. Si l'on prend la peine de comparer les deux traductions, j'eſpére qu'on trouvera la mienne travaillée avec beaucoup plus de ſoin ; & on n'en ſauroit trop prendre, pour écrire purement lorſqu'on traduit. C'eſt ce qu'on ſentira en comparant la traduction de Mr. de St. Réal avec ſes autres Ouvrages : quoique ſon ſtile ne ſoit pas entiérement pur, même lorſque rien ne le gêne, il eſt néanmoins beaucoup meilleur que dans ſa traduction.

Si je me ſuis rarement rencontré avec lui pour la tournure de la phraſe, je m'en ſuis auſſi quelquefois éloigné pour le ſens. Je ne l'ai point fait que je n'en aye donné des raiſons qui m'ont paru convaincantes, ou que je n'aye été appuyé de l'autorité des plus habiles Commentateurs, que Mr. de St. Réal n'a pas été heureux à contredire.

Lorſqu'il le fait, c'eſt avec une hauteur & un ton décifif, qui pourroient éblouir ceux qui n'examinent pas les choſes avec attention, ou qui ne veulent pas ſe donner la peine d'entrer dans ces ſortes de diſcuſſions. Pour l'honneur de ces ſavans hommes, & par eſtime pour Mr. de St. Réal, j'ai cru devoir en quelque maniere me juſtifier lorſque je ne penſois pas comme lui. Je l'ai fait dans tous les endroits qui ſont de quelque importance, & où la ſeule lecture du texte ne ſuffiroit pas pour juger entre nous, comme elle y pourra ſuffire dans pluſieurs autres. Alors j'ai épargné des remarques inutiles, & je me ſuis propoſé par-tout de n'en faire qu'autant qu'elles ſeroient néceſſaires pour expliquer ce que la traduction ſeule n'auroit pu éclaircir, ou pour mettre au fait des affaires dont parle l'Auteur.

Je ſuppoſe que les Lecteurs ont une légere connoiſſance de l'hiſtoire des derniers tems de la République Romaine. Il y a peu de perſonnes, même parmi celles qui ne ſe piquent pas de

lecture, qui n'ayent au moins lu dans Plutarque les Vies de Céſar, de Pompée, & des autres grands hommes qui jouent les premiers rôles ſur cette ſcéne ; & je conſeillerois à ceux qui ne l'auroient pas fait, de commencer par-là avant que de lire les Lettres à Atticus. Les particularités qui s'y trouvent, ne les intéreſſeront que médiocrement, s'ils n'ont une idée générale de l'hiſtoire de ce tems-là. On n'y pourroit ſupléer dans des remarques, qu'en les rempliſſant de choſes trop communes, dont le détail ſeroit rebutant pour des Lecteurs médiocrement inſtruits. C'eſt dans cette idée que j'ai fait peu de remarques ſur les VII, VIII, IX. & X. Livres, quoiqu'ils ſoient très-intéreſſans par une peinture vive des premiers mouvemens de la Guerre Civile entre Céſar & Pompée : mais ce qu'il y a dans cette matiere de général, eſt connu par pluſieurs Hiſtoriens, qui ſont entre les mains de tout le monde ; & les Lettres où l'on en trouve le détail, ſont de toutes les Lettres à Atticus, celles où il ſe trouve le

moins de difficultés. C'étoit à la vérité un beau champ pour les réflexions; je me suis contenté de mettre le Lecteur en état d'en faire. Il suffit aux gens d'esprit qu'on les mette sur les voies: ils se moquent de ces Commentateurs présomptueux par médiocrité d'esprit, qui croient à chaque pas faire des découvertes, & que personne n'avoit pensé avant eux des choses dont ils ne s'applaudiroient pas tant s'ils avoient la vue moins bornée.

J'ai été obligé au contraire de faire souvent des remarques assez longues sur plusieurs Lettres du XIII & du XIV Livre, quoique bien moins importantes que celles des Livres précédens. Le style des Lettres de ces deux Livres est extrêmement coupé. Cicéron y passe subitement, & quelquefois à chaque ligne, d'un sujet à un autre. La plupart ne sont que des réponses faites à Atticus, dans des tems où ils s'écrivoient tous les jours. C'est comme une suite de conversation, où ils s'entendoient à demi-mot, & s'expliquoient de même. Il faut donc, pour ainsi

ainſi dire, ſe mettre à leur piſte, ſuivre le fil des affaires particulieres dont il s'agit, éclaircir un endroit très-concis, & où le ſens eſt ſuſpendu, par un autre endroit où Cicéron parle de la même affaire un peu plus clairement. Pour cela il faut lire ces Lettres un grand nombre de fois; s'en remplir ſi bien, que toutes les affaires qui ont quelque rapport enſemble, & qui ſe trouvent répandues dans différentes Lettres, ſe préſentent en même tems à l'eſprit, & ſe donnent du jour l'une à l'autre. C'eſt par ces confrontations, qu'un Traducteur ſeul ſe donne la peine de faire, que des endroits qui ne ſeroient que des énigmes deviennent clairs, qu'on ſupplée ce qui manque aux phraſes dont le ſens eſt ſuſpendu, qu'on détermine la ſignification particuliere d'une expreſſion qui en peut avoir pluſieurs différentes. Si, en quelques endroits, je n'avois pas juſtifié ma traduction par ces ſortes de remarques, on auroit pu croire que je l'aurois formée au hazard.

Pour la commodité des perſonnes qui

qui n'ont nulle connoiſſance de la Langue Grecque, j'ai fait mettre au bas des pages Latines l'explication des mots Grecs qui ſe trouvent dans le texte. Non ſeulement Cicéron cite quelquefois des vers Grecs, ou bien fait alluſion à quelque endroit d'Homere, ou d'un autre Poëte; ſouvent même il fait entrer dans ſon ſtyle des mots grecs qui ſont partie de la phraſe; de telle ſorte qu'un ſeul mot qu'on n'entend point, la fait perdre toute entiere: l'explication de ce mot ôtera cette eſpece de lacune. On conçoit bien qu'on n'a pas pu toujours employer, dans cette explication littérale, des mots qui ſoient de la plus pure Latinité. Souvent Cicéron ſe ſert de mots Grecs, parce qu'il n'en trouve point en Latin qui diſent bien ce qu'il veut dire; il n'y a pas d'apparence qu'on y réuſſiſſe mieux que lui. Je ne me ſuis propoſé que de faire ſentir dans cette traduction Latine, la ſignification littérale & grammaticale des mots Grecs: on en trouvera dans la traduction Françoiſe une explication

tion moins contrainte, & qui entre mieux dans l'esprit de l'Auteur. Il y a à la fin de l'Edition de Grævius, une explication de ces mots Grecs: il m'a paru qu'en plusieurs endroits celui qui l'a faite, n'a pas pris la signification qui convenoit à l'usage que Cicéron faisoit de certains mots, & qui se lioit le mieux avec le reste de la phrase; j'ai tâché alors d'en trouver de plus propres. Quand je fis imprimer pour la premiere fois le troisieme & le quatrieme Livre, je n'avois point encore pensé à faire mettre ces explications au bas des pages. Dans la nouvelle Edition qu'on vient d'en faire, & que j'ai revue avec soin, on a mis, comme dans les autres volumes, l'explication des mots Grecs qui se trouvent dans le quatrieme Livre; car il n'y en a point dans le troisieme, où sont les Lettres écrites pendant l'exil de Cicéron; non plus que dans le onzieme, qui contient les Lettres qu'il écrivit après la Bataille de Pharsale, dans un tems où il avoit abandonné le parti de Pompée, & où il ne savoit pas encore s'il trouveroit

grace

race auprès de César. Lorsque Cicé-
on étoit fort affligé & fort chagrin, il
'avoit pas besoin de Grec pour expri-
ier sa douleur, c'est un sentiment de
outes les Langues: mais lorsqu'il étoit
ans une assiette tranquille, comme son
mi étoit presque naturalisé Grec, il
iêloit volontiers dans son style des
iots de cette Langue; ce qui étoit aussi
rt ordinaire à Atticus, comme on le
oit par quelques petits fragmens de
s Lettres *. Au contraire, lorsque
icéron écrivoit pour le Public, même
r des matieres où la Langue Latine
iroit eu souvent besoin du secours
la Langue Grecque, comme dans
s Ouvrages Philosophiques, alors il
faisoit une loi de n'employer que
s mots Latins, quelque peine qu'il
t à en trouver qui répondissent juste
x termes dont les Philosophes Grecs
toient servis. On verra dans une de
s Lettres, § qu'il fut bien embarrassé
rouver un mot qui rendît celui dont
ervoient les Philosophes Sceptiques
pour

Lettre 10. du IX. Livre, & Lettre 7. du Livre XVI.
Lettre 21. du XIII. Livre.

pour dire *ſuſpendre ſon jugement*. Si pluſieurs Savans des deux derniers ſiécles, qui ſe piquoient d'imiter Cicéron, l'avoient ſuivi exactement, ils ſe ſeroient contentés de mêler du Grec avec leur Latin dans les Lettres qu'ils écrivoient à d'autres Savans, & ils n'auroient pas bigaré leur ſtile dans des Ouvrages, qui ſans cela auroient été d'une utilité & d'un uſage plus étendu.

On a fait une Table générale pour les quatre volumes, & on l'a miſe à la fin de tout l'Ouvrage. Cette Table ſera plus commode que ſi on en avoit fait une pour chaque volume. Il eſt ſouvent parlé dans ces Lettres d'une même perſonne, ou d'une même affaire dans plus d'un endroit. J'ai ordinairement renvoyé dans les remarques, à celui où ſe trouve l'éclairciſſement que l'on cherche. Lorſqu'il n'y aura point de renvoi, on pourra le trouver avec le ſecours de la Table générale.

On a fait auſſi une Table particuliere des Lettres écrites à d'autres qu'à

.tticus, ou par d'autres que par Cicé-
>n ; ce ne sont pas les moins curieu-
s. Il y en a de César, de Pompée
; d'Antoine, & ce sont les seules qui
ous soient restées : on verra avec
aisir paroître sur la scéne ces grands
ersonnages. Quoique les Lettres de
ésar soient courtes, ce sont toujours
s morceaux précieux : on y remar-
iera cette modération au milieu de la
us haute fortune qui lui gagnoit les
eurs, même de ses ennemis. Les
ettres de Pompée roulent toutes sur
ffaire de Corfinium. Il se justifie
rt bien de ce qu'il n'avoit pas mar-
é de ce côté-là pour dégager Domi-
ıs Ænobarbus. Il écrit avec une no-
e simplicité, en homme qui sait faire
guerre & en parler. C'est une chose
ez curieuse, que de voir Antoine &
céron en commerce d'honnêteté &
politesse. Après la mort de César,
ıtoine ayant dessein de rapeller d'exil
Affranchi de Clodius, & l'un des
ncipaux ministres de toutes les vio-
ces de ce Tribun contre Cicéron, il
le voulut point faire sans le consen-

tement de notre Auteur. Antoine lui écrivit là-dessus une Lettre très-polie, mais où les expressions sont mesurées avec beaucoup d'art. Cicéron ne sut pas demeurer dans de si justes bornes. Il oublia qu'il écrivoit à un homme contre qui il seroit peut-être obligé bientôt de se déclarer, & donna à Antoine des louanges dont celui-ci sut bien se prévaloir dans la suite, en rendant cette Lettre publique, & l'opposant aux sanglantes invectives que Cicéron faisoit alors contre lui.

LETTRES
DE
CICERON
A
ATTICUS.
LIVRE PREMIER.



M. T. CICERONIS *EPISTOLARUM* AD ATTICUM

LIBER PRIMUS.

EPISTOLA I.

VULGATIS QUINTA.

CICERO ATTICO SAL.



UANTUM dolorem acceperim, & quanto fructu sim privatus & forensi, & domestico, Lucii fratris nostri morte, in primis pro nostra consuetudine tu existimare potes. Nam mihi omnia, quæ jucunda ex humanitate alterius & moribus homini accidere possunt, ex illo accidebant. Quare non dubito, quin tibi quoque id molestum sit, cum & meo dolore moveare, & ipse omni virtute officioque ornatissimum, tuique & sua sponte, & meo sermone amantem, affinem, amicumque amiseris.

Quod



LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE PREMIER.

LETTRE I.

ECRITE L'AN DE ROME DCLXXXV.
C'est la cinquieme dans l'Edition de Grævius.

OMME vous me connoissez mieux que personne, vous jugerez aisément combien j'ai été touché de la mort de notre cousin Lucius Ciceron [1], qui m'étoit d'un si grand secours, & pour mes affaires particulieres, & pour mes fonctions publiques [2]. Je trouvois avec lui toute la douceur que l'on goûte dans le commerce d'un homme poli & d'un honnête homme. Je suis donc persuadé que prenant part à tout ce qui me regarde, vous serez sensible à cette perte, qui d'ailleurs nous est commune ; car vous perdez aussi un allié plein de mérite, très-officieux, & qui avoit pris de l'amitié pour vous, autant de lui-même, que sur ce qu'il m'avoit entendu dire de vous.

Quod ad me scribis de sorore tua, testis erit tibi ipsa, quantæ mihi curæ fuerit, ut Quinti fratris animus in eam esset is, qui esse deberet: quem cum esse offensiorem arbitrarer, eas litteras ad eum misi, quibus & placarem ut fratrem, & monerem ut minorem, & objurgarem ut errantem. Itaque ex iis, quæ postea sæpe ab eo ad me scripta sunt, confido ita esse omnia, ut & oporteat, & velimus.

De litterarum missione sine causa abs te accusor. Nunquam enim à Pomponia nostra certior sum factus, esse cui litteras dare possem. Porro autem neque mihi accidit ut haberem, qui in Epirum proficisceretur: neque dum te Athenis esse audiebamus.

De Acutiliano autem negotio quod mihi mandaras, ut primum à tuo digressu Romam veni, confeceram: sed accidit, ut & contentione nihil opus esset, & ut ego, qui in te satis consilii statuerim esse, mallem Peduceum tibi consilium per litteras, quam me dare. Etenim cum multos dies aures meas Acutilio dedissem; cujus sermonis genus tibi notum esse arbitror; non mihi grave duxissem scribere ad te de illius querimoniis, cum eas audire, quod erat subodiosum, leve putassem. Sed abs te ipso, qui me accusas, unas mihi scito litteras redditas esse, cum & otii ad scribendum plus, & facultatem dandi majorem habueris.

Quod scribis, etiam si cujus animus in te esset

Quant à ce que vous m'écrivez touchant votre fœur, elle me rendra elle-même ce témoignage, que je n'ai rien oublié pour bien difpofer l'efprit de mon frère à fon égard. Comme il m'a paru un peu trop piqué, j'ai joint dans les remontrances que je lui ai faites, l'autorité d'un aîné à la douceur d'un frere, d'une maniere à lui faire comprendre qu'il avoit tort; & j'ai lieu de juger par tout ce qu'il m'a écrit depuis, qu'ils vivent enfemble comme ils doivent, & comme nous le fouhaitons.

Si je ne vous ai pas encore écrit, ce n'a pas été ma faute; quand votre fœur a eu quelque commodité, elle ne me l'a point fait favoir; je n'ai trouvé perfonne qui allât en Epire, & je ne favois pas que vous fuffiez à Athènes.

Dès que je fus de retour à Rome après notre féparation, je travaillai à terminer votre différend avec Acutilius; mais l'affaire m'a paru fi aifée à accommoder, & vous avez d'ailleurs fi peu befoin d'avis, que j'ai cru qu'il fuffifoit que Péduceus 3 vous mandât quel parti vous deviez prendre. Si j'ai eu affez de patience pour écouter pendant plufieurs jours Acutilius, dont le jargon ne vous eft pas inconnu, vous jugez bien que je me ferois bien donné la peine de vous mander tous fes griefs, après avoir eu celle de l'entendre d'un bout à l'autre; ce qui affurément n'eft pas fort agréable. Mais vous qui me reprochez ma pareffe, favez-vous bien que je n'ai encore reçu qu'une de vos Lettres depuis votre départ, quoique vous ayez beaucoup plus de loifir que moi, & que vous trouviez plus aifément des commodités pour m'écrire.

Quant à ce que vous me marquez, que lorf-

esset offensior , à me recolligi oportere ; quid dicas : neque id neglexi : sed est miro quodam modo affectus. Ego autem quæ dicenda fuerunt de te , non præterii. Quid autem contendendum esset , ex tua putabam voluntate statuere oportere : quam si ad me perscripseris , intelliges me neque diligentiorem esse voluisse , quam tu esses , neque negligentiorem fore , quam tu velis.

De Tadiana re mecum Tadius locutus est , te ita scripsisse , nihil esse jam quod laboraretur , quoniam hereditas usucapta esset. Id mirabamur te ignorare , de tutela legitima , in qua dicitur esse puella , nihil usucapi posse.

Epiroticam emptionem gaudeo tibi placere. Quæ tibi mandavi , & quæ tu intelliges convenire nostro Tusculano , velim , ut scribis , cures , quod sine molestia tua facere poteris. Nam nos ex omnibus molestiis , & laboribus uno illo in loco conquiescimus , quo fratrem quotidie expectamus. Terentia magnos articulorum dolores habet , & te , & sororem tuam , & matrem maxime diligit , salutemque tibi plurimam adscribit , & Tulliola , deliciæ nostræ. Cura , ut valeas , & nos ames ; & tibi persuadeas , te à me fraterne amari.

que je vois quelqu'un prévenu contre vous, c'eſt à moi à le ramener, qu'aurez-vous à dire quand vous ſaurez que j'y ai déja travaillé ? On eſt étrangement piqué, je n'ai pas manqué de dire tout ce qui faiſoit à votre juſtification; mais pour les avances, j'ai cru qu'il falloit les régler ſur vos intentions. Lorſque j'aurai vos pouvoirs, vous me trouverez auſſi exact à les ſuivre, que j'ai eu auparavant de ſcrupule & de réſerve, de peur d'aller plus loin que vous n'auriez voulu.

Tadius m'a dit que vous lui écriviez ſur ſon affaire, qu'on ne pouvoit l'inquieter, parce qu'il y avoit preſcription. Nous avons été ſurpris que vous ne ſuſſiez pas qu'on ne peut preſcrire contre un mineur à qui on a donné, comme à cette pupille, des Tuteurs ſelon la diſpoſition de la Loi [4].

Je ſuis ravi que vous ſoiez content de votre acquiſition d'Epire [5]. Je vous prie de continuer, à votre commodité, de me chercher tout ce qui ſera propre à orner ma maiſon de Tuſculum [6]; c'eſt le ſeul endroit où j'oublie mes chagrins, & où je me délaſſe de mes travaux; j'y attens mon frere de jour à autre. Ma femme eſt fort tourmentée de la goûte; elle eſt pleine d'amitié pour vous, pour votre ſœur, & pour votre mere. Elle vous fait mille complimens, auſſi-bien que ma chere petite Tullie. Ayez ſoin de votre ſanté. Aimez-moi toujours, & ſoyez perſuadé que je vous aime comme mon frere.

REMARQUES
SUR LA PREMIERE LETTRE.

LEs onze premieres Lettres de ce Livre ne. sont point rangées selon l'ordre de leur date, comme tous les Commentateurs l'ont remarqué. Manuce les a remises dans leur ordre naturel, dont il a rapporté les preuves à la tête de son Commentaire; ainsi il seroit inutile & ennuyeux de les répéter ici. Je remarquerai seulement, que ce dérangement ne vient point des Copistes, mais de celui même qui a donné le recueil de ces Lettres; car Cornelius Nepos, qui écrivit la vie d'Atticus dans le même tems, dit qu'elles commencent au Consulat de Cicéron; parce que la premiere selon cet ancien ordre, fut écrite dans le tems qu'il s'étoit mis au nombre des prétendans au Consulat: mais il est très-sûr qu'il y en a plusieurs qui ont été écrites longtems auparavant, comme celle-ci, qui le fut deux ans avant sa Préture, sous le Consulat de L. Metellus & de Q. Marcius Rex, l'année d'après l'Edilité de Cicéron.

1. *Notre cousin Lucius Cicéron*) fils d'un autre L. Cicéron, cadet du pere de notre Auteur, & qui avoit été ami particulier de M. Antoine l'Orateur, ayeul du Triumvir. Je crois que c'est par une sorte de politesse que Cicéron dit ici notre cousin & non pas mon cousin, à cause que la sœur d'Atticus avoit épousé le frere de Cicéron, & étoit cousine par alliance de ce Lucius Cicéron. Comme il dit encore *frater noster* dans le passage *de Fin.* que je vais citer, parce qu'il avoit parlé immédiatement auparavant de son frere Quintus & d'Atticus.

Il y a dans le Texte *fratris nostri*; mais l'on sait assez que ce mot signifie souvent cousin-germain, parce que l'on sousentend *patruelis*. Cicéron dit ailleurs de ce même cousin: *frater noster, cognatione patruelis, amore germanus*. Lib. 5. de Fin.

V. Rem. 17. sur la 3. Lettre du 4. Livre.

2. *Pour*

2 *Pour mes fonctions publiques*). C'est-à-dire, pour les ›nctions du Barreau; car je remarque, que Cicéron rend presque toujours dans ce sens le mot de *Forensis*; : nous trouvons que Lucius Cicéron accompagna son ›usin en Sicile, lorsqu'il y alla pour ramasser des reuves contre Verrès, dont il s'étoit déclaré l'accuteur.

3. *Peduceus*) fils de Sextus Peduceus, qui avoit été ouverneur de Sicile, & sous qui Cicéron avoit été uesteur. Il étoit ami particulier d'Atticus, comme on verra dans la suite de ces Lettres.

4. *Qu'on ne prescrit point contre un mineur, à qui on a ›nné, comme à cette pupille, des Tuteurs suivant la disfition de la Loi*) *de tutela legitima in qua dicitur esse ella, nihil usucapi posse.* Il n'est pas nécessaire d'exainer ici quelle étoit l'espèce de cette affaire c'est ıe recherche qu'il faut laisser aux Jurisconsultes. Il ffit de remarquer qu'il paroit par cet endroit, qu'il avoit alors certains cas où l'on pouvoit prescrire ntre un mineur. Il faut aussi expliquer ce que c'étoit e *tutela legitima*. Un pupille étoit *in tutela legitima*, :fque son pere ne lui ayant point nommé de Tuırs, on lui donnoit ceux que la Loi prescrivoit; ft-à-dire, ceux qui étoient ses héritiers naturels, mme ses parens; ou, si c'étoit un fils d'afranchi, : patrons; car les patrons héritoient de leurs afıchis lorsqu'ils ne laissoient point d'enfans; & l'on ›posoit que les héritiers auroient plus de soin d'un :n qui pouvoit leur revenir. Le père par son testa:nt pouvoit nommer tel Tuteur qu'il lui plaisoit, cette espéce de tutéle étoit *justa & non legia.*

5. *Votre acquisition d'Epire.*) On verra dans la suite ces Lettres, qu'Atticus avoit de grands biens en ıds de terre auprès de Butrote.

6. *Tusculum.*) Petite ville du *Latium*, auprès de uelle étoit la principale maison de campagne de :éron, dans l'endroit où est aujourd'hui le Monae de *Grotta ferrata*. Cette maison avoit appartenu Dictateur Sylla.

EPISTOLA II.

VULGATIS SEXTA.

CICERO ATTICO SAL.

NOn committam posthac ut me accusare de epistolarum negligentia possis. Tu modo videto, in tanto otio ut par mihi sis. Domum Rabirianam Neapoli, quam tu jam dimensam, & exædificatam animo habebas, M. Fonteius emit H-S cccIↃↃↃxxx. *Id te scire volui, si quid forte ea res ad cogitationes tuas pertineret. Q. frater, ut mihi videtur, quo volumus animo est in Pomponiam, & cum ea nunc in Arpinatibus prædiis erat, & secum habebat hominem* χρηστομαθῆ [a], *D. Turranium. Pater nobis decessit A. D.* VIII *Kal. Decembr. Hæc habebam fere, quæ te scire vellem. Tu velim si qua ornamenta* γυμνασιώδη [b] *reperire poteris, quæ loci sint ejus, quem tu non ignoras, ne prætermittas. Nos Tusculano ita delectamur, ut nobismetipsis tum denique, cum illo venimus, placeamus. Quid agas omnibus de rebus, & quid acturus sis, fac nos quam diligentissime certiores.*

a Utiliter doctum.
b Apta Gymnasio.

LETTRE II.

A la fin de DCLXXXV, *ou au commencement de* DCLXXXVI. *C'est la sixième dans l'Edition de Grævius.*

JE vous promets que vous n'aurez plus à me reprocher que je suis trop paresseux à vous écrire ; songez seulement à ne l'être pas plus que moi, vous qui avez tant de loisir. M. Fonteius a acheté cent trente mille sesterces [1] la maison que Rabirius [2] avoit à Naples, & que vous aviez déja toute toisée & rebâtie dans votre esprit. Je vous en donne avis, en cas que vous pensassiez encore à cette acquisition. Mon frere me paroit entiérement revenu à l'égard de votre sœur ; il est avec elle à sa métairie d'Arpinum, où il a mené D. Turranius ; qui est un homme rempli de connoissances très-utiles [3]. Notre pere est mort [4] le 23. de Novembre. Voilà tout ce que j'avois à vous mander. Si vous pouvez recouvrer des raretés propres à orner un lieu d'étude [5] comme celui que vous savez, je vous prie de ne les pas manquer. Je me plais si fort à Tusculum, que c'est le seul endroit où je sois tout-à-fait content de moi-même. Mandez-moi en détail ce que vous faites, & ce que vous ferez.

REMARQUES SUR LA II. LETTRE.

1. *CEnt trente mille sesterces.*) Environ douze mille deux cens livres. Dans le troisieme & le quatrieme Livre de ces Lettres, que j'ai donnés les premiers, j'ai suivi l'évaluation des sesterces de Mr. de Saint Réal; non que je la croie entiérement sure; mais parce que dans une matiere si incertaine, & où il y a presque autant d'avis que de Savans, il est assez indifférent quel parti l'on prenne. Je supposerai donc que mille sesterces valoient environ quatre-vingt-quatorze livres de notre monnoie. Ce qu'il y a de certain sur cette matiere, c'est que le sesterce étoit une petite monnoie d'argent, qui valoit le quart du denier Romain, ou deux *As* & demi. Cette marque H-S signifie donc *dipondium cum semisse*, & *sestertius* est la même chose que *semi'stertius*. Les Romains comptoient par *sestertii* &. par *sestertia*, car on ne trouve jamais *sestertium* au singulier; parce qu'on disoit *mille sestertii*, & non pas *unum sestertium*. Les *sestertia* valoient autant de milliers de ces petites piéces d'argent, nommées *sestertii*, qu'il y avoit d'unités dans le nombre. Ainsi *Sestertia X.* ou *sestertium decem* supp. *millia*, c'étoit dix mille petits sesterces. Ce n'est que par le sujet qu'on peut reconnoitre s'il s'agit de grands ou de petits sesterces, & les uns & les autres s'exprimant par cette marque H-S: le *sestertius*, parce qu'il valoit deux as & demi; & le *Sestertium*, parce qu'il valoit deux livres & demi d'argent. Mr. de St. Réal avance, sur la foi d'un Savant de son voisinage qu'il ne nomme pas, que les Romains ne se servoient de cette marque H-S que pour les petits sesterces, & que pour les grands ils écrivoient tout au long *sestertia*, au lieu que les Copistes avoient écrit en abregé les uns & les autres. Mais cela est avancé sans autorité & sans fondement: l'uniformité qui se trouve dans les Manuscrits,

fait

t voir que cette maniere de marquer les grands sesterces ne vient point des Copistes. Il y a même un droit dans Suetone, qui prouve décisivement, que s Romains écrivoient en abregé les grands sesterces ssi-bien que les petits. *In Galba cap. 6.*

2. *M. Fonteius....... Rabirius.*) Il y a apparence e ce sont les mêmes pour qui Cicéron fit les Hangues qui nous restent encore.

3. *Turranius, qui est un homme rempli de connoissances les.*) Il est encore parlé dans quelques autres de ces ettres de cet honnête homme, dont Cicéron fait ici ı éloge qu'on ne peut pas appliquer à tous les Sans : c'est apparemment le même que Niger Turraus dont il est parlé dans Varron.

Epist. 9. lib. 6. & epist. 4. lib. 7. Varr. lib. 2. de Rustica.

4. *Notre pere est mort.*) Cette maniere de mander mort de son pere, sans rien ajouter qui marque sa ouleur, a quelque chose d'un peu dur; & s'il ne paissoit pas d'ailleurs que Cicéron étoit le meilleur rent du monde, on se laisseroit aller naturellement croire, qu'ayant pris son vol si haut, & étant à la ille de parvenir aux premieres places de la République, il se consoloit aisément d'avoir perdu un pere i avoit toujours vécu en campagnard & d'une maere fort obscure ; ce qui donna lieu aux médisances fes ennemis, * qui lui reprocherent depuis, que n pere gagnoit sa vie à cultiver des vignes & des iviers, & qu'il faisoit le métier de foulon. * *Dio ·. 46.*

5. *Des raretés propres à orner un lieu d'étude.*) *Ornementa γυμνασιώδη.* Γυμνάσιον signifioit dans son orine un lieu pour les exercices de l'esprit ; & il pait clairement par la cinquieme Lettre de ce Livre, ie Cicéron veut parler de l'endroit de sa maison Tusculum où étoit sa Bibliotheque, & qu'il appella n Academie.

EPISTOLA

EPISTOLA III.

VULGATIS SEPTIMA.

CICERO ATTICO SAL.

Apud matrem recte est, eaque nobis curæ est. L. Cincio H-S XXCD. *constitui me curaturum Idibus Febr. Tu velim ea, quæ nobis emisse & parasse scribis, des operam ut quamprimum habeamus: & velim cogites, id quod mihi pollicitus es, quemadmodum bibliothecam nobis conficere possis. Omnem spem delectationis nostræ, quam, cum in otium venerimus, habere volumus, in tua humanitate positam habemus.*

EPISTOLA IV.

VULGATIS OCTAVA.

CICERO ATTICO SAL.

Apud te est ut volumus. Mater tua, & soror à me, Quintoque fratre diligitur. Cum Acutilio sum locutus. Is sibi negat à suo procuratore quidquam scriptum esse, & miratur istam controversiam fuisse; quod ille recusarit satisdari, amplius abs te non peti. Quod te de

LETTRE III.

eu de tems après la précédente. C'est la septieme dans l'Edition de Grævius.

VOtre mere est en bonne santé, nous en avons grand soin. Je me suis obligé à payer ngt mille quatre cens sesterces †, le 13 de ›vrier à L. Cincius. Je vous prie de faire en rte que j'aye le plutôt qu'il se pourra, tout · que vous avez acheté & destiné pour moi. ›nsez aussi, comme vous me l'avez promis, à e composer une Bibliotheque : c'est sur vos ins obligeans qu'est fondée l'espérance de la ›uceur que je me promets de goûter un jour, ıand je me serai tiré de l'embarras des affaires.

† *Environ* 1920 livres.

LETTRE IV.

'An de Rome DCLXXXVI. *C'est la huitieme dans l'Edition de Grævius.*

TOut va chez vous comme nous le souhaitons. Votre mere & votre sœur nous sont rt cheres, à mon frere & à moi. J'ai parlé à ›utilius. Il m'a assuré que son homme d'affaire : lui avoit point écrit ; & il est surpris qu'il ait it difficulté de vous donner des assurances sufantes que l'on ne vous demanderoit rien au-

delà

de Tadiano negotio decidisse scribis; id ego Tadio & gratum esse intellexi, & magnopere jucundum. Ille noster amicus, vir mehercule optimus, & mihi amicissimus, sane tibi iratus est. Hoc si quanti tu æstimes sciam, tum, quid elaborandum sit, scire possim.

L. Cincio H-S ccIↃↃ ccIↃↃ cccc. *pro signis Megaricis, ut tu ad me scripseras, curavi. Hermæ tui Pentelici cum capitibus æneis, de quibus ad me scripsisti, nunc me admodum delectant. Quare velim, & eos, & signa, & cætera, quæ tibi ejus loci, & nostri studii, & tuæ elegantiæ esse videbuntur, quam plurima, quam primumque mittas; & maxime quæ tibi gymnasii, xystique videbuntur esse. Nam in eo genere sic studio efferimur, ut abs te adjuvandi, ab aliis prope reprehendendi simus. Si Lentuli navis non erit, quo tibi placebit, imponito. Tulliola, deliciolæ nostræ, tuum munusculum flagitat, & me ut sponsorem, appellat. Mi autem abjurare certius est, quam dependere.*

delà de la ſomme que vous offrez de payer. Tadius m'a paru très-content de la maniere dont vous avez accommodé ſon affaire, & il vous en eſt fort obligé. L'ami que vous ſavez [1], qui eſt certainement un très-honnête homme, & qui a beaucoup d'amitié pour moi, eſt toujours fort en colere contre vous. Quand je ſaurai à quel point vous vous en ſouciez, je ſaurai auſſi quelles avances je dois faire pour l'appaiſer.

J'ai fait payer à L. Cincius, comme vous me l'avez marqué, les vingt mille quatre cens ſeſterces pour les ſtatues de Mégare [2]. Les Mercures de marbre Pentélicien [3], avec leurs têtes de bronze [4], que vous me promettez, me font par avance beaucoup de plaiſir. Je vous prie donc de me les envoyer au plutôt, avec les autres ſtatues, & toutes les raretés qui conviendront au lieu que je veux orner, qui ſeront du goût dans lequel je ſuis maintenant, & de celui d'un auſſi bon connoiſſeur que vous; ſur-tout ce qui ſera propre à orner un portique [5], & une Bibliotheque. J'ai une ſi grande paſſion pour toutes ces choſes, qu'il faut que vous ayez la complaiſance de la ſatisfaire, quoique ceux qui ſont moins de mes amis ſoient peut-être en droit de la blâmer. Envoyez moi le tout par le premier vaiſſeau que vous trouverez, ſi vous ne pouvez pas avoir de place dans celui de Lentulus. Ma petite Tullie, qui fait toutes mes délices, veut avoir le préſent que vous lui avez promis, & m'attaque comme votre caution; mais plutôt que de payer, j'aime mieux faire un faux ſerment, & nier que j'aye répondu pour vous. [6]

REMAR-

REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. L'*Ami que vous savez.*) Lucceius, comme on le voit par la neuvieme Lettre; nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

2. *Les statues de Mégare.*) Ville de l'Attique, auprès de laquelle il y avoit une Carriere d'une espece de marbre, qu'on ne trouvoit que dans ce seul endroit de la Gréce. Les peuples de cette ville avoient souvent élevé des statues à ceux qui avoient remporté le prix aux Jeux de la Gréce; & c'étoit de-là apparemment que venoient celles qu'Atticus envoyoit à Cicéron.

Pausan. Attic. Strab. lib. 8. *Pindar. Od.* 8. *Pyth.*

3. *Vos Mercures de marbre Pentélicien.*) Ainsi appellé d'une montagne de l'Attique d'où on le tiroit selon Pausanias; ou selon Suidas, parce que ce marbre étoit de cinq sortes de couleurs différentes, ce qui avoit pu aussi donner le nom à la montagne où étoit cette Carriere.

4. *Avec leurs têtes de bronze.*) Les Anciens faisoient souvent des statues, dont la tête se détachoit du reste

EPISTOLA V.
VULGATIS NONA.

CICERO ATTICO SAL.

NImium raro nobis abs te litteræ afferuntur: cum & multo tu facilius reperias, qui Romam proficiscantur, quam ego, qui

du corps, quoique l'un & l'autre fussent d'une même matiere. Pour faire une nouvelle statue, ils se contentoient quelquefois d'en changer la tête; & nous voyons dans Suetone, qu'au-lieu de briser les statues des Empereurs dont la mémoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles on mettoit sans doute celle du nouvel Empereur. De-là vient en partie qu'on a trouvé depuis tant de têtes antiques sans corps.

Vide Sueton. in Calig. C. 22. & Lamprid. in Commodo.

5. *Un Portique.*) *Xysti.* Ce mot qui chez les Grecs dont il vient, signifie toujours un lieu couvert dont ils se servoient pour leurs exercices, signifie plus souvent en Latin une promenade découverte, aussi-bien qu'un Portique ou une Gallerie; mais on voit par les ornemens dont parle Cicéron, qu'il le faut prendre ici dans cette derniere signification; c'est la même chose que ce qu'il appelle dans la sixieme Lettre *Palæstram.*

6. *J'aime mieux faire un faux serment & nier que j'aye répondu pour vous.*) MIHI AUTEM ABJURARE SATIUS EST. On voit bien que la plaisanterie de Cicéron étoit fondée sur ce que lorsqu'on ne s'étoit point engagé par écrit, on étoit reçu à se purger par serment, comme on l'est encore aujourd'hui; & *abjurare* en terme de Droit, se disoit de ceux qui, en pareil cas, faisoient un faux serment.

LETTRE V.

Même année DCLXXXVI. *C'est la neuvieme dans l'Edition de Grævius.*

JE ne reçois point de vos nouvelles aussi souvent que je devrois; car il vous est beaucoup plus facile de trouver des gens qui viennent à Rome,

qui Athenas : & certius tibi sit, me esse Romæ, quam mihi, te Athenis. Itaque propter hanc dubitationem meam brevior hæc epistola est : quod cum incertus essem ubi esses, nolebam illum nostrum familiarem sermonem in alienas manus devenire.

Signa Megarica, & Hermas, de quibus ad me scripsisti, vehementer expecto. Quidquid ejusdem generis habebis, dignum Academia tibi quod videbitur, ne dubitaris mittere, & arcæ nostræ confidito. Genus hoc est voluptatis meæ : quæ γυμνασιώδη a *maxime sunt, ea quæro. Lentulus naves suas pollicetur. Peto abs te, ut hæc cures diligenter. Chilius te rogat, & ego ejus rogatu,* b Εὐμολπιδῶν πάτρια.

a Apta Gymnasio.
b Eumolpidarum ritus patrios.

REMARQUES
SUR LA V. LETTRE.

1. *MOn Académie.*) Pline parle d'une maison de campagne que Cicéron appella son Académie, & qui étoit auprès de la Mer, entre le Lac d'Averne & Bouzole : mais il paroit par différens endroits des premieres Lettres de ce Livre comparés ensemble *., que par son Académie, il n'entend ici que l'endroit de sa maison de Tusculum qu'il avoit destiné pour sa Bibliothéque.

*Plin. lib. 31. cap. 2. * Ep. 2. 6. 9. & 10. hujus libri.*

2. *Lentulus promet une place dans ses vaisseaux.*) Lentulus étoit le surnom d'une branche de l'illustre Maison des Cornéliens. On ne sait point de quel particulier

Rome, qu'à moi d'en trouver qui aillent à Athènes : d'ailleurs je ne suis pas si sûr que vous soyez à Athènes, que vous l'êtes que je suis à Rome. C'est pour cela que ma lettre sera fort courte ; parce que ne sachant pas certainement où vous êtes, je ne voudrois pas risquer qu'une Lettre où je vous entretiendrois librement, tombât dans des mains étrangeres.

J'attens avec impatience les statues de Mégare, & les Mercures dont vous m'avez écrit. Quand vous trouverez des raretés de même genre, & qui mériteront une place dans mon Académie [1], n'hésitez pas à me les envoyer, & n'épargnez pas ma bourse. C'est là maintenant ma passion, je donne dans tout ce qui peut orner une Bibliotheque. Lentulus promet une place dans ses vaisseaux [2]. Je vous prie de faire embarquer le tout promptement. Chilius vous demande les cérémonies des Eumolpides [3], & je vous les demande aussi pour lui.

---

lier de cette famille il s'agit ici, & cela n'est pas fort important. Corradus croit que ce ne pouvoit pas être un Sénateur ; parce qu'il y avoit une loi qui leur défendoit d'avoir des vaisseaux pour faire le commerce, & qui leur permettoit seulement d'en avoir un d'une grandeur fort médiocre pour faire transporter leurs denrées ; mais les loix de la sévérité de celle-là, n'étoient alors plus gueres observées.

3. *Les cérémonies des Eumolpides.*) Prêtres de Cérès à Eleusine, ainsi nommés parce qu'ils descendoient d'Eumolpe, dans la maison duquel ce Sacerdoce étoit toujours demeuré. Les uns font cet Eumolpe fils du Poëte Musée, les autres d'Orphée, & il y en a qui disent qu'il étoit Egyptien d'origine. Par ces cérémonies des Eumolpides que Chilius demandoit, il ne faut pas entendre celles qui étoient si secrettes, qu'on les appelloit par ex-

excellence les Mysteres, & qu'il étoit défendu sous peine de la vie à ceux qui y étoient initiés, de les révéler; mais les cérémonies publiques qu'ils ob-

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Cum essem in Tusculano, (erit hoc tibi pro illo tuo, Cum essem in Ceramico) *veruntamen cum ibi essem, Roma puer à sorore tua missus, epistolam mihi abs te allatam dedit, nuntiavitque, eo ipso die post meridiem iturum eum, qui ad te proficisceretur. Eo factum est, ut epistolæ tuæ rescriberem aliquid; brevitate temporis tam pauca cogerer scribere. Primum tibi de nostro amico placando, aut etiam plane restituendo polliceor. Quod ego, etsi mea sponte ante faciebam, eo nunc tamen & agam studiosius, & contendam ab illo vehementiùs, quod tantam ex epistola voluntatem ejus rei tuam perspicere videor. Hoc te intelligere volo, perGraviter illum esse offensum : sed quia nullam video gravem subesse caussam, magnopere confido illum fore in officio, & in nostra potestate.*

Signa nostra, & Hermeracias, ut scribis, cum commodissime poteris, velim imponas, & si quod aliud οἰκεῖον [a] *ejus loci, quem non ignoras, reperies, & maxime, quæ tibi palæstræ*

[a] Proprium.

gym-

servoient à la Fête de Cérès, & dont Chilius, qui étoit Poëte, vouloit apparemment faire entrer la description dans quelqu'un de ses Ouvrages.

LETTRE VI.

Même année DCLXXXVI. *C'est la dixieme dant l'Edition de Grævius.*

COmme j'étois à Tusculum (voilà pour répondre à votre *Comme j'étois au Céramique*, 1) comme j'étois donc à Tusculum, un jeune esclave m'a apporté une de vos Lettres de la part de votre sœur, & m'a dit que l'exprès qu'elle vous envoyoit, partiroit le même jour après-midi. Je profite de cette commodité pour vous faire réponse; mais, comme j'ai fort peu de tems, elle sera courte. Et premierement je vous promets d'appaiser notre ami, & peut-être même de le ramener tout-à-fait. J'y travaillois déjà de mon propre mouvement, & je m'y emploirai avec encore plus de soin, maintenant qu'il me paroît par votre Lettre que vous le souhaitez avec ardeur. Il est bon que vous sachiez qu'il est étrangement piqué; mais comme ses griefs ne me paroissent pas considérables, je compte qu'il se mettra à la raison, & qu'il fera tout ce que je voudrai.

Je vous prie d'embarquer à la premiere occasion, comme vous me le promettez, mes statues avec les Mercures-Hercules 2, & tout ce que vous trouverez de propre pour l'endroit que vous savez, sur-tout pour un lieu d'Exercice & pour une Bibliothéque. Je vous écris de cet endroit même,

gymnasiique videbuntur esse. Etenim ibi sedens hæc ad te scribebam, ut me locus ipse admoneret. Præterea typos tibi mando, quos in tectorio atrioli possim includere, & putealia sigillata duo. Bibliothecam tuam cave cuiquam despondeas, quamvis acrem amatorem inveneris: nam ego omnes meas vindemiolas eo reservo, ut illud subsidium senectuti parem. De fratre, confido ita esse, ut semper volui & elaboravi. Multa signa sunt ejus rei, non minimum, quod soror prægnans est.

De comitiis meis, & tibi me permisisse memini, & ego jampridem hoc communibus amicis, qui te expectant, prædico. Te non modo non arcessam, sed prohibebo: quod intelligam multo magis interesse tua, te agere, quod agendum est hoc tempore, quam mea, te adesse comitiis. Proinde eo animo te velim esse, quasi mei negotii causa in ista loca missus esses. Me autem eum & offendes erga te & audies, quasi mihi, si qua parta erunt, non modo te præsente, sed per te parta sint. Tulliola tibi diem dat; sponsorem non appellat.

même

même, & c'eſt ce qui m'en fait ſouvenir. Cherchez-moi auſſi, je vous prie, des figures moulées que je puiſſe faire appliquer au plafond de mon veſtibule, & deux couvercles de puits relevés en boſſe. Ne traitez avec perſonne de votre Bibliothéque 3, quelque prix qu'on vous en offre ; je deſtine toutes mes petites épargnes pour cette acquiſition, qui me ſera d'une grande reſſource dans ma vieilleſſe. J'ai lieu de croire que mon frere eſt à préſent dans les diſpoſitions que je lui ai toujours & ſouhaitées & inſpirées : cela paroit à pluſieurs marques, dont la groſſeſſe de votre ſœur n'eſt pas la moindre.

Pour ce qui eſt de ma prétention à la Préture, je me ſouviens bien que je vous ai diſpenſé de vous trouver à l'aſſemblée des élections, & j'ai ſoin de prévenir ſur cela nos amis communs qui comptent de vous y voir. Bien loin de vous prier d'y venir, je vous le défens par avance ; car je conçois qu'il eſt beaucoup plus important pour vous que vous ſoyez maintenant où vous êtes, qu'il ne le ſeroit pour moi que vous fuſſiez ici. Je vous prie donc d'être auſſi en repos là-deſſus, que ſi vous étiez en Gréce pour mes propres affaires ; & je vous répons que vous me trouverez, & pendant votre abſence, & à votre retour, les mêmes ſentimens que je pourrois avoir, non ſeulement ſi vous m'aviez aidé à briguer la Préture, mais encore ſi je ne l'avois obtenue que par votre crédit. Ma fille ne s'attaque plus à votre caution pour être payée de ce que vous lui devez, mais à vous-même. 4

REMARQUES
SUR LA VI. LETTRE.

1. *Voilà pour répondre à votre* Comme j'étois au Céramique.) On voit bien que la Lettre d'Atticus commençoit ainsi, *Comme j'étois au Céramique, on m'a rendu votre Lettre.* Il y avoit à Athènes deux Céramiques. Le premier dans la ville, & c'étoit où se tenoient les Courtisanes. L'autre, dont il s'agit ici, étoit hors des murs. C'étoit une grande place où, pendant que la République d'Athènes étoit florissante, on enterroit aux dépens du Public ceux qui avoient été tués à la guerre, & où l'on faisoit leur Oraison funebre. On y voyoit encore les tombeaux & les statues de leurs plus grands Capitaines ; & c'étoit un rendez-vous public.

2. *Les Mercures-Hercules.*) Les Athéniens, & à leur exemple les autres peuples de la Gréce, & depuis les Romains représentoient Mercure par une figure quarrée de tous les cotés, sans pié & sans bras, & seulement avec la tête. Lorsqu'à la place de la tête de Mercure ils mettoient celle de quelqu'autre Dieu, cela faisoit un composé semblable à celui que l'on voit ici, & dont nous verrons encore un exemple plus bas. Fulvius Ursinus dit qu'il avoit vu à Rome un de ces Mercures-Hercules, qui n'étoit autre chose qu'une base quarrée avec la tête d'Hercule. Les Athéniens mettoient souvent ensemble ces deux Dieux, & les plaçoient dans leurs Gymnases ou lieux d'Exercices.

3. *Ne traitez avec personne de votre Bibliothéque.*) Il ne s'agit pas ici de la Bibliothéque à l'usage d'Atticus ; un Homme de Lettres, comme lui, n'avoit garde de s'en défaire. Il s'agit des Livres qu'il faisoit copier à ses esclaves pour les vendre ensuite ; car personne ne fut plus appliqué que lui à tirer parti de tout, & à augmenter son bien de toutes les manie-

res

tes possibles. On verra dans la suite qu'il faisoit aussi commerce de Gladiateurs.

V. Rem. 4. & 5. sur la 4. Lettre du 4. Livre.

4. *Ma fille ne s'attaque plus à sa caution pour être payée, mais à vous-même.*) Les Manuscrits, les Editions & les Commentateurs sont fort partagés sur cet endroit. Les uns lisent *sponsorem appellat*, & les autres dans un sens tout opposé, *sponsorem non appellat.* Je suis ce dernier sens avec Victorius, Manuce, Popma, & Mr. de St. Réal, parce qu'il me paroit que c'est ici une plaisanterie opposée à celle que Cicéron avoit faite sur ce même sujet dans la quatrieme Lettre. Atticus avoit promis quelque présent à Tullia, & Cicéron mandoit à son ami, *Ma fille m'attaque comme votre caution;* & dans celle-ci il dit, *Ma fille ne s'attaque plus à votre caution :* comme s'il disoit, elle sait à présent que lorsque les débiteurs sont bons, ce n'est pas la coutume d'attaquer les cautions, & que l'on doit commencer par attaquer les débiteurs. Il y avoit même eu une Loi qui le défendoit, & qui fut renouvellée par Justinien.



LETTRE VII.

Même année DCLXXXVI. *C'est l'onzieme dans l'Edition de Grævius.*

JE travaillois déja de mon propre mouvement à vous racommoder avec Lucceius ; & les deux Lettres preſſantes que vous m'avez écrites ſur ce ſujet, jointes aux ſollicitations continuelles de Salluſtius 1, m'ont fait redoubler mes efforts. Cependant après toutes les tentatives imaginables, non ſeulement je n'ai pu lui faire reprendre ſes premiers ſentimens pour vous, il ne m'a pas même été poſſible de tirer de lui le véritable ſujet de ſon changement. Il fait toujours revenir ſes anciennes plaintes ſur votre arbitrage 2, & les autres bagatelles dont je ſavois qu'il ſe plaignoit avant votre départ. Mais il y a quelqu'autre choſe qui lui tient plus fort au cœur, & que ni vos Lettres, ni mon entremiſe ne ſauroient ſi bien effacer que vous le ferez, lorſqu'à votre retour vous aurez un éclairciſſement enſemble, ou que vous vous montrerez à lui avec votre air d'amitié. Je ſuppoſe que vous vous en mettiez en peine, comme vous le ferez ſans doute, ſi vous conſultez cette honnêteté qui vous eſt naturelle. Au reſte ne ſoyez pas ſurpris que j'eſpere ſi peu de mon entremiſe, après vous avoir avancé dans ma derniere Lettre que je me faiſois fort de réuſſir. Vous ne ſauriez croire combien ſon eſprit m'a paru plus aigri & plus difficile à ramener ; mais ou votre préſence racommodera tout, ou il aura lieu de s'en

matior : sed hæc aut sanabuntur , cum veneris ; aut ei molesta erunt , in utro culpa erit.

Quod in epistola tua scriptum erat , me jam arbitrari designatum esse : scito , nihil tam exercitum esse nunc Romæ , quam candidatos , omnibus iniquitatibus ; nec quando futura sint comitia sciri. Verum hæc audies de Philadelpho. Tu velim , quæ Academiæ nostræ parasti, quamprimum mittas. Mire quam illius loci non modo usus , sed etiam cogitatio delectat. Libros vero tuos cave cuiquam tradas. Nobis eos , quemadmodum scribis , conserva. Summum me eorum studium tenet , sicut odium jam ceterarum rerum : quas tu incredibile est quam brevi tempore quanto deteriores offensurus sis , quam reliquisti.

REMARQUES
SUR LA VII. LETTRE.

1. SAllustius.) C'étoit un homme attaché à Cicéron, dont il est parlé dans plusieurs autres de ses Lettres. Il ne faut pas le confondre avec le fameux Historien qui vivoit dans le même tems , & c'est pour cela que je dis *Sallustius* & non pas *Salluste* ; car il semble que c'est une régle assez générale , que quoiqu'on donne à certains noms une terminaison Françoise, lorsqu'il s'agit de personnes illustres & fort connues dans l'Histoire , on doit conserver la terminaison Latine , lorsqu'il s'agit de personnes obscures qui portent le même nom. Ainsi en parlant du Tyran de Syracuse , je dirai *Denys* ; mais en parlant du Précepteur

repentir, de quelque côté que puisse être le tort. 3

Quant à ce que vous me dites que vous me croyez maintenant désigné Préteur 4, apprenez qu'il n'y a personne aujourd'hui si versé dans toutes les mauvaises pratiques, que les Prétendans aux Magistratures; on ne sait pas même quand se tiendra l'Assemblée pour les élections 5; mais Philadelphe vous rendra compte de tout cela. Envoyez-moi, je vous prie, au plutôt ce que vous m'avez acheté pour mon Académie: je ne saurois vous dire combien j'ai de plaisir, non seulement lorsque j'y suis, mais même lorsque j'y pense. Gardez-vous bien de vous défaire de vos Livres, conservez-les moi toujours comme vous me l'avez promis: j'en ai autant d'envie que j'ai de dégoût pour toute autre chose, & sur-tout pour les affaires publiques; vous ne sauriez imaginer combien elles sont empirées, depuis le peu tems qu'il y a que vous êtes parti.

---

teur du fils de Cicéron, je crois qu'il faut dire *Dionysius*.

2. *Sur votre arbitrage.*) Il y a dans le texte *illud suum arbitrium*; mais cela ne peut gueres s'entendre que d'une affaire de Lucceius dont Atticus avoit été arbitre, & qu'il avoit jugé d'une manière dont Lucceius n'avoit pas été content. Il est rare qu'on se plaigne de ceux dont on est l'arbitre; à moins que Lucceius ne se plaignît de ce qu'Atticus n'avoit pas voulu s'en tenir à son jugement.

3. *Il aura lieu de s'en repentir, de quelque côté que le tort se trouve.*) En effet, c'est toujours un malheur de rompre avec un ami qui a du mérite & de bonnes qualités: on ne doit jamais en venir-là, à moins qu'il

B 4 ne

ne nous ait manqué dans quelque chose d'essentiel, & qui nous donne un juste sujet de douter de sa probité. Aussi, quoique Lucceius parût si aigri, il se racommoda dans la suite avec Atticus, comme Cicéron l'avoit prévu.

4. *Que vous me croyez maintenant désigné Préteur.*) ME JAM ARBITRARI DESIGNATUM ESSE. Cela ne peut s'entendre que de la Préture; car cette Lettre a été écrite avant celle qui commence par *Crebras*, & qui le fut certainement pendant que Cicéron étoit Préteur. Il est sûr encore qu'Atticus revint à Rome avant que Cicéron fut désigné Consul; au lieu qu'on voit dans la Lettre précédente, que Cicéron ne veut point que son ami vienne pour le servir dans la poursuite de la Préture. De plus on voit par la fin de cette Lettre, qu'il n'y avoit pas longtems qu'Atticus avoit quitté Ro-

EPISTOLA VIII.

VULGATIS TERTIA.

CICERO ATTICO SAL.

Aviam tuam scito desiderio tui mortuam esse, & simul, quod verita sit, ne Latinæ in officio non manerent, & in montem Albanum hostias non adducerent. Ejus rei consolationem ad te L. Saufeium missurum esse arbitror. Nos hic te ad mensem Januarium exspectamus, ex quodam rumore, an ex litteris tuis ad alios missis? Nam ad me de eo nihil scripsisti. Signa, quæ nobis curasti, ea sunt ad Caietam exposita. Nos ea non vidimus. Neque enim exeundi Roma potestas nobis fuit. Misimus

me ; au-lieu que l'année où Cicéron fut désigné Conſul, Atticus avoit été abſent près de quatre ans.

Ce qui a fait croire à Muret après Corradus, qu'il s'agiſſoit ici du Conſulat de Cicéron, c'eſt qu'il n'a pas pris garde que cette Lettre n'étoit pas dans l'ordre de ſa date.

5. *On ne ſait pas même quand ſe tiendra l'aſſemblée pour les élections.*) Elle ſe tenoit ordinairement vers la fin de Juillet ; mais les mauvaiſes pratiques des Prétendans la firent remettre, & donnerent lieu à la Loi qu'on publia cette année contre les brigues, & qui fut propoſée par C. Cornelius Tribun du Peuple, & dreſſée par le Conſul Calpurnius Piſo ; c'eſt pour cela que cette Loi eſt appellée indifféremment *Cornelia* & *Calpurnia.*

Dio. Lib. 36. pro Murena.

LETTRE VIII.

Même année DCLXXXVI. *C'eſt la troiſieme dans l'Edition de Grævius.*

JE vous apprens que votre grand'mère eſt morte du déplaiſir que lui a cauſé votre abſence, & auſſi de la peur qu'elle a eue que les femmes du Latium ne manquaſſent cette année d'amener les victimes ordinaires pour ſacrifier ſur le mont d'Albe 1. Je m'imagine que L. Saufeius vous écrira une belle Lettre de conſolation 2. On vous attend ici pour le mois de Janvier; eſt-ce un faux bruit? ou l'auriez-vous écrit à quelqu'un? car vous ne m'en avez rien mandé. On a débarqué à Gayette 3 les Statues que vous m'avez achetées : comme je n'ai pu ſortir de Rome, je ne les ai point encore vues. J'ai

ſimus qui pro vectura ſolveret. Te multum amamus, quod ea abs te diligenter, parvoque curata ſunt.

Quod ad me ſæpe ſcripſiſti de noſtro amico placando, feci, & expertus ſum omnia : ſed mirandum in modum eſt animo abalienato : quibus de ſuſpicionibus, etſi audiſſe te arbitror, tamen ex me, cum veneris, cognoſces. Salluſtium præſentem reſtituere in ejus veterem gratiam non potui. Hoc ad te ſcripſi, quod is me accuſare de te ſolebat. At in ſe expertus eſt illum eſſe minus exorabilem, meum ſtudium nec tibi defuiſſe. Tulliolam C. Piſoni L. F. Frugi deſpondimus.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. *De la peur qu'elle a eue que les femmes du Latium ne manquaſſent cette année d'amener les victimes ordinaires pour ſacrifier ſur le mont d'Albe.*] La Fête nommée les Féries Latines avoit été inſtituée par Tarquin le Superbe, pour marque de l'alliance qui étoit entre les peuples du Latium, les Hétruſques qu'il avoit vaincus, les Herniques & les Volſques. Cette fête ſe célébroit ſur le mont d'Albe, où quarante-ſept Villes différentes envoyoient des Députés, & fourniſſoient chacune quelque choſe pour la Fête ; les unes des agneaux, les autres du lait, du fromage, des gâteaux. On immoloit à Jupiter un taureau, dont chaque Député emportoit une partie ; & ſi quelqu'un avoit oublié d'apporter quelque offrande, ou d'emporter quelque choſe de la victime, c'étoit à recommencer, & cela étoit réputé de très-mauvais augure. C'eſt ſur cette circonſtance

envoyé payer la voiture. Je vous suis fort obligé de me les avoir fait avoir si promptement, & à si bon marché.

Je n'ai rien oublié pour appaiser notre ami, comme vous me l'avez recommandé plusieurs fois, mais il est étrangement aigri. Quoiqu'on vous en ait sans doute mandé le sujet, je vous l'apprendrai encore mieux quand vous serez ici. Je n'ai pu même faire la paix de Sallustius, quoiqu'il soit sur les lieux. Je vous dis cela, parce qu'il m'accusoit d'agir trop foiblement pour vous; mais il a reconnu par sa propre expérience, que Lucceius n'étoit pas si traitable, & que ce n'étoit pas ma faute si je n'avois pas réussi. J'ai promis ma fille en mariage à C. Pison, fils de Lucius, surnommé *Frugi*. 4.

stance qu'est fondée la plaisanterie de Cicéron; car on fait que les femmes sont toujours plus superstitieuses que les hommes, & les vieilles plus que les jeunes. La grand-mere d'Atticus étoit sans doute morte peu avant cette Fête, qui n'avoit point de jour marqué. Les Consuls l'indiquoient quelque tems avant qu'on la célébrât. Dans le tems qu'ils commandoient les Armées pendant leur Consulat, ils l'indiquoient ordinairement avant que de partir pour la guerre; mais depuis qu'ils ne commanderent les Armées qu'après être sortis de charge, ils pouvoient la faire célébrer dans le tems de l'année qu'il leur plaisoit. Elle est marquée dans un ancien Calendrier au mois d'Avril, sans doute parce qu'elle se célébroit ordinairement vers ce tems-là; mais cela avoit ses exceptions. L'année de cette Lettre, elle ne fut célébrée que dans les derniers mois de l'année; car la lettre précédente est de la fin de Juillet ou du commencement d'Août, & celle-ci ne peut pas avoir été écrite longtems avant Janvier, puisque Cicéron dit à Atticus qu'on l'attendoit à Rome pour ce mois-là.

Latium.] C'étoit le pays entre l'Etrurie & le pays des Volſques, où Rome étoit compriſe.

2. *Je m'imagine que Saufeius vous écrira une belle Lettre de conſolation.*] Saufeius, Chevalier Romain & ami intime d'Atticus, étoit Epicurien auſſi-bien que lui; & les Philoſophes de cette ſecte croyoient que l'amitié des peres pour leurs enfans, & celle des enfans pour leurs peres, ne venoit que de l'éducation, & n'étoit point tirée du fond & des principes de la nature. La grand-mère d'Atticus devoit être fort âgée, puiſqu'il avoit environ quarante ans; mais je ne ſai ſi cela ſuffit pour juſtifier la plaiſanterie que fait ici Cicéron, & qui paroit fort contre la bienſéance; à moins qu'il ne voulût faire ſentir à Atticus, que les principes de la Philoſophie d'Epicure menoient trop loin lorſqu'on vouloit agir conſéquemment. Mr. de St. Réal donne ici un autre fondement à la plaiſanterie de Cicéron. Il dit que les Epicuriens ne mettant point la mort au rang des maux, ils n'avoient que faire de conſolation pour un accident de cette nature, & étoient peu propres à conſoler les autres. Ce ſens eſt fort naturel, mais il y a erreur dans le fait. Bien loin qu'il fût particulier aux Philoſo-

---

EPISTOLA IX.

VULGATIS QUARTA.

CICERO ATTICO SAL.

CRebras expectationes nobis tui commoves. Nuper quidem, cum jam te adventare arbitraremur, repente abs te in menſem Quintilem rejecti ſumus. Nunc vero cenſeo, quod commodo tuo facere poteris, venias ad id tempus, quod ſcribis. Obieris Quinti fratris comitia, nos longo intervallo viſeris; Acutilianam

phes Epicuriens de ne pas regarder la mort comme un mal, on voit au contraire dans le premier Livre des Tusculanes, Atticus qui soutient au nom des Epicuriens que la mort est un mal, & Cicéron qui entreprend de lui prouver que ce n'en est point un.

3. *Gayette.*] Ville maritime du nouveau Latium, auprès des Formies. Cicéron avoit une maison de campagne placée entre ces deux Villes.

4. *C. Pison, fils de Lucius, surnommé Frugi*] de l'illustre & ancienne maison Calpurnia. Son pere Lucius avoit été Edile en 667, & Préteur en 669. Le premier de cette branche, qui fut surnommé *Frugi*, c'est celui qui fut Consul en 620, & à qui on donna ce surnom, qui signifie frugal & tempérant, parce qu'étant Tribun il fit passer la premiere Loi contre les concussions des Magistrats & des Gouverneurs de Province; du moins c'est la raison que Ciceron en donne: mais Valère-Maxime rapporte plusieurs autres exemples de la sagesse de ce Lucius Pison, & de son amour pour l'exacte discipline, qui ne lui firent pas moins mériter ce glorieux surnom.

Verrin. 1. Offic. 2. in Bruto. *Val. Max. Lib. 4. cap. 3.*

LETTRE IX.

L'an de Rome DCLXXXVII. *C'est la quatrieme dans l'Edition de Grævius.*

VOus nous donnez souvent de fausses espérances de votre retour. Tout nouvellement, que nous vous attendions de jour à autre, vous nous avez renvoyés au mois de Juin ; je souhaite du moins que vous nous teniez parole pour ce tems-là, si vos affaires vous le permettent. Vous arriverez tout à propos pour servir mon frere

lianam controversiam transegeris. Hoc me etiam Peduceus, ut ad te scriberem, admonuit. Putamus enim utile esse, te aliquando jam rem transigere. Mea intercessio parata & est, & fuit.

Nos hic incredibili ac singulari populi voluntate de C. Marco transegimus. Cui cum æqui fuissemus, tamen multo majorem fructum ex populi existimatione, illo damnato, cepimus, quam ex ipsius, si absolutus esset, gratia cepissemus.

Quod ad me de Hermathena scribis, per mihi gratum est; & ornamentum Academiæ proprium meæ, quod & Hermes commune omnium, & Minerva singulare est insigne ejus gymnasii. Quare velim, ut scribis, ceteris quoque rebus quam plurimis eum locum ornes. Quæ mihi antea signa misisti, ea nondum vidi. In Formiano sunt, quo ego nunc proficisci cogitabam. Illa omnia in Tusculanum deportabo. Caietam, si quando abundare cœpero, ornabo. Libros tuos conserva; & noli desperare eos me meos facere posse. Quod si assequor, supero Crassum divitiis, atque omnium vicos, & prata contemno.

frere dans la pourſuite de l'Edilité [1]; vous ne ſerez pas fâché de nous revoir après une ſi longue abſence, & vous terminerez votre différend avec Acutilius. Peduceus me charge de vous en faire ſouvenir; & il juge auſſi-bien que moi, qu'il eſt de votre intérêt de conclure enfin cette affaire; vous pouvez toujours compter ſur mon entremiſe.

J'ai jugé ici Caïus Macer [2], avec une approbation & un applaudiſſement général. Quand j'aurois pu lui être favorable [3], & que je l'aurois renvoyé abſous, tout ſon crédit & celui de ſes amis, ne m'auroit pas valu l'honneur que ce jugement m'a fait dans l'eſprit du peuple.

Le Mercure-Minerve [4] dont vous me parlez, me fait un grand plaiſir; ce ſera un ornement très-propre pour mon Académie: car les Mercures ſe placent dans tous les lieux d'exercice [5], & la Minerve convient particulierement à celui-ci qui eſt deſtiné à l'étude [6]. Continuez donc, je vous prie, comme vous me le promettez, de me ramaſſer le plus que vous pourrez de ſemblables ornemens. Je n'ai point encore vu les Statues que vous m'avez envoyées; elles ſont à Formies [7] où je compte d'aller bientôt: je les ferai tranſporter toutes à Tuſculum. Pour ma maiſon de Gayette, j'y ferai des embelliſſemens quand je ſerai plus à mon aiſe. Gardez toujours vos livres, & ne deſeſperez pas que je ne les puiſſe acheter un jour. Si je ſuis jamais aſſez heureux pour cela, je me croirai plus riche que Craſſus [8], & je regarderai avec mépris toutes les maiſons de plaiſance, & toutes les terres du monde.

REMAR-

REMARQUES
SUR LA IX LETTRE.

1. *Pour servir mon frere dans la poursuite de l'Edilité.*) Il y avoit de deux sortes d'Ediles, ceux qu'on appelloit Ediles du Peuple, & ceux qu'on nommoit Ediles Curules; deux de chaque sorte qui changeoient tous les ans, comme tous les autres Magistrats, excepté les Censeurs.

2. *J'ai jugé ici C. Macer.*) Voilà ce qui fixe la date de cette Lettre, & ce qui détermine celle des précédentes, Cicéron ayant été certainement Préteur l'an de Rome 687. Cet endroit fait aussi voir qu'il fut le Juge des concussions. Parmi les Préteurs, il y en avoit un qui jugeoit les affaires civiles entre les Citoyens, & un autre entre les Etrangers, ce qui s'appelloit *urbana & peregrina jurisdictio*: les autres jugeoient les affaires criminelles qui intéressoient directement l'Etat, comme le péculat, les concussions, les voies de fait, &c. Macer ayant été Préteur, & depuis Gouverneur d'Asie, fut accusé de concussion par les peuples de cette Province. Il se tenoit si sûr d'être absous par le crédit de Crassus dont il étoit parent, que dès que ses Juges furent assemblés, il alla chez lui quiter la robe de Suppliant que portoient les Accusés. Mais, comme il sortoit pour recevoir les complimens, Crassus lui vint annoncer qu'il avoit été condamné tout d'une voix, & il en mourut de douleur. Valère-Maxime dit qu'il s'étrangla avant que d'être jugé, pour sauver ses biens à son fils, parce qu'on ne pouvoit confisquer les biens d'un Accusé qui étoit mort avant le jugement : mais il en faut croire Cicéron, qui dit positivement ici & dans le Livre des Orateurs illustres, qu'il fut jugé, comme Plutarque le raconte après lui.

Val. Max. lib. 9. cap. 12. Plutarch. Cic.

3. *Quand j'aurois pu lui être favorable.*) *Cui cum æqui fuissemus.* Mr. de St. Réal après Manuce donne à ces mots

mots un ſens tout oppoſé, & traduit, *quoique je n'aye fait en le condamnant, que ce à quoi j'étois obligé en juſtice.* Il me ſemble que *æquus* avec le datif a toujours le ſens que je lui donne. Et l'oppoſition que Cicéron fait ici de l'avantage qu'il auroit pu retirer du crédit des amis de Macer, avec l'honneur que ce jugement lui avoit fait, n'en peut ſouffrir d'autre. Auſſi, pour oppoſer autorité à autorité, Caſaubon n'approuve point l'interprétation de Manuce.

4. *Mercure-Minerve.*) On voit bien que c'étoit un aſſemblage pareil aux Mercures-Hercules dont nous avons parlé ſur la cinquieme Lettre. Mr. Foucault Conſeiller d'Etat a un marbre antique où l'on voit une de ces *Hermathènes* ou *Mercures-Minerves*, qui n'eſt autre choſe qu'une figure quarrée qui s'arrondiſſant par le haut, forme la tête de Minerve avec le cou & le haut des épaules.

5. *Les Mercures ſe placent dans tous les lieux d'exercice.*) Mercure préſidoit également aux exercices du corps, parce qu'il avoit inventé la *Paleſtre*; & à ceux de l'eſprit, comme Dieu de l'Eloquence. Athenée nous apprend qu'on mettoit ſa ſtatue dans tous les Gymnaſes, avec cette inſcription, Ερμῆ τῶ λόγυ προεςῶτι.

Athen. Lib. 13.

6. *La Minerve convient particuliérement à celui-ci, qui eſt deſtiné à l'étude.*) Tout le monde ſait que Minerve étoit la Déeſſe des ſciences. De plus l'Académie d'Athènes dont Cicéron avoit donné le nom à ſa Bibliothéque, lui étoit particuliérement conſacrée.

7. *Formies.*) Ville maritime du nouveau Latium, fameuſe par ſes bons vins.

8. *Plus riche que Craſſus.*) C'étoit lui qui diſoit que pour ſe croire riche, il faloit pouvoir entretenir une Armée à ſes dépens.

LETTRE

EPISTOLA X.

VULGATIS PRIMA.

CICERO ATTICO SAL.

Petitionis nostræ, quam tibi summæ curæ esse scio, hujusmodi ratio est, quod adhuc conjectura provideri possit. Prensat unus P. Galba: sine fuco ac fallaciis, more majorum, negatur. Ut opinio est hominum, non aliena rationi nostræ fuit illius hæc præpropera prensatio. Nam illi ita negant vulgo, ut mihi se debere dicant. Ita quiddam spero nobis profici cum hoc percrebrescit plurimos nostros amicos inveniri. Nos autem initium prensandi facere cogitaramus eo ipso tempore, quo tuum puerum cum his litteris proficisci Cincius dicebat, in campo comitiis Tribuniciis, a. d. XVI. *Kalend. Sext. Competitores, qui certi esse videantur, Galba & Antonius & Q. Cornificius. Puto te in hoc aut risisse, aut ingemuisse. Ut frontem ferias, sunt qui etiam Cæsonium putent. Aquillium non arbitramur, qui denegat, & juravit morbum, & illud suum regnum judiciale opposuit. Catilina, si judicatum erit meridie non lucere, certus erit Competitor. De Aufidio, & Palicano, non puto te expectare dum scribam.*

De

LETTRE X.

L'an de Rome DCLXXXVIII. *C'eſt la premiere dans toutes les Editions.*

VOici, autant que j'en puis juger, où en eſt ma prétention au Conſulat [1], à laquelle je ſai que vous prenez beaucoup de part. Il n'y a encore ſur les rangs que P. Galba [2]; on le refuſe ſans détour & ſans artifice, comme on faiſoit au tems de nos Peres. Dans la diſpoſition où je vois les eſprits, ſon trop grand empreſſement pourra bien tourner à mon avantage. Car ceux qui le refuſent, lui alléguent tous pour raiſon qu'ils ne peuvent me refuſer : par-là on découvre tous les jours qu'il y a un grand nombre de gens intentionnés pour moi; & ce bruit qui ſe répand pourra m'être fort utile. Je vais commencer à briguer dans le tems même que partira l'Exprès qui doit vous porter cette Lettre à ce que m'a dit Cincius; c'eſt-à-dire le 17 de Juillet, à l'occaſion de l'élection des Tribuns [3] dans le Champ de Mars [4]. Je n'ai encore de compétiteurs aſſurés que Galba, Antoine [5], & Cornificius [6]. Je ne doute pas que ce dernier ne vous faſſe rire, ou plutôt gémir [7]; mais, afin de pouſſer votre patience à bout [8], je vous dirai qu'on parle auſſi de Céſonius [9]. Je crois qu'Aquilius [10] n'y penſe point; il l'a même déclaré, & a allégué pour raiſon ſes infirmités [11], & les grandes occupations que lui donnent tous les affaires dont il eſt l'arbitre. Pour Catili-

na

De iis qui nunc petunt, Cæsar certus putatur. Thermus cum Silano contendere existimatur; qui sic inopes & ab amicis & existimatione sunt, ut mihi videatur non esse ἀδύνατον [a] Curium obducere. Sed hoc præter me nemini videtur. Nostris rationibus maxime conducere videtur, Thermum fieri cum Cæsare. Nemo est enim ex iis, qui nunc petunt, qui, si in nostrum annum reciderit, firmior candidatus fore videatur; propterea quod curator est viæ Flaminiæ, quæ tum erit absoluta sane facile. Eum libenter nunc Cæsari Consulem addiderim.

Petitorum hæc est adhuc informata cogitatio. Nos in omni munere candidatorio fungendo summam adhibebimus diligentiam: & fortasse, quoniam videtur in suffragiis multum posse Gallia, cum Romæ à judiciis forum refrixerit, excurremus mense Septembri legati ad Pisonem, ut Januario revertamur. Cum perspexero voluntates nobilium, scribam ad te. Cetera spero prolixa esse, his duntaxat urbanis competitoribus. Illam manum tu mihi cura ut præstes, quoniam propius abes, Pompeii nostri amici. Nega me ei iratum fore, si ad mea comitia

a Impossibile.

non

na[12], si les Juges déclarent qu'il ne fait pas clair en plein midi [13], nous l'aurons certainement pour compétiteur. Je crois que vous n'attendez pas que je vous parle d'Aufidius [14] & de Palicanus [15].

Quant à ceux qui demandent à présent pour l'année prochaine, César [16] paroît sûr d'être élu. Thermus [17] & Silanus [18] se disputent l'autre place; mais ils sont si peu estimés l'un & l'autre, & ils ont si peu d'amis, qu'il ne me paroît pas impossible de les faire supplanter par Curius [19]; il est vrai que je suis le seul de ce sentiment. J'ai intérêt que Thermus soit élu avec César. De tous les prétendans pour l'année prochaine, il n'y en a aucun dont la brigue fût plus à craindre, s'il étoit renvoyé à la suivante; car il a la commission de faire racommoder le chemin de Flaminius [20], ce qui pourra facilement être achevé pour ce tems-là; je le donnerois donc volontiers pour collégue à César [21].

Voilà toutes les vues & toutes les conjectures que j'ai pu former jusqu'ici touchant mes compétiteurs. De mon côté je n'oublierai rien de ce qu'il faut faire en pareille occasion pour réussir. Et comme les suffrages de la Gaule sont fort à ménager [22], je pourrai bien, sous quelque vain titre de députation [23], aller faire un tour vers Pison [24] depuis Septembre jusqu'en Janvier, qu'il y aura peu d'affaires au Barreau. Quand j'aurai découvert les dispositions de nos Grands [25], je vous en ferai part. Pourvu qu'ils ne me soient point contraires, j'espére de réussir facilement, sur-tout si je n'ai point d'autres compétiteurs que ceux qui sont à présent à Rome. Faites ensorte de me gagner tous ceux qui sont à la suite de notre ami Pompée, dont vous êtes bien moins éloigné

non venerit. Atque hæc hujusmodi sunt.

Sed est, quod abs te mihi ignosci pervelim. Cæcilius, avunculus tuus à P. Vario cum magna pecunia fraudaretur, agere cœpit cum ejus fratre Caninio Satrio de iis rebus, quas eum dolo malo mancipio accepisse de Vario diceret. Una agebant ceteri creditores, in quibus erat Lucullus, & P. Scipio, & is, quem putabant magistrum fore, si bona venirent, L. Pontius. Verum hoc ridiculum est, de magistro nunc cognoscere. Rogavit me Cæcilius, ut adessem contra Satrium. Dies fere nullus est, quin hic Satrius domum meam ventitet. Observat L. Domitium maxime: me habet proximum. Fuit & mihi, & Quinto fratri magno usui in nostris petitionibus. Sane sum perturbatus, cum ipsius Satrii familiaritate, tum Domitii, in quo uno maxime ambitio nostra nititur. Demonstravi hæc Cæcilio: simul & illud ostendi, si ipse unus cum illo uno contenderet, me ei satisfacturum fuisse: nunc in causa universorum creditorum, hominum præsertim amplissimorum, qui sine eo, quem Cæcilius suo nomine perhiberet, facile causam communem sustinerent, æquum esse, & officio meo consulere, & tempori. Durius accipere hoc mihi visus est, quam vellem, & quam homines belli solent · & postea prorsus ab instituta nostra paucorum dierum consuetudine longe refugit.

Abs

gné que moi. Aſſurez-le que je ne trouverai point mauvais qu'il ne ſoit pas ici pour l'Aſſemblée où j'eſpere être élu [26]. Voilà tout ce que j'avois à vous mander ſur ce ſujet.

Mais en voici un autre, où j'aurai beſoin de votre indulgence. P. Varius, qui doit une fort groſſe ſomme à votre oncle, ayant vendu tous ſes biens dans la forme la plus irrévocable à ſon frere Caninius Satrius [27], votre oncle [28] a intenté un procès à ce dernier, prétendant que la vente eſt ſimulée. On pourſuit cette affaire au nom de tous les autres créanciers, entre leſquels ſont Lucullus [29], Scipion [30], & Pontius [31] qui auroit été le Syndic, ſi l'on avoit vendu ces biens par decret; mais cette circonſtance ne fait plus rien à l'affaire. Votre oncle m'a prié de le ſervir contre Satrius. Vous ſaurez que ce dernier eſt tous les jours chez moi, & qu'après Domitius [32], dont il eſt la créature, il m'eſt plus attaché qu'à perſonne; il nous a même été fort utile, à mon frere & à moi, dans la pourſuite des Magiſtratures. Cela m'a fort embarraſſé, tant à cauſe de la liaiſon que j'ai avec Satrius, qu'à cauſe de celle qu'il a avec Domitius, ſur le crédit duquel je fonde preſque toutes mes eſpérances pour le Conſulat [33]. C'eſt ce que j'ai repréſenté à votre oncle; j'ai même ajouté que je n'y aurois point d'égard, s'il étoit ſeul la partie de Satrius; mais que cette affaire lui étant commune avec tous les créanciers, dont il y en avoit pluſieurs très-puiſſans qui ſauroient bien la ſoutenir ſans qu'il ſoit beſoin que quelqu'un agiſſe pour lui en particulier, il devoit avoir égard à mes engagemens & à la conjončture où je me trouve. Il a reçu mon excuſe d'une maniere à laquelle je ne m'attendois pas, & qui ne me paroît gueres d'un galant homme;

Abs te peto, ut mihi hoc ignoscas, & me existimes humanitate esse prohibitum, ne contrà amici summam existimationem miserrimo ejus tempore venirem : cum is omnia sua studia & officia in me contulisset. Quod si voles in me esse durior, ambitionem putabis mihi obstitisse. Ego autem arbitror, etiam si id sit, mihi ignoscendum esse : ἐπεὶ οὐχ' ἱερήϊον, οὐδὲ βοείην. [a]. *Vides enim, in quo cursu sumus, & quam omnes gratias non modo retinendas, verum etiam acquirendas putemus. Spero tibi me causam probasse, cupio quidem certe. Hermathena tua valde me delectat, & posita ita belle est, ut totum gymnasium* ἡλίου ἀνάθημα [b] *esse videatur. Multum te amamus.*

a Quia non victimæ partem aut tergus bubulum. Vid. Not.

b Soli donum appensum, vel Solis templum. Vid. Not.

REMARQUES
SUR LA X. LETTRE.

1. *MA prétention au Consulat.*] Comme il faloit qu'il y eût deux années franches entre la Préture & le Consulat, on pouvoit commencer dès la premiere de ces deux années à se mettre au rang des prétendans ; & on alloit dans la place briguer les suffrages, ce qui s'appelloit *prensare*, QUASI *manu prehendere*, parce que les prétendans faisoient des caresses à tous les Citoyens. Mais

homme ; il ne vient plus même chez moi, comme il faisoit depuis quelque tems.

Je vous prie d'être plus indulgent que lui, & de considérer que je ne pouvois honnêtement me déclarer contre un ami dans la conjoncture de sa vie la plus fâcheuse, & où son honneur est intéressé, après en avoir reçu toutes les marques possibles de zele & d'affection. Si vous voulez me juger à la rigueur, je vous permets de croire que les vûes de mon ambition y sont entrées pour quelque chose : mais quand cela seroit, aurois-je si grand tort ? car enfin il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle [34]. Vous voyez quelle carriere je cours ; & que, bien loin d'aliéner mes anciens amis, je dois penser à m'en faire de nouveaux. J'espere que vous trouverez mes raisons bonnes, du moins je le souhaite fort. Votre Mercure-Minerve me fait un grand plaisir ; il est si bien placé, que le lieu où il est semble n'avoir été fait que pour lui [35] ; je vous en fais mille remercimens [36].

Mais on ne demandoit dans les formes que l'année suivante, & c'est pour cela que j'ai traduit ici *petitionis* par *prétention*. Cet endroit est un de ceux qui peuvent faire voir, que souvent il n'y a que la connoissance du sujet qui puisse déterminer le sens du texte, & la maniere dont on doit le rendre.

2. *P. Galba.*] de l'illustre maison des Sulpitiens. Il avoit commencé à entrer dans les Charges longtems avant Cicéron, car il avoit été Questeur dès l'an de Rome 673, & Edile en 677 ; son propre nom étoit Publius. Il ne faut pas le confondre avec un autre Galba

dont le nom propre étoit Servius, qui étoit un peu moins âgé que le premier, & qui ne fut Questeur que sous le Consulat de Cicéron. Ce dernier est le bisayeul de l'Empereur Galba.

3. *A l'occasion de l'élection des Tribuns.*] On sait assez que c'étoit des Magistrats pris parmi le peuple, pour le soutenir & conserver ses priviléges contre les Grands & le Sénat. Ils étoient à peu près par rapport au Sénat & aux Grands, ce qu'étoient les Ephores à Lacédémone par rapport aux Rois. Ils furent créés l'an de Rome 260, & il n'y en eut d'abord que cinq; mais ving-sept ans après on y en ajouta encore cinq autres. Leur élection se faisoit avant celle des Consuls, parce qu'ils entroient en charge dès le 10 de Décembre, au-lieu que les Consuls n'y entroient que le premier de Janvier suivant.

4. *Champ de Mars.*] C'étoit une grande place entre la Ville de Rome & le Tibre, qui dès le tems des Rois avoit été consacrée au Dieu Mars, & où l'on avoit commencé à tenir les Assemblées du peuple sous Servius Tullius.

5. *Antoine.*] C. Antonius oncle du fameux Marc-Antoine. Il avoit été Préteur avec Cicéron, & fut Consul avec lui. Nous aurons encore occasion d'en parler.

6. *Cornificius.*] Je ne comprens pas pourquoi Mr. de St. Réal ne veut point que Cornificius, Thermus, & Cæsonius eussent rien de commun avec les gens connus de ce tems-là, qui portoient le même nom. Il est clair au contraire que, puisqu'ils étoient sur les rangs pour être Consuls, il faloit qu'ils eussent passé par les autres Magistratures. Cornificius avoit été Questeur en 672, & Tribun en 684. On ne sait point l'année de sa Préture.

7. *Je ne doute point que ce dernier ne vous fasse rire, ou plutôt gémir.*] Cornificius étoit d'une naissance fort obscure; il ne paroit pas d'ailleurs qu'il eut comme Cicéron aucun de ces talens extraordinaires qui remplacent la naissance, sur-tout dans les Républiques. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner que Cicéron trouve ridicule qu'il osât prétendre à la premiere place. Il étoit aise à des gens médiocres de parvenir jusqu'à être Tribuns ou même

me Préteurs; car il y avoit dix Tribuns, & huit Préteurs, au-lieu qu'il n'y avoit que deux Consuls.

8. *Pour pousser votre patience à bout.* Je mets ici un point après *ingemuisse*, & c'est ainsi que lisent les plus habiles Commentateurs. *Ut frontem ferias, sunt, &c.* C'étoit un geste qui marquoit l'indignation, ou l'excès du chagrin & de la douleur, comme on le voit dans Homére *, dans Aristophane 1, & dans Plutarque 2.

* *Iliad. X.* 1 *in Pluto.* 2 *in Pompeio.*

9. *Cæsonius.*] Il avait été Edile avec Cicéron, & Questeur en 675. Sa famille n'étoit pas plus connue avant lui que celle de Cornificius. La femme de Caligula s'appelloit Cæsonia, & pouvoit être arriere-petite-fille de ce Cæsonius. On trouve aussi un Cæsonius Consul en 813, sous Néron.

10. *Aquilius*] C. Aquilius Gallus célébre Jurisconsulte. Il avoit été Préteur avec Cicéron.

11. *Et a allégué pour raison ses infirmités.*] C. Aquilius étoit d'une maison très-ancienne, & où il y avoit eu plusieurs Consuls. D'ailleurs son mérite personnel & la connoissance qu'il avoit du Droit, qui donnoit alors toute une autre considération qu'elle ne donne à présent, ne lui auroient pas moins servi que sa naissance pour parvenir au Consulat. Lorsque ceux qui avoient, comme lui, un si juste droit d'y prétendre, y renonçoient, cela étoit regardé comme une espéce de lâcheté dont il faloit se justifier. [*Juravit morbum*] Cicéron, parlant d'un Jurisconsulte, se sert d'un terme tiré du Droit, dont nous aurons occasion de parler sur la 13. Lettre du 12. Livre, où l'explication en sera plus nécessaire.

12. *Catilina.*] Celui qui fut depuis si fameux par sa conjuration.

13. *Si les Juges prononcent qu'il ne fait pas clair en plein midi*] Catilina après sa Préture, ayant été Gouverneur l'Afrique, fut accusé à son retour de concussion. Son ffaire n'étoit pas encore jugée ; & ceux qui étoient révenus de quelque crime, ne pouvoient demander ucune charge qu'ils n'eussent été absous. Catilina le it, quoique ses concussions fussent de notoriété publiue, &, comme dit ici Cicéron, claires comme le jour plein midi.

Saluſt. Aſcon. in Tog. Cand. pro Sylla. Dion. Lib. 36.

14. *Aufidius.*] La famille Aufidia étoit aſſez ancienne, & ne manquoit pas d'illuſtration ; il y avoit même eu un Conſul de ce nom en 682. Mais l'Aufidius dont Cicéron parle ici, étoit d'une naiſſance obſcure : comme il avoit du mérite & de la vertu, il ne laiſſa pas de s'élever, & fut Gouverneur d'Aſie.

De Clar. Orat.

15. *Palicanus.*) C'étoit un homme d'une naiſſance fort obſcure. Une ſorte d'éloquence aſſez propre pour la multitude, mais nullement du goût des honnêtes gens, l'avait élevé. Il avait été Tribun en 682, & il commença à relever l'éclat & l'autorité de cette Charge, dont Sylla n'avoit proprement laiſſé que le nom : ce qui le rendit ſi agréable au peuple, que deux années avant cette Lettre, il oſa prétendre au Conſulat, n'ayant pas même été Prêteur.

De Clar. Orat. Quintilian. Lib. 4. cap. 2. Aſcon. in Verrin. 1. 2. & 3. Valer. Max. Lib. 3. cap. 8.

16. *Céſar.*] Lucius Julius Céſar, de la même maiſon que le grand Céſar, mais ſon parent d'aſſez loin, & d'une branche plus illuſtrée.

17. *Thermus.*] On ne peut douter que ce Thermus ne ſoit le même que C. Marcius Figulus, qui fut Conſul avec L. Céſar ; car Cicéron, parlant ici des prétendans à la veille de l'élection, n'auroit pas oublié Figulus. Il y a apparence que Thermus avoit été adopté par un Figulus. Auſſi dans la liſte des Conſuls qui eſt à la tête du 37. Livre de Dion, il eſt appellé Q. Marcius Thermus. Il ne faut point le confondre avec un autre Thermus, dont il eſt parlé dans pluſieurs Lettres de Cicéron, & qui ne fut jamais que Préteur.

Lib. 2. Ep. 18. & lib. 13. Ep. 53. Fam. Ep. 13. & 20. Lib. 5. ad Attic.

18. *Silanus.*] D. Junius Silanus, fils de M. Junius Silanus, qui avoit été Conſul l'an 644, & qui fut battu par les Cimbres. Celui-ci fut Conſul l'année après Cicéron.

19. *Curius.*] Il étoit d'une famille diſtinguée, & il avoit été Queſteur ; mais il étoit ſi décrié par ſes débauches, & ſur-tout par ſa fureur pour le jeu, que les Cenſeurs l'avoient retranché du Sénat.

Saluſt.

Saluſt. Catilina. Aſcon. in Orat. in Tog-Cand.

20. *Il a la commiſſion de faire racommoder le chemin de Flaminius.*] L'entretien des chemins regardoit les Conſuls *, & ils donnoient ces commiſſions à qui ils vouloient. On conçoit bien que ces réparations qui alloient à la facilité du commerce, & la commodité publique, étoient fort propres pour rendre agréables au peuple ceux qui en étoient chargés. Le chemin de Flaminius portoit le nom de ce Conſul, qui fut vaincu par Annibal à Traſiméne †: il alloit de Rome juſqu'à Rimini ſur la Mer Adriatique.

* *Lib. 3. de Leg.* †. *Strabo Lib. 5.*

21. *Je le donnerois volontiers pour collégue à Céſar.*) Il y a ici une variété infinie dans les Manuſcrits, & il n'y en a pas moins dans les conjectures des Critiques, qui néanmoins reviennent preſque toutes au ſens que nous avons ſuivi. Je lis *eum libenter nunc Cæſari conſuli accuderim*, ou *acciderim*, ou *conſulem addiderim.*

22. *Comme les ſuffrages de la Gaule ſont fort à ménager.*] Il s'agit ici de la Gaule Ciſalpine, & ſur-tout de celle qu'on appelloit *Ciſpadanam.* Tous les habitans des villes en deçà le Pô, avoient droit de ſuffrage dans les Aſſemblées, comme les habitans de Rome. Les villes par delà le Pô, n'avoient que le *jus Latii*, c'eſt-à-dire, que tous ceux qui avoient paſſé par les premieres Magiſtratures de ces villes, avoient droit de ſuffrage dans les aſſemblées du Peuple Romain.

Philip. 2. De Bello Gallico Agel. Lib. 16. cap. 13.

23. *Sous quelque vain titre de députation.*] Ces ſortes de députations s'appelloient *legationes liberæ*; parce que ce n'étoit qu'un titre ſans fonction, que les Sénateurs ſe faiſoient donner, afin d'avoir la liberté d'être longtems abſens de Rome, ce qui ne leur étoit pas permis; & auſſi afin d'être reçus avec plus d'honneur dans les Provinces où ils alloient.

V. Epiſt. 11. Lib. 15.

24. *Aller faire un tour vers Piſon.*] Celui qui avoit été Conſul deux ans auparavant, & qui étoit alors Gouverneur de la Gaule Narbonoiſe. Cicéron en y allant, comptoit de s'arrêter dans la Gaule Ciſalpine, pour y briguer les ſuffrages.

25. *Quand j'aurai découvert les dispositions de nos Grands.*] Comme Cicéron étoit *novus homo*, c'est-à-dire, le premier de sa famille qui fut entré dans les Charges, il craignoit que les Sénateurs d'une ancienne noblesse ne fussent jaloux de son élevation & ne s'y opposassent, comme il le dit clairement dans la Lettre suivante.

26. *Assurez-le que je ne trouverai point mauvais qu'il ne soit pas ici pour l'assemblée, où j'espére être élu.*] Il y avoit alors une grande liaison entre Cicéron & Pompée, surtout depuis la fameuse Harangue *pro Lege Manilia*, par laquelle il fit décerner à Pompée le commandement contre Mithridate, & qui est le plus magnifique éloge qu'on ait jamais fait d'un homme vivant dans une République. Ainsi Cicéron étoit certainement en droit d'exiger de Pompée toutes sortes de services. Mais, quoiqu'il y eut encore une année jusqu'au tems auquel Cicéron devoit demander le Consulat dans les formes, il n'y avoit nulle apparence que la guerre qui occupoit Pompée pût être alors finie. Ce n'est donc qu'en plaisantant que Cicéron dit ici, qu'il le dispense de se trouver à Rome pour le tems des elections.

27. *P. Varius* .... *Caninius Satrius.*] Comme ces deux freres avoient des noms différens, il faloit, ou qu'ils ne fussent que freres utérins, ou que l'un des deux eût passé dans une autre famille par adoption, ce qui étoit assez ordinaire dans ce tems-là.

28. *Votre oncle.*] Frere de la mere d'Atticus. *V. la 2. Rem. sur la 20. Lettre du 3. Livre.*

29. *Lucullus.*] Ils étoient deux freres, qui avoient tous deux été Consuls. L'ainé, & le plus connu par les victoires qu'il avoit remportées contre Mithridate, s'appelloit L. Licinius Lucullus; & le cadet qui avoit passé par adoption dans la famille des Varrons, s'appelloit M. Terentius Varro Lucullus. Lorsque le nom propre n'est point marqué, il s'agit ordinairement de l'ainé. Cependant Manuce croit que Cicéron parle ici du cadet; parce que, dit-il, l'ainé n'étoit pas encore de retour, n'étant revenu que depuis le Consulat de Cicéron. Mais cet habile Commentateur s'est certainement trompé. Il est bien vrai que Lucullus n'entra dans Rome en triomphe, que sous le Consulat de Muræna & de

de Silanus; mais il étoit revenu longtems auparavant, & son triomphe fut différé pendant près de trois ans par les intrigues de ses envieux & des partisans de Pompée.

Plut. Catone. Proœm. Lib. 2. Academ.

30. *Scipion.*] C'est celui qui fut depuis beaupere de Pompée; nous aurons ailleurs occasion d'en parler plus en détail.

31. *Pontius.*] surnommé *Aquila*, qui fut depuis Lieutenant de Cicéron en Cilicie.

32. *Domitius.*] surnommé Ænobarbus. C'est le trisayeul paternel de l'Empereur Néron. Il avoit épousé la sœur de Caton.

33. *Sur le crédit duquel je fonde presque toutes mes espérances pour le Consulat.*] Domitius étoit d'une naissance fort illustre, il avoit beaucoup de crédit parmi le menu peuple *, & son alliance avec Caton lui en donnoit encore davantage parmi ceux qu'on appelloit du bon parti. On voit bien néanmoins que Cicéron exagére ici le besoin qu'il avoit du crédit de Domitius, pour se mieux excuser; car Domitius n'avoit pas même été encore Préteur, & il eut bien de la peine dans la suite à parvenir au Consulat. †.

* *Cæs. Lib. 3. Bel. Civ.* † Rem. 14. 15. 16. 17. & 18. sur la 8. Lettre du 4. Livre.

34. *Il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle.*] ἐπεὶ οὐχ ἱερήϊον οὐδὲ βοείην. C'est un endroit du 22. Livre de l'Iliade qui signifie à la lettre, *il ne s'agit pas d'une victime ou d'un cuir de bœuf.* Virgile en imitant cet endroit, ne traduit pas à la lettre, parce que cette expression proverbiale dans le Grec, n'auroit point eu de grace en Latin.

. . . . *Neque enim levia aut ludicra petuntur præmia.*

35. *Que le lieu où il est, semble n'avoir été fait que pour lui.*] Je lis ici avec Casaubon & Mr. de St. Réal, *illius ἀνάθημα*, ce qui fait un sens plus simple & plus naturel que ἡλίου. Cicéron veut donc dire, qu'il semble que son Academie soit comme un Temple consacré à Minerve, ce qui convient fort à une Bibliothéque.

36. *Je vous en fais mille remercimens.*] MULTUM TE AMAMUS, est une formule de remerciment, comme le prouvent Manuce & Casaubon.

Epist. 3. Lib. 1. & Epist. 2. Lib. 7.

EPISTOLA XI.

VULGATIS SECUNDA.

CICERO ATTICO SAL.

L. *Julio Cæsare, C. Marcio Figulo coss. filiolo me auctum scito, salva Terentia. Abs te tam diu nihil litterarum? Ego de meis ad te rationibus scripsi antea diligenter. Hoc tempore Catilinam, competitorem nostrum, defendere cogitamus. Judices habemus, quos voluimus, summa accusatoris voluntate. Spero, si absolutus erit, conjunctiorem illum nobis fore in ratione petitionis: sin aliter acciderit, humaniter feremus. Tuo adventu nobis opus est maturo. Nam prorsus summa hominum est opinio, tuos familiares, nobiles homines, adversarios honori nostro fore. Ad eorum voluntatem mihi conciliandam maximo te mihi usui fore video. Quare Januario mense, ut constituisti, cura ut Romæ sis.*

LETTRE XI.

Même année que la précédente. C'est la seconde dans l'Edition de Grævius.

JE vous apprens en même tems, que L. Julius César & C. Marcius Figulus ont été désignés Consuls, & que ma femme est accouchée heureusement d'un fils [1]. Devrois-je être si longtems sans recevoir de vos Lettres? Je vous en ai écrit, il y a quelque tems, une assez détaillée sur ma prétention au Consulat. Je me prépare maintenant à plaider pour Catilina [2] mon compétiteur. Nous avons eu tous les Juges que nous souhaitions, & l'Accusateur en est aussi content que nous [3]. Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans notre poursuite commune [4]. Si les choses tournent autrement, il faudra s'en consoler. Il est important pour moi que vous veniez au plutôt; car on est généralement persuadé que quelques-uns des Grands qui sont de vos amis, me seront contraires, & je sai combien vous me serez utile auprès d'eux. Ne manquez donc pas d'être ici en Janvier, comme vous l'avez projetté.

REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE.

1. *JE vous apprens en même tems, que L. Julius César & C. Marcius Figulus ont été désignés Consuls, & que ma femme est accouchée heureusement d'un fils.*) L. JULIO CÆSARE, C. MARCIO *Figulo Coss. filiolo me auctum scito.* On ne peut donner d'autre sens à ces paroles, parce qu'il est sûr que cette Lettre fut écrite sous le Consulat de Cotta & de Torquatus, comme tous les Commentateurs en conviennent. Apparemment que la femme de Cicéron accoucha dans le même tems que César & Figulus furent désignés Consuls. Mr. de St. Réal, seul de son sentiment, soutient que cette Lettre a été écrite depuis que L. César & Figulus furent entrés en charge. Les Commentateurs, dit-il, n'ont pu produire aucun exemple de la maniere de dater dont ils veulent que Cicéron se soit servi. Mais lui, qui prétend que *L. Julio Cæsare & C. Marcio Figulo Consulibus*, signifie ici le premier jour de l'année auquel ces Consuls entrerent en charge, rapporte-t-il quelque exemple pour autoriser une interprétation si forcée. Ce qui lui fait dater cette Lettre du premier jour de l'an, c'est que Cicéron prie à la fin Atticus d'être à Rome dans Janvier. Il n'y avoit pas certainement de tems à perdre, alors sur-tout qu'il n'y avoit point de poste, ni même aucune commodité réglée pour envoyer les Lettres. Comment Cicéron pouvoit-il espérer que dans l'espace d'un mois Atticus reçût sa Lettre, se disposât pour son départ, repassât la mer & traversât plus de la moitié de l'Italie ? De plus, cette Lettre a été écrite peu de tems après la précédente, comme Mr. de St. Réal l'a reconnu lui-même sans y penser, lorsqu'il a traduit, *Ego de meis ad te rationibus scripsi antea diligenter*, par JE *vous ai écrit, il n'y a gueres, fort particulierement sur ma prétention*, ce qui a un rapport visible à la Lettre précédente : or elle a été certainement écrite vers le dix-

dix-septieme de Juillet, donc celle-ci a dû l'être avant le premier Janvier suivant. Mais voici quelque chose de plus décisif. Cicéron dit qu'il pensoit à plaider pour Catilina son compétiteur : or l'affaire de Catilina, dont Cicéron parle ici, fut jugée sous le Consulat de Cotta & de Torquatus, César & Figulus n'étant encore que Consuls désignés.

Pro Cœlio, de Arusp. resp. pro Sulla. Ascon. in Tog. Cand.

2. *Je me prépare à plaider pour Catilina.*) Après avoir vu dans la Lettre précédente, que Cicéron trouvoit les crimes dont on accusoit Catilina plus clairs que le jour, on sera sans doute surpris qu'il ait pu penser à plaider pour lui. Mais, comme ce n'étoit point alors une chose odieuse de se porter pour Accusateur *, on ne se faisoit point non plus un scrupule de défendre ceux contre qui il y avoit les plus violens soupçons. Jamais personne ne fut plus justement accusé que Verrès : cependant Hortensius, l'un des meilleurs Citoyens de la République, plaida pour lui. De savoir si Cicéron plaida pour Catilina, comme il y paroit ici résolu, cela n'est pas bien décidé. Asconius † soutient fortement la négative contre Fenestella. Nous n'avons du moins aucun fragment ni aucune citation de cette Harangue. Et d'ailleurs, Cicéron voulant depuis justifier Cœlius sur la liaison qui avoit été entre lui & Catilina, se contente de dire que ce dernier l'avoit presque trompé. 1 Il auroit été bien plus avantageux pour Cælius, que Cicéron eût ajouté qu'il avoit même plaidé pour Catilina.

* *Pro Rosc. Amer.* † *Ascon. in Orat. in Tog. Cand.* 1. *Pro Cælio.*

3. *Nous avons eu tous les Juges que nous souhaitions, & l'Accusateur en est aussi content que nous.*) Les deux Partis avoient droit de recuser chacun un certain nombre de Juges. Cicéron fait entendre ici, ce qu'il reprocha depuis à Clodius qui étoit l'Accusateur de Catilina, qu'il s'étoit laissé corrompre.

De Arusp. resp.

4. *Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans notre poursuite commune.*) Il falloit que des deux Consuls il y en eût au moins un Plébéien :

ainsi les Patriciens ne pouvoient jamais s'entendre ensemble, & se donner mutuellement leurs amis & leurs créatures. Comme Catilina étoit Patricien, Cicéron comptoit de pouvoir plus facilement s'entendre avec lui. Il se trompa, Catilina fut absous : mais un aussi méchant homme que lui, n'avoit garde de travailler à se donner un collégue comme Cicéron, il s'entendit avec Antoine; cela n'empêcha pas que Cicéron ne l'emportât sur lui. Cati-

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Teucris illa lentum sane negotium : neque Cornelius ad Terentiam postea rediit. Opinor, ad Considium, Axium, Selicium confugiendum est. Nam à Cæcilio propinqui minore centesimis nummum movere non possunt. Sed, ut ad prima illa redeam, nihil ego illa impudentius, astutius, lentius vidi. Libertum mitto; Tito mandavi; σκήψεις a, *atque* ἀναβολαί b. *Sed nescio an* ταυτόματον ἡμῶν c. *Nam mihi Pompeiani prodromi nuntiant, aperte Pompeium acturum, Antonio succedi oportere : eodemque tempore aget Prætor ad populum. Res ejusmodi est, ut ego nec per bonorum, nec per popularem existimationem honeste possim hominem defendere, nec mihi libeat, quod vel maximum*

a Prætextus.
b Dilationes.
c Casus nobis *sup.* melius consulit. *v.* *π.*

lina demanda encore le Consulat l'année suivante ; mais avec aussi peu de succès ; & la honte d'avoir été refusé deux fois, acheva de le porter aux dernieres extrêmités. Au reste, cette intelligence, appellée *coitio*, étoit défendue par les Loix ; mais on n'étoit plus alors si scrupuleux.

Ascon. in Tog. Cand. Salust. Catilin. V. *la Rem. 5. sur la 15. Lettre du 4. Livre.*

LETTRE XII.

L'an de Rome DCLXXXXII.

IL n'y a pas moyen de finir avec Antoine [1]. Cornelius n'est point revenu trouver ma femme. Je vois bien qu'il faudra recourir aux Banquiers Considius, Axius, ou Silicius. Pour votre oncle, ses parens même n'en tireroient pas un sol, à moins d'un pour cent par mois [2]. Pour revenir à Antoine, je ne vis jamais rien de plus impudent, de plus mauvaise foi, de plus impatientant que son procédé. *J'envoie exprès un de mes Affranchis ; j'ai donné ordre à Titus de vous payer* ; toujours nouvelles défaites, & nouveaux délais. Mais peut-être que ce sera un bonheur pour moi [3]. Car les avantcoureurs de Pompée assurent qu'il demandera hautement qu'on rappelle Antoine, & que dans le même tems un Préteur doit en faire la proposition au peuple. Cette cause sera de telle nature, que je ne pourrois la défendre sans être blâmé également, & par les gens de bien, & par les moins scrupuleux ; &, ce qui est encore plus fort, je n'en ai aucune envie. Car voici une nouvelle histoi-

re,

maximum est. Etenim accidit hoc, quod totum cujusmodi sit mando tibi ut perspicias.

Libertum ego habeo, sane nequam hominem, Hilarum dico, ratiocinatorem, & clientem tuum. De eo mihi Valerius interpres nuntiat, Chiliusque se audisse scribit hæc; esse hominem cum Antonio; Antonium porro in cogendis pecuniis dictitare, partem mihi quæri, & à me custodem communis quæstus libertum esse missum: Non sum mediocriter commotus: neque tamen credidi: sed certe aliquid sermonis fuit. Totum investiga, cognosce, perspice, & nebulonem illum, si quo pacto potes, ex istis locis amove: hujus sermonis Valerius auctorem Cn. Plancium nominabat. Mando tibi plane, totum ut videas cujusmodi sit.

Pompeium nobis amicissimum constat esse. Divortium Muciæ vehementer probatur. P. Clodium, Appii filium, credo te audisse, cum veste muliebri deprehensum domi C. Cæsaris, cum pro populo fieret, eumque per manus servulæ servatum, & eductum; rem esse insigni infamia: quod te moleste ferre certo scio. Quid præterea ad te scribam non habeo. Et mehercule eram conturbatior. Nam puer festivus, anagnostes noster, Sositheus decesserat, meque plus, quam servi mors debere videbatur, commoverat. Tu velim sæpe ad nos scribas. Si rem nullam habebis, quod in buccam venerit scribito.

Kal.

re 4, dont je vous prie de découvrir la vérité.

J'ai un méchant homme d'Affranchi, nommé Hilarus, qui a tenu vos Livres de compte, & dont vous êtes le patron 5. Valérius le Truchement 6 me mande à son sujet, & Chilius me marque aussi qu'il a appris qu'Antoine l'a avec lui, & qu'il fait entendre que j'ai ma part de l'argent qu'il leve sur les peuples 7 de sa Province, & que j'ai envoyé un de mes Affranchis pour veiller à mes intérêts. Quoique je n'en veuille rien croire, cela n'a pas laissé de me toucher sensiblement; car il faut bien qu'il ait échapé à Antoine quelque parole qui ait donné lieu à ce bruit. Informez-vous en, je vous en prié, suivez, approfondissez cette affaire, & sur-tout tâchez d'éloigner ce fripon, s'il y a moyen. Valerius me marque qu'il tient tout cela de Cn. Plancius 8. Je vous recommande fort de savoir au juste ce qui en est.

Par tout ce qui me revient de Pompée, j'ai lieu de plus en plus de compter sur son amitié. Le divorce qu'il vient de faire avec Mutia 9, est universellement approuvé. Vous aurez su sans doute que P. Clodius fils d'Appius a été surpris déguisé en femme dans la maison de César, au sacrifice qu'on y faisoit pour le peuple 10, & qu'une Esclave l'a fait sauver : c'est un grand scandale, je ne doute point que vous n'en soyez fâché. Je n'ai plus rien à vous mander, & je n'ai pas même l'esprit assez libre; car je viens de perdre un aimable garçon, nommé Sosithée, qui me servoit de lecteur; & j'en suis plus affligé qu'on ne devroit, ce semble, l'être de la mort d'un Esclave. Donnez-moi souvent de vos nouvelles. Quand vous n'aurez rien

Kal. Januar. M. Messala, M. Pisone Coss.

REMARQUES
SUR LA XII. LETTRE.

IL y a un intervalle de plus de trois ans entre cette Lettre & la précédente, qui fut écrite l'an de Rome 688, sur la fin du Consulat de Cotta & de Torquatus. Atticus revint à Rome au commencement de six cent quatre-vingt-neuf, pour servir Cicéron dans la poursuite du Consulat. Il y demeura pendant six cent quatre-vingt-dix que Cicéron fut Consul, & apparemment une partie de la suivante, jusqu'à ce que les troubles excités par la conjuration de Catilina fussent appaisés. Il paroit par la maniere dont commence cette Lettre, que ce n'étoit que la premiere que Cicéron avoit écrite à Atticus depuis leur séparation, dont Cicéron lui auroit touché quelque chose. Il ne faut pas croire néanmoins qu'il manque ici beaucoup de Lettres, comme Manuce le soupçonne; car on voit dans celle qui suit celle-ci, qu'il n'y avoit pas longtems qu'Atticus étoit parti.

1. *Antoine.*] Il y a dans le texte *Teucris illa;* mais il est clair par la suite qu'il s'agit ici d'Antoine, qui avoit été Consul avec Cicéron, & qui étoit alors Gouverneur de la Macédoine. De dire quel est le sens de ce sobriquet, ou de ce nom énigmatique, c'est ce qui n'est, ni important, ni aisé à deviner; & ce seroit abuser de la patience du Lecteur, que de rapporter ici les différentes conjectures des Critiques. Ce que les Commentateurs disent de plus supportable là-dessus, c'est que Cicéron fait allusion à l'échec qu'Antoine avoit eu depuis peu dans la Macédoine contre les Dardaniens. *Teucris illa* signifie donc ici un homme lâche, *Romana potius quam Romanus;* parce que les Romains descendoient des

Troyens,

rien à me mander, écrivez-moi tout ce qui vous viendra au bout de la plume.

Le premier de Janvier, sous le Consulat de M. Messala & de M. Pison.

Troyens, comme Homére a dit ἀχαιΐδες οὐκ ἔτ' ἀχαιοὶ; & Ennius, *O verè Phrygiæ, neque enim Phryges*. Quoi qu'il en soit, cet Antoine n'étoit pas heureux en surnoms; car on l'avoit surnommé *Hybrida*.

2. *A moins d'un pour cent par mois.*] On sait assez que chez les Romains, aussi-bien que chez les Grecs, l'intérêt se payoit tous les mois, avec cette différence, que chez les Romains c'étoit aux Ides, c'est-à-dire vers le milieu du mois; & chez les Grecs, à la fin. L'intérêt d'un pour cent par mois étoit exorbitant: cependant, comme le commerce en argent étoit alors devenu beaucoup plus commun qu'il n'étoit dans les premiers tems de la République, on verra dans la suite qu'on passoit cet intérêt en Justice.

Epist. 21. Lib. 5. & Ep. 1. & 2. Lib. 6.

3. *Mais peut-être que ce sera un bonheur pour moi.*] ταὐτόματον ἡμῶν *supp.* κάλλιον βουλεύεται. C'est un vers de Ménandre qui étoit passé en proverbe, & qui signifie *que souvent la fortune nous sert mieux que la prudence.* Cicéron veut dire que ce sera un avantage pour lui d'avoir lieu de se plaindre d'Antoine, parce que cela le dispensera de le soutenir contre Pompée. Cependant quelques raisons qu'il pût avoir, il ne laissa pas de parler fortement pour lui dans le Sénat quelques jours après, & il empêcha qu'on ne lui donnât cette année un Successeur.

Epist. 5. Lib. 5. Fam.

4. *Car voici une nouvelle histoire, &c.*] Ce qui doit surtout, dit Cicéron, m'empêcher de soutenir Antoine, c'est que cela confirmeroit le bruit qu'on fait courir en Macédoine, que je partage avec lui l'argent qu'il tire des peuples de cette Province.

5. *J'ai un méchant homme d'Affranchi, nommé Hilarius: qui a tenu vos Livres de compte, & dont vous êtes le patron.*)

tron.] Les Citoyens d'une médiocre naissance avoient tous un Patron marqué, à qui ils alloient le matin faire leur cour, & qu'ils accompagnoient en public lorsqu'il le souhaitoit. On voit par cet endroit, que lorsqu'un Esclave étoit affranchi, il se choisissoit un Patron, c'étoit comme le premier usage qu'il faisoit de sa liberté: mais cela n'empêchoit pas que son Maitre ne fût toujours son Patron naturel, & qu'il n'eût droit d'exiger de lui certains devoirs. Ainsi *Patronus* a deux rapports différens; l'un à *Libertus*, & l'autre à *Cliens*.

Qui a tenu vos Livres de compte.] Les Romains tenoient un état exact de leur recette, & de leur dépense, de leurs dettes actives & passives; & il y avoit des cas où ces Livres de compte faisoient foi en justice.

Il y a dans le texte *Ratiocinatorem & Clientem tuum*; j'ai traduit *qui a tenu vos Livres de compte*, & non pas *qui tient*. Si cet homme avoit été actuellement au service d'Atticus, il en auroit été plus maitre que Cicéron ne le fait entendre : lorsqu'il dit : *Tâchez d'éloigner ce fripon, s'il y a moyen*, SI QUO PACTO POTES.

6. *Valerius le Truchement.*] Quoique presque tous les Romains entendissent & parlassent le Grec, cependant les Gouverneurs de Province avoient toujours avec eux un Truchement, même dans les Provinces où l'on parloit Grec, comme dans la Sicile, dans l'Asie mineure, dans la Macédoine, parce qu'il leur étoit défendu de parler une autre langue que la Latine lorsqu'ils étoient en fonction *: témoin Cicéron, à qui l'on reprocha d'avoir parlé Grec dans le Sénat de Syracuse, pendant qu'il étoit Questeur en Sicile. La République entretenoit aussi des Truchemens dans les Villes de commerce, & sur-tout dans les Ports de mer, pour la commodité des Etrangers de différente nation qui y abordoient.

* *Val. Max. Lib. 2. cap. 2. Verrin. 4.*

7. *Que j'ai ma part de l'argent qu'il leve sur les peuples de sa Province.*] Le Gouvernement de la Macédoine étoit échu par le sort à Cicéron, qui le ceda à Antoine son collégue. Il y a apparence qu'ils firent ensemble un traité secret, & qu'Antoine s'engagea à payer à Cicé-

ron

ron une certaine somme d'argent. C'est sans doute pour cela que lorsque Cicéron parle de cette dette d'Antoine, il le désigne par un nom énigmatique, comme dans cette Lettre & dans les deux suivantes.

8. *Cn. Plancius.*] Il étoit alors Tribun des Soldats dans la Macédoine, & il y fut depuis Questeur pendant l'exil de Cicéron, à qui il rendit service : c'est celui pour qui Cicéron fit la Harangue qui nous est restée.

9. *Le divorce qu'il vient de faire avec Mutia.*] Ses galanteries avec César avoient été si publiques, que Pompée ne crut pas devoir attendre son retour pour la répudier. C'est par rapport à cette galanterie de César avec Mutia, que Pompée pendant la Guerre Civile contre César l'appelloit Ægiste; parce que non content d'avoir débauché sa femme, il en vouloit encore à sa vie.

Plutar. Apoph. Rom.

10. *Que P. Clodius, fils d'Appius, a été surpris déguisé en femme dans la maison de César, au sacrifice qui s'y faisoit pour le peuple.*] C'étoit le sacrifice que l'on faisoit à la *Bonne Déesse*, dont il n'est pas nécessaire de rapporter ici toutes les particularités. Pour entendre cet endroit, il suffit de savoir que les femmes seules pouvoient assister à ce sacrifice, qu'on appelloit aussi les Mystéres, à cause du rapport qu'il avoit avec les Mystéres de Cerès. On faisoit sortir de la maison où l'on célébroit ces Mystéres, non seulement tous les hommes, mais aussi tous les animaux mâles; la précaution alloit jusqu'à couvrir les tableaux où il y en avoit quelques-uns représentés. Enfin on avoit été si simple jusqu'alors, qu'on croyoit fermement, qu'un homme qui verroit ces Mystéres, même par hazard & sans dessein, deviendroit aveugle; mais l'avanture de Clodius désabusa tout le monde. Ce sacrifice s'étoit fait l'année précédente chez César; non pas en qualité de Grand Pontife, comme l'ont cru plusieurs habiles gens; mais en qualité de Préteur. On ne trouve nulle part que ces Mystéres dussent se célébrer chez le Souverain Pontife. Cicéron au contraire dit, qu'ils se faisoient chez un de ceux qui étoient *cùm imperio* *, ce qui ne s'é-

* *De Arusp. Resp.*

tend

tend qu'aux Consuls & aux Préteurs. Dion † dit positivement, qu'ils se faisoient chez un Consul ou chez un Préteur. L'année du Consulat de Cicéron, dans le tems de la conjuration de Catilina, c'est-à-dire au mois de Décembre, ce sacrifice se fit chez Cicéron; ** & il y a apparence qu'il se célébra cette année, à peu près dans le même tems; car cette Lettre est du premier de Janvier, & Cicéron parle de cette affaire comme nouvelle. Ainsi l'on voit que cette Fête ne se célébroit pas toujours le premier de Mai, comme le disent d'anciens Auteurs, & comme on le trouve dans les anciens Calendriers.

† *Dion. Lib. 37.* ** *Plut. in Cicerone.*

Je ne sai s'il est nécessaire que j'avertisse que ce Clodius dont il est ici parlé, est celui qui fut depuis si fameux par son inimitié pour Cicéron, & dont il sera parlé dans presque toutes les Lettres des quatre premiers Livres. On conçoit bien pourquoi il étoit entré ainsi déguisé chez César. Il étoit d'intelligence avec la

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL,

Accepi tuas treis jam epistolas, unam à M. Cornelio, quam Tribus Tabernis, ut opinor, ei dedisti; alteram, quam mihi Canusinus tuus hospes reddidit; tertiam, quam, ut scribis, ancora soluta de phaselo dedisti. Quæ fuerunt omnes rhetorum, pure loquuntur, cum humanitatis sparsæ sale, tum insignes amoris notis. Quibus epistolis sum equidem abs te lacessitus ad scribendum; sed idcirco sum tardior, quod non invenio fidelem tabellarium. Quotus enim

Maitresse de la maison, & il vouloit venger Pompée, & tous les autres maris en grand nombre, qui avoient le même sujet de se plaindre de César. Cette honnête Dame qui sacrifioit un homme de ce mérite, & si aimé de toutes les autres femmes, à un jeune étourdi, étoit de la même maison que Pompée.

11. *J'en suis plus affligé qu'on ne devroit, ce semble, l'être de la mort d'un esclave.*] Il y avoit bien de la différence entre nos Valets & les Esclaves des Anciens. Ils faisoient partie de leur patrimoine, & rien n'attache plus que la propriété. Souvent ils étoient nés dans leurs maisons. Les Maitres faisoient élever avec soin, ceux qui avoient de la disposition pour les Lettres. L'on verra dans la suite combien Cicéron avoit d'affection pour Tiron son Sécrétaire, & qu'il vivoit avec lui plutôt comme avec un ami & un égal, que comme avec un Affranchi.

V. Les Lettres du 16. Liv. des Fam.

LETTRE XIII.

Même année DCLXXXXII.

J'Ai reçu trois de vos Lettres, l'une par M. Cornelius, que vous lui donnâtes, ce me semble, aux trois Tavernes; [1] une autre par votre Hôte [2] de Canusium [3]; & la troisieme datée de votre Vaisseau [4], l'ancre étant déja levée. Elles sont toutes trois très-éloquentes, d'un stile fort pur, avec tous les agrémens de votre politesse, & des marques très-particulieres de votre amitié. Vous ne pouviez pas m'engager plus fortement à vous faire réponse, & je l'aurois fait plutôt, s'il étoit aisé de trouver des commodités sûres. Combien peu de gens se chargent

enim quisque est, qui epistolam paulo graviorem ferre possit, nisi eam pellectione relevarit? Accedit eo, quod mihi non est notum, ut quisque in Epirum proficiscatur. Ego enim te arbitror, cæsis apud Amaltheam tuam victimis, statim esse ad Sicyonem oppugnandam profectum. Neque tamen id ipsum certum habeo quando ad Antonium proficiscare, aut quid in Epiro temporis ponas. Ita neque Achaicis hominibus, neque Epiroticis paulo liberiores litteras committere audeo. Sunt autem post discessum à me tuum res dignæ litteris nostris, sed non committendæ ejusmodi periculo, ut aut interire, aut aperiri, aut intercipi possint.

Primum igitur scito, primum me non esse rogatum sententiam, præpositumque esse nobis pacificatorem Allobrogum, idque admurmurante Senatu, neque me invito esse factum. Sum enim & ab observando homine perverso liber, & ad dignitatem in Republica retinendam contra illius voluntatem solutus: & ille secundus in dicendo locus habet auctoritatem pæne principis, & voluntatem non nimis devinctam beneficio Consulis. Tertius est Catulus, quartus (si etiam hoc quæris) Hortensius. Consul autem ipse parvo animo & pravo, tantum cavillator genere illo moroso, quod etiam sine dicacitate ridetur, facie magis, quam facetiis, ridiculus: nihil agens cum Republica, sejunctus ab optimatibus: à quo nihil speres boni Reipublicæ, quia non vult; nihil metuas mali, quia

gent d'une Lettre de quelque poids, sans se payer du port en la lisant. De plus il arrive souvent que je ne suis pas averti du départ de ceux qui vont en Epire ; je crois même que vous n'y êtes plus, & que vous serez déja parti pour votre Amalthée. [5] Je ne sai enfin quand vous irez trouver Antoine, ni combien de tems vous demeurerez en Epire ; ainsi je n'ose confier des Lettres écrites avec quelque liberté, ni à des Achéens, ni à des Epirotes. Il est arrivé, depuis votre départ, des choses qui valent bien la peine de vous être mandées ; mais je ne veux point exposer de telles Lettres à être, ou perdues, ou interceptées, ou lues enfin par d'autres que par vous.

Vous saurez d'abord qu'on ne m'a point fait opiner le premier, [6] & qu'on m'a préféré le Pacificateur des Allobroges. [7] Le Sénat en a fort murmuré, pour moi je n'en suis pas autrement fâché. Cela me dispense d'avoir des égards pour un méchant homme, & me laisse plus de liberté pour soutenir le rang que je tiens dans la République. D'ailleurs, il est presqu'aussi honorable d'opiner le second [8], & cela donne moins d'engagement avec le Consul. Catulus [9] parla le troisieme, &, si vous en voulez savoir davantage, Hortensius [10] le quatrième. Pour revenir à ce Consul [11], c'est un petit & méchant esprit, un de ces railleurs chagrins, qui ne laissent pas quelquefois de faire rire [12], plus plaisant par sa figure que par ses bons-mots. Il n'est ni dans le parti du Peuple, ni dans celui des Grands. [13] La République n'en doit espérer rien de bon, il a de trop mauvaises intentions : mais aussi elle n'a point de mal à en craindre, il n'a pas assez

de

quia non audet. Ejus autem collega, & in me perhonorificus, & partium studiosus ac defensor bonarum, quinimmo leviter inter se dissident.

Sed vereor ne hoc, quod infectum est, serpat longius. Credo enim te audisse, cum apud Cæsarem pro populo fieret, venisse eo muliebri vestitu virum; idque sacrificium cum virgines instaurassent, mentionem à Q. Cornificio in Senatu factam (is fuit princeps; ne tu forte aliquem nostrum putes) postea rem ex S. C. ad Pontifices relatam, idque ab iis nefas esse decretum: deinde ex S. C. Consules rogationem promulgasse; uxori Cæsarem nuntium remisisse. In hac causa Piso, amicitia P. Clodii ductus, operam dat, ut ea rogatio, quam ipse fert, & fert ex S. C. & de religione, antiquetur. Messala vehementer adhuc agit severe. Boni viri precibus Clodii removentur à caussa; operæ comparantur, nosmetipsi qui Lycurgei à principio fuissemus, quotidie demitigamur. Instat & urget Cato. Quid multa? Vereor, ne hæc, neglecta à bonis, defensa ab improbis, magnorum Reipublicæ malorum caussa sit.

Tuus autem ille amicus, (scin quem dicam? de quo tu ad me scripsisti, postea quam non auderet

de courage. Pour fon collégue [14], il me traite avec beaucoup de diftinction, il aime & foutient le bon parti ; auffi ne font-ils pas déja trop bien enfemble.

Mais j'ai peur que cette vilaine affaire qui eft maintenant fur le tapis, n'ait de fâcheufes fuites. Je crois que vous aurez fu qu'on a trouvé un homme déguifé en femme, au facrifice qui fe faifoit pour le Peuple chez Céfar ; ce qui obligea les Veftales à recommencer la cérémonie. Cornificius en parla au Sénat le premier ; je fuis bien aife de vous le dire, de peur que vous ne croyiez que ce fut quelqu'un de nous [15]. On renvoya l'affaire aux Pontifes, qui déclarerent que c'étoit un facrilege. Là-deffus les Confuls par ordre du Sénat ont propofé au Peuple d'en faire informer, & Céfar a repudié fa femme [16]. Le Conful Pifon, ami particulier de Clodius, agit fous main pour faire rejetter par le Peuple cette propofition que lui-même a faite, qui eft autorifée par un Decret du Sénat, & où la Religion eft intéreffée. Son collégue fait paroître jufqu'à préfent beaucoup de vigueur & de févérité. Nos gens de bien fe laiffent fléchir par les prieres de Clodius, qui, en attendant, fe pourvoit de gens de main. Moi-même, qui dans les commencemens auroit été inflexible [17], je deviens tous les jours plus traitable ; [18] Caton feul ne fe relâche point. Que vous dirai-je ? J'appréhende que cette affaire négligée par les bons Citoyens, & trop bien foutenue par les méchans, n'ait des fuites trèsfâcheufes pour la République.

Quant à votre ami [19], m'entendez-vous ? Celui de qui vous me mandiez, que n'ayant pas

auderet reprehendere, laudare, cœpiſſe,) nos, ut oſtendit, admodum diligit, amplectitur, amat, aperte laudat; occulte, ſed ita, ut perſpicuum ſit, invidet nihil come, nihil ſimplex, nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς [a] *honeſtum, nihil illuſtre, nihil forte, nihil liberum. Sed hæc ad te ſcribam alias ſubtilius. Nam neque adhuc mihi ſatis nota ſunt: & huic terræ filio neſcio cui committere epiſtolam tantis de rebus non audeo.*

Provincias Prætores nondum ſortiti ſunt. Res eodem eſt loci, quo reliquiſti. Τοποθεσίαν [b], *quam poſtulas, Miſeni, & Puteolorum, includam orationi meæ. A. D.* III. *Non. Decemb. mendoſe fuiſſe animadverteram. Quæ laudas ex orationibus, mihi crede, valde mihi placebant: ſed non audebam antea dicere. Nunc vero, quod à te probata ſunt, multo mihi* ἀττικώτερα [c] *videntur. In illam orationem Metellinam addidi quædam. Liber tibi mittetur, quoniam te amor noſtri* φιλορήτορα [d] *reddidit.*

Novi tibi quidnam ſcribam? quid etiam? Meſſala Conſul Autronianam domum emit H-S. CCCCXXXVII.

a In rebus quo ſunt Reſp.
b Deſcriptionem.
c Magis Attica.
d Amantem artis dicendi.

osé me blâmer, il avoit pris le parti de me louer; cet ami, dis-je, m'aime fort, à ce qu'il témoigne; il me soutient, me caresse, me loue en public, pendant qu'il me porte envie en secret, de telle maniere néanmoins que tout le monde s'en apperçoit [20]. On ne voit en lui ni honnêteté, ni franchise, ni noblesse dans ce qui regarde le Gouvernement [21], ni élevation, ni courage, ni liberté. Mais je vous entretiendrai de tout ceci plus à fond une autre fois; aussi-bien n'y vois-je pas encore tout-à-fait clair, & je n'ose confier à un inconnu, comme celui qui vous porte cette Lettre, des secrets de cette importance.

Les Préteurs n'ont pas encore tiré leurs Provinces au sort [22], cette affaire en est toujours au point où vous l'avez laissée. Je ferai entrer dans ma Harangue la description de Pouzolles [23] & de Miséne [24], que vous me demandez; je m'étois déja apperçu que je m'étois trompé, en datant du troisieme de Décembre. Pour vous dire la vérité, ce qui vous plaît dans mes Harangues, me plaisoit fort aussi, quoique je n'osasse vous le dire: maintenant, que j'ai votre approbation, je les trouverai encore meilleures. J'ai fait quelques additions à celle contre Metellus [25]; je vous en envoyerai une copie, puisque votre amitié pour moi vous a mis dans le goût des piéces d'Eloquence.

Qu'ai-je encore à vous dire? Attendez: le Consul Messala a acheté la maison d'Autronius [26] quatre cens trente-sept mille sesterces [27]. Quel intérêt y prenez-vous, m'allez-vous dire? le voici. Cet achat justifie le mien, & fait voir qu'on peut quelquefois se servir de la bourse de ses amis pour une acquisition qui fasse honneur [28] dans le monde. Mon affaire avec Antoine ne fi-

CCCCXXXVII. *Quid id ad me, inquies? tantum, quod ea emptione & nos bene emisse judicati sumus: & homines intelligere cœperunt, licere amicorum facultatibus in emendo ad dignitatem aliquam pervenire. Teucris illa lentum negotium est, sed tamen est in spe. Tu ista confice. A nobis liberiorem epistolam exspecta.* VI. *Kalend. Febr. M. Messala & M. Pisone Coss.*

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

AUx trois Tavernes.] Sur le chemin d'Appius. Cet endroit a conservé son ancien nom, *le tre Taberne.*

2. *Votre Hôte.*] On sait qu'en ce tems-là le devoir d'une mutuelle hospitalité étoit si bien établi, qu'on n'étoit presque jamais réduit à aller loger dans une Hôtellerie. Ce droit passoit des peres aux enfans, & l'on conservoit dans les familles certaines marques qu'on appelloit *Tesseras hospitalitatis*, avec lesquelles on se faisoit reconnoitre. On appelloit donc *Hospites* ceux chez qui on alloit loger, lorsqu'on passoit par quelque ville, ou ceux qu'on logeoit chez soi.

3. *Cansium.*] Ville de la Pouille.

4. *De votre vaisseau.*] DE PHASELO, sorte de bâtiment à voiles & à rames, qui avoit été ainsi nommé de la Ville de Phasélis en Pamphilie, qui avoit servi longtems de retraite aux Pirates.

5. *Et que vous serez dejà parti pour votre expédition de Sicione, après en avoir fait les préparatifs dans votre Amalthée.*] CÆSIS AD AMALTHEAM TUAM VICTIMIS, STATIM ESSE AD SICIONEM OPPUGNANDAM PROFECTUM. A la lettre, *qu'après avoir immolé des victimes dans votre*

Amal-

nit point, j'espere néanmoins d'être payé. Ayez soin de ce que je vous ai recommandé. Je vous écrirai au premier jour avec plus de liberté. Le 25. de Janvier, sous le Consulat de Messala & de Pison.

Amalthée, vous êtes allé assiéger Sicione. Cela signifie sans métaphore, *que vous êtes parti de votre maison d'Epire, pour aller à Sicione vous faire payer de l'argent qui vous est dû.* On verra dans la suite que les Sicioniens ne vouloient point payer Atticus : c'est pour cela que Cicéron parle du voyage d'Atticus pour cette Ville, comme d'une expédition militaire. On sait assez que les Généraux d'Armée, & sur-tout les Consuls Romains, avant que de partir pour la guerre, faisoient toujours un sacrifice solemnel.

Amalthée.] C'est comme l'on fait le nom de cette fameuse Chévre nourrice de Jupiter, qui pour récompense donna à une de ses cornes, cette merveilleuse propriété, qu'on y trouvoit tout ce qu'on vouloit. On voit bien qu'Atticus donna ce nom à sa maison d'Epire, pour marquer qu'on y trouvoit toutes les choses nécessaires pour la commodité & pour l'agrément.

6. *Que l'on ne m'a pas fait opiner le premier.*] Cicéron rend compte ici à Atticus de la premiere séance du Sénat, qui s'étoit tenue le même jour qu'il écrivoit cette Lettre. On gardoit ordinairement, pendant toute l'année, le même ordre, en demandant les avis que l'on avoit suivis dans la premiere séance * avec cette exception seulement, que pendant les derniers mois de l'année, les Consuls désignés pour la suivante, opinoient avant tous les Consulaires. Apparemment que Cicéron avoit opiné le premier l'année précédente, & c'est la seule raison qu'il pouvoit avoir de se plaindre, de ce que le Consul Pison ne lui avoit pas fait le même hon-

neur cette année. A cela près, il n'étoit pas surprenant qu'il eût donné la préférence à C. Pison qui étoit son parent. Cicéron pouvoit aisément se consoler, puisqu'on le faisoit passer avant Catulus & Hortensius.

* *Agell. Lib. 4. cap. 10. & Lib. 14. cap. 7. Sueton. Jul.*

7. *Le Pacificateur des Allobroges.*] C. Pison dont nous avons parlé sur la dixiéme Lettre. Cicéron le désigne ainsi par raillerie, à cause de quelques légers mouvemens qu'il y avoit eus dans la Gaule Narbonoise, pendant qu'il en étoit Gouverneur. * Les Allobroges comprenoient ce que nous appellons à présent la Savoye & le Dauphiné.

* *Dion. Lib. 37.*

8. *Il est presque aussi honorable d'opiner le second.*] Comme sur les affaires que l'on propose, il n'y a ordinairement que deux sentimens & deux partis à prendre, le second opinant pouvoit former un avis aussi bien que le premier.

9. *Catulus.*] Le fils de ce grand homme, que Marius fit mourir si inhumainement. Il devint encore plus illustre que son pere. Il avoit été Consul l'an 675, & fut depuis Censeur & Chef du Sénat. Il étoit alors chargé de faire rebâtir le Capitole, qui avoit été brulé. Enfin c'étoit un des plus grands personnages, & des meilleurs citoyens qu'eût alors la République.

10. *Hortensius.*] Le fameux Orateur, qui seul pouvoit disputer à Cicéron le premier rang. Il étoit d'une maison très-ancienne, & illustrée par la Dictature.

11. *Ce Consul.*) M. Pupius Pison. Il étoit de la maison Calpurnia qui étoit Patricienne, mais il avoit été adopté par un Plébéïen nommé Pupius; sans cela il n'auroit pu être Consul avec Messala qui étoit Patritien. Quoique Cicéron en fasse ici un si étrange portrait, il ne laisse pas de reconnoitre ailleurs qu'il tenoit quelque rang parmi les Orateurs de son tems, * & qu'il s'étoit distingué par la grande connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque. Après sa Préture il avoit eu le Gouvernement d'Espagne, † & il avoit remporté quelques avantages qui lui firent accorder l'honneur du Triomphe.

* *De Clar. Orat.* † *In Pison pro Flacco.*

12. Un

12. *Un de ces railleurs chagrins qui ne laissent pas quelquefois de faire rire.*) TANTUM CAVILLATOR GENERE ILLO MOROSO QUOD ETIAM SINE DICACITATE RIDETUR. *Cavillatio*, c'est une plaisanterie suivie ; & *Dicacitas*, des bons-mots courts & détachés. 2. *de Oratore. Cum duo sint genera facetiarum, alterum æquabiliter in omni sermone fusum, alterum peracutum & breve : illa à veteribus superior cavillatio, hæc altera dicacitas nominata est.* On voit par-là que *quod etiam sine dicacitate ridetur*, ne signifie pas ici *sans rien dire de risible*, comme traduit Mr. de St. Réal, mais *qui ne laisse pas de faire rire sans dire des bons-mots.* Ce que l'on dit, peut être très-plaisant, sans être un bon-mot. Reste à examiner ce que c'est que *genus cavillationis morosum.* Manuce dit que c'est *cum facie risum movemus, nulla sermonis festivitate* ; & pour appuyer cette interprétation, il cite un passage du 2. Livre *de l'Orateur*, que cet habile Commentateur n'a pas assurément entendu. Le voici. *Primum igitur genus quod risum vel maxime movet, non est nostrum ; morosum, superstitiosum, suspiciosum, gloriosum, stultum. Naturæ ridentur ipsæ, quas personas agitare solemus, non sustinere.* Cicéron veut dire que la premiere maniere de plaisanterie, c'est lorsqu'on joue certains personnages propres à faire rire, comme celui d'un homme chagrin & fâcheux, d'un superstitieux, &c. *naturæ ridentur ipsæ* : alors c'est plutôt ce caractére qui fait rire, que ce que disent ceux qui le jouent. Cette sorte de plaisanterie convient au Comédien, & non pas à l'Orateur : il doit se moquer de ces caractéres, & non pas les représenter, *quas personas agitare solemus, non sustinere.* On voit donc clairement que Cicéron n'a pas voulu marquer ici un certain genre de plaisanterie qu'il appelle *morosum*, non plus que *genus superstitiosum, suspiciosum, &c.* De plus Cicéron dans le même endroit distingue une troisiéme espéce de plaisanterie, qui est précisément celle que Manuce exprime par ces mots, *cum facie risum movemus.* Saumaise veut qu'on lise ici *mocoso*, au-lieu de *moroso.* MOCOSUS vient de μῶκος *sanna*, & c'est précisément la même chose que ce que Cicéron appelle *oris depravationem.* Cette leçon fait un bon sens : mais il y a ici une si grande uniformité dans les Ma-

 nuscrits,

nuſcrits, qu'on ne peut pas les abandonner pour ſuivre cette conjecture : d'ailleurs ce mot ne ſe trouve, ni dans Cicéron, ni dans aucun ancien Auteur avant Quintilien. *Cavillator genere illo moroſo, &c.* ſignifie donc ici un homme plaiſant par *un air chagrin, ou naturel, ou affecté.* Cicéron donne le même caractére à ce Piſon dans le Livre des Orateurs illuſtres, *ſæpe ſtomachoſum, &c.* Et plus bas, *hominum ineptias ac ſtultitias, quæ devorandæ nobis ſunt, non ferebat, iracundiuſque reſpuebat, ſive moroſe, ut putabatur, ſive ingenuo liberoque faſtidio.*

13. *Il n'eſt ni dans le parti du Peuple, ni dans celui des Grands.*) Depuis les Gracques il y avoit toujours eu dans la République deux partis. L'un de ceux qu'on appelloit *Populares*, qui en flattant le Peuple, & tâchant de diminuer l'autorité du Sénat, cherchoient à s'élever eux-mêmes, & à ſe rendre puiſſans. L'autre parti qu'on appelloit *Optimatum*, parcequ'il étoit compoſé de la plus grande partie de la nobleſſe & des meilleurs Citoyens, ſoutenoit l'autorité du Sénat contre les entrepriſes des Tribuns, & de tous ceux qui ſe livroient trop à la multitude. Marius & Céſar furent à la tête du premier parti, & Sylla & Pompée à la tête du ſecond.

Muret, au-lieu de *cum Republica*, lit ici *cum populo*: mais ſans changer la leçon ordinaire, qui eſt celle de tous les Manuſcrits, je crois avec Caſaubon qu'on peut fort bien lui donner le ſens que nous avons ſuivi. *Nihil agens cum Republica*, pourroit encore s'expliquer ainſi, *dans tout ce que fait ce Conſul, il ne ſe propoſe point le bien de l'Etat.* Je ne ſai où Mr. de St. Réal a pris le ſens qu'il donne à cet endroit. Il traduit, *il ne fait rien de ſon chef, & il eſt gouverné abſolument par les Grands de ſon parti. Sejunctus ab aliquo*, n'a jamais ſignifié gouverné par quelqu'un; & deplus Cicéron dit expreſſément dans la Lettre ſuivante, que Piſon avoit aliéné de lui tous les gens du bon parti, *omnes bonos:* ce qui, dans le ſtile de Cicéron, eſt la même choſe qu'*Optimates*, comme on verra par-tout dans ces Lettres.

14. *Son Collegue.*) M. Valerius Meſſala Niger, d'une maiſon Patricienne, qui deſcendoit de Valerius qui fut Conſul avec le Brutus qui chaſſa Tarquin.

15. *Par*

15. *Par quelqu'un de nous.*) C'eſt-à-dire, par quelque Conſulaire. Cornificius n'avoit été que Préteur.

16. *Céſar a répudié ſa femme.*) C'étoit déclarer qu'il la croyoit coupable, & Clodius par conſéquent. Cependant, lorſqu'il fut appellé pour dépoſer en Juſtice ſur cette affaire, il dit qu'il n'en avoit aucune connoiſſance. Et pourquoi, lui dit-on, avez-vous répudié votre femme ? C'eſt, répondit-il, que je veux que tout ce qui m'appartient ſoit auſſi exempt de ſoupçon que de crime. Il concevoit qu'un homme du caractére de Clodius, pourroit lui être d'un grand uſage pour les projets qu'il méditoit dès-lors. Jamais homme ne fut plus maitre que Céſar, de ſon reſſentiment & de ſes paſſions : ou, pour mieux dire, il en avoit une dominante qui les régloit toutes, ſon ambition.

Sueton. Jul. Plut. Cicer.

17. *Si inflexible.*) LYCURGEI. Cicéron fait ici alluſion, non pas à la ſévérité des Loix de Lycurgue Légiſlateur de Lacédémone, mais à l'Orateur Athenien de même nom, dont on diſoit qu'il trempoit ſa plume dans du poiſon. C'étoit le fléau de tous les méchans Citoyens; il avoit été chargé de la Police d'Athénes; & il pourſuivit les voleurs & les ſcélérats avec tant de vigueur, qu'il en purgea entiérement cette grande Ville.

Dionyſ. Halicar. Plut. in Bruto. Diod. Sicul. Lib. 6.

18. *Caton.*) Arriére-petit-fils du Cenſeur de même nom : il eſt ſi connu par tous les Hiſtoriens de ce temslà, & ſur-tout par Plutarque qui a écrit ſa vie, qu'il ſeroit entiérement inutile d'en rien dire ici de particulier. Il n'avoit encore été que Tribun du Peuple; mais ſon mérite perſonnel, ſon exacte probité, ſon zéle pour le bien de l'Etat, exempt de toute vue particuliére, l'avoient déjà mis à la tête du bon parti, & l'égaloient à ceux qui avoient paſſé par les premieres Charges de la République,

19. *Votre ami.*) Pompée qui étoit arrivé à Rome entre cette Lettre & la précédente. On ſera ſans doute ſurpris d'en trouver ici un ſi étrange portrait : comment y reconnoitre le Héros de l'Oraiſon *pro Lege Manilia* ? Mais on s'accoutumera bientôt, en liſant ces Lettres, à rabattre de l'idée qu'on s'en étoit faite; & l'on

l'on reconnoitra combien les Portraits des Panégyristes sont flattés.

20. *Pendant qu'il me porte envie en secret, de telle maniere néanmoins que tout le monde s'en apperçoit.*) Voilà un trait auquel on reconnoit Pompée : il n'étoit dissimulé que part art, & ses finesses ne lui réussissoient point. Cœlius dit ailleurs du même Pompée : *Solet enim aliud sentire & loqui, neque tantum valere ingenio, ut non appareat quid cupiat. Epist. 1. Lib. 8. Fam.*

Voila Rem. 10. sur la 1. Lettre, & la Rem. 4. sur la 10. Lettre du 4. Livre.

21. *Nulle noblesse dans ce qui regarde le Gouvernement*) *Nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς honestum.* L'*honestum* est ici la même chose que le τὸ καλὸν des Grecs, & ce que les Philosophes opposoient à *turpe* & à *utile.* Cicéron veut donc dire, que dans le Gouvernement Pompée ne se proposoit pas le bien de la République, comme l'honneur & le devoir l'y obligeoient ; car l'*honestum* s'étend à tous les devoirs, comme on peut voir dans les Livres Philosophiques de Cicéron, & sur-tout dans les Offices. *Quintilian. Lib. 2. cap. 5. Nos justum, pium, religiosum, cæteraque his similia honesto complectimur.* Mr. de St. Réal n'a pas compris le sens de cet endroit, ou ne l'a pas rendu, lorsqu'il a traduit *ni honnêteté envers le Public.* Jamais *honestus* n'a signifié honnête envers quelqu'un.

22. *Les Préteurs n'ont point encore tiré leurs Provinces au sort.*) Il s'agit ici des Préteurs de l'année précédente. Q. Cicéron l'avoit été, & ainsi Cicéron & Atticus s'intéressoient à cette affaire d'une maniere particuliere. Les Préteurs tiroient ordinairement leurs Provinces au sort, peu de tems après qu'ils étoient entrés en charge : mais les mouvemens qui avoient suivi la conjuration de Catilina, avoient retardé cette affaire ; parce qu'on avoit envoyé plusieurs Préteurs dans differens endroits de l'Italie, pour dissiper les restes de cette conjuration.

Dion. Lib. 37. Oros. Lib. 6. cap. 6.

23. *Pouzolles.*) Ville maritime de la Campagne, fameuse par ses eaux chaudes.

24. *Misène.*) Autre Ville de la même côte.

25. Celle

25. *Celle contre Metellus.*) Surnommé *Nepos*, frere de Metellus-Celer. Il avoit été Tribun l'année après le Consulat de Cicéron, & il s'étoit déclaré ouvertement contre lui. Aulu-Gelle & Quintilien citent cette Harangue, dont il ne nous reste que le titre, *Oratio adversus concionem Metelli* : c'étoit une Harangue que Cicéron avoit faite dans le Sénat, pour répondre à celle que ce Tribun avoit faite contre lui devant le Peuple.

Epist. 1. & 2. Lib. 5. Fam. Aulus-Gell. Lib. 18. cap. 7. Quintilian. Lib. 9. cap. 3.

26. *Autronius.*) C'est celui qui avoit été désigné Consul avec P. Sylla; mais ayant été l'un & l'autre convaincus de s'être servis pour se faire élire, de moyens défendus par les loix, on cassa leur élection, ce qui étoit la peine ordinaire. Autronius fut banni depuis, pour avoir trempé dans la conjuration de Catilina.

V. la Rem. 3. sur la 2. Lettre du 3. Livre.

27. *Quatre cens trente-sept mille sesterces.*) Environ 41078 livres. Je suis persuadé, aussi-bien que Casaubon, qu'il y a ici erreur dans le texte : ce qui est arrivé souvent aux Copistes, qui la plupart n'ont pas compris la maniere de compter des Romains, & qui l'ayant trouvé en abrégé, ont pu se tromper plus facilement. Cicéron parle d'un achat considérable, & qui avoit fait du bruit, d'une maison qui faisoit honneur à un homme de la qualité de Messala, d'une acquisition qu'on pouvoit comparer à la sienne : or tout cela ne peut convenir à une maison de quarante-un mille livres : dans un tems où l'argent étoit très-commun. Celle de Ciceron avoit couté trois millions cinq cens mille sesterces, *environ* 329000 *livres*. Je ne crois pas néanmoins qu'il soit nécessaire de supposer comme Casaubon, que Cicéron fait ici un argument *à majori ad minus*, & que la maison de Messala avoit plus couté que celle de Cicéron. Pour que Ciceron pût s'autoriser de l'exemple de Messala, il suffisoit que l'achat que ce dernier avoit fait fût considérable, & qu'il eût emprunté pour le faire.

28. *Qu'on peut quelquefois se servir de la bourse de ses amis pour faire une acquisition qui fasse honneur.*) Comme Cicéron étoit un nouveau Noble, *novus homo*, on avoit

trouvé fort mauvais qu'il eût acheté une maison qui avoit été à l'illustre famille des Crassus, & sur-tout qu'il eût emprunté plus de la moitié du prix pour faire cette acquisition, qui étoit au dessus de sa fortune. Mais il dissimule ici la principale circonstance du reproche qu'on lui faisoit, & qui ne lui étoit point commune avec Messalla : c'est qu'il avoit emprunté à un homme pour qui il étoit prêt de plaider ; car en ce tems-là, non-seulement il n'étoit pas permis de prendre de l'argent de ses Parties, il n'étoit pas même permis de leur en

---

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Vereor ne putidum sit scribere ad te, quam sim occupatus : sed tamen distinebar, ut huic vix tantulæ epistolæ tempus habuerim, atque id ereptum è summis occupationibus. Prima concio Pompeii qualis fuisset, scripsi ad te antea, non jucunda miseris, inanis improbis, beatis non grata, bonis non gravis. Itaque frigebat. Tum Pisonis Consulis impulsu levissimus Tribunus pleb. Fufius in concionem produxit Pompeium. Res agebatur in Circo Flaminio : & erat in eo ipso loco illo die nundinarum πανήγυρις a. *Quæsivit ex eo, placeret ne ei judices à Prætore legi, quo consilio idem Prætor uteretur. Id autem erat de Clodiana religione*

a Conventus.

emprunter; & cela étoit regardé comme une chose si odieuse, que lorsque cela fut découvert avant que Cicéron eût acheté, & qu'on le lui reprocha en plein Sénat, il nia tout net, non seulement qu'il eût emprunté, mais même qu'il pensât à faire aucune acquisition; & lorsqu'il l'eût faite, il crut en être quite pour un bonmot : *Les habiles Acquéreurs n'ont garde de dire qu'ils ayent envie d'acheter, de peur d'attirer des encheres.*

Aul. Gell. Lib. 12. *cap.* 12.

LETTRE XIV.

Même année DCLXXXXII.

Je suis presque honteux de vous dire combien je suis occupé 1; je le suis à un tel point, qu'à peine ai-je le tems de vous écrire cette Lettre, qui sera courte; encore faut-il que je le dérobe à des affaires très-importantes. Je vous ai déja mandé comment on a trouvé la premiere Harangue de Pompée 2, aussi peu satisfaisante pour le petit peuple que pour les riches, de nulle force contre les méchans, & sans dignité au jugement des gens de biens; cela fut donc d'un grand froid. Depuis, un étourdi de Tribun, nommé Fufius, à l'instigation du Consul Pison, présenta Pompée au Peuple 3 dans le Cirque de Flaminius 4, où il y avoit ce jour-là une grande Foire 5, & lui demanda s'il étoit d'avis que le Préteur choisît les Commissaires pour juger l'affaire de Clodius 6, conformément à la délibération du Sénat. Pompée parla fort à l'avantage des Grands, & déclara que l'au-

ne ab Senatu constitutum. Tum Pompeius μάλ᾽ ἀριστοκρατικῶς [a] *locutus est; Senatusque auctoritatem sibi omnibus in rebus maximam videri, semperque visam esse, respondit, & id multis verbis. Postea Messala Consul in Senatu de Pompeio quæsivit quid de religione, & de promulgata rogatione sentiret. Locutus ita est in Senatu, ut omnia illius ordinis consulta* γενικῶς [b] *laudaret: mihique, ut assedit, dixit, se putare, satis ab se etiam de istis rebus esse responsum.*

Crassus postea quam vidit illum excepisse laudem ex eo, quod suspicarentur homines ei Consulatum meum placere, surrexit, ornatissimeque de meo Consulatu locutus est; ut ita diceret, se, quod esset Senator, quod civis, quod liber, quod viveret, mihi acceptum referre; quoties conjugem, quoties domum, quoties patriam videret, toties se beneficium meum videre. Quid multa? totum hunc locum, quem ego varie meis orationibus, quarum tu Aristarchus es, soleo pingere, de flamma, de ferro, (nosti illas ληκύθους [c]*) valde graviter pertexuit. Proxime Pompeium sedebam. Intellexi hominem moveri; utrum Crassum inire eam gratiam, quam ipse prætermisisset; an esse tantas res nostras, quæ tam libenti Senatu laudarentur, ab eo præsertim, qui mihi laudem illam eo minus*

[a] Valde pro statu Optimatum.

[b] Generaliter. [c] Ampullas.

l'autorité du Sénat lui paroiſſoit & lui avoit toujours paru reſpectable, & il s'étendit fort là-deſſus. Le Conſul Meſſala lui ayant depuis demandé dans le Sénat ſon ſentiment ſur ce ſacrilége, & ſur la propoſition qu'on avoit faite au Peuple, il répondit en louant tout ce qui étoit émané de cette auguſte Compagnie, mais ſans entrer dans aucun détail; & s'étant aſſis, il me dit qu'il croyoit par là s'être aſſez expliqué ſur ce qui me regardoit 7.

Craſſus voyant que cela lui avoit fait honneur, parce qu'on avoit compris qu'il approuvoit ce que j'avois fait pendant mon Conſulat, ſe leva à ſon tour, & s'étendit fort ſur mes louanges, juſqu'à dire que s'il étoit Sénateur, citoyen, libre, s'il vivoit encore, il tenoit de moi tous ces biens; que toutes les fois qu'il voyoit ſa femme, ſa maiſon, ſa patrie, autant de fois il voyoit mes bienfaits. En un mot, il traita fort au long ce grand lieu commun du fer & de la flamme dont j'ai ſauvé Rome, que je manie comme vous ſavez en tant de façons différentes, & avec de ſi vives couleurs 8, dans ces Harangues dont vous êtes le ſouverain Critique 9. J'étois aſſis tout auprès de Pompée; & je vis bien qu'il ne comprenoit pas ſi Craſſus avoit ſeulement voulu profiter mieux que lui de cette occaſion pour s'en faire un mérite auprès de moi, ou ſi en effet mes actions étoient aſſez illuſtres pour mériter d'être louées avec l'applaudiſſement du Sénat, ſur-tout par un homme qui y étoit d'autant moins engagé, que j'avois toujours loué Pompée à ſes dépens 10. Depuis ce jour-là je

ſuis

nus deberet, quod meis omnibus litteris in Pompeiana laude perstrictus esset. Hic dies me valde Crasso adjunxit : & tamen, ab illo aperte, tecte quidquid est datum, libenter accepi. Ego autem ipse, dii boni! Quo modo ἐνεπερπερευσάμην a *novo auditori Pompeio? Si unquam mihi* περίοδοι b, *si* καμπαὶ c, *si* ἐνθυμήματα d, *si* κατασκευαὶ e, *suppeditaverunt, illo tempore. Quid multa? Clamores. Etenim hæc erat* ὑπόθεσις f, *de gravitate ordinis, de equestri concordia, de consensione Italiæ, de immortuis reliquiis conjurationis, de vilitate, de otio. Nosti jam in hac materia sonitus nostros : tanti fuerunt, ut ego eo brevior sim, quod eos usque istinc exauditos putem.*

Romanæ autem se res sic habent. Senatus ἄρειος πάγος g. *Nihil constantius, nihil severius, nihil fortius. Nam cum dies venisset rogationi ex S. C. ferendæ, concursabant barbatuli juvenes, totus ille grex Catilinæ, duce filiola Curionis; & populum, ut antiquaret, rogabant. Piso autem Consul, lator rogationis, idem erat dissuasor. Operæ Clodianæ pontes occuparant. Tabellæ ministrabantur, ita ut nulla daretur* UTI ROGAS.

Hic tibi Rostra Cato advolat, convicium Pisoni

a Ostentavi me. b Periodi. c Flexus.
d Argumenta. e Confirmationes.
f Argumentum. g Areopagus.

suis fort lié avec Crassus. Je ne laissai pas de recevoir ce que Pompée avoit prétendu dire à mon avantage d'aussi bonne grace, que s'il s'étoit expliqué plus ouvertement. Mais quand ce fut à moi à parler, Grands Dieux quelle carriere je me donnai ! avec quelle force je relevai devant lui ces mêmes actions, sur lesquelles il ne m'avoit point encore entendu ! Si jamais les secrets de mon Art, & les figures de la Rhétorique [11] m'ont été de quelque secours, ce fut en cette occasion. En un mot, je parlai bien haut. Comme mon sujet étoit la sagesse du Sénat, la bonne intelligence qui avoit paru dans l'Ordre des Chevaliers, le consentement unanime de toute l'Italie, les restes de la conjuration dissipés, l'abondance & la tranquillité rétablie ; vous savez quelles sont sur ce sujet mes exclamations ordinaires : elles furent si grandes, qu'elles doivent être allées jusqu'à vous, & qu'ainsi il est inutile que je les répéte.

Voici quel est maintenant à Rome l'état des affaires : le Sénat est un second Aréopage [12], on ne vit jamais tant de fermeté, tant de sévérité, & tant de vigueur. Le jour que la proposition que l'on avoit faite au Peuple par son ordre, devoit être confirmée, une troupe de jeunes gens à poil folet, reste des amis de Catilina, à la tête desquels étoit Curion ce jeune efféminé [13], alloient & venoient dans la place, & se tourmentoient fort pour empêcher l'affaire de passer. Le Consul Pison, qui en avoit fait lui-même la proposition, s'y opposoit tout le premier. Les Satellites de Clodius s'étoient postés à l'entour des *Ponts* [14], & l'on ne distribuoit que les bulletins qui marquoient le refus [15].

Là-dessus Caton accourt, monte à la Tribune [16], &

Pisoni Consuli mirificum facit ; si id est convicium , vox plena gravitatis , plena auctoritatis , plena denique salutis. Accedit eodem etiam noster Hortensius , multi præterea boni. Insignis vero opera Favonii fuit. Hoc concursu optimatum comitia dimittuntur : Senatus vocatur. Cum decerneretur frequenti Senatu , contra pugnante Pisone , ad pedes omnium singillatim accedente Clodio , ut Consules populum cohortarentur ad rogationem accipiendam ; homines ad XV. *Curioni nullum S. C. facienti assenserunt : ex altera parte facile* CCCC *fuerunt. Acta res est. Fufius Trib. tum concessit. Clodius conciones miseras habebat , in quibus Lucullum , Hortensium , C. Pisonem , Messallam Consulem contumeliose lædebat ; me tantum comperisse omnia criminabatur. Senatus & de provinciis Prætorum , & de legationibus , & de ceteris rebus decernebat , ut ante , quam rogatio lata esset , ne quid ageretur.*

Habes res Romanas. Sed tamen etiam illud , quod non speraram , audi. Messalla Consul est egregius , fortis , constans , diligens , nostri laudator , amator , imitator. Ille alter uno vitio minus vitiosus ; quod iners , quod somni plenus , quod imperitus , quod ἀπρακτότατος a , *sed voluntate ita* καχέκτης b , *ut Pompeium post illam*

a Rebus agendis ineptissimus. b Depravatus.

& fait une invective très-violente contre le Conſul Piſon ; ſi l'on peut appeller invective , un diſcours plein de force & de gravité , & qui n'alloit qu'au bien de l'Etat. Il fut ſecondé par notre ami Hortenſius , & par un grand nombre de gens du bon parti , entre leſquels Favonius [17] ſe ſignala. Ce concours de perſonnes d'autorité fit rompre l'Aſſemblée. Le Sénat fut auſſi-tôt convoqué ; & ſe trouva fort nombreux. On arrêta , malgré l'oppoſition de Piſon , & les baſſeſſes de Clodius , qui ſe jettoit aux pieds de tous les Sénateurs , que les Conſuls exhorteroient le Peuple à recevoir la propoſition qu'on lui avoit faite. Curion [18] , qui vouloit qu'on ne fît point de Decret , n'eut que quinze voix pour lui , & il y en eut au moins quatre cens de l'avis contraire ; l'on dreſſa le Decret. Le Tribun Fufius prit alors le parti de ſe retirer , & Clodius ſe mit à haranguer le Peuple d'une maniere pitoyable , chargeant d'injures Lucullus , Hortenſius , Caius Piſon , & Meſſala : pour moi , il ſe contentoit de me reprocher que j'étois toujours informé de tout [19]. Le Sénat a déclaré qu'on ne parleroit ni des Gouvernemens des Préteurs , ni des Ambaſſades [20] , ni d'aucune autre affaire , que celle-ci n'eût paſſé.

En voilà aſſez ſur ce qui regarde l'Etat. Mais il faut vous dire encore une choſe , à laquelle je ne m'étois pas attendu. Meſſala eſt un fort bon Conſul. Il a beaucoup de vigueur , de fermeté , d'application ; & il ſe fait un honneur de me louer , de m'aimer , & même de m'imiter. Pour ſon collégue , il feroit plus vicieux s'il avoit un vice de moins. C'eſt un bonheur qu'il ſoit ſi pareſſeux , ſi endormi , ſi peu habile , & ſi peu agiſ-

lam concionem, quæ ab eo Senatus laudatus eſt, odiſſe cœperit. Itaque mirum in modum omnes à ſe bonos alienavit. Neque id magis amicitia Clodii adductus facit, quam ſtudio perditarum rerum, atque partium. Sed habet ſui ſimilem in magiſtratibus neminem. Præter Fufium, bonis utimur Tribunis pleb. Cornuto vero pſeudo Catone.

Quid quæris? Nunc ut ad privata redeam, Τεῦκρις a *promiſſa patravit. Tu mandata effice, quæ recepiſti. Quintus frater, qui Argiletani ædificii reliquum dodrantem emit H·S* DCCXXV, *Tuſculanum venditat, ut ſi poſſit, emat Pacilianam domum. Cum Lucceio in gratiam redi. Video hominem valde petiturire. Navabo operam. Tu quid agas, ubi ſis, cujuſmodi iſtæ res ſint, fac me quam diligentiſſime certiorem. Idibus Febr.*

a Teucris.

REMARQUES

SUR LA XIV. LETTRE.

JE *ſuis preſque honteux de vous dire combien je ſuis occupé.*) NE PUTIDUM SIT, c'eſt-à-dire, *je crains que cela n'ait un air de vanité.* Il y a bien de la délicateſſe & de la politeſſe dans ce ſentiment.

2. *La premiere Harangue de Pompée.*) PRIMA CONCIO.

Mr.

agiſſant : pour de la mauvaiſe volonté, il en a tant, qu'il a commencé à haïr Pompée depuis qu'il l'a entendu parler à l'avantage du Sénat; auſſi tous les gens de bien ſe ſont déclarés hautement contre lui. Et ce n'eſt pas tant, par amitié pour Clodius qu'il le ſoutient, que par une inclination naturelle pour les mauvaiſes intrigues, & pour les méchantes affaires : mais heureuſement, de tous les Magiſtrats, il n'y a que Fufius qui lui reſſemble; les autres Tribuns ſont bien intentionnés, & Cornutus [21] en particulier eſt un petit Caton.

Que voulez-vous ſavoir de plus ? mes affaires particulieres ? Antoine m'a enfin payé. Souvenez-vous de faire ce que vous m'avez promis. Mon frère a acheté ſept cens vingt-cinq mille ſeſterces *, les trois autres parts [22] des bâtimens d'Argilétum [23], & il cherche à vendre ſon bien de Tuſculum, pour acheter la maiſon de Pacilius. Il faut vous racommoder avec Lucceius; il me paroît qu'il en a fort envie, je m'employerai pour cela [24]. Mandez-moi au plutôt où vous êtes, ce que vous faites, & comment vont vos affaires. Le treizieme de Février.

* Environ 68150 livres.

Mr. de St. Réal traduit *la premiere Harangue de Pompée au Sénat* : mais j'oſe avancer que dans Cicéron *Concio* s'entend toujours d'une Harangue faite au Peuple & non pas au Sénat, & c'eſt pour cela que j'ai traduit *tum* par *depuis*. D'ailleurs, il paroit que Cicéron, qui avoit déja rendu compte à Atticus dans une autre Lettre de cette Harangue de Pompée, lui parle ici d'une affaire qui étoit arrivée depuis cette Lettre que nous avons perdue; car ce que Cicéron dit de Pompée dans la Lettre précédente,

précédente, eſt trop général, & ne peut avoir de rapport à ce qu'il dit ici.

3. *Un étourdi de Tribun nommé Fuſius préſenta Pompée au Peuple.*) Les particuliers ne pouvoient haranguer le Peuple, à moins qu'ils ne fuſſent préſentés par un Magiſtrat; & de plus les Tribuns avoient droit d'obliger quelque perſonne que ce pût être, à répondre en pleine Aſſemblée aux queſtions qu'ils leur faiſoient ſur ce qui regardoit le Gouvernement.

V. la Rem. 7. ſur la 1. Lettre du 4. Livre

Fuſius.) Quintus Fuſius Galenus qui ſe ſignala par ſon inimitié contre Cicéron, & par ſa liaiſon avec Clodius & avec Antoine. Il étoit apparemment fils d'un L. Fuſius Galenus, qui avoit été Prêteur en 668, & qui eſt le premier de ce nom connu dans l'Hiſtoire Romaine.

4. *Dans le Cirque de Flaminius.*) La loi ou l'uſage ne permettoient pas aux Généraux d'armées d'entrer dans Rome qu'après leur triomphe : or Pompée arrivoit de la guerre contre Mithridate, & la cérémonie de ſon triomphe ne ſe fit que huit mois depuis, les deux derniers jours de Septembre : de-là Caſaubon conclut fort bien, que le Cirque de Flaminius n'étoit pas dans l'enceinte de Rome, puiſque Pompée y harangua le Peuple. Au contraire, Mr. de St. Réal, qui ne croit pas qu'on puiſſe douter que ce Cirque ne fût dans l'enceinte de Rome, dit, qu'*il fallait bien qu'on n'obſervât plus cette ancienne formalité.* Cependant il paroit qu'elle fut obſervée depuis très-exactement à l'égard du même Pompée, & dans un temps où il avoit encore plus d'autorité que dans celui-ci, c'eſt-à-dire dans les années qui précédèrent la guerre civile. Comme il avoit alors le Gouvernement d'Eſpagne, & que par cette raiſon il ne pouvoit entrer dans Rome, le Sénat s'aſſembloit dans quelque Temple hors de la Ville, toutes les fois qu'il vouloit s'y trouver; & nous verrons dans la ſuite que Cicéron lui-même comptoit que pour ſe diſpenſer d'entrer dans Rome, il n'avoit qu'à demander le triomphe. Je ne ſai comment Mr. de St. Réal a pu aſſurer ſi poſitivement, que ce Cirque *étoit conſtamment dans la Ville.* Il eſt conſtant au contraire qu'il étoit hors de l'enceinte

ceinte de Rome auprès de la porte nommée *Carmentalis*, comme il me feroit aisé de le prouver par plusieurs passages décisifs. Ce qu'il y a de bon, c'est que dans le Chapitre de *Bartholomeus Marlianus de Topographia Urbis Romæ*, que Mr. de St. Réal cite, il y a plusieurs passages qui prouvent clairement que le Cirque de Flaminius étoit hors l'enceinte de Rome. Mais on sait assez que les Savans citent plus qu'ils ne lisent. Voici seulement deux passages par lesquels on pourra juger des autres. Victor dans la description des différens quartiers de Rome, parlant du Temple de Bellone qui étoit dans le Cirque de Flaminius, dit que le Sénat y donnoit audience aux Ambassadeurs étrangers qu'on ne vouloit pas laisser entrer dans Rome. *Intra ædem Bellonæ in Circo Flaminio, ubi dabatur Senatus legatis quos in urbem admittere nolebant.* Et Asconius en parlant du Temple d'Apollon dit, *ædes Apollinis .... quæ extra portam est Carmentalem inter Forum Olitorium & Circum Flaminium.*

Vide Barthol. Marlian. Topog. Urbis Romæ, lib. 6. cap. 3. & Onuph. Panvin. de Ludis Circens. lib. 1. cap. 18. Epist. 16. Lib. 4. Epist. 1. Lib. 7.

5. *Où il y avoit ce jour-là une grande Foire.*) Cette circonstance n'est pas indifférente. Cicéron veut faire remarquer que c'étoit une irrégularité, parce qu'il étoit défendu de traiter d'aucune affaire avec le Peuple les jours de Foire. Mais on s'étoit fort relâché là-dessus depuis que la Loi Hortensia avoit permis de tenir les audiences pour la commodité des gens de la campagne, qui venoient ces jours-là à la Ville : comme on jugeoit les affaires des Particuliers, on crut pouvoir traiter des affaires publiques.

Festus in Nundinas. Macrob. Lib. 1. Saturn. cap. 16.

6. *S'il étoit d'avis que le Préteur choisît les Commissaires pour juger l'affaire de Clodius.*) Ils se tiroient ordinairement au sort; mais le Sénat avoit ordonné que dans ce cas particulier le Préteur les choisiroit lui-même, parce qu'on espéroit qu'il ne choisiroit que des Juges très-integres; au-lieu que dans un temps si corrompu, le sort ne pouvoit pas manquer d'en donner plusieurs très-aisés à gagner. Il est assez étonnant que

tant

tant d'Auteurs ayant parlé de cette affaire de Clodius, on ne trouve nulle part le nom du Préteur qui la jugea.

7. *Qu'il croyoit par-là s'être assez expliqué sur ce qui me regardoit.*] Pompée vouloit faire entendre à Cicéron, qu'en louant tout ce que le Sénat avoit fait depuis quelque temps, c'étoit approuver tout ce que Cicéron avoit fait pendant son Consulat. Il vouloit sur-tout parler des Conjurés que Cicéron avoit fait mourir sur un simple Arrêté du Sénat, & sans leur faire leur procès dans les formes; parce que les circonstances ne le permettoient pas, & que le mal demandoit un prompt remede.

8. *Avec de si vives couleurs.*) NOSTI ISTAS ληκύθους, ληκύθοις : c'étoit un Vase où l'on mettoit les parfums & les couleurs, & qui se prend métaphoriquement pour les couleurs mêmes. Pline le jeune en parlant de Cicéron s'est servi du même mot, *Marci nostri ληκύθους non fugimus. Lib.* 2. *Epist.* 2. Et Aristophane dit, en parlant d'Euripide, ληκύθιον ἀπόλεσεν, pour faire entendre qu'il y avoit trop d'art & d'affectation dans sa poésie, & qu'elle en étoit moins bonne. *In Ran.*

9. *Le Souverain Critique.*) A la lettre d'Aristarque : c'étoit un célebre Grammairien d'Alexandrie, Précepteur de Ptolomée Lathure, & qui avoit un goût très-sûr pour distinguer les véritables vers d'Homere, de ceux qui étoient supposés. Aussi depuis, pour marquer un critique judicieux, on a dit un *Aristarque*; comme pour un critique téméraire, un *Zoïle.*

10. *Sur-tout par un homme qui y étoit d'autant moins engagé, que j'avois toujours loué Pompée à ses dépens.*) Au sujet de la guerre des Esclaves dont Cicéron avoit attribué la gloire à Pompée, quoiqu'il ne fût venu s'y fourrer que lorsque tout étoit fait. Ce ne fut pas la seule fois que Pompée voulut recueillir la gloire & le fruit des victoires de ceux qui avoient commandé avant lui. Il envia même à Metellus quelque avantage qu'il avoit remporté dans l'isle de Crete, & voulut, sous prétexte du commandement qu'il avoit contre les Pirates, lui en ôter l'honneur. * Aussi Lucullus lui reprocha, qu'il étoit comme ces oiseaux qui ne viennent qu'après le combat, lorsque le champ de bataille

bataille eft couvert de corps morts; & qu'il n'avoit jamais commandé qu'à des reftes de guerre.

Pro Lege Man. pro Sextio. * *Vell. Paterc.* Nec ab hujus quidem ufura gloriæ temperavit animum Pompeius. *Dio. Lib. 36. Plut. Pomp.*

11. *Si jamais les fecrets de mon Art, & les figures de la Rhétorique.*] Il y a dans le Texte plufieurs termes d'Art, qui, ce me femble, n'auroient pas fait un bon effet en François. J'ai cru qu'il valoit mieux les exprimer en général: auffi-bien les Commentateurs font partagés fur la fignification de quelques-uns: & quand on l'auroit fixée, il ne feroit pas aifé de la rendre jufte dans notre langue.

12. *Un fecond Aréopage.*) Tout le monde fait que c'étoit le Sénat d'Athenes, célebre par la févérité & l'intégrité de fes Juges.

13. *Curion ce jeune efféminé.*) Il y a dans le Texte *Filiola Curionis.* Cicéron l'appelle ainfi, pour marquer fa molleffe & fon infame débauche, & qu'il étoit, comme dit Velleius, * *fuæ & alienæ pudicitiæ prodigus.*

* *Lib. 2. Philip. 2. & Plut. Anton.*

14. *A l'entour des Ponts.*) Mr. de St. Réal a traduit, *les Tables où l'on donne les fuffrages;* & il dit qu'on les appelloit ainfi, parce qu'elles étoient fort hautes & fort étroites; mais c'eft en donner une fauffe idée. C'étoit réellement de véritables Ponts faits de planches & fort étroits. Il y en avoit un pour chaque Tribu, ou pour chaque Centurie, felon que l'Affemblée étoit formée; & tous les Citoyens paffoient fur ces Ponts pour donner leurs fuffrages. On leur donnoit deux bulletins à l'un des bouts, & lorfqu'ils étoient à l'autre, ils jettoient dans une corbeille celui qu'ils vouloient; & pour empêcher la confufion & les tromperies, on avoit fait ces Ponts fort étroits, de forte qu'il n'y pouvoit paffer que peu de monde à la fois. Marius les avoit même fait encore retrecir de fon temps. Il y avoit des gens prépofés pour obferver ce qui s'y paffoit. De cet ufage étoit venue l'expreffion *de ponte dejicere*, priver du droit de fuffrage.

15. *Et l'on ne diftribuoit que les bulletins qui marquent le refus.*) ITA UT NULLA DARETUR, UTI ROGAS. La

formule ſous laquelle on propoſoit les Loix, c'étoit, *Placet ne vobis Quirites, &c.* ou *velitis jubeatis*; & l'on donnoit à chaque Citoyen deux billets : ſur l'un il y avoit ces deux lettres, U. R. *uti rogas*: & ſur l'autre, A. *antiquo*; je rejette, je ne veux point d'innovation, comme l'explique Feſtus.

16. *La Tribune.*) ROSTRA. Tout le monde ſait que cette Tribune avoit été ainſi appellée, parce qu'elle étoit ornée de proues des Vaiſſeaux que les Romains avoient ôtés à ceux d'Antium, après s'être rendus maîtres de leur ville.

17. *Favonius.*) C'étoit un homme d'une naiſſance obſcure, & d'un mérite aſſez médiocre, qui ne laiſſa pas de ſe diſtinguer en ſervant de ſecond à Caton, qu'il affectoit d'imiter en tout, mais dont il ne fut jamais que le ſinge.

18. *Curion.*) Il s'agit ici de Curion le pere, le fils n'étoit point encore Sénateur.

V. la Rem. 2. ſur la 15. Lettre du 3. Livre.

19. *Que j'étois toujours informé de tout.* Comme Cicéron, dans le temps de la conjuration de Catilina, eut beaucoup d'avis ſecrets, & qu'il ne vouloit pas commettre ceux qui les lui avoient donnés, il ſe contentoit ſouvent de dire en parlant, ſoit dans le Sénat, ſoit devant le Peuple, qu'il avoit été informé, *ſe comperiſſe.* Quoique la ſuite juſtifiât qu'il n'avoit eu que de bons avis, cependant c'étoit en général une procédure fort irréguliere & fort odieuſe, de condamner à mort des Citoyens Romains du premier ordre, ſur le témoignage de Délateurs qui ne paroiſſoient point; & ſes ennemis le lui reprocherent ſouvent.

Epiſt. 5. Lib. 5. Fam. Saluſt. in Cicer.

20. *Ni des Ambaſſades.*) Le mois de Février où l'on étoit alors, étoit deſtiné pour les expédier, & le Sénat s'aſſembloit tous les jours pour cela.

21. *Cornutus.*) Caius, il fut Préteur l'année du rappel de Cicéron, à qui il rendit ſervice.

Poſt red. in ſen. pro Sextio.

22. *Les trois autres parts.*] RELIQUUM DODRANTEM. Chez les Romains les meſures ſe rapportoient à l'*as*, & comme l'*as* ſe diviſoit en douze onces, le tout ſe

diviſoit

divisoit en douze parties. Le *dodrans* valoit neuf onces ou les trois quarts.

23. *Argiletum.*] Quartier de Rome auprès du Mont Palatin. On peut voir dans Varron *Lib.* 4. *de Ling. Lat.* & dans Servius sur ce vers du 8. de l'Enéide,

Nec non & sacri monstrat nemus Argileti,

les différentes opinions sur l'origine de ce nom. La plus vraisemblable de toutes, c'est que ce lieu fut ainsi nommé *ab argilla*, parce qu'il y avoit autrefois dans cet endroit beaucoup de terre de cette espéce. Ce quartier étoit plein de boutiques de Libraires, & d'Artisans.

24. *Il faut vous raccommoder avec Lucceius ; il me paroit qu'il en a fort envie, je m'employerai pour cela.*) Il y a ici deux leçons fort différentes. Les uns lisent *videro hominem, valde petitur, renavabo operam.* Et les autres que nous avons suivi, *video hominem valde petiturire, navabo operam.* Mr. de St. Réal dit qu'il ne sait *si l'ambition de trouver un mot extraordinaire*, n'a point déterminé les plus habiles Commentateurs pour cette derniere leçon. Mais ce mot extraordinaire, qui est *petiturire*, n'est point de leur façon, il se trouve nettement dans deux des meilleurs Manuscrits. *Comment*, dit encore Mr. de St. Réal, *s'imaginer qu'après l'éloignement que Lucceius avoit fait paroître pour se raccommoder, il laissât voir alors qu'il en avoit fort envie? Et s'il en avoit envie, qu'étoit-il nécessaire que Cicéron agit pour cela?* Il n'est rien de plus aisé à comprendre. Quand on croit avoir lieu de se plaindre d'un ami, plus on l'aimoit, plus on l'estimoit, & plus on est piqué. Mais ce qui avoit d'abord éloigné, c'est bientôt ce qui raproche ; on reconnoit que l'on perd trop à tenir sa colére ; on commence à sentir moins le tort de son ami, que le regret de l'avoir perdu. Le mal, lorsqu'on a fait quelque éclat, c'est qu'il reste une mauvaise honte qui empêche qu'on ne fasse certaines avances ; on laisse voir qu'on ne feroit pas faché de se raccommoder, mais on ne le témoigne pas ouvertement. Voila quelle étoit alors la disposition d'esprit de Lucceius : s'il avoit paru autrefois à Cicéron si aigri, il avoit eu le tems de s'appaiser depuis quatre ou cinq années. Aussi Cicéron vint

à bout de faire cet accommodement, comme on le voit par les Lettres 6. & 10. du 4. Livre. Au reſte, je ne prétens pas que la leçon que Mr. de St. Réal a ſuivie après Manuce & les anciennes Editions, ne puiſſe faire un bon ſens. J'ai ſuivi l'autre, & parce qu'elle en fait auſſi un très-bon, & parce qu'elle eſt appuyée ſur d'anciens Manuſcrits, & reçue par de très-habiles Cri-

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Asiam Quinto, ſuaviſſimo fratri, obtigiſſe audiſti: non enim dubito, quin celerius tibi hoc rumor, quam ullius noſtrum litteræ nuntiarint. Nunc quoniam & laudis avidiſſimi ſemper fuimus, & præter ceteros φιλέλληνεσ a *& ſumus, & habemur, & multorum odia, atque inimicitias Reipub. cauſſa ſuſcepimus,* παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο b, *curaque effice, ut ab omnibus & laudemur & amemur. His de rebus plura ad te in ea epiſtola ſcribam, quam ipſi Quinto dabo. Tu me, velim, certiorem facias, quid de meis mandatis egeris; atque etiam, quid de tuo negotio. Nam ut Brundiſio profectus es, nullæ mihi abs te ſunt redditæ litteræ. Valde haveo ſcire quid agas. Idib. Mart.*

a Græcorum amatores,
b Omnimodæ virtutis reminiſcere.

tiques; & enfin, parce que c'est la leçon de l'Edition de Grævius, dont je ne m'éloigne point que je n'ayé pour cela des raisons très fortes. J'ajouterai même que quoique ces deux leçons puissent se soutenir, elles ne me satisfont pas entierement; je ne voudrois pas assurer que ni l'une ni l'autre soit le véritable texte de Cicéron.

LETTRE XV.

Même année DCLXXXXII.

Lorsque vous recevrez cette Lettre, vous aurez déja appris que le Gouvernement d'Asie [1] est échu par le sort à mon cher frere Quintus; car je ne doute point que vous ne l'appreniez plutôt par le bruit public que par nos Lettres. Vous voyez donc qu'avides de gloire comme nous l'avons toujours été, faisant profession d'aimer la nation Greeque [2], & étant chargés d'ailleurs de tant d'inimitiés que nous nous sommes attirées en servant la République, vous voyez, dis-je, quelle réputation nous avons à soutenir. Employez donc tous vos soins, servez-vous de toute votre prudence [3], pour que nous puissions mériter une estime, & une affection générale. Mais je vous en dirai davantage, lorsque je vous écrirai par mon frere même. Marquez-moi, je vous prie, si vous avez fait ce que je vous ai recommandé, & où en est votre affaire. Depuis que vous êtes parti de Brindes, je n'ai point eu de vos nouvelles; j'en attens avec impatience. Le 15 de Mars.

REMARQUES
SUR LA XV. LETTRE.

1. *LE Gouvernement d'Asie.*) Il comprenoit presque toute l'Asie mineure, hors quelques Provinces qui faisoient partie de celui de Cilicie, comme nous verrons dans le cinquiéme Livre.

2. *Faisant profession d'aimer la Nation Grecque.*) Les principales Villes de l'Asie mineure, sur-tout celles des côtes, étoient habitées par des Colonies Grecques, qui y avoient porté leur langue, leurs mœurs, & leur religion. Comme la Gréce étoit l source de toutes les

EPISTOLA XVI.
CICERO ATTICO SAL.

QUæris ex me, quid acciderit de judicio, quod tam præter opinionem omnium factum sit : & simul vis scire, quo modo ego minus, quam soleam, præliatus sim : respondebo tibi ὕστερον πρότερον, Ὁμηρικῶς [a]. *Ego enim, quam diu Senatus auctoritas mihi defendenda fuit, sic acriter, & vehementer præliatus sum, ut clamor, concursusque, maxima cum mea laude fierent. Quod si tibi umquam*

a Ordine præpostero, Homericè.

Sciences, le goût de Cicéron pour la Littérature lui en avoit donné pour cette Nation. Il avoit même passé plusieurs années en Gréce, où il avoit étudié sous les plus habiles Maitres de Rhétorique, comme faisoient alors tous les Romains qui vouloient se perfectionner dans cet Art.

3. *Employez tous vos soins ; servez-vous de toute votre prudence*) Q. Cicéron avoit nommé Atticus pour son Lieutenant : & Cicéron savoit combien son frere avoit besoin d'être conduit, comme on peut voir dans la premiere & la seconde Lettre, qu'il lui écrivit pendant qu'il étoit dans son Gouvernement. Παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο, *Rappellez maintenant tout ce que vous avez de courage*, disoit Achille à Hector, étant prêt à combattre contre lui. L'ἀρετὴ dans Homere, ne s'entend que de la force & de la valeur; mais dans l'application que Cicéron en fait ici, il a un sens plus étendu.

LETTRE XVI.

Même année DCLXXXXII.

VOus me demandez ce qui s'est passé dans ce Jugement qui a si fort surpris tout le monde; & ensuite, pourquoi j'ai livré dans cette occasion moins de combats qu'à mon ordinaire. Je vais, suivant la méthode d'Homére, répondre d'abord à votre seconde question [1], & je reviendrai à la premiere. Tant qu'il y a eu lieu de soutenir l'autorité du Sénat, j'ai combattu avec tant de force & d'ardeur, que j'ai été suivi & applaudi de tout le monde. Vous avez été plusieurs fois témoin de mon courage dans de pareilles occasions, mais vous m'auriez admiré dans celle-ci. Clodius n'ayant pu rien obtenir du

quam sum visus in Republica fortis, certe me in illa caussa admiratus esses. Cum enim ille ad conciones confugisset, in iisque meo nomine ad invidiam uteretur, dii immortales, quas ego pugnas, & quantas strages edidi! Quos impetus in Pisonem, in Curionem, in totam illam manum feci! Quo modo sum insectatus levitatem senum, libidinem juventutis! Sæpe, ita me dii juvent, te non solum auctorem consiliorum meorum, verum etiam spectatorem pugnarum mirificarum desideravi.

Posteà vero quam Hortensius excogitavit, ut legem de religione Fufius Tribunus pleb. ferret; in qua nihil aliud à Consulari rogatione differebat, nisi judicum genus; (in eo autem erant omnia) pugnavitque, ut ita fieret; quod & sibi, & aliis persuaserat, nullis illum judicibus effugere posse: contraxi vela, perspiciens inopiam judicum; neque dixi quicquam pro testimonio, nisi quod erat ita notum, atque testatum, ut non possem præterire.

Itaque, si caussam quæris absolutionis, (ut jam πρὸς τὸ πρότερον [a] *revertar) egestas judicum fuit, & turpitudo. Id autem ut accideret, commissum est Hortensii consilio: qui dum veritus est, ne Fufius ei legi intercederet, quæ ex S. C. ferebatur, non vidit illud, satius esse illum in infamia relinqui ac sordibus, quam*

a Ad prius.

Sénat, & tâchant, dans les Harangues qu'il faisoit au Peuple, de le prévenir contre moi, avec quelle chaleur, grands Dieux, je m'engageai alors dans la mêlée ! Quels rudes coups je portai à mes ennemis ! Avec quelle force je me jettai sur Pison, sur Curion, & sur toute leur troupe ! Que je dépeignis vivement la légéreté des vieillards, & les débordemens de la jeunesse de cette cabale ! Je vous jure que j'ai souvent souhaité de vous avoir, autant pour témoin de mes exploits, que pour regle de mes actions.

Mais depuis qu'Hortensius eut imaginé cet expédient, que Fufius proposât une loi sur le sacrilege de Clodius, qui ne différoit de celle des Consuls, qu'en ce qu'elle remettoit le choix des Juges au sort, ce qui étoit précisément l'essentiel ; Hortensius ayant donc emporté qu'on tourneroit l'affaire de cette sorte, parce qu'il s'étoit persuadé, & qu'il avoit persuadé aux autres, que le Criminel ne pouvoit échapper, quelques Juges qu'on lui donnât ; je callai alors la voile, sachant combien il y en a peu de bons, & je me contentai de déposer ce qui est si bien prouvé & si public [2], que je ne pouvois me dispenser de l'attester.

Pour revenir à votre premiere question, si vous voulez savoir ce qui a fait absoudre Clodius, il n'en faut point chercher d'autre cause, que l'indigence & le peu d'honneur de ses Juges. Et c'est entiérement la faute d'Hortensius, qui, dans la crainte que Fufius n'arrêtât la poursuite en s'opposant au decret que le Sénat avoit proposé au Peuple, n'a pas compris qu'il valoit encore mieux laisser Clodius chargé d'un crime si odieux dont il ne se seroit point purgé, que

quam infimo judicio committi. Sed ductus odio properavit rem deducere in judicium; cum illum plumbeo gladio jugulatum iri tamen diceret.

Sed judicium, si quæris, quale fuerit, incredibili exitu; sic, uti nunc ex eventu ab aliis, à me tamen ex ipso initio consilium Hortensii reprehendatur. Nam ut rejectio facta est clamoribus maximis: cum accusator, tanquam Censor bonus, homines nequissimos rejiceret: reus, tanquam clemens lanista, frugalissimum quemque secerneret; ut primum judices consederunt, valde diffidere boni cœperunt. Non enim umquam turpior in ludo talario consessus fuit. Maculosi Senatores, nudi Equites, Tribuni non tam ærati quam, ut appellantur, ærarii. Pauci tamen boni inerant, quos rejectione fugare ille non potuerat; qui mæsti inter sui dissimiles & mœrentes sedebant, & contagione turpidinis vehementer permovebantur.

Hîc, ut quæque res ad consilium primis postulationibus referebatur, incredibilis erat severitas, nulla varietate sententiarum nihil impetrarat reus: plus accusatori dabatur, quam postulabat: triumphabat (quid quæris?) Hortensius se vidisse tantum: nemo erat, qui illum reum, ac non millies condemnatum arbitraretur

de lui donner des Juges faciles à corrompre. Emporté par sa haine, il s'est trop pressé de le faire juger; persuadé, comme il le disoit, qu'il ne falloit qu'un poignard de plomb pour le percer.

Que si vous me demandez plus en particulier comment la chose s'est passée, je vous dirai que ç'a été d'une maniere fort surprenante pour ceux qui n'ont reconnu la faute d'Hortensius que par l'événement, mais non pas pour moi qui l'avois connue d'abord. La recusation ayant donc été faite non sans beaucoup de bruit, l'Accusateur, comme un Censeur exact, ayant rejetté les mauvais Juges 3 que le sort présentoit; & l'Accusé, comme un Maitre de Gladiateurs qui épargne ses meilleurs Esclaves 4, ayant recusé les plus honnêtes gens; dès que les Juges eurent pris leur place, les gens de bien commencerent à appréhender beaucoup. En effet, on ne vit jamais dans une Académie de Jeu un si vilain assemblage 5; des Sénateurs diffamés, des Chevaliers ruinés, des Gardes du Trésor qui n'avoient point su conserver leur propre bien 6. Cependant il s'y trouvoit quelques Juges intégres que le Criminel n'avoit pu recuser 7, & qui, tristes & confus de se voir avec des gens qui leur ressembloient si peu, paroissoient craindre que l'infamie du corps ne retombât sur les particuliers.

Dans les Préliminaires, à chaque article sur lequel on opina, il parut d'abord une sévérité incroyable. Nulle variété dans les avis, le Criminel n'obtenoit rien, l'Accusateur avoit plus qu'il ne demandoit. Je vous laisse à penser si Hortensius s'applaudissoit d'avoir vu si clair dans cette affaire. Il n'y avoit personne qui ne crût Clodius perdu & condamné mille fois. Mais,

 lorsque

traretur. Me vero teste producto, credo te ex acclamatione Clodii advocatorum audisse, quae consurrectio judicum facta sit, ut me circumsteterint, ut aperte jugula sua pro meo capite P. Clodio ostentarint. Quae mihi res multo honorificentior visa est, quam aut illa, cum jurare tui cives Xenocratem testimonium dicentem prohibuerunt; aut cum tabulas Metelli Numidici, cum hae, ut mos est, circumferrentur, nostri judices aspicere noluerunt; multo haec, inquam, nostra res major. Itaque judicum vocibus, cum ego sic ab iis, ut salus patriae, defenderer, fractus reus, & una patroni omnes conciderunt. Ad me autem eadem frequentia postridie convenit, qua cum abiens Consulatu sum domum reductus.

Clamare praeclari Areopagitae, se non esse venturos, nisi praesidio constituto. Refertur ad consilium; una sola sententia praesidium non desideravit. Defertur res ad Senatum: gravissime ornatissimeque decernitur: laudantur judices: datur negotium magistratibus: responsurum hominem nemo arbitrabatur: ἔσπετε νῦν μοι Μοῦσαι ὅππως δὴ πρῶτον πῦρ ἔμπεσε a. *Nosti Calvum, ex Nannejanis illum laudatorem meum,* de-

a Praeite nunc mihi, Musae, quomodo ignis primum illapsus sit.

lorſque je me préſentai pour dépoſer contre lui, les cris que firent ceux qui l'aſſiſtoient [8] furent ſi grands, que vous aurez pu les entendre, & apprendre par-là comment les Juges ſe leverent tous, m'environnerent, & préſenterent la gorge à Clodius, pour lui faire comprendre qu'ils me défendroient au péril de leur vie. Je vous avoue que cela me parut plus glorieux pour moi, que ce qui arriva à Xénocrate [9], lorſque vos Concitoyens ſe contenterent de ſa dépoſition, ſans vouloir qu'il la confirmât par un ſerment ; ou lorſque du tems de nos Peres, les Juges de Metellus Numidicus [10], accuſé de concuſſion, détournerent les yeux lorſqu'on leur préſenta ſes Livres de compte. J'ai trouvé quelque choſe de plus honorable dans ce qui m'eſt arrivé. Les Juges ayant donc déclaré qu'ils étoient prêts à me défendre comme le ſalut de la Patrie, Clodius & ceux qui le ſoutenoient, furent également conſternés. Le lendemain j'eus chez moi une auſſi grande foule, que lorſque je m'y retirai en ſortant du Conſulat.

Notre nouvel Aréopage déclare enſuite, qu'il ne ſe raſſemblera point qu'on ne lui ait donné des Gardes. Ils déliberent entr'eux s'ils en demanderont; un ſeul fut pour n'en point demander. L'affaire eſt portée au Sénat, qui la régle d'une maniere fort ſage & fort honorable pour eux. On les loue de leur précaution, & l'on charge les Magiſtrats d'y pourvoir. Tout le monde croyoit que Clodius n'oſeroit plus comparoître.

Dites-moi maintenant, ô Muſes! par où le feu commença à prendre [11]. Vous connoiſſez ce chauve mon Panégyriſte [12], qui fit, il y a quelque tems, ce diſcours à ma louange, dont je

vous

de cujus oratione erga me honorifica ad te scripseram. Biduo per unum servum, & eum ex gladiatorio ludo, confecit totum negotium: arcessivit ad se, promisit, intercessit, dedit. Jam vero (ô dii boni, rem perditam) etiam noctes certarum mulierum, atque adolescentulorum nobilium introductiones nonnullis judicibus pro mercedis cumulo fuerunt. Ita, summo discessu bonorum, pleno foro servorum, XXV. *judices ita fortes tamen fuerunt, ut, summo proposito periculo, vel perire maluerint, quam perdere omnia.* XXXI. *fuerunt quos fames magis, quam fama, commoverit. Quorum Catulus cum vidisset quendam. Quid vos, inquit, præsidium à nobis postulabatis? An, ne nummi vobis eriperentur, timebatis? Habes, ut brevissime potui, genus judicii, & causam absolutionis.*

Quæris deinceps, qui nunc sit status rerum, & qui meus. Reipub. statum illum, quem tu meo consilio, ego divino confirmatum putabam, qui bonorum omnium conjunctione, & auctoritate Consulatus mei fixus, & fundatus videbatur, nisi quis nos Deus respexerit, elapsum scito esse de manibus uno hoc judicio: si judicium est, triginta homines populi Romani levissimos, ac nequissimos, nummulis acceptis, jus ac fas omne delere, &, quod omnes non modo homines, verum etiam pecudes factum esse sciant, id Talnam, & Plautum, & Spongiam,

vous ai rendu compte. C'eſt lui qui a conduit toute cette affaire, & cela en deux jours, par le miniſtere d'un ſeul Gladiateur de ſes Eſclaves. Il a fait venir chez lui les Juges, il a promis, il a cautionné, il a donné. Bien plus, bon Dieu, quelle horreur ! on a fait avoir par-deſſus le marché à certains Juges, les faveurs de quelques Dames & de quelques jeunes gens de qualité. Ainſi les gens du bon parti n'ayant plus oſé paroître, parce que la place étoit pleine d'Eſclaves armés, il s'eſt trouvé néanmoins vingt-cinq Juges aſſez courageux, pour aimer mieux s'expoſer à tout, que de perdre la République ; les autres, au nombre de trente-un, ont plus redouté la faim que l'infamie. Catulus en ayant rencontré un, lui dit, pourquoi nous demandiez-vous des Gardes ? étoit-ce de peur qu'on ne vous volât l'argent que Clodius vous a donné ? Voilà le plus en abrégé qu'il m'a été poſſible, comment s'eſt paſſée cette affaire, & ce qui a fait abſoudre Clodius.

Vous me demandez enſuite quel eſt depuis ce jugement l'état de la République, & le mien en particulier. Sachez que cet état dans lequel nous la croyions affermie, vous par ma conduite, & moi par la ſeule faveur des Dieux ; qui paroiſſoit fondé ſi ſolidement ſur la bonne intelligence des gens de bien, & ſur l'autorité que mon Conſulat leur avoit donnée ; ſachez, dis-je, que cet heureux état, ſi quelque Dieu n'y remedie, nous échappe des mains par ce ſeul jugement, ſi c'eſt un jugement que trente des plus mépriſables & des plus méchans hommes de la République, ayent violé à prix d'argent tout ce qu'il y a de plus ſacré, & qu'un Talna, un Plautus, un Spongia

Spongiam , & ceteras hujusmodi quisquilias statuere , nunquam esse factum.

Sed tamen , ut te de Repub. consoler , non ita , ut sperarunt mali , tanto imposito Reipub. vulnere , alacris exsultat improbitas in victoria. Nam plane ita putaverunt , cum religio , cum pudicitia , cum judiciorum fides , cum Senatus auctoritas concidisset , fore , ut aperte victrix nequitia , ac libido pœnas ab optimo quoque peteret sui doloris , quem improbissimo cuique inusserat severitas Consulatus mei. Idem ego ille , (non enim mihi videor insolenter gloriari , cum de me apud te loquor , in ea præsertim epistola , quam nolo aliis legi) idem , inquam , ego recreavi afflictos animos bonorum unumquemque confirmans , excitans. Insectandis vero , exagitandisque nummariis judicibus , omnem omnibus studiosis , ac fautoribus illius victoriæ παῤῥησίαν a *eripui : Pisonem Consulem nulla in re consistere unquam sum passus : desponsam homini jam Syriam ademi : Senatum ad pristinam suam severitatem revocavi , atque abjectum excitavi : Clodium præsentem fregi in Senatu , cum oratione perpetua , plenissima gravitatis , tum altercatione ejusmodi , ex qua licet pauca degustes. Nam cetera non possunt habere neque vim , neque venustatem , remoto illo studio contentionis , quem* ἀγῶνα b *vos appellatis.*

Nam

a Loquendi libertatem. *b* Certamen.

gia, & autres pareilles canailles ayent déclaré faux un fait connu de toute la terre.

Mais apprenez auſſi pour vous conſoler, que, malgré la profondeur de cette plaie, la perfidie ne triomphe pas avec tant d'inſolence que les méchans ſe l'étoient promis. Car ils s'étoient certainement flattés que la Religion, la pudicité, l'intégrité des jugemens, l'autorité du Sénat, ayant été foulés aux pieds, la perverſité & la convoitiſe victorieuſes ſe vengeroient hautement ſur les gens de bien, de ce que la rigueur des Loix avoit fait ſouffrir aux méchans pendant mon Conſulat. Ce même Conſul (car je crois que la modeſtie ne me défend pas de parler avantageuſement de moi dans une Lettre, que je ne veux point qui ſoit vue d'autre que de vous) votre ami, dis-je, a conſolé les gens de bien, il les a ſoutenus & encouragés; & en pourſuivant à toute outrance ces Juges corrompus, il a fait taire l'inſolence de tous ceux qui s'applaudiſſoient de cette infame victoire. J'ai empêché qu'on ne paſſât, quoique ce fût au Conſul Piſon, je lui ai enlevé le Gouvernement de Syrie [13] qu'il croyoit déja tenir. J'ai fait reprendre au Sénat ſa premiere ſévérité, & j'ai relevé ſon courage. J'ai confondu Clodius en face, & par un diſcours ſuivi, plein de véhémence, & dans une conteſtation dont je ne vous rapporterai que quelques traits; car le reſte n'auroit pas la même force & la même grace, n'étant plus ſoutenu par la chaleur de la diſpute, ou, pour parler avec vous autres Grecs, du combat.

Le

Nam, ut Idib. Maii in Senatum convenimus, rogatus ego ſententiam, multa dixi de ſumma Republica, atque ille locus inductus à me eſt divinitus; ne una plaga accepta, patres conſcripti conciderent, ne deficerent: vulnus eſſe ejuſmodi, quod mihi nec diſſimulandum, nec pertimeſcendum videretur: ne aut metuendo ignaviſſimi, aut ignorando ſtultiſſimi judicaremur. Bis abſolutum eſſe Lentulum, bis Catilinam: hunc tertium jam eſſe à judicibus in Remp. immiſſum Erras Clodi, non te judices urbi, ſed carceri reſervarunt, neque te retinere in civitate, ſed exilio privare voluerunt. Quamobrem, patres conſcripti, erigite animos, retinete veſtram dignitatem. Manet illa in Rep. bonorum conſenſio: dolor acceſſit bonis viris: virtus non eſt imminuta: nihil eſt damni factum novi: ſed quod erat inventum eſt: in unius hominis perditi judicio plures ſimiles reperti ſunt.

Sed quid ago? pæne orationem in epiſtolam incluſi. Redeo ad altercationem Surgit pulchellus puer: objicit mihi, me ad Bajas fuiſſe. Falſum: ſed tamen quid hoc? ſimile eſt, inquam, quaſi dicas in operto fuiſſe. Quid, inquit, homini Arpinati cum aquis caldis? Narra, inquam, patrono tuo, qui Arpinates aquas concupivit: noſti enim Marinas. Quouſque, inquit,

Le Sénat s'étant assemblé le quinzieme de Mai, lorsque ce fut à moi à opiner, je parlai en général des affaires de la République, & je tombai d'une maniere admirable sur celle de Clodius, dans ce sens ; que pour avoir reçu une seule blessure, il ne falloit pas s'abandonner au découragement ; qu'on ne devoit, ni la dissimuler, ni s'en allarmer ; que comme il y auroit de la folie & de l'insensibilité à l'un, il y auroit de la foiblesse à l'autre. Que Lentulus & Catilina avoient été absous chacun deux fois [14] ; que Clodius n'étoit que le troisieme scélérat qu'on avoit lâché contre la République. Vous vous trompez, dis-je ensuite, en m'adressant à lui, vos Juges n'ont point voulu vous faire grace. S'ils vous ont laissé dans l'enceinte de Rome, c'est qu'elle est une véritable prison pour vos pareils ; l'exil eût été pour vous une espece de liberté. Reprenez donc courage, Messieurs, soutenez votre dignité, l'union qui régnoit entre les gens de bien subsiste toujours : pour avoir un nouveau sujet de douleur, ils n'en ont pas moins de résolution. Il n'est même arrivé aucun mal nouveau dans la République : celui qui y étoit caché n'a fait que paroître, on a découvert plusieurs scélérats semblables à celui qu'ils ont absous.

Mais que fais-je ? je mets ici insensiblement toute ma Harangue, je reviens à notre dispute. Ce beau Garçon [15] se leve & me reproche que j'ai été à Bayes [16]. Il n'en est rien, lui dis-je ; mais après tout, cela est bien différent de se trouver aux Mysteres les plus sacrés, & les plus interdits aux hommes. Il appartient bien, reprend-il, à un rustaut d'Arpinum d'aller à des bains. Je m'en rapporte, dis-je à votre sœur [17], qui se seroit bien accommodée de ce rustaut [18],

comme

inquit, hunc Regem feremus? Regem appellas, inquam, cum Rex tui mentionem nullam fecerit? Ille autem Regis hereditatem spe devorarat. Domum, inquit, emisti. Putes, inquam, dicere, judices emisti: juranti, inquit, tibi non crediderunt. Mihi vero, inquam, XXV. *judices crediderunt:* XXXI. *quoniam nummos ante acceperunt, tibi nihil crediderunt. Magnis clamoribus afflictus conticuit, & concidit.*

Noster autem status est hic. Apud bonos iidem sumus, quos reliquisti; apud sordem urbis, & fæcem multo melius nunc, quam reliquisti; nam & illud nobis non obest, videri nostrum testimonium non valuisse. Missus est sanguis invidiæ sine dolore, atque etiam hoc magis, quod omnes illi fautores illius flagitii, rem manifestam illam redemptam esse à judicibus confitentur. Accedit illud, quod illa concionalis hirudo ærarii, misera ac jejuna plebecula, me ab hoc Magno unice diligi putat: & hercule multa & jucunda consuetudine conjuncti inter nos sumus, usque eo, ut nostri isti comissatores conjurationis, barbatuli juvenes, illum in sermonibus Cnæum Ciceronem appellent. Itaque &

comme les Pirates qui vous prirent s'accommoderent de vous [19] Jufqu'à quand, Meffieurs, s'écria-t-il, fouffrirez vous qu'un Particulier faffe ici le Roi? Comment, repris-je, ofez-vous encore parler de Roi, qui ne vous a pas même nommé dans fon Teftament : c'eft qu'il avoit compté fur la fucceffion de Quintus Marcius le Roi fon beau-frere. Comme il me reprocha enfuite la maifon que j'ai achetée, que diriez-vous donc, lui répondis-je, fi j'avois acheté les voix de mes Juges? Les miens, reprit-il, ne fe font point fiés à vous, puifqu'ils n'ont point eu d'égard à votre difpofition. Il y en a eu vingt-cinq, repartis-je, qui fe font fiés à moi; mais ceux mêmes qui vous ont abfous ne fe font pas fiés à vous, puifqu'ils ont voulu être payés d'avance. La huée qui s'éleva là-deffus le fit taire, & acheva de l'accabler.

Voici maintenant dans quelle fituation je me trouve. Je fuis toujours parmi les gens de bien dans la même confidération, mais beaucoup mieux que je n'étois lorfque vous êtes parti, parmi la canaille & la vile populace. Le peu d'égard qu'on a eu à ma dépofition n'y a pas nui: c'eft un coup en l'air qui n'a pas laiffé de contenter mes envieux, & qui n'intéreffe point mon honneur; d'autant plus que ceux qui ont conduit cette mauvaife intrigue, avouent (ce qui n'eft que trop clair) qu'ils n'en font venus à bout qu'à force d'argent. De plus cette populace miférable & affamée, qui fe plaît fi fort à entendre haranguer fes Tribuns, & qui ne cherche qu'à fucer le Tréfor public [20], me croit l'ami intime de Pompée; & il eft vrai que je fuis avec lui dans une fociété fort étroite & fort agréable; jufques-là que nos jeunes gens à poil folet, les entre-

& ludis, & gladiatoribus mirandas ἐπισημασίας [a] *sine ulla pastoritia fistula auferebamus.*

Nunc est exspectatio comitiorum: in qua omnibus invitis trudit noster Magnus Auli filium: atque in eo neque auctoritate, neque gratia pugnat, sed quibus Philippus omnia castella expugnari posse dicebat, in quæ modo asellus onustus auro posset ascendere. Consul autem ille, Doterionis histrionis similis, suscepisse negotium dicitur, & domi divisores habere: quod ego non credo. Sed S. C. duo jam facta sunt, odiosa, quod in Consulem facta putantur, Catone & Domitio postulante; unum, ut apud magistratus inquiri liceret; alterum, cujus domi divisores haberent, adversus Rempublicam.

Lurco autem, Tribunus pleb. qui magistratum simul cum lege Ælia iniit, solutus est & Æliâ, & Fufiâ, ut legem de ambitu ferret; quam ille bono auspicio claudus homo promulgavit. Ita comitia in ante diem VI. *Kal. Sext. dilata sunt. Novi est in lege hoc, ut, qui nummos in tribu pronuntiarit, si non dederit, impune sit; sin dederit, ut quoad vivat, singulis tribubus H-S*

a Significationes.

entremetteurs de la conjuration, appellent Pompée par raillerie Cneius Ciceron [21]. Auſſi, quand je parois aux Jeux publics, ou aux Combats des Gladiateurs, il faut voir comme on bat des mains, ſans que perſonne oſe ſiffler [22].

Nous ſommes à préſent dans l'attente de l'Aſſemblée pour l'élection des Conſuls. Pompée porte Afranius [23] en dépit de tout le monde. Ce n'eſt, ni par ſon crédit, ni par ſon autorité, mais avec le ſecret de Philippe de Macédoine, qui diſoit qu'il n'y avoit point de place imprenable, pourvu qu'on y pût faire entrer un âne chargé d'or. On dit que ce Conſul, qui reſſemble à un mauvais Farceur [24], conduit cette intrigue, & qu'il tient chez lui ceux qui diſtribuent l'argent; mais je n'en veux rien croire. Cependant le Sénat a fait deux decrets qui choquent bien des gens, parce qu'ils paroiſſent faits contre ce Conſul en particulier, & c'eſt à la pourſuite de Caton & de Domitius qu'ils ont été faits. Par le premier, il eſt permis d'aller faire la viſite, même chez les Magiſtrats; & le ſecond déclare ennemis de l'Etat ceux chez qui on trouvera de ces Diſtributeurs d'argent.

De plus, le Sénat a diſpenſé le Tribun Lurco [25] de ſuivre à la rigueur ce que portent les Loix Ælia & Fufia [26], en vertu deſquelles on auroit pu l'empêcher d'en propoſer une contre les Brigues, quoiqu'il ait été lui-même fait Tribun dans toutes les formes preſcrites par la premiere de ces Loix. Ainſi ce boiteux, ce qui eſt vraiment de bon augure [27], a propoſé la ſienne ſans oppoſition, & l'élection des Conſuls a été renvoyée au vingt-ſeptieme de Juillet. Ce que cette Loi a de particulier, c'eſt qu'elle n'établit aucune peine contre ceux qui auront promis de

H-S c I ɔ c I ɔ c I ɔ *debeat. Dixi, hanc legem P. Clodium jam ante ſervaſſe : pronuntiare enim ſolitum eſſe, & non dare.*

Sed heus tu, videſne conſulatum illum noſtrum, quem Curio antea ἀποθέωσιν a *vocabat, ſi hic factus erit, fabam mimum futurum? Quare, ut opinor,* φιλοσοφητέον b, *id quod tu facis, & iſtos Conſulatus non flocci* ἐατέον c.

Quod ad me ſcribis, te in Aſiam ſtatuiſſe non ire, equidem mallem ut ires : ac vereor ne quid iſta re minus commode fiat. Sed tamen non poſſum reprehendere conſilium tuum, præſertim cum egomet in provinciam non ſim profectus. Epigrammatis tuis, quæ in Amaltheo poſuiſti, contenti erimus; præſertim cum & Chilius nos reliquerit : & Archias nihil de me ſcripſerit : ac vereor ne, Lucullis quoniam Græcum poëma condidit, nunc ad Cæcilianam fabulam ſpectet. Antonio tuo nomine gratias egi, eamque epiſtolam Manlio dedi. Ad te ideo antea rarius ſcripſi, quod non habebam idoneum, cui darem; nec ſatis ſciebam quid darem. Vale. Te vindicavi.

Cincius ſi quid ad me tui negotii detulerit, ſuſcipiam.

a Conſecrationem. b Philoſophandum.
c Relinquere oportet.

de l'argent au peuple, pourvu qu'ils ne l'ayent point donné; & elle condamne ceux qui l'auront donné effectivement, à payer tous les ans pendant leur vie à chaque Tribu trois mille sesterces * : sur quoi j'ai dit que Clodius avoit observé depuis longtems cette Loi, qu'il s'étoit souvent dispensé de payer ce qu'il avoit promis.

Mais, dites-moi, ne trouvez-vous pas que le Consulat que Curion appelloit une espece d'Apothéose, va devenir une Royauté de la feve 28, si un aussi indigne homme qu'Afranius y peut parvenir ? Il vaut donc bien mieux, à votre exemple, devenir Philosophe, & regarder avec mépris toutes les Magistratures du monde.

Quant à ce que vous me marquez que vous n'irez point en Asie avec mon frere, je vous avoue que j'en suis très fâché, & je crains bien que cela n'ait de fâcheuses suites pour nous; mais je ne puis vous blâmer, puisque je n'ai pas voulu non plus aller après mon Consulat dans la Province qui m'étoit échue. Il faudra me contenter des inscriptions que vous avez mises à ma louange dans votre Amalthée 29, puisque Chilius 30 m'a manqué, & qu'Archias 31 n'a rien fait pour moi : j'appréhende qu'à présent qu'il a achevé son Poëme Grec pour les Lucullus, il ne travaille pour les Metellus 32. J'ai écrit à Antoine par Manlius, & je lui ai fait des remercimens de votre part. Si je ne vous ai pas écrit plus souvent, c'est que je n'ai point trouvé de commodité, & que je manquois de matiére; vous voila bien dédommagé 33.

Je me chargerai de tout ce que Cincius me recom-

* Environ 280 livres.

cipiam. Sed nunc magis in ſuo eſt occupatus, in quo ego ei non deſum. Tu, ſi uno in loco es futurus, crebras à nobis litteras expecta; aſt plures etiam ipſe mittito. Velim ad me ſcribas, cujuſmodi ſit Ἀμαλθεῖον a *tuum, quo ornatu, qua* τοποθεσία b; *& quæ poëmata, quaſque hiſtorias de* Ἀμαλθεία c *habes ad me mittas. Lubet mihi facere in Arpinati. Ego tibi aliquid de meis ſcriptis mittam. Nihil erat abſoluti.*

a Amaltheum. b Loci forma.
c Amalthea.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. J*E vais, ſuivant la méthode d'Homere, répondre d'abord à votre ſeconde queſtion, &c.)* ὕστερον πρότερον Ὁμηρικῶς *ordine præpoſtero Homerice.* Homere dans ſes deux Poëmes, ne garde point l'ordre des temps; ſon Iliade ne commence pas par l'arrivée des Grecs devant Troye, ni ſon Odyſſée par le départ d'Uliſſe; & il a été ſuivi en cela par preſque tous ceux qui ont fait après lui des Poëmes Epiques. Cicéron dit qu'il a imité ici Homere, quoique dans le fond l'ordre qu'il ſuit, ne ſoit renverſé que par rapport aux queſtions d'Atticus, mais il eſt naturel par rapport à la ſuite des faits qu'il avoit à raconter.

2. *Je me contentai de dépoſer ce qui étoit ſi bien prouvé & ſi public, &c.*] Clodius vouloit prouver l'*alibi*, & que le jour même qu'on l'accuſoit d'avoir troublé le ſacrifice de la bonne Déeſſe, il étoit à Interamnes, Ville à quinze lieues de Rome. Cicéron dépoſa au contraire, qu'il lui avoit parlé trois heures avant ce ſacrifice

recommandera de votre part ; mais je le crois maintenant plus occupé de son affaire que de la vôtre, & je ne lui suis pas inutile. Si vous vous fixez en quelque endroit, vous aurez souvent de mes nouvelles ; que je n'en aye pas moins souvent des vôtres. Envoyez-moi un plan de votre Amalthée, & une description de tous les ornemens que vous y avez mis ; enfin tout ce que vous avez là-dessus en vers & en prose. J'ai envie de faire quelque chose de semblable à Arpinum. Je vous envoyerai aussi quelque Ouvrage de ma façon, mais je n'ai rien maintenant d'achevé.

---

fice. Plutarque nous apprend que ce fut la femme de Cicéron qui le porta à déposer, en haine d'une des sœurs de Clodius qui avoit voulu épouser Cicéron, & dont sa femme étoit toujours jalouse, quoiqu'il paroisse par la suite de ces Lettres, qu'il s'en falloit beaucoup que Cicéron fût bien avec elle.

3. *L'Accusateur comme un Censeur exact, ayant rejetté les mauvais Juges.*] Lorsque les Censeurs faisoient le dénombrement du Peuple Romain, ils avoient le pouvoir de retrancher du Sénat & de l'Ordre des Chevaliers, ceux qu'ils croyoient indignes de tenir ce rang. *V. la Rem. 15. sur la 2. Let. & la Rem. 1. sur la 10. Let. du 4. Liv.*

4. *Comme un Maître de Gladiateurs qui épargne ses meilleurs Esclaves.*) Comme les Gladiateurs appartenoient en propre à leurs Maitres, qu'ils les louoient à ceux qui donnoient au Peuple cet horrible divertissement, & que leurs combats alloient souvent jusqu'à la mort, on conçoit aisément que leurs Maitres exposoient plus volontiers les moins bons, parce qu'il y avoit moins à perdre.

5. *On ne vit jamais dans une Académie de Jeu un si vilain assemblage.*] In ludo Talario. Les Jeux de

F 2 hazard

hazard que l'on jouoit dans ces Académies, étoient tous des especes de Jeu de dez; car le Jeu de cartes n'étoit point connu des Romains. Mais pour entendre la comparaison que Cicéron fait ici, il n'est pas nécessaire d'expliquer en détail quels étoient les Jeux de hazard de ce temps-là. On fait assez que les Académies de Jeu n'ont jamais été un rendez-vous d'honnêtes gens, & encore moins du temps de Cicéron, où l'on ne voyoit point des femmes de qualité tenir leurs maisons ouvertes pour de pareilles Assemblées.

6. *Des Gardes du Trésor qui n'avoient point su conserver leur propre bien.*] Sylla avoit réservé aux seuls Sénateurs le droit d'être Juges; mais depuis quelques années Aurelius Cotta, par une nouvelle Loi, l'avoit fait partager entre les trois Ordres de l'Etat; car les Gardes du Trésor n'étoient que les plus aisés parmi le Peuple. Cicéron remarque donc ici que, quoique ces Gardes du Trésor fussent ordinairement riches, ceux qui étoient Juges de Clodius ne l'étoient point, & qu'ainsi ils étoient plus faciles à corrompre.

Tribuni non tam ærati, quam, ut appellantur, Ærarii.] Il y a ici un jeu dans les mots, dont j'ai rendu le sens par un équivalent, le mieux qu'il m'a été possible. *Æratus* signifie ici riche, Plaute s'en est servi dans le même sens. Cicéron joue sur la double signification d'*ærarius*. *Tribunus Ærarius*, c'étoit un Garde du Trésor, & *ærarius* dans le sens de Cicéron signifie *ære alieno obstrictus*.

7. *Que le criminel n'avoit pu recuser.*] C'est que les deux parties ne pouvoient recuser qu'un certain nombre de Juges.

8. *Ceux qui l'assistoient.*] ADVOCATORUM. Je ne sai s'il est nécessaire que j'avertisse que les *Advocati* n'étoient pas ce que nous appellons à présent *Avocats*, mais ceux qui accompagnoient l'Accusé, qui s'intéressoient & sollicitoient pour lui, comme chez nous les parens & les amis des Parties se trouvent à l'Audience.

9. *Xénocrate.*] Disciple de Platon, & encore plus Philosophe par ses mœurs que par sa doctrine. On peut voir Suidas, Diogene Laërce dans sa vie, & Valere Maxime liv. 2. chap. 5.

10.

10. *Metellus Numidicus.*] Le vainqueur de Jugurtha Roi de Numidie, & qui étoit non-seulement un des plus grands hommes de son tems, mais le plus vertueux & le meilleur Citoyen qu'eût alors la République. Il fut accusé de *concussion* par les partisans de Marius, qui, non content de lui avoir fait ôter le commandement contre Jugurtha, par une injustice criante, lui fut toujours depuis contraire, jusqu'à ce qu'enfin il le fit exiler. Il avoit à se reprocher à l'égard de Metellus, la plus horrible de toutes les ingratitudes; & les hommes sont si injustes, que plus ils ont tort, moins ils pardonnent. Les Italiens disent, *Chi a fatto l'ingiuria non perdona mai.*

Pro Balbo. Pro Archia. Val. Max. Lib. 2. cap. 10. *Remarque 1. sur la 5. Lettre du 3. Livre.*

11. *Dites-moi maintenant, ô Muses! par où le feu commença à prendre.*] C'est une invocation d'Homere aux Muses, avant que de commencer à décrire comment les Troyens mirent le feu aux Vaisseaux des Grecs. Platon voulant expliquer comment les troubles & les séditions arrivent dans une République, commence par la même invocation.

Iliad. π. Plat. Polit. 8.

12. *Vous connoissez ce chauve mon Panégyriste.*) On ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de Crassus; cela a un rapport trop clair avec ce que Cicéron dit de lui dans la quatorzieme Lettre. Il étoit plus propre qu'un autre pour faire réussir une pareille affaire, à cause du crédit que ses richesses lui donnoient. L'on sera surpris de voir un homme de ce rang, se mêler d'une si vilaine intrigue; mais cela s'accorde fort avec ce que Salluste dit de lui, qu'il étoit le Protecteur de tous les méchans Citoyens. *Ne Crassus, more suo, suscepto malorum patrocinio, Rempublicam turbaret.* Bell. Catil.

Ex Nanneianis illum.] Je n'ai point traduit ce mot énigmatique, parce qu'on n'en fait point le véritable sens, & qu'heureusement il n'est nullement nécessaire pour l'intelligence de cet endroit. Voici ce que les Commentateurs disent de plus raisonnable. On trouve certains *Nanneii* qui furent proscrits par Sylla, & l'on sait d'ailleurs que Crassus avoit amassé une partie de ses grandes richesses, en achetant à vil prix le bien de

 ceux

ceux qui furent proscrits dans ces malheureux tems. *Ex Nanneianis illum*, signifie donc *sectorem illum bonorum Nanneianorum.*

13. *Je lui ai enlevé le Gouvernement de Syrie.*] Cette Province avoit été conquise depuis peu par Pompée ; il y avoit laissé Æmilius Scaurus l'un de ses Lieutenans, à qui Cicéron en fit donner le commandement. Il fit la guerre contre les Arabes, & vainquit le Roi Arethas.

Joseph. Ant. Lib. 14. *cap.* 8. *App. in Syr.*

14. *Que Lentulus & Catilina avoient été absous chacun deux fois.*] Lentulus le principal des complices de Catilina. Il fut accusé la premiere fois d'avoir diverti les deniers dont il avoit eu le maniment pendant sa Questure. On ne sait point le sujet de la seconde accusation. Nous apprenons seulement de Plutarque, qu'ayant corrompu ses Juges, & ayant eu une voix de plus qu'il ne lui falloit pour être absous, il eut l'impudence de dire publiquement, qu'il regrettoit l'argent qu'il avoit donné à ce Juge comme une dépense inutile.

Plut. in Cicer.

Catilina avoit été mis en Justice la premiere fois, pour avoir fait mourir inhumainement, du tems de Sylla, Marius Gratidianus cousin germain du pere de Cicéron, & qui avoit été adopté par le grand Marius ; & il fut accusé depuis de concussion, comme on a vu dans les Lettres 10 & 11 de ce Livre. Catilina avoit encore été accusé d'avoir eu commerce avec une Vestale ; mais Cicéron ne parle point de cette accusation, parce que cette Vestale étoit sœur de sa femme, & qu'il suppose qu'elle avoit été accusée sans fondement.

De petitione Consf. Ascon. in Orat. in Tog. Cand. Dion. Lib. 36.

15. *Ce beau garçon.*] PULCHELLUS PUER. Cicéron l'appelle ainsi par rapport au surnom de la branche des Clodiens dont il étoit, & qui s'appelloit *pulchri* ; & aussi parce qu'il avoit une figure qui répondoit à son nom, & qu'il étoit trop beau pour un homme, comme nous l'apprend Plutarque.

16. *Me reproche que j'ai été à Bayes.*) C'étoit l'endroit le plus agréable de toute l'Italie. Il y avoit des eaux chaudes, où quelques personnes alloient pour leur santé ;

té ; mais ce n'étoit pour la plupart qu'un rendez-vous de plaifirs, de galanteries, & même de débauche.

Ubi libidines, amores, adulteria, convivia, commeffationes, cantus, & fymphoniæ audiri folent. Pro Cælio. Dion. Lib. 48.

17. *Je m'en rapporte, dis-je, à votre fœur.*] PATRONO TUO. Clodius avoit trois fœurs, toutes trois fort décriées, jufques-là qu'on l'accufoit d'incefte avec toutes les trois. Mais celle qui avoit la plus mauvaife réputation, c'étoit la femme de Metellus Celer ; & c'eft d'elle qu'il faut entendre les différens endroits des deux premiers Livres de ces Lettres, où il fera parlé de la fœur de Clodius. Comme il y avoit un grand nombre de jeunes gens de qualité qui lui faifoient la cour, & que c'étoit une maitreffe coquette, & une femme fort intriguante, elle avoit été très-utile à fon frere pour le tirer d'affaire ; c'eft pour cela que Cicéron l'appelle ici fon patron. On peut voir dans l'Oraifon *pro Cælio* l'étrange portrait que Cicéron fait de cette femme.

18. *Qui fe feroit bien accommodée de ce ruftaut.*] Elle avoit voulu époufer Cicéron, comme nous l'avons déja dit.

Quæ Arpinates aquas concupivit,] AQUA fe prenoit chez les Anciens dans un fens obfcene, par rapport à l'ufage qu'on en faifoit pour laver certaines parties après certaines actions. L'Empereur Carin, au rapport de Vopifcus, appelloit l'eau chaude *aquam muliebrem* ; comme l'on voit ici que Cicéron, à l'occafion de *aquis caldis*, paffe tout d'un coup du propre au figuré, & dans l'Oraifon PRO COELIO, *ideo ne aquam adduxi ut tu ea incefte uterere.*

19. *Comme les Pirates s'accommoderent de vous.*] Clodius revenant de Cilicie après le fiege de Nifibe, fut pris par des Pirates ; & il eut lieu de fe repentir d'être trop beau, car ils lui firent payer fa rançon d'une étrange maniere. *Atque ibi Piratarum contumelias perpeffus, etiam Cilicum libidines Barbarorumque fatiavit.* De Arufp. refp.

20. *Cette populace miférable & affamée, qui fe plaît fi fort à entendre haranguer fes Tribuns, & qui ne cherche qu'à fucer le Tréfor public.*] Le menu-peuple de condition libre n'exerçoit point les Arts mécaniques, & n'a-

voit point d'autre métier, non plus qu'à Sparte, que celui de la Guerre. Ainsi ceux qui n'avoient pas quelque petit bien en fonds de terre, ne vivoient que des libéralités qu'on leur faisoit aux dépens du Public. On leur distribuoit du bled, du lard, de l'huile, des légumes, & autres denrées; car il ne paroît pas qu'avant Jules César on leur distribuât de l'argent. On achetoit même quelquefois des terres pour les donner aux plus pauvres Citoyens afin de débarrasser Rome de cette populace fainéante. Les Tribuns, qui cherchoient à plaire au Peuple, vouloient multiplier ces libéralités; le Sénat s'y opposoit, & pour épargner les fonds de l'Etat, & parce qu'il voyoit que certains particuliers, sous prétexte de favoriser le Peuple, ne cherchoient qu'à se rendre puissans : & ce fut souvent un sujet de division & de trouble, depuis les Gracques jusqu'à la fin de la République.

21. *Appellent Cneius Cicéron.*] Pour entendre cet endroit, il n'y a qu'à se souvenir que *Cneius* étoit le nom propre de Pompée.

22. *Il faut voir comme on bat des mains, sans que personne ose siffler.*] MIRANDUS ἐπισημασίας SINE ULLA PASTORITIA FISTULA AUFEREBAMUS. Lorsque les principaux Citoyens paroissoient au Cirque ou au Théatre, le Peuple faisoit voir dans quelle disposition il étoit à leur égard, ou en battant des mains, ou en sifflant; & comme il y avoit ordinairement deux factions opposées, souvent pendant que les uns battoient des mains, les autres siffloient, ce qui arriva à Roscius Othon après qu'il eut fait passer une Loi avantageuse aux Chevaliers, mais dont le Peuple n'étoit pas content. Cicéron veut donc dire ici, qu'il étoit applaudi universellement & sans exception; ce qu'il exprime ailleurs par *magno & æquabili plausu.*

Tous les Commentateurs ont donné à cet endroit ce sens, qui est très-simple & très-naturel. Cependant Mr. de S. Réal le trouve ridicule : *chose admirable*, dit-il, *que Cicéron soit applaudi sans être sifflé!* Il ne seroit pas fort admirable de n'être pas sifflé par la même personne, par qui l'on est applaudi; mais il étoit admirable & honorable pour Cicéron, que dans une si grande multitude, qui étoit partagée par des sentimens, des

vues

vues & des intérêts si différens, tout le monde se réunit en sa faveur, ou du moins que ceux qui lui étoient contraires n'osassent pas le témoigner publiquement. Mr. de St Réal traduit *sine ulla pastoritia fistula*. par *cela vaut bien des chansons à ma louange*. Il pretend que *Cicéron fait ici manifestement allusion à l'ancien usage de chanter les louanges des grands hommes au son de la flute*. Cela est fort tire, bien loin d'être manifeste : il est manifeste au contraire, que *pastoritia fistula* est mis ici pour *sibilus*, à cause du son aigu des flutes champêtres. Aussi chez les Grecs συρίζειν signifie également *fistula sonum edere*, & *sibilare*; & σύριγξ, *sibilus* & *fistula pastoritia*.

23. *Afranius.*] C'étoit un homme qui n'étoit recommandable, ni par sa naissance, ni par son mérite personnel, comme on en jugera aisément par la maniere dont Cicéron parle de lui dans cette Lettre & dans les suivantes. Dion dit qu'il savoit mieux danser que gouverner l'Etat. Il avoit été Lieutenant de Pompée, qui vouloit le faire élire Consul, afin de mettre en place un homme qui lui fût dévoué, & qui le servît dans le dessein qu'il avoit de faire confirmer par le Peuple, tout ce qu'il avoit réglé & établi dans les Provinces de l'Orient qu'il avoit conquises. Mais Afranius n'eut ni assez de courage, ni assez d'autorité pour y réussir; & Pompée n'en put venir à bout, qu'en se liant avec César lorsqu'il fut Consul.

Il y a dans le texte *Auli filium*. Cicéron désigne Afranius par le nom de son pere, qui étoit un homme obscur. On lit dans la liste des Consuls qui est à la tête du 37. Livre de Dion, ἀφράνιος λ. υἱός mais c'est sans doute une faute de Copiste, qui vient originairement de l'A & de Λ majuscules des Grecs; & en général ces listes qui sont au commencement de chaque Livre de Dion, sont pleines de fautes. Juste Lipse * a cru qu'il y avoit dans les anciens Manuscrits Af. dont on avoit fait A. F. & depuis *Auli filius*: mais cet habile critique n'auroit pas avancé cette conjecture, s'il avoit pris garde qu'il y a dans une autre Lettre † *Auli autem filius*, où les Copistes n'ont pu faire la même faute.

* *Lib. 3. Var. Lect.* † *Epist. 18. II. Lib.*

F 5 24.

24. *Ce Consul qui ressemble à un mauvais Farceur.*] Je lis ici, après Junius & Mr. de St. Réal, *deterioris histrionis*, au lieu de *doterionis*, & c'est la leçon des Editions ordinaires. Il paroit que Cicéron fait ici allusion au portrait qu'il a fait de ce Consul, dont il dit, qu'il étoit *facie magis quam facetiis ridiculus*.

Epist. 13. *A. Lib.*

25. *Lurco.*) M. Aufidius, d'une maison assez illustre, où il n'y avoit point eu néanmoins de Consulat avant 682.

26. *Le Sénat a dispensé le Tribun Lurco de suivre à la rigueur ce que portent les Loix Ælia & Fusia.*] On ne connoit point les Auteurs de ces deux Loix, qui portent le nom de deux familles illustres ; on sait seulement qu'il y avoit près de cent ans qu'elles étoient en vigueur. La Loi *Ælia* ordonnoit que lorsque l'on proposeroit quelque affaire au Peuple, on observeroit un grand nombre de formalités, qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer ici en détail ; il suffit qu'on sache qu'elles fournissoient différens moyens pour empêcher une loi de passer. La Loi *Fusia* défendoit de proposer aucune affaire au Peuple certains jours. Or comme le temps des élections approchoit, & que le Sénat vouloit que la loi de ce tribun passât auparavant, il fit un Decret par lequel on déclaroit ennemis de l'Etat ceux qui, en vertu des Loix *Ælia* & *Fusia*, s'opposeroient à celle que Lurco proposoit contre les Brigues. C'est en ce sens qu'il faut entendre que le Sénat le dispensa de suivre ces loix. Du reste, comme il n'y avoit que le Peuple qui pût faire des loix, lui seul pouvoit y déroger. Aussi dans ces especes de dispenses que donnoit le Sénat, on ajoutoit à la fin, qu'on la feroit confirmer par le Peuple, quoique dans ces derniers tems on ne mit souvent cette clause que pour la forme. On reconnoit ici l'habileté & la sage prévoyance de Cicéron. Quoiqu'il condamnât autant que personne les mauvaises voies dont on se servoit pour parvenir aux Magistratures, & qu'il eût même fait passer pendant son Consulat une loi pour remédier à cet abus, cependant il n'approuva point ce que fit le Sénat en cette occasion, parce que cela étoit d'une pernicieuse conséquence. En effet, peu de temps après, Clodius fit abroger

abroger ces mêmes loix auxquelles le Sénat avoit commencé à donner atteinte, & qui étoient si nécessaires pour empêcher qu'on n'en publiât trop souvent de nouvelles.

Pro Sextio in Pisonem.

27. *Ce boiteux, ce qui est vraiment de bon augure.*] On sait que les Romains regardoient comme une chose de mauvais présage, que ceux qui étoient à la tête de quelque affaire, eussent dans leur personne quelque chose de défectueux, ou même un nom dont la signification pût être de mauvais augure. Cet endroit me fait souvenir, qu'on augura mal de la durée de la paix de Chartres, faite dans le temps des guerres de la Religion, peu de temps avant la St. Barthelemi; parce que le Maréchal de Biron qui étoit boiteux, & Mr. de Mesmes surnommé de *Malassise*, s'en étoient mêlés.

28. *Une Royauté de la féve*, FABAM MIMUM.] Il y a ici une variété infinie dans les conjectures des Critiques. Mais ils ne devoient pas du moins changer le premier de ces deux mots, qui se trouve dans les manuscrits. Le second se trouve même dans quelques-uns très-anciens, & cette leçon fait un fort bon sens. Les enfans tiroient au sort avec des féves à qui seroit Roi. Ils faisoient, à la fin de Décembre pendant les Saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de Janvier à l'occasion de la Fête des Rois. Cet usage de se servir de féves, pouvoit venir de ce que chez les Grecs on s'en servoit pour l'élection des Magistrats; d'où est venu ce précepte énigmatique de Pythagore, *κυάμων ἀπέχου* à *fabis abstine*, ne vous mêlez point du Gouvernement. Au reste, je crois que Cicéron dit ici *fabam mimum*, la farce de la féve, parce que cette Royauté de la féve étoit une espece de Royauté de Théatre.

29. *Il faudra me contenter des inscriptions que vous avez mises à ma louange dans votre Amalthée.*) Atticus avoit mis dans sa maison d'Epire, les portraits des hommes illustres, avec des inscriptions en vers & en prose, qui contenoient un abrégé de leur vie. Pline dit qu'Atticus avoit fait un Traité *de Imaginibus*, qui étoit sans doute un recueil de ce qu'il avoit ramassé pour orner

sa maison. Dans le même temps Varron donna des éloges de sept cens hommes illustres, avec leur portrait à la tête de chaque éloge.

Plin. Lib. 35. cap. 2.

30. *Chilius.*) C'est celui dont nous avons parlé dans la derniere remarque sur la cinquieme Lettre.

31. *Archias.*] C'est le Poëte pour qui Cicéron fit depuis la Harangue qui nous est restée, & où l'on voit qu'il étoit fort attaché aux deux maisons des Lucullus & des Metellus, & qu'il avoit fait un poëme de la guerre de Lucullus contre Mithridate. Il en avoit commencé un sur le Consulat de Cicéron.

32. *Il ne travaille pour les Metellus*, AD CECILIANAM

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL,

Magna mihi varietas voluntatis, & dissimilitudo opinionis, ac judicii Quinti fratris mei, demonstrata est ex litteris tuis, in quibus ad me epistolarum illius exempla misisti. Qua ex re & molestia sum tanta affectus, quantam mihi meus amor summus erga utrumque vestrum afferre debuit : & admiratione, quidnam accidisset, quod afferret Quinto fratri meo, aut offensionem tam gravem, aut commutationem tantam voluntatis. Atque illud à me jam ante intelligebatur, quod te quoque ipsum discedentem à nobis suspicari videbam, subesse nescio quid opinionis incommodæ, sauciumque ejus animum ; & insedisse quasdam odiosas suspiciones : quibus ego mederi cum cuperem antea sæpe, & vehementius etiam post sorti-

FABULAM SPECTET.) Il y a ici un jeu de mots, qui roule fur ce que *Cecilius* étoit le nom de famille des Metellus, & auffi celui d'un fameux Poëte comique. On voit bien qu'on ne pouvoit conferver ce jeu de mots dans la traduction; &, après tout, ce n'eft pas une grande perte.

33. *Vous voilà bien dédommagé.*] Je lis ici avec les éditions ordinaires, que Mr. de St. Réal a auffi fuivies, *valde* au-lieu de *vale*. Gronovius dit *bellè*, ce qui fait le même fens. Ce *valè*, qui ne fert ici qu'à embarraffer le fens, eft d'autant plus fufpect, qu'il ne fe trouve que très-rarement dans les Lettres de Cicéron à Atticus.

LETTRE XVII.

Même année DCLXXXXII.

JE vois, & par votre Lettre, & par la copie que vous m'avez envoyée de celle de mon frere, qu'il y a une grande altération dans les fentimens & dans les difpofitions où il étoit à votre égard. J'en fuis auffi affligé que ma tendreffe pour vous deux le demande, & je ne conçois pas ce qui a pu fi fort aigrir mon frere, & caufer en lui un fi grand changement. J'avois bien remarqué, & vous vous étiez auffi apperçu avant que de partir, qu'on l'avoit prévenu contre vous, & qu'on avoit rempli fon efprit de foupçons fâcheux. Lorfque j'ai travaillé à l'en guérir, & avant qu'il fût nommé Gouverneur d'Afie, & fur-tout depuis, il ne m'a pas paru auffi aigri que vous me le marquez dans votre Lettre, quoiqu'à la vérité je n'aye pu obtenir de lui tout ce que j'aurois voulu. Ce qui me confoloit, c'étoit que je comptois qu'il vous verroit à Dyrrachium, ou quelqu'autre part dans

vos

ſortitionem provinciæ, nec tantum intelligebam ei eſſe offenſionis, quantum litteræ tuæ declarant; nec tantum proficiebam, quantum volebam. Sed tamen hoc me ipſe conſolabar, quod non dubitabam, quin te ille aut Dyrrachii, aut in iſtis locis uſpiam viſurus eſſet: quod cum accidiſſet, confidebam ac mihi perſuaſeram fore, ut omnia placarentur inter vos non modo ſermone, ac diſputatione, ſed conſpectu ipſo, congreſſuque veſtro. Nam, quanta ſit in Quinto fratre meo comitas, quanta jucunditas, quam mollis animus & ad accipiendam, & ad deponendam offenſionem, nihil attinet me ad te, qui ea noſti, ſcribere. Sed accidit perincommode, quod eum nuſquam vidiſti. Valuit enim plus, quod erat illi nonnullorum artificiis inculcatum, quam aut officium, aut neceſſitudo, aut amor veſter ille priſtinus, qui plurimum valere debuit.

Atque hujus incommodi culpa ubi reſideat, facilius poſſum exiſtimare, quam ſcribere. Vereor enim, ne, dum defendam meos, non parcam tuis. Nam ſic intelligo, ut nihil à domeſticis vulneris factum ſit, illud quidem, quod erat, eos certe ſanare potuiſſe. Sed hujuſce rei totius vitium, quod aliquanto etiam latius patet, quam videtur, præſenti tibi commodius exponam. De iis litteris, quas ad te Teſſalonica miſit, & de ſermonibus, quos ab illo & Romæ apud amicos tuos, & in itinere habitos putas; ecquid tantum cauſæ ſit, ignoro: ſed omnis in tua

vos quartiers; & je me promettois, ou plutôt je ne doutois point que cette entrevue ne suffît pour racommoder tout, même avant que vous entrassiez dans aucun éclaircissement. Car vous savez, aussi-bien que moi, que mon frere est dans le fond le meilleur homme du monde; & que s'il se brouille aisément, il se racommode de même. Le malheur est que vous ne vous êtes point vus; & c'est ce qui a été cause que les artifices de quelques mauvais esprits ont prévalu sur ce qu'il devoit à la liaison, à l'alliance, & à l'ancienne amitié qui est entre vous.

Savoir à qui en est la faute, il m'est plus aisé de le deviner que de vous le dire; je craindrois de ne pas épargner vos proches en défendant les miens [1]; je suis persuadé, que si l'on n'a pas contribué dans sa famille à l'aigrir, on n'a pas du moins travaillé à l'adoucir comme on auroit pu. Mais je vous expliquerai mieux, quand nous nous reverrons, d'où vient tout le mal; ce qui s'étend plus loin qu'il ne semble. Je ne conçois pas ce qui a pu porter mon frere à vous écrire de Tessalonique comme il a fait, & à parler ici à vos amis, & sur la route, de la maniere qu'on vous l'a rapporté. Quoi qu'il en soit,

tua posita est humanitate mihi spes hujus levandæ molestiæ. Nam, si ita statueris, & irritabiles animos esse optimorum sæpe hominum, & eosdem placabiles; & esse hanc agilitatem, ut ita dicam, mollitiamque naturæ plerumque bonitati, &, id quod caput est, nobis inter nos nostra sive incommoda, sive vitia, sive injurias esse tolerandas; facile hæc, quemadmodum spero, mitigabuntur. Quod ego, ut facias, te oro. Nam ad me, qui te unice diligo, maxime pertinet, neminem esse meorum, qui aut te non amet, aut abs te non ametur.

Illa pars epistolæ tuæ minime fuit necessaria, in qua exponis, quas facultates aut provincialium, aut urbanorum commodorum, & aliis temporibus, & me ipso Consule, prætermiseris. Mihi enim perspecta est ingenuitas, & magnitudo animi tui: neque ego inter me, atque te quicquam interesse unquam duxi, præter voluntatem institutæ vitæ: quod me ambitio quædam ad honorum studium, te autem alia minime reprehendenda ratio ad honestum otium duxit. Vera quidem laude probitatis, diligentiæ, religionis, neque me tibi, neque quemquam antepono. Amoris vero erga me, cum à fraterno amore, domesticoque discessi, tibi primas defero. Vidi enim, vidi, penitusque perspexi in meis variis temporibus & sollicitudines, & lætitias tuas. Fuit mihi sæpe & laudis nostræ gratulatio tua jucunda, & timoris consolatio grata.

Quin

ſoit, je n'eſpere d'être délivré de ce chagrin, que par la confiance que j'ai en votre honnêteté. Si vous conſiderez que les meilleures gens ſont ſouvent ceux qui ſe fâchent le plus aiſément & qui reviennent de même; & que cette légéreté, ou, pour parler ainſi, cette flexibilité de ſentimens eſt ordinairement une marque de bon naturel; & ſur-tout ſi vous faites réflexion qu'entre amis on doit ſe pardonner, non ſeulement les foibleſſes & les défauts, mais même les torts réciproques, j'eſpere que tout cela ſe calmera aiſément, & je vous le demande en grace; car vous aimant autant que je fais, il n'eſt pas indifférent pour moi que tous mes proches vous aiment, & ſoient aimés de vous.

Rien n'étoit moins néceſſaire que l'endroit de votre Lettre, où vous faites un détail de tous les emplois qu'il n'a tenu qu'à vous d'avoir, ſoit dans les Provinces, ſoit à Rome, pendant mon Conſulat, & en d'autres tems. Je connois la nobleſſe & la droiture de votre cœur. J'ai toujours compté qu'il n'y avoit point d'autre différence entre vous & moi, que celle du différent choix de vie; en ce que quelque ſorte d'ambition m'a porté à rechercher les honneurs, au-lieu que d'autres motifs, nullement blâmables, vous ont fait prendre le parti d'une honnête oiſiveté. Mais quant à cette gloire véritable, qui vient de la probité, de l'exactitude, de la régularité dans le commerce, je ne mets au-deſſus de vous, ni moi, ni perſonne au monde; & pour ce qui me regarde en particulier, après mon frere & ma famille, je ſuis perſuadé que perſonne ne m'aime autant que vous m'aimez. J'ai vu, d'une maniere à n'en pouvoir douter, & votre joie & votre inquiétude dans les différentes ſituations où

Quin mihi nunc, te absente, non solum consilium, quo tu excellis, sed etiam sermonis communicatio, quæ mihi suavissima tecum solet esse, maxime deest. Quid dicam in publica re? quo in genere mihi negligenti esse non licet; an in forensi labore? quem antea propter ambitionem sustinebam; nunc, ut dignitatem tueri gratia possim; an in ipsis domesticis negotiis? in quibus ego cum antea, tum vero post discessum fratris te, sermonesque nostros desidero. Postremo non labor meus, non requies, non negotium, non otium, non forenses res, non domesticæ, non publicæ, non privatæ carere diutius tuo suavissimo, atque amantissimo consilio, ac sermone possunt.

Atque harum rerum commemorationem verecundia sæpe impedivit utriusque nostrum. Nunc autem ea fuit necessaria propter eam partem epistolæ tuæ, per quam te ac mores tuos mihi purgatos, ac probatos esse voluisti. Atque in ista incommoditate alienati illius animi, & offensi, illud inest tamen commodi, quod & mihi, & ceteris amicis tuis nota fuit, & abs te aliquando testificata tua voluntas omittendæ provinciæ; ut, quod una non estis, non dissensio-

ne,

où je me ſuis trouvé. Lorſque j'ai eu quelque ſuccès, votre joie a augmenté la mienne; & lorſque j'ai été expoſé à quelque danger, la part que vous y avez pris m'a raſſuré & conſolé.

Maintenant même que vous êtes abſent, je ſens combien j'aurois beſoin, non ſeulement de vos conſeils, en quoi perſonne ne peut vous remplacer, mais encore de la douceur & de l'agrément de votre converſation. Je vous ſouhaite, & pour les affaires publiques, qu'il ne m'eſt pas permis de négliger comme les autres; & pour mes fonctions du Barreau, que je continue, afin de me conſerver la conſidération qui m'eſt néceſſaire pour ſoutenir la dignité à laquelle elles m'ont élevé; & pour mes affaires domeſtiques, où je vous trouve encore plus à dire depuis le départ de mon frere. Enfin, ni dans le travail, ni dans le repos, ni dans mes occupations, ni dans mon loiſir, ni dans mes affaires domeſtiques, ni dans celles du Barreau, ni dans les particulieres, ni dans les publiques, je ne puis plus me paſſer de la reſſource & de l'agrément que je trouve dans les conſeils & dans l'entretien d'un ami tel que vous.

Nous avions eu juſqu'à préſent, l'un & l'autre, quelque honte d'entrer dans un pareil détail; mais il a fallu le faire, à cauſe de cet endroit de votre Lettre où vous vous juſtifiez ſur le genre de vie que vous avez choiſi. Pour revenir à mon frere, il ſe trouve heureuſement dans votre brouillerie, que vous avez déclaré formellement à tous vos amis auſſi-bien qu'à moi, la réſolution où vous étiez de n'accepter aucun emploi dans la Province; de ſorte qu'il paroîtra que c'eſt par cette raiſon que vous ne l'avez pas accompagné, ſans qu'on puiſſe deviner que

vous

ne, ac diſſidio veſtro, ſed voluntate, ac judicio tuo factum eſſe videatur. Quare & illa, quæ violata, expiabuntur; & hæc noſtra, quæ ſunt ſanctiſſime conſervata, ſuam religionem obtinebunt.

Nos hîc in Repub. infirma, miſera, commutabilique verſamur. Credo enim te audiſſe, noſtros Equites pœne à Senatu eſſe disjunctos; qui primum illud valde graviter tulerunt, promulgatum ex S. C. fuiſſe ut de iis, qui ob judicandum pecuniam accepiſſent, quæreretur. Qua in re decernenda cum ego caſu non affuiſſem, ſenſiſſemque id Equeſtrem ordinem ferre moleſte, neque aperte dicere; objurgavi Senatum, ut mihi viſus ſum, ſumma cum auctoritate; & in cauſſa non verecunda admodum gravis & copioſus fui.

Ecce aliæ deliciæ Equitum, vix ferendæ, quas ego non ſolum tuli, ſed etiam ornavi. Aſiani, qui de Cenſoribus conduxerant, queſti ſunt in Senatu, ſe, cupiditate prolapſos, nimium magno conduxiſſe: ut induceretur locatio, poſtulaverunt. Ego princeps in adjutoribus, atque adeo ſecundus. Nam ut illi auderent hoc poſtulare, Craſſus eos impulit. Invidioſa res, turpis poſtulatio, & confeſſio temeritatis. Summum erat periculum, ne, ſi nihil impetraſſent, plane alienarentur à Senatu. Huic quoque rei ſubventum eſt maxime à nobis; perfectumque, ut frequentiſſimo Senatu, & libentiſſimo uterentur, multaque à me de Ordinum dignitate, & concordia dicta ſunt Kalend. Decemb.

&

vous êtes mal ensemble. Ainsi on pourra réparer cette brêche qui s'est faite à votre union, & la nôtre demeurera toujours inviolable.

Les affaires de la République sont dans un pitoyable état, tout y est foible & incertain. Vous aurez su sans doute, que nos Chevaliers se sont presque détachés du Sénat. Ils avoient déja supporté impatiemment qu'on eût fait un Decret, pour informer contre les Juges qui ont reçu de l'argent de Clodius. J'étois absent quand on le fit; mais ayant reconnu depuis, que tout l'Ordre des Chevaliers en étoit extrêmement fâché [2], quoiqu'ils n'osassent pas le témoigner ouvertement, je me déclarai dans le Sénat contre ce Decret avec beaucoup de force, & je parlai avec assez de poids, & bien au long pour un sujet si odieux.

Mais voici une autre prétention des Chevaliers, qui n'est gueres supportable, & que je n'ai pas laissé néanmoins de supporter, & même de soutenir. Ceux à qui les Censeurs avoient affermé le Domaine d'Asie [3], ont représenté au Sénat qu'ils avoient poussé cette ferme trop haut, & ont demandé qu'on rompît le marché. Je suis des premiers à les appuyer, mais je ne suis pourtant que le second; car c'est Crassus qui les a encouragés à présenter cette Requête. La demande est odieuse, elle ne leur fait point honneur, & c'est un aveu public de leur imprudence; mais il étoit fort à craindre qu'ils ne s'alienassent entiérement du Sénat, s'ils n'obtenoient rien du tout. C'est encore moi principalement qui ai ménagé cette affaire; j'ai fait ensorte que le Sénat s'est trouvé nombreux & favorable les doux

& postridie. Neque adhuc res confecta est, sed voluntas Senatus perspecta. Unus enim contradixerat Metellus Consul designatus. Quin erat dicturus (ad quem propter diei brevitatem perventum non est) heros ille noster Cato.

Sic ego conservans rationem, institutionemque nostram, tueor, ut possum, illam à me conglutinatam concordiam. Sed tamen, quoniam ista sunt infirma, munitur, quædam nobis ad retinendas opes nostras tuta, ut spero, via, quam tibi litteris satis explicare non possum; significatione parva ostendam tamen. Utor Pompeio familiarissime. Video quid dicas. Cavebo, quæ sunt cavenda: ac scribam alias ad te de meis consiliis capessendæ Reipub. plura.

Lucceium scito Consulatum habere in animo statim petere. Duo enim soli dicuntur petituri. Cæsar cum eo coire per Arrium cogitat: & Bibulus cum hoc se putat per C. Pisonem posse conjungi. Rides? non sunt hæc ridicula, mihi crede. Quid aliud scribam ad te? quid? multa sunt: sed in aliud tempus. Te si expectari velis, cures ut sciam. Jam illud modeste rogo, quod maxime cupio, ut quamprimum venias. Nonis Decemb.

deux premiers jours de Décembre qu'on l'a agitée. Je m'étendis fort fur la dignité des deux Ordres, & fur l'union qui devoit être entr'eux. Il n'y a pourtant encore rien de fait, mais le Sénat paroît bien difpofé, car il n'y a eu que Metellus Conful défigné qui leur ait été contraire, & c'étoit à notre héros Caton à opiner quand la féance a fini avec le jour.

C'eft ainfi que fuivant toujours le même plan, j'entretiens autant que je puis cette union des deux Ordres que j'ai cimentée pendant mon Confulat. Mais comme il y a peu de fonds à faire là-deffus, je me fers pour conferver mon crédit, de moyens que je crois plus furs. Je ne puis pas bien vous en rendre compte par Lettre, en voici feulement un petit échantillon, je fuis en grande liaifon avec Pompée. Je vous entens d'ici; allez, je prendrai toutes les précautions néceffaires, & je vous en dirai une autre fois davantage fur mes projets politiques.

Vous faurez que Lucceius penfe à demander le Confulat dès l'année prochaine; car on dit qu'il n'y aura que deux prétendans, Céfar & Bibulus. Céfar fonge à s'entendre avec Lucceius 4 par l'entremife d'Arrius; & Bibulus s'imagine qu'il pourra, par le moyen de Pifon, s'entendre avec Céfar. Vous riez 5, je vous affure qu'il n'y a pas là de quoi rire 6. Que vous dirai-je encore? bien des chofes, mais ce fera pour une autre fois. Si vous comptez de revenir bientôt, faites-le moi favoir. Quoique je le fouhaite extrêmement, je n'ofe pas vous preffer autant que je le fouhaite. Le cinquieme de Décembre.

REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. *JE craindrois de ne pas épargner vos proches en défendant les miens.*] Il veut parler de Pomponia, femme de Quintus Cicéron, & sœur d'Atticus, qui avoit un étrange caractere ; comme on le verra dans plusieurs de ces Lettres, & sur-tout dans la premiere du cinquieme Livre.

2. *Que tout l'Ordre des Chevaliers en étoit extrêmement fâché.*] Apparemment que le plus grand nombre des Juges qui avoient été corrompus par Clodius, étoit de l'Ordre des Chevaliers. D'ailleurs les Sénateurs ne pouvoient pas se plaindre d'un Decret qui étoit émané du Sénat, & les Gardes du Trésor n'étoient pas des gens d'assez grande importance pour faire du bruit.

3. *Ceux à qui les Censeurs avoient affermé le Domaine d'Asie.*] Les Censeurs affermoient tous les cinq ans, les revenus de la République. Il n'étoit pas permis aux Sé-

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

NIhil mihi nunc scito tam deesse, quam hominem eum, quicum omnia, quæ me cura aliqua afficiunt, una communicem : qui me amet, qui sapiat, quicum ego colloquar, nihil fingam, nihil dissimulem, nihil obtegam.

Abest

nateurs de prendre ces Fermes, & elles étoient toutes tenues par des Chevaliers; ce qui avoit rendu ce Corps très-riche & très-puissant.

4. *César songe à s'entendre avec Lucceius.*) Ils s'entendirent en effet. Lucceius, comme le plus riche, fournit l'argent, & César le soutint de son crédit; mais les gens du bon parti appréhendant tout de César, s'il avoit un collegue qui fût d'accord avec lui, conseillerent à Bibulus de promettre aux Tribuns d'aussi grandes sommes. Ils lui prêterent de l'argent pour cela; & Caton même crut que dans cette occasion on pouvoit, pour le bien de la République, faire une chose qui étoit contre les Loix.

Sueton. Julio. cap. 19.

5. *Vous riez.*) Cicéron jugeoit bien qu'Atticus ne manqueroit pas de se moquer de Bibulus, qui ayant été Edile & Préteur avec César, & s'étant déclaré hautement contre lui, pouvoit s'imaginer après cela que César voudroit bien l'avoir encore pour collegue dans le Consulat.

6. *Je vous assure qu'il n'y a pas là de quoi rire.*) Cicéron prévoyoit dès-lors toutes les suites qu'auroit le Consulat de César, & que l'on verra dans les Lettres du second Livre.

LETTRE XVIII.

L'an DCLXXXXIII. *Sous le Consulat de Q. Metellus Celer, & de L. Afranius.*

COmptez que rien ne me manque tant à présent, qu'une personne sure à qui je puisse m'ouvrir sur tout ce qui me fait de la peine, qui ait de l'amitié pour moi & de la prudence, avec qui j'ose m'entretenir sans contrainte, sans dissimulation, & sans réserve. Car je n'ai plus mon frere, qui est du meilleur caractere du mon-

Abest enim frater ἀφιλέστατος [a], *& amantissimus: Metellus non homo, sed littus, atque aër, & solitudo mera: tu autem, qui sæpissime curam, & angorem animi mei sermone, & consilio levasti tuo, qui mihi & in publica re socius, & in privatis omnibus conscius, & omnium meorum sermonum & consiliorum particeps esse soles, ubinam es? ita sum ab omnibus destitutus, ut tantum requietis habeam, quantum cum uxore, & filiola, & mellito Cicerone consumitur. Nam illæ ambitiosæ nostræ fucosæque amicitiæ sunt in quodam splendore forensi, fructum domesticum non habent. Itaque, cum bene completa domus est, tempore matutino, cum ad forum stipati gregibus amicorum descendimus, reperire ex magna turba neminem possumus, quocum aut jocari libere, aut suspirare familiariter possimus.*

Quare te expectamus, te desideramus, te jam etiam arcessimus. Multa enim sunt, quæ me sollicitant anguntque, quæ mihi videor, aures nactus tuas, unius ambulationis sermone exhaurire posse. Ac domesticarum quidem sollicitudinum aculeos omnes, & scrupulos occultabo. Neque ego huic epistolæ, atque ignoto tabellario committam. Atque hi (nolo enim te permoveri) non sunt permolesti, sed tamen insident, & urgent, & nullius amantis consilio, aut sermone requiescunt.

In

a Simplicissimus.

de, qui m'aime si tendrement [1], & à qui je pouvois m'ouvrir de mes plus secrettes pensées avec autant de sureté, qu'aux rochers & aux campagnes les plus désertes. Où êtes-vous à présent ? vous, dont l'entretien & les conseils ont adouci tant de fois mes peines & mes chagrins; qui me secondez dans les affaires publiques, & à qui je ne cache pas les plus particulieres; que je consulte également sur ce que je dois faire & sur ce que je dois dire. Je suis si dépourvu de toute société, que je ne me trouve en repos & à mon aise qu'avec ma femme, ma fille, & mon petit Cicéron. Ces amitiés extérieures, que l'intérêt & l'ambition concilient, ne sont bonnes que pour paroître en public avec honneur, & ne sont d'aucun usage dans le particulier. Cela est si vrai que, quoique ma maison soit remplie tous les matins d'une foule de prétendus amis qui m'accompagnent lorsque je vais à la Place, dans un si grand nombre il ne s'en trouve pas un seul avec qui je puisse, ou rire avec liberté, ou gémir sans contrainte.

Jugez donc par-là si je ne dois pas attendre, souhaiter, & presser votre retour. J'ai mille choses qui m'inquiétent & me chagrinent, dont une seule promenade avec vous me soulagera. Je ne vous parlerai point ici de plusieurs petits chagrins domestiques. Je n'ose les confier au papier, ni au porteur de cette Lettre que je ne connois point : n'en soyez pourtant pas en peine, ils ne sont pas considérables; mais ils ne laissent pas de faire impression, parce qu'ils reviennent souvent, & que je n'ai personne qui m'aime véritablement, dont les conseils ou l'entretien puissent les dissiper.

In Rep. vero, quamquam animus est præsens, tamen voluntas etiam atque etiam ipsa medicinam effugit. Nam, ut ea breviter, quæ post tuum discessum acta sunt, colligam, jam exclames necesse est, res Romanas diutius stare non posse. Etenim post profectionem tuam primus, ut opinor, introitus fuit in caussam fabula Clodiana : in qua ego nactus, ut mihi videbar, locum resecandæ libidinis, & coercendæ juventutis, vehemens fui, & omnes profudi vires animi, atque ingenii mei, non odio adductus alicujus, sed spe Reip. corrigendæ, & sanandæ civitatis. Afflicta Resp. est empto stupratoque judicio. Vide, quæ sint postea consecuta.

Consul est impositus is nobis; quem nemo præter nos philosophos aspicere sine suspirio posset. Quantum hoc vulnus! Facto S. C. de ambitu, de judiciis, nulla lex perlata, exagitatus Senatus, alienati Equites Romani. Sic ille annus duo firmamenta Reip. per me unum constituta evertit; nam & Senatus auctoritatem abjecit, & Ordinum concordiam disjunxit.

Instat hic nunc ille annus egregius. Ejus initium ejusmodi fuit, ut anniversaria sacra Juventutis non committerentur. Nam M. Luculli uxorem Memmius suis sacris initiavit. Menelaüs, ægre id passus, divortium fecit. Quamquam

Quant aux affaires de l'Etat, quoique j'aye autant de courage que jamais, je perds tous les jours de plus en plus l'envie d'entreprendre d'y apporter quelque remede. Si je reprens en peu de mots tout ce qui s'eſt paſſé depuis votre départ, vous vous écrierez certainement que la République eſt perdue ſans reſſource. Ce fut, ce me ſemble, la belle hiſtoire de Clodius qui ouvrit la ſcene. Je crus qu'elle me fourniſſoit une occaſion de refrener la licence, & de reprimer notre Jeuneſſe. Je l'entrepris avec vigueur, & j'y employai tout ce que mon courage & mon eſprit me donnoient de force; non dans aucune animoſité perſonnelle, mais dans l'eſpérance de remédier aux maux préſens. La République a été deshonorée par un jugement que l'avarice & la proſtitution ont dicté. Voyez ce qui eſt arrivé depuis.

On nous a donné un Conſul que perſonne, à moins d'être auſſi philoſophe que nous, ne peut regarder ſans gémir; quelle plaie pour l'Etat! Le Sénat a eu beau faire des Decrets contre les abus qui ſe commettent, & dans l'élection des Magiſtrats & dans les jugemens, on n'a pu les confirmer par une Loi. Cet auguſte Corps a été traité avec mépris, & on en a aliené les Chevaliers. C'eſt ainſi qu'une ſeule année a renverſé ces deux boulevards de la République que j'avois moi ſeul élevés; elle a avili l'autorité du Sénat, & rompu l'union des deux Ordres.

Voici maintenant une autre année qui ne promet pas moins. Elle a commencé par l'interruption du ſacrifice ordinaire qui ſe devoit faire à la Jeuneſſe [2], parce que Memmius [3] a fait voir d'autres myſteres à la femme de M. Lucullus. Le nouveau Ménélas l'ayant trouvé mauvais, l'a répudiée.

quam ille paſtor Idæus Menelaüm ſolum contempſerat : hic noſter Paris tam Menelaüm, quam Agamemnonem liberum non putavit.

Eſt autem C. Herennius quidam Tribunus pleb. quem tu fortaſſe ne noſti quidem : tametſi potes noſſe : tribulis enim tuus eſt ; & Sextus, pater ejus, nummos vobis dividere ſolebat. Is ad plebem P. Clodium traducit ; idemque fert, ut univerſus populus in Campo Martio ſuffragium de re Clodii ferat. Hunc ego accepi in Senatu , ut ſoleo : ſed nihil eſt illo homine lentius. Metellus eſt Conſul egregius, & nos amat; ſed imminuit auctoritatem ſuam, quod habet dicis cauſſa promulgatum illud idem de Clodio. Auli autem filius, ô dii immortales ! quam ignavus, ac ſine animo miles ! quam dignus, qui Palicano, ſicut facit, os ad male audiendum quotidie præbeat !

Agraria autem promulgata eſt à Flavio, ſane levis, eadem fere, quæ fuit Plotia. Sed interca πολιτικὸς ἀνὴρ οὐδ' ὄναρ [a] *quiſquam inveniri poteſt. Qui poterat familiaris noſter (ſic eſt enim, volo te hoc ſcire) Pompeius togulam illam pictam ſilentio tuetur ſuam. Craſſus verbum nullum contra gratiam, ceteros jam noſti : qui ita ſunt ſtulti, ut amiſſa Rep. piſcinas ſuas fore ſalvas ſperare videantur. Unus eſt qui curet*

a Reipublicæ vir deditus, ne quidem per ſomnium.

répudiée. Encore l'ancien Paris n'offensa que Ménélas, & laissa en repos Agamemnon; mais celui-ci a outragé également les deux freres. 4.

De plus, il y a un Tribun nommé C. Herennius, que vous ne connoissez peut-être pas : il pourroit cependant ne vous être pas inconnu; car il est de votre Tribu, & son pere y distribuoit l'argent des prétendans aux Magistratures. Ce Tribun veut faire aggréger Clodius parmi les Plébéïens 5, & il propose que tout le Peuple assemblé au Champ de Mars, donne ses suffrages sur cette adoption. Je l'ai accommodé en plein Sénat, comme je sai faire; mais c'est un malheureux qui ne sent rien 6. Metellus est un très-bon Consul, & il a de l'amitié pour moi; mais il se fait tort à lui même, en soutenant la proposition de ce Tribun, quoiqu'il ne le fasse que par maniere d'acquit 7. Pour son collegue, bon Dieu! quel indigne homme! qu'il a peu de cœur pour un guerrier! & qu'il mérite bien d'essuyer tous les jours, comme il fait, les vérités que Pelicanus lui dit en face!

Flavius a proposé sa Loi des Champs 8; elle n'a rien de fort remarquable, & c'est presque la même chose que la Loi Plotia 9. Mais parmi tout cela, il ne se trouve pas l'ombre d'un bon Politique. Celui qui le pourroit être, mon bon ami, oui mon bon ami, je veux bien que vous le sachiez, Pompée se contente de jouir tranquillement du fruit de ses victoires 10. Crassus ne diroit pas un mot contre ceux qui ont du crédit. Vous connoissez les autres; ils sont assez foux pour s'imaginer qu'ils conserveront leurs viviers, lorsqu'il n'y aura plus de République 11. Caton seul tient encore bon; mais, à mon avis, avec plus d'intégrité & de fermeté, que d'habileté &

ret constantia magis, & integritate, quam, ut mihi videtur, consilio, aut ingenio, Cato; qui miseros Publicanos, quos habuit amantissimos sui, tertium jam mensem vexat, neque iis à Senatu responsum dari patitur. Ita nos cogimur reliquis de rebus nihil decernere ante, quam Publicanis responsum sit. Quare etiam legationes rejectum iri puto.

Nunc vides, quibus fluctibus jactemur: & si ex iis quæ scripsimus, tanta etiam à me non scripta perspicis; revise nos aliquando, & quamquam sunt hæc loca fugienda, quo te voco, tamen fac ut amorem nostrum tanti æstimes, ut eo vel cum his molestiis perfrui velis. Nam, ne absens censeare, curabo edicendum, & proponendum locis omnibus. Sub lustrum autem censeri, germani negotiatoris est. Quare cura, ut te quamprimum videamus. Kal. Febr. Q. Metello, & L. Afranio Coss.

REMARQUES

SUR LA XVIII LETTRE.

1. *Car je n'ai plus mon frere...... qui m'aime si tendrement.*) Je lis ici après Malespine, Lambin & Junius, que Mr. de St Réal a aussi suivis, *amantissimus mei*, au lieu de *amantissimus Metellus*. Cela ne pourroit s'entendre que de Metellus Celer, qui étoit des amis de Cicéron; mais il n'y eut jamais entr'eux une union asfez

de prudence. Il tourmente depuis trois mois ces pauvres Fermiers de la République qui lui ont été si dévoués, & il empêche que le Sénat ne réponde à leur Requête. D'autre part, on arrête toutes les autres affaires jusqu'à ce que celle-là ait passé, & je crois même que les audiences des Ambassadeurs seront renvoyées à un autre temps.

Vous voyez que nous sommes comme au milieu d'une mer agitée, & ce que je vous mande, vous fera deviner aisément ce que je ne vous mande pas. Songez donc enfin à revenir; il est vrai que tout ce qui se passe ici n'y invite pas beaucoup; mais, si mon amitié vous est chere, le plaisir d'en jouir vous dédommagera. Je ferai bien toutes les déclarations nécessaires pour empêcher que les Censeurs ne vous enrégistrent avant votre retour [12] : mais si vous attendez jusqu'à l'extrémité [13], cela sentira bien fort son Négociant [14], qui ne sauroit quitter son trafic. Ainsi faites en sorte que nous ayons au plutôt le plaisir de vous revoir. Le premier de Février, sous le Consulat de Q. Metellus & de L. Afranius.

---

sez grande, pour que Cicéron le mit ici entre son frere & Atticus. *Mei* a pu aisément se changer d'abord en *Met*, dont on a fait ensuite *Metellus*. Malespine avoit même vu un Manuscrit du Vatican, où *Metellus* étoit à la marge, d'où il a pu passer dans le texte.

2. *Par l'interruption du sacrifice qui se devoit faire à la Jeunesse.*] Les Romains avoient divinisé cette partie de la vie humaine dès le temps de Servius Tullius; & cette nouvelle Déesse eut dès-lors un Temple dans le Capitole. Livius Salinator lui en bâtit depuis un autre, qu'il lui avoit voué le jour qu'il remporta cette mémorable

rable victoire sur Asdrubal. Il y a apparence que Memmius présidoit à cette Fête. Cicéron le fait assez entendre, lorsqu'il dit, *suis sacris initiavit.* On ne voit pas sans cela que l'éclat que fit cette galanterie, eût pu empêcher le sacrifice. Les galanteries étoient alors trop communes, & ne pouvoient pas faire un assez grand scandale, pour intéresser la Religion. Au reste, nous apprenons par les Vers que Catule fit contre ce Memmius, que c'étoit un homme fort dangereux pour les maris.

3. *Memmius.*] D'une maison Plébéïenne, qui prétendoit descendre de Mnestheus, l'un des compagnons d'Enée. Il n'y avoit pourtant eu jusqu'alors dans cette maison aucun Consulat, ni même aucune Magistrature que depuis environ cent ans. C'est à ce Memmius que Cicéron écrivit depuis les premieres Lettres du treizieme Livre des Familieres. Nous en parlerons encore dans plusieurs endroits. Il fut Préteur deux années après celle-ci.

V. la Rem. 25. sur la 15 Lettre du 4. Livre.

4. *Celui-ci a outragé également les deux freres.*) Memmius étant Tribun, s'étoit opposé fortement au triomphe de L. Lucullus.

Plut. in Lucul. Proœm. Lib. 4. Academ.

5. *Ce Tribun veut faire aggréger Clodius parmi les Plébéiens.*) Clodius vouloit être Tribun du Peuple, afin de se venger de Cicéron; & il ne pouvoit l'être, qu'en se faisant adopter par un Plébéïen. Il falloit que cette adoption fût confirmée par le Peuple, ce qui devoit réguliérement se faire dans une Assemblée par *Curies*, ou Quartiers. Mais comme les Tribuns ne pouvoient convoquer ces sortes d'Assemblées, Herennius vouloit faire confirmer l'adoption de Clodius dans une Assemblée par Tribus, qui se tenoit ordinairement dans le Champ de Mars, à laquelle les Tribuns pouvoient présider, & où tous les Citoyens Romains pouvoient se trouver; au-lieu que dans les Assemblées par Curies, il n'y avoit que ceux qui étoient domiciliés à Rome, qui eussent droit de suffrage.

6. *C'est un malheureux qui ne sent rien.*) NIHIL EST ILLO HOMINE LENTIUS. Cicéron emploie encore ailleurs ce même mot dans le même sens, *neminem adhuc*

huc offendi qui hac, tam lente quam ego fero, ferret. Epist. 13. Lib. 2. & Lib. 2. de Orat. *Vir patiens & lentus.*

7. *Quoiqu'il ne le fasse que par maniere d'acquit.*) En effet, dès que Metellus Celer eut connu les mauvaises intentions de Clodius, il se déclara hautement contre lui, quoiqu'il fût son beau-frere.

8. *Flavius a proposé sa Loi des Champs.*] Elle est expliquée en détail dans la Lettre suivante. Ce Tribun s'appelloit Lucius Flavius, il fut Préteur deux années après celle-ci. Il ne faut pas le confondre avec un autre Flavius qui vivoit dans le même temps, dont le nom propre étoit Caius, qui fut Préteur en 698, & devant qui Cicéron plaida pour Cn. Plancius.

9. *La Loi Plotia.*) On ne trouve rien de cette loi dans aucun Auteur. Pighius conjecture qu'elle fut proposée vers l'an 655, par A. Plautius Sylvanus Tribun du Peuple.

10. *Pompée se contente de jouir tranquillement du fruit de ses victoires.*] TOGULAM ILLAM PICTAM SILENTIO TUETUR SUAM. On avoit accordé à Pompée le privilege de pouvoir porter la Robe Triomphale aux Spectacles * Cette distinction n'avoit été accordée avant lui qu'au seul Paul Emile. Dion & Velleius disent qu'il ne se servit de ce droit qu'une seule fois. Il semble néanmoins que Cicéron insinue ici le contraire. Au reste, j'ai cru qu'il valoit mieux se contenter de rendre ici le sens, que de traduire à la lettre, *conserve en silence sa robe peinte.* On appelloit ainsi la Robe Triomphale, parce qu'elle étoit de différentes couleurs & relevée en or † : depuis on représenta sur cette Robe des personnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans différens endroits de Claudien, & sur-tout dans Choripus Lib. 1. num. 15.

Illic Barbaricas flexa cervice phalanges,
Occisos reges, subjectasque ordine gentes,
Pictor acu tenui multa formaverat arte.

* *Vell. Lib. 2. Dion. Lib. 37.*

† *Et latum picta vestis considerat aurum.*
Juven. Satyr. 6.

11. *Qu'ils conserveront leurs viviers, lorsqu'il n'y aura plus de République.*) On sait combien on étoit alors curieux de poissons, & qu'ils faisoient la principale partie du luxe des tables. Cicéron veut parler ici de Lucullus, d'Hortensius, de Philippus, & de quelques autres Consulaires, qui auroient pu défendre la République avec plus de vigueur. Cependant Dion * dit que Lucullus s'opposa fortement à la loi du Tribun Flavius, & qu'il seconda Metellus Celer & Caton.

* *Lib.* 37.

12. *Je ferai bien toutes les déclarations nécessaires pour empêcher que les Censeurs ne vous enrégistrent avant votre retour.*) Apparemment qu'il n'étoit pas avantageux d'être enrégistré absent. Il y avoit peut-être même une amende pour ceux qui l'étoient, à moins qu'ils n'eussent une excuse légitime. Du moins nous apprenons de Tite-Live, que la premiere fois que Servius Tullius fit le dénombrement du Peuple, il ordonna à tous les Citoyens de s'y trouver sous peine de prison & même de mort, *cum vinculorum minis mortisque*. Lib. 1.

13. *A l'extrémité.*) SUB LUSTRUM. Le dénombrement

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

NOn modo, si mihi tantum esset otii, quantum est tibi, verum etiam, si tam breves epistolas velim mittere, quam tu soles facere, te superarem, & in scripto multo essem crebrior quam tu: sed ad summas, atque incredibiles occupationes meas accedit, quod nullam à me epistolam ad te sino absque argumento ac sententia pervenire. Et primum tibi, ut æquum est, civi amanti patriam, quæ sunt in Rep. exponam: deinde,

du Peuple finiffoit par une cérémonie qu'on appelloit *Luftrum*, & qui étoit ainfi appellée *à luendo*, parce qu'elle étoit regardée comme une expiation. Le Cenfeur tournoit trois fois autour du Peuple avec les victimes qu'on devoit immoler au Dieu Mars, favoir un porc, un bélier, & un taureau. Delà eft venu qu'on a dit *luftrare* pour *circuire*, parce que dans toutes les autres *luftrations* on faifoit faire un pareil tour aux victimes. On appelloit auffi *luftrum*, l'efpace de cinq ans qu'il y avoit d'un dénombrement à l'autre.

Tit. Liv. Lib. 1. & Dion. Halicarn. Lib. 4.

14. *Cela fentira bien fort fon Négociant.*) Nous verrons plus bas, en parlant de l'affaire qu'Atticus avoit avec les Sycioniens, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit entré dans plufieurs Traités avec d'autres Chevaliers Romains. Mr. de S. Réal remarque fort bien, que cet endroit & plufieurs autres de ces Lettres, ne peuvent s'accorder avec ce que dit Cornelius Nepos dans la vie d'Atticus, que *tout fon bien étoit en fonds de terre.*

V. la Rem. 17. fur la Lettre fuivante.

LETTRE XIX.

Même année DCLXXXIII.

SI j'avois autant de loifir que vous, & fi mes Lettres étoient auffi courtes que les vôtres le font d'ordinaire, je vous écrirois beaucoup plus fouvent que vous ne faites : mais outre que je fuis occupé au-delà de l'imagination, il fe trouve que j'ai à vous entretenir dans toutes mes Lettres de plufieurs affaires importantes. Et premierement, comme l'on doit faire en écrivant à un auffi bon citoyen que vous, je commencerai par vous parler de ce qui regarde la République : enfuite

deinde, quoniam tibi amore nos proximi sumus, scribemus etiam de nobis ea, quæ scire te non nolle arbitramur.

Atque in Rep. nunc quidem maxime Gallici belli versatur metus. Nam Edui, fratres nostri, pugnant: Sequani permale pugnarunt: & Helvetii sine dubio sunt in armis, excursionesque in provinciam faciunt. Senatus decrevit, ut Consules duas Gallias sortirentur, delectus haberetur, vacationes ne valerent, legati cum auctoritate mitterentur, qui adirent Galliæ civitates, darentque operam, ne eæ cum Helvetiis se jungerent. Legati sunt Q. Metellus Creticus, & L. Flaccus, &, τὸ ἐπὶ τῇ φακῇ μύρον a, *Lentulus Clodiani filius. Atque hoc loco illud non queo præterire, quod, cum de Consularibus mea prima sors exisset, una voce Senatus frequens retinendum me in urbe censuit. Hoc idem post me Pompeio accidit: ut nos duo, quasi pignora Reip. retineri videremur. Quid enim ego aliorum in me* ἐπιφωνήματα b *expectem, cum hæc domi nascantur?*

Urbanæ autem res sic se habent. Agraria lex

a In lente unguentum.

b Acclamationes.

ensuite, comme après elle vous n'aimez rien tant que moi, je vous rendrai compte de ce qui me regarde en particulier, & dont je crois que vous serez bien-aise d'être instruit.

Quant à la République, ce qu'il y a à présent de plus considérable, c'est la crainte où l'on est de la guerre des Gaules. Elle est déja chez nos freres & bons alliés les Eduens [1]; les Séquanois ont été battus; & l'on a des nouvelles sures que les Helvétiens ont pris les armes, & qu'ils font des courses dans notre province [2]. Le Sénat a ordonné que les Consuls tireroient au sort les deux Gaules, qu'on feroit de nouvelles levées, qu'on n'auroit point d'égard aux exemptions [3], qu'on envoyeroit des Ambassadeurs avec un plein pouvoir pour traiter avec les Villes des Gaules, & pour les empêcher de se joindre aux Helvétiens. Ces Ambassadeurs sont Q. Metellus Creticus [4], L. Flaccus [5], &, pour leur donner du relief [6], Lentulus le fils de Clodianus [7]. Il ne faut pas oublier de vous dire, que lorsqu'on tira au sort pour cette légation, mon nom étant venu le prémier des Consulaires, le Sénat, qui étoit fort nombreux, s'y opposa tout d'une voix, & voulut que je demeurasse à Rome. La même chose arriva à Pompée après moi. Par-là il paroit que l'on nous regarde comme des gages de la sureté publique, qu'il ne faut pas perdre de vue; car pourquoi attendrois-je que les autres me louent, puisque je le sai si bien faire moi-même?

Voilà pour ce qui regarde les affaires du dehors, venons à celles du dedans. Le Tribun Flavius agit vivement pour faire passer sa Loi *des Champs*. Pompée le soutient, & ce n'est que par rapport à lui que cette Loi a quelque chose

lex à Flavio Tribuno pleb. vehementer agitabatur auctore Pompeio : quæ nihil populare habebat præter auctorem. Ex hac ego lege, secunda concionis voluntate, omnia illa tollebam quæ ad privatorum incommodum pertinebant : liberabam agrum eum, qui P. Mucio, L. Calpurnio Coss. publicus fuisset : Sullanorum hominum possessiones confirmabam : Volaterranos, & Arretinos, quorum agrum Sulla publicarat, neque diviserat, in sua possessione retinebam : unam rationem non rejiciebam, ut ager hac adventitia pecunia emeretur, quæ ex novis vectigalibus per quinquennium reciperetur. Huic toti rationi agrariæ Senatus adversabatur, suspicans Pompeio novam quandam potentiam quæri. Pompeius vero ad voluntatem perferendæ legis incubuerat. Ego autem magna cum agrariorum gratia confirmabam omnium privatorum possessiones, (is enim est noster exercitus, hominum, ut tute scis, locupletium) populo autem, & Pompeio (nam id quoque volebam) satisfaciebam emptione ; qua constituta diligenter, & sentinam urbis exhauriri, & Italiæ solitudinem frequentari posse arbitrabar. Sed hæc tota res interpellata bello refrixerat.

Metellus est Consul sane bonus, & nos admodum diligit. Ille alter ita nihil est, ut plane quid emerit nesciat. Hæc sunt in Rep. nisi etiam illud ad Remp. putes pertinere, Herennium quemdam Tribunum pleb. tribulem tuum, sane hominem nequam, atque egentem, sæpe jam de

P.

de populaire [8]. Mon avis, qui fut goûté de tout le Peuple lorsque je le proposai, c'étoit qu'on ôtât de cette Loi tout ce qui peut faire tort aux Particuliers ; qu'on exceptât les terres que la République a vendues depuis le Consulat de P. Mutius & de L. Calpurnius [9]; qu'on ne troublât point dans leur possession ceux à qui Sylla en avoit donné ; & qu'on laissât à ceux de Voltéres & d'Arétium, celles que le même Sylla avoit confisquées, mais qui n'avoient point été partagées [10]. Le seul article que j'approuvois, c'étoit qu'on employât à en acheter d'autres, tout ce qu'on retireroit pendant cinq ans des nouveaux subsides. Le Sénat rejettoit la Loi toute entiere sans aucune distinction, dans la crainte qu'elle n'eût pour but de donner quelque nouvelle autorité à Pompée [11], qui vouloit absolument la faire passer. Pour moi, sans offenser ceux qui sont intéressés à cette distribution, j'avois pris un tempérament, qui assuroit aux Particuliers la possession de leurs fonds, & cela regarde les citoyens les plus aisés, qui, comme vous savez, font toute la force de mon parti. Je trouvois aussi le moyen de contenter Pompée & le menu Peuple par cet achat de nouvelles terres, qui étant fait comme il faut, auroit purgé Rome de toute la canaille, & peuplé les endroits les plus déserts de l'Italie. Mais la guerre des Gaules a fait presque oublier cette affaire.

Metellus est un très-bon Consul, & fort de mes amis. Pour son collégue, c'est un si pauvre homme, qu'il ne sait pas même ce que vaut la place qu'il a achetée. Voilà tout ce qui regarde la République; à moins que vous ne vouliez mettre dans le même rang, les tentatives réitérées pour faire aggréger Clodius parmi les Plébéiens,

P. Clodio ad plebem traducendo agere cœpisse. Huic frequenter interceditur. Hæc sunt, ut opinor, in Rep.

Ego autem, ut semel Nonarum illarum Decembrium, junctam invidia, ac multorum inimicitiis, eximiam quamdam atque immortalem gloriam consecutus sum; non destiti eadem animi magnitudine in Rep. versari, & illam institutam ac susceptam dignitatem tueri. Sed postea quam primum Clodii absolutione levitatem, infirmitatemque judiciorum perspexi; deinde vidi nostros Publicanos facile à Senatu disjungi, quamquam à me ipso non divellerentur: tum autem beatos homines (hos piscinarios dico, amicos tuos) non obscure nobis invidere: putavi, mihi majores quasdam opes, & firmiora præsidia esse quærenda.

Itaque primum eum, qui nimium diu de rebus nostris tacuerat, Pompeium adduxi in eam voluntatem, ut in Senatu non semel, sed sæpe, multisque verbis hujus mihi salutem imperii, atque orbis terrarum adjudicarit. Quod non tam interfuit mea, (neque enim illæ res aut ita sunt obscuræ, ut testimonium, aut ita dubiæ, ut laudationem desiderent) quam Reip. quod erant quidam improbi, qui contentionem fore aliquam mihi cum Pompeio, ex rerum illarum dissensione arbitrarentur. Cum hoc ego me tanta familiaritate conjunxi, ut uterque nostrum in

sua

béïens, que fait un certain Tribun nommé Herennius, qui est de votre Tribu; c'est un malheureux accablé de dettes. Plusieurs Tribuns s'y opposent [12]. Voilà donc, à ce que je crois, tout ce qui regarde la République.

Pour mon particulier, depuis cette célebre journée du cinquiéme de Décembre [13], où je me suis acquis une gloire immortelle, mais qui m'a attiré aussi beaucoup d'envieux & d'ennemis, je me suis conduit avec la même grandeur d'ame dans toutes les affaires publiques; & j'ai soutenu, sans me démentir en rien, mon rang & ma dignité. Mais depuis que j'ai reconnu, par l'absolution de Clodius, combien les Juges avoient peu de courage & de fermeté; quand j'ai vu avec quelle facilité nos Chevaliers s'étoient aliénés du Sénat, sans néanmoins se détacher de moi; que d'ailleurs ces richards vos bons amis, qui aiment tant leurs viviers, faisoient paroître ouvertement l'envie qu'ils me portent, j'ai cru devoir chercher de nouvelles ressources, & un plus ferme appui.

Dans cette vue, j'ai commencé par engager Pompée, qui avoit été trop longtemps sans s'expliquer sur mes actions, à déclarer en plein Sénat, non pas une fois, mais plusieurs, & fort au long, qu'on m'est redevable du salut de l'Empire, c'est-à-dire, de toute la terre. Il ne m'importoit pas tant qu'il s'expliquât là-dessus; car mes actions ne sont pas si obscures qu'il faille les faire connoître, ni d'un mérite si douteux qu'elles ayent besoin d'approbation; il n'importoit, dis-je, pas tant à moi qu'à la République, qu'il me rendit ce témoignage, parce que certaines personnes mal intentionnées s'imaginoient que ces actions mêmes seroient entre nous deux un sujet
de

ſua ratione munitior, & in Rep. firmior hac conjunctione eſſe poſſit.

Odia autem illa libidinoſæ & delicatæ juventutis, quæ erant in me incitata, ſic mitigata ſunt comitate quadam mea, me unum ut omnes illi colant. Nihil jam denique à me aſperum in quemquam fit, nec tamen quicquam populare ac diſſolutum; ſed ita temperata tota ratio eſt, ut Reip. conſtantiam præſtem, privatis rebus meis, propter infirmitatem bonorum, iniquitatem malevolorum, odium in me improborum, adhibeam quamdam cautionem, & diligentiam; atque ita tamen, iis novis amicitiis implicati ſumus, ut crebro mihi vafer ille Siculus inſuſurret Epicharmus cantilenam illam ſuam:

Νῆφε καὶ μέμνασ' ἀπιστεῖν ἄρθρα ταῦτα τῶν φρενῶν. a

ac noſtræ quidem rationis, ac vitæ quaſi quandam formam, ut opinor, vides.

De tuo autem negotio ſæpe ad me ſcribis, cui mederi nunc non poſſumus. Eſt enim illud S. C. ſumma pedariorum voluntate, nullius noſtrum auctoritate factum. Nam, quod me eſſe ad ſcribendum vides, ex ipſo S. C. intelligere potes, aliam rem tum relatam; hoc autem de populis liberis, ſine cauſa additum, & ita factum

tum

a Vigilans ſis, & memineris non temerè credere, hi ſunt nervi ſapientiæ.

de divifion. Je me fuis donc lié fi étroitement avec lui que nous en fommes, & plus autorifés dans les affaires publiques, & mieux foutenus dans ce qui nous regarde en particulier.

De plus, j'ai fi bien adouci, par certaines manieres polies & infinuantes, cette Jeuneffe corrompue & efféminée qu'on avoit animée contre moi, qu'il n'y a perfonne à qui ils marquent plus de confidération. Enfin je ne fais rien qui puiffe choquer perfonne, fans pourtant proftituer ma conduite au gré de la canaille. Mais je garde un tel tempérament que, fans manquer à la République, je fais plus d'attention à mes intérêts particuliers; & cela, parce que je connois la foibleffe des bons, l'injuftice de ceux qui me portent envie, & la haine qu'ont pour moi les méchans. Cependant je ne compte pas fi fort fur mes nouvelles liaifons, que je n'écoute volontiers ce refrein du rufé Sicilien Epicharmus [14], qui vient me dire à l'oreille : *Veillez, & fouvenez-vous de ne pas croire facilement, en cela confifte toute la prudence.* Voilà, ce me femble, un plan affez exact de ma conduite.

Vous m'écrivez fouvent fur votre affaire, mais il n'y a pas moyen d'y remédier à préfent. Le Decret qui vous eft contraire, paffa tout d'une voix parmi les Sénateurs du bas ordre [15], mais aucun de nous n'y eut part. Quoique j'aye été préfent lorfqu'on l'a dreffé [16], vous voyez bien par fa teneur même, que c'eft pour d'autres affaires qui y font comprifes. Cet article en faveur des Peuples libres [17], fut ajouté fans néceffité par Servilius le fils [18], qui opina des derniers; mais il ne faut pas penfer à préfent à le faire révoquer;

tum est à P. Servilio filio, qui in postremis sententiam dixit : sed immutari hoc tempore non potest. Itaque conventus, qui initio celebrabantur, jamdiu fieri desierunt. Tu si tuis blanditiis tamen à Sicyoniis nummulorum aliquid expresseris, velim, me facias certiorem.

Commentarium Consulatus mei Græce compositum misi ad te; in quo si quid erit, quod homini Attico minus Græcum, eruditumque videatur; non dicam quod tibi, ut opinor, Panormi Lucullus de suis historiis dixerat; se, quo facilius illas probaret Romani hominis esse, idcirco barbara quædam & σόλοικα a *dispersisse. Apud me si quid erit ejusmodi, me imprudente erit, & invito. Latinum si perfecero, ad te mittam; tertium poema expectato; ne quod genus à me ipso laudis meæ prætermittatur. Hic tu, cave, dicas,* τίς πατέρ' αἰνήσει b, *si est enim apud homines quidquam, quod potius sit, laudetur; nos vituperemur, qui non potius alia laudemus. Quanquam non* ἐγκωμιαστικὰ c *sunt hæc, sed* ἱστορικὰ d, *quæ scribimus.*

Quintus frater purgat se multum per litteras, & affirmat, nihil à se cuiquam de te secus esse dictum. Verum hæc nobis coram summa cura & diligentia sunt agenda; tu modo nos revise aliquando. Cossinius hic, cui dedi litteras, valde

a Olentia solœcismum. *b* Quis patrem laudabit? V. N. *c* Laudatoria. *d* Historica.

voquer ; & même les Créanciers, qui s'assembloient d'abord en grand nombre, ne s'assemblent plus depuis longtemps. Mandez-moi néanmoins si par vos manieres douces & engageantes, vous n'aurez point tiré quelque argent de vos Sicyoniens.

Je vous envoie l'Histoire Grecque de mon Consulat; je ne vous dirai point ce que Lucullus vous dit, ce me semble, à Panorme [19] de la sienne, qu'afin qu'il parût qu'elle étoit d'un Romain, il y avoit semé exprès quelques fautes contre la Langue [20] : car, s'il y a quelque chose dans la mienne qui ne paroisse pas assez bien écrit, & d'un assez bon Grec à un aussi grand Grec que vous, c'est assurément sans dessein & contre mon intention. Quand j'aurai achevé la même Histoire en Latin, je vous l'envoyerai ; & je vous en promets une troisieme en vers, afin de me louer de toutes les manieres possibles. N'allez pas me dire que cela ne se fait point [21] ; car s'il y a dans le monde quelque chose audessus de ce que j'ai fait, je consens volontiers qu'on loue cette autre chose, & qu'on me blâme de ne la pas louer. Mais après tout, ce que j'écris sur mon sujet est une histoire, & non pas un éloge.

Mon frere se justifie fort dans les Lettres qu'il m'écrit, & proteste qu'il n'a jamais parlé mal de vous à qui que ce soit. Mais il faut attendre que nous soyons ensemble, pour éclaircir & approfondir cette affaire. Cossinius [22], qui vous porte cette Lettre, me paroit fort honnête homme, très-sage, & plein d'amitié pour vous, enfin tel que vous me l'aviez annoncé. Le quinzieme de Mars.

de mihi bonus homo, & non levis, & amans tui visus est, & talis, qualem esse eum tuæ mihi litteræ nuntiarant. Idibus Mart.

REMARQUES
SUR LA XIX. LETTRE.

1. *Nos freres & bons alliés les Eduens.*) C'étoient les Peuples du Duché de Bourgogne. *Fratres nostri*, les Romains leur avoient donné ce nom, à cause de leur attachement inviolable à leur alliance. On sait assez que les *Sequanois* sont ceux de la Franche-Comté, & les *Helvétiens* les Suisses. Ces derniers n'exécuterent que deux ans après le dessein qu'ils avoient formé d'abandonner leur pays pour en aller chercher un meilleur, & qui alarmoit si fort les Romains, comme il paroit par cette Lettre. On peut voir dans le premier Livre des Commentaires de César, comment il les vainquit, & les obligea à retourner dans leur pays.

2. *Dans notre Province.*) IN PROVINCIAM. La Province, qui en a retenu le nom, n'en faisoit alors qu'une partie : elle comprenoit de plus le Dauphiné & le Languedoc, & c'étoit ce qu'on appelloit la Gaule Narbonnoise ou Transalpine. Tout le pays qui étoit de l'autre côté des Alpes jusqu'au Rubicon, s'appelloit la Gaule Cisalpine. C'étoient ces deux Gaules que les Consuls avoient tirées au sort. Metellus eut la Gaule Transalpine, comme il paroit par un passage de Pline. *Lib. 2. cap. 67.*

3. *Qu'on n'auroit point d'égard aux exemptions.*) Tous les Citoyens Romains étoient obligés d'aller à la guerre, & l'on n'en étoit exempt que lorsqu'on avoit servi le temps marqué par les Loix. Le Sénat & les Consuls en exemptoient quelquefois certains Particuliers. C'étoit aux Censeurs à examiner si ces exemptions étoient bonnes : mais il y avoit deux cas où elles n'avoient point de lieu. Le premier, pendant une guerre civile ; & le second, lorsque les Gaulois prenoient les armes,

&

& qu'il étoit à craindre qu'ils ne passassent en Italie; & cela à cause de la prise de Rome par les Gaulois, & de l'alarme où avoient été les Romains, lorsque les Cimbres & les Teutons penserent inonder l'Italie. Cela s'appelloit *tumultus Gallicus.* Mais lorsqu'on faisoit la guerre dans les Gaules au-delà des Alpes, cela s'appelloit simplement *bellum Gallicum*, & alors les exemptions avoient lieu.

Philip. 8. *Tit. Liv.* 23. 29. 40 & 43.

4. *Q. Metellus Creticus.*) Il avoit été Consul avec Hortensius l'an de Rome 684. Il fut surnommé *Creticus*, parce qu'il acheva de soumettre les Crétois.

5. *L. Flaccus.*) Il avoit été Préteur l'année du Consulat de Cicéron; & c'est le même pour qui il fit depuis le plaidoyer qui nous est resté.

6. *Pour leur donner du relief.*] τὸ ἐπὶ τῇ φακῇ μύρον, *in lente unguentum*, du parfum sur des lentilles. C'étoit une expression proverbiale, pour marquer le mauvais assortiment d'une chose vile avec une chose précieuse.

7. *Lentulus le fils de Clodianus.*] Cn. Cornelius Lentulus Clodianus avoit été Consul, & il s'appelloit *Clodianus*, parce qu'il étoit passé par adoption de la maison des Clodius dans celle des Lentulus. Salluste, cité par Aulu-Gelle, parle de ce Consul avec beaucoup de mépris; ce qui a fait croire à Mr. de S. Réal, que c'étoit aussi de lui que Cicéron parloit dans cette Lettre. Mais il s'est certainement trompé. Car, 1. avant ce Clodianus qui fut Consul en 681, on n'en trouve point d'autre du même nom, de qui il ait pu être fils. 2. On peut remarquer dans ces Lettres, que lorsque Cicéron désigne quelqu'un par le nom de son pere, c'est ordinairement un jeune homme. 3. Il paroit que les trois Ambassadeurs que l'on envoyoit dans les Gaules, furent pris de trois Ordres différens; ce que Cicéron fait assez entendre lorsqu'il dit, mon nom étant venu le premier parmi les Consulaires, *cum de Consularibus mea prima sors exiisset.* En effet, Metellus Creticus avoit été Consul; L. Flaccus, Préteur; & Lentulus fils de Clodianus ne pouvoit avoir été que Questeur. Son pere avoit été, non-seulement Consul, mais même Censeur.

Aul. Gell. Lib. 18. *cap.* 4. *Verr.* 7. *pro Flacco*, *pro Domo.*

8. *Et ce n'eſt que par rapport à lui que cette Loi a quelque choſe de populaire.*) QUÆ NIHIL POPULARE HABEBAT PRÆTER AUCTOREM. Jamais particulier dans une République ne fut plus aimé que Pompée, & l'on peut dire qu'il a été l'idole du Peuple Romain. Cicéron veut donc dire que cette Loi, qui contenoit pluſieurs articles très-odieux, ſur-tout le premier, qui ôtoit aux particuliers les terres qu'ils avoient achetées de la République, & dont ils jouiſſoient depuis près de quatre-vingt ans; que cette Loi, dis-je, ne pouvoit paroitre populaire, que parce que Pompée, qui étoit fort agréable au Peuple, en étoit le principal promoteur. Mr de S. Réal, contre le ſentiment de tous les Commentateurs, rapporte *præter auctorem*, à Flavius Tribun du Peuple: mais outre qu'il a un rapport viſible avec *auctore Pompeio* qui précède, de plus les Auteurs Latins diſtinguent preſque toujours *latorem legis* & *auctorem.* Le premier, c'étoit celui qui la propoſoit, & ce ne pouvoit être qu'un Magiſtrat, qui après avoir propoſé ſa Loi, produiſoit devant le Peuple quelques Particuliers qui approuvoient cette Loi, & conſeilloient au Peuple de la recevoir, & qu'on appelloit *Auctores legis.* C'eſt dans ce ſens que Cicéron reprocha depuis à Pompée, qu'il avoit été l'*auteur* de toutes les Loix que Céſar fit paſſer d'une maniere ſi irréguliere pendant ſon Conſulat. *Ille legibus per vim & contra auſpicia ferendis auctor.* Epiſt. 3. Lib. 8.

9. *Qu'on exceptât les terres que la République a vendues depuis le Conſulat de P. Mucius & de L. Calpurnius.*) Ils avoient été Conſuls l'an 620, dans le même temps que Gracchus fit paſſer cette Loi *des Champs*, qui excita depuis une ſédition où il perdit la vie. Cette Loi de Gracchus portoit entr'autres choſes, qu'aucun Particulier ne pourroit poſſéder plus de cent arpens des terres qui avoient été du domaine de la République; que ceux qui en avoient davantage ſeroient obligés de les abandonner, & qu'on les partageroit entre les pauvres Citoyens, avec toutes les autres terres qui reſtoient à la Ré-

République. Tout cela ne fut point exécuté, & l'on vendit depuis ces dernieres terres. Flavius vouloit donc faire revivre la Loi de Gracchus, & prétendoit que ces terres de la République ayant été mal vendues, on étoit en droit de les retirer des Particuliers qui les avoient achetées.

Plut. in Gracc. Appian. Bel. Civ. 1. Epit. Liv. Lib. 58.

10. *Qu'on laissât à ceux de Volterre & d'Aretium celles que le même Sylla avoit confisquées, mais qui n'avoient point été partagées.*) Lorsque Sylla se démit de la Dictature, le Sénat confirma tout ce qu'il avoit fait pendant qu'il avoit eu la Souveraine Puissance ; & c'est pour cela que Cicéron ne vouloit point qu'on troublât dans leur possession, ceux à qui Sylla avoit donné des terres. Mais si les raisons d'Etat demandoient qu'on ne changeât rien à ce qu'il avoit fait, l'équité vouloit aussi qu'on ne consommât pas les injustices qu'il avoit laissées imparfaites. Sylla avoit confisqué les terres de ceux de Volterre & d'Aretium, deux Villes d'Etrurie, parce qu'elles s'étoient fortement déclarées contre lui pendant la Guerre Civile. Volterre avoit soutenu trois ans de Siege.

Pro domo, pro Cæcinno. Epitom. Liv. Lib. 89. *Strabo. Lib.* 5.

11. *Le Sénat rejettoit la Loi toute entiere sans distinction; dans la crainte qu'elle n'eût pour but de donner quelque nouvelle autorité à Pompée.*) Outre que ce partage de terres regardoit principalement les soldats qui avoient servi sous Pompée en Asie, le Sénat craignoit apparemment que, lorsque la Loi auroit passé, il ne se fît donner la commission de partager ces terres, comme fit César l'année suivante, lorsqu'il eut fait passer une pareille Loi. On conçoit aisément que dans une République où le Peuple étoit le véritable Souverain, rien n'étoit plus propre à donner du crédit, qu'une place où l'on avoit entre ses mains la fortune des Citoyens les plus pauvres.

12. *Plusieurs Tribuns s'y opposent.*) HUIC FREQUENTER INTERCEDITUR. J'ai traduit ainsi, parce qu'*intercedere* & *intercessit* sont des termes qui ne regardoient que les Tribuns.

13. *Cette célebre journée du cinquieme de Décembre.*) Le jour que Cicéron fit arrêter & étrangler en prison les cinq principaux complices de Catilina, ce qui fut un coup décisif pour le salut de la République.

14. *Du rusé Sicilien Epicharmus.*) Poëte Comique, qui avoit servi de modele à Plaute, comme Ménandre en servit à Afranius, & depuis à Térence.

Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi.

Horat. Epist. Lib. 2. Ep. 1.

15. *Parmi les Sénateurs du bas ordre.*) PEDARIORUM. *Senatores pedarii*, c'étoient ceux qui n'avoient point passé par les Magistratures *Curules*; & ils étoient ainsi appellés parce que tous ceux qui y avoient passé opinant devant eux, ils ne formoient point ordinairement d'avis, & se contentoient de marquer de quel sentiment ils étoient, en se rangeant du côté de celui dont ils suivoient l'avis, ce qui s'appelloit *pedibus in sententiam ire.* Aussi on disoit qu'un avis *pédaire*, c'étoit une tête sans langue. Je dis que ces Sénateurs n'opinoient point ordinairement, parce que cela a ses exceptions; & dans cette Lettre même on voit que Servilius le fils, qui n'avoit encore été que Questeur (ce qui étoit le premier degré des Magistratures) opina, & que sur son avis on ajouta un article au *Senatusconsulte.* C. Bassus cité par Aulu-Gelle, dit qu'on appelloit *Senatores pedarios* ceux qui n'avoient point encore exercé de Magistratures *Curules*, parce qu'ils alloient au Sénat à pied, au lieu que les autres s'y faisoient porter dans leurs Chaires Curules. Mais, outre qu'on ne doit pas hésiter à préférer l'autorité de Varron qui est suivi par Festus, il paroît d'ailleurs que dans le temps de ces Lettres tous les Sénateurs alloient au Sénat à pied; ceux qui étoient incommodés, s'y faisoient porter en litiere; & César même, lorsqu'il fut Dictateur, n'y alloit point autrement. Enfin Aulu-Gelle prétend que *Senatores pedarii*, c'étoient ceux qui avoient droit d'entrer au Sénat, & d'y opiner quoiqu'ils ne fussent point encore proprement Sénateurs, parce qu'ils n'avoient point été aggrégés à ce Corps par les Censeurs. Mais quel rapport cela a-t-il

a-t-il avec la signification du mot *pedarii ?* De plus, Dion nous apprend que l'année précédente, les Censeurs avoient aggrégé au Sénat tous ceux qui avoient passé par les Magistratures : il ne pouvoit donc gueres y avoir alors de ces Sénateurs *pédaires*, selon l'interprétation d'Aulu-Gelle : au-lieu qu'on voit par ce que Cicéron dit ici & dans la Lettre suivante, que ce furent proprement eux qui formerent le Decret qui étoit contraire à Atticus.

Aul. Gell. Lib. 3. cap. 8. Dio. Lib. 37.

16. *Quoique j'aie été présent lorsqu'on l'a dressé.*] Lorsqu'on dressoit un *Sénatusconsulte*, quelques-uns des Sénateurs qui étoient au Sénat lorsque l'affaire avoit passé, devoient être présens, & c'étoit ordinairement ceux qui avoient proposé ou soutenu l'affaire. On mettoit leurs noms dans l'Acte qui commençoit ainsi, *scribendo affuerunt*, &c. comme on peut voir dans la huitieme Lettre du 8. Livre des Fam. où il y a un *Sénatusconsulte* tout entier.

17. *Cet article en faveur des Peuples libres.*) On appelloit ainsi ceux à qui les Romains, après les avoir subjugués, laissoient la liberté de se gouverner selon leurs Loix, & qu'ils exemptoient aussi de tout subside. Car les Villes qui avoient la liberté de se gouverner selon leurs loix, mais qui n'étoient pas exemptes des impôts, s'appelloient *fœderatæ* & non pas *liberæ*. Mais pourquoi ce privilege des Sicyoniens les dispensoit-il de payer Atticus ? Il falloit qu'il fut entré dans quelque traité avec d'autres Chevaliers ; & le Sénat avoit déclaré que les Villes libres ne seroient point sujettes à la taxe ou subside qu'ils avoient affermé. Car s'il s'agissoit ici d'argent qu'Atticus eût prêté aux Sicyoniens, on ne voit pas comment l'exemption des subsides pouvoit dispenser de payer ses dettes. Peut-être aussi qu'Atticus avoit prêté de l'argent à ceux qui avoient pris cette Ferme, & qu'ils lui avoient assigné le payement sur ce qu'ils prétendoient leur être dû par les Sicyoniens. Enfin, en comparant cet endroit avec un autre de la fin de la Lettre précédente, & avec la fin de la premiere Lettre du second Livre, on reconnoît qu'Atticus faisoit valoir son argent en le prêtant

à intérêt ; & qu'il s'en falloit beaucoup que tout son revenu fût en fonds de terre, comme le dit Cornelius Nepos.

18. *P. Servilius le fils*. Fils de P. Servilius Vatia surnommé Isauricus, parce qu'il avoit soumis les Isauriens l'année d'après son Consulat, qui fut l'an de Rome 674. Le fils fut depuis Lieutenant de César dans les Gaules, ensuite Consul avec lui en 705, & une seconde fois en 712 avec Lucius Antonius.

19. *Panorme.*) A présent Palerme, Capitale du Royaume de Sicile.

20. *Qu'afin qu'il parût qu'elle étoit d'un Romain, il y avoit semé exprès quelques fautes contre la Langue.* Lucullus avoit écrit en Grec l'Histoire de la Guerre des Marses, dans laquelle il avoit servi sous Pompée. Sylla se servit aussi de lui pour écrire ses Mémoires. Il avoit sans doute écrit aussi les Mémoires de la Guerre contre Mithridate, où il avoit acquis tant de gloire ; & je crois que c'est cette derniere Histoire dont Cicéron parle ici, & qu'il compare avec l'Histoire de son Consulat. Ce que Lucullus dit à Atticus, n'étoit qu'une plaisanterie ; car il écrivoit très-bien en Grec, comme Plutarque, qui en étoit bon juge, nous l'apprend.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

Cum è Pompeiano me Romam recepissem A. D. IIII. *Idus Maii, Cincius noster eam mihi abs te epistolam reddidit, quam tu Idib. Feb. dederas ei. Nunc epistolæ litteris his respondebo, ac primum, tibi perspectum esse judicium de te meum, lætor ; deinde, te in iis rebus, quæ mihi asperius à nobis, atque à nostris,*

Plut. in Lucul.

21. *Que cela ne se fait point.*] A la lettre, *qui est-ce qui loue son pere?* Si la bienséance ne permet pas de louer son pere, à plus forte raison ne permet-elle pas de se louer soi-même. Ce sens est très-simple & très-naturel; & je trouve, aussi-bien que Mr. de St. Réal, qu'on n'en peut point donner d'autre à cet endroit. Il y avoit un Proverbe Grec qui disoit, *Qui est-ce qui loue son pere, sinon les enfans malheureux?* C'est-à-dire, selon Plutarque qui cite ce proverbe au commencement de la vie d'Aratus, les enfans qui n'ayant aucun mérite personnel, s'en veulent faire un de celui de leur pere. Mais cela n'a aucun rapport avec ce que dit ici Cicéron, ni avec la réponse qui suit. Aussi Malespine dit que quelques Savans corrigeoient τις ποτέ σ' αινήσει, au lieu de πατέρ' αινήσει. *Qui est-ce qui vous approuvera de vous louer ainsi?* Mais cette correction n'est point nécessaire.

22. *Cossinius.*) Ami particulier d'Atticus, comme il paroit par la 21. Lettre du 13. Livre des Fam. Il en est parlé dans plusieurs de ces Lettres, & dans Varron. *Lib. 2. de Re Rustic. cap. 3.*

LETTRE XX.

Même année DCLXXXXIII.

COmme je revenois de Pompéii [1] à Rome le 12 de Mai, Cincius votre ami m'a rendu votre Lettre du 13 de Février, à laquelle je vais répondre. Et prémierement, je suis ravi que vous connoissiez de quelle maniere je pense sur votre sujet; & je le suis encore davantage, de ce que vous avez fait paroître tant de modération dans ce qui s'est passé de si dur & de si desagréable

ſtris, & injucundius acta videbantur, moderatiſſimum fuiſſe, vehementiſſime gaudeo; idque neque amoris mediocris, & ingenii ſummi, ac ſapientiæ judico. Qua de re cum ad me ita ſuaviter, diligenter, officioſe, & humaniter ſcripſeris, ut non modo te hortari amplius non debeam, ſed ne expectare quidem abs te, aut ab ullo homine tantum facilitatis ac manſuetudinis potuerim; nihil duco eſſe commodius, quam de his rebus nihil jam amplius ſcribere; cum erimus congreſſi, tum, ſi quid res feret, coram inter nos conferemus.

Quod ad me de Rep. ſcribis, diſputas tu quidem & amanter, & prudenter; & à meis conſiliis ratio tua non abhorret: (neque de ſtatu nobis noſtræ dignitatis eſt recedendum, neque ſine noſtris copiis intra alterius præſidia veniendum: & is, de quo ſcribis, nihil habet amplum, nihil excelſum, nihil non ſummiſſum, atque populare) verum tamen fuit ratio mihi fortaſſe ad tranquillitatem meorum temporum non inutilis; ſed mehercule Reip. multo etiam utilior, quam mihi, civium improborum impetus in me reprimi, cum hominis ampliſſima fortuna, auctoritate, gratia fluctuantem ſententiam confirmaſſem, & à ſpe malorum ad mearum rerum laudem convertiſſem. Quod ſi cum aliqua levitate mihi faciendum fuiſſet, nullam rem tanti æſtimaſſem; ſed tamen à me ita acta ſunt omnia, non ut ego illi aſſentiens levior, ſed ut ille me probans gravior videretur.

Reliqua

entre vous & mon frere, pour ne pas dire entre vous & nous. Il faut pour cela être aussi bon ami que vous l'êtes, & avoir autant d'élevation d'esprit & de sagesse que vous en avez. Ainsi, après ce que vous m'avez écrit sur ce sujet si en détail, & avec tant de douceur, d'honnêteté & de bonté, que non seulement il ne reste plus rien à vous demander, mais que je ne pouvois souhaiter, ni de vous, ni de qui que ce soit, plus de générosité, le mieux c'est de ne nous écrire plus sur cette matiere : quand nous nous reverrons, nous pourrons nous en entretenir si cela est nécessaire.

Quant à ce que vous me dites sur l'état présent des affaires, j'y reconnois votre amitié & votre prudence; nous pensons tous deux à peu près de même. Je conçois comme vous, que je ne dois me relâcher en rien de ce que demande de moi ma dignité & ma réputation, ni passer dans un autre parti sans y porter de quoi me soutenir par moi-même. Je sai que celui dont vous me parlez n'a rien de grand, rien d'élevé, rien de noble, & qu'il se livre trop à la multitude [2]. Cependant il n'étoit pas inutile, & pour assurer mon repos à l'avenir, & encore plus pour les intérêts de la République, que je parasse les coups que les méchans Citoyens vouloient me porter : ce que j'ai fait en fixant en ma faveur les sentimens irrésolus d'un homme dont la fortune, le crédit, & les pouvoirs sont si grands; & en le déterminant, contre l'attente des gens mal intentionnés, à faire mon éloge. Si je n'avois pu l'y engager sans marquer de la légereté, il n'est point d'avantage que j'eusse voulu acheter si cher; mais je m'y suis pris de telle sorte,

Reliqua sic à me aguntur, & agentur, ut non committamus, ut ea, quæ gessimus fortuito gessisse videamur. Meos bonos viros, illos quos significas, & eam quam mihi dicis obtigisse, σπάρταν a, non modo nunquam deseram; sed etiam, si ego ab illa deserar, tamen in mea pristina sententia permanebo. Illud tamen, velim existimes, me hanc viam optimatium post Catuli mortem nec præsidio ullo, nec comitatu tenere. Nam, ut ait Rhinton, ut opinor:

Οἱ μὲν παρ' οὐδὲν εἰσι, οἷς δ' οὐδὲν μέλει. b

Mihi vero ut invideant piscinarii nostri, aut scribam ad te alias, aut in congressum nostrum reservabo. A Curia autem nulla me res divellet: vel quod ita rectum est; vel quod rebus meis maxime consentaneum; vel quod, à Senatu quanti fiam, minime me pœnitet.

De Sicyoniis, ut ad te scripsi antea, non multum spei est in Senatu. Nemo est enim jam, qui queratur. Quare, si id expectas, longum est: alia via, si qua potes, pugna. Cum est actum, neque animadversum est, ad quos pertineret; & raptim in eam sententiam pedarii cu-

a Spartam v. N.

b Hi quidem prope nihil sunt, illis vero nihil curæ est.

que bien loin que je me sois fait tort en m'attachant à lui, il s'est fait honneur en se déclarant pour moi.

Je me conduis & me conduirai dans tout le reste de telle maniere, qu'on verra bien que je n'ai rien fait à l'avanture. Non seulement je n'abandonnerai point ces gens de bien dont vous me parlez, & ce que vous appellez le partage qui m'est échu 3; mais, quand même ils m'abandonneroient, je ne changerois pas pour cela de sentimens. Il faut pourtant que vous sachiez, qu'à présent que Catulus est mort, me voilà resté seul dans le bon parti sans appui & sans second; car, comme dit Rhinton 4, ce me semble, *ceux-ci ne sont bons à rien, & ceux-là ne se soucient de rien.* Je vous marquerai une autre fois jusqu'où contre moi va l'envie de ces gens si amateurs de leurs viviers; ou je vous en entretiendrai à votre retour. Cependant rien ne sera capable de me détacher du Sénat; mon devoir & mon intérêt le demandent; & les marques d'estime que je reçois de ce corps m'y engagent.

Pour votre affaire avec les Sicyoniens, il n'y a pas grande espérance du côté du Sénat, comme je vous l'ai déja mandé, car personne ne se plaint plus. Si vous attendiez qu'on révoquât le Decret qui vous est contraire, vous attendriez longtemps: dressez donc, si vous pouvez, quelqu'autre batterie. Quand la chose passa, on ne fit point d'attention à ceux qu'elle pouvoit intéresser, & les Sénateurs du bas ordre se rangerent tout courant à cet avis 5. Il n'est pas encore temps de faire passer ce Decret, tant parce qu'il n'y a

 plus

cucurrerunt. Inducendi S. C. maturitas nondum est: quod neque sunt qui querantur; & multi partim malevolentia, partim opinione æquitatis delectantur.

Metellus tuus est egregius Consul. Unum reprehendo, quod otium è Gallia nuntiari non magnopere gaudet. Cupit, credo, triumphare. Hoc vellem mediocrius. Cetera egregia. Auli vero filius ita se gerit, ut ejus Consulatus non Consulatus sit, sed Magni nostri ὑπώπιον a.

De meis scriptis, misi ad te græce perfectum Consulatum meum. Eum librum L. Cossinio dedi. Puto te Latinis meis delectari; huic autem Græco Græcum invidere. Alii si scripserint, mittemus ad te; sed, mihi crede, simul atque hoc nostrum legerunt, nescio quo pacto retardantur.

Nunc (ut ad rem meam redeam) L. Papirius Pætus, vir bonus, amatorque noster, mihi libros eos, quos Ser. Claudius reliquit, donavit. Cum mihi, per legem Cinciam licere capere, Cincius amicus tuus diceret, libenter dixi, me accepturum, si attulisset. Nunc, si me amas, si te à me amari scis, enitere per amicos, clientes, hospites, libertos denique, ac servos tuos, ut

a Macula.

plus personne qui s'en plaigne, que parce qu'il y a bien des gens qui l'approuvent par malignité, ou par prévention.

Votre ami Metellus est un très-bon Consul. Tout ce que je trouve à redire, c'est qu'il n'est pas fort aise que les troubles des Gaules soient appaisés. Il souhaiteroit apparemment d'avoir une occasion de mériter le Triomphe, mais je voudrois bien qu'il le voulût moins; à cela près, il fait merveilles. Pour Afranius, il exerce le Consulat de telle maniere, que ce n'est rien moins qu'un Consulat, mais plutôt une vraie flétrissure pour Pompée [6].

Je vous ai envoyé par L. Cossinius l'Histoire Grecque de mon Consulat. Je crois que vous êtes assez content de ce que j'écris en Latin; mais je crains bien qu'un Grec comme vous, ne regarde avec quelque jalousie les Ouvrages Grecs. Si quelques autres personnes écrivent sur le même sujet, je vous en ferai part; mais la vérité est qu'ils en perdent l'envie, je ne sai comment, dès qu'ils ont lu ce que j'ai fait.

Maintenant (pour parler un peu de mes affaires) un honnête homme de mes amis, nommé L. Papirius Pætus [7], m'a offert les Livres que Servius Claudius lui a laissés. Votre ami Cincius m'ayant assuré que la Loi qui porte son nom ne défendoit pas de recevoir de pareils présens [8], j'ai fait réponse que j'acceptois celui-ci avec plaisir. Je vous prie donc; si vous m'aimez & si vous comptez que je vous aime, d'employer vos amis, vos cliens, vos hôtes, vos affranchis, & vos esclaves, pour qu'il ne s'en perde pas un feuillet. J'ai extrêmement besoin des Livres

Grecs

ut scheda ne qua depereat. Nam & Græcis his libris, quos suspicor, & Latinis, quos scio illum reliquisse, mihi vehementer opus est. Ego autem quotidie magis, quod mihi de forensi labore temporis datur, in iis studiis conquiesco. Per mihi, per, inquam, gratum feceris, si in hoc tam diligens fueris, quam soles in his rebus, quas me valde velle arbitraris; ipsiusque Pæti tibi negotia commendo, de quibus tibi ille agit maximas gratias: & ut jam invisas nos, non solum rogo, sed etiam suadeo.

REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

1. *Pompeii.*) Ville auprès de Naples, & au pied du Mont Vésuve. Elle fut consumée par le même incendie dans lequel périt Pline.

2. *Et qu'il se livre trop à la multitude.*) Mr. de S. Réal traduit *populare* par *vulgaire*: mais ce n'est point certainement le sens de ce mot. Il signifie ici la même chose que dans la premiere Lettre du Livre suivant, où Cicéron parlant du même Pompée, dit qu'il avoit travaillé à le rendre meilleur, & moins dévoué aux fantaisies du Peuple: *Et aliquid de populari levitate deponeret.* Et Cicéron parlant de lui-même dans la Lettre précédente, pour marquer qu'il ne prostitue point sa conduite au gré de la canaille, dit: *Nec tamen quicquam populare ac dissolutum (à me fit.)*

3. *Ce que vous appellez le partage qui m'est échu.*) EAM, QUAM MIHI DICIS OBTIGISSE σπάρταν. Il fait allusion au Proverbe Grec, σπάρταν ἔλαχες ταύταν κόσμει. Vous

Grecs que j'espere d'y trouver, & des Latins que je sai qui y sont. Je me donne tous les jours de plus en plus à ces fortes d'études, qui me délassent du travail du Barreau. Vous me ferez un sensible plaisir d'apporter à cela tout le soin que vous avez coutume de donner aux affaires que j'ai le plus à cœur. Je vous recommande aussi celle de Pætus; il vous remercie fort de ce que vous avez déja fait pour lui. Je ne me contente pas de vous prier de revenir, je vous le conseille.

êtes né à Sparte, suivez-en les mœurs, & ne dégénérez point de la vertu de vos ancêtres.

4. *Rhinton.*) Poëte Comique Grec né à Tarente. Athénée cite une Comédie de lui intitulée *Amphytrion*; elle avoit apparemment servi de modele à Plaute.

Athen. Lib. 3. *Poll. Lib.* 7 & 10.

5. *Les Sénateurs du bas ordre se rangerent tout courant à cet avis.*) RAPTIM IN EAM SENTENTIAM PEDARII CUCURRERUNT. Il se sert de cette expression, pour marquer la maniere dont ils avoient opiné, c'est-à-dire, en se rangeant du côté de celui qui avoit formé l'avis, *per discessionem.*

V. la Rem. 15. *sur la Lettre précédente.*

6. *Une vraie flétrissure pour Pompée.*] ὑπώπιον, selon la force de l'étymologie, signifie une meurtrissure sous l'œil, & se prend en général pour toutes sortes de meurtrissures. Dans le figuré il signifie une flétrissure, une tache, un affront.

7. *L. Papirius Pætus.*] C'est ce galant-homme à qui Cicéron écrivit depuis plusieurs Lettres, qui sont dans le neuvieme Livre des *Familieres*, où l'on voit qu'il entendoit à merveille la fine plaisanterie. Servius Clodius étoit un grand homme de Lettres & un très-fin Critique; ainsi Cicéron avoit lieu de croire que sa Bibliotheque étoit bien composée.

Epist. 16. Lib. 9. Fam. Aul. Gell. Lib. XIII. *cap. 21. Plin. Lib. 23. cap. 4. Sueton. de Clar. Orat.*

8. *Cincius m'ayant assuré que la Loi qui porte son nom, ne défendoit pas de recevoir de pareils présens.*) C'est une plaisanterie qui roule sur ce que *Cincius* étoit également le nom de l'Agent d'Atticus, & celui du Tribun qui avoit fait passer une Loi par laquelle les donations faites à d'autres qu'à des proches, étoient limitées à une certaine valeur. Cicéron se sert donc en plaisantant de l'autorité de Cincius, comme s'il devoit mieux entrer qu'un autre dans l'esprit de cette Loi, parce qu'elle portoit son nom. Elle avoit été faite pour mettre un frein à l'avidité des Sénateurs, qui s'étoient mis sur le pied de rançonner leurs cliens, en se faisant faire des présens par cux. *Quia vectigalis jam & stipendiaria plebs esse Senatui ceperat.*

T. Liv. Lib. 34. Lib. 2 de Orat.



LETTRES

DE

CICERON

A

ATTICUS.

LIVRE SECOND.



M. T. CICERONIS
EPISTOLARUM
AD ATTICUM
LIBER SECUNDUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.



Al. Jun. eunti mihi Antium, & gladiatores M. Metelli cupide relinquenti, venit obviam tuus puer. Is mihi litteras abs te, & commentarium Consulatus mei Græcè scriptum reddidit : in quo lætatus sum, me aliquanto ante de iisdem rebus Græcè item scriptum librum L. Cossinio ad te perferendum dedisse; nam, si ego tuum ante legissem, furatum me abs te esse diceres. Quanquam tua illa (legi enim libenter) horridula mihi, atque incompta visa sunt : sed tamen erant ornata hoc ipso, quod orna-



LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE SECOND.

LETTRE I.

Même année DCLXXXXIII. *comme les dernieres du Livre précédent.*



COMME j'allois le premier de Juin à Antium [1], sans aucun regret, aux combats de Gladiateurs [2], que M. Metellus donnoit ce jour-là au Peuple, je rencontrai votre messager qui me remit vos Lettres, & les Mémoires que vous avez écrits en Grec sur mon Consulat. Je me sai bon gré de vous avoir envoyé, il y a déja quelque temps, par L. Cossinius, ce que j'ai écrit sur la même matiere, & dans la même langue; car si j'avois vu auparavant votre Ouvrage, vous n'auriez pas manqué de dire que je l'ai pillé. Mais, quoique je l'aye

lu

ornamenta neglexerant; &, ut mulieres, ideo bene olere, quia nihil olebant, videbantur. Meus autem liber totum Isocratis μυροθήκιον [a], *atque omnes ejus discipulorum arculas, ac nonnihil etiam Aristotelica pigmata consumpsit: quem tu Corcyræ, ut mihi aliis litteris significas, strictim attigisti: post autem, ut arbitror, à Cossinio accepisti, quem tibi ego non essem ausus mittere, nisi eum lente ac fastidiose probavissem. Quanquam ad me rescripsit jam Rhodo Posidonius, se, nostrum illum* ὑπόμνημα [b] *cum legeret, quod ego ad eum, ut ornatius de iisdem rebus scriberet, miseram, non modo non excitatum esse ad scribendum, sed etiam plane perterritum. Quid quæris? conturbavi Græcam nationem. Ita, vulgo qui instabant, ut darem sibi quod ornarent, jam exhibere mihi molestiam destiterunt. Tu, si tibi placuerit liber, curabis ut Athenis sit, & in ceteris oppidis Græciæ. Videtur enim posse aliquid nostris rebus lucis afferre.*

Oratiunculas autem, & quas postulas, & plures etiam mittam: quoniam quidem ea, quæ nos scribimus adolescentulorum studiis excitati, te etiam delectant. Fuit enim mihi commodum, quod in eis orationibus, quæ Philippicæ nominantur,

a Pygmentorum arculam. *b* Commentarium.

lu avec plaifir, il m'a paru trop peu peigné & trop négligé pour que j'euffe pu m'en accommoder. Cependant cette négligence même eft une forte d'ornement, comme on dit que les femmes fentent bon lorfqu'elles ne fentent rien. Le mien au contraire a vuidé toute la boutique d'Ifocrate 3, toutes les boëtes de fes Difciples, & employé encore quelques couleurs d'Ariftote 4. Vous m'aviez déja mandé que vous l'aviez parcouru à Corcyre 5 & vous devez avoir reçu depuis l'exemplaire que j'ai donné à Coffinius. Je n'aurois pas ofé vous l'envoyer, fi je ne l'avois revu auparavant avec toute l'attention & l'indifférence poffible. Je vous dirai cependant que Pofidonius 6, à qui j'avois envoyé ces Mémoires, pour l'inviter à traiter le même fujet avec plus d'ornement, m'a écrit que bien loin que la lecture de cet Ouvrage l'y ait invité, elle lui en a fait perdre entiérement l'envie. Que voulez-vous que je vous dife? j'ai étourdi toute la Littérature Grecque, & je me fuis défait par-là des Beaux-Efprits de cette nation, qui m'importunoient tous les jours pour que je leur donnaffe quelque fujet fur lequel ils puffent exercer leur éloquence. Si vous êtes content de mon Ouvrage, vous le ferez répandre à Athénes, & dans les autres villes de la Gréce; car il me femble qu'il peut donner quelque luftre à mes actions.

Je vous envoyerai les Harangues que vous me demandez, & quelques autres encore; puifque ce que j'écris pour faire plaifir à nos jeunes gens, ne vous en fait pas moins qu'à eux. Si votre Concitoyen Démofthéne 7 s'eft principalement diftingué par fes Philippiques, ayant abandonné l'éloquence chicaneufe du Barreau pour traiter des matieres plus importantes, & qui euffent

rapport

nantur, enituerat civis ille tuus Demosthenes, & quod se ab hoc refractariolo judiciali dicendi genere abjunxerat, ut σεμνότερός τις, καὶ πολιτικώτερος [a] *videretur, curare, ut meæ quoque essent orationes, quæ Consulares nominarentur, quarum una est in Senatu Kal. Jan. altera ad populum de lege agraria; tertia de Othone; quarta pro Rabirio; quinta de proscriptorum filiis; sexta, cum provinciam in concione deposui; septima, qua Catilinam emisi; octava, quam habui ad populum postridie quam Catilina profugit; nona in concione, quo die Allobroges indicarunt; decima in Senatu, Nonis Decemb. Sunt præterea duæ breves, quasi* ἀποσπασμάτια [b] *legis agrariæ. Hoc totum* σῶμα [c] *curabo ut habeas. Et quoniam te cum scripta, tum res meæ delectant; iisdem ex libris perspicies, & quæ gesserim, & quæ dixerim: aut ne poposcisses; ego enim tibi me non offerebam.*

Quod quæris, quid sit, quod te arcessam, ac simul impeditum te negotiis esse significas, neque recusas, quin, non modo si opus sit, sed etiam si velim, accurras; nihil sane est necesse; verumtamen videbare mihi tempora peregri-

[a] Vir ad dignitatem & ad tractandas res civiles magis accommodatus.

[b] Appendices.

[c] Corpus.

rapport au Gouvernement ; j'ai cru de même qu'il feroit honorable pour moi de faire passer à la postérité les discours publics, qu'on pourra appeller mes Harangues Consulaires [8]. La premiere & la seconde sont sur la Loi des Champs [9], l'une au Sénat du premier Janvier, & l'autre devant le Peuple; la troisieme pour Othon [10], la quatrieme pour Rabirius, la cinquieme sur les enfans de ceux qui avoient été proscrits par Sylla [11], la sixieme sur la renonciation que je fis devant le Peuple au Gouvernement qui m'étoit échu [12]. La septieme, c'est celle qui chassa Catilina [13]. Je fis la huitieme au Peuple, le lendemain de sa fuite; la neuvieme encore au Peuple, le jour de la dénonciation des Allobroges [14]; & enfin la dixieme au Sénat, le cinquieme de Décembre. Il y en a encore outre cela deux petites, qui sont comme des dépendances des deux premieres. J'aurai soin de vous envoyer tout ce recueil; & puisque vous n'aimez pas moins à entendre parler de mes actions qu'à lire mes écrits, vous trouverez ici tout ensemble, & ce que j'ai dit & ce que j'ai fait. Si vous ne m'aviez pas demandé ces Harangues, je ne me serois pas offert de moi-même.

Vous me demandez pour quel sujet je vous presse si fort de revenir, & vous ajoutez que, quoique vous ayez encore beaucoup d'affaires, vous êtes prêt à tout quitter & à voler ici si j'ai besoin de vous, ou même si je le souhaite; mais vous ne m'êtes pas encore assez nécessaire pour cela. Cependant il me semble que vous auriez pu mieux arranger vos différentes courses. C'est être trop longtemps absent étant si peu éloigné, c'est me priver trop longtemps de vous, & vous passer trop longtemps de moi. On me laisse en

repos

regrinationis commodius posse describere. Nimis abes diu, præsertim cum sis in propinquis locis: neque nos te fruimur; & tu nobis cares. Ac nunc quidem otium est: sed si paulo plus furor Pulchelli progredi posset, valde ego te istinc excitarem. Verum præclare Metellus impedit, & impediet. Quid quæris? est Consul φιλόπατρις a, *&, ut semper judicavi, natura bonus.*

Ille autem non simulat, sed plane Tribunus pleb. fieri cupit. Qua de re cum in Senatu ageretur, fregi hominem; & inconstantiam ejus reprehendi, qui Romæ Tribunatum pleb. peteret, cum in Sicilia ædilitatem se petere dictitasset. Sed neque magnopere dixi esse nobis laborandum: quod nihilo magis ei liciturum esset plebeio Remp. perdere, quam similibus ejus me Consule Patriciis esset licitum. Jam, cum se ille septimo die venisse à Freto, neque sibi obviam quemquam prodire potuisse & noctu se introisse dixisset, in eoque se in concione jactasset: nihil ei novi dixi accidisse: ex Sicilia septimo die Romam; tribus horis Roma Interamnam: noctu introisse item ante: non esse itum obviam; ne tum quidem, cum iri maxime debuit. Quid quæris? hominem petulantem modestum reddo, non solum perpetua gravitate orationis, sed etiam hoc genere dictorum.

Itaque

a Studiosus patriæ.

repos pour le présent. Si la fureur de Clodius venoit à éclater, je vous appellerois de toute ma force; mais Metellus le contient comme il faut, & le contiendra. En vérité; c'est un Consul plein d'amour pour la Patrie, & à qui j'ai toujours trouvé de très-bons sentimens.

Pour Clodius, il ne s'en cache plus, il veut absolument être Tribun du Peuple. Comme on en parloit dans le Sénat, je le menai rudement, & je lui reprochai sa légéreté, de penser à être Tribun après avoir déclaré, il n'y a que deux jours en Sicile, qu'il demanderoit l'Edilité [15]. J'ajoutai qu'on ne devoit pas s'en mettre fort en peine; que quoiqu'il fût Plebéïen, on sauroit bien l'empêcher de bouleverser la République, comme on en avoit empêché sous mon Consulat les Patriciens de même trempe que lui. Ensuite, sur ce qu'il dit qu'il étoit venu en sept jours du Détroit de Sicile à Rome, pour prévenir par cette diligence ceux qui auroient dû venir au-devant de lui, & que par cette même raison il avoit affecté d'entrer de nuit; je dis que cela ne valoit pas la peine qu'il s'en vantât devant le Peuple, comme il avoit fait; que tout cela lui étoit ordinaire, qu'il étoit bien allé en trois heures de Rome à Interamnes [16], ce qui étoit bien plus merveilleux que de venir en sept jours de Sicile à Rome; que ce n'étoit pas la premiere fois qu'il étoit entré de nuit [17]; & qu'il eût été à souhaiter que dans certaines occasions il eût trouvé quelqu'un sur son chemin [18]. Que vous dirai-je? tout insolent qu'il est, je le mets à la raison, non seulement par des discours sérieux

Itaque jam familiariter cum ipso cavillor, ac jocor. Quin etiam cum candidatum deduceremus, quærit ex me, num consuessem Siculis locum gladiatoribus dare? negavi. At ego, inquit, novus patronus instituam. Sed soror, quæ tantum habeat Consularis loci, unum mihi solum pedem dat. Noli, inquam, de uno pede sororis queri: licet etiam alterum tollas. Non Consulare, inquies, dictum; fateor: sed ego illam odi male Consularem. Ea est enim seditiosa: ea cum viro bellum gerit, neque solum cum Metello, sed etiam cum Fabio, quod eos in hoc esse moleste fert.

Quod de agraria lege quæris, sane jam videtur refrixisse. Quod me quodam modo molli brachio de Pompeii familiaritate objurgas: nolim ita existimes, me mei præsidii caussa cum illo conjunctum esse: Sed ita res erat instituta, ut, si inter nos esset aliqua forte dissensio, maximas in Rep. discordias versari esset necesse: quod à me ita præcautum, atque ita provisum est, non ut ego de optima illa mea ratione decederem; sed ut ille esset melior, & aliquid de populari levitate deponeret: quem de meis rebus, in quas eum multi incitarant, multo scito gloriosius, quam de suis prædicare. Sibi enim bene gestæ, mihi conservatæ Reip.

dat

& suivis, mais encore par ces sortes de traits.

Cela va même jusqu'à railler & à plaisanter avec lui dans la conversation. L'autre jour que nous accompagnions un prétendant, il me demanda si aux combats des Gladiateurs je ne faisois pas d'ordinaire donner des places aux Siciliens qui se trouvent à Rome. Je lui dis que non. Oh bien, reprit-il, je le ferai moi qui ne suis leur patron que depuis peu [19], & cela, quoique ma sœur, qui dispose de tant de places comme femme de Consul, ne m'en donne qu'un pié. Consolez-vous, lui dis-je, vous les lui ferez bien lever tous deux quand il vous plaira [20]. Voilà qui est bien gaillard pour un Consul, me direz-vous. J'en conviens, mais tout m'est permis contre une femme de Consul comme celle là, séditieuse & ennemie déclarée, & de son mari, & même de Fabius [21], parce qu'elle trouve mauvais qu'ils soient de mes amis.

L'affaire de la *Loi des Champs* dont vous me demandez des nouvelles, paroit fort refroidie. Quant aux reproches que vous me faites tout doucement sur ma liaison avec Pompée, ne croyez pas que j'aye recherché son amitié, parce que j'avois besoin de lui pour me soutenir; mais c'est que les affaires étoient à un point que, s'il y avoit eu entre nous la moindre dissension, il en seroit arrivé de très-grandes dans la République. Pour l'empêcher, je m'y suis pris de telle sorte que, sans me démentir en rien, je l'ai rendu meilleur, & moins dévoué aux fantaisies du Peuple. Sachez qu'il parle plus avantageusement de mes actions, contre lesquelles tant de gens avoient voulu le prévenir, que des siennes propres; jusques-là qu'il me rend ce témoignage, que s'il a bien servi l'Etat, je l'ai sauvé. Je ne sai quel

dat testimonium: hoc facere illum mihi quam prosit, nescio; Reip. certe prodest. Quid, si etiam Cæsarem, cujus nunc venti valde sunt secundi, reddo meliorem? num tantum obsum Reip.

Quin etiam si mihi nemo invideret: si omnes, ut erat æquum, faverent; tamen non minus esset probanda medicina, quæ sanaret vitiosas partes Reip. quam quæ exsecaret. Nunc vero, cum equitatus ille, quem ego in clivo Capitolino, te signifero, ac principe, collocaram, Senatum deseruerit; nostri autem principes digito se cœlum putent attingere, si mulli barbati in piscinis sint, qui ad manum accedant; alia autem negligant: nonne tibi satis prodesse videor, si perficio, ut nolint obesse, qui possunt?

Nam Catonem nostrum non tu amas plus, quam ego. Sed tamen ille, optimo animo utens, & summa fide, nocet interdum Reip. Dicit enim tanquam in Platonis πολιτείᾳ [a], *non tanquam in Romuli fæce, sententiam. Quid verius, quam in judicium venire, qui ob rem judicandam pecuniam acceperit? Censuit hoc Cato. Assensit Senatus. Equites curiæ bellum, non mihi. Nam ego dissensi. Quid impudentius Publicanis renuntiantibus? Fuit tamen, retinendi Ordinis caussa, facienda jactura. Restitit,*

a Republica.

avantage je tirerai de tout cela, mais je fai bien que c'en eſt un grand pour la République; & ſi je pouvois réuſſir de même auprès de Céſar, qui à préſent a ſi fort le vent en poupe, rendrois-je un mauvais ſervice ?

Je dis plus, quand je n'aurois point d'envieux, quand même tout le monde me rendroit juſtice, ne vaudroit-il pas toujours mieux guérir les parties malades de la République, que d'être obligé de les couper? Maintenant donc que nos Chevaliers, qui pendant mon Conſulat & ſous votre conduite s'étoient déclarés ſi hautement pour le Sénat [22], s'en ſont détachés; maintenant que nos Grands mettent tout leur bonheur & toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent manger à la main [23], & ne ſe ſoucient nullement des affaires de l'Etat; croyez-vous que l'on m'ait une médiocre obligation, ſi je fais enſorte que ceux qui lui pourroient nuire, ne le veuillent pas ?

Pour ce qui eſt de Caton, ſi vous l'aimez je ne l'aime pas moins; mais cela ne m'empêche pas de voir qu'avec les meilleures intentions du monde, & malgré tout ſon zele, il gâte ſouvent les affaires; car il opine devant la canaille de Rome, comme on feroit dans la République de Platon. Quoi de plus juſte que de faire le procès à des Juges qui ſe ſont laiſſés corrompre ? Caton le propoſa, & le Sénat y conſentit: cependant cela fit déclarer les Chevaliers contre cette Compagnie, mais non pas contre moi, car je n'avois point été de cet avis. Quoi de plus imprudent que la demande des Fermiers de la République, qui vouloient qu'on les déchargeât de leur bail? Cependant il falloit eſſuyer cette

 perte,

tit, & pervicit Cato. Itaque nunc, Consule in carcere incluso, sæpe item seditione commota, aspiravit nemo eorum, quorum ego concursu, itemque Consules, qui post me fuerunt, Remp. defendere solebant. Quid ergo? istos, inquies, mercede conductos habebimus? Quid faciemus, si aliter non possumus; an libertinis, atque etiam servis serviamus? sed, ut tu ais, ἅλις σπουδῆς a.

Favonius meam tribum tulit honestius, quam suam; Lucceii perdidit. Accusavit Nasicam inhoneste, (ac modeste tamen dixit) ita ut Rhodi videretur molis potius, quam Moloni, operam dedisse. Mihi, quod defendissem, leviter succensuit. Nunc tamen petit iterum Reip. Caussa. Lucceius quid agat, scribam ad te, cum Cæsarem videro, qui aderit biduo. Quod Sicyonii te lædunt, Catoni, & ejus æmulatori attribuas Servilio. Quid ea plaga nonne ad multos bonos viros pertinet? Sed si ita placuit, laudemus; deinde in dissensionibus soli relinquamur.

Amalthea mea te expectat, & indiget tui. Tus-

a Satis studii.

perte, plutôt que d'aliéner cet ordre. Caton s'y est opposé, & l'a emporté à la fin. Aussi, lorsqu'on a mené en prison le Consul Metellus [24], & dans toutes les émotions populaires qui sont arrivées depuis, aucun d'eux n'a soufflé ; au-lieu que pendant mon Consulat & sous mes successeurs, on s'en étoit servi si utilement pour les opposer aux séditieux. Quoi, me direz-vous, faut-il les payer pour qu'ils fassent leur devoir? Que voulez-vous? il le faut bien, si l'on ne peut les gagner autrement. Vaudroit-il mieux nous mettre à la merci des Affranchis, ou même des Esclaves? Mais, comme vous dites, c'est assez me tourmenter.

Ma Tribu a été plus favorable à Favonius que la sienne propre, mais il n'a pas eu pour lui celle de Lucceius. Il a plaidé contre Nasica [25] d'une maniere fort malhonnête; & il a fait une Harangue si médiocre [26], qu'on diroit qu'il a travaillé à Rhodes, plutôt dans quelque moulin que sous Molon [27]. Il a été un peu fâché que j'aye plaidé pour Nasica; & il recommence à présent sa poursuite, par zéle, à ce qu'il dit, pour la République [28]. Je vous donnerai des nouvelles de Lucceius quand j'aurai vu César, qui sera ici dans deux jours. Il faut vous en prendre à Caton, & à Servilius qui se pique de l'imiter, du tort que vous font les Sicyoniens. Vous n'êtes pas le seul bon citoyen à qui ce Decret est préjudiciable : puisqu'il a passé, il faut bien l'approuver; mais lorsqu'il arrivera quelque sédition, on verra comme nous serons abandonnés.

Mon Amalthée vous attend, & a besoin de vous. Je suis fort content de mes maisons de Tusculum & de Pompéii, à cela près que je me

Tusculanum & Pompeianum valde me delectant, nisi quod me, illum ipsum vindicem æris alieni, ære non Corinthio, sed hoc circumforaneo obruerunt. In Gallia speramus esse otium. Prognostica mea cum oratiunculis propediem expecta. Et tamen, quid cogites de adventu tuo, scribe ad nos. Nam mihi Pomponia nuntiari jussit, te mense Quintili Romæ fore. Id à tuis litteris, quas ad me de decessu tuo miseras, discrepabat.

Pætus, ut antea ad te scripsi, omnes libros, quos frater suus reliquisset, mihi donavit. Hoc illius munus in tua diligentia positum est. Si me amas, cura ut conserventur, & ad me perferantur. Hoc mihi nihil potest esse gratius: &, cum Græcos, tum vero diligenter Latinos ut conserves velim. Tuum esse hoc munusculum putabo. Ad Octavium dedi litteras: cum ipso nihil eram locutus. Neque enim ista tua negotia provincialia esse putabam: neque te in tocullionibus habebam. Sed scripsi, ut debui, diligenter.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

1. *ANtium.*) Cicéron y avoit une maison, comme on peut voir dans la 8. Lettre du 4. Livre.

2. *Sans aucun regret, aux combats de Gladiateurs.*) Cicéron marque en détail dans la premiere Lettre du sep-

ſuis abîmé de dettes pour les batir [29], moi qui ai empêché autrefois une banqueroute générale [30]. Je crois que nous n'aurons point de guerre dans les Gaules. Je vous envoyerai au premier jour ma traduction des Pronoſtiques d'Aratus [31], & mes Harangues. Mandez-moi un peu quand vous comptez de partir. Votre ſœur m'a fait dire que vous ſeriez ici au mois de Juillet; cela ne s'accorde pas avec ce que vous m'écrivez.

Je vous ai déja mandé que Pætus m'a fait préſent de tous les Livres que ſon frere lui a laiſſés; pour que j'en profite, vos ſoins me ſont abſolument néceſſaires. Si vous m'aimez, prenez ſoin qu'il ne s'en perde aucun, & envoyez-moi le tout; vous ne ſauriez me faire un plus grand plaiſir. Conſervez-moi les Grecs, & encore plus les Latins; je vous en ſaurai autant de gré, que ſi c'étoit vous qui me les donnaſſiez. J'ai écrit à Octavius [32]; je ne vous avois point recommandé à lui, parce que je ne croyois pas que vous euſſiez des affaires dans ſon Gouvernement, ni en général que vous en euſſiez de pareilles [33]; mais enfin, je lui ai écrit auſſi fortement que je le devois.

---

tieme des Familieres, combien il avoit peu de goût pour ces ſortes de ſpectacles : il dit que l'ami à qui il écrir, n'en avoit pas plus que lui, & je crois que les honnêtes gens de ce temps-là n'en avoient pas davantage; mais dans une République, il faut donner bien des choſes au goût du Peuple.

3. *Iſocrate.*) Fameux Rhéteur d'Athenes, dont nous

 avons

avons encore plusieurs Harangues, mais qui n'ont point été prononcées. Comme il n'avoit ni la force ni les talens extérieurs nécessaires pour parler en public, il se réduisit à donner des Préceptes, & forma les plus grands Orateurs de son temps. On prétend néanmoins que Démosthene ne fut point de ses Disciples, & cela parce qu'il n'eut pas le moyen de lui payer ce qu'il prenoit d'eux; car ce Rhéteur avoit mis ses leçons à fort haut prix. Il est bien sûr du moins que l'éloquence de Démosthene n'est point dans le goût de celle d'Isocrate, & qu'elle tient bien plus de la maniere de Périclès & de Thucidide.

Plut. vit. decem Rhet. & in Demosth.

4. *Quelques couleurs d'Aristote.*] On peut juger par ce qui nous reste de lui sur la Rhétorique, qu'il a été un plus grand Maitre dans cet Art, & qu'il en a mieux connu les secrets que ceux de la Nature.

5. *Corcyre.*] Ville Capitale d'une isle de même nom dans la Mer Ionienne, vis-à-vis la Côte d'Epire, maintenant Corfou, sous la domination de la République de Venise.

6. *Posidonius.*] Philosophe Stoïcien, sous qui Cicéron avoit étudié à Rhodes. Il y a dans le texte *Rhodo Posidonius*, & Mr. de St. Réal a pris *Rhodo* pour un surnom de ce Philosophe: cependant ni dans Athénée, ni dans Suidas, ni dans Plutarque, ni dans une infinité d'autres endroits où Cicéron parle de lui, il n'est appellé que Posidonius. Je crois donc que *Rhodo* est ici un ablatif qui a rapport à *scripsit*; ou bien que *Rhodo* est ici pour *Rhodius*, comme dans Plaute *Asin. Act. 1. Scen. 4. Periphanes Rhodo mercator dives*, Périphane riche Marchand de Rhodes. Posidonius étoit d'Apamée en Syrie, mais il avoit passé la plus grande partie de sa vie à Rhodes, où il apprit la Philosophie, sous Panétius fameux Stoïcien, dont il fut le successeur.

7. *Votre Concitoyen Démosthene.*) Atticus avoit passé une partie de sa vie à Athenes, où il se retira dans le temps des guerres civiles de Sylla & de Marius. L'inclination qu'il avoit pour cette Ville, & son habileté dans la Langue Grecque, lui firent donner le surnom par lequel il fut plus connu depuis que par son nom de famille. C'est pour cela que Cicéron l'appelle le Con-

Concitoyen de Démosthene, non pas qu'il fût véritablement Citoyen d'Athenes. Les Athéniens lui avoient offert cette qualité, mais il ne l'accepta pas; parce qu'un Citoyen Romain ne pouvoit l'être d'aucune autre Ville, comme Cicéron le dit positivement dans l'Oraison *pro Balbo. Cornel. Nep. Vit. Att.*

8. *Les Discours publics qu'on pourra appeller mes Harangues Consulaires.*) C'est-à-dire, celles qu'il avoit faites comme Consul, & sur les affaires qui regardoient l'Etat. Celle pour Rabirius étoit de ce genre, aussi-bien que les autres. On l'avoit mis en Justice, parce qu'il avoit tué vingt-sept ans auparavant Saturninus Tribun séditieux. Comme Rabirius n'agit dans cette occasion que par l'autorité, & selon l'intention du Sénat, son affaire devenoit celle de ce Corps; & c'est pour cela que Cicéron compte cette Harangue parmi ces Discours publics qu'il appelle Consulaires. Il ne parle point de l'Oraison *pro Muræna*, parce que c'étoit un simple Plaidoyer, dont le sujet n'intéressoit point la République.

9. *La premiere & la seconde sont sur la Loi des Champs.*) Proposée par le Tribun Rullus, & que Cicéron empêcha de passer. Nous les avons toutes deux, on a perdu seulement le commencement de la premiere.

10. *La troisieme pour Othon.*) Il avoit été Tribun quatre ans avant le Consulat de Cicéron, & il fit passer une Loi qui donnoit aux Chevaliers une place distinguée aux Spectacles, au-lieu que jusqu'alors ils avoient été mêlés avec le Peuple. Othon ayant donc paru à des jeux qui se faisoient au commencement du Consulat de Cicéron, le Peuple siffla; les Chevaliers au contraire se leverent pour lui faire honneur, & battirent des mains. On en vint de part & d'autre aux injures. Cicéron appréhendant que ce tumulte n'eût des suites fâcheuses, assembla le Peuple dans le Temple de Bellone; & son éloquence eut tant de force en cette occasion, qu'il leur fit agréer contre leurs propres intérêts, ce qu'Othon avoit fait : ils retournerent au Théatre, où ils donnerent à Othon d'aussi grands applaudissemens qu'il en avoit reçus des Chevaliers. Au reste, cet Othon n'a rien de commun avec l'Empereur du même nom : celui-ci s'appelloit Salvius, & le Tribun dont nous venons

de parler, Roſcius ; ainſi ils étoient de familles différentes. On trouve encore le ſurnom d'Othon dans la famille Junia.

Pro Muræna. Aſcon. in Cornelian. Plut. in Cicer. Dio. Lib. 36. Plin. lib. 7. cap. 30.

11. *Sur les enfans de ceux qui avoient été proſcrits par Sylla.*] Ce Dictateur les avoit fait exclure pour toujours des Magiſtratures. Ils voulurent pendant le Conſulat de Cicéron faire caſſer cette Loi, mais il s'y oppoſa. Nous avons déja dit que lorſque Sylla ſe démit de la Dictature, on confirma tout ce qu'il avoit fait. Il falloit donc s'en tenir à cela, ſans quoi il étoit à craindre qu'on n'entreprit bientôt de faire caſſer toutes les autres Loix de ce Dictateur. Et certainement, ſi les enfans de ceux qu'il avoit proſcrits, avoient été admis aux Magiſtratures, il n'auroit pas tenu à eux de renverſer tout ce qui avoit été fait ſous un Gouvernement qui leur étoit ſi odieux, ce qui auroit mis le trouble dans la République. Ce fut le motif qui porta Cicéron à s'oppoſer à la tentative qu'ils firent pour faire caſſer cette Loi ; quoiqu'il en ſentît toute la dureté & l'injuſtice, comme il l'explique lui-même dans l'invective contre Piſon. Lorſque Céſar fut le maître, il rétablit dans tous les droits des Citoyens les enfans des Proſcrits. Cela étoit bien naturel, car peu s'en étoit fallu qu'il ne l'eût été lui-même ; & Sylla, obligé de céder aux inſtances de ſes amis, leur dit, je vous prédis que vous retrouverez un jour dans ce jeune homme pluſieurs Marius.

Dio. Lib. 37. Plin. Lib. 7. cap. 30. Plut. Cæſar. Sueton. Jul.

12. *Sur la renonciation que je fis devant le Peuple au Gouvernement qui m'étoit échu.*) Il avoit déja échangé avec ſon collegue celui de Macédoine qui lui étoit échu par le ſort, contre celui des Gaules qu'il fit donner à Metellus Celer alors Préteur.

Epiſt. 2. Lib. 5. Fam.

13. *Celle qui chaſſa Catilina.*) Cicéron ayant parlé for-

fortement contre lui dans le Sénat, il vit bien que ses desseins étoient éventés; & il sortit le lendemain de Rome, pour aller joindre les Troupes qu'on lui avoit ramassées dans l'Italie.

14. *Le jour de la dénonciation des Allobroges.*) Cicéron présenta au Sénat les Députés de cette Province, qui déclarerent que Lentulus, l'un des complices de Catilina, avoit agi secretement pour les faire révolter, & ils produisirent même les Lettres dont ils étoient chargés.

15. *Après avoir déclaré, il n'y a que deux jours, en Sicile qu'il demanderoit l'Edilité.*) Clodius étoit l'année précédente Questeur en Sicile, & le premier degré après la Questure pour les Patriciens, c'étoit l'Edilité; au-lieu que les Plébëiens pouvoient être Tribuns avant que d'être Ediles. Clodius ne vouloit pas déclarer avant le temps, le dessein qu'il avoit de se faire adopter par un Plébëien; & c'est pour cela qu'il disoit qu'il demanderoit l'Edilité.

Il y a dans le Texte, *cum in Sicilia Here Ædilitatem se petere dictitasset.* Je lis avec Junius *Here* ou *Heri*, qui signifie ici la même chose qu'en Grec χθὲς καὶ πρώην, depuis peu. Il y a une grande variété dans les Manuscrits. Les conjectures des autres Critiques me paroissent insoutenables; & si celle de Junius n'est pas entiérement sure, elle fait du moins un bon sens, & qui a rapport à ce que dit Cicéron de la légéreté de Clodius.

16. *Qu'il étoit bien allé en trois heures de Rome à Interamnes.*] Voyez la 2. Rem. sur la 10 Lettre du 1. Livre.

17. *Que ce n'étoit pas la premiere fois qu'il étoit entré de nuit.*) Aux mysteres de la bonne Déesse qui se faisoient la nuit, comme on le voit dans la vie de Cicéron, où Plutarque dit, que le jour qu'on les célébra chez lui, l'année de son Consulat, il fut obligé d'aller coucher chez un de ses amis.

18. *Et qu'il eût été à souhaiter que dans certaines occasions il eût trouvé quelqu'un sur son chemin.*.] NON ESSE ITUM OBVIAM, NE TUM QUIDEM CUM IRI MAXIME DEBUIT. Cicéron joue ici sur la double signification de *ire obviam*, qui signifie également *aller au-devant* & *s'opposer.*

poser. Il m'a paru que l'expression Françoise *trouver quelqu'un sur son chemin*, conservoit assez bien cette équivoque.

19. *Moi qui ne suis leur Patron que depuis peu.*) C'est-à-dire, depuis qu'il avoit été Questeur en Sicile. Les personnes de distinction protégeoient d'une maniere particuliere, les Provinces où ils avoient exercé quelque Magistrature. Cicéron avoit été Questeur en Sicile, aussi-bien que Clodius.

20. *Vous les lui ferez bien lever tous deux quand il vous plaira.*) Je n'ai garde de rapporter ici les différens endroits des Auteurs Grecs & Latins, qui ont rapport au sens obscene caché sous ces paroles. Il suffit qu'on sache que Cicéron fait allusion au commerce incestueux de Clodius avec sa sœur.

21. *Ennemie déclarée & de son mari, & même de Fabius, parce qu'elle trouve mauvais qu'ils soient de mes amis.*) On connoit plusieurs Fabius du temps de ces Lettres, il n'est pas fort important de savoir duquel il s'agit ici. Ce qui paroît bien clairement, c'est que Cicéron veut faire entendre que ce Fabius avoit été le Galand de cette Dame, qui en changeoit souvent.

22. *Qui pendant mon Consulat, & sous votre conduite, s'étoient déclarés si hautement pour le Sénat.*) Dans le temps de la conjuration de Catilina, Cicéron fit assembler les Chevaliers dans le Temple de la Concorde, & les exhorta à demeurer unis avec le Sénat, dans une conjoncture où l'union des deux Ordres étoit si nécessaire pour sauver la République; & le grand crédit qu'Atticus avoit parmi les Chevaliers lui fut alors fort utile. C'est ce que veut dire Cicéron par ces paroles, *quem in clivo Capitolino te signifero ac principe collocaram :* à la lettre, *que j'avois placé sur le panchant du Capitole, où vous leur serviez de Chef & de Porte-Enseigne.* Le Temple de la Concorde étoit sur le *Mont Capitolin.* Cette métaphore tirée de la Milice, n'auroit point eu de grace en François, & ne feroit pas si bien entendre la suite du discours de Cicéron, que la maniere dont je l'ai tourné.

Catilin. 4. post redit. in Senat. Philipp. 2.

23. *Maintenant que nos Grands mettent tout leur bon-*
heur

heur & toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent manger à la main.) *Voy. la Rem. 11. sur la 18. Lettre du 1. Livre.*

24. *Lorsqu'on a mené en prison le Consul Metellus.*] Le Tribun Flavius voyant que Metellus s'opposoit opiniâtrement à la Loi qu'il avoit proposée, le fit mener en prison; car le pouvoir des Tribuns s'étendoit jusques-là. Metellus s'y laissa conduire, mais il y convoqua le Sénat, qui aussi-tôt le suivit. Flavius fit mettre le Banc des Tribuns devant la porte, & dit aux Sénateurs que s'ils vouloient entrer, ils n'avoient qu'à faire abatre les murs. La personne des Tribuns étoit sacrée & inviolable, ainsi il ne craignoit pas qu'on usât contre lui de violence. Mais Pompée qui le soutenoit, appréhendant que les choses n'allassent plus loin, & que les autres Tribuns ne s'opposassent à Flavius, lui fit dire de tirer le Consul de prison, & d'attendre un temps plus favorable pour faire passer la Loi qu'il avoit proposée.

Dio. Lib. 37.

25. *Nasica.*) C'est le Scipion dont nous avons déjà parlé sur la dixieme Lettre du premier Livre. Il descendoit du cousin-germain du premier Africain, qui fut Consul en 562, & qui le premier de cette illustre Maison porta le surnom de Nasica. On ne sait de quoi le Scipion dont Cicéron parle ici, fut accusé par Favonius; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il avoit été son Compétiteur; & que Favonius l'accusa de brigue, *ambitus*, comme faisoient ceux qui avoient été refusés.

26. *Il a fait une Harangue si médiocre.*) Malespine corrige ici le Texte, & lit *moleste* au lieu de *modeste*. Mais je ne vois point que cette correction soit nécessaire; on lit *modeste* dans tous les Manuscrits & dans toutes les Editions. Il paroit que Cicéron joue ici sur le double sens de *modeste*. Favonius prétendoit que sa Harangue n'avoit point été trop forte, & Cicéron fait entendre qu'en effet il n'y avoit rien de plus foible.

27. *Qu'on diroit qu'il a travaillé à Rhodes, plutôt dans quelque moulin que sous Molon.*) Fameux Maître de Rhéthorique

torique, fous qui tous les Romains de ce temps-là qui vouloient se perfectionner dans l'Eloquence, alloient se former.

Plut. Cæs. & Cicer. Sueton. Jul. cap. 4. De Cl. Orat.

28. *Il recommence sa poursuite par zele, à ce qu'il dit, pour la République.*] Cicéron se moque de Favonius, qui se croyoit un homme d'importance, & qui prétendoit qu'il seroit fort avantageux à la République, qu'il fût en place dans la conjoncture présente, où les gens du bon parti craignoient tout du Consulat de César.

29. *A cela près que je me suis abymé de dettes pour les bâtir.*) Je ne sai s'il est nécessaire que je rende compte, pourquoi je n'ai pas traduit à la lettre, *qu'elles m'ont accablé d'airain, non pas de celui de Corinthe; mais de celui que l'on trouve chez les Banquiers qui sont autour de la Place.* On voit bien que cela ne pouvoit avoir aucun agrément en François; peut-être même ne trouvera-t-on pas que cela en ait beaucoup en Latin. On sait que l'Airain de Corinthe étoit une composition de différens métaux, & qu'il fut ainsi appellé, parce qu'on prétendoit qu'il s'en forma une pareille à l'incendie de Corinthe. L'on sait aussi que l'on appelloit *æs* toute

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

CUra, amabo te, Ciceronem nostrum. Ei nos θεῖοι a *videmur.* Πελληναίων b *in manibus tenebam. Et hercule magnum acervum Dicaarchi mihi ante pedes extruxeram. O magnum*

a Divini vel patrui. v. N.

b Pellenæorum.

forte de monnoies, parce que dans les premiers temps les Romains n'en avoient que de cuivre : la premiere monnoie d'argent fut frappée en quatre cens quatre-vingt-quatre.

Voyez Plin. Lib. 33. *cap.* 3. & *Lib.* 34. *cap.* 2.

30. *Moi qui ai empêché autrefois une banqueroute générale.*] C'est que presque tous les complices de Catilina étoient abymés de dettes; & c'étoit une des principales raisons qui les avoit engagés à tenter de tout bouleverser.

31. *Ma traduction des Pronostiques d'Aratus.*) Poëte Grec né à Soli en Cilicie. Cicéron avoit aussi traduit son Poëme des Phénomenes; il nous reste d'assez grands fragmens de l'un & de l'autre.

32. *Octavius.*) Pere de l'Empereur Auguste. Il avoit été Préteur l'année précédente, & il étoit alors Gouverneur de Macédoine.

33. *Ni en général que vous en eussiez de pareilles*) ET TE IN TOCULLIONIBUS NON HABEBAM. TOCULLIO est un diminutif qui vient de *τόκος fœnus*, & signifie ici un homme qui fait valoir son argent à intérêt, & qui ne néglige pas les plus petits profits.



LETTRE II.

Même année DCLXXXXIII.

AYez bien soin, je vous prie, de notre cher neveu; il nous regarde déja comme des hommes extraordinaires [1]. Je lis à présent *la République des Pelléniens* [2], & j'ai devant moi une grande pile des Ouvrages de Dicæarque [3]. L'excellent homme ! il y a bien plus à apprendre avec lui qu'avec Procilius [4]. Je crois que j'ai à Rome ce qu'il a écrit sur les Républiques de Co-

gnum hominem, & à quo multo plura didiceris, quam de Procilio! Κορινθίων [a], *&* Ἀθηναίων [b] *puto me Romæ habere. Mihi credes, leges; hæc doleo; mirabilis vir est.* Ἡρώδης [c], *si homo esset, eum potius legeret, quam unam litteram scriberet: qui me epistola petivit, ad te, ut video, cominus accessit. Conjurasse mallem, quam restitisse conjurationi, si illum mihi audiendum putassem. De Lollio sanus non est. De Vinio laudo.*

Sed heus tu, ecquid vides, Kal. venire, Antonium non venire? judices cogi? nam ita ad me mittunt, Nigidium minari in concione, se judicem, qui non affuerit, compellaturum. Velim tamen, si quid est de Antonii adventu quod audieris, scribas ad me: & quoniam huc non venis, cœnes apud nos utique pridie Kal. cave aliter facias. Cura, ut valeas.

a Corinthiorum.   *b* Atheniensium.
c Herodes.

REMARQUES

SUR LA II. LETTRE.

1. *Ayez bien soin, je vous prie, de notre cher neveu; il nous regarde déja comme des hommes extraordinaires.*] EI NOS θεῖοι VIDEMUR. Cicéron dit de même dans une autre Lettre, en parlant de son fils qui étoit encore plus jeune que son neveu, *qu'il étoit déja un grand Républiquain.* Comme θεῖος signifie aussi *patruus*,

Corinthe & d'Athenes : lifez-le, fi vous m'en croyez, je vous le confeille; c'eft un homme merveilleux. Si Hérode 5 avoit du fens, il le liroit, au-lieu de s'amufer à écrire. Il ne m'a attaqué que par Lettre; mais je vois qu'il vous a joint de plus près. J'aurois mieux aimé être complice de la Conjuration que de m'y oppofer, fi j'avois cru que cela dût m'engager à l'entendre fur cette matiere 6. Vous êtes auffi raifonnable fur l'affaire de Vinius, que vous l'êtes peu fur celle de Lollius 7.

Mais à propos, voici le premier de Janvier qui approche, Antoine n'arrive point, & l'on veut faire juger fon affaire 8. On me mande que Nigidius 9 a déclaré en pleine Affemblée, qu'il prendroit à partie les Juges qui s'abfenteroient. Je vous prie donc de me mander ce que vous pourrez favoir de l'arrivée d'Antoine; & puifque vous ne voulez pas me venir voir ici, venez du moins fouper chez moi à Rome le dernier de ce mois 10; n'y manquez pas je vous prie. Ayez foin de votre fanté.

---

on donne encore un autre fens à cet endroit *ei nos patrui videmur*, il trouve que j'ai pour lui la févérité d'un oncle. On fait que la févérité des oncles étoit alors paffée en proverbe, *cum fapimus patruos*, dit Perfe; & Horace, *patruæ verbera linguæ*. Il y a ici une grande variété dans les Manufcrits, & peut-être n'avons-nous pas la véritable leçon. Muret, qui avoit lu dans un ancien Manufcrit CVNOCTIN, corrige *συννοσεῖν*, ce qui fait un très-bon fens; *je fuis fi inquiet de fa maladie, qu'il femble que je fois malade avec lui.* Atticus avoit fans doute mandé à fon ami que leur neveu étoit malade, & là-deffus Cicéron le lui recommande; car

je

je remarque qu'il ne se sert jamais de cette expression *curare aliquem*, qu'en parlant des soins de la santé : ce qu'il me feroit aisé de justifier par plusieurs exemples, si je n'appréhendois de fatiguer le Lecteur par ce détail de citations. Je me contenterai d'un exemple tiré de ces Lettres. *Pinarium, quem mihi commendas, diligentissime Dejotarus curat graviter ægrum.* Epist. 1. Lib. 6. Mr. de St. Réal, qui se livre volontiers au panchant qu'il a à moraliser, suppose ici gratuitement qu'il s'agit des soins de l'éducation, & fait une grande remarque de quatre pages sur la mauvaise éducation qu'il prétend qu'on donne à présent aux enfans.

2. *Pelléniens.*) Habitans d'un petit Territoire d'Achaïe, dont la Capitale s'appelloit Pelléne : elle avoit été bâtie par Pellès, ayeul d'Amphion : elle étoit à soixante stades de la mer du côté de Sycione. *Strab. Lib.* 8. *Apollon. Rhod. Carm. Lib.* 1. *v.* 177.

3. *Dicæarque.*) Philosophe & Historien né à Messine en Sicile. Il avoit écrit sur le Gouvernement des Pelléniens, des Corinthiens, & des Athéniens ; & il y a apparence que c'est cet Ouvrage que Cicéron appelle ailleurs τριπολιτικὸν.

Epist. 32. *Lib.* 13.

4. *Procilius.*) Grammairien cité par Pline & par Varron, mais dont on ne sait rien de particulier.

5. *Hérode.*) Philosophe Athénien, que Cicéron chargea depuis de veiller sur son fils pendant qu'il étudia à Athenes.

Epist. 10. *Lib.* 16. & *Plut. in Ciceron.*

6. *J'aurois mieux aimé être complice de la Conjuration que de m'y opposer, si j'avois cru que cela dût m'engager à l'entendre sur cette matiere.*] Hérode avoit sans doute écrit une Histoire du Consulat de Cicéron, dont la Conjuration de Catilina étoit le bel endroit. Il l'avoit lu à Atticus pendant qu'il étoit à Athenes, & en avoit envoyé quelque chose à Cicéron, qui n'en avoit pas été content.

7. *Lollius.*) On trouve un Lollius dont il est parlé dans la vie de Caton ; c'étoit aussi le nom de famille de Palicanus, dont nous avons déja parlé. Mais il n'est pas

pas fort important de ſavoir de qui il s'agit ici, non plus que de deviner qui étoit le Vinius de cette Lettre. Je ne m'attacherai qu'à faire connoître ceux qui avoient alors part aux affaires de la République, ou qui ſe ſont rendus recommandables par d'autres endroits, comme par leur ſcience.

8. *Antoine n'arrive point, & l'on veut faire juger ſon affaire.*) Il avoit été accuſé de concuſſion, & auſſi d'avoir eu part à la conjuration de Catilina; & quoiqu'il eût commandé l'Armée qui le défit en Etrurie, on ne doutoit point qu'il ne lui eut été d'abord favorable. On ne put le convaincre de cette complicité; mais les violens ſoupçons qu'on avoit contre lui, furent cauſe qu'on le jugea avec beaucoup plus de rigueur ſur le fait de concuſſion. L'éloquence de Cicéron, qui plaida pour lui, ne put le ſauver; il fut condamné à un banniſſement perpétuel.

Pro Sext. in Piſon. Dio. Lib. 37. Plut. in Ciceron.

9. *Nigidius.*) C. Nigidius Figulus; il fut Tribun l'année ſuivante. Il paroît par cet endroit qu'il étoit déja entré en charge, ainſi il faut que cette Lettre ait été écrite au mois de Décembre; car les Tribuns entroient en charge le dix de ce mois.

10. *Venez ſouper chez moi à Rome le dernier de ce mois.*) C'eſt que Cicéron devoit arriver ce jour-là, pour ſe trouver le lendemain au Sénat, qui ſe tenoit tous les premiers jours du mois, & dont l'Aſſemblée la plus ſolemnelle étoit celle du premier de Janvier, parce que les Conſuls entroient en charge.



EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL,

PRimum, ut opinor, εὐαγγέλια a. *Valerius absolutus est Hortensio defendente. Id judicium Atilio condonatum putabatur : & Epicratem suspicor, ut scribis, lascivum fuisse. Etenim mihi caligæ ejus, ut fasciæ cretatæ, non placebant. Quid sit, sciemus cum veneris.*

Fenestrarum angustias quod reprehendis, scito te Κύρου παιδείαν b *reprehendere. Nam, cum ego idem istuc dicerem, Cyrus ajebat, viridiorum* διαφάσεις c *latis luminibus non tam esse suaves. Etenim* ἔσω ὄψις μὲν, ἡ, α. τὸ δὲ ὁρώμενον, β, γ. ἀκτῖνες δὲ, δ, καὶ ε d *Vides enim cetera. Nam si* κατ' εἰδώλων ἐμπλώσεις e *videremus, valde laborarent* εἴδωλα f *in angustiis : nunc fit lepide illa* ἔκχυσις g *radiorum. Cetera si reprehenderis,*

a Boni nuntii præmia.
b Cyri institutionem.
c Transpectus.
d Sit oculus A. quod autem videtur B, C. radii vero D. E.
e Per simulacrorum illapsus.
f Simulacra.
g Effusio.

LETTRE III.

Même année DCLXXXIII.

JE crois que je dois commencer par vous remercier de vos bonnes nouvelles [1]. Valerius, pour qui Hortensius a plaidé, a donc été absous [2] : on croit que c'est par le crédit d'Atilius [3]. Je me doute, sur ce que vous me mandez, que Pompée [4] s'est aussi servi de son autorité [5] ; car l'affectation de sa chaussure militaire [6] me plaît aussi peu, que le bandeau blanc dont il enveloppe sa jambe [7] : mais nous saurons ce qui en est, quand vous viendrez ici.

Sachez qu'en trouvant mes fenêtres trop étroites, vous vous faites une affaire avec Cyrus [8] : heureusement ce n'est qu'avec l'Architecte. Comme je lui voulus dire que j'étois de même avis que vous, il me fit voir que des fenêtres larges ne faisoient pas un si agréable effet pour la vue [9]. En effet, soit A l'œil qui voit, B & C l'objet qu'il voit, D & E les rayons qui vont de l'objet à l'œil ; vous comprenez bien le reste. Il est vrai que si la vision se faisoit, comme vous autres Epicuriens le prétendez, par les *simulacres* [10] qui se détachent des objets, ces *simulacres* seroient fort pressés en passant par des fenêtres étroites, au-lieu que cette *émission* des rayons visuels se fait aisément. Si vous trouvez quelqu'autre chose à critiquer dans mes bâtimens, j'aurai toujours d'aussi bonnes raisons à vous donner,

henderis, non feres tacitum, nisi quid erit ejusmodi, quod sine sumptu corrigi possit

Venio nunc ad mensem Januarium, & ad ὑπόςασιν a *nostram ac* πολιτέιαν b, *in qua* σωκρατικῶς ἐις ἑκάτερον c. *Sed tamen ad extremum, ut illi solebant,* τὴν ἀρέσκουσαν d. *Est res sane magni consilii. Nam aut fortiter resistendum est legi agrariæ; in quo est quædam dimicatio, sed plena laudis: aut quiescendum; quod est non dissimile, atque ire in Solonium, aut Antium: aut etiam adjuvandum; quod à me ajunt Cæsarem sic exspectare, ut non dubitet. Nam fuit apud me Cornelius; hunc dico Balbum, Cæsaris familiarem. Is affirmabat, illum omnibus in rebus meo & Pompeii consilio usurum, daturumque operam, ut cum Pompeio Crassum conjungeret. Hic sunt hæc. Conjunctio mihi summa cum Pompeio; si placet etiam cum Cæsare, reditus in gratiam cum inimicis, pax cum multitudine, senectutis otium. Sed me* κατάςασις e *mea illa commovet, quæ est in libro* III.

Interea cursus, quos prima à parte juventæ.
Quosque adeo Consul virtute, animoque petisti,
Hos retine, atque auge famam laudesque bonorum.

Hæc tibi cum in eo libro, in quo multa sunt scripta

a Statum.
b Rempublicam.
c More Socraticorum in utramque partem.
d Placentem sententiam.
e Impulsio.

ner, à moins que je ne puiſſe y remédier à peu de frais.

Je viens maintenant au Conſulat qui va commencer, & à la ſituation où je me trouve par rapport aux affaires préſentes; ſur quoi je vous dirai d'abord, ſuivant la méthode de Socrate, le pour & le contre; & enſuite quel eſt mon ſentiment. Voici une affaire ſur laquelle il n'eſt pas aiſé de ſe déterminer. Il faut de trois choſes l'une; ou s'oppoſer fortement à la *Loi des Champs*, ce qui ne ſe peut faire ſans livrer des combats, mais ce qui me feroit auſſi beaucoup d'honneur; ou ſe tenir en repos, auquel cas autant vaudroit-il aller planter des choux à ſa maiſon de campagne [11]; ou ſe déclarer pour la Loi. On dit que Céſar eſpere, ou plutôt qu'il compte que je prendrai ce dernier parti. En effet, Cornelius eſt venu chez moi; je dis Cornelius Balbus [12], l'homme de confiance de Céſar. Il m'a aſſuré qu'il ne feroit rien que de concert avec Pompée & avec moi, & qu'il feroit enſorte de lier Pompée avec Craſſus. Voici l'avantage que je trouverois à tout ceci. Je ſuis déja étroitement uni avec Pompée; ſi je veux l'être auſſi avec Céſar, je me reconcilierai par-là avec mes ennemis, je n'aurai plus rien à démêler avec la canaille, & je m'aſſurerai une vieilleſſe tranquille. D'un autre côté je me ſens combattu par cette exhortation, qui eſt au troiſieme Livre du Poëme que vous ſavez [13].

Sois rival de toi-même & fidele à ta gloire;
De tes illuſtres faits ne garde la mémoire,
Que pour les relever par un nouvel éclat,
Et que tes derniers ans paſſent ton Conſulat.

Calliope m'ayant preſcrit cette conduite dans

scripta ἀριστοκρατικῶς a, *Calliope ipsa præscripserit, non opinor esse dubitandum, quin semper nobis videatur:*

Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης. b

Sed hæc ambulationibus Compitaliciis reservemus. Tu pridie Compitalia memento. Balneum calefieri jubebo: & Pomponiam Terentia rogat; matrem adjungemus. Θεοφράστου περὶ φιλοτιμίας c *affer mihi de libris Quinti fratris.*

a Accommodate ad statum optimatium.
b Unum augurium optimum pugnare pro patria.
c Theophrasti de honorum studio.

REMARQUES
SUR LA III. LETTRE.

On ne peut entendre & expliquer cette Lettre, qu'on n'ait déterminé auparavant si elle a été écrite de quelque maison de campagne de Cicéron, à Atticus qui étoit à Rome; ou de Rome à Atticus, qui étoit alors à la campagne. Mr. de St. Réal ne conçoit pas comment les Commentateurs ont suivi le premier sentiment; j'avoue néanmois qu'après avoir examiné cette Lettre avec un grand soin, j'ai trouvé comme eux qu'elle ne pouvoit avoir été écrite que de la campagne. Le Lecteur en jugera. 1. C'est une réponse à une Lettre d'Atticus qui avoit mandé plusieurs nouvelles à Cicéron, comme il paroit par ces mots; *Je me doute sur ce que vous me mandez, que Pompée s'est aussi servi de son autorité dans cette affaire..... nous saurons ce qui en est, quand vous serez ici.* 2. Cicéron étoit à la campagne dans la Lettre précédente qui, selon Mr. de St. Réal même,

ce Livre qui eſt rempli de maximes ſi propres à former un bon Citoyen, dois-je douter que *ſervir ſa Patrie ne ſoit le plus ſûr, des augures* [14]; mais nous en parlerons, en nous promenant enſemble le jour des Compitales [15]. Souvenez-vous de venir la veille, vous trouverez le bain préparé [16]. Ma femme prie votre ſœur, & nous aurons auſſi votre mere. Apportez-moi le Traité *de l'Ambition* de Théophraſte [17], il eſt parmi les Livres de mon frere.

---

a été écrite au mois de Décembre, & Cicéron ne comptoit d'être à Rome qu'à la fin du mois, comme on peut voir dans la derniere Remarque. Or cette Lettre-ci a été auſſi écrite dans le même mois de Décembre, puiſque les Compitales n'étoient pas encore paſſés, & que, ſelon Mr. de St. Réal, ils ſe célébroient alors vers le temps des Saturnales, c'eſt-à-dire vers la fin de Décembre; cela paroît encore par ces mots, *Venio nunc ad menſem Januarium*, c'eſt-à-dire au nouveau Conſulat, qui commençoit le premier Janvier. 3. Atticus avoit parlé dans ſa Lettre à Cicéron du bâtiment qu'il faiſoit faire, & où il trouvoit quelque choſe à redire: il eſt ſûr par la Lettre ſuivante & par la ſixieme de ce Livre, que c'étoit à Rome que Cicéron faiſoit bâtir: donc Atticus étoit à Rome. 4. Il prie Atticus de venir paſſer avec lui les Compitales, & l'on voit par-tout dans ces Lettres, que Cicéron paſſoit à la campagne les jours des Fêtes & des Jeux. 5. Cicéron prie Atticus de lui apporter un Livre qui étoit dans la Bibliotheque de ſon frere. Mr. de St. Réal ne ſauve cet endroit, qu'en ſuppoſant que pendant que Q. Cicéron étoit en Aſie, Atticus étoit

dans quelqu'une de ses maisons de campagne où étoient ses Livres.

Voyons maintenant les raisons de Mr. de St. Réal; tout se réduit à ces mots, *hic sunt hæc*, qu'il traduit *voilà ce qui se passe ici;* mais j'ose assurer que lorsqu'on aura examiné ce qui précede & ce qui suit, on verra que ces mots ont ici tout un autre sens. Dans les douze ou quinze lignes qui précédent, il ne s'agit point de nouvelles. C'est un raisonnement que fait Cicéron, sur les différens partis qu'il y avoit à prendre par rapport à la Loi des Champs que César devoit proposer; & à propos de ce que Balbus lui avoit dit, que César comptoit qu'il lui seroit favorable, il dit; *Voici l'avantage que je trouverois à tout ceci...... si je veux me lier avec César, je me reconcilierai par-là avec mes ennemis*, &c. *D'un autre côté je suis combattu &c.* Si Cicéron dit que Cornelius Balbus étoit venu chez lui, il pouvoit aussi-bien l'être venu voir à la campagne qu'à la Ville. Ceux mêmes qui savent parfaitement le Latin, sentiront que *fuit apud me*, signifie ici la même chose que *mansit*, a passé quelque temps avec moi.

1. *Je crois que je dois commencer par vous remercier de vos bonnes nouvelles.*] PRIMUM UT OPINOR, εὐαγγέλια sup. *tibi debeo.* Εὐαγγέλια signifie & les bonnes nouvelles, & encore plus souvent la récompense qu'on donnoit à ceux qui les apportoient.

2. *Valerius a donc été absous :* Il ne s'agit pas ici de Valerius Flaccus, qui ne fut jugé que sur la fin de l'année suivante, comme on le verra dans la derniere Lettre de ce Livre. Cela ne peut pas s'entendre de Valerius Messala, qui avoit été Consul l'année précédente. Hortensius, qui étoit son oncle & son beau-pere, plaida aussi depuis pour lui; mais il ne fut accusé que plusieurs années après cette Lettre, & il devoit être alors dans quelque Gouvernement qu'il avoit eu après son Consulat. Peut-être est-ce un autre Valerius Jurisconsulte, & ami particulier de Cicéron, qui en parle dans plusieurs de ses Lettres.

Fam. Lib. 1. Epist. ult. Lib. 3. Epist. 1. & Lib. 7. Epist. 12.

3. *Atilius.*) C'est le nom d'une famille très-illustre qui avoit eu plusieurs Consuls, & même un Dictateur; mais

mais on ne fait de quel particulier de cette famille il s'agit ici. On n'en trouve même aucun qui ait fait quelque figure dans le temps de ces Lettres; car il n'y a pas d'apparence que C. Atilius Serranus, qui avoit été Conful trente fix ans auparavant, fût encore en vie. On trouve bien un Atilius Gavianus qui fut Tribun en 696; mais c'étoit un homme d'une naiffance obfcure, qui étoit paffé par adoption dans la famille Atilia; & fon nom propre étoit Sextus, & non Caius. Il y a même beaucoup de variété dans les Manufcrits, & après tout il n'eft pas fort important de favoir de qui il s'agit ici. Je ne m'y fuis arrêté fi long-temps, que pour faire voir que fi je ne puis point donner de lumiere à quelques endroits, ce n'eft pas manque d'attention & de recherches.

4. *Pompée.*] EPICRATEM. C'eft un de ces noms énigmatiques que Ciceron donna à Pompée dans plufieurs de ces Lettres; il fignifie *fort puiffant.*

5. *S'eft auffi fervi de fon autorité.*] LASCIVUM FUISSE. J'interpréte ce mot comme Gronovius, *protervum petulantem in judicibus urgendis ut abfolverent*, & ce fens a rapport avec ce que Cicéron ajoute des airs de foldat que Pompée fe donnoit. Ceux qui favent bien le Latin, n'ont pas befoin que je les avertiffe que *lafcivus* a fouvent en Latin un fens fort different de celui que nous avons attaché au mot François qui en vient.

6. *L'affectation de fa chauffure militaire.*] CALIGÆ; c'étoient des efpeces de demi-botines qu'on ne portoit qu'à la guerre.

7. *Le bandeau blanc dont il enveloppe fa jambe.*] Les Romains avoient ordinairement les jambes nues, & il n'y avoit que ceux qui étoient incommodés qui puffent les couvrir fans qu'on le trouvât extraordinaire. Pompée étoit dans ce cas, car il avoit mal à une jambe. De quoi donc eft-ce qu'on fe plaignoit? c'étoit qu'il l'enveloppât de bandes blanches, parce que le Diadême des Rois étoit une bande de cette même couleur. C'étoit chercher querelle; & Ammien Marcellin a eu raifon de dire, que c'étoit un raifonnement affez plat que celui de Favonius, qui difoit, il n'importe en quelle partie du corps Pompée porte le Diadême: *Nihil intereffe oblaterantes argumento fubfrigido, quam par-*

tem corporis redimiret Regiæ majestatis insigni. Ce que Valere Maxime appelle avec raison une chicane, *exigui panni cavillatione regias ejus vires exprobrans* Lib. 6. Cicéron reproche ailleurs à Clodius, qu'il enveloppoit ses jambes avec des bandes couleur de pourpre *de Arusp. Respons.* Et d'un autre côté, on reprochoit à Cicéron qu'il portoit une robe jusqu'aux talons comme les femmes, pour cacher les difformités qu'il avoit aux jambes : petits objets que la haine grossissoit; & reproches peu dignes de la gravité & de l'esprit des Romains.

8. *Vous vous faites une affaire avec Cyrus.*) A la lettre, *que vous attaquez la Cyropédie*, Livre de Xénophon, qui est moins une Histoire du Roi Cyrus, qu'un modele pour tous les Princes. C'est un jeu de mots sur ce que son Architecte s'appelloit aussi Cyrus.

Cyrus ille à Xenophonte non ad Historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi imperii. Epist. 1. Lib. 1. ad Q. Fr.

9. *Que des fenêtres larges ne faisoient pas un si agréable effet pour la vue.*] VIRIDARIORUM διαφάσεις, &c. C'est ainsi que Lambin, Bosius, & Grævius lisent après les meilleurs Manuscrits. Quelques Editions portent *radiorum*, & cette leçon a pu venir de ce que les Copistes, ou les Editeurs n'ont pas compris le sens de l'autre leçon; car il n'est que trop ordinaire aux Critiques de se trop presser de changer le Texte, au-lieu de s'attacher à l'entendre ; ἔκχυσις *radiorum* qui est plus bas, a pu aussi les déterminer. *Viridariorum* διαφάσεις signifie la représentation des objets extérieurs au travers des fenêtres qui donnent sur des jardins, ou sur la campagne; car Vitruve observe qu'on tournoit les maisons de maniere que les principaux appartemens eussent leur vue sur des jardins.

10. *Si la vision se faisoit par les simulacres.*] C'étoit le sentiment d'Epicure dont étoit Atticus : ils croyoient que ces simulacres étoient composés de petits atomes qui se détachoient des objets. L'autre sentiment, c'étoit celui des Stoïciens. Je ne m'amuserai point à faire ici un Commentaire Physique; car il est visible que Cicéron ne prend point au sérieux le raisonnement qu'il fait, ou, pour mieux dire, qu'il n'acheve pas.

11

11. *Auquel cas autant vaudroit-il aller planter des choux à sa maison de campagne.*] A la lettre, *aller à Antium ou à Solonium.* On verra dans la suite de ces Lettres, que Cicéron avoit une maison de campagne à Antium où il se plaisoit fort. *Solonium*, c'étoit un endroit du Territoire de Lanuvium sur le chemin d'Ostie, & l'un des plus agréables de toute l'Italie.

12. *Cornelius Balbus.*] Né à Cadis : il s'attacha à César pendant qu'il commandoit en Espagne après sa Préture. Il s'appelloit Cornelius, parce que lorsqu'il fut fait Citoyen Romain, il prit pour Patron Lentulus qui étoit de la famille Cornelia. Les Etrangers, à qui l'on donnoit le droit de Bourgeoisie, prenoient le nom de famille de leurs Patrons.

13. *Du Poëme que vous savez.*] Celui de son Consulat, où il faisoit parler Calliope dans le troisieme Livre, & Uranie dans le second.

14. *Que servir sa Patrie ne soit le plus sûr des augures.*] C'est ce que dit Hector au douzieme Livre de l'Iliade.

15. *Compitales.*] C'étoit une Fête qui avoit été ainsi appellée, parce qu'on sacrifioit aux Dieux Lares dans les carrefours. Elle avoit été transportée de la campagne à la Ville. Elle étoit accompagnée de jeux, aussi-bien que chez les Athéniens, dont Servius croit que les Romains l'avoient prise. Cette Fête étoit de celles qui étoient appellées *conceptivæ*, parce que le jour n'en étoit pas fixé : les Magistrats ou les Prêtres les indiquoient; *quæ quotannis à Magistratibus vel Sacerdotibus concipiuntur*, dit Macrobe, *saturnal. Lib. 1. cap. 16.* Il paroit par cette Lettre, qu'elle fut célébrée cette année au mois de Décembre; d'autres fois elle l'a été le cinquieme de Janvier; d'autres fois le deuxieme, comme il paroit par la septieme Lettre du septieme Livre. Un ancien Calendrier la marque au 2. de Mai: peut-être y fut-elle fixée par Auguste, qui ordonna que tous les ans au Printems on couronneroit de fleurs les Dieux Lares qui étoient dans les carrefours. *Sueton. Aug. cap. 31.* Cependant Ausone en parle encore comme d'une Fête qui n'avoit point de jour marqué. *Ibid. 25.*

16. *Vous trouverez le bain préparé.*] Cet endroit prouve encore que Cicéron étoit alors à la campagne; car

à la Ville on se baignoit chez soi, avant que d'aller souper chez ses amis.

17. *Le Traité* de l'Ambition *de Théophraste*.] Nous avons

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Fecisti mihi pergratum, quod Serapionis ad me librum misisti: ex quo quidem ego, quod inter nos liceat dicere, millesimam partem vix intelligo. Pro eo tibi præsentem pecuniam solvi imperavi: ne tu expensum muneribus ferres. At quoniam nummorum mentio facta est, amabo te, cura, ut cum Titinio, quoquo modo poteris, transigas. Si in eo, quod ostenderat, non stat; mihi maxime placet, ea, quæ male empta sunt, reddi, si voluntate Pomponiæ fieri poterit: si ne id quidem, nummi potius reddantur, quam ullus sit scrupulus. Valde hoc velim ante quam proficiscare, amanter, ut soles, diligenterque conficias.

Clodius ergo, ut ais, ad Tigranem? velim Syspiræ conditione: sed facile patior. Accommodatius enim nobis est ad liberam legationem tempus illud, cum & Quintus noster jam, ut speramus, in otio consederit, & iste sacerdos Bonæ deæ cujusmodi futurus sit sciri possit. Interea quidem cum Musis nos delectabimus animo æquo, immo vero etiam gaudenti, ac libenti. Neque mihi

perdu cet Ouvrage, comme un grand nombre d'autres de ce Philosophe.

LETTRE IV.

L'An DCLXXXXIV. *sous le Consulat de César & de Bibulus.*

VOus m'avez fait grand plaisir de m'envoyer le Livre de Sérapion [1], je vous dirai entre nous que je n'en entens pas la millieme partie. J'ai ordonné qu'on vous le payât comptant, de peur que vous ne le mettiez sur vos livres de compte parmi les présens que vous faites. Mais, à propos d'argent, finissez, je vous prie, à quelque prix que ce soit avec Titinius. S'il ne veut pas s'en tenir aux conditions du marché, je suis fort d'avis de lui rendre ce qu'on a acheté trop cher, pourvu toutefois que votre sœur y consente; sinon, j'aime mieux qu'on lui donne quelque chose de plus, pour ne point laisser de queue à cette affaire: je voudrois bien qu'avant que de partir, vous la terminassiez avec cette affection & cette exactitude qui vous sont ordinaires.

Clodius va donc en Ambassade chez Tigrane [2]; cette commission me convenoit assez pour me tirer d'intrigue [3], mais je me console de ne l'avoir pas. Il vaut mieux que j'attende pour me faire donner une Légation libre [4], que mon frere soit revenu de son Gouvernement comme je l'espere [5], & que l'on puisse savoir ce que

mihi umquam veniet in mentem Crasso invidere, neque pœnitere, quod à me ipse non desciverim. De geographia dabo operam ut tibi satisfaciam: sed nihil certi polliceor. Magnum opus est; sed tamen, ut jubes, curabo, ut hujus peregrinationis aliquod tibi opus exstet. Tu quidquid indagaris de Rep. & maxime quos Consules futuros putes, facito ut sciam: tametsi minus sum curiosus. Statui enim nihil jam de Rep. cogitare.

Terentiæ saltum perspeximus. Quid quæris? præter quercum Dodonæam nihil desideramus, quo minus Epirum ipsam possidere videamur. Nos circiter Kal. aut in Formiano erimus, aut in Pompeiano. Tu, si in Formiano non erimus, si nos amas, in Pompeianum venito. Id & nobis erit perjucundum, & tibi non sane devium. De muro imperavi Philotimo ne impediret, quo minus id fieret, quod tibi videretur. Censeo tamen adhibeas Vettium. His temporibus, tam dubia vita optimi cujusque, magni æstimo unius æstatis fructum palestræ Palatinæ; sed ita tamen, ut nihil minus velim, quam Pomponiam, & puerum versari in timore ruinæ.

prétend faire ce nouveau Sacrificateur de la bonne Déesse. En attendant je me divertirai avec les Muses, non seulement sans inquiétude, mais avec joie : il ne me viendra point dans l'esprit de porter envie à Crassus, & je ne me repentirai jamais de ne m'être point démenti. Je tâcherai de vous contenter sur cette Géographie ; je ne vous en répons pas néanmoins, c'est un grand Ouvrage ; mais, puisque vous le voulez, il faudra tâcher de vous faire voir quelque production de ma campagne. Mandez-moi tout ce que vous pourrez découvrir des affaires de l'Etat, & principalement quels Consuls vous croyez que nous aurons, quoique je devienne tous les jours moins curieux là-dessus ; car j'ai résolu de ne m'occuper plus de ce qui regarde le Gouvernement.

Nous avons été voir la Forêt qui appartient à ma femme ; l'auriez-vous cru ? S'il y avoit seulement quelques chênes comme ceux de Dodone [6], nous n'envierions point votre Epire. Nous serons à Formies ou à Pompéii vers le commencement du mois prochain. Si vous ne nous trouvez pas à Formies, je vous prie instamment de venir jusqu'à Pompéii ; cela me fera un très grand plaisir, & ne vous détournera guéres. J'ai ordonné à Philotime [7] de laisser faire cette muraille comme vous le trouverez à propos ; je suis pourtant d'avis que vous y appelliez Vettius [8]. Dans ce tems où les bons Citoyens ont si fort à craindre pour leur vie, je compte pour beaucoup de pouvoir encore pendant un Eté, voir de ma maison les exercices du Mont Palatin : mais en donnant ce plaisir à votre sœur & à notre neveu, il faut du moins mettre leur vie en sureté [9].

REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. *SErapion.*] Cet Auteur eſt cité par Pline, qui s'en étoit ſervi pour la Géographie : il étoit d'Antioche, mais Pline ne dit point de laquelle.

Lib. I.

2. *Clodius va donc en Ambaſſade chez Tigrane.*] C'étoit apparemment pour lui porter la confirmation du Traité que Pompée avoit fait avec lui. Juſques-là Lucullus & ceux de ſa faction avoient empêché que tout ce que Pompée avoit réglé dans ſes nouvelles conquêtes d'Aſie, ne fût confirmé par le Peuple; & ce fut une des principales raiſons qui engagea Pompée à ſe lier avec Céſar : alors il obtint tout ce qu'il voulut.

Dio. Lib. 38

3. *Cette commiſſion me convenoit aſſez pour me tirer d'intrigue.*] Il y a dans le Texte de Grævius, *velim Syſpira conditione.* Il y a ici une variété infinie dans les Manuſcrits; tous les Commentateurs de ces Lettres, & pluſieurs autres Critiques ſe ſont épuiſés en conjectures pour rétablir cet endroit, qui eſt viſiblement corrompu. C'eſt quelque choſe de curieux pour les gens d'un certain goût, de voir combien l'envie de deviner à quelque prix que ce ſoit, fait dire d'impertinences aux Critiques. Mais ce ſeroit un détail ennuyeux pour la plupart des perſonnes qui liront ces Remarques. Ainſi je me contenterai de dire que j'ai ſuivi la conjecture de Popma. On lit dans quelques Manuſcrits *Syrpia conditione*, dont Popma a fait *ſurpi ea conditione. Surpi* eſt ici pour *ſurripi*, ce qui n'eſt pas ſans exemple, comme ce Critique le fait voir. Je n'oſe pas aſſurer que ce ſoit là le véritable texte de Cicéron, mais cette leçon fait un très-bon ſens, & a certainement rapport à ce que Cicéron veut dire ici. Il ſavoit que Clodius ne vouloit ſe faire Tribun, que pour rechercher ce qu'il avoit fait pendant ſon Conſulat. Pour ſe mettre à couvert des pourſuites de

de ce dangereux ennemi, il pensoit à s'éloigner de Rome, & à se faire donner quelqu'emploi qui durât aussi long-temps que Clodius seroit Tribun; car on ne pouvoit point mettre en Justice ceux qui étoient employés par la République. On verra dans la Lettre suivante, qu'il avoit envie de se faire donner une Ambassade.

4. *Légation libre.*) V. la 22. Rem. sur la 10. Lettre du 1. Livre.

5. *Que mon frere soit revenu de son gouvernement, comme je l'espere.*) Il y avoit déja deux ans qu'il étoit Gouverneur d'Asie, & il souhaitoit fort d'être rappellé; mais Cicéron travailla inutilement à lui faire donner cette année un successeur; il n'en eut un que l'année suivante.

6. *S'il y avoit seulement quelques chênes comme ceux de Dodone, nous n'envierions point votre Epire.*] Tout le monde connoît les fameux chênes de Dodone qui rendoient des Oracles: cette Forêt étoit auprès des terres qu'Atticus avoit en Epire.

7. *Philotime.*] Affranchi de la femme de Cicéron, & son homme d'affaire.

8. *Vettius.*) Affranchi & éleve de l'Architecte Cyrus. *Lib. 7. Fam. Epist. 14.*

9. *Mais en donnant ce plaisir à votre sœur & à notre neveu, il faut du moins mettre leur vie en sureté.*) C'est que les maisons de Cicéron, & de son frere, étoient contigues.

Epist. 3. Lib. 4. & Epist. 4. Lib. 2. ad Quint. Fr.



EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Cupio equidem, & jam pridem cupio Alexandriam, reliquamque Ægyptum visere, & simul ab hac hominum satietate nostri discedere, & cum aliquo desiderio reverti? sed hoc tempore, & his mittentibus Αἰδέομαι Τρῶας, καὶ Τρωάδας ἑλκεσιπέπλους a. *Quid enim nostri optimates, si qui reliqui sunt, loquentur? an me aliquo præmio de sententia esse deductum?* Πουλυδάμας μοι πρῶτος ἐλεγχείην ἀναθήσει b *Cato ille noster, qui mihi unus est pro centum millibus. Quid vero historiæ de nobis ad annos DC. prædicarint? Quas quidem ego multo magis vereor, quam eorum hominum qui hodie vivunt, rumusculos. Sed opinor, excipiamus, & exspectemus. Si enim deferetur, erit quædam nostra potestas, & tum deliberabimus. Etiam est in non accipiendo non nulla gloria. Quare si quid* Θεοφάνης c *tecum forte contulerit, ne omnino repudiaris.*

De istis rebus exspecto tuas litteras: quid Ar-

a Vereor Trojanos & Trojanas peplos trahentes.
b Polydamas mihi Primus probrum objiciet.
c Theophanes.

LETTRE V.

Même année DCLXXXXIV. *aussi-bien que toutes les autres de ce Livre.*

IL est vrai que j'ai envie depuis longtemps de voir Alexandrie, & le reste de l'Egypte [1]. Aussi-bien ne serois-je pas fâché de quitter ce pays-ci, où l'on est las de moi, & où mon absence pourroit me faire souhaiter [2]. Mais dans la conjoncture présente, quand je considere qui sont ceux à qui il faudroit que j'en eusse obligation, je me dis comme Hector : *Que penseroit de moi tout ce qu'il y a dans la ville de plus considérable de l'un & de l'autre sexe* [3] ? En effet, que ne diroient point nos gens de bien, s'il en reste encore ? que j'ai sacrifié les intérêts de la République pour obtenir cette grace. *Pylodamas seroit le premier à me le reprocher* [4] : je veux parler de notre Caton, dont le jugement me tient lieu de cent mille autres. Que diroient de moi les Histoires & la Postérité ? ce que je crains bien plus que tous les murmures de ceux qui vivent à présent. Je crois donc qu'il est plus à propos d'attendre, & de les voir venir. Si l'on m'offre cet emploi, je serai le maitre, ou de l'accepter, ou de le refuser ; je verrai alors ce que j'aurai à faire, & il sera toujours honorable pour moi de le refuser. Ainsi, en cas que Théophane [5] vous en parle, ne rejettez pas tout-à-fait sa proposition.

J'attens vos nouvelles sur tout ce qui se passe à

Arrius narret; quo animo ſe deſtitutum ferat; ecqui Conſules parentur; utrum, ut populi ſermo, Pompeius, & Craſſus; an, ut mihi ſcribitur, cum Gabinio Servius Sulpicius: &, num quæ novæ leges: &, num quid novi omnino: &, quoniam Nepos proficiſcitur, cuinam Auguratus deferatur: quo quidem uno ego ab iſtis capi poſſum. Vide levitatem meam. Sed quid ego hæc, quæ cupio deponere, & toto animo, atque omni cura φιλοσοφεῖν [a] *? ſic, inquam, in animo eſt: vellem ab initio. Nunc vero, quoniam, quæ putavi eſſe præclara, expertus ſum, quam eſſent inania, cum omnibus Muſis rationem habere cogito.*

Tu tamen de Curtio ad me reſcribe certius; &, num quis in ejus locum paretur; &, quid de P. Clodio fiat: & omnia, quemadmodum polliceris, ἐπὶ σχολῆς [b] *ſcribe; &, quo die Roma te exiturum putes, velim ad me ſcribas; ut certiorem te faciam, quibus in locis futurus ſim; epiſtolamque ſtatim des de iis rebus, de quibus ad te ſcripſi. Valde enim exſpecto tuas litteras.*

a Philoſophari.
b In otio.

à Rome. Que dit Arrius [6] ? Eſt-il bien piqué de ſe voir abandonné ? Quels Conſuls nous deſtine-t-on ? Eſt-ce Pompée & Craſſus, comme le dit le Peuple ; ou, comme on me l'écrit, Gabinius [7] & Servius Sulpitius [8] ? Ne parle-t-on point de Loix nouvelles ? Enfin, n'y a-t il rien de nouveau ? Et puiſque Nepos s'en va, pour qui ſera la place d'Augure de ſon frere [9] ? C'eſt le ſeul endroit par où ceux qui gouvernent pourroient me tenter [10], je vous avoue ma foibleſſe. Mais après tout, pourquoi rechercherois-je de nouveaux honneurs, moi qui veux renoncer à toute ambition, & ne plus penſer qu'à philoſopher ? J'y penſe tout de bon, & je voudrois y avoir penſé plutôt : mais enfin, puiſque l'expérience m'a fait connoître que ce que je croyois ſi merveilleux, n'eſt que vanité, je ne veux plus de commerce qu'avec les Muſes.

Ne laiſſez pas de m'informer plus particuliérement de ce qui regarde Curtius [11] ; ſi l'on deſtine ſa place à quelqu'un ? & que deviendra Clodius ? Enfin, écrivez-moi à votre commodité tout ce qu'il y aura de nouveau, comme vous me le promettez. Mandez-moi quel jour vous croyez partir de Rome, afin que je vous marque où je ſerai alors. Faites-moi réponſe au plutôt ; j'attens de vos nouvelles avec impatience.

REMARQUES
SUR LA V. LETTRE.

1. *J'Ai envie depuis longtems de voir Alexandrie, & le reste de l'Egypte.*] Ptolémée Aulétès, qui regnoit alors en Egypte, n'étoit pas bien affermi sur le Trône. Les Peuples n'avoient aucune estime pour lui, il fut obligé l'année suivante d'abandonner son Royaume, & de venir à Rome implorer le secours du Sénat pour se faire rétablir. C'étoit apparemment pour prévenir ce malheur que César & Pompée, qui étoient dans ses intérêts, & qui le firent reconnoître pour ami & allié du Peuple Romain, vouloient cette année envoyer une Ambassade à Alexandrie. Il ne paroit pas néanmoins que ce projet ait été exécuté.

2. *De quitter ce Pays-ci où l'on est las de moi, & où mon absence pourroit me faire souhaiter.*) Cicéron depuis son Edilité n'étoit point sorti de Rome, au-lieu que ceux qui avoient été Préteurs & Consuls, alloient ordinairement gouverner quelque Province; & dans une République, il n'est que trop ordinaire au Peuple de se lasser du plus grand mérite. Athenes en fournit de grands exemples, & celui de Scipion l'Africain fera éternellement honte à Rome. Souvent aux grands hommes, comme aux amans, un peu d'absence ne nuit pas; Tibere, qui connoissoit le génie du Peuple, ne demeuroit jamais longtems de suite à Rome, *ut vitato assiduitatis fastidio, autoritatem absentia tueretur*, dit Suetone.

3. Je me dis comme Hector, *Que penseroit de moi tout ce qu'il y a dans la Ville de plus considérable de l'un & de l'autre sexe.*) αἰδέομαι Τρῶας, &c. à la lettre. *Je crains les Troyens & les Troyennes à voiles trainans.*) C'est un vers du 10. Livre de l'Iliade, qui étoit passé comme en proverbe, & que Cicéron répete dans plusieurs endroits de ces Lettres, toujours dans le même sens.

Iliad.

-Iliad. z & κ *Epist. 1. & 11. Lib. 7. Epist. 25. Lib. 8. & Epist. 13. Lib. 13.*

4. *Polydamas seroit le premier à me le reprocher.*) πολυδάμας μοι πρῶτος, &c. c'est un autre vers d'Homere au 23. Livre de l'Iliade. Cicéron compare ici Caton avec Polydamas, parce que ce Troyen, fils d'Antenor, étoit renommé pour sa vertu & sa prudence.

5. *Théophane.*) Savant de Mitylene qui s'étoit attaché à Pompée, dont il écrivoit la vie. Il avoit beaucoup de crédit sur son esprit. Comme on verra dans plusieurs de ces Lettres.

Cæs. Lib. 3. de Bel. Civ. Plut. Pomp. pro Archia Poëta. Epist. 17. h. *Lib. Epist. 11. Lib. 5.*

6. *Arrius.*] C'étoit un homme d'une naissance obscure & d'un mérite assez médiocre, qui s'étoit élevé par le crédit de Crassus, à qui il avoit toujours été attaché. Il avoit été Questeur dès l'an 673, & Tribun deux ans après. On ne sait point l'année de sa Préture; mais il y a apparence qu'il fut Préteur à peu près dans le même tems que Verrès étoit Gouverneur de Sicile, puisqu'on le destina pour son successeur. Apparemment que Crassus avoit promis à Arrius de le faire élire Consul cette année, comme il paroit par la septieme Lettre de ce Livre : mais il lui manqua de parole depuis qu'il se fut lié avec César & Pompée, qui vouloient faire élire Gabinius & Pison; le premier, parce qu'il avoit servi longtems sous Pompée, & qu'il avoit proposé étant Tribun, la Loi qui donna à Pompée le Commandement contre les Pirates; & l'autre, parce que César épousa sa fille.

7. *Gabinius.*] D'une famille Plébéïenne, qui n'avoit commencé à entrer dans les Charges de la République, que depuis environ cent ans. Celui-ci fut le premier & l'unique Consul de sa maison. Nous avons eu occasion d'en parler souvent sur les Lettres du 3. & du 4. Livre.

8. *Sulpitius.*] d'une maison Patricienne, illustrée par une infinité de Consulats, par la Dictature, par la dignité de Censeur, & depuis par la dignité Impériale en la personne de Galba. Celui dont il s'agit ici, s'appelloit Servius Sulpitius Rufus : il étoit ami particu-
lier

lier de Cicéron, & c'eſt lui qui écrivit depuis à notre Auteur cette belle Lettre de conſolation ſur la mort de ſa fille, qui eſt un chef-d'œuvre en ce genre. Il ne fut Conſul que ſept années après celle-ci.

9. *Et puiſque Nepos s'en va, pour qui ſera la place d'Augure de ſon frere?*) Metellus Celer étoit mort depuis peu; & perſonne ne pouvoit plus juſtement prétendre à la place d'Augure vacante par ſa mort, que ſon frere. Mais, pour obtenir cette place, il falloit être à Rome, & la ſolliciter ſoi-même. La Loi de C. Domitius, qui avoit fait transférer au Peuple le droit d'élire les Augures, qui juſques-là avoit appartenu à leur *College*, & qui avoit permis d'élire des perſonnes abſentes, fut abrogée par Sylla. Elle avoit été depuis rétablie ſous le Conſulat de Cicéron par Labienus, mais ſeulement pour le premier chef, & non pas pour le ſecond. *Agrar. 2. Dio. Lib. 37.* Or Metellus Nepos, qui avoit été Préteur l'année précédente, devoit cette année avoir le Gouvernement de quelque Province : ainſi l'on comptoit qu'il ne pourroit pas demeurer à Rome, pour ſolliciter cette place d'Augure. Je ne ſai à quoi penſoit Mr. de St. Réal, lorſqu'il a dit que ce qui empêcha Metellus Nepos d'avoir cette place, c'étoit parce que les Augures *ne pouvoient plus s'abſenter de Rome auſſi long-temps que le demandoit un Gouvernement de Province.* On peut prouver le contraire par une infinité d'exemples; &, ſans aller chercher fort loin, Metellus Celer étoit actuellement Gouverneur de la Gaule Tranſalpine lorſqu'il mourut. Pompée étoit Augure pendant qu'il faiſoit la guerre contre Mithridate, & ce Sacerdoce ne l'empêcha pas d'avoir encore depuis pour cinq ans le Gouvernement d'Eſpagne. Cicéron étoit Augure lorſqu'il fut Gouverneur de Cilicie, auſſi-bien qu'Appius Clodius ſon prédéceſſeur dans le même Gouvernement. Mais il eſt inutile de rapporter plus d'exemples d'une choſe qui n'eſt pas douteuſe.

10. *C'eſt le ſeul endroit par où ceux qui gouvernent, pourroient me tenter.*) Mr. de St. Réal, pour juſtifier ou excuſer l'ambition de Cicéron, releve ici le plus qu'il peut la dignité des Augures; mais il donne trop d'étendue à leur juriſdiction. Il en fait des Directeurs publics, & des eſpeces de Caſuiſtes que tous les particuliers alloient con-

consulter. C'est les confondre avec les Aruspices & les Devins.

Les Augures ne se mêloient que des présages qui avoient rapport aux affaires publiques. C'étoit à eux à juger si les Auspices permettoient de tenir l'Assemblée du Peuple, soit pour les élections, soit pour proposer quelque Loi. Mais comme de quinze qu'ils étoient il n'en falloit que trois pour observer le vol des Oiseaux, cela diminuoit leur autorité; car il étoit aisé à ceux qui tenoient les Assemblées d'en gagner quelques-uns. Ce qui rendoit cette dignité considérable, c'est qu'on ne pouvoit la perdre qu'avec la vie, non pas même ceux qui étoient condamnés à un bannissement perpétuel. Les Prêtres qui étoient aussi à vie, n'avoient pas le même privilege; on pouvoit leur ôter leur dignité en leur faisant leur procès. *Plut. Quaest. Rom.*

Les Augures étoient aussi anciens que Rome. Romulus en créa trois, parce qu'il partagea le Peuple en trois Tribus. On y en ajouta depuis une quatrieme; & il y a apparence que ce fut Servius Tullius, qui ajouta aussi une quatrieme Tribu. Ces quatre Augures ne pouvoient être pris que parmi les Patriciens. En 454 on y en joignit cinq autres qui devoient être Plébéiens. Enfin, Sylla en ajouta encore six, & il n'y en eut jamais davantage. Quoique cette dignité fût considérable, on en trouve plusieurs personnes revêtues, qui ne parvinrent jamais aux premieres Charges de la République. Ce n'étoit donc point un si grand objet d'ambition pour un Consulaire; & si Cicéron s'en étoit si fort mis en peine, il ne feroit pas demeuré tranquillement à sa maison de campagne; il feroit allé à Rome solliciter cette place.* Il eut depuis celle du jeune Crassus, qui fut tué dans cette funeste journée où son pere fut défait par les Parthes.

* *Sacerdotium denique cum (quemadmodum te existimare arbitror) non difficillime consequi possem non appetivi.* Epist. 4. Lib. 15. Fam.

11. *Curtius.* C'étoit un homme d'une naissance obscure, qui étoit attaché à César, & qui s'éleva par son crédit. Cicéron en parle avec beaucoup de mépris dans plusieurs de ces Lettres.

Lib. 9. Epist. 5. & 6. Lib. 12. Epist. 48. & Lib. 14. Epist. 9.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

QUod tibi ſuperioribus litteris promiſeram, fore, ut opus extaret hujus peregrinationis; nihil jam magnopere confirmo. Sic enim ſum complexus otium, ut ab eo divelli non queam. Itaque aut libris me delecto, quorum habeo Antii feſtivam copiam: aut fluctus numero. Nam ad lacertas captandas tempeſtates non ſunt idoneæ. A ſcribendo prorſus abhorret animus. Etenim γεωγραφικὰ a, *quæ conſtitueram, magnum opus eſt: ita valde Eratoſthenes, quem mibi propoſueram, à Serapione, & ab Hipparcho reprehenditur. Quid cenſes, ſi Tyrannio acceſſerit? & hercule ſunt res difficiles ad explicandum, &* ὁμοειδεῖς b: *nec tam poſſunt* ἀνθηρογραφεῖσαι c, *quam videbatur: &, quod caput eſt, mihi quævis ſatis juſta cauſſa ceſſandi eſt.*

Quin etiam dubitem, an hîc, an Antii conſidam, & hoc tempus omne conſumam: ubi quidem ego mallem Duumvirum, quam Romæ fuiſſe. Tu vero ſapientior Buthroti domum paraſti

a Commentationes Geographicæ.
b Sibi ſimiles.
c Floride ſcripſi.

LETTRE VI.

JE vous avois promis derniérement que vous verriez quelque production de ma campagne, mais je ne vous en répons plus. Je me suis tellement dévoué à la paresse, que je ne saurois m'en détacher. Je me divertis donc avec mes Livres, car j'en ai un assez bon nombre à Antium, où je m'amuse à compter les vagues, le temps n'étant pas bon pour la pêche [1]. Mais pour composer, je ne saurois m'y mettre. Cette Géographie que j'avois projettée, est une grande entreprise. Eratosthéne [2] que je voulois suivre, est contredit à tout moment par Sérapion & par Hipparchus [3]. Que seroit-ce si Tirannion [4] se mettoit de la partie? Certainement c'est une matiere difficile à débrouiller, trop uniforme, & moins susceptible d'ornemens que je ne pensois; & pardessus tout cela, toute raison m'est bonne pour ne rien faire.

Je ne sai même si je ne m'établirai point ici ou à Antium, pour y passer le reste de cette malheureuse année. Je sai bien du moins que j'aimerois mieux y avoir été Duumvir, que Consul à Rome [5]. Vous avez été encore plus habile de vous aller établir à Buthrote. Je vous assure néanmoins, qu'Antium en approche plus que vous ne pensez. Le croiriez-vous, qu'il se trouvât si près de Rome un lieu où il y a mille gens qui

rasti. Sed, mihi crede, proxima est illi municipio hæc Antiatium civitas. Esse locum tam prope Romam, uti multi sint, qui Vatinium nunquam viderint? ubi nemo sit, præter me, qui quemquam ex XX. viris unum esse salvum velit? ubi me interpellet nemo, diligant omnes? hic nimirum πολιτευτέονa. *Nam istic non solum non licet, sed etiam tædet. Itaque* ἀνέκδοταb, *quæ tibi uni legamus, Theopompino genere, aut etiam asperiore multo, pangentur. Neque aliud jam quicquam* πολιτεύομαι c, *nisi odisse improbos, & id ipsum nullo cum stomacho, sed potius cum aliqua scribendi voluptate.*

Sed ut ad rem, scripsi ad Quæstores urbanos de Quinti fratris negotio. Vide, quid narrent; ecqua spes sit denarii, an cistophoro Pompeiano jaceamus. Prætereà de muro statue quid faciendum sit. Aliud quid? etiam. Quando te proficisci istinc putes, fac ut sciam.

a Tractanda Respublica.
b Non edenda.
c De Republica curo.

REMARQUES

SUR LA VI. LETTRE.

1. POur la Pêche.] *Ad lacertas capiendas.* LACERTÆ ou LACERTI, c'est un terme générique qui comprend plusieurs espèces de poissons; comme on peut voir dans Pline. *Lib. 32. cap. ult.* Je ne crois pas qu'on veuille supposer ici avec Malespine, que Cicé-ron

qui n'ont jamais vu Vatinius [6] ; où il n'y a que moi qui ne voulût pas voir noyer les vingt Commiſſaires de la Loi des Champs [7] ; où perſonne ne m'importune ; où tout le monde m'aime ? C'eſt ici un véritable endroit pour traiter de Politique. A Rome, ni je ne le puis, ni je ne le veux. Je m'en vais donc écrire des Anecdotes [8], que je ne ferai voir qu'à vous, auſſi ſatiriques & beaucoup plus que l'Hiſtoire de Théopompe [9]. Toute ma politique ſe réduit à préſent à haïr les méchans ; encore n'eſt-ce pas une indignation qui m'inquiéte & qui m'afflige ; j'en tirerai parti au contraire, par le plaiſir que j'aurai à écrire contre eux.

Mais pour parler d'affaires, j'ai écrit de celle de mon frere aux Queſteurs de la Ville. Voyez ce qu'ils diront ; s'il y a quelque eſpérance qu'ils nous payent à Rome, ou s'il faudra ſe contenter des monnoies d'Aſie [10]. Réglez auſſi ce qu'il y a à faire pour cette muraille. Qu'ai-je encore à vous dire ? mandez-moi quand vous comptez de partir.

---

ron s'amuſoit à prendre des lézards. Il eſt aſſez clair qu'il parle de la pêche, lorſqu'il dit *tempeſtates non ſunt idoneæ.*

2. *Eratoſthéne.*] Hiſtorien, Grammairien & Aſtronome, né à Cyrene la 126. Olympiade. Il fleuriſſoit vers l'an de Rome 520. Il fut Bibliothéquaire de Ptolomée Philopator.

Suidas. V. Gerard. Voſſ. de Hiſtor. Græc. Lib. 1. cap. 17.

3. *Hipparchus.*] De Nicée, grand Aſtronome, qui

 avoit

avoit relevé les fautes d'Eratosthéne, comme nous l'apprenons de Strabon. *Lib.* 2.

V. Gerard. Voss. de Scientia Mathem. cap. 33.

4. *Tirannion.*] Il fut le Maitre de Strabon, qui étoit d'Amase aussi-bien que lui. Il étoit alors Précepteur du neveu de Cicéron. Vossius ne l'a point mis parmi les anciens Géographes : peut-être aussi qu'il n'écrivit jamais rien sur cette matiere, mais que seulement Cicéron le consultoit.

5. *J'aimerois mieux y avoir été Duumvir que Consul à Rome.*) Les Duumvirs étoient dans les Villes Municipales de l'Italie, ce qu'étoient les Consuls à Rome, & ils changeoient tous les ans comme eux. Ces Villes avoient aussi leurs Sénateurs, qu'ils appelloient Décurions, & même des Ediles & des Censeurs.

6. *Vatinius.*) Il est si connu par l'invective que Cicéron fit depuis contre lui, qu'il feroit assez inutile d'en rien dire ici de particulier. Il étoit Tribun cette année, & il fut le Ministre des violences & des attentats de César contre son collegue, & contre l'autorité du Sénat.

7. *Les vingt Commissaires de la Loi des Champs.* César ayant fait passer la Loi pour la division des terres, que le tribun Flavius avoit proposée l'année précédente, se fit en même tems donner le pouvoir de nommer vingt Commissaires pour travailler à cette division.

8. *Je m'en vais donc écrire des Anecdotes.*) Dion dit qu'il donna ce Livre cacheté à son fils, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort. Il l'intitula. *De suis consiliis*: c'étoit une espece d'apologie de sa conduite, où,

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

DE geographia etiam atque etiam deliberabimus. Orationes autem me duas postulas

en se justifiant, il avoit mêlé beaucoup de traits satiriques contre ceux qui dans ce tems-là avoient part aux affaires.

Dio. Lib. 39. Asçon. in Tog. Cand.

9. *Et beaucoup plus que l'Histoire de Théopompe.*) Disciple d'Isocrate: il avoit écrit d'une maniere fort satirique l'Histoire de son tems, sur-tout contre Philippe pere d'Alexandre.

Dionys. Halicarn. Proœm. Lib. 1. Athen. Lib. 3. Plut Polyb. &c.

10. *Ou s'il faudra se contenter des monnoies d'Asie.*] CISTOPHORO POMPEIANO. Outre les richesses immenses que Pompée avoit apportées d'Asie après la guerre contre Mithridate, le seul argent monnoyé montant à dix-sept mille cinquante talens, ce qui, à mettre le talent à cinq cens écus, fait 25575000 liv. il y avoit laissé certaine petite monnoie difficile à transporter, & qui ne valoit qu'environ un demi denier Romain, c'est-à-dire un peu moins de quatre sols. Cette monnoie étoit appellée *Cistophorum*, parce qu'elle avoit pour empreinte un de ces petits coffrets où l'on mettoit les instrumens qui servoient aux mysteres de la Déesse Cérès. Il y en a plusieurs dans Goltzius. Les Questeurs, qui payoient les appointemens des Gouverneurs de Provinces, vouloient faire payer Quintus Cicéron sur les lieux en cette monnoie, pour épargner la voiture & l'embarras du transport; & par la même raison ce Gouverneur n'en vouloit point; & prétendoit être payé en monnoie Romaine : c'est ce que Cicéron veut dire par *ecqua spes sit denarii.* Le denier étoit une monnoie d'argent, qui valoit sept à huit sols.

LETTRE VII.

JE penserai tout à loisir à cette Géographie. Des deux Harangues que vous me demandez, je n'ai gueres envie de refaire l'une, que j'ai

déchirée; ni de laiſſer paroître l'autre, où je louois un homme dont je ne ſuis pas content [1]; mais j'y penſerai auſſi. Enfin, je ferai quelque choſe, de peur que vous ne me croyiez tout-à-fait pareſſeux. Ce que vous me mandez de Clodius, me fait un grand plaiſir. Tâchez, je vous prie, d'approfondir cette affaire, & d'en découvrir le fin, pour m'en inſtruire quand vous viendrez ici. Et mandez-moi, en attendant, tout ce que vous en pourrez apprendre ou deviner, ſurtout s'il acceptera cette Ambaſſade. Avant que j'euſſe lu votre Lettre, je le ſouhaitois [2]. Non pas aſſurément que je craigne d'en venir aux mains avec lui [3], j'y ſuis au contraire tout préparé; mais c'eſt qu'il me paroiſſoit que, s'il s'eſt fait un mérite auprès du Peuple en ſe faiſant Plébéïen, il le perdroit par-là. Quoi donc? lui aurois-je dit, vous êtes-vous fait Plébéïen pour aller ſaluer Tigrane? Eſt-ce que les Rois d'Arménie ne rendent pas le ſalut aux Patriciens? Que vous dirai-je? je m'étois préparé à bien tourner en ridicule cette Ambaſſade. Mais s'il la refuſe, & ſi, comme vous me le marquez, cela déplaît fort à ceux qui ont le plus contribué à le faire Plébéïen [4], nous allons avoir une belle ſcéne.

Et à dire le vrai, il faut avouer qu'on le maltraite un peu trop. Premiérement, eſt-il juſte qu'ayant été ſeul d'homme dans la maiſon de Céſar, il n'ait pu être l'un des vingt que le même Céſar a choiſis? Enſuite, on lui promet une Ambaſſade, & on lui en donne une autre. Peut-être réſerve-t-on pour Druſus le Piſaurien [5], ou pour Vatinius le beau mangeur, celle qui eſt lucrative, pendant qu'on en donne une où il n'y a rien à gagner, & qui eſt dans le fond un hon-

bunatus ad istorum tempora reservatur. Incende hominem, amabo te, quoad potest. Una spes est salutis, istorum inter istos dissensio, cujus ego quædam initia sensi ex Curione. Jam vero Arrius Consulatum sibi ereptum fremit. Megabocchus, & hæc sanguinaria juventus inimicissima est. Accedat vero, accedat etiam ista rixa Auguratus. Spero me præclaras de istis rebus epistolas ad te sæpe missurum. Sed, illud quid sit, scire cupio, quod jacis obscure, jam etiam ex ipsis Quinqueviris loqui quosdam. Quidnam id est? si est enim aliquid, plus est boni, quam putaram.

Atque hæc; sic velim existimes non me abs te κατὰ τὸ πρακτικὸν a *quærere; quod gestiat animus aliquid agere in Rep. jam pridem gubernare me tædebat, etiam cum licebat. Nunc vero cum cogar exire de navi, non abjectis, sed receptis gubernaculis; cupio istorum naufragia ex terra intueri, cupio, ut ait tuus amicus Sophocles,* κἂν ὑπὸ στέγῃ b.

Πυκνᾶς ἀκούειν ψεκάδος εὑδούσῃ φρενί.

De muro, quid opus sit, videbis. Castricianum

a Agendi cupiditate.
b Et utique sub tecto confertim labentem audire pluviam quieto animo.

nête exil, à un homme comme Clodius, dont le *Tribunat* devoit être pour eux d'une si grande ressource [6]. Aigrissez-le, je vous prie, le plus que vous pourrez : on ne peut sauver la République qu'en mettant de la division entre ces gens-là, & il y a déja quelque disposition, comme j'ai lieu d'en juger par ce que m'a dit Curion [7]. Arrius d'une part est outré, de ce qu'on lui a fait manquer le Consulat. Cette Jeunesse sanguinaire [8] est fort opposée à Pompée [9]. S'il pouvoit encore arriver qu'ils ne s'accordassent pas sur cette place d'Augure, j'aurois alors de belles Lettres à vous écrire. Mais je suis fort curieux de savoir ce que vous voulez me faire entendre, lorsque vous me dites, que quelques-uns même des cinq [10] commencent à parler. Qu'est-ce que ce peut être? Si c'est ce que je pense, cela va mieux que je n'aurois cru.

Au reste, n'allez pas vous imaginer que je m'informe de tout ceci par envie d'être de quelque chose, & d'avoir part aux affaires. Il y avoit déja longtemps que j'étois las de m'en mêler, lorsque j'en avois la liberté. Maintenant donc que j'ai été contraint de sortir du vaisseau, non que j'aye abandonné le gouvernail, mais parce qu'on me l'a ôté des mains, je suis bien aise de voir les naufrages du bord; je suis bien aise, comme dit votre ami Sophocle [11], de sommeiller, tranquillement & à couvert, au bruit de la pluye qui tombe dehors.

Vous verrez ce qu'il y a à faire à cette muraille. Je corrigerai cette faute qui regarde Castricius [12]. Mon frere m'a écrit que c'étoit..... [13] & maintenant il écrit à votre sœur que c'est..... Ma femme vous salue, & mon fils vous prie de lui servir de caution auprès d'Aristodemus [14],

 com-

num mendum nos corrigemus : & tamen ad me Quintus cIɔ ccIɔɔ Iɔɔɔ *ſcripſerat , nunc ad ſororem tuam H-S.* xxx. *Terentia tibi ſalutem dicit. Cicero tibi mandat , ut Ariſtodemo idem de ſe reſpondeas , quod de fratre ſuo , ſororis tuæ filio , reſpondiſti. De Amalthea quod me admones , non negligemus. Cura ut valeas.*

REMARQUES
SUR LA VII. LETTRE.

OU *je louois un homme dont je ne ſuis pas content.*) Cela regarde apparemment Pompée, dont il dit dans la neuvieme Lettre, qu'il ſe repent de lui avoir donné dans ſes Harangues de ſi grandes louanges, & qu'il va chanter la palinodie.

2. *Avant que j'euſſe lu votre Lettre, je le ſouhaitois.*) J'ôte ici avec tous les Commentateurs la prépoſition *in*, comme le ſens le demande. Je n'ai pas voulu néanmoins l'ôter dans le texte, parce qu'elle ſe trouve dans tous les Manuſcrits. Grævius conjecture avec aſſez de vraiſemblance, qu'il pouvoit y avoir *iſtim;* mais il n'a rien voulu changer au texte.

3. *Non pas aſſurément que je craigne d'en venir aux mains avec lui.*) NON ME HERCULE UT DIFFERREM CUM EO VADIMONIUM. C'eſt une métaphore tirée du Droit; à la lettre, *non que je veuille éviter de comparoître en Jugement.*

4. *Qui ont le plus contribué à le faire Plébéien.*) LATORIBUS ET AUSPICIBUS LEGIS CURIATÆ. Nous avons déja dit que le Decret néceſſaire pour confirmer les Adoptions, s'appelloit *Lex Curiata*, parce qu'il paſſoit dans une Aſſemblée par Curies ou Quartiers. Cicéron veut parler ici de Céſar & de Pompée.

V. Rem. 6. ſur la 10. Lettre de ce Livre.

5. *Druſus le Piſaurien.*) On trouve un Druſus qui fut accuſé cinq ans après, la même année que le fut Vatinius

comme vous en avez servi à notre neveu. Je profiterai de l'avis que vous me donnez pour mon Amalthée. Ayez soin de votre santé.

---

nius, & apparemment pour le même sujet, c'est-à-dire, à cause des violences qu'ils avoient exercées pendant qu'ils étoient Tribuns. On ne sait pourquoi Cicéron appelle ce Drusus Pisaurien: apparemment qu'il avoit été Questeur dans cette Province de l'Asie Mineure, & qu'il lui étoit arrivé là quelqu'histoire qui lui avoit fait donner ce surnom. Il fut Préteur en 703, comme il paroît par la quatorzieme Lettre du huitieme Livre des *Fam.* où Cœlius mande à Cicéron, qui étoit alors en Cilicie: *Venez au plutôt, vous trouverez bien ici de quoi rire; vous y verrez Drusus juger les affaires qui ont rapport à la Loi Scantinia.* Elle avoit été faite contre une certaine débauche, que les Loix n'ont jamais pu bannir de l'Italie. Ainsi Cœlius veut faire entendre que ce Drusus étoit fort débauché, & c'est apparemment pour cela que Cicéron le joint ici avec Vatinius.

6. *Clodius dont le Tribunat devoit être pour eux d'une si grande ressource.*] Comme César se servit de voies de fait pour faire passer toutes les Loix qu'il proposa pendant son Consulat, il avoit à craindre, que dès qu'il seroit sorti de charge, on ne tentât de les faire casser. Ainsi il étoit fort important pour lui d'avoir alors quelque Tribun qui lui fût entiérement dévoué, & qui s'opposât aux tentatives que l'on pourroit faire, & que l'on fit en effet.

7. *Comme j'ai lieu d'en juger par ce que m'a dit Curion.*) Mr. de St. Réal conclut décisivement de ces paroles, que cette Lettre a été écrite après la suivante, où Cicéron parle à Atticus de l'entretien qu'il avoit eu avec Curion; mais cela ne me paroît nullement décisif. Il

 est

eſt très-naturel que Cicéron, qui ne fait qu'indiquer ici l'entretien qu'il avoit eu avec Curion, en ait rendu compte plus en détail à Atticus un ou deux jours après.

8. *Cette Jeuneſſe ſanguinaire.*) Ce ſont ces mêmes jeunes gens qu'il appelle ailleurs les Entremetteurs de la Conjuration, & qu'il traite ici de Jeuneſſe ſanguinaire; parce que les complices de Catilina avoient réſolu de mettre le feu à Rome, & de maſſacrer une partie des principaux Citoyens. *Noſtri illi Commiſſatores conjurationis barbatuli juvenes, &c.* Epiſt. 16. Lib. 1.

9. *Pompée.*(MEGABOCCHUS. Il eſt très-ſûr qu'il s'agit ici de Pompée, auſſi-bien que dans pluſieurs autres endroits de ce Livre, où Cicéron le déſigne par d'autres noms énigmatiques. Les Commentateurs diſent qu'il appelle Pompée *Megabocchus*, parce que Pompée avoit défait L. Domitius en Afrique, où Bocchus beau-pere de Jugurtha avoit regné; & *Megas* ſignifie en Grec la même choſe que *Magnus* ſurnom de Pompée. Cela ne ſatisfait guere; mais on feroit bien moins content de tout ce que les Commentateurs imaginent pour expliquer ce que ſignifient *Alabarches* & *Sampſiceramus*, deux autres noms énigmatiques que Cicéron donne à Pompée. Ceux qui liront ces Remarques, doivent me ſavoir gré de ce que je ne crois pas mes Lecteurs fort curieux de cette eſpece de divination, trop incertaine pour piquer leur curioſité. Les Traducteurs ſont aſſez à plaindre d'être obligés d'examiner avec ſoin toutes ces conjectures, pour voir s'ils y trouveront quelque choſe qui puiſſe contenter des eſprits raiſonnables. Il n'eſt pas extraordinaire qu'après dix-huit cens ans, on ne puiſſe pas déchifrer des mots que Cicéron a affecté de rendre obſcurs. Il y auroit une ſorte de généroſité, mais dont la plupart des Critiques ne ſont guere capables, à dire quelquefois, *Davus ſum, non Œdipus.*

10. *Quelques-uns même des cinq.*) EX IPSIS QUINQUEVIRIS. Manuce a cru qu'il falloit lire ici *viginti-viris*: mais cette conjecture eſt contraire à tous les Manuſcrits, & n'eſt nullement néceſſaire. Il y a apparence que parmi les vingt Commiſſaires de la Loi des Champs, on en nomma cinq pour l'établiſſement d'une nouvelle Colonie à Capoue, à la tête deſquels étoit Pompée. Lorſqu'on établiſſoit une nouvelle Colonie, on envoyoit

envoyoit pour cela, ou trois, ou cinq, ou sept Commissaires, qui s'appelloient *trium-viri*, *quinque-viri*, *septem-viri*. Il y a apparence que ces cinq étoient les plus attachés à César, & que c'est pour cela que Cicéron dit, s'il est vrai que quelques-uns même des cinq commencent à se plaindre, cela va mieux que je ne pensois. Mr. de St. Réal a mis dans son Texte *vigintiviris*, sans avertir que ce n'étoit qu'une conjecture. Méthode pernicieuse & propre à défigurer tous les Auteurs anciens, que de mettre dans le Texte des leçons qui ne sont autorisées par aucun Manuscrit, & que le sens ne demande pas nécessairement. C'est ce que Mr. de St. Réal a fait en plus d'un endroit.

11. *Comme dit votre ami Sophocle.*] Ce que Cicéron cite ici de ce Poëte Tragique, est aussi cité par Stobée, sans marquer de quelle Tragédie. De plus de cent Pieces de théatre de cet Auteur, il ne nous en reste que sept. Tibulle a dit dans le même sens,

Aut gelidas hibernus aquas cum fuderit Auster,
Securum somnos imbre juvante sequi.
Eleg. 1. Lib. 1.

12. *Castricius.*) C'étoit un Négociant d'Asie, où le frere de Cicéron étoit alors Gouverneur.

pro Flacco.

13. *Mon frere m'a écrit que c'étoit .... & maintenant il a écrit à votre sœur que c'est .....*) Le Texte est visiblement corrompu en cet endroit, & les chifres sont dérangés; car les Romains en comptant ne mettoient pas les plus petits nombres les premiers, comme faisoient quelquefois les Grecs & les Hébreux. Il y a même ici une lacune dans un des meilleurs Manuscrits. J'ai donc mieux aimé laisser les chifres en blanc, que de deviner en l'air sur une affaire que nous ne pouvons connoître, & qui n'intéresse point.

14. *Aristodemus.*) On ne sait qui étoit cet homme; mais comme son nom est Grec, il y a beaucoup d'apparence que c'étoit quelque Savant qu'on vouloit mettre auprès des deux jeunes Cicérons.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Epistolam cum à te exspectarem ad vesperum, ut soleo, ecce tibi nuntius, pueros venisse Roma. Voco, quæro, ecquid litterarum? negant. Quid ais, inquam, nihil ne à Pomponio? Perterriti voce & vultu, confessi sunt se accepisse, sed excidisse in via. Quid quæris? permoleste tuli. Nulla enim abs te per hos dies epistola inanis aliqua re utili & suavi venerat. Nunc, si quid in ea epistola, quam ante diem XVI. *Kal. Maii dedisti, fuit historia dignum, scribe quam primum, ne ignoremus: sin nihil præter jocationem, redde id ipsum. Et scito Curionem adolescentem venisse ad me salutatum. Valde ejus sermo de Publio cum tuis litteris congruebat. Ipse vero mirandum in modum reges odisse superbos. Peræque narrabat incensam esse juventutem, neque ferre hæc posse. Bene habemus; nos, si in his spes est, opinor, aliud agamus. Ego me do historiæ. Quanquam, licet me Saufeium putes esse, nihil me est inertius.*

Sed cognosce itinera nostra, ut statuas, ubi nos visurus

LETTRE VIII.

COmme j'attendois le soir de vos nouvelles avec mon impatience ordinaire, on me vint dire que quelques-uns de mes gens étoient arrivés de Rome. Je les fais venir, je leur demande s'ils n'ont point de Lettres, ils répondent que non. Comment, leur dis-je, il n'y en a point d'Atticus? Epouvantés de l'air & du ton que je pris, ils m'avouerent que vous leur en aviez donné une, mais qu'ils l'avoient perdue en chemin. Que vous dirai-je? j'en fus très-fâché; car tous ces jours-ci vous ne m'en avez point écrit où il n'y eût quelque chose d'intéressant & d'agréable. S'il y avoit donc dans cette Lettre du 15. d'Avril quelque nouvelle importante, ne me la laissez pas ignorer plus longtemps; & s'il n'y avoit que des plaisanteries, récrivez-les moi toujours. Vous saurez que le jeune Curion m'est venu voir; ce qu'il m'a dit de Clodius s'accorde fort avec ce que vous m'en avez écrit. Il paroit fort ennemi de nos Tyrans, & il m'a assuré que tous les jeunes gens de qualité n'étoient pas moins animés que lui, & qu'ils ne pouvoient souffrir tout ce qui se passe. A la bonne heure si nous pouvons nous en reposer sur eux; je serai ravi de me faire d'autres occupations, & je vais me mettre à écrire l'Histoire. Cependant il faut avouer que personne n'est plus paresseux que moi, quoique vous me preniez pour un Saufeius [1].

Je vais vous rendre compte de ma marche, afin

visurus sis. In Formianum volumus venire Parilibus ; inde, (quoniam putas prætermittendum nobis esse hoc tempore Cratera illum delicatum) Kal. Maii de Formiano proficiscemur, ut Antii simus. A. D. v. Non. Maii. Ludi enim Antii futuri sunt à IV. *ad prid. Non. Maii. Eos Tullia spectare vult. Inde cogito in Tusculanum, deinde Arpinum, Romam A. D. Kal. Jun. Te aut in Formiano, aut Antii, aut in Tusculano, cura ut videamus. Epistolam superiorem restitue nobis, & appinge aliquid novi.*

REMARQUES

SUR LA VIII LETTRE.

1. *Cependant il faut avouer que personne n'est plus paresseux que moi, quoique vous me preniez pour un Saufeius.*) QUAMQUAM, LICET ME SAUFEIUM PUTES ESSE, NIHIL ME ESSE INERTIUS. Comme Saufeius menoit une vie de Philosophe, il donnoit tout son temps à l'étude. Quelques Commentateurs prennent ici les paroles du Texte dans un sens tout opposé, selon lequel il faudroit traduire, *Je vous permets de me croire aussi paresseux que Saufeius*, parce que, disent-ils, il étoit Philosophe Epicurien : mais il s'agit ici d'une paresse à écrire & à composer, qui n'est pas ordinairement celle des Philosophes.

2. *Le 21 d'Avril.*] PARILIBUS, c'étoit une Fête que les Pasteurs célébroient en l'honneur de la Déesse Palès, & qui étoit aussi appellée par cette raison *Palilia*. On l'appelloit *Parilia*, selon Festus, parce qu'on invoquoit cette Déesse *pro partu pecoris :* les femmes grosses célébroient aussi cette Fête, afin que leurs couches fussent

afin que vous voyiez où vous pourrez me venir voir. Je compte d'être à Formies le vingt-unieme d'Avril [2]. Ensuite (puisque vous croyez que dans un si malheureux temps, je ne dois point aller dans un endroit aussi délicieux que Bayes [3],) je partirai de Formies le premier de Mai pour être le trois à Antium, où il doit y avoir des Jeux depuis le quatre jusqu'au sept; ma fille a envie de les voir. De-là j'irai à Tusculum, ensuite à Arpinum, & je serai à Rome le premier de Juin. Faites en sorte de me venir voir ou à Formies, ou à Antium, ou à Tusculum. Récrivez-moi cette Lettre qui a été perdue, & ajoutez-y quelque chose de nouveau.

---

sent heureuses. C'étoit ce jour-là que la Ville de Rome avoit été fondée. Comme Cicéron n'en parle ici qu'en passant, en maniere de date, il n'est pas nécessaire de faire le détail des cérémonies que l'on y observoit, & que l'on peut voir dans les Fastes d'Ovide Livre 4. Il la met au 20 d'Avril, & un ancien Calendrier au 21.

3. *Je ne dois point aller dans un endroit aussi délicieux que Bayes.*) PRÆTERMITTENDUM NOBIS ESSE HOC TEMPORE CRATERA ILLUM DELICATUM. Le Golphe entre le Promontoire de Misene, & celui de Minerve, étoit appellé par les Grecs *κρατὴρ* un vase, un bassin, à cause de sa forme; & Cicéron l'appelle *delicatum*, parce que c'étoit sur ce Golphe qu'étoit Bayes, l'endroit le plus délicieux de toute l'Italie, comme nous l'avons dit sur la seizieme Lettre du premier Livre. Pouzzoles & Pompéii, où Cicéron avoit des maisons de Campagne, étoient sur ce même Golphe, qui est celui de Naples. Ce que dit ici Cicéron, a rapport à ce que l'on verra dans la onzieme Lettre : *cum velim vitare omnium deliciarum suspicionem, &c.*

Strabo Lib. 5.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

S. V. B. E. Cum mihi dixisset Cæcilius Quæstor puerum se mittere, hæc scripsi raptim, ut tuos elicerem mirificos cum Publio dialogos, cum eos de quibus scribis; tum illum, quem abdis, & ais, longum esse, quæ ad ea responderis, præscribere; illum vero, qui nondum habitus est, quem illa βοῶπις a, *cum è Solonio redierit, ad te est relatura; sic velim putes, nihil hoc posse mihi esse jucundius. Si vero, quæ de me pacta sunt, ea non servantur; in cœlo sum: ut sciat hic noster Hierosolymarius, traductor ad plebem, quam bonam meis putissimis orationibus gratiam retulerit: quarum exspecta divinam* παλινῳδίαν b.

Etenim, quantum conjectura auguramur, si erit nebulo iste cum his dynastis in gratia, non modo de cynico Consulari, sed ne de istis quidem piscinarum Tritonibus poterit se jactare. Non enim poterimus ulla esse in invidia, spoliati opibus, & illa Senatoria potentia. Sin autem

a Bubulis oculis.

b Recantationem.

LETTRE IX.

SI vous vous portez bien, je m'en réjouis. Le Questeur Cæcilius m'ayant averti qu'il envoyoit à Rome, je vous écris à la hâte, pour tirer de vous ces merveilleux entretiens que vous avez eus avec Clodius, soit ceux dont vous me faites quelque détail, soit celui dont vous me dites seulement, qu'il seroit trop long de m'écrire tout ce que vous lui avez répondu. Mais n'oubliez pas sur-tout celui que vous ne pouviez pas encore savoir, & dont cette Junon moderne 1 devoit vous rendre compte à son retour de Solonium; vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir. Si Clodius ne tient pas la parole qu'il a donnée à Pompée sur mon sujet, je triomphe. Il verra alors ce Héros de Judée 2 qui se mêle de faire agréger des Patriciens parmi le Peuple, quelle reconnoissance il a eu de ces Harangues où je lui ai donné des louanges si outrées : attendez-vous à me voir chanter la palinodie de la belle maniere.

Au reste, autant que j'en puis juger, si ce brouillon demeure uni avec nos Tyrans, il n'aura que faire de rien entreprendre, ni contre moi qu'il appelle le Cynique Consulaire 3, ni contre ces Tritons amoureux de leurs viviers; puisque nous ne pouvons plus faire ombrage à personne, étant dépouillés de notre crédit & de l'autorité que nous avions dans le Sénat. Que s'il se déclare contre ceux qui gouvernent, il seroit alors ridicule qu'il se déclarât aussi contre nous : mais qu'il fasse comme il lui plaira.

En

tem ab his dissentiet, erit absurdum in nos invehi. Verumtamen invehatur.

Festive, mihi crede, & minore sonitu, quam putaram, orbis hic in Rep. est conversus: citius omnino, quam potuit; id culpa Catonis, sed rursus improbitate istorum, qui auspicia, qui Æliam legem, qui Juniam, & Liciniam, qui Cæciliam & Didiam neglexerunt; qui omnia remedia Reip. effuderunt; qui regna, qui prædia Tetrarchis, qui immanis pecunias paucis dederunt. Video jam quo invidia transeat, & ubi sit habitatura. Nihil me existimaris, neque usu, neque à Theophrasto didicisse, nisi brevi tempore desiderari nostra illa tempora videris. Etenim si fuit invidiosa Senatus potentia; cum ea non ad populum, sed ad tres homines immoderatos redacta sit, quidnam censes fore?

Proinde isti licet faciant, quos volent, Consules, Tribunos pleb. denique etiam Vatinii strumam sacerdotii διβάφῳ [a] *vestiant; videbis brevi tempore magnos non modo eos, qui nihil titubarunt, sed etiam illum ipsum, qui peccavit, Catonem. Nam nos quidem, si per istum tuum sodalem Publium licebit,* σοφιστεύειν [b] *cogitemus: si ille cogitat, tantum duntaxat nos defen-*

a Bis tincta purpura.

b Philosophari.

En vérité cette révolution s'eſt faite dans la République d'une jolie maniére, & avec beaucoup moins de bruit que je n'aurois cru [4]. On pouvoit empêcher que cela n'allât ſi vite, & il y a bien de la faute de Caton [5]. Mais il faut s'en prendre encore plus à ceux qui ont négligé les Auſpices, & violé tant de Loix différentes [6]; qui ont épuiſé toutes les reſſources de l'Etat; qui ont donné à des Princes le titre de Roi avec des Provinces de l'Empire [7], & à des Particuliers des ſommes immenſes du Tréſor public. Je vois d'ici ſur qui va tomber la haine & l'envie, & où elle ſe fixera. Croyez que ni l'expérience ni mes Livres ne m'ont rien appris, ſi l'on ne regrette bientôt le temps de mon Conſulat. Puiſque la maniere dont le Sénat uſa alors de ſon autorité, parut odieuſe [8], que ſera-ce maintenant qu'elle eſt paſſée, non pas au Peuple, mais à trois Particuliers [9] qui ne gardent aucun ménagement ?

Ainſi, qu'ils faſſent tels Conſuls & tels Tribuns qu'il leur plaira, qu'ils parent même s'ils veulent de la robe d'Augure [10], le gouêtre de Vatinius [11], vous verrez, dis-je, dans peu de temps, non ſeulement ceux à qui on ne peut reprocher aucune faute, mais Caton même, plus puiſſans que jamais. Pour moi je ne penſe qu'à philoſopher, pourvu que votre ami Clodius [12] me le permette; ſinon je me contenterai de me défendre, & je déclare que comme les Philoſophes ſont toujours prêts à diſputer, je ſerai auſſi prêt à combattre contre tous ceux qui m'attaqueront. Ma partie doit me le pardonner : ſi je n'ai pas fait pour elle plus que je ne devois, j'en

defendere, & quod est proprium artis hujus, ἐπαγγέλλομαι a.

Ἀνδρ' ἀπαμύνεσθαι, ὅτε τις πρότερος χαλεπήνῃ.

Patria propicia sit: habet à nobis, etiam si non plus, quam debitum est, plus certe, quam postulatum est. Male vehi malo alio gubernante, quam tam ingratis vectoribus, bene gubernare. Sed hæc coram commodius.

Nunc audi, quod quæris. Antium me ex Formiano recipere cogito A. D. v. Non. Majas. Antio volo Non. Majis proficisci in Tusculanum. Sed cum è Formiano rediero, (ibi esse usque ad pridie Kalend. Majas volo) faciam statim te certiorem. Terentia tibi salutem. Κικέρων ὁ μικρὸς ἀσπάζεται Τίτον Ἀθηναῖον b

a Denuntio eum virum me ulturum quicunque prior mihi molestus fuerit.

b Cicero parvulus salutat Titum Athenienfem.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. *Cette Junon moderne.*) ILLA βοῶπις, c'eſt une épithéte qu'Homere donne à Junon, & qui ſignifie à la lettre *qui a des yeux de bœuf*, & dans le figuré *de grands yeux à fleur de tête.* Cicéron veut parler de la ſœur de Clodius, qui, à ce qu'on prétendoit, ſervoit de femme à ſon frere, comme Junon à Jupiter, dont elle étoit la ſœur.

2. *Ce Héros de Judée.*) Pompée, après la mort de Mi-

j'en ai du moins fait plus qu'elle n'exigeoit. J'aime mieux être mal conduit par d'autres, que de conduire une barque remplie de Paſſagers ſi ingrats : mais nous en parlerons enſemble plus à loiſir.

Pour répondre à ce que vous me demandez, je compte de revenir de Formies à Antium [13] le troiſieme de Mai, & d'aller le ſept d'Antium à Tuſculum ; mais lorſque je ſerai parti de Formies, où je compte d'être juſqu'au dernier d'Avril, je vous le ſerai auſſitôt ſavoir. Ma femme vous ſalue, & mon petit Cicéron auſſi [14].

Mithridate, pouſſa fort avant ſes conquêtes en Aſie : tout le monde ſait qu'il prit Jéruſalem.

3. *Le Cynique Conſulaire.*) Cicéron étoit grand Diſeur de bons mots & n'épargnoit perſonne, ce qui lui fit ſouvent des ennemis : l'on ſait que les Philoſophes Cyniques étoient auſſi de cruels railleurs. Plutarque & Macrobe nous ont conſervé pluſieurs de ces bons mots de Cicéron, par leſquels on peut juger que s'il rencontroit bien ordinairement, il en hazardoit auſſi pluſieurs aſſez froids. Tant il eſt vrai que le rôle de Diſeur de bons mots eſt difficile à jouer & à ſoutenir, même par les perſonnes qui ont le plus d'eſprit. *Caninam facundiam exercuit*, diſoit Appius, frere de Clodius, au rapport de Salluſte cité par Lactance : ce qui a un rap-

rapport visible avec ce que Cicéron dit ici, que ses ennemis l'appelloient le *Cynique Consulaire.*

4. *Cette révolution s'est faite dans la République d'une jolie maniere, & avec beaucoup moins de bruit que je n'aurois cru.*) MINORE SONITU QUAM PUTARAM ORBIS HIC IN REPUBLICA EST CONVERSUS. C'est une métaphore tirée d'un Jeu que les Grecs appelloient κοιχηλασίαν. Il s'agissoit de faire rouler un cercle de fer, autour duquel il y avoit des anneaux qui faisoient un certain bruit. Il paroit par un endroit de la vingt-unieme Lettre de ce Livre, où Cicéron se sert de la même métaphore, que l'habileté consistoit à faire tourner ce cercle avec un mouvement si égal, que les anneaux fissent très-peu de bruit.

5. *Il y a bien de la faute de Caton.*) On a vu dans les Lettres précédentes, que Caton avoit empêché opiniâtrement qu'on n'accordât aux Fermiers de la République ce qu'ils demandoient. César ne fut pas plutôt Consul, qu'il leur fit remettre le tiers du prix de leur bail; & par-là mit dans ses intérêts tout l'Ordre des Chevaliers, qui abandonnerent Caton, lorsqu'il voulut avec Bibulus s'opposer aux entreprises.

6. *Violé tant de Loix différentes.*) Il y a dans le Texte les Loix Ælia, Junia-Licinia, & Cæcilia-Didia. Nous avons déja parlé ailleurs de la Loi Ælia. La Loi Cæcilia-Didia avoit été faite par Cæcilius-Metellus & T. Didius l'an de Rome 655; & la Loi Junia-Licinia par Junius-Sillanus & Licinius-Muræna, l'année d'après le Consulat de Cicéron. Cette derniere n'avoit fait que renouveller la premiere, avec de nouvelles peines contre ceux qui la violeroient. Elles ordonnoient l'une & l'autre, qu'on ne feroit passer aucune Loi sans l'avoir auparavant exposée en public pendant trois Foires consécutives, qui se tenoient de neuf en neuf jours; & qu'on garderoit aussi d'autres formalités, que César n'observa point lorsqu'il fit passer ses Loix. Il y avoit encore une Loi Licinia, qui défendoit à ceux qui avoient fait passer une Loi, de nommer Commissaire pour son exécution aucun de ses collegues, de ses parens, ou de ses alliés. César y avoit visiblement contrevenu, en nommant Commissaire pour la distribution des terres de la Campanie Atius-Balbus son beau-frere.

7.

7. *Qui ont donné à des Princes le titre de Roi avec des Provinces de l'Empire.*] Cela regarde tout ce que Pompée avoit fait dans les Provinces nouvellement conquises, dont il avoit disposé comme il lui avoit plû. Il avoit, entr'autres, donné à Dejotarus Tétrarque de Galatie le titre de Roi avec la petite Arménie; & César venoit de faire confirmer par le Peuple tout ce qu'avoit fait Pompée.

8. *Puisque la maniere dont le Sénat usa alors de son autorité, parut odieuse.*) A cause de la maniere extraordinaire dont on procéda contre les principaux complices de la Conjuration.

9. *Mais à trois Particuliers.*) Varron fit une Histoire Satirique sur cette triple alliance, qu'il intitula *Tricipiniam*, La bête à trois têtes; mais apparemment que cet Ecrit ne parut point du vivant de Pompée, dont il étoit ami particulier.

10. *De la robe d'Augure.*) διβάφῳ: la robe d'Augure étoit d'une couleur mêlée de pourpre & d'écarlate, comme le dit Servius sur le septieme Livre de l'Enéide.
Plin. Lib. 9. cap. 39.

11. *Le gouêtre de Vatinius.*) Ce gouêtre avoit déja donné lieu à une plaisanterie de Cicéron. Vatinius lui ayant demandé quelque grace pendant qu'il étoit Préteur, & Cicéron ayant délibéré quelque temps : Pour moi, dit Vatinius, je n'hésiterois pas un moment si j'étois à votre place. Aussi, reprit Cicéron, *Tantas cervices non habeo*, ce qui signifie également, Je n'ai pas tant de tête que vous, & je n'ai pas tant de col. Paterculus dit du même Vatinius, qu'il étoit également mal fait de corps & d'esprit. *Lib. 2.*
Plut. vit. Cicer.

12. *Votre ami Clodius.*] TUUM SODALEM. *Sodalis* signifie proprement compagnon de table. Cicéron appelle ainsi Clodius, parce qu'il mangeoit alors souvent avec Atticus.
Epist. 10. & 14. h. Lib.

13. *De revenir de Formies à Antium le troisieme de Mai.*) ANTIUM ME FORMIANO RECIPERE. Je traduis ainsi, parce que Cicéron n'étoit pas encore alors à Formies, comme l'a cru Pighius, puisque dans les deux Lettres suivantes il est sur le chemin d'Antium à Formies, & elles ont certainement été écrites depuis celle-ci : car dans la

la onzieme Cicéron mande à Atticus qu'il ne compte plus de revenir à Antium, comme en effet il n'y revint pas; au-lieu que dans celle-ci il comptoit encore d'y aller.

14. *Et mon petit Cicéron aussi.*) Κικέρων ὁ μικρός, &c. à la lettre, *Le petit Cicéron salue Titus l'Athénien.* Ci-

EPISTOLA X.

VULGATIS XII.

CICERO ATTICO SAL.

NEgent illi Publium Plebeium factum esse. Hoc vero regnum est, & ferri nullo pacto potest. Emittat ad me Publius qui obsignent: jurabo Cnæum nostrum, collegam Balbi, Antii mihi narrasse, se in auspicio fuisse.

O suaves epistolas tuas, uno tempore mihi datas, duas! quibus εὐαγγέλια a *quæ reddam, nescio: deberi quidem plane fateor. Sed vide* συγκύρημα b *Emerseram commode ex Antiati in Appiam ad Tris Tabernas ipsis Cerialibus, cum in me incurrit Roma veniens Curio meus. Ibidem ilico puer abs te cum epistolis. Ille ex me, nihil ne audissem novi? ego negare. Publius, inquit, Tribunatum pleb. petit. Quid ais? & inimicissimus quidem Cæsaris, & ut om-*

a Boni nuntii præmia.
b Casum.

céron écrivant en Grec, se sert aussi de la maniere des Grecs. Comme ils n'avoient point de surnom, & que le nom qu'ils portoient étoit ordinairement commun à plusieurs personnes, on les distinguoit par celui de leur pere, ou de leur pays.

LETTRE X.

C'est la douzieme dans les Editions ordinaires.

Quoi? ceux même qui ont fait Clodius Plébéïen, lui en contesteront la qualité [1]? c'est là une tyrannie insupportable. Que Clodius m'envoie seulement quelqu'un pour recevoir ma déposition [2]. J'attesterai que Pompée, collégue de Balbus [3], m'a dit lui-même à Antium, qu'il avoit servi d'Augure dans cette affaire.

Les agréables Lettres que les deux que j'ai reçues de vous tout à la fois! Je ne sai que vous envoyer en revanche, mais je sai bien du moins que cela mériteroit quelque chose. Apprenez une rencontre: comme j'arrivois d'Antium aux trois Tavernes par le grand chemin d'Appius [4], j'ai trouvé mon cher Curion [5], qui venoit de Rome, & en même temps le garçon qui m'apportoit vos Lettres. Curion me demande si je n'ai rien appris de nouveau? je répons que non. Clodius, reprit-il, demande la charge de Tribun, que pensez-vous de cela? il est le plus grand ennemi de César, & c'est pour faire casser tout ce qu'il aura fait pendant son Consulat. Et que

omnia, inquit, ista rescindat. Quid Cæsar? inquam. Negat se quicquam de illius adoptione tulisse. Deinde suum, Memmii, Metelli Nepotis exprompsit odium. Complexus juvenem dimisi, properans ad epistolas.

Ubi sunt, qui ajunt ζώσης φωνῆς [a]? *quanto magis vidi ex tuis litteris, quam ex illius sermone, quid ageretur, de ruminatione quotidiana, de cogitatione Publii, de lituis* βοώπιδος [b], *de signifero Athenione, de litteris missis ad Cnæum, de Theophanis, Memmiique sermone? Quantam porro mihi exspectationem dedisti convivii istius* ἀσελγοῦς [c]? *sum in curiositate* ὀξύπεινος [d]: *sed tamen facile patior te id ad me* συμπόσιον [e] *non scribere; præsentem audire malo.*

Quod me ut scribam aliquid hortaris: crescit mihi quidem materies, ut dicis: sed tota res etiam nunc fluctuat; κατ' ὀπώρην τρὸξ [f]: *quæ si desederit, magis erunt judicata quæ scribam: quæ si statim à me ferre non potueris, primus habebis tamen, & aliquandiu solus. Dicæarchum recte amas: Luculentus homo est, & civis haud paullo melior, quam isti nostri* ἀδικαίαρχοι [g]. *Litteras scripsi hora decima Cerialibus*

a Vivæ vocis *supp.* major efficacitas.
b Bubulis oculis præditæ Junonis.
c Lascivi. *d* Famelicus. *e* Convivium.
f Per autumnum fæx. *supp.* nondum desedit.
g Injusti magistratus.

dit à cela César, lui dis-je ? Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius [6]. Curion s'est déclaré ensuite sur la haine que lui, Memmius & Metellus Nepos ont pour le même César [7]. Je l'ai embrassé là-dessus, & je m'en suis défait pour lire au plutôt vos Lettres.

Qu'on a tort de dire qu'on s'instruit beaucoup mieux de vive voix que par Lettres ! Combien l'ai-je été mieux par les vôtres que par cet entretien, de tout ce qui se passe, des nouveaux projets que l'on médite chaque jour, des desseins de Clodius, des mouvemens que sa sœur se donne pour l'animer encore davantage [8], du Porte-Enseigne de la Sédition [9], des Lettres écrites à Pompée, de la conversation de Théophane avec Memmius ! Que vous me donnez d'envie d'apprendre le détail de ce festin, ou plutôt de cette débauche ! j'en suis dans la derniere impatience. Cependant je consens que vous ne m'en écriviez point, j'aime mieux attendre que vous m'en entreteniez.

Vous m'exhortez toujours à composer [10], & il est vrai que la matiere croît ; mais elle n'est pas encore reposée, elle boût toujours ; quand elle sera bien éclaircie, alors je verrai mieux ce qu'on en peut faire. Si je ne vous le communique pas d'abord, du moins serez-vous le premier, & peut-être longtemps le seul à qui je le ferai voir. Vous avez raison d'aimer Dicéarque ; c'est un excellent homme, & un Citoyen un peu meilleur que nos injustes Maitres [11]. J'écris ceci le 19. d'Avril à quatre heures du soir, aussi-tôt après que j'ai eu reçu votre Lettre ; mais je compte de n'envoyer celle-ci que demain, par la premiere commodité que je trouverai. Ma femme a lu avec bien du plaisir ce que vous

rialibus, ſtatim ut tuas legeram: ſed eas eram daturus, ut putaram, poſtridie ei, qui mihi primus obveniſſet. Terentia delectata eſt tuis litteris: impertit tibi multam ſalutem: καὶ Κικέρων ὁ φιλόσοφος τὸν πολιτικόν Τίτον ἀσπάζεται a.

a Et Cicero Philoſophus ſalutat Titum Rempublicam tractantem.

REMARQUES
SUR LA X. LETTRE.

1. *Quoi? ceux mêmes qui ont fait Clodius Plébéïen lui en conteſteront la qualité?*) Apparemment que Céſar & Pompée n'étoient pas alors contens de Clodius. Ils craignoient ſon humeur fougueuſe & entreprenante, que Pompée n'éprouva que trop depuis: & pour empêcher qu'il ne fût Tribun, ils prétendoient que ſon adoption n'avoit pas été faite dans les formes, & qu'on n'avoit pas conſulté les Auſpices: lorſqu'on aſſembloit le Peuple pour lui propoſer quelque affaire, il faloit que trois Augures obſervaſſent le vol des Oiſeaux. Au reſte, cette brouillerie de Clodius avec Céſar ne dura pas; peut-être même qu'elle ne fut pas fort ſérieuſe, & que ce n'étoit qu'un panneau que Clodius tendoit aux gens du bon parti, & dans lequel Cicéron donna trop aiſément. Il eſt étonnant qu'étant intéreſſé plus que perſonne à ſoutenir que l'adoption de Clodius étoit nulle, comme il le ſoutint depuis que ce Tribun ſe fut déclaré contre lui, il s'offre ici lui-même pour atteſter qu'elle avoit été faite dans les formes.

2. *Quelqu'un pour recevoir ma dépoſition.*) QUI OBSIGNENT ſupp. *Teſtimonium*, c'eſt-à-dire, qui mettent leur cachet à l'Acte que je ferai. On voit la même choſe dans la Lettre quinzieme du quinzieme Livre, *Ego teſtimonium compoſui, quod, cum voles, obſignabis.*

3. *Pompée collegue de Balbus.*) Il y a apparence que Bal-

m'écrivez, elle vous fait mille complimens ; & Cicéron, maintenant Philosophe, salue Atticus devenu Homme d'Etat.

Balbus avoit été nommé Commissaire avec Pompée pour établir une nouvelle Colonie à Capoue, & que Cicéron les vit tous deux à Antium lorsqu'ils passerent pour y aller, & que c'est pour cela qu'il parle de lui ici ; car il n'y a nulle apparence de penser, comme Mr. de St. Réal, que c'est un reproche que Cicéron fait ici à Pompée, de ce qu'il s'étoit avili jusqu'à être d'une affaire où il avoit Balbus pour collegue. Si Cicéron avoit voulu faire une comparaison odieuse, il auroit trouvé parmi les vingt Commissaires de la Loi des Champs, des gens fort au-dessous de Balbus qui avoit été Préteur. Il avoit épousé la sœur de César, dont il eut une fille qui épousa Octavius, pere de l'Empereur Auguste. Suétone dit qu'Atius Balbus comptoit plusieurs Sénateurs parmi ses ancêtres, & que du côté de sa mere il étoit proche parent de Pompée. Ainsi quelle honte y avoit-il pour Pompée, d'avoir un de ses plus proches parens pour collegue ?

A matre magnum Pompeium arctissimo contingebat gradu. Sueton. Aug.

4. *Le grand chemin d'Appius.*) Fait par Appius Cæcus le Censeur, l'an de Rome 461. Il commençoit à la Porte Capene, & alloit tomber près de Capoue, dans un autre grand chemin qu'on appelloit *La Voie Latine.*

5. *Mon cher Curion.*) Il s'étoit attaché à Cicéron pour se former à l'Eloquence. Il réussit, mais il n'en fit pas un bon usage, comme on verra dans la suite.

Epist. 1. Lib. 2. Fam. de Clar. Orat. Facundus malo publico. *Vell. Paterc.*

6. *Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius.*

Clodius.) Il etoit vrai néanmoins que c'étoit à lui principalement que Clodius en avoit l'obligation. Le Tribun Cornificius avoit tenté inutilement l'année précédente de faire aggréger Clodius parmi les Plébéïens. Metellus Celer s'y étoit toujours opposé, quoique beaufrere & cousin-germain de Clodius. Mais au commencement de cette année, Cicéron plaidant pour C. Antonius, s'étendit par maniere de digression sur l'état malheureux où étoit alors la République, & dit bien des choses qui regardoient personnellement César, qui en fut si choqué, qu'ayant assemblé le Peuple sur le champ, il fit confirmer l'adoption de Clodius.

Pro Domo. Sueton. Jul. cap. 20. Dio. Lib. 38.

7. *Sur la haine que lui, Memmius & Metellus Nepos ont pour le même César.*) Curion le pere étoit ennemi de César, & l'on cite même une Harangue qu'il avoit faite contre lui. Memmius étant Préteur l'année suivante, fit tout ce qu'il put pour faire casser tout ce que César avoit fait pendant son Consulat; mais il n'en put venir à bout, & il se raccommoda depuis avec lui. Pour Metellus Nepos, il avoit été Tribun la même année que César étoit Préteur, & ils étoient alors fort unis: on ne sait point ce qui les brouilla, & ils se raccommoderent bientôt.

8. *Des desseins de Clodius, des mouvemens que sa sœur se donne pour l'animer encore davantage.*] DE LITUIS βοώπιδος. Cette métaphore paroîtra un peu extraordi-

EPISTOLA XI.

VULGATIS X

CICERO ATTICO SAL.

VOlo ames meam constantiam. Ludos Antii spectare non placet. Est enim ὑποσόλοικον a, cum

a Subabsurdum.

naire. Cicéron veut dire que comme la trompette anime au combat, Clodia animoit son frere contre Cicéron. Il y a une métaphore toute semblable dans l'onzieme Livre, où Cicéron mande à Atticus que César disoit, que c'étoit son frere qui l'avoit porté à sortir de l'Italie, & à aller trouver Pompée, *lituum meæ profectionis fuisse*. On appella aussi depuis T. Ampius *tubam belli civilis*. Epist. 12. Lib. 6. *Fam.* C'est ainsi qu'en comparant différens endroits qui ont du rapport, on trouve qu'un sens qui paroît d'abord extraordinaire, est le véritable & l'unique; mais il n'y a guere qu'un Traducteur qui se donne la peine de faire ces comparaisons. Au reste, le *lituus* étoit une espece de trompette recourbée.

9. *Du Porte-Enseigne de la Sédition.*) DE SIGNIFERO ATHENIONE. C'est le nom de celui qui excita en Sicile la guerre des Esclaves. Cicéron veut désigner Vatinius, comme ailleurs il appelle Clodius, un nouvel Apuleius. *V. la 5. Rem. sur l'onzieme Lettre du 4 Livre.*

10. *Vous m'exhortez toujours à composer.*] Il s'agit des Anecdotes dont nous avons parlé.

11. *Et un Citoyen un peu meilleur que nos injustes Maîtres.*] Dicéarque avoit écrit des Traités sur le Gouvernement, remplis de maximes différentes de celles que suivoient alors César & Pompée. *Quam illi nostri ἀδικαιαρχοι.* Cicéron fait allusion au nom de Dicéarque, qui signifie *un homme qui gouverne avec justice & équité.*

LETTRE XI.

C'est la dixieme dans les autres Editions.

ADmirez ma gravité, je ne veux point me trouver aux Jeux d'Antium; car il me paroit qu'il ne conviendroit pas que faisant profession de fuir tous les plaisirs, j'en allasse chercher de si indignes de moi [1]. Je vous attendrai donc

eum velim vitare omnium deliciarum suspicionem, repente ἀναφαίνεσθαι a *non solum delicate, sed etiam inepte peregrinantem. Quare usque ad Non. Mai. te in Formiano expectabo. Nunc fac, ut sciam, quo die te visuri simus. Ab Appii Foro, hora quarta. Dederam aliam paulo ante Tribus Tabernis.*

a Apparere.

REMARQUES
SUR LA XI. LETTRE.

1. J'*En allasse chercher de si indignes de moi.*) Nous avons déja vu plus haut combien Cicéron avoit peu de goût pour les Jeux, & pour les combats de Gladiateurs. *V. Rem. 2. sur la premiere Lettre de ce Livre.* Cela a aussi rapport avec ce qu'il dit dans la huitieme Lettre : *Puisque vous croyez que dans un si malheureux tems, je ne dois point aller dans un endroit aussi délicieux que Bayes.*

2. *Marché d'Appius.*) Il y a apparence que cette petite Ville fût bâtie dans le même tems qu'Appius Clodius fit faire le grand chemin qui porta son nom. Les Villes qu'on appelloit *forum Aurelii*, *forum Claudii*, *forum Cassii*, *forum Flaminii*, *forum Æmilii*, étoient de

à Formies jusqu'au septieme de Mai. Mandez-moi quel jour nous aurons le plaisir de vous y voir. J'écris cette Lettre au Marché d'Appius [2], sur les dix heures du matin; je vous en ai écrit une autre un peu auparavant, des trois Tavernes [3].

---

même sur des grands chemins nommés *via Aurelia, Claudia, Cassia, Flaminia, Æmilia. Le Marché d'Appius* étoit auprès du Marais *Pomptina*, & il y avoit un canal sur lequel on faisoit quinze milles par eau, lorsqu'on ne vouloit pas suivre le grand chemin d'Appius.

Strabo Lib. 3. Horat. Sat. 5. Lib. 1. V. Cluv. Ital. Antiq. Lib. 3. cap. 7. & 8.

3. *Je vous en ai écrit une autre un peu auparavant, des trois Tavernes.*] C'est la précédente, qui s'est trouvée déplacée dans les Manuscrits où elle est la douzieme; parce qu'elle fut égarée, & qu'on la reporta à Formies à Cicéron, qui la renvoya à Atticus avec la treizieme. On verra de même dans les Livres suivans, des Lettres de différens Particuliers à Cicéron, qui ne sont pas dans l'ordre de leur date, mais avec celles dans lesquelles Cicéron en avoit envoyé une copie à Atticus.

EPISTOLA XII.

VULGATIS XI.

CICERO ATTICO SAL.

NArro tibi, plane relegatus mihi videor, postea quam in Formiano sum. Dies enim nullus erat, Antii cum essem, quo die non melius scirem, Romæ quid ageretur, quam ii qui erant Romæ. Etenim litteræ tuæ, non solum quid Romæ, sed etiam quid in Rep. neque solum quid fieret, verum etiam quid futurum esset, indicabant. Nunc, nisi si quid ex prætereunte viatore exceptum est, scire nihil possumus. Quare quamquam jam te ipsum exspecto, tamen isti puero, quem ad me statim jussi recurrere, da ponderosam aliquam epistolam, plenam omnium non modo actorum, sed etiam opinionum tuarum.

Ac diem, quo Roma sis exiturus, cura ut sciam. Nos in Formiano esse volumus usque ad prid. Nonas Mai. Eo si ante eam diem non veneris, Romæ te fortasse videbo. Nam Arpinum quid ego te invitem?

Τρηχεῖ, ἀλλ' ἀγαθὴ κουροτρόφος. οὔτι ἔγωγε
Ἧς γαίης δύναμαι γλυκερώτερον ἄλλο ἰδέσθαι a.

Hæc igitur. Cura ut valeas.

a Aspera, sed bona puerorum nutrix; neque hac terra quicquam dulcius possum aspicere.

LETTRE XII.

C'eſt l'onzieme dans les Editions ordinaires.

JE vous dirai que depuis que je ſuis à Formies, je crois être au bout du Monde [1]. Pendant que j'étois à Antium, il n'y avoit point de jour que je ne fuſſe mieux informé de tout ce qui ſe paſſoit à Rome, que ceux même qui y ſont. Vos Lettres m'apprenoient, non ſeulement les nouvelles de la Ville, mais ce qu'il y avoit de plus particulier dans le Gouvernement. Je ſavois par vous, & ce qui ſe paſſoit, & ce qui devoit arriver. A preſent nous ne pouvons ſavoir que ce que nous tirons de quelques Paſſans. C'eſt pour cela que quoique j'eſpere de vous voir bientôt, je vous envoie cet Exprès, qui a ordre de repartir dès qu'il aura votre réponſe. Donnez-lui une Lettre bien remplie, & joignez aux nouvelles vos réflexions & vos conjectures.

Marquez-moi quel jour vous partirez de Rome. Je compte d'être à Formies juſqu'au ſixieme de Mai. Si vous ne pouvez pas y venir avant ce temps-là, vous pourrez bien être encore à Rome lorſque j'y arriverai. Je ne vous propoſe point de venir à Arpinum ; c'eſt un lieu trop ſauvage, mais dont je puis dire ce qu'Uliſſe diſoit d'Itaque : c'eſt un pays montueux, mais il eſt propre à former une belle Jeuneſſe [2], & il n'y en a point au monde qui me plaiſe davantage. Voilà tout ce que j'avois à vous dire. Ayez ſoin de votre ſanté.

REMARQUES.

SUR LA XII. LETTRE.

1. *DEpuis que je suis à Formies, je crois être au bout du Monde.*] C'eſt qu'Antium étoit beaucoup plus

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

FAcinus indignum! epiſtolam αὐθωρεὶ a *tibi à Tribus Tabernis reſcriptam ad tuas ſuaviſſimas epiſtolas neminem reddidiſſe. At ſcito cum faſciculum, quo illam conjeceram, domum eo ipſo die latum eſſe, quo ego dederam, & ad me in Formianum relatum eſſe. Itaque tibi tuam epiſtolam juſſi referri, ex qua intelligeres, quam mihi tum illæ gratæ fuiſſent. Romæ quod ſcribis ſileri; ita putabam. At hercule in agris non ſiletur: nec jam ipſi agri regnum veſtrum ferre poſſunt. Si vero in hanc* τηλέπυλον b *veneris* Λαιστρυγονίην c, *(Formias dico) qui fremitus hominum! quam irati animi! quanto in odio noſter amicus Magnus! cujus cognomen una cum Craſſi Divitis cognomine conſeneſcit. Credas mihi*

a Ipſa hora.
b Magnam urbem.
c Læſtrygoniam.

près de Rome que Formies, & alors Cicéron avoit tous les jours des nouvelles d'Atticus.

2. *C'eſt un pays montueux, mais il eſt propre à former une belle Jeuneſſe.*) C'eſt ce que dit Ulyſſe, dans Homere au 9. Livre de l'Odyſſée, d'Itaque qui étoit ſa patrie, comme Arpinum étoit celle de Cicéron.

LETTRE XIII.

QUel meurtre! qu'on ne vous ait point rendu cette Lettre que je vous écrivis des trois Tavernes, dans le moment que je reçus les vôtres. Vous ſaurez que le paquet où je l'avois miſe, fut porté le même jour chez moi à Rome, d'où on me l'a rapporté à Formies. J'ai ordonné qu'on vous renvoyât cette Lettre, vous y verrez combien les vôtres m'avoient fait de plaiſir. Vous me mandez qu'on ne dit mot à Rome, je m'en doutois bien. En récompenſe on ne ſe tait pas dans ces quartiers, & les Payſans même ne peuvent plus ſouffrir la tyrannie que vous ſouffrez. Si vous venez dans cette antique Leſtrigonie [1] (c'eſt de Formies dont je veux parler) quels murmures n'entendrez-vous point! que les eſprits ſont animés! qu'on eſt irrité contre notre ami Pompée! dont le ſurnom de *Grand* s'uſe peu à peu, auſſi-bien que celui du *Riche* Craſſus [2]. Je puis vous aſſurer que je n'ai encore trouvé perſonne ici, qui ſouffre tout cela ſi doucement que moi. Ainſi philoſophons ſi vous m'en croyez, il n'eſt rien de tel, je vous le jure. Si vous

mihi velim ; neminem adhuc offendi , qui hæc tam lente , quam ego fero , ferret. Quare , mihi crede , φιλοσοφῶμεν a. *Juratus tibi possum dicere, nihil esse tanti. Tu si litteras ad Sicyonios habes , advola in Formianum : unde nos prid. Non. Mai. Cogitamus.*

a Philosophemur.

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. *Dans cette antique Lestrigonie.*] La côte où étoit Formies, avoit été habitée anciennement par les Lestrigons, espece d'Antropophages venus de Sicile. Il fait allusion à un vers d'Homere, Odyss. 10.

2. *Pompée, dont le surnom de* Grand *s'use, aussi-bien que celui du* Riche *Crassus.*) Je ne conçois pas comment un homme aussi judicieux que Manuce a pu se persuader qu'il ne s'agissoit pas ici de Crassus, le collegue de Pompée dans son premier & son second Consulat, & qui s'étoit lié alors avec lui & avec César. Il est clair que Cicéron veut dire ici, que le crédit de Crassus & la considération que lui avoient donné ses grandes richesses, diminuoient depuis qu'il s'étoit attaché à César, aussi-bien que la gloire que Pompée avoit acquise par ses grands exploits. Je m'étonne encore plus qu'un homme aussi savant que Manuce dans l'Histoire Romaine, avance que Crassus n'avoit jamais été surnommé *Dives*; ce surnom étoit dans sa famille depuis cent cinquante ans. P. Licinius Crassus qui fut Consul l'an 549. l'avoit porté le premier; & quand Crassus n'auroit pas trouvé ce surnom dans sa famille, ses grandes richesses le lui auroient fait donner. Il est vrai qu'il y avoit du tems de Cicéron un autre Crassus surnommé aussi *Dives*, parce qu'il étoit de cette même famille; mais il n'étoit pas d'une assez grande con-

vous avez les Lettres que vous attendiez pour vos Sicyoniens, venez ici en diligence. Je compte d'en partir le sixieme de Mai.

---

considération pour que Cicéron le joignit ici avec Pompée. Ce dernier n'eut le surnom de *Grand* que depuis ses victoires d'Asie, comme le dit T. Live ou son Abréviateur. Plutarque dit qu'on le lui donna après son triomphe d'Afrique; mais un grand préjugé contre ce que dit Plutarque, c'est que Cicéron dans l'Oraison *pro Lege Maniliâ*, où il étale avec tant de pompe toutes les prérogatives d'honneur accordées à Pompée, ne dit pas un mot de ce surnom. Cassiodore dit que ce fut la construction de son Théatre qui lui fit donner ce nom, & il est vrai qu'on en avoit vu donner de pareils par le Peuple Romain pour des causes aussi légeres. Mais ce que dit Cassiodore est absolument détruit par les Lettres de ces deux premiers Livres, qui furent écrites plusieurs années avant que le Théatre de Pompée fut bâti.



EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

QUantam tu mihi moves exſpectationem de ſermone Bibuli! quantam de colloquio Βοώπιδος [a] *! quantam etiam de illo delicato convivio! proinde ita fac venias ad ſitientis aures. Quamquam nihil eſt jam quod magis timendum nobis putem, quam ne ille noſter Sampſiceramus, cum ſe omnium ſermonibus ſentiet vapulare, & cum has actiones* εὐανατρέπτους [b] *videbit, ruere incipiat. Ego autem uſque eo ſum enervatus, ut hoc otio, quo nunc tabeſcimus, malim* ἐντυραννεῖσθαι [c]*, quam cum optima ſpe dimicare.*

De pangendo quod me crebro adhortaris, fieri nihil poteſt. Baſilicam habeo, non villam, frequentia Formianorum. At quam parem baſilicæ tribum Æmiliam? ſed omitto vulgus, poſt horam IV. *moleſti ceteri non ſunt. C. Arrius proximus eſt vicinus. Immo ille quidem jam contubernalis; qui etiam ſe idcirco Romam ire negat, ut hic mecum totos dies philoſophetur. Ecce ex altera parte Seboſus, ille Catuli familiaris. Quo me vertam? ſtatim mehercule Arpinum irem*

a Junonis.
b Facile evertendas.
c Sub tyranno eſſe.

LETTRE XIV.

QUe vous me donnez d'envie de ſavoir le détail de ce diſcours de Bibulus, de votre entretien avec Clodia, & de ce feſtin ſi voluptueux ! ainſi préparez-vous à bien contenter ma curioſité. Après tout, ce qui me paroit à préſent le plus à craindre, c'eſt que Pompée voyant que tout le monde ſe déchaîne contre lui, & que tout ce que Céſar aura fait pendant ſon Conſulat, ſera plus aiſé à détruire qu'il ne l'avoit cru, ne garde plus de ménagement. Pour moi je me ſens ſi peu de force & de courage, que j'aime mieux vivre en repos ſous une injuſte domination, que de combattre, même avec eſpérance de vaincre.

Vous m'exhortez toujours à compoſer; mais cela n'eſt pas poſſible ici, graces aux aſſiduités des gens de ce pays. Ma maiſon de campagne eſt comme un rendez-vous public [1], il ſemble que toute leur Tribu [1] ſoit venu fondre ici. Paſſe encore pour cette foule de gens qui me viennent ſaluer le matin, j'en ſuis délivré ſur les dix heures: mais malheureuſement Arrius [3] eſt mon plus proche voiſin, ou pour mieux dire nous logeons enſemble, car il ne me quitte point; il dit même que c'eſt pour philoſopher tout le jour avec moi, qu'il ne va point à Rome. Je ſuis aſſiégé d'un autre côté par Seboſus, le bon ami de Catulus; où me ſauver? Je vous aſſure que s'il n'étoit pas plus commode pour vous que je me tienne ici, je m'enſuirois à Arpinum; mais je ne vous

irem, ni te in Formiano commodissime exspectari viderem, duntaxat ad prid. Non. Mai. Vide enim quibus hominibus aures sint deditæ meæ. Occasionem mirificam, si qui nunc, dum hi apud me sunt, emere de me fundum Formianum velit. Et tamen illud probem? Magnum quid aggrediamur, & multæ cogitationis, atque otii. Sed tamen satisfiet à nobis, neque parcetur labori.

REMARQUES
SUR LA XIV. LETTRE.

1. UN *rendez-vous public.*] BASILICAM. V. la Remarque 42. sur la seizieme Lettre du quatrieme Livre.

2. *Leur Tribu.*) TRIBUM ÆMILIAM. Nous avions déja dit que toutes les Villes de l'Italie avoient le droit de Bourgeoisie, & qu'elles étoient aggrégées dans quelqu'une des 35. Tribus, dont il y en avoit quatre qu'on appelloit les Tribus de la Ville, & 31. celles de la Campagne. La plupart de ces Tribus portoient le nom des

---

EPISTOLA XV.
CICERO ATTICO SAL.

UT scribis, ita video, non minus incerta in Rep. quam in epistola tua: sed tamen ista ipsa me varietas sermonum, opinionumque de-

vous attendrai que jusqu'au sixieme de Mai, car vous voyez à quelles gens je suis livré. La belle occasion, pendant qu'ils sont ici, d'avoir ma maison à bon marché ! Comment voulez-vous avec cela que j'entreprenne un Ouvrage de si longue haleine, & qui demande tant de loisir ? Je tâcherai néanmoins de vous contenter, & je n'épargnerai pas ma peine.

---

plus illustres familles de Rome, comme les Tribus *Claudia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Horatia*, *&c.* parce que ces familles étoient de ces Tribus; car depuis qu'on avoit fait mettre dans les Tribus de la Ville les fils d'Affranchis, la plupart des grandes maisons s'en étoient tirées, & s'étoient associées aux Tribus de la Campagne.

3. *Arrius*, *Sebosus*.) Il n'est pas surprenant qu'on ne sache rien de ces Campagnards, qui fatiguoient si fort Cicéron. Je ne sai s'il est nécessaire que j'avertisse qu'il ne faut pas confondre cet Arrius avec celui dont nous avons déja parlé, & qu'il avoit été Préteur. On trouve un Sebosus parmi les Auteurs dont Pline dit qu'il s'étoit servi pour composer son Histoire Naturelle; mais il n'y a pas d'apparence que ce soit le même que cet importun, dont Cicéron parle avec tant de mépris.



LETTRE XV.

JE conçois, comme vous me le dites, que tout est aussi incertain dans la République, que vous me le faites dans vos Lettres; cependant cette variété même de discours & de sentimens me fait plaisir. Lorsque je lis ce que vous m'é-

delectat. Romæ enim videor esse, cum tuas litteras lego, &, ut fit in tantis rebus, modo hoc, modo illud audire. Illud tamen explicare non possum; quidnam invenire possit, nullo recusante, ad facultatem agrariam. Bibuli autem ista magnitudo animi in comitiorum dilatione, quid habet, nisi ipsius judicium sine ulla correctione Reip.? Nimirum in Publio spes est: fiat, fiat Tribunus plebis: si nihil aliud, ut eo citius tu ex Epiro revertare. Nam, ut illo tu careas, non video posse fieri; præsertim si mecum aliquid volet disputare. Sed id quidem non dubium est, quin, si quid erit ejusmodi, sis advolaturus. Verum ut hoc non sit; tamen seu ruet, seu eriget Remp. præclarum spectaculum mihi propono, modo te consessore spectare liceat.

Cum hæc maxime scriberem, ecce tibi Sebosus. Nondum plane ingemueram, salve, inquit Arrius. Hoc est, Roma decedere? quos ego homines effugi, cum in hoc incidi? Ego vero in montes patrios, & ad incunabula nostra *pergam. Denique, si solus non potuero, cum rusticis potius, quam cum his perurbanis: ita tamen, ut, quoniam tu certi nihil scribis, in Formiano tibi præstoler usque ad* III. *Non. Mai.*

Terentiæ pergrata est assiduitas tua, & diligentia in controversia Mulviana. Nescit omnino

m'écrivez, il me femble que je fuis à Rome, & qu'on me dit tantôt une chofe & tantôt une autre, comme il arrive dans une conjonćture auffi importante que celle-ci. Mais ce que je ne puis imaginer, c'eft quel expédient l'on peut trouver pour exécuter la Loi des Champs d'une maniere qui contente tout le monde. Quant au courage avec lequel Bibulus entreprend de faire différer les Elećtions [1], cela ne fervira qu'à faire voir ce qu'il penfe de l'état préfent des affaires, fans y remédier. Apparemment que l'on attend tout de Clodius; & bien qu'on le faffe Tribun du Peuple, ne fut-ce que pour vous faire revenir plutôt d'Epire [2]; car je ne vois pas comment vous pourriez alors vivre fans lui, fur-tout s'il entreprend quelque chofe contre moi. En ce cas, je ne doute point que vous ne voiez auffitôt ici. Mais quand il me laifferoit en repos, foit qu'il acheve de perdre la République, ou qu'il la releve, je m'attens à de belles fcenes; mais je voudrois vous avoir à côté de moi pour fpećtateur.

Dans le tems que j'écris ceci, on m'annonce Sebofus; je n'avois pas achevé d'en gémir, que j'entens Arrius qui me donne le bon jour. Autant valoit-il demeurer à Rome, je n'y effuyerois pas de plus grands Fâcheux. Pour m'en délivrer, il faudra que je me fauve dans le pays rude & fauvage de ma naiffance. Enfin, fi je ne puis être feul, j'aime mieux vivre avec de francs Payfans, qu'avec tous ces Beaux-Efprits. Cependant, comme vous ne me dites rien de certain fur le jour de votre départ, je vous attendrai ici jufqu'au cinquieme de Mai.

Ma femme vous eft très-obligée de l'application avec laquelle vous pourfuivez fon affaire contre Mulvius. Elle ne fait point qu'en la fervant, vous

nino, te communem causam defendere eorum, qui agros publicos possideant. Sed tamen tu aliquid publicanis pendis; hæc etiam id recusat. Ea tibi igitur, & Κικέρων, ἀριστοκρατικώτατος παῖς a, salutem dicunt.

a Cicero puer optimatum studiosissimus.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. Q*Uant au courage avec lequel Bibulus entreprend de faire différer les Elections.*) Elles ne furent faites cette année qu'au mois d'Octobre, au-lieu qu'elles se faisoient ordinairement au commencement de Juillet. Bibulus espéroit apparemment de les mener encore plus loin, & d'empêcher qu'elles ne se fissent pendant que César seroit en place, comptant que n'y présidant pas, il ne lui seroit pas si aisé de faire élire ceux qu'il souhaitoit.

2. *Pour vous faire revenir plutôt d'Epire.*) Atticus étoit encore à Rome, mais il comptoit de partir de jour à autre pour la Grece.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

CEnato mihi, & jam dormitanti prid. Kal. Mai. epistola est illa reddita, in qua de agro Campano scribis. Quid quæris? primum ita

vous soutenez les intérêts de tous ceux qui tiennent, comme vous, des terres de la République 3. Toute la différence, c'est que vous payez quelque chose pour les vôtres, & qu'elle ne veut rien payer pour les siennes. Elle vous salue, comme fait aussi le petit Cicéron, qui est déja un grand Républicain.

---

3. *Ceux qui tiennent comme vous des terres de la République.*) Parmi les terres qu'elle avoit acquises en Italie par droit de Conquête, on en avoit donné une partie aux Colonies qu'on y avoit envoyées; on affermoit les autres; mais il y en avoit de si abandonnées & en si mauvais état, qu'on avoit été obligé d'en donner la propriété à des particuliers, qui payoient seulement le dixiemes des Grains, le cinquieme des Bois, & quelque chose aussi pour les Bestiaux. Ces terres avoient été depuis déchargées de cette maniere de rente par un Tribun nommé Sp. Thorius; & quoique la Loi de ce Tribun n'eût point eu lieu dans la suite, quelques particuliers, comme Terentia, s'étoient maintenus dans la possession de ne rien payer. Ce Mulvius, dont il est ici parlé, étoit sans doute l'Agent & l'Associé de ceux qui avoient pris à ferme cette rente, qui étoit sur les terres qu'on appelloit *agros publicos.*

LETTRE XVI.

COmme je venois de souper le dernier d'Avril, & que je commençois à m'assoupir, on m'a rendu la Lettre où vous me parlez du partage des terres de la Campanie. Que voulez-vous que je vous dise? D'abord cela m'a si fort don-

ita me pupugit, ut ſomnum mihi ademerit, ſed id cogitatione magis quam moleſtia. Cogitanti autem hæc fere ſuccurrebant.

Primum ex eo, quod ſuperioribus litteris ſcripſeras, ex familiari te illius audiſſe, prolatum iri aliquid, quod nemo improbaret; majus aliquid timueram: hoc mihi ejuſmodi non videbatur. Deinde, ut me ego conſoler, omnis exſpectatio largitionis agrariæ in agrum Campanum videtur eſſe derivata: qui ager, ut dena jugera ſint, non amplius hominum quinque millia poteſt ſuſtinere. Reliqua omnis multitudo ab illis abalienetur, neceſſe eſt. Præterea, ſi ulla res eſt, quæ bonorum animos, quos jam video eſſe commotos, vehementius poſſit incendere, hæc certe eſt, & eo magis, quod portoriis Italiæ ſublatis, agro Campano diviſo, quod vectigal ſupereſt domeſticum, præter viceſimam? quæ mihi videtur una conciuncula, clamore pediſſequorum noſtrorum, eſſe peritura.

Cnæus quidem noſter jam planè quid cogitet, neſcio:

Φυσᾷ γὰρ ȣ̓ σμικροῖσιν αὐλίσκοις ἔτι,
ἀλλ' ἀγρίαις φύσαισι φορβέιας ἄτερ a.

qui

a Spirat enim non jam exilibus tibiolis, ſed immanibus tibiis ſine ligula.

donné à penser, que je n'ai plus eu envie de dormir, plutôt néanmoins par application que par inquiétude; & voici ce qui m'est venu dans l'esprit en rêvant là-dessus.

Prémierement, sur ce que vous me mandiez dans votre derniere Lettre, qu'un des amis de César vous avoit dit qu'il feroit une proposition que personne ne désapprouveroit [1], j'appréhendois quelque chose de pire, & je ne m'attendois pas à rien de pareil. J'ai considéré ensuite pour me consoler, que si toutes les grandes espérances que la Loi des Champs avoit données se trouvent réduites aux terres de la Campanie [2], il n'y en aura que pour cinq mille personnes à dix arpens chacun [3], & c'est le moyen d'aliéner tous ceux qui n'auront point de part à cette division. D'ailleurs, s'il y a quelque chose qui puisse achever d'animer contre César les esprits des gens de bien qui sont déja fort émus, c'est assurément cette affaire; d'autant plus que les péages de l'Italie étant déja supprimés [4], si l'on aliene encore les terres de la Campanie, il ne restera plus dans l'Italie d'autre revenu à la République que le *vingtieme* [5]; encore ne faudra-t-il qu'une Harangue de quelque Tribun soutenue des applaudissemens de la canaille, pour le faire aussi supprimer.

Pour notre ami Pompée, je ne sai en vérité à quoi il pense, il ne garde plus de mesures [6], puisqu'il s'est laissé entraîner jusques-là. Auparavant il se tiroit d'affaire, en disant qu'il approuvoit les Loix de César, mais que c'étoit à César, & non pas à lui, à répondre des voies dont on s'étoit servi pour les faire passer. Que celle *des Champs* en particulier lui avoit paru bonne; mais que si on avoit eu droit ou non de

qui quidem etiam istuc adduci potuerit. Nam adhuc hoc ἰσοφίζετο a *, se leges Cæsaris probare; actiones ipsum præstare debere: agrariam legem sibi placuisse; potuerit intercedi, nec ne, nihil ad se pertinere, de Rege Alexandrino placuisse sibi aliquando confici; Bibulus de cœlo tum servasset, nec ne, sibi quærendum non fuisse: de Publicanis, voluisse illi ordini commodare; quid futurum fuerit, si Bubulus tum in forum descendisset, se divinare non potuisse.*

Nunc vero Sampsicerame quid dices? vectigal te nobis in monte Antilibano constituisse? agri Campani abstulisse? quid, hoc quemadmodum obtinebis? Oppressos vos, inquit, tenebo exercitu Cæsaris. Non mehercule me tu quidem tam isto exercitu, quam ingratis animis eorum hominum, qui appellantur boni: qui mihi non modo præmiorum, sed ne sermonum quidem unquam fructum ullum, aut gratiam retulerunt. Quod si in eam me partem incitarem, profecto jam aliquam reperirem resistendi viam. Nunc prorsus hæc statui, ut quoniam tanta controversia est Dicæarcho, familiari tuo, cum Theophrasto amico meo, ut ille tuus τὸν πρακτικὸν βίον b *longe omnibus anteponat, hic autem* τὸν θεωρητικὸν c *utrique à me mos gestus esse videatur. Puto enim me Dicæarcho affatim satisfecisse: respicio*

b Cavillabatur.

c Vitam quæ in rebus agendis versatur.

d Quæ in rerum contemplatione.

s'y oppoſer, ce n'étoit pas ſon affaire 7. Qu'il avoit auſſi été d'avis qu'on terminât à la fin celle du Roi d'Egypte 8; mais qu'il n'étoit pas obligé de ſavoir ſi Bibulus avoit conſulté les Auſpices 9 le jour qu'elle avoit paſſé. Quant à celle des Fermiers de la République, qu'il avoit été bien aiſe de faire plaiſir à l'Ordre des Chevaliers; mais qu'il n'avoit pas pu deviner ce qui arriveroit au même Bibulus, s'il alloit à la place 10.

Mais maintenant, que direz-vous, grand Conquérant de la Judée ? que ſi vous avez ôté à la République les terres de la Campanie, vous lui avez rendu le Mont Liban tributaire 11 ? croyez-vous qu'on ſe paye de cette raiſon ? Je ſaurai bien, dira-t-il, la faire trouver bonne avec les troupes de Céſar. En mon particulier, lui répondrois-je, je les crains bien moins que je ne ſuis rebuté par l'ingratitude de ceux que l'on appelle gens de bien, qui bien loin de me donner des marques effectives de leur reconnoiſſance, ne m'ont pas même rendu la juſtice que méritoient mes actions. Si je voulois me déclarer contre ceux qui gouvernent à préſent, je ſaurois bien ſur ma parole leur tenir tête. Mais mon parti eſt pris ; & puiſque votre Dicéarque s'accorde ſi mal avec mon Théophraſte, le vôtre étant pour la vie active, & le mien pour la ſpéculative, je veux qu'ils ſoient tous deux contens de moi. Je crois en avoir aſſez fait pour contenter Dicéarque ; il eſt tems que je ſatisfaſſe à ſon tour cette autre Secte, qui non ſeulement me permet de me repoſer, mais qui me blâme même de ne l'avoir pas toujours fait. Donnons-

cio nunc ad hanc familiam, quæ mihi non modo ut requieſcam permittit: ſed reprehendit, quia non ſemper quierim. Quare incumbamus, ô noſter Tite, ad illa præclara ſtudia: & eo, unde diſcedere non oportuit, aliquando revertamur.

Quod de Quinti fratris epiſtola ſcribis, ad me quoque fuit πρόσθε λέων, ὄπιθεν δὲ [a] *quid dicam, neſcio. Nam ita deplorat primis verſibus manſionem ſuam, ut quemvis movere poſſit: ita rurſus remittit, ut me roget, ut annales ſuos emendem, & edam. Illud tamen, quod ſcribit, animadvertas velim, de portorio circumvectionis; ait ſe de conſilii ſententia rem ad Senatum rejeciſſe. Nondum videlicet meas litteras legerat, quibus ad eum, re conſulta & explorata, perſcripſeram, non deberi. Velim, ſi qui Græci jam Romam ex Aſia de ea cauſa venerunt, videas, &, ſi tibi videbitur, his demonſtres, quid ego de ea re ſentiam. Si poſſum diſcedere, ne cauſa optima in Senatu pereat, ego ſatisfaciam Publicanis;* εἰ δὲ μὴ [b] *(vere tecum loquar) in hac re malo univerſæ Aſiæ, & negotiatoribus. Nam eorum quoque vehementer intereſt. Hoc ego ſentio valde nobis opus eſſe. Sed tu id videbis.*

Quæſtores autem, quæſo, num etiam de ci-

ſtophoro

a Ante leo, à tergoque, &c. v. Not.

b Sin autem.

nous donc tout entiers, mon cher Atticus, à nos charmantes études, & revenons enfin à une occupation qu'il ne faloit jamais quitter.

Pour ce qui est de la Lettre de mon frere, elle m'a paru, comme à vous, composée de parties toutes contraires [12]; je ne sai qu'en dire. Il se plaint au commencement d'une maniere à faire pitié à tout le monde, de ce qu'on l'a continué dans son Gouvernement; puis il oublie tout d'un coup sa douleur, pour me prier de revoir & de publier ses Mémoires. Faites attention, s'il vous plaît, à ce qu'il me dit sur le péage du simple transport des marchandises [13], qu'il a renvoyé l'affaire au Sénat de l'avis de son Conseil. Sans doute qu'il n'avoit pas encore reçu alors la Lettre où je lui ai mandé, après avoir consulté & examiné la chose, que ce péage n'est point dû aux Fermiers. Sachez un peu s'il n'est point encore venu de Grecs à Rome pour solliciter cette affaire; vous pouvez, si vous le jugez à propos, leur dire ce que j'en pense. Si je puis leur faire rendre justice par le Sénat [14], & en même temps faire entendre raison aux Fermiers de la République, à la bonne heure; mais s'ils ne veulent pas l'entendre, j'aime mieux, je vous l'avoue, contenter toute l'Asie, & en particulier les Négocians de cette Province, qui y sont aussi fort intéressés. Il me paroit qu'il est de notre honneur de le faire; cependant je m'en rapporte à vous.

Dites moi, je vous prie, les Questeurs font-ils encore quelque difficulté sur ces monnoies d'Asie? S'il n'y a pas moyen d'en tirer autre chose, après avoir tenté toutes sortes de voies, il faudra bien nous réduire à notre pis-aller [15]. Je vous

stophoro dubitant? nam si aliud nihil erit, cum erimus omnia experti, ego illud ne quidem contemnam, quod extremum est. Te in Arpinati videbimus, & hospitio agresti accipiemus; quoniam maritimum hoc contemsisti.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. *QU'il feroit une propofition que perfonne ne défapprouveroit.*) On a vu dans les Remarques fur la dixneuvieme Lettre du premier Livre, que dans la Loi *des Champs* que le Tribun Flavius avoit propofée l'année précédente, il y avoit plufieurs articles contraires aux intérêts des Particuliers. Céfar avoit donc fait entendre qu'il trouveroit le moyen de faire cette divifion des terres fans qu'il en coutât rien à perfonne. Ainfi, au-lieu de retirer les terres qui depuis cent ans avoient été aliénées, comme Flavius le vouloit, il propofa d'aliéner & de partager celles de la Campanie, qui étoient du domaine de la République.

2. *Toutes les grandes efpérances que la Loi des Champs avoit données, fe trouvant réduites aux terres de la Campanie.*) Cela ne peut s'accorder avec ce que difent Appien & Dion, qu'outre ces terres de la Campanie qui furent réfervées pour ceux qui avoient au moins trois enfans, on en donna d'autres aux pauvres citoyens. Suétone & Velleïus Paterculus, auffi-bien que Cicéron, ne parlent que de ces terres de la Campanie, & cette diftinction de ceux qui avoient trois enfans ne fe trouve non plus que dans ces Auteurs Grecs.

Dio. Lib. 38. Appian. Lib. 1. Civ. Sueton. Jul. Vell. Paterc. Lib. 2.

3. *Il n'y en aura que pour cinq mille perfonnes à dix arpens chacun.* Suétone & Velleïus Paterculus difent néanmoins qu'il y en eut pour vingt mille: il eft vrai qu'on

y

attends à Arpinum, où je vous recevrai d'une maniere rustique ; puisque vous n'avez point voulu profiter de tous les agrémens que vous auriez trouvés sur le bord de la mer.

---

y joignit une campagne nommée *Stellas*, mais qui n'étoit pas à beaucoup près si grande que ces autres terres de la Campanie. Il falloit donc que Cicéron ne connût pas au juste l'étendue de ces terres ; car il n'y a pas d'apparence qu'on donnât à chaque Citoyen moins de dix arpens ; ce n'en étoit pas trop pour la subsistance d'une famille.

4. *Les péages de l'Italie étant déja supprimés.*) Ils l'avoient été l'année précédente par une Loi que Metellus Nepos, alors Préteur, proposa. César les remit depuis sur les marchandises étrangeres, lorsqu'il fut le Maître de la République.

Dio. Lib. 37. Sueton. Jul.

5. *Le vingtieme.*) Qui se prenoit sur les affranchissemens que les Maîtres payoient, & qui s'évaluoit par le prix que l'Esclave avoit couté ; & sur la vente des Esclaves, dont le vingtieme étoit payé par l'Acheteur. Ce qui en provenoit, étoit réservé pour les plus pressans besoins de la République ; & on appelloit, à cause de cela, l'endroit où l'on mettoit cet argent, *sanctius ærarium.*

6. *Il ne garde plus de mesures.*] Φυσᾷ γὰρ &c. Ce sont deux vers de Sophocle, qui signifient à la lettre, *il ne soufle plus dans de petites flutes, mais dans les plus grandes, & sans laniere.* Les flutes des Anciens étoient bien plus grandes que les nôtres, & l'on en tiroit un son plus éclatant. Pour ménager le soufle, ils avoient imaginé une laniere qui s'appliquoit sur la bouche, & se lioit derriere la tête, ayant au milieu une ouverture pour emboucher la flute, ce qui donnoit bien plus de force à l'haleine, qui étant repoussée sortoit avec plus d'impétuosité. *Souffler dans de grandes flutes*, c'étoit une ex-

 pression

pression proverbiale qui signifioit *entreprendre au-dessus de ses forces.* Othon s'en servit pour faire entendre que l'Empire ne lui convenoit point, & qu'il ne se sentoit pas assez de force & de courage pour s'y maintenir, *τί γάρ μοι καὶ μακροῖς αὐλοῖς, quid mihi & magnis tibiis.* Sueton. & Xiphil. in Othone.

7. *Mais que si on avoit eu droit ou non de s'y opposer, ce n'étoit pas son affaire.*) Il y eut trois Tribuns qui voulurent se servir du droit de leur charge, mais César les fit chasser de la place à main armée. Il y en eut même deux de blessés.

Dio. Lib. 38. Plut. Pomp. in Vatin.

8. *Qu'on termine à la fin celle du Roi d'Egypte*) Ptolémée surnommé *Aulétès*, c'est-à-dire *le Joueur de flute*, fils bâtard de Ptolémée Soter le second du nom. Après la mort de Bérénice fille & héritiere de Soter, le Peuple chassa Ptolémée Alexandre qu'elle avoit épousée, & qui étoit de la Maison Royale, & mit sur le trône Ptolémée Aulétès. Il sollicitoit depuis long-temps pour se faire reconnoître Roi & Allié du Peuple Romain; & cela étoit d'autant plus important pour lui, qu'il avoit lieu de craindre que les Romains ne voulussent faire valoir le droit qu'ils avoient sur l'Egypte par le Testament de Ptolémée Alexandre, qui n'ayant pu rentrer dans son Royaume, fit le Peuple Romain son héritier. Aulétès étoit soutenu par Pompée, qui pendant la guerre contre Aristobule en avoit tiré de grands secours.

Agrar. 2. Sueton. Jul. cap. 11. Plut. Vit. Crassi. Joseph. Antiq. Lib. 14. cap. 5. Plin. Lib. 33. cap. 10. Cæsar. Lib. 3. de Bel. Civ.

9. *Qu'il n'étoit pas obligé de savoir si Bibulus avoit consulté les Auspices.*) Lorsque quelqu'un des Magistrats Curules déclaroit qu'il observeroit le vol des oiseaux, on ne pouvoit faire passer ce jour-là aucune affaire; mais César se moqua de toutes les déclarations de Bibulus, & y opposa des voies de fait, *obnuntiantem collegam foro expulit.* Sueton. Jul. Dio. Lib. 38. V. la Rem. 16. sur la 3. Lettre du 4. Livre.

10. *Qu'il n'avoit pas pu deviner ce qui arriveroit au même Bibulus, s'il alloit à la place.*) On lui jetta un panier d'ordures sur la tête, comme il alloit à la place pour s'opposer aux entreprises de César.

11.

11. *Le Mont Liban tributaire.*) IN MONTE ANTILIBANO. Le Mont Liban est partagé en deux chaînes de montagnes, entre lesquelles est le pays que les Anciens appelloient *Cœlé-Syrie*, c'est-à-dire *la Syrie creuse*, dont la ville de Damas est la capitale. Ils appelloient proprement *Liban* la chaîne de montagnes qui est au Nord, & *Antiliban* celle qui est au Sud. Ce que dit ici Cicéron a rapport aux conquêtes de la Syrie, de la Phénicie, & de la Judée; car le Mont Liban tenoit à ces trois Provinces.

Strabo. Lib. 16. Ptolem. Lib. 5. cap. 15. Plin. Lib. 5. cap. 20. Tacit. Histor. Lib. 5. cap. 6.

12. *Composée de parties toutes contraires.*) πρόσθε λέων, *&c.* C'est un vers d'Homere qui signifie à la lettre, *lion devant*, *dragon derriere*, *& chevre au milieu.* C'est ainsi qu'étoit composé le Monstre appellé Chimere, & qui fut tué par Bellérophon.

13. *Sur le péage du simple transport des marchandises.*) DE PORTORIO CIRCUMVECTIONIS. Les Fermiers vouloient faire payer des droits pour le transport des marchandises d'une Ville à l'autre, & les Marchands prétendoient qu'ils ne devoient ce droit que pour les marchandises qui entroient dans la Province, ou qui en sortoient, ce qui s'appelloit *portorium invectionis & exportationis.*

14. *Si je puis leur faire rendre justice par le Sénat.*) SI POSSUM DISCEDERE NE CAUSA OPTIMA IN SENATU PEREAT. Cette maniere de parler est assez singuliere. On en trouve une semblable dans Térence, comme le remarque Manuce, *modo ut hoc consilio possit discedi ut istam ducat*; & il n'est point du tout nécessaire de supposer avec Mr. de St. Réal, que Cicéron fait allusion à une maniere d'opiner dans le Sénat qu'on appelloit *per discessionem.* Il y auroit plus d'apparence que notre Auteur fait allusion à cette maniere de parler en fait de Procès & de Jugement, *superior discessit.* pro Cæcina. *Omnium judicio discessit probatus.* de Clar. Orat.

15. *Il faudra bien nous réduire à notre pis-aller.*] C'est-à-dire, se contenter de ces petites monnoies dont nous avons parlé sur la sixieme Lettre de ce Livre. Mr. de St. Réal traduit, *j'en viendrai aux dernieres extrémités*; c'est-à-dire selon lui, j'aurai recours aux Tribuns du Peuple, pour contraindre les Questeurs à faire raison à mon

frere. C'eſt l'interprétation de Corradus, que Grævius condamne après Manuce. En effet, une pareille affaire ne pouvoit être portée devant le Peuple par les Tribuns; & les Queſteurs étoient abſolument en droit de

---

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

P*Rorſus, ut ſcribis, ita ſentio. Turbatur Sampſiceramus. Nihil eſt, quod non timendum ſit.* ὁμολογουμένως τυραννίδα συσκευάζεται a. *Quid enim iſta repentina affinitatis conjunctio, quid ager Campanus, quid effuſio pecuniæ ſignificant? quæ, ſi eſſent extrema, tamen eſſet nimium mali: ſed ea natura rei eſt, ut hæc extrema eſſe non poſſint. Quid enim eos hæc ipſa per ſe delectare poſſunt? nunquam huc veniſſent, niſi ad alias res peſtiferas aditus ſibi compararent. Dii immortales! verum, ut ſcribis, hæc in Arpinati* A. D. VI. *circiter Id. Maias non deflebimus, ne & opera & oleum philologiæ noſtræ perierit: ſed conferemus tranquillo animo.*

Neque tam me εὐελπιστία b *conſolatur, ut antea, quam* ἀδιαφορία c; *qua nulla in re tam utor, quam in hac civili & publica. Quin etiam,*

a Aperte tyrannidem affectat.
b Bona ſpes.
c In neutram partem inclinatio.

payer un Gouverneur d'Afie en monnoie d'Afie. Ciceron, lorfqu'il fut Gouverneur de Cilicie, fut payé avec cette même monnoie, comme il paroît par la premiere Lettre de l'onzieme Livre.

LETTRE XVII.

JE le vois, comme vous me le dites; Pompée ne garde plus de mefures, on en doit tout craindre, il vife ouvertement à la tyrannie. Que conclure autre chofe de fon mariage inopiné avec la fille de Céfar [1], de l'affaire de la Campanie, de la profufion des Deniers publics [2]? Quand le mal ne devroit pas aller plus loin, c'en feroit toujours trop; mais il eft d'une nature à n'en pouvoir pas demeurer là. En effet, que leur reviendroit-il de tout ceci, s'ils n'avoient pas d'autres vues? Ils n'en font venus là que pour s'ouvrir le chemin à des entreprifes encore plus pernicieufes. Grands Dieux! Mais, comme vous me le dites vers le dixieme de Mai, nous ne pleurerons pas pour cela enfemble à Arpinum. Ce feroit avoir bien mal employé tout le tems que nous avons donné, vous & moi, à l'étude de la Philofophie; nous nous entretiendrons tranquillement de tout cela.

C'eft moins à préfent un rayon d'efpérance qui me foutient, que l'indifférence profonde à laquelle je fuis parvenu, fur-tout par rapport aux affaires publiques. Je vous avouerai même (car c'eft quelque chofe de connoitre fes défauts) que ma vanité & ce foible que j'ai pour la gloire, trouvent leur compte à tout ceci. J'appréhendois

etiam, quod est subinane in nobis, & non ἀφιλόδοξον [a], *(bellum est enim sua vitia nosse) id afficitur quadam delectatione : solebat enim me pungere, ne Sampsicerami merita in patriam ad annos* DC. *majora viderentur, quam nostra : hac quidem cura certe jam vacuum est. Jacet enim ille sic, ut Phocis Curiana stare videatur. Sed hæc coram. Tu tamen videris mihi Romæ fore ad nostrum adventum, quod sane facile patiar, si tuo commodo fieri possit. Sin, ut scribis, ita venies; velim è Theophane expiscere, quonam in me animo sit Alabarches. Quæres scilicet, ut soles,* κατὰ τὸ κηδεμονικὸν [b], *& ad me ab eo quasi* ὑποθήκας [c] *adferes, quemadmodum me geram. Aliquid ex ejus sermone poterimus* περὶ τῶν ὅλων [d] *suspicari.*

a A gloriæ cupiditate alienum.
b Accurate.
c Documenta.
d De summa rerum.

REMARQUES
SUR LA XVII. LETTRE.

1. SOn *mariage inopiné avec la fille de César.*) Cicéron appelle ce mariage inopiné, parce que la fille de César étoit accordée avec Servilius Cæpio à qui on l'ôta. Pompée lui en donna une des siennes, qui étoit aussi accordée avec le fils de Sylla.

Sueton. Jul. Plut. Cæsar. & Pomp. &c.

2. *De la profusion des Deniers publics.*) Cela ne regarde pas seulement les deniers que César avoit desti-

nés

quelquefois que les services que Pompée a rendus à l'Etat, ne paruſſent à la poſtérité plus grands que les nôtres. Il m'a bien délivré de cette peur ; car il eſt ſi fort tombé que les plus mépriſables citoyens 3 paroiſſent élevés auprès de lui ; mais nous en parlerons enſemble. Vous pourriez bien être encore à Rome quand j'y arriverai, & je n'en ſerai point fâché pourvu que cela vous convienne. Mais ſi, comme vous me le marquez, vous venez ici auparavant, tâchez de ſavoir par Théophane comment je ſuis dans l'eſprit de Pompée 4. Vous vous en informerez avec votre exactitude ordinaire, & ce que vous m'en rapporterez me ſervira de régle pour ma conduite ; nous pourrons juger de la ſituation générale des affaires, par ce qu'il vous dira.

---

nés à acheter des terres pour les donner aux pauvres citoyens, & qui furent depuis détournés par Clodius. Cela regarde en général l'adminiſtration de Céſar, qui pendant ſon Conſulat diſpoſa des fonds de la République en faveur des Particuliers, ſans regle ni meſure. Cicéron dit dans la Lettre ſuivante, *Je crois que ceux qui gouvernent, ne veulent rien laiſſer à donner.*

Quæ cuique libuiſſet dilargitus eſt contradicente nullo, ac ſi conaretur quis, abſterrito. Sueton. Jul.

3. *Les plus mépriſables citoyens.*] Il y a dans le Texte *Phocis Curiana.* Les Commentateurs ſe ſont épuiſé en conjectures pour donner un ſens raiſonnable à ce premier mot, ou pour lui en ſubſtituer un autre ; & il n'y a pas moins de variété dans les Manuſcrits que dans leurs

leurs conjectures. Ils auroient peut-être mieux fait de reconnoitre, comme Manuce, que c'est ici un endroit désespéré. Tout ce qu'on y entrevoit, c'est que Cicéron semble faire allusion au même Curius, dont il parle ailleurs avec beaucoup de mépris. *V. la dix-neuvieme Remarque sur la dixieme Lettre du premier Livre.*

4. *Pompée.*) ALABARCHES, SAMPSICERAMUS. Il est

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi aliquot epistolas tuas, ex quibus intellexi quam suspenso animo & sollicito scire haveres, quid esset novi. Tenemur undique: neque jam quo minus serviamus, recusamus; sed mortem & ejectionem, quasi majora, timemus: quæ multo sunt minora. Atque hic status, qui una voce omnium gemitur, neque verbo cujusquam sublevatur. σκοπὸς a *est, ut suspicor, illis, qui tenent, nullam cuiquam largitionem relinquere. Unus loquitur, & palam adversatur adolescens Curio. Huic plausus maximi, consalutatio forensis perhonorifica, signa præterea benevolentiæ permulta à bonis impertiuntur: Fufium clamoribus, & conviciis, & sibilis consectantur.*

His ex rebus non spes, sed dolor est major; cum

a Scopus.

aussi sûr que ce sont ici des noms énigmatiques que Cicéron donne à Pompée, qu'il est difficile & peu important d'en savoir la signification étymologique. Ceux qui sont curieux de cette espece de divination, pourront voir dans les Commentaires Latins, les doctes rêveries des Critiques sur *Sampsiceramus*, & leurs conjectures plus raisonnables sur *Alabarches*.

LETTRE XVIII.

De Rome en Grece, & toujours la même année, jusqu'à la fin de ce Livre.

J'Ai reçu quelques Lettres de vous, où je vois votre inquiétude sur l'état présent des affaires, & avec quelle impatience vous en attendez des nouvelles. Nous sommes pris de tous côtés, & résolus à la servitude; la mort & l'exil, qui sont des maux bien moins à craindre que l'autre, nous le paroissent davantage. Voilà en quel état sont les choses. Tout le monde en gémit, & personne n'ose dire un mot pour y remédier. Je crois que ceux qui gouvernent, ont envie de ne rien laisser à donner. Le jeune Curion est le seul qui parle & qui agisse ouvertement contr'eux. Il reçoit de grands applaudissemens, on s'empresse pour lui faire honneur lorsqu'il paroit dans la place, & les gens du bon parti lui témoignent toute l'affection imaginable; au-lieu qu'ils accablent Fufius [1]. de huées, de sifflemens & d'injures.

Tout cela ne nous donne aucune espérance, & augmente au contraire notre douleur, puisqu'il

cum videas civitatis voluntatem solutam, virtutem alligatam. Ac ne forte quæras κατὰ λεπτὸν [a] *de singulis rebus, universa res eo est deducta, spes ut nulla sit, aliquando non modo privatos, verum etiam magistratus liberos fore. Hac tamen in oppressione sermo in circulis duntaxat, & conviviis est liberior, quam fuit. Vincere incipit timorem dolor; sed ita, ut omnia sint plenissima desperationis. Habet etiam Campana lex execrationem in concione candidatorum, si mentionem fecerint, quo aliter ager possideatur; atque ut ex legibus Juliis. Non dubitant jurare ceteri. Laterensis existimatur caute fecisse, quod Tribunatum pleb. petere destitit, ne juraret. Sed de Rep. non libet plura scribere. Displiceo mihi, nec sine summo scribo dolore. Me tueor, ut oppressis omnibus, non demisse, ut tantis rebus gestis, parum fortiter.*

A Cæsare valde liberaliter invitor in legationem illam, sibi ut sim legatus: atque etiam libera legatio voti caussa datur. Sed hæc & præsidii apud pudorem Pulchelli non habet satis, & à fratris adventu me ablegat: illa & munitior est, & non impedit, quo minus adsim, cum velim. Hanc ego teneo, sed usurum me non puto.

[a] Minutatim.

qu'il paroit par-là que nos Citoyens ne manquent pas de bonne volonté, mais de courage. Enfin, fans entrer dans aucun détail, je me contenterai de vous dire que les chofes font amenées à un tel point, qu'il n'y a plus d'efpérance que, ni les Particuliers, ni même les Magiftrats puiffent agir avec liberté. Cependant, malgré cette oppreffion, on parle plus hardiment qu'on n'ait jamais fait, mais feulement dans les converfations particulieres & à table. La douleur commence à l'emporter fur la crainte; mais cela n'empêche pas que le défefpoir ne foit toujours général. Vous faurez auffi qu'il eft ordonné par un article de la Loi *des Champs*, que tous les Prétendans aux Magiftratures promettront avec ferment, en pleine Affemblée, de ne rien propofer contre cette Loi [2]. Il n'y a eu que Laterenfis [3] qui n'ait pas voulu juger; & on l'approuve fort d'avoir mieux aimé fe défifter de fa prétention au *Tribunat*. Mais je ne veux plus vous parler de la République; cela me coute trop, & je ne le puis faire fans une extrême douleur. Je me foutiens affez noblement par rapport à l'oppreffion générale, mais non pas avec le courage & la dignité convenables à mes actions paffées.

Céfar me propofe le plus honnêtement du monde d'aller fervir fous lui dans les Gaules en qualité de Lieutenant [4]; on m'offre auffi une Légation libre [5] pour aller accomplir quelque vœu; mais cette derniere maniere de m'abfenter ne me garantiroit pas affez contre Clodius, & m'empêcheroit de me trouver ici à l'arrivée de mon frere. L'autre, au contraire, me mettroit plus à couvert, & me laifferoit la liberté de revenir quand je voudrois. Je ne la refufe pas, je ne crois pas néanmoins que je l'accepte, &

je

puto. Neque tamen sit quisquam. Non lubet fugere : haveo pugnare. Magna sunt hominum studia. Sed nihil affirmo : tu hoc silebis.

De Statio manumisso, & nonnullis aliis rebus, angor quidem, sed jam prorsus occallui. Tu vellem, egove cuperem, adesses : nec mihi consilium, nec consolatio deesset. Sed ita te para, ut, si inclamaro, advoles.

REMARQUES

SUR LA XVIII. LETTRE.

1. *FUfius.*) CALENUS. Il étoit Préteur cette année; & il fut, aussi-bien que Vatinius, l'un des principaux ministres des attentats de César.

2. *Que tous les Prétendans aux Magistratures promettront avec serment, en pleine Assemblée, de ne rien proposer contre cette Loi.*) AC LEGIBUS JULIIS. Nous avons déja dit que les Loix portoient le nom de famille de celui qui les avoit proposées. Plutarque & Dion disent que César fit faire ce serment à tous les Sénateurs. Il paroit néanmoins par cet endroit, que ce serment ne regardoit que les Prétendans aux Magistratures; puisque Laterensis, qui avoit été Questeur, & qui étoit par conséquent Sénateur, se dispensa de le faire, en se désistant de sa prétention.

Plut. in Caton. Dio. Lib. 38.

3. *Laterensis.*) M. JUVENTIUS. Ce désistement, qui lui fit honneur dans l'esprit des bons citoyens, ne lui fit point de tort dans la suite auprès du Peuple; car il fut depuis Edile & Préteur.

Pro Plancio. Ep. 8. Fam.

4. *César me propose le plus honnêtement du monde, d'aller servir sous lui en qualité de Lieutenant.*) César vouloit bien

je ne me suis expliqué là-dessus à personne. Je n'ai point envie de fuir, je suis résolu à combattre; il y a bien des gens disposés à me défendre, mais je ne vous assure de rien; ne parlez de ceci à qui que ce soit.

Il est vrai que j'ai lieu d'être fâché de ce que mon frere a affranchi Statius [6], & de quelques autres choses; mais le calus est entiérement formé. Je voudrois bien, ou pour mieux dire, je souhaiterois fort que vous fussiez ici; je ne manquerois ni de conseil, ni de consolation. Mais du moins tenez-vous prêt à voler, si je vous appelle.

---

bien mettre Cicéron à couvert contre les desseins de Clodius; mais il vouloit que ce fût à lui qu'il en eût l'obligation.

5. *Une Légation libre pour aller accomplir quelque vœu.*] C'étoit un prétexte dont se servoient les Sénateurs pour s'absenter de Rome. C'étoient les Consuls qui donnoient cette espece de *Légation*, mais le temps en étoit fixé; & pendant tout ce temps-là on ne pouvoit revenir à Rome, au-lieu que les Lieutenans des Gouverneurs obtenoient aisément leur congé. Il étoit même quelquefois marqué dans l'Acte de Légation que donnoit le Gouverneur, qu'on pourroit revenir à Rome & en sortir quand on voudroit. D'ailleurs on ne pouvoit mettre en Justice les Lieutenans des Gouverneurs de Provinces, tant qu'ils étoient employés : *les Légations libres* ne donnoient pas le même privilege.

Epist. 11. Lib. 15. V. la Rem. 16. sur la 2. Lettre du 4. Livre, & la Rem. 30. sur la 15. Lettre du même Livre.

6. *J'ai lieu d'être fâché de ce que mon frere a affranchi Statius.*) Cet Esclave avoit plus de pouvoir sur l'esprit de son Maître qu'un Valet n'en doit avoir, & il avoit été cause en partie de toutes les plaintes qu'il y avoit eu en Asie contre Q. Cicéron.

V. Epist. 2. Lib. 1. ad Q. Fr.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Multa me sollicitant, & ex Reipub. tanto motu, & ex iis periculis, quæ mihi ipsi intenduntur: & sexcenta sunt. Sed mihi nihil est molestius, quam Statium manumissum. Nec meum imperium? ac mitto imperium, non simultatem meam revereri saltem? nec, quid faciam, scio: neque tantum est in re, quantus est sermo. Ego autem ne irasci possum quidem iis, quos valde amo: tantum doleo, ac mirifice quidem.

Cetera in magnis rebus; minæ Clodii, contentionesque, quæ mihi proponuntur, modice me tangunt. Etenim vel subire eas videor mihi summa cum dignitate, vel declinare nulla cum molestia posse. Dices fortasse dignitatis ἅλις a *tanquam* δρυὸς b: *saluti, si me amas, consule. Me miserum, cur non ades? nihil te profecto præteriret: ego fortasse* τυφλώττω c, *& nimirum* τῷ καλῷ προσπέπονθα d.

Scito

a Satis.
b Glandis.
c Cæcutio.
d Erga honestum sum affectus.

LETTRE XIX.

J'Ai bien des ſujets d'inquiétude, ſoit par rapport aux mouvemens de la République, ſoit par rapport aux dangers dont je ſuis menacé perſonnellement, ſans compter mille autres chagrins; mais rien ne m'en donne plus que cet affranchiſſement de Statius. Quoi! j'ai eu ſi peu d'autorité ſur l'eſprit de mon frere [1]! Mais laiſſons-là l'autorité, du moins devoit-il craindre de me faire de la peine. Je ne ſai quel parti prendre là-deſſus : après tout, cette affaire n'eſt pas ſi fâcheuſe en elle-même, que parce qu'elle fait parler. Pour moi, je ne ſai point me fâcher contre les perſonnes que j'aime fort : tout ce que je ſai faire c'eſt de m'affliger, & j'entens cela à merveille.

Ces autres chagrins qui viennent des grandes affaires, comme les menaces de Clodius, & les aſſauts auxquels il faut que je me prépare, ne me touchent que médiocrement. Je puis en effet, ou les ſoutenir d'une maniere qui me fera beaucoup d'honneur, ou les éviter ſans peine. Il ne s'agit pas ici de gloire, me direz-vous peut-être, *vous devez en être ſaoul* [2]; penſez, ſi vous m'aimez, à votre ſureté. Quel malheur pour moi que vous ne ſoyez pas ici! rien ne vous échapperoit aſſurément. Pour moi, peut-être que je ne vois pas aſſez clair, & que je ſuis trop ſcrupuleux ſur l'honneur & le devoir.

Scito nihil unquam fuisse tam infame, tam peræque omnibus generibus, ordinibus, ætatibus, offensum, quam hunc statum, qui nunc est: magis mehercule quam vellem, non modo quam putaram. Populares isti jam etiam modestos homines sibilare docuerunt. Bibulus in cœlo est: nec quare, scio; sed ita laudatur, quasi Unus homo nobis cunctando restituit rem. *Pompeius, nostri amores, qui mihi summo dolori est, ipse se afflixit; neminem tenet: voluntate, an metu necesse sit iis uti, vereor. Ego autem neque pugno cum illa caussa propter illam amicitiam: neque approbo, ne omnia improbem, quæ antea gessi: utor via.*

Populi sensus maxime theatro, & spectaculis perspectus est. Nam gladiatoribus, qua Dominus, qua advocati sibilis conscissi ludis Apollinaribus Diphilus tragœdus in nostrum Pompeium petulanter invectus est: Nostra miseria tu es Magnus, *millies coactus est dicere.* Eandem virtutem istam, veniet tempus cum graviter gemes, *totius theatri clamore dixit, itemque cetera. Nam & ejusmodi sunt ii versus, ut in tempus ab inimico Pompeii scripti esse videantur.* Si neque leges, neque mores cogunt, *& cetera magno cum fremitu & clamore sunt dicta. Cæsar cum venisset mortuo plausu, Curio filius est insecutus. Huic ita plausum est, ut salva Rep. Pompeio plaudi solebat. Tulit Cæsar graviter. Litteræ Capuam ad Pompeium*

Apprenez qu'il n'y eut jamais rien de si honteux, de si décrié, & de si détesté par les gens de toute sorte de rang, de profession & d'âge, que le Gouvernement présent. Cela va plus loin que je n'aurois cru, & même que je ne voudrois. Ces gens, qui cherchent si fort à plaire au Peuple, ont appris aux plus moderés à les siffler. On éleve Bibulus jusqu'aux Cieux, je ne sai pourquoi; mais enfin on le loue, comme si lui seul sauvoit la République en temporisant 3. Pompée, mon idole, s'est perdu lui-même : je ne saurois m'en consoler, il n'a personne pour lui. Je crains bien qu'il n'ose pas se détacher de César & de Crassus, quand même il en auroit envie. Pour moi, je n'agis point contr'eux à cause de notre ancienne amitié; & aussi je n'approuve point ce qu'ils font, parce que ce seroit condamner tout ce que j'ai jamais fait; je garde un certain milieu.

Les dispositions du Peuple ont paru au Théatre & aux autres Spectacles. Aux derniers Gladiateurs 4, celui qui les donnoit, & tous ceux qui l'accompagnoient, furent sifflés de la bonne maniere. Aux Jeux Apollinaires 5 le Comédien Diphilus désigna Pompée d'une maniere fort insolente, le Peuple lui fit répéter vingt fois ces mots, *Vous n'êtes grand que pour notre malheur* : tout le monde s'écria aussi à cet autre endroit, *Vous vous répentirez un jour d'avoir été trop puissant*, & le reste; car il semble que tout ce rôle ait été fait exprès contre Pompée par quelqu'un de ses ennemis. Il s'éleva aussi un grand bruit à l'endroit qui commence par ces mots, *Si vous allez contre les loix & contre les mœurs*. Lorsque César parut, on lui applaudit fort foiblement 6; & le jeune Curion ayant paru en-

volare dicebantur. Inimici erant Equitibus, qui Curioni ſtantes plauſerant; hoſtes omnibus. Roſciæ legi, etiam frumentariæ, minitabantur. Sane res erat perturbata. Equidem malueram, quod erat ſuſceptum ab illis, ſilentio tranſire: ſed vereor ne non liceat. Non ferunt homines, quod videtur eſſe tamen ferendum. Sed eſt jam una vox omnium, magis odio firmata, quam præſidio.

Noſter autem Publius mihi minitatur, inimicus eſt: impendet negotium, ad quod tu ſcilicet advolabis. Videor mihi noſtrum illum Conſularem exercitum bonorum omnium, etiam ſatis bonorum, habere firmiſſimum. Pompeius ſignificat ſtudium erga me non mediocre. Idem affirmat, verbum de me illum non eſſe facturum. In quo non me ille fallit, ſed ipſe fallitur.

Coſconio mortuo, ſum in ejus locum invitatus. Id erat vocari in locum mortui. Nihil me turpius apud homines fuiſſet: neque vero ad iſtam ipſam ἀσφάλειαν [a] *quicquam alienius. Sunt enim illi apud bonos invidioſi: ego apud improbos meam retinuiſſem invidiam, alienam aſſumſiſſem*

a Securitatem.

ensuite, on lui applaudit comme on faisoit autrefois à Pompée dans les meilleurs tems. César en a été fort piqué, & on dit qu'il a envoyé un Exprès à Pompée qui est à Capoue 7. Ils ne peuvent pardonner aux Chevaliers qui se leverent pour faire honneur à Curion; & ils en veulent généralement à tout le monde; ils menacent d'abroger & la Loi Roscia 8, & celle pour la distribution du Blé que l'on donne au Peuple 9. Les affaires sont fort brouillées. Pour moi, j'aurois mieux aimé qu'on eût laissé passer sans faire du bruit tout ce qu'ils ont entrepris; mais je doute que cela se puisse. On veut du moins se plaindre de ce qu'on ne sauroit empêcher, & tout conspire dans un même sentiment, qui n'est soutenu que par la haine.

Cependant Clodius me menace, & se déclare ouvertement contre moi; nous allons voir éclater l'affaire, qui vous fera sans doute voler ici. Il me semble que je suis assuré de tous les gens du bon parti, qui me seconderent pendant mon Consulat, & même des moins zélés. Pompée me témoigne beaucoup d'affection. Il m'assure toujours que Clodius ne proposera rien au Peuple contre moi; & en cela il ne me trompe pas, mais il est trompé.

César m'a offert la place de Commissaire de *la Loi des Champs*, vacante par la mort de Cosconius 10. Ce seroit n'être choisi qu'au défaut d'un autre: cela m'auroit fait le plus grand tort du monde dans tous les esprits, & rien n'étoit moins propre à me mettre à couvert contre Clodius; car cette commission est odieuse aux gens de bien, elle ne diminueroit pas la haine que les méchans citoyens ont pour moi, & elle me chargeroit de celle que les honnêtes gens

sissem. Cæsar me sibi vult esse legatum. Honestior hæc declinatio periculi. Sed ego hoc nunc repudio. Quid ergo est? pugnare malo : nihil tamen certi. Iterum dico, utinam adesses! Sed tamen, si erit necesse, arcessemus.

Quid aliud? quid? hoc opinor. Certi sumus perisse omnia. Quid enim ἀκκιζόμεθα a *tamdiu? Sed hæc scripsi properans, & mehercule timide. Posthac ad te, aut, si perfidelem habebo, cui dem, scribam plane omnia : aut, si obscure scribam, tu tamen intelliges. In iis epistolis me Lælium, te Furium faciam : cetera erunt ἐν αἰνίγμασι* b. *Hic Cæcilium colimus, & observamus diligenter. Edicta Bibuli audio ad te missa. Iis ardet dolore, & ira noster Pompeius.*

a Dissimulamus.
b In ænigmatis.

REMARQUES

SUR LA XIX. LETTRE.

1. *QUoi! j'ai eu si peu d'autorité sur l'esprit de mon frere!*] NEC MEUM IMPERIUM, &c. C'est un endroit du *Phormion* de Térence, où un pere se plaint de ce que son fils s'est marié contre son ordre.

2. *Il ne s'agit pas ici de gloire, vous devez en être saoul.*] DIGNITATIS ἅλις TANQUAM δρυός. Le Proverbe Grec étoit *assez de gland*, c'est-à-dire, on doit bientôt se lasser d'une

ont pour eux. César souhaite toujours de m'avoir pour Lieutenant ; c'est une maniere plus honnête d'éviter le péril, mais elle n'est point à présent de mon goût. Que veux-je donc ? je veux combattre ; cependant, je ne sai pas encore ce que je ferai. Je le répete, que n'êtes-vous ici ? attendez néanmoins pour venir, que je vous mande.

Qu'ai-je encore à vous dire ? rien, sinon qu'il faut compter que la République est perdue sans ressource ; car pourquoi le dissimuler davantage ? J'ai écrit ceci à la hâte, & avec quelque défiance. Une autre fois, si je puis trouver une personne sure, je vous manderai toutes choses clairement ; ou, si je ne m'explique qu'à demi, vous ne laisserez pas de m'entendre. Je m'appellerai Lælius, & vous Furius. Le reste sera énigmatique. Je fais ma cour à votre oncle avec grand soin. J'apprens qu'on vous a envoyé les *Edits* de Bibulus [11] ; ils ont mis Pompée au désespoir.

---

d'une mauvaise nourriture, comme les hommes qui quitterent le gland pour le bled.

3. *Comme si lui seul sauvoit la République en temporisant.*] UNUS HOMO NOBIS CUNCTANDO RESTITUIT REM. C'est ce vers si connu qu'Ennius a dit de Fabius Maximus, qui après la bataille de Cannes arrêta les progrès d'Annibal, en évitant le combat, & le harcelant sans cesse.

4. *Aux derniers Gladiateurs, celui qui les donnoit, &c.*) C'étoit Gabinius, comme on le verra dans la vingt-quatrieme Lettre de ce Livre. Il étoit dévoué à César & à Pompée, qui le firent Consul l'année suivante.

5. *Jeux Apollinaires.*) Ces Jeux furent un nouveau

fruit de la superstition, que les malheurs de Cannes répandirent dans tous les esprits, comme on le peut voir dans Tite-Live. *Livre* 25. & 27. C'étoit le Préteur de la Ville qui y présidoit.

6. *Lorsque César parut, on lui applaudit fort foiblement*) CÆSAR CUM VENISSET MORTUO PLAUSU. Mr. de St. Réal traduit, *César étant survenu quand tout cela fut passé.* Mais *Plausus* ne peut s'entendre de tout le bruit que fit le Peuple à l'occasion de ces vers qu'on appliqua à Pompée, & que Cicéron appelle *clamorem, fremitum.* Il me paroit visible que Cicéron oppose ici la maniere foible dont on applaudit à César, aux applaudissemens généraux que reçut Curion. *Curio filius est insecutus, huic ita plausum est, &c.* C'est aussi le sens que Manuce donne à cet endroit.

7. *Qu'il a envoyé un Exprès à Pompée qui est à Capoue.*] Cela ne peut s'accorder avec ce que disent Valere-Maxime & Macrobe, que le Comédien Diphilus, en prononçant ces vers qu'il vouloit appliquer à Pompée, étendit la main vers lui. L'autorité de ces deux Auteurs, qui n'ont vécu que long-temps depuis ces Lettres, n'est pas assez grande pour se mettre en peine de concilier ce qu'ils disent avec ce que Cicéron écrit à son ami. Manuce suppose que Pompée avoit pu venir à Rome pendant quelques jours pour les Jeux. Mais s'il avoit été à Rome pendant ces Jeux, pourquoi César lui auroit-il écrit ce qui s'y étoit passé? Il est vrai que ce que dit Cicéron de l'insolence de ce Comédien contre Pompée, *in nostrum Pompeium petulanter invectus est*, donne lieu de croire qu'il fit quelque geste pour le désigner. Comme les Jeux Apollinaires se faisoient dans le Cirque, il pouvoit bien y avoir quelque statue de Pompée vers laquelle l'Acteur se fut tourné.

Val. Max. Lib. 6. cap. 2.

8. *La Loi Roscia.*) Faite en faveur des Chevaliers. *V. la Rem. 10 sur la 1. Lettre de ce Livre.*

9. *Et celle pour la distribution du bled que l'on donne au Peuple.*] FRUMENTARIÆ. Je ne sai pourquoi il a plû à Mr. de St. Réal de traduire ici *la Loi des Champs*; cette Loi ne s'appella jamais que *Lex Agraria.* La Loi *Frumen-*

mentaria avoit été faite par Gracchus, & ensuite abrogée par M. Octavius, & rétablie par Apuleius. Tous ceux qui ont écrit l'Histoire Romaine du temps des Gracques, parlent de cette Loi; & Cicéron en fait aussi mention dans le Livre des Orateurs Illustres, & dans le second des Offices. Elle ordonnoit qu'on remettroit au petit-peuple un tiers, & quelquefois une moitié du prix du bled, selon la différente cherté, & cela aux dépens du Public; & qu'outre cela on leur distribueroit chaque mois une certaine quantité de bled *gratis*.

10. *Cosconius.*) Il avoit été Préteur sous le Consulat de Cicéron, & depuis Proconsul en Espagne.

11. *Les Edits de Bibulus.*) Ce Consul voyant qu'il ne pouvoit s'opposer aux violences de César, prit le parti de demeurer enfermé chez lui pendant le reste de son Consulat, pour rendre son collegue odieux, en faisant voir que le premier Magistrat de la République ne pouvoit paroître en public avec sureté. Il se contentoit d'écrire ces manieres de Manifestes, ou de Placards, qu'il faisoit lire au Peuple & afficher dans les carrefours. *Edictum*, en parlant des *Edits* des Préteurs & des Gouverneurs de Province, avoit encore un autre sens, dont nous parlerons sur le cinquieme Livre. Comme nous n'avons point en François de termes qui puissent exprimer juste les différens sens de ce mot, je l'ai conservé dans la traduction; & je l'ai mis en Italique, pour marquer qu'il y est en un sens fort différent de ce que nous appellons *Edit*.



EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

Anicato, ut te velle intellexeram, nullo loco defui. Numestium ex litteris tuis studiose scriptis, libenter in amicitiam recepi. Cæcilium, quibus rebus possum, tueor diligenter. Varro satisfacit nobis. Pompeius amat nos, carosque habet. Credis? inquies: credo: prorsus mihi persuadet. Sed quia, ut video, pragmatici homines omnibus historicis præceptis, versibus denique cavere jubent, & vetant credere: alterum facio, ut caveam: alterum, ut non credam, facere non possum. Clodius adhuc mihi denuntiat periculum. Pompeius affirmat non esse periculum; adjurat; addit etiam, se prius occisum iri ab eo, quam me violatum iri. Tractatur res. Simul & quid erit certi, scribam ad te. Si erit pugnandum, arcessam ad societatem laboris: si quies dabitur, ab Amalthea te non commovebo.

De Repub. breviter ad te scribam. Jam enim charta ipsa ne nos prodat, pertimesco. Itaque posthac, si erunt mihi plura ad te scribenda, ἀλληγορίαις [a] *obscurabo. Nunc quidem novo quodam*

a Allegoriis.

LETTRE XX.

J'Ai rendu service en tout ce que j'ai pu à A. Nicatus, que vous m'aviez recommandé. J'ai reçu volontiers au nombre de mes amis Numestius, sur le témoignage avantageux que vous m'en avez rendu. Je sers ici votre oncle en tout ce que je puis. Je suis content de Varron, Pompée m'aime & me chérit. Vous le croyez, me direz-vous. Oui je le crois, il m'a entiérement persuadé : mais puisque les Politiques, & les Poëtes mêmes, nous avertissent qu'il faut se tenir sur ses gardes & ne pas croire légérement, je sai bien me précautionner; car cela dépend de moi, mais il ne dépend pas de moi de ne pas croire. Clodius me menace toujours. Pompée m'assure que je n'ai rien à craindre, & me conjure de ne me point inquiéter. Il ajoute même, qu'il se fera plutôt tuer par Clodius, que de souffrir qu'il entreprenne rien contre moi. Cette affaire est donc encore incertaine : dès que je saurai à quoi m'en tenir, je vous le ferai savoir : s'il faut combattre, je vous appellerai pour me seconder : si on me laisse en repos, je ne vous tirerai point de votre Amalthée.

Je vous dirai peu de choses des affaires de la République. Je commence à craindre que le papier ne nous trahisse : dans la suite, lorsque je voudrai vous écrire plus en détail, je le ferai en mots couverts. La République est prête à périr d'une maniere bien nouvelle. Tout le monde condamne ce que font ceux qui gouvernent, on

dam morbo civitas moritur; ut, cum omnes ea quæ sunt acta improbent, querantur, doleant, varietas in re nulla sit, aperteque loquantur, & jam clare gemant; tamen medicina nulla afferatur. Neque enim resisti sine internecione posse arbitramur: nec videmus, qui finis cedendi, præter exitium, futurus sit. Bibulus, hominum admiratione & benevolentia, in cœlo est: edicta ejus & conciones describunt & legunt. Novo quodam genere in summam gloriam venit. Populare nunc nihil tam est, quam odium popularium. Hæc quo sint eruptura, timeo. Sed, si dispicere quid cœpero, scribam ad te apertius.

Tu, si me amas tantum, quantum profecto amas; expeditus facito, ut sis; si inclamaro, ut accurras. Sed do operam & dabo ne sit necesse. Quod scripseram te Furium scripturum, nihil necesse est tuum nomen mutare. Me faciam Lælium, & te Atticum; neque utar meo chirographo, neque signo; si modo erunt ejusmodi litteræ, quas in alienum incidere nolim. Diodotus mortuus est, reliquit nobis H-S. fortasse centies. Comitia Bibulus cum Archilochio edicto in ante diem XV. *Kal. Novemb. distulit. A Vibio libros accepi. Poëta ineptus: nec tamen scit nihil: sed est non inutilis. Describo & remitto.*

s'en plaint, on le voit avec douleur, il n'y a aucune variété de ſentimens, on parle fort haut, on ne ſe cache point pour gémir, & cependant on n'y apporte aucun remede. Auſſi je crois que ſi l'on ſe mettoit en devoir de ſe défendre, on s'expoſeroit à un maſſacre général; & s'il commençoit une fois, je ne vois pas comment il pourroit finir que par l'entiere ruine des deux Partis. Il n'eſt rien de plus glorieux pour Bibulus, que l'eſtime & l'affection que tout le monde lui témoigne. On ne fait que copier & réciter ſes *Edits* & ſes Harangues. Il eſt parvenu par un chemin tout nouveau au comble de la gloire. Il n'y a point à préſent de moyen plus ſur pour plaire au Peuple, que de ſe déclarer contre ceux qui ont tout fait pour lui plaire. Je crains fort les ſuites que tout cela peut avoir. Quand j'y verrai plus clair, je vous en parlerai plus poſitivement.

Pour vous, ſi vous m'aimez autant que vous m'aimez en effet, tenez-vous prêt à accourir ici en cas que je vous appelle; mais je fais & je ferai mon poſſible pour vous en épargner la peine. Je vous avois dit de prendre dans vos Lettres le nom de Furius, mais cela n'eſt pas néceſſaire; je m'appellerai bien Lælius dans les miennes, mais vous ſerez toujours Atticus. Je n'écrirai rien de ma main *, & je ne me ſervirai point de mon cachet, du moins ſi je vous écris des Lettres que je ne veuille point qui ſoient vues par d'autres. Diodotus eſt mort, il m'a laiſſé environ cent mille ſeſterces [1]. Bibulus a renvoyé l'élection des Conſuls au dix-huitieme d'Octobre [2], par un *Edit* auſſi piquant que les vers d'Archilochus [3]. J'ai reçu les Ouvrages que Vibius [4] m'a envoyés : cet Auteur eſt mauvais

REMARQUES
SUR LA XX. LETTRE.

*. *JE n'écrirai rien de ma main.*) NEQUE UTAR MEO CHIROGRAPHO. Je n'ai point traduit ici comme Mr. de St. Réal, *je ne signerai point*, parce que les Romains ne signoient point leurs Lettres comme nous. Ils mettoient à la tête leur nom, & celui de la personne à qui ils écrivoient; mais lorsque la Lettre étoit de la main de leur Secrétaire, l'inscription en étoit aussi, comme il paroit par un endroit de la seconde Philippique, où Cicéron dit à Antoine qu'il pourroit désavouer une Lettre qu'il lui avoit écrite, parce qu'elle étoit de la main de son Secrétaire. Suétone, en parlant de quelque Letttre écrite de la main d'Auguste, se sert du mot de *chirographum*.

1. *Diodotus est mort, il m'a laissé cent mille sesterces.*] Il y a dans le texte *H. S. centies*, dix millions de sesterces, ce qui feroit plus de neuf cens mille livres. Ce feroit une somme exorbitante pour le legs d'un Philosophe comme Diodotus domestique de Cicéron. Dans la seconde Philippique, Cicéron dit que les legs qu'il avoit eus de ses amis, quoiqu'en grand nombre, ne montoient en tout qu'à vingt millions de sesterces. Manuce & Malespine ont donc eu raison de conclure

EPISTOLA XXI.
CICERO ATTICO SAL.

DE Repub. quid ego tibi subtiliter? Tota periit: atque hoc est miserior, quam reliquisti, quod tum videbatur ejusmodi domina-

tio

Poëte 5, mais il fait quelque chose, & n'est pas tout-à-fait inutile. Je les fais copier, & je les renverrai aussi-tôt.

---

qu'il falloit lire ici *H. S. centum* supp. *millia*, environ 9400 livres.

2. *Bibulus a renvoyé l'élection des Consuls au dix-huitieme d'Octobre.*) On voit par-là qu'on ne les pouvoit faire que du consentement des deux Consuls; sans cela on ne concevroit pas comment Bibulus, qui se tenoit enfermé chez lui, auroit pu empêcher qu'elles ne se fissent.

3. *Par un* Edit *aussi piquant que les vers d'Archilochus.*] C'est celui dont Horace a dit,

Archilochum proprio rabies armavit iambo;

parce que les premiers vers satiriques qu'il fit, ce fut pour se venger d'un certain Lycambe, qui lui avoit promis sa fille en mariage, & qui lui manqua de parole. Le Poëte fut bien vengé, car le beau-pere prétendu se pendit de désespoir.

4. *Vibius.*] C'est apparemment celui qui ressembloit si fort à Pompée, qu'on les prenoit l'un pour l'autre. *Val. Max. Lib. 9. cap. 14.*

5. *Cet Auteur est mauvais Poëte.*] Alexandre, qu'il nomme dans la 22. Lettre. Il étoit d'Ephese, & il avoit écrit en vers une Cosmographie qui est citée par Strabon.

LETTRE XXI.

POur vous dire nettement ce que je pense de la République, elle est perdue sans ressource, & dans un état bien plus fâcheux que celui où vous l'avez laissée. Elle sembloit alors tomber sous une domination agréable à la multitude,

tio civitatem oppressisse, quæ jucunda esset multitudini, bonis autem ita molesta, ut tamen sine pernicie: nunc repente tanto in odio est omnibus, ut quorsum eruptura sit, horreamus. Nam iracundiam atque intemperantiam illorum sumus experti, qui Catoni irati omnia perdiderunt. Sed ita lenibus uti videbantur venenis, ut posse videremur sine dolore interire. Nunc vero sibilis vulgi, sermonibus honestorum, fremitu Italiæ, vereor ne exarserint. Equidem sperabam, ut sæpe etiam loqui tecum solebam, sic orbem Reip. esse conversum, ut vix sonitum audire, vix impressam orbitam videre possemus: & fuisset ita, si homines transitum tempestatis exspectare potuissent: sed cum diu occulte suspirassent, postea jam gemere, ad extremum vero loqui omnes, & clamare cœperunt.

Itaque ille amicus noster, insolens infamiæ, semper in laude versatus, circumfluens gloria, deformatus corpore, fractus animo, quo se conferat nescit: progressum præcipitem, inconstantem reditum videt: bonos inimicos habet, improbos ipsos non amicos. Ac vide mollitiem animi: non tenui lacrimas, cum illum ante IIX. *Kal. Sext. vidi de edictis Bibuli concionantem, qui antea solitus esset jactare se magnificentissime illo in loco, summo cum amore populi, cunctis faventibus. Ut ille tum humilis, ut demissus erat: ut ipse etiam sibi, non iis solum qui aderant, displicebat. O spectaculum uni*

Crasso

& peu nuisible aux bons Citoyens à qui elle ne plaisoit pas; au-lieu que cette domination est devenue tout-à-coup si généralement odieuse, qu'on ne sauroit penser sans fremir à ce qui en peut arriver. Nous avons éprouvé la colere & l'emportement de ceux, qui piqués de la résistance qu'ils trouvoient de la part de Caton, ont bouleversé la République [1]: mais ils s'étoient d'abord servis de poisons si doux, qu'il sembloit que nous pourrions du moins en mourir sans douleur. A présent je crains bien que les sifflemens du peuple, les plaintes des honnêtes gens, & le murmure de toute l'Italie, ne les portent aux dernieres extrémités. J'avois esperé, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, que cette révolution se feroit si doucement, qu'à peine s'en appercevroit-on [2]; & cela feroit arrivé, si l'on avoit pu attendre sans faire du bruit, la fin de l'orage. Mais après avoir soupiré longtemps en secret, on a commencé à gémir, puis à parler, & à se plaindre tout haut.

Ainsi donc notre ami, qui ne savoit encore ce que c'étoit que d'être blâmé, & qui s'étoit toujours vu comblé de louanges & couvert de gloire, est tombé tout-à-coup dans un accablement d'esprit qui paroit jusques sur son visage, & ne sait de quel côté se tourner. Il voit bien qu'il s'est trop avancé, & il craint, s'il recule, qu'on ne l'accuse de légéreté. Il a les bons pour ennemis, & n'est pas même aimé des méchans. Voyez combien je suis aisé à attendrir; je ne pus retenir mes larmes, lorsque je le vis le vingt-cinquieme de Juillet, haranguer contre les *Edits* de Bibulus. Lui qui autrefois ne paroissoit à la Tribune que pour parler de lui-même en termes magnifiques, adoré du Peuple, & applaudi de tout le monde

Crasso jucundum! ceteris non item. Nam, quia deciderat ex astris, lapsus quam progressus potius videbatur.

Et ut Appelles si Venerem, aut si Protogenes Ialysum illum suum cœno oblitum videret, magnum, credo, acciperet dolorem: sic ego hunc, omnibus à me pictum & politum artis coloribus, subito deformatum, non sine magno dolore vidi. Quamquam nemo putabat, propter Clodianum negotium, me illi amicum esse debere. Tamen tantus fuit amor, ut exhauriri nulla posset injuria. Itaque Archilochia in illum edicta Bibuli populo ita sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur, præ multitudine eorum qui legunt, transire nequeant; ipsi ita acerba, ut tabescat dolore; mihi mehercule molesta, quod & eum, quem semper dilexi, nimis excruciant; & timeo, tam vehemens vir, tamque acer in ferro, & tam insuetus contumeliæ, ne omni animi impetu dolori & iracundiæ pareat.

Bibuli qui sit exitus futurus, nescio. Ut nunc res se habet, admirabili gloria est. Quin cum comitia in mensem Octobr. distulisset; quod solet ea res populi voluntatem offendere, putarat Cæsar oratione sua posse impelli concionem, ut iret

monde ; qu'il étoit alors rabaiſſé & abattu ; & qu'on voyoit bien qu'il n'étoit pas plus content de lui que ceux qui l'écoutoient. Le triſte ſpe-ctacle pour tous autres yeux que pour ceux de Craſſus 3 ! Lorſque l'on conſidéroit de quelle hauteur de gloire il étoit tombé, il ſembloit plutôt qu'on l'en eut précipité, qu'il n'étoit croyable qu'il en fût deſcendu de lui même.

En mon particulier, comme Apelle & Protogene 4 auroient été ſans doute très-fâchés de voir, l'un ſa Vénus, & l'autre ſon Jalyſe couverts de boue, de même ne puis-je ſans une extrême douleur voir ſi étrangement défiguré, un homme que j'ai peint avec tant de ſoin de mes plus belles couleurs. Il eſt vrai qu'il n'y a perſonne qui ne penſe que depuis qu'il a eu part à l'adoption de Clodius, je ne dois plus être de ſes amis ; mais j'avois un ſi grand fond de tendreſſe pour lui, que les plus grands ſujets de plainte n'ont pu l'épuiſer. Les ſanglans *Edits* de Bibulus contre lui plaiſent ſi fort au peuple, qu'on ne ſauroit paſſer dans l'endroit où ils ſont affichés, à cauſe de la foule de gens qui s'empreſſent pour les lire. Pompée en ſéche de dépit. J'en ſuis auſſi très-fâché, & parce qu'ils traitent trop cruellement un homme que j'ai toujours aimé, & parce que je crains qu'un Guerrier ſi impétueux, ſi accoutumé au carnage, & ſi peu fait à ſouffrir des injures, ne s'abandonne tout entier à la douleur & à ſon reſſentiment.

Je ne ſai ce qui arrivera de Bibulus ; pour le préſent, il eſt tout couvert de gloire ; juſques-là que lorſqu'il eut renvoyé les élections au mois d'Octobre, comme ces ſortes de délais ne plaiſent jamais au peuple, Céſar crut qu'il ſeroit aiſé de l'animer contre ſon collegue ; mais il eut beau ha-

iret ad Bibulum; multa cum seditiosissime diceret, vocem exprimere non potuit. Quid quæris? sentiunt se nullam ullius partis voluntatem tenere: eo magis vis nobis est timenda.

Clodius inimicus est nobis. Pompeius confirmat eum nihil esse facturum contra me. Mihi periculosum est credere: ad resistendum me paro. Studia spero me summa habiturum omnium ordinum. Te cum ego desidero, tum vero res ad tempus illud vocat. Plurimum consilii, animi, præsidii denique mihi, si te ad tempus videro, accesserit. Varro mihi satisfacit. Pompeius loquitur divinitus. Spero nos aut certe cum summa gloria, aut sine molestia etiam discessuros. Tu, quid agas, quemadmodum te oblectes, quid cum Sicyoniis egeris, ut sciam cura.

REMARQUES
SUR LA XXI. LETTRE.

1. *QUi piqués de la résistance qu'ils trouvoient de la part de Caton, ont bouleversé la République.*] QUI CATONI IRATI OMNIA PERDIDERANT. Cicéron ne veut pas dire ici, que c'étoit pour se venger de Caton que César avoit formé & exécuté tant d'entreprises injustes; son ambition en avoit été l'ame & le principe. Il veut dire que la résistance que César trouva de la part de Caton, qui soutenoit & animoit Bibulus, fut cause qu'il se servit des moyens les plus violens.

2. *Que cette révolution se feroit si doucement qu'à peine s'en appercevroit-on.*) A la lettre, *Que cette roue tourneroit si doucement qu'à peine en entendroit-on le bruit, & en remarqueroit-on la trace.* Il fait allusion à ce Jeu dont nous avons

haranguer l'Assemblée pour lui faire prendre feu, il n'en put tirer aucune parole. Que vous dirai-je ? ils sentent bien que tous les partis leur sont également contraires ; & c'est ce qui me fait encore plus craindre qu'ils n'en viennent à quelque violence.

Clodius paroit toujours mon ennemi. Pompée m'assure qu'il n'entreprendra rien contre moi, mais il y auroit trop de danger à se reposer sur cette assurance. Je me prépare à me défendre, j'espere que tous les Ordres de l'Etat me soutiendront avec chaleur. Je souhaite fort de vous revoir ; & de plus, vous me serez nécessaire pour ce tems-là. Je ne manquerai, ni de conseil, ni de courage ; & je me croirai très-fort, pourvu que vous veniez à tems. Je suis content de Varron. Pompée parle toujours le mieux du monde. Je me flate que je me tirerai de cette affaire, ou avec beaucoup d'honneur, ou du moins sans déplaisir. Mandez-moi ce que vous faites, comment vous vous divertissez, & où vous en êtes avec vos Sicyoniens.

---

avons parlé sur la neuvieme Lettre de ce Livre Rem. 4. Comme nous n'avons rien dans nos usages qui y réponde, je n'ai pas cru devoir conserver cette métaphore dans la traduction.

3. *Le triste spectacle pour tous autres yeux que pour ceux de Crassus !*] Il n'avoit jamais pardonné à Pompée d'avoir voulu partager avec lui la gloire de la défaite des Esclaves. Le Peuple les avoit obligés à se reconcilier à la fin de leur Consulat, mais ce ne fut qu'une reconciliation platrée ; &, quoiqu'ils fussent alors unis l'un & l'autre avec César par des motifs d'ambition & d'intérêt, la jalousie de Crassus subsistoit toujours.

4. *Apelle & Protogene.*] Les deux plus grands Peintres de leur temps. Ils vivoient vers l'an quatre cens de la fondation de Rome. La Vénus dont il est ici parlé, c'est

c'est celle de l'isle de Cos, patrie d'Apelle. Cicéron la joint encore ailleurs avec le Jalyse de Protogene. Il y avoit encore une autre fameuse Vénus d'Apelle nommée *Anadyomené*, ἀναδυομένη, parce qu'il avoit représenté cette Déesse sortant des flots où elle avoit pris naissance. Plusieurs anciens Auteurs ont parlé du Jalyse de Protogene, & aucun ne nous a appris ce qu'il représentoit. Il y avoit dans l'Isle de Rhodes une Ville nommée Jalyse, qui, selon Strabon, avoit été ainsi appellée du nom d'un certain Jalysus, fils de Cercaphus & de

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO SAL.

QUam vellem Romæ mansisses : mansisses profecto, si hæc fore putassemus. Nam Pulchellum nostrum facillime teneremus : aut certe, quid esset facturus, scire possemus. Nunc se res sic habet : volitat, furit, nihil habet certi, multis denuntiat ; quod sors obtulerit, id acturus videtur. Cum videt, quo sit in odio status hic rerum, in eos, qui hæc egerunt, impetum facturus videtur. Cum autem rursus opes & vim exercitus recordatur, convertit se in nos. Nobis autem ipsis cum vim, tum judicium minatur.

Cum hoc Pompeius egit, &, ut ad me ipse referebat (alium enim habeo neminem testem) vehementer egit, cum diceret, in summa se perfidiæ, & sceleris infamia fore, si mihi periculum crearetur ab eo, quem ipse armasset, cum plebeium fieri passus esset : sed fidem recepisse sibi

Cidippe. Ainſi il y a beaucoup d'apparence que ce Tableau répréſentoit quelque Hiſtoire du Fondateur de cette Ville. Protogene y travailla pendant ſept ans : auſſi Apelle diſoit de ce Peintre, que ſi ſes ouvrages avoient quelque défaut, c'étoit d'être trop achevés, que cela en diminuoit le feu & la force. Il étoit de Caunus en Carie : cette Ville dépendoit des Rhodiens.

Lib. 1. de nat. Deor. Strabo. Lib. 14. Ælian. Var. Hiſt. Lib. 12. cap. 41. Plin. Lib. 35. cap. 10. Aul. Gell. Lib. 15. cap. 31. Plut. in Demet.

LETTRE XXII.

QUe n'êtes-vous demeuré à Rome? vous y feriez demeuré ſans doute, ſi nous avions prévu tout ce que je vois. Nous gouvernerions facilement Clodius, ou du moins nous pourrions ſavoir quels ſont ſes deſſeins. Pour le préſent, il s'agite, il s'emporte, il ne fait ce qu'il veut; il menace bien des gens, & ne frappera apparemment que ce qui ſe trouvera ſous ſa main. Quand il conſidere à quel point le Gouvernement préſent eſt odieux, on diroit qu'il va ſe jetter ſur ceux qui ont mis les affaires en cet état : mais quand il ſe ſouvient qu'ils ſont les plus forts, & qu'ils ont des troupes à leur diſpoſition [1], il ſe rabat ſur nous, & me menace en particulier de voies de fait, & de me mettre en juſtice.

Pompée lui a parlé là-deſſus, & parlé très-fortement, à ce que le même Pompée m'a aſſuré, car je n'en ai point d'autre témoin. Je lui ai repréſenté, m'a-t-il dit, que je paſſerois pour un ami ſans foi & ſans honneur, ſi vous étiez inquiété par un homme à qui j'ai mis les armes à la main, en le laiſſant aggréger parmi le Peu-

ple;

sibi & ipsum, & Appium de me : hanc si ille non servaret, ita laturum, ut omnes intelligerent, nihil sibi antiquius amicitia nostra fuisse. Hæc, & in eam sententiam cum multa dixisset, aiebat illum primo sane diu multa contra : ad extremum autem manus dedisse, & affirmasse nihil se contra ejus voluntatem esse facturum.

Sed postea tamen ille non destitit de nobis asperrime loqui. Quod si non faceret, tamen ei nihil crederemus : atque omnia sicut facimus, pararemus. Nunc ita nos gerimus, ut in dies singulos & studia in nos hominum, & opes nostræ augeantur. Rempub. nulla ex parte attingimus. In caussis, atque in illa opera nostra forensi, summa industria versamur. Quod egregie non modo iis, qui utuntur opera, sed etiam in vulgus gratum esse sentimus. Domus celebratur, occurritur, renovatur memoria Consulatus. Studia significantur ? in eam spem adducimur, ut nobis ea contentio quæ impendet, interdum non fugienda videatur.

Nunc mihi & consiliis opus est tuis, & amore, & fide. Quare advola. Expedita mihi erunt omnia, si te habebo. Multa per Varronem nostrum agi possunt, quæ te urgente erunt firmiora; multa ab ipso Publio elici, multa cognosci, quæ tibi occulta esse non poterunt : multa etiam; sed absurdum est singula explicare : tum ego

ple; que j'avois sa parole & celle de son frere Appius pour gage de votre sureté; & que s'ils ne me la tenoient pas, je m'en ressentirois de maniere à faire connoitre à tout le monde que rien ne m'est plus cher que votre amitié. Sur cela, & sur plusieurs autres choses qu'il a ajoutées dans le même sens, il dit que Clodius lui a fait d'abord bien des difficultés; mais qu'à la fin il s'est rendu, & qu'il a promis qu'il ne feroit rien contre ses intentions.

Cependant il n'a pas cessé depuis, de se déchaîner contre moi; mais quand il ne le feroit pas, je ne m'en fierois pas davantage à lui, & je n'en disposerois pas moins toutes choses pour me défendre. Je me conduis donc de telle maniere, que mes forces augmentent de jour en jour, avec l'affection que tout le monde me témoigne. Je ne me mêle en aucune façon des affaires de l'Etat, & je me donne tout entier à celles du Barreau; ce qui ne me rend pas moins agréable au Peuple en général, qu'à ceux en particulier pour qui je plaide. Ma maison ne desemplit point, on vient en foule au devant de moi lorsque j'en sors, la mémoire de mon Consulat se renouvelle, tout le monde paroît bien intentionné pour moi. Enfin j'ai si bonne espérance, qu'il me semble quelquefois que je ne devrois pas éviter le combat dont on me menace.

C'est à présent que j'ai besoin des conseils d'un ami aussi sage, & aussi sûr que vous. Volez donc, rien ne m'embarrassera quand je vous aurai. Notre ami Varron peut m'être d'un grand secours [2], & il s'y portera plus vivement lorsque vous le presserez. On peut aussi découvrir & tirer de Clodius même bien des choses, qui ne vous échapperont point. Beaucoup d'autres...... Mais à quoi

ego requiram te ad omnia. Unum illud tibi perſuadeas velim, omnia fore explicata, ſi te videro: ſed totum eſt in eo, ſi ante, quam ille ineat magiſtratum. Puto Pompeium Craſſo urgente, ſi tu aderis, qui per βοῶπιν a *ex ipſo intelligere poſſis qua fide ab illis agatur, nos aut ſine moleſtia, aut certe ſine errore futuros. Quid mea voluntas, quid tempus, quid rei magnitudo poſtulet, intelligis.*

De Repub. nihil habeo ad te ſcribere, niſi ſummum odium omnium hominum in eos qui tenent omnia, mutationis tamen ſpes nulla. Sed, quod facile ſentias, tædet ipſum Pompeium, vehementerque pœnitet. Non provideo ſatis quem exitum futurum putem. Sed certe videntur hæc aliquo eruptura. Libros Alexandri, negligentis hominis, & non boni poëtæ, ſed tamen non inutilis, tibi remiſi. Numerium Numeſtium libenter accepi in amicitiam; & hominem gravem, & prudentem, & dignum tua commendatione, cognovi.

a Junonem.

REMARQUES
SUR LA XXII. LETTRE.

1. *Qu'ils ont des troupes à leur diſpoſition.*) Lorſqu'on nomma Céſar Gouverneur des Gaules au commencement de ſon Conſulat, on lui donna en même temps deux Légions qui étoient en Italie, & aſſez à portée pour qu'il les fît venir à Rome dans le beſoin.

2.

quoi bon entrer dans un plus grand détail? vous me ferez bon à tout. Je me contenterai donc de vous dire que je verrai clair, quand je vous aurai. L'essentiel, c'est que vous arriviez avant que Clodius entre en charge. Si vous pouvez, quand vous serez ici, vous servir de sa sœur pour faire sonder Pompée par Crassus, & découvrir s'ils sont de bonne foi à mon égard, je compte que je me tirerai d'affaire, ou du moins d'erreur. Il n'est pas nécessaire que je vous prie & que je vous presse, vous voyez assez ce que je souhaite, & ce que la conjoncture & l'importance de l'affaire demande.

Je n'ai rien à vous dire de la République, sinon que tout le monde fait paroître une grande haine contre ceux qui gouvernent, sans qu'il y ait néanmoins aucune espérance de changement. Vous n'aurez pas de peine à croire que Pompée n'est guere content de lui-même, & qu'il se repent fort de tout ce qu'il a fait. Je ne vois pas bien par où tout ceci finira; mais il faut pourtant que cela aboutisse à quelque éclat. Je vous ai renvoyé les Ouvrages d'Alexandre; c'est un Auteur peu exact, & un assez mauvais Poëte; mais on ne laisse pas d'y trouver quelque chose de bon. J'ai reçu volontiers au nombre de mes amis Numerius Numestius: je le trouve sensé, prudent, & digne enfin que vous vous intéressiez pour lui comme vous faites.

---

2. *Notre ami Varron peut m'être d'un grand secours.*] Il n'avoit pas encore par lui-même beaucoup d'autorité & de crédit, car il n'avoit été qu'Edile; mais il étoit ami particulier de Pompée, dont il avoit été Lieutenant en Asie, & dont il le fut encore depuis en Espagne. Tout le monde sait que ç'a été le plus savant des Romains.

V. la Rem. 1. sur la 14. Lettre du 4. Livre.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

Numquam ante arbitror te epistolam meam legisse, nisi mea manu scriptam. Ex eo colligere poteris, quanta occupatione distinear. Nam cum vacui temporis nihil haberem, & cum recreandæ voculæ caussa necesse esset mihi ambulare, hæc dictavi ambulans. Primum igitur illud te scire volo, Sampsiceramum nostrum amicum vehementer sui status pœnitere, restituique in eum locum cupere ex quo decidit, doloremque suum impertire nobis, & medecinam interdum aperte quærere; quam ego possum invenire nullam; post deinde omnes illius partis auctores ac socios, nullo adversario, consenescere; consensionem universorum nec voluntatis, nec sermonis majorem unquam fuisse.

Nos autem (nam id te scire cupere certo scio) publicis consiliis nullis intersumus, totosque nos ad forensem operam, laboremque contulimus. Ex quo, quod facile intelligi possit, in multa commemoratione earum rerum, quas gessimus, desiderioque versamur. Sed βοώπιδος a *nostræ consanguineus non mediocres terrores jacit atque de-*

a Junonis.

LETTRE XXIII.

Voici, à ce que je crois, la premiere fois que vous recevez une de mes Lettres écrite d'une autre main que de la mienne. Vous pouvez juger par-là combien il faut que je sois occupé : je le suis à un tel point, que n'ayant aucun moment de reste, & étant obligé pour remettre ma voix de faire de l'exercice, je dicte cette Lettre en me promenant [1]. Je vous dirai d'abord, que notre ami Pompée se trouve fort mal de la situation où il s'est mis ; il voudroit bien revenir à celle d'où il est tombé. Il me fait confidence de sa douleur, & laisse même voir quelquefois qu'il voudroit y apporter quelque remede ; mais je n'y en vois aucun. Je vous dirai ensuite, que les Chefs de ce parti & tous leurs adhérens s'affoiblissent, quoiqu'ils ne trouvent aucune opposition ; & que tout le monde est d'accord plus que jamais sur les sentimens qu'on a d'eux, & sur la liberté avec laquelle on en parle.

Pour moi (car je suis sûr que vous souhaitez de savoir ce qui me regarde en particulier) je ne me trouve à aucune délibération publique, & je me donne entiérement aux fonctions du Barreau. Il est facile de juger que cela renouvelle la mémoire de mes actions passées, & fait souhaiter que je me mêle , comme autrefois, des affaires de l'Etat. Mais le frere de notre Junon [2] ne me fait pas de petites menaces ; & pendant qu'il nie à Pompée qu'il ait aucun dessein contre moi, il en fait gloire , & s'en vante à tout le monde.

denuntiat, & Sampsiceramo negat; ceteris præ se fert, & ostentat. Quamobrem, si me amas tantum, quantum profecto amas, si dormis, expergiscere; si stas, ingredere; si ingrederis, curre; si curris, advola. Credibile non est, quantum ego in consiliis, & prudentia tua, quod maximum est, quantum in amore & fide ponam. Magnitudo rei longam orationem fortasse desiderat, conjunctio vero nostrorum animorum brevitate contenta est. Permagni nostra interest, te, si comitiis non potueris, at declarato illo, esse Romæ. Cura ut valeas.

REMARQUES
SUR LA XXIII. LETTRE.

1. *ETant obligé pour remettre ma voix de faire de l'exercice, je dicte cette Lettre en me promenant.*] Plutar-

---

EPISTOLA XXIV.
CICERO ATTICO SAL.

QUas Numestio litteras dedi, sic te iis evocabam, ut nihil acrius, neque incitatius fieri posset. Ad illam κέλευσιν a *adde etiam si quid potes. Ac ne sis perturbatus; novi enim*

a Hortationem.

C'eſt pourquoi, ſi vous m'aimez, ou pour mieux dire, puiſque vous m'aimez, ſi vous dormez, éveillez-vous; ſi vous êtes éveillé, marchez; ſi vous marchez, courez; ſi vous courez, volez. Je ne ſaurois vous dire ce que je me promets de vos conſeils, de votre prudence, & plus encore de votre amitié. L'importance de l'affaire demanderoit peut-être que je vous en diſſe davantage; mais entr'amis comme nous, un mot ſuffit. Il eſt de conſéquence pour moi que vous ſoyez ici dès que Clodius ſera déſigné Tribun, ſi vous ne pouvez pas y être pour le tems des Elections.

---

que dit que Cicéron obſervoit ce régime ſi ſcrupuleuſement, que les tours de chambre qu'il faiſoit étoient comptés.

2. *Le frere de notre Junon.*) V. la Remarque 1. ſur la 9. Lettre de ce Livre.

LETTRE XXIV.

JE vous appellois avec tant de force dans la Lettre dont j'ai chargé Numeſtius, qu'il ne ſe pouvoit rien de plus preſſant. Venez, s'il ſe peut, encore plus vite; mais que cela ne vous effraye point, car je vous connois, & je ſai que lorſque l'on aime on s'allarme aiſément. Voici une affaire qui, à ce que je crois, ne fera pas tant de mal que de bruit. Nous avons découvert que ce Vettius, mon donneur d'avis du

enim te, & non ignoro quam ſit amor omnis ſollicitus atque anxius: ſed res eſt, ut ſpero, non tam exitu moleſta quam auditu. Vettius ille, ille noſter index, Cæſari, ut perſpicimus, pollicitus eſt, ſe curaturum, ut in aliquam ſuſpicionem facinoris Curio filius adduceretur. Itaque inſinuatus in familiaritatem adoleſcentis, & cum eo, ut res indicat, ſæpe congreſſus, rem in eum locum deduxit, ut diceret ſibi certum eſſe cum ſuis ſervis in Pompeium impetum facere, eumque occidere. Hoc Curio ad patrem detulit, ille ad Pompeium.

Res delata ad Senatum eſt; introductus Vettius primo negabat ſe unquam cum Curione reſtitiſſe; neque id ſane diu. Nam ſtatim fidem publicam poſtulavit. Haud reclamatum eſt. Tum expoſuit, manum fuiſſe juventutis duce Curione, in qua Paullus initio fuiſſet, & Q. Cæpio hic Brutus, & Lentulus, Flaminis filius, conſcio patre. Poſtea C. Septimium ſcribam Bibuli pugionem ſibi à Bibulo attuliſſe: quod totum irriſum eſt; Vettio pugionem defuiſſe, niſi ei Conſul dediſſet: eoque magis id ejectum eſt, quod A. D. III. *Id. Maii Bibulus Pompeium fecerat certiorem ut caveret inſidias, in quo ei Pompeius gratias egerat.*

Introductus Curio filius dixit ad ea, quæ Vettius dixerat: maximeque in eo tum quidem Vet-

tems de la Conjuration [1], avoit promis à César d'embaraſſer le jeune Curion dans quelque mauvaiſe affaire. S'étant donc inſinué dans ſa familiarité, après avoir eu pluſieurs entretiens avec lui, comme il a paru par la ſuite, cet homme en vint au point de lui faire confidence, qu'il avoit réſolu de ſe jetter avec ſes Eſclaves ſur Pompée, & de le tuer. Curion le redit à ſon pere, & le pere à Pompée.

L'affaire fut portée au Sénat. On fit entrer Vettius, qui nia d'abord qu'il eût aucun commerce avec le jeune Curion : mais cela ne dura pas longtems ; car auſſi-tôt après il offrit de dire tout, pourvu qu'on lui promît impunité. On le lui promit, & alors il déclara qu'il y avoit un complot formé entre pluſieurs jeunes gens qui avoient pour chef Curion, dont Paulus [2] avoit été d'abord, & dont Brutus [3] & Lentulus le fils du Flamine [4] étoient encore, ce dernier du conſentement de ſon pere. Il ajouta que C. Septimus, Greffier de Bibulus, lui avoit apporté un poignard de la part de ce Conſul. On ſe moqua de tout cela, comme ſi Vettius n'avoit pu trouver un poignard ſans que Bibulus lui en fournît un : & ce qui rendoit encore la choſe moins vraiſemblable, c'eſt que Bibulus avoit fait avertir Pompée, le treizieme de Mai, de ſe tenir ſur ſes gardes, & Pompée l'en avoit remercié.

On fit entrer le jeune Curion [5], qui répondit à tout ce que Vettius avoit avancé, & le confondit particuliérement ſur ce qu'il diſoit que ces

 jeu-

Vettius est reprehensus, quod dixerat adolescentium consilium, ut in foro cum gladiatoribus Gabinii Pompeium adorirentur: in eo principem Paullum fuisse; quem constabat eo tempore in Macedonia fuisse. Fit S. C. ut Vettius, quod confessus esset se cum telo fuisse, in vincula conjiceretur: qui eum emisisset, contra Rempublicam esse facturum. Res erat in ea opinione, ut putarent id esse actum, ut Vettius in foro cum pugione, & item servi ejus comprehenderentur cum telis: deinde ille se diceret indicaturum; idque ita actum esset, nisi Curiones rem ante ad Pompeium detulissent. Tum S. C in concione recitatum est.

Postero autem die Cesar, is, qui olim Prætor cum esset, Q. Catulum ex inferiore loco jusserat dicere, Vettium in rostra produxit; eumque in eo loco constituit, quo Bibulo Consuli aspirare non liceret. Hic ille omnia quæ voluit, de Repub. dixit; &, qui illuc factus institutusque venisset, primum Cæpionem de oratione sua sustulit, quem in Senatu acerrime nominarat; ut appareret noctem, & nocturnam deprecationem intercessisse; deinde, quos in Senatu ne tenuissima quidem suspicione attigerat, eos nominavit; Lucullum, à quo solitum esse ad se mitti C. Fannium illum, qui in P. Clodium subscripserat; L. Domitium, cujus domum constitutam fuisse, unde eruptio fieret: me non nominavit: sed

jeunes gens avoient choisi le jour que Gabinius avoit donné des Gladiateurs au Peuple, pour attaquer Pompée dans la Place, & que Paulus devoit se mettre à leur tête : or tout le monde sait que Paulus étoit dès-lors en Macédoine. On fit donc un Decret par lequel Vettius fut condamné à être mis aux fers, comme avouant qu'il avoit porté des armes ; & on ajouta que quiconque l'en tireroit, seroit déclaré ennemi de la République. Voici ce que l'on pense de cette affaire. On croit que l'on vouloit faire surprendre cet homme dans la Place avec ses esclaves, eux & lui armés en gens qui veulent faire quelque mauvais coup ; que là-dessus il auroit promis de découvrir tout : & la chose auroit été exécutée de la sorte, si les Curions n'avoient pas auparavant averti Pompée. Le Decret du Sénat fut lu ensuite devant le Peuple.

Le lendemain César, lui qui étant Préteur avoit empêché un homme de la conséquence de Q. Catulus de monter à la Tribune [6], y produisit Vettius pendant que l'autre Consul n'osa s'y montrer. Là cet homme dit tout ce qu'il voulut sur les affaires de l'Etat, comme ayant été bien embouché. Premierement, il ôta Brutus de sa dénonciation, quoique dans le Sénat il l'eût chargé très-fortement, ce qui fit voir que la nuit lui avoit donné conseil [7]. Ensuite il accusa d'autres gens, dont il n'avoit pas donné le moindre soupçon le jour précédent, comme Lucullus, qui, à ce qu'il dit, lui avoit souvent envoyé ce Fannius, qui avoit été l'un des accusateurs de Clodius. Il accusa aussi L. Domitius [8], & dit que c'étoit de sa maison qu'on devoit sortir pour se jetter sur Pompée. Pour moi, il ne me nomma pas [9] : il dit seulement qu'un Consulaire beau

ſed dixit, Conſularem diſertum, vicinum Conſulis, ſibi dixiſſe Ahalam Servilium aliquem, aut Brutum opus eſſe reperiri. Addidit ad extremum, cum, jam dimiſſa concione, revocatus à Vatinio fuiſſet, ſe audiſſe à Curione, his de rebus conſcium eſſe Piſonem generum meum & M. Laterenſem.

Nunc reus erat apud Craſſum Divitem Vettius de vi: &, cum eſſet damnatus, erat indicium poſtulaturus: quod ſi impetraſſet, judicia fore videbantur. Ea nos, utpote qui nihil contemnere ſolemus, non pertimeſcebamus. Hominum quidem ſumma erga nos ſtudia ſignificabantur: ſed prorſus vitæ tædet, ita ſunt omnia omnium miſeriarum pleniſſima. Modo cædem timueramus, quam oratio fortiſſimi ſenis Q. Conſidii diſcuſſerat: ea, quam quotidie timere potueramus, ſubito exorta eſt. Quid quæris? nihil me infortunatius, nil fortunatius eſt Catulo, cum ſplendore vitæ, tum hoc tempore. Nos tamen his miſeriis erecto animo, & minime perturbato ſumus: honeſtiſſimeque, & dignitatem noſtram magna cura tuemur. Pompeius de Clodio jubet nos eſſe ſine cura, & ſummam in nos benevolentiam omni oratione ſignificat. Te habere conſiliorum auctorem, ſollicitudinum ſocium, omni in cogitatione conjunctum cupio. Quare, ut Numeſtio mandavi, tecum ut ageret, item atque eo, ſi poteſt, acrius te rogo ut plane ad nos advoles. Reſpiraro ſi te videro.

parleur, voiſin de l'un des Conſuls [10], lui avoit dit qu'on auroit beſoin d'un Servilius Ahala ou d'un Brutus [11]. Enfin ayant été rapellé par Vatinius, quoique le Peuple fût déja congédié, il ajouta qu'il avoit oui dire à Curion, que Piſon mon gendre & M. Laterenſis en étoient auſſi.

A préſent le jugement ſur les voies de fait ſe pourſuit devant Craſſus Dives [12], qui eſt cette année Préteur. Si Vettius eſt condamné, il doit encore demander grace, en offrant de découvrir de nouveaux complices; & s'il l'obtient, il fera des affaires à bien des gens. Pour moi, quoiqu'ordinairement je ne néglige rien, je ne m'en mets point en peine. Tout le monde me témoigne beaucoup de zéle & d'affection; mais avec tout cela je ſuis fort las de la vie, on n'y voit que peine & que miſere. Dernierement, nous étions menacés d'un maſſacre, ſi la vigoureuſe repartie du généreux vieillard Conſidius ne nous avoit raſſurés [13]; & voici une nouvelle ſorte de danger que nous n'avions pas prévu, & auquel nous pouvons être expoſés tous les jours. Que vous dirai-je? je me trouve auſſi malheureux, que je trouve Catulus heureux d'avoir rempli ſi glorieuſement ſa carriere, & de l'avoir finie ſi à propos. Cependant, parmi tant de malheurs j'ai toujours la même fermeté & la même tranquillité d'eſprit, & je me ſoutiens avec honneur & avec dignité. Pompée m'aſſure toujours que je n'ai rien à craindre de Clodius, & parle en toute occaſion de moi comme le meilleur ami du monde. Je vous ſouhaite pour me conduire par vos conſeils, pour me ſoulager avec vous de toutes mes peines, & pour vous communiquer mes plus ſecrettes penſées. Volez donc ici ſans re-

 miſe;

REMARQUES

SUR LA XXIV. LETTRE.

1. *MOn donneur d'avis du temps de la conjuration.*] C'eſt ce même Vettius qui avoit dépoſé contre Céſar, qu'on ſoupçonnoit fort de complicité avec Catilina. Mais non ſeulement Céſar ſe tira d'affaire, il fit même mettre en priſon ce Dénonciateur, comme convaincu de calomnie. Il n'y a pas d'apparence que ce fut lui qui l'eût fait agir dans cette nouvelle affaire: s'il avoit formé un pareil projet, il l'auroit mieux conduit. Peut-être que Vatinius, qui étoit auſſi étourdi que Vettius, y eut quelque part, comme Cicéron le lui reprocha depuis. Céſar crut pouvoir profiter de cette occaſion, pour faire de la peine aux principaux Chefs de la faction contraire à la ſienne; mais ayant vu dans la ſuite, que Vettius avoit ſi mal digéré ſes accuſations qu'elles ſe détruiſoient d'elles-mêmes, & que, ſi on lui faiſoit ſon procès, toute l'intrigue ſeroit découverte, il le fit étrangler en priſon.

Suet. Jul. cap. 17. in Vatin. Dio. Lib. 37. Appian. Civ. Lib. 2. Plut. Lucull.

2. *Paulus.*) L. Æmilius Paulus, celui qui fut Conſul l'an 703 avec C. Marcellus: il étoit alors queſteur en Macédoine.

3. *Brutus.*] Q. CÆPIO HIC BRUTUS. On l'appelloit ainſi, parce qu'il avoit été adopté par Q. Servilius Cæpio ſon oncle.

4. *Lentulus le fils du* Flamine, *ce dernier du conſentement de ſon pere.*] On vouloit envelopper dans cette affaire Lentulus le pere, parce qu'il étoit compétiteur de L. Piſon & de Gabinius, que Céſar & Pompée vouloient faire élire Conſuls. *In Vat.*

Les Flamines étoient des Prêtres attachés au Service d'un Dieu en particulier. Il y en avoit quinze; mais les trois principaux étoient celui de Jupiter, celui de Mars, & celui de Romulus. Lentulus étoit *Flamine* de Mars.

3.

mise ; j'ai déja chargé Numestius de vous presser, & je le fais, s'il se peut, avec encore plus d'instance. Je respirerai quand je vous verrai.

---

5. *On fit entrer le jeune Curion.*) Quoiqu'il jouât alors un si grand rôle, comme on a vu dans les Lettres précédentes, il n'étoit pas encore Sénateur ; & il ne le fut que plusieurs années depuis, n'ayant été Questeur que l'an 698. comme on le voit par les Lettres que Cicéron lui écrivit alors.

Lib. 2. Fam.

6. *César, lui qui étant Prêteur avoit empêché un homme de la conséquence de Catulus de monter à la Tribune.*) Lorsqu'il le cita pour rendre compte de son administration dans la commission qu'il avoit de faire rebâtir le Capitole, que César vouloit faire donner à un autre. Les Particuliers ne pouvoient monter à la Tribune pour parler au Peuple, à moins que quelque Magistrat ne les y fit monter, & l'on faisoit ordinairement cet honneur aux personnes de distinction.

7. *Ce qui fit voir que la nuit lui avoit donné conseil.*) Cela a rapport au commerce de galanterie qui étoit entre César & Servilie, mere de Brutus, qu'on croyoit même fils de César. On voit par-là que ce dernier n'avoit pas fait d'abord agir Vettius, qui embrassa Brutus dans cette affaire, parce qu'il étoit neveu de Caton, & ennemi déclaré de Pompée, qui avoit fait mourir son pere pendant la guerre civile de Sylla & de Marius.

8. *L. Domitius.*] Surnommé Ænobarbus. Il fut toujours du parti opposé à César. Nous aurons occasion d'en parler ailleurs plus en détail.

V. les Remarques 14, 15, 16, 17 & 18. sur la 8. Lettre du 4. Livre.

9. *Pour moi il ne me nomma pas.*] Dion dit au contraire que Cicéron, Lucullus & Bibulus furent les seuls qui furent nommés par Vettius ; & cet Historien est assez ridicule pour parler de cette affaire comme d'une conjuration sérieuse formée contre César aussi-bien que contre Pompée ; quoique Cicéron, ici & dans l'invec-

P 6 tive

tive contre Vatinius, ne parle que de Pompée. *Dio. Lib. 38.*

10. Qu'un Consulaire beau parleur, voisin de l'un des Consuls.) La maison du Grand Pontife où César logeoit, étoit dans la Rue Sacrée qui aboutissoit au Mont Palatin, où étoit celle de Cicéron.

11. Qu'on avoit besoin d'un Servilius Ahala ou d'un Brutus.] Le premier tua Sp. Melius, qui étoit soupçonné d'aspirer à la tyrannie: & le second chassa Tarquin. Ce sont des Histoires trop connues, pour en parler ici en détail.

12. Crassus Dives.) C'est celui dont nous avons parlé sur la treizieme Lettre de ce Livre, où nous avons remarqué que ce surnom étoit depuis longtems dans cette famille. Celui-ci s'appelloit Publius, & il avoit été, aussi-bien que son cousin, *riche* de nom & d'effet;

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

Cum aliquem apud te laudaro tuorum familiarium, volam illum scire ex te me id fecisse; ut nuper me scis scripsisse ad te de Varronis erga me officio, te ad me rescripsisse, eam rem summæ tibi voluptati esse. Sed ego mallem ad illum scripsisses, mihi illum satisfacere, non quo faceret, sed ut faceret. Mirabiliter enim odoratus est, sicut nosti ἑλικτὰ καὶ οὐδὲν a. *Sed nos tenemus præceptum illud*, τὰς τῶν κρατούντων b.

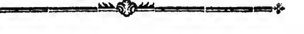
At hercule alter tuus familiaris Hortalus, quam

a Involuta & nihil, &c. V. Not.

b Potentiorum, &c. V. Not.

mais les grandes dépenſes qu'il fit pendant ſon Edilité, l'incommoderent ſi fort qu'il ne lui en reſta que le nom. *Lib. 2. de Off. Valer. Max. Lib. 6. cap. 9.*

13. Nous étions menacés d'un maſſacre, ſi la vigoureuſe repartie du généreux vieillard Q. Conſidius ne nous avoit raſſurés.) Céſar avoit rempli la place de ſoldats, lorſqu'il voulut faire paſſer la Loi qui lui donnoit pour cinq ans le Gouvernement des Gaules. Il avoit auſſi fait mener en priſon Caton, qui vouloit s'oppoſer à ſes deſſeins. Cela fut cauſe qu'un grand nombre de Sénateurs s'abſenterent. Céſar ſe plaignant un jour dans le Sénat de ce qu'il y venoit ſi peu de monde, Conſidius lui dit que c'étoit parce qu'on n'y pouvoit pas venir en ſureté. *Et pourquoi donc y venez-vous*, lui dit Céſar? *C'eſt*, reprit-il, *parce que je ſuis trop vieux pour craindre la mort.*



LETTRE XXV.

QUand je vous marque que j'ai lieu de me louer de quelqu'un de vos amis, c'eſt afin que cela lui revienne par vous; comme lorſque je vous écrivis l'autre jour que j'étois content de Varron, au lieu de me répondre que vous en étiez ravi, j'aurois voulu que vous le lui euſſiez mandé. Ce n'eſt pas que j'en ſois fort content, mais c'eſt afin qu'il me donne de l'être. Il a admirablement bien pénétré la penſée de ces gens qui, comme dit Euripide, *ne ſont que diſſimulation & fourberie* [1]; mais je ſuis cette maxime du même Poëte, *Il faut tout ſouffrir de ceux qui ſont les maîtres* [2].

Pour votre ami Hortenſius [3], avec quelle franchiſe & quelle éloquence il a relevé la gloire de mes

quam plena manu, quam ingenue, quam ornate nostras laudes in astra sustulit cum de Flacci Prætura, & de illo tempore Allobrogum diceret? sic habeto, nec amantius, nec honorificentius, nec copiosius potuisse dici. Ei te hoc scribere à me tibi esse missum sane volo. Sed quid tu scribas? quem jam ego venire atque adesse arbitror. Ita enim egi tecum superioribus litteris. Valde te exspecto, valde desidero; neque ego magis, quam ipsa res & tempus poscit.

His de negotiis quid scribam ad te, nisi idem quod sæpe? Rep. nihil desperatius: iis, quorum opera, nihil majore odio. Nos, ut opinio, & spes, & conjectura nostra fert, firmissima benevolentia hominum muniti sumus. Quare advola. Aut expedies nos omni molestia, aut eris particeps. Ideo sum brevior, quod, ut spero, coram brevi tempore conferre quæ volumus licebit. Cura ut valeas.

REMARQUES

SUR LA XXV. LETTRE.

1. *DE ces gens qui, comme dit Euripide, ne sont que dissimulation & fourberie.*) ἑλικτὰ καὶ οὐδὲν ὑγιὲς, ἀλλὰ πάντα περιξφρονοῦντες: *Involuta & nihil sani, sed omnia versute cogitantes.* Cicéron ne cite à son ordinaire que les premiers mots du passage tiré de la Tra-

aſtions, parlant de la Préture de Flaccus & des Ambaſſadeurs des Allobroges 4 ! Vous pouvez compter qu'il ne pouvoit le faire, ni plus en détail, ni d'une maniere qui me fût plus honorable, & qui marquât mieux ſon amitié ; je vous prie de lui mander que je vous en ai écrit en ces termes. Mais pourquoi vous prier d'écrire ici, puiſque je vous crois déja en chemin & prêt à arriver 5. Du moins j'ai lieu de le croire, ſur ce que je vous ai mandé dans ma derniere Lettre. Je vous ſouhaite fort, je vous attens avec impatience, & la conjonſture où je me trouve vous le dit aſſez.

Que vous manderai-je des affaires de la République ? ce que je vous ai déja mandé ſouvent. Elles ne ſauroient être plus deſeſperées, ni la haine plus grande contre ceux qui les ont miſes dans cet état. Pour moi, je crois, j'eſpere, & j'ai lieu de juger que j'ai un fort appui dans l'affeſtion que tout le monde me témoigne. Volez donc : ou vous me tirerez d'embarras, ou vous y aurez part. Je ne vous en dis pas davantage, parce que je compte que dans peu nous nous entretiendrons enſemble de tout ce que nous avons à nous dire. Ayez ſoin de votre ſanté.

Tragédie d'Euripide intitulée *Andromaque*, où cette Princeſſe en haine de Ménélas, fait un portrait fort déſavantageux des Lacédémoniens.

2. *Il faut tout ſouffrir de ceux qui ſont les maitres.*) τὰς τῶν κρατοῦντων *ſub.* ἁμαρτίας δέχεσθαι ἀναγκὴ, c'eſt un vers que dit Polinice dans les *Phénices* d'Euripide.

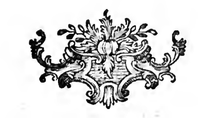
3. *Hortenſius.*) Il y a dans le texte *Hortalus*, c'étoit un ſurnom de ſa famille. *V. la Remarque 7. ſur la 15. Lettre du 4. Livre*, Mr. de St. Réal dit *qu'il ne paroit point*

par

par l'Histoire, quelle occasion il eut au tems de cette Lettre, de parler sur le Consulat de Cicéron. Il avoit apparemment oublié, que ce fut cette année que Flaccus fut accusé de concussion au retour de son Gouvernement d'Asie, & qu'Hortensius plaida pour lui, aussi-bien que Cicéron dont la harangue nous est restée. Comme Flaccus, qui étoit Préteur l'année du Consulat de Cicéron, l'avoit très-bien secondé dans l'affaire de la conjuration de Catilina, Hortensius n'avoit garde de ne pas parler des services importans que l'Accusé avoit alors rendus à la République, & c'étoit une occasion bien naturelle de faire aussi l'éloge de Cicéron.

Pro Flacco Catilinar. 2. Sallust. Bel. Catil.

4. *Des Ambassadeurs des Allobroges.)* *V. la Remarque 14. sur la 1. Lettre de ce Livre.*



LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE TROISIEME.



M. T. CICERONIS
EPISTOLARUM
AD ATTICUM
LIBER TERTIUS.

EPISTOLA I.
VULGATIS TERTIA.



TINAM illum diem videam, cum tibi agam gratias, quod me vivere coegiſti; adhuc quidem valde me pœnitet. Sed te oro, ut ad me Vibonem ſtatim venias, quo ego multis de cauſis converti iter meum. Sed eo ſi veneris, de toto itinere ac fuga mea conſilium capere potero. Si id non feceris, mirabor; ſed confido te eſſe facturum.



LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE TROISIEME.

LETTRE I.

L'an de Rome DCXCV. *sous le Consulat de Pison, & de Gabinius, au commencement d'Avril.*



IL faut croire que je vous remercirai un jour de ce que vous m'avez obligé à me conserver pour un meilleur tems ; mais jusqu'à présent j'ai tout lieu de m'en repentir. Quoiqu'il en soit, je vous prie de venir au plutôt me trouver à [1] Vibonne. J'ai eu plusieurs raisons pour tourner de ce côté-là : lorsque vous m'aurez joint, je me déterminerai plus facilement sur le chemin que je dois prendre, & sur le lieu de ma retraite. Je serois fort surpris si vous me refusiez, & je croirois vous faire tort si j'avois là-dessus le moindre doute.

REMARQUES

SUR LA I LETTRE.

Clodius étant parvenu à la charge de Tribun, qu'il n'avoit briguée que pour perdre Cicéron, suivit son dessein avec tant de chaleur, & fut si bien secondé par les ennemis & par les envieux de ce grand homme, qu'il vint à bout en trois mois d'une entreprise si difficile. Tout le monde sait que Cicéron étant Consul, avoit fait étrangler en prison les complices de Catilina sur un simple Arrêté du Sénat, sans leur faire leur procès dans les formes. Clodius lui en fit un

EPISTOLA II.

Itineris nostri causa fuit, quod non habebam locum, ubi pro meo jure diutius esse possem quam in fundum Sicæ præsertim nondum rogatione correcta: & simul intelligebam ex eo loco, si te haberem, posse me Brundisium referre; sine te autem, non esse nobis illas partes tenendas propter Autronium. Nunc, ut ad te antea scripsi, si ad nos veneris, consilium totius rei capiemus. Iter esse molestum scio, sed tota calamitas omnes molestias habet. Plura scribere non possum, ita sum animo perculso & abjecto. Cura ut valeas. Dat. VI. Id. Apr. in oris Luc.

crime devant le Peuple; & cette sage & vigoureuse résolution qui avoit sauvé la République, fut le seul prétexte qu'on put trouver pour condamner son libérateur. Nous aurons lieu de rapporter les particularités de cette affaire, en éclaircissant différens endroits de ces Lettres.

Toutes celles du troisieme Livre, hors la derniere, sont écrites la même année. Quoique les quatre premierés l'ayent été à quelques jours l'une de l'autre, j'ai cru néanmoins en devoir rétablir l'ordre qui est visiblement renversé, comme tous les Commentateurs en conviennent, ce qui me dispense d'en rapporter les preuves. Le rang que je leur ai donné, se trouve même dans quelques éditions.

1. *Vibonne*, surnommée Valentia, & nommée auparavant *Hippo* ou *Hipponium*, dans le pays des Brutiens; maintenant *Monte Leone* dans la Calabre.



LETTRE II.

CE qui m'a obligé à tourner du côté de Vibonne, c'est qu'il n'y a point d'endroit où je puisse demeurer plus longtems en sureté que dans la terre de Sica, sur-tout jusqu'à ce qu'on ait réformé le Decret de mon exil [1]. Nous pourrons d'ailleurs reprendre facilement le chemin de Brindes [2] où j'irai m'embarquer, pourvu que vous soyez avec moi. Sans cela je ne me hazarderai point à paroître en Gréce, à cause d'Autronius [3]: mais comme je vous l'ai déja écrit, il me sera aisé de me déterminer lorsque vous me serez venu joindre. Je sai qu'un voyage entraîne après lui beaucoup d'incommodités; mais ce sont des suites naturelles de l'infortune que vous voulez bien partager avec moi. L'accablement où je suis ne

REMARQUES
SUR LA II. LETTRE.

1. *Il n'y a point d'endroit où je puisse demeurer plus longtems en sureté que dans la terre de Sica, surtout jusqu'à ce qu'on ait réformé le Decret de mon exil.*] Quand un Magistrat vouloit faire passer une Loi, il l'exposoit d'abord en public, pendant l'intervalle de trois Foires consécutives qui se tenoient de neuf jours en neuf jours; & si l'on y trouvoit quelque chose à redire, il le réformoit avant que de la publier. On remarque même que Pompée en corrigea une qui étoit déja gravée sur une table d'airain, & placée dans le Trésor. * Dans celle qui interdisoit à Cicéron *l'eau & le feu*, c'est-à-dire, tous les secours de la Société; Clodius n'avoit point marqué l'étendue du pays où cette Loi devoit avoir force; & c'étoit ce qu'il devoit corriger. En attendant, Cicéron se tenoit sur les côtes de l'Italie, afin d'exécuter l'Arrêt de son bannissement dès qu'il seroit publié: & comme il croyoit qu'il lui seroit permis de passer en Sicile, il pouvoit séjourner quelques jours chez Sica, dont la terre n'étoit pas éloignée de cette Isle.

* *Sueton. Jul.*

EPISTOLA III.
VULGATIS QUARTA.

Miseriæ nostræ potius velim, quam inconstantiæ tribuas, quod à Vibone, quo te arcessebamus, subito discessimus. Allata est enim nobis rogatio de pernicie mea; in qua, quod

ne me permet pas de vous en dire davantage. Ayez soin de votre santé. Le 1. d'Avril, sur les confins de la Lucanie.

---

2. *Nous pourrons d'ailleurs reprendre facilement le chemin de Brindes.*] Cicéron, en allant à Vibonne, laissoit derriere lui Brindes & le chemin de la Grece, où il comptoit de passer, en cas qu'il ne pût aller en Sicile ou à Malte. Ce sens est fort clair & fort naturel, & ce ne peut être que par une démangeaison de singularité, que des Commentateurs, d'ailleurs fort judicieux, lisent ici *Buthrotum* au-lieu de *Brundisium* : ce passage a un rapport visible avec cet autre de l'Oraison *Pro Plancio : Iter à Vibone Brundisium terra petere contendi.*

* *Malesp. Lamb.*

3. *Je ne me hazarderai point à paroître en Grece à cause d'Autronius.*] C'étoit un des complices de Catilina. Cicéron déposa contre lui, & il fut condamné avec plusieurs autres, qu'on rechercha après la mort de leur Chef. Il étoit alors en Achaie avec d'autres Conjurés, dont Cicéron avoit lieu de craindre le ressentiment, & dont il n'évita qu'avec peine les embuches. *Sallust. in Catil. Pro Sylla. Pro Planc. Epist. 7.*

LETTRE III.

Ce n'est point par légéreté & par inquiétude que je suis parti si brusquement de Vibonne, où je vous avois donné rendez-vous ; il ne faut vous en prendre qu'à mon malheur. J'y ai reçu le Decret de mon bannissement, qui est limité

quod conrectum esse audieramus, erat ejusmodi, ut mihi ultra quadraginta millia liceret esse. Illo cum pervenire non liceret, statim iter Brundisium versus contuli ante diem rogationis; ne & Sica, apud quem eram, periret; & quod Melitæ esse non licebat. Nunc tu propera ut nos consequare, si modo recipiemur. Adhuc invitamur benigne. Sed, quod superest, timemus. Me, mi Pomponi, valde pœnitet vivere. Qua in re apud me tu plurimum valuisti. Sed hæc coram. Fac modo, ut venias.

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. *A Quatre cens mille.*) Dion * dit à trois mille sept cens cinquante stades loin de Rome; mais il est plus naturel de l'entendre de quatre cens mille loin de l'Italie, puisque Cicéron craignoit que ses ennemis ne prétendissent qu'Athénes n'étoit pas assez éloigné, & qu'il comptoit de passer en Asie; ce qui pourroit même appuyer le sentiment de Plutarque, qui ajoute cent mille pas de plus, & l'entend aussi *par-delà l'Italie.* Il n'y a cependant là-dessus aucune variété de leçons dans les Manuscrits de ces Lettres. * *Lib. 38. Epist. 6. & 7. h. Lib.*

2. *J'ai pris le chemin de Brindes avant que le Decret fût publié.*) Cicéron se voyant abandonné par Pompée, & ne pouvant, avec le petit nombre d'amis qui lui re-

mité par la correction que j'attendois, à quatre cens milles [1]. Comme la Sicile où je voulois aller, & même l'Isle de Malte, sont comprises dans cet espace, j'ai pris le chemin de Brindes avant que le Decret fût publié [2], de peur d'attirer à Sica une mauvaise affaire [3]. Si vous faites un peu de diligence, vous pouvez encore me joindre, pourvu toutefois que je trouve sur ma route à séjourner. On me reçoit par-tout fort obligeamment; mais j'ai peur que cette bonne volonté ne dure pas toujours [4]. Que je me repens, mon cher Atticus, de n'avoir pas prévenu par ma mort tous mes malheurs. C'est la confiance, c'est l'amitié que j'ai pour vous qui m'ont retenu plus que toute autre chose. Mais nous ferons ensemble ces tristes réflexions. Venez au plutôt, je vous en conjure.

---

restoient, s'opposer aux voies de fait dont Clodius se servoit contre lui, avoit pris le parti de céder à la violence, & étoit sorti de Rome avant que la Loi du Tribun fût publiée.

3. *De peur d'attirer à Sica une mauvaise affaire.* C'étoit un crime capital que de retirer chez soi un Proscrit; & la Loi de Clodius défendoit expressément, & sous peine de la mort, de recevoir Cicéron. Mais on n'eut point d'égard à cette défense, & le Sénat fit faire depuis des remercimens aux Villes qui lui avoient donné retraite.

* *Dion. Lib. 38. Pro Domo. Pro Plancio.*

4. *Mais j'ai peur que cette bonne volonté ne dure pas toujours.*] L'expérience lui donnoit cette crainte. Vibius, qui lui avoit des obligations essentielles, ne voulut point le laisser entrer dans Vibonne; & Virgilius, Préteur de Sicile, qui étoit l'un de ses plus anciens amis, lui fit dire qu'il ne le souffriroit point dans son Gouvernement. * *Plut. Cic. Pro Planc.*

EPISTOLA IV.

VULGATIS PRIMA.

Cum antea maxime nostra interesse arbitrabar, te esse nobiscum; tum vero, ut legi rogationem, intellexi ad iter id, quod constitui, nihil mihi optatius cadere posse, quam ut tu me quamprimum consequare, ut, cum ex Italia profecti essemus, sive per Epirum iter esset faciendum, tuo tuorumque præsidio uteremur; sive aliud quid agendum esset, certum consilium de tua sententia capere possemus. Quamobrem, te oro, des operam ut me statim consequare. Facilius potes, quoniam de provincia Macedonia perlata lex est. Pluribus verbis tecum agerem, nisi pro me apud te res ipsa loqueretur.

REMARQUES

SUR LA IV. LETTRE.

1. *Rien ne vous arrête maintenant qu'on a donné le Gouvernement de Macédoine.*) Comme Atticus avoit des affaires dans cette Province, * il lui étoit important de recommander avant son départ ses intérêts à celui qui en feroit nommé Gouverneur. Les Consuls avoient déja auparavant tiré leurs Provinces au sort dans le Sénat, & celle de Macédoine étoit échue à Pison. Clodius pour le gagner, y fit ajouter par le Peu-

LETTRE IV.

J'Ai toujours cru que je ne pourrois me passer de vous dans l'état où je suis; mais depuis que j'ai vu le Decret de mon exil, & que j'ai résolu de m'embarquer à Brindes, je conçois encore mieux qu'il m'est de la derniere importance de vous avoir avec moi. Car si je passe par l'Epire, j'ai besoin pour ma sureté d'y être soutenu de votre crédit & de celui de vos amis; & s'il me faut prendre quelqu'autre route, j'ai également besoin de vos conseils pour me déterminer. Je vous prie donc de partir le plutôt que vous pourrez; rien ne vous arrête, maintenant qu'on a donné le Gouvernement de Macédoine [1]. Je vous ferois plus d'instances, si la chose ne parloit d'elle-même auprès d'un ami tel que vous.

Peuple plusieurs Provinces voisines, † & entr'autres l'Achaïe, où Atticus avoit aussi des affaires. 2 Il y a dans le Texte, *La Loi touchant la Province de Macédoine*. C'est que tout ce qu'on proposoit au Peuple, soit affaire particuliere, soit réglement général, étoit compris sous le nom de *Loi*.

* *Epist. 12. L. 1. & Epist. 5. L. 5. Fam.*

† *Pro Domo. In Pisonem. 2. Ep. 13. L. 1.*

EPISTOLA V.

Terentia tibi & sæpe, & maximas agit gratias. Id est mihi gratissimum. Ego vivo miserrimus, & maximo dolore conficior, ad te quid scribam nescio. Si enim es Romæ, jam me assequi non potes : sin es in via, cum eris me assequutus, coram agemus quæ erunt agenda. Tantum te oro, ut, quoniam me ipsum semper amasti, eodem amore sis. Ego enim idem sum. Inimici mei mea mihi, non me ipsum, ademerunt. Cura ut valeas. Dat. IV. *Id. Apr. Thurii.*

REMARQUES

SUR LA V. LETTRE.

1. L'Accablement & la tristesse dans laquelle je suis plongé, me permettent à peine d'écrire; & je ne vois pas ce que je pourrois vous mander.) *Ego vivo miserrimus, & maximo dolore conficior; ad te quid scribam, nescio.* Dans la premiere partie de ce Texte, comme dans la seconde, Cicéron s'excuse à Atticus de ce qu'il lui écrit une Lettre si courte, & il a déja dit à la fin de la deuxieme Lettre : *Plura scribere non possum, ita sum animo perculso & abjecto.*

2. *Mes ennemis en changeant ma fortune, n'ont pu changer*

LETTRE V.

MA femme me marque dans toutes ſes Lettres, qu'elle vous a mille obligations ; je vous en remercie fort. L'accablement & la triſteſſe dans laquelle je ſuis plongé, me permettent à peine d'écrire [1] ; & je ne vois pas ce que je pourrois vous mander ; car ſi vous êtes encore à Rome, la diligence que vous feriez pour me joindre ſeroit inutile ; & ſi vous êtes en chemin, nous pourrons bientôt raiſonner enſemble ſur tout ce qui me regarde. Je vous conjure ſeulement de me conſerver cette amitié, qui ne s'eſt jamais démentie. De mon côté je ſuis toujours le même, mes ennemis en changeant ma fortune n'ont pu changer mon cœur [2]. Ayez ſoin de votre ſanté. Le dixieme d'Avril à Thurium [3].

---

ger mon cœur.) Inimici mei mea mihi, non me ipſum, ademerunt. A LA LETTRE, *Mes ennemis en m'ôtant mes biens, n'ont pu m'ôter à moi-même.* J'ai été abſolument déterminé par ce qui précéde, au ſens que j'ai ſuivi, quoique j'aye bien ſenti que ce que diſoit Cicéron, n'étoit pas tout-à-fait juſte ; car il n'eſt pas ſurprenant que ſa mauvaiſe fortune n'eût rien diminué de ſa tendreſſe pour ſes amis. Le malheur nous rend plus ſenſibles, & nous attache par de nouveaux liens au petit nombre de perſonnes qui nous reſtent fidelles : c'eſt dans la proſpérité & dans l'élevation que l'amitié s'éprouve. Le Texte pris en lui-même, & ſans rapport à ce qui précede, ſignifieroit, que le renverſement de ſa fortune n'avoit pu l'ébranler, & que les coups de ſes ennemis n'avoient pas porté juſqu'à lui. Mais il y au-

auroit dans cette pensée plus de grandeur que de vérité; & il faut convenir que les malheurs de Cicéron avoient fait une terrible impression sur lui, & qu'il n'étoit presque pas reconnoissable. Ces paroles dans la bouche de Metellus Numidicus, cet illustre Proscrit, à qui Cicéron se compare si souvent & si volontiers, auroient été aussi justes qu'elles sont belles, & elles mériteroient d'être jointes avec ces autres qu'Aulu-Gelle nous a conservées, & où l'on voit la vertu opprimée triompher du crime victorieux. *Illi (inimici) jure & honestate interdicti, ego neque aqua neque igni careo, & summa gloria fruniscor.* Il fait allusion à la Formule

EPISTOLA VI.

Non fuerat mihi dubium, quin te Tarenti, aut Brundisii visurus essem : idque ad multa pertinuit, in eis, & ut in Epiro consisteremus, & de reliquis rebus tuo consilio uteremur. Quoniam id non contigit, erit hoc quoque in magno numero nostrorum malorum. Nobis iter est in Asiam, maxime Cyzicum. Meos tibi commendo, me vix misereque sustento. D. XIV. *Kalend. Mai. De Tarentino.*

REMARQUES
SUR LA LETTRE VI.

1. *Tarente.*) Ville maritime sur le Golphe de même nom à l'opposite de Thurium.

du Banniſſement, *interdicere aqua & igni* : comme je ne pourrois pas conſerver cette alluſion, je ne traduis point ces paroles, de peur de les affoiblir. *Epiſt. ad Domit. apud Aul. Gell. Lib. 17. C. 2.*

3. *Thurium.*) Dans la Lucanie ſur les confins du pays des Brutiens, autrefois *Sibaris*, Ville connue par le raffinement des plaiſirs & des débauches de ſes habitans. Elle fut nommée *Copia* par les Romains, lorſqu'ils y envoyerent une Colonie ; maintenant *Siberi Rovinata*, ou, ſelon Cluvier, *Terre del Cupo*, dans le Royaume de Naples.

LETTRE VI.

JE m'étois flatté que vous viendriez me trouver à Tarente [1], ou à Brindes : je le ſouhaitois pour pluſieurs raiſons, & ſur-tout parce que j'avois deſſein de faire avec vous quelque ſéjour en Epire, & que je voulois régler par vos conſeils toutes les autres meſures que j'ai à prendre. Puiſque je ne puis plus l'eſpérer, c'eſt une nouvelle affliction qu'il faudra compter avec une infinité d'autres. Je vais m'embarquer pour l'Aſie, & je m'arrêterai à Cyſique [2]. Prenez ſoin de ma famille, je traîne une vie miſérable & languiſſante. Le dix-ſeptieme d'Avril [3] auprès de Tarente.

2. *Cyſique.*) Ville de Myſie ſur la Propontide.

3. *Le dix-ſeptieme d'Avril.*] Manuce lit ici *Kalendis*, au lieu de XIV. *Kalendas*. Il n'appuye cette leçon d'aucun Manuſcrit, & il n'a point d'autre preuve, ſinon qu'il lui paroit clair que la Lettre ſuivante, datée du

dernier d'Avril, eſt écrite avant celle-ci. Mais l'on ne voit point cela ſi clairement, que l'on ſoit obligé de l'en croire ſur ſa parole : au contraire, l'ordre de ces Lettres ſe rapporte parfaitement au chemin que tenoit Cicéron en allant à Brindes. Car Tarente d'où la ſi-

EPISTOLA VII.

BRundiſium veni A. D. XIV. *Kal. Maias. Eo die pueri tui mihi à te litteras reddiderunt : & alii pueri poſt diem tertium ejus diei alias litteras attulerunt. Quod me rogas & hortaris, ut apud te in Epiro ſim, voluntas tua mihi valde grata eſt, & minime nova : ſed & conſilium mihi quidem optatum, ſi liceret ibi omne tempus conſumere. Odi enim celebritatem; fugio homines; lucem aſpicere vix poſſum. Eſſet mihi iſta ſolitudo, præſertim tam familiari in loco, non amara. Sed itineris cauſa ut deverterem, primum eſt devium ; deinde ab Autronio, & ceteris quatridui ; deinde ſine te. Nam caſtellum munitum habitanti mihi prodeſſet ; tranſeunti non eſt neceſſarium. Quod ſi auderem, Athenas peterem : ſane ita cadebat, ut vellem. Nunc & noſtri hoſtes ibi ſunt, & te non habemus ; & veremur, ne interpretentur, illud quoque oppidum ab Italia non ſatis abeſſe : nec ſcribis quam ad diem te expectemus.*

xieme Lettre eſt datée, eſt entre Thurium où eſt écrite la cinquieme, & Brindes d'où il date la ſeptieme : d'ailleurs on a pluſieurs preuves que Cicéron ne s'embarqua pas à Tarente, mais à Brindes. *Epiſt. 4. Lib. 14. Fam. Pro Plancio Plut. Cic.*

LETTRE VII.

JE ſuis arrivé à Brindes le dix-ſeptieme d'Avril. Je reçus ce jour-là même une de vos Lettres, & une autre encore trois jours après. Je vous ſuis fort redevable de la maniere obligeante avec laquelle vous me preſſez de me retirer dans votre maiſon d'Epire : c'eſt une marque de votre amitié qui m'eſt fort ſenſible, quoiqu'elle ne me ſoit pas nouvelle. Si je pouvois demeurer chez vous pendant tout le tems de mon exil, j'accepterois vos offres très-volontiers. Je ne puis me ſouffrir dans les lieux trop fréquentés, je fuis le commerce des hommes, mes yeux ſupportent à peine la lumiere ; ainſi je gouterois quelque douceur dans une ſolitude, que notre amitié me feroit trouver encore plus agréable. Ce qui m'empêchera de paſſer par l'Epire, c'eſt que ne vous ayant point avec moi, il n'y a pas d'apparence de prendre un chemin de traverſe, qui m'approcheroit d'Autronius & des autres Conjurés. Un lieu de défenſe, comme votre maiſon [1], me conviendroit fort, ſi je pouvois m'y arrêter ; mais ne faiſant que paſſer, ces précautions me feroient beaucoup moins néceſſaires. J'irois volontiers à Athénes, ſi je n'avois peur qu'on ne prétende encore que cette Ville n'eſt pas aſſez éloignée de l'Italie. D'ailleurs

Quod me ad vitam vocas, unum efficis, ut à me manus abstineam; alterum non potes, ut me non nostri consilii vitæque pœniteat. Quid enim est quod me retineat, præsertim si spes ea non est, quæ nos proficiscentes prosequebatur? Non faciam ut enumerem miserias omnes, in quas incidi per summam injuriam, & scelus non tam inimicorum meorum, quam invidorum, ne & meum mœrorem exagitem, & te in eundem luctum vocem. Hoc affirmo, neminem unquam tanta calamitate esse affectum, nemini mortem magis optandam fuisse: cujus oppetendæ tempus honestissimum prætermissum est. Reliqua tempora non sunt jam ad medicinam, sed ad finem doloris.

De Republica video te colligere omnia, quæ putes aliquam spem mihi posse adferre mutandarum rerum: quæ quanquam exigua sunt; tamen, quoniam placet, exspectemus. Tu nihilominus, si properaris, nos consequere. Nam aut accedemus in Epirum, aut tarde per Candaviam ibimus. Dubitationem autem de Epiro non inconstantia nostra afferebat; sed quod de fratre, ubi eum visuri essemus, nesciebamus. Quem quidem nec ego quo modo visurus, nec ubi dimissurus sim, scio. Id est maximum & miserrimum mearum omnium miseriarum. Ego & sæpius ad te, & plura scriberem, nisi mihi do-

mes ennemis font dans ces quartiers : votre compagnie me raffureroit, mais vous ne me marquez point quand vous viendrez me joindre.

En m'exhortant à conferver mes jours, vous pouvez bien gagner fur moi que je ne les avance point par une mort violente ; mais je ne m'en repentirai pas moins, de ne les avoir pas hazardés pour fauver ma fortune. Car enfin, qu'eft-ce qui peut encore m'attacher à la vie ? fur-tout fi les efpérances qui me reftoient en partant, ne fubfiftent plus [2]. Je ne vous ferai point ici une longue énumération de tous mes malheurs, que j'attribue bien plutôt à la perfidie de mes envieux [3], qu'aux efforts de mes ennemis. Je ne veux, ni aigrir ma douleur, ni renouveller la vôtre ; mais j'ofe affurer que jamais perfonne ne fut plus infortuné que moi, & n'eut plus de raifon pour fouhaiter la mort. J'ai pu en la cherchant, ou triompher, ou du moins périr avec gloire ; elle ne peut plus maintenant que finir mes maux.

Vous m'expofez en détail tout ce qui femble promettre qu'il fe fera bientôt dans la République quelque changement dont je pourrai profiter : ce font de légeres conjectures ; mais puifque vous le voulez, il faut attendre jufqu'à la fin. Au refte, vous pouvez encore me joindre, fi vous faites un peu de diligence ; ou je m'arrêterai en Epire ; ou fi je paffe par la Candavie [4], je marcherai à fort petites journées. Ce n'eft point par légéreté que j'héfite fi j'irai en Epire ; c'eft que je ne fai pas où je pourrai rencontrer mon frere [5] ; mais je fai encore moins comment je pourrai foutenir une fi trifte entrevue, & une fi cruelle féparation ; c'eft la peine & la douleur la plus fenfible de toutes celles que j'éprouve. Je ne vous en dis pas davantage ; dans l'accablement où je me

lor meus cum omnes partes mentis, tum maxime hujus generis facultatem ademisset. Videre te cupio. Cura ut valeas. Dat. pridie Kalend. Mai. Brundisii.

REMARQUES
SUR LA VII. LETTRE.

1. *Un lieu de défense comme votre maison.*) *Castellum*, c'étoit la même chose que ce que nous appellons maintenant un Château, à la différence des Maisons de campagne qu'ils appelloient *Villæ*. Comme celle d'Atticus étoit dans un pays éloigné, & qui avoit été longtems frontiere, elle étoit bâtie en maniere de Forteresse. *Castellum* se prend encore pour une Bourgade entourée de murs, & il est souvent dans ce sens dans les Evangiles.

2. *Si les espérances qui me restoient en partant ne subsistent plus.*) Les amis de Cicéron lui avoient fait entendre qu'il falloit céder au tems, & laisser passer cet orage; que le Peuple volage & inconstant n'auroit pas

EPISTOLA VIII.

Brundusio proficiscens scripseram ad te, quas ob causas in Epirum non essemus profecti; quod & Achaia prope esset plena audacissimorum inimicorum, & exitus difficiles haberet, cum inde proficisceremur. Accessit, cum Dyrrachii essemus, ut duo nuntii afferrentur; unus

trouve je puis à peine penser, & encore moins écrire. Je vous attens avec impatience, prenez soin de votre santé. Le dernier d'Avril à Brindes.

---

plutôt prononcé son Arrêt, qu'il le révoqueroit. Cette espérance l'avoit soutenu jusqu'alors ; mais il commençoit à reconnoitre qu'elle avoit été trompeuse. *Sæpe triduo summa cum gloria dicebar esse rediturus. Ad Q. F. Epist. 4. L. 1.*

3. *Mes envieux.*) Ce reproche regarde Arrius avec quelques autres personnes de la Faction qu'on appelloit des Grands ou des Gens de bien, & sur-tout Hortensius. * Nous examinerons dans la suite s'il étoit bien fondé. Quoi qu'il en soit, c'est une consolation bien douce & bien flateuse, que de pouvoir se persuader qu'un mérite trop éclatant a fait tout notre crime, & qu'on auroit été plus heureux, si l'on avoit été moins digne de l'être. * *Ep. 3. L. 1. ad Q. F.*

4. *La Candavie.*) C'est une chaîne de montagnes qui regne depuis l'Illyrie jusqu'au Golphe de Thessalonique, en côtoyant la Thessalie.

5. *Je ne sai où je pourrai rencontrer mon frere.*) Il revenoit de son Gouvernement d'Asie.

LETTRE VIII.

Même année DCXCV. *de Thessalonique.*

JE vous ai écrit en partant de Brindes, que je n'irois pas en Epire, parce que l'Achaïe 1, qui n'en est pas éloignée, est pleine de gens audacieux animés contre moi, & que les passages de cette Province en Macédoine sont fort

classe fratrem Ephefo Athenas ; alter pedibus per Macedoniam venire. Itaque illi obviam misimus Athenas, ut inde Thessalonicam veniret. Ipsi processimus, & Thessalonicam. A. D. X. Kal. Jun. venimus ; neque de illius itinere quicquam certi habebamus, nisi eum ab Ephefo ante aliquanto profectum.

Nunc istic quid agatur, magno opere timeo. Quamquam tu altera Epistola scribis Idib. Maiis audiri, fore ut acrius postularetur ; altera jam esse mitiora. Sed hæc est pridie data, quam illa : quo conturbor magis. Itaque, cum meus me mœror quotidianus lacerat & conficit, tum vero hæc addita cura vix mihi vitam reliquam facit. Sed & navigatio perdifficilis fuit : & ille incertus ubi ego essem, fortasse alium cursum petivit. Nam Phaëto libertus eum non vidit ; vento rejectus ab illo in Macedoniam ; Pellæ mihi præsto fuit. Reliqua quam mihi timenda sint video, nec quid scribam habeo, & omnia timeo : nec tam miserum est quidquam, quod non in nostram fortunam cadere videatur. Equidem adhuc miser in maximis meis ærumnis & luctibus, hoc metu adjecto, maneo Thessalonicæ suspensus. Nec audeo quicquam.

Nunc ad ea quæ scripsisti. Tryphonem Cæ-

fort rudes & fort difficiles. Depuis que je suis arrivé à Dyrrachium [2], j'en ai une nouvelle raison. J'y ai reçu deux avis opposés sur la route que tient mon frere : l'un, qu'il s'étoit embarqué à Ephése pour Athénes; & l'autre qu'il viendroit par terre & passeroit par la Macédoine. J'ai donc envoyé de Dyrrachium à Athénes, pour le prier de me venir trouver à Thessalonique, où je suis arrivé le vingt-troisieme de Mai. Tout ce que j'en ai pu apprendre depuis, c'est qu'il est parti d'Ephése il y a quelques jours.

Je suis fort alarmé de l'accusation dont on le menace [3]. Dans une de vos Lettres vous me marquez que vous aviez entendu dire le quinzieme de Mai, qu'on se préparoit à l'attaquer vivement; & vous me dites dans l'autre, que les choses se calment & s'adoucissent : mais cette Lettre qui pourroit me rassurer, est de plus vieille date que celle qui me fait craindre. Ce nouveau chagrin acheve de m'accabler, & redouble la tristesse mortelle qui me consume. La mer a été fort mauvaise depuis quelque tems, & peut-être que mon frere ne sachant point où j'étois, aura pris une autre route. Phaëton son Affranchi ayant été repoussé sur les côtes de la Macédoine, m'est venu trouver à Pella [4], & m'a dit qu'il ne l'avoit point rencontré. Je vois bien que nous ne sommes pas à la fin de nos malheurs : je n'ai rien là-dessus de particulier à vous écrire, mais j'ai mille sujets de craindre. Il n'est point de maux qui ne se trouvent rassemblés & confondus dans mon infortune : ces nouvelles allarmes, qui n'en font pas la moindre partie, me retiennent à Thessalonique, & me laissent une incertitude que je ne puis vaincre.

Pour répondre maintenant à votre Lettre, je

cilium non vidi. Sermonem tuum, & Pompeii, cognovi ex tuis litteris. Motum in Repub. non tantum ego impendere video, quantum tu aut vides, aut ad me consolandum affers. Tigrane enim neglecto, sublata sunt omnia. Varroni me jubes agere gratias: faciam: item Hypsæo. Quod suades ne longius discedamus, dum acta mensis Maii ad nos perferantur, puto me ita esse facturum; sed ubi, nondum statui: atque ita perturbato sum animo de Quinto, ut nihil queam statuere. Sed tamen statim te faciam certiorem.

Ex epistolarum mearum inconstantia puto te mentis meæ motum videre; qui, etsi incredibili & singulari calamitate afflictus sum, tamen non tam est ex miseria, quam ex culpæ nostræ recordatione commotus. Cujus enim scelere impulsi ac proditi simus, jam profecto vides: atque utinam jam ante vidisses, neque totum animum tuum mœrori mecum simul dedisses. Quare, cum me afflictum, & confectum luctu audies, existimato me stultitiæ meæ pœnam ferre gravius, quam eventi; quod ei crediderim, quem esse nefarium non putarim. Me & meorum malorum memoria, & metus de fratre in scribendo impedit. Tu ista omnia vide & guberna. Terentia tibi maximas gratias agit. Litterarum exemplum

n'ai point vu Triphon Cecilius. Je ne conclus point de tout ce que Pompée vous a dit dans l'entretien dont vous me parlez, qu'il doive arriver bientôt d'auſſi grands mouvemens que vous le croyez, ou que vous me le voulez faire croire pour ſoulager ma douleur. On n'en doit plus attendre depuis que l'enlevement de Tigrane n'a point eu de ſuites [5]. J'écrirai à Varron [6] & à Hypſeus [7] des Lettres de remerciment, puiſque vous le jugez à propos. Je ſuivrai auſſi le conſeil que vous me donnez, de ne me pas éloigner davantage juſqu'à ce que j'aye appris ce qui ſe ſera paſſé pendant le mois de Mai; mais je ne ſai encore où je dois attendre ces nouvelles. L'affaire de mon frere m'a jetté dans un ſi grand trouble, que je ſuis incapable de prendre aucune réſolution : ſi-tôt que je me ſerai déterminé, je vous le ferai ſavoir.

Vous jugerez aiſément de l'agitation de mon eſprit, par le peu de ſuite que vous trouverez dans mes Lettres. Mais, quoique mes malheurs ne puiſſent être ni plus grands ni en plus grand nombre, j'en ſouffre cependant beaucoup moins que du ſeul ſouvenir de la faute qui les a cauſés. Car je crois que vous avez enfin reconnu la perfidie de ceux qui m'ont pouſſé dans le précipice ; & plût aux Dieux que vous l'euſſiez reconnue lorſqu'il étoit encore tems de m'en garantir, & que vous ne vous fuſſiez pas, comme moi, abandonné tout entier à la douleur! Quand donc vous entendrez parler de la triſteſſe mortelle dans laquelle je ſuis plongé, ſouvenez-vous que je m'en prens moins à la Fortune qu'à moi-même ; & que ſi je ſuis inconſolable, c'eſt de m'être livré à un homme ſans foi & ſans honneur, que je devois mieux connoitre [8]. Je ſuis ſi occupé, & de mes propres

plum, quas ad Pompeium scripsi, misi tibi. Dat. IIII. *Kal. Jun. Thessalonicæ.*

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. *L'Achaïe.*) Partie de la Grece, au Septentrion & au Midi du Golphe de Corinthe.

2. *Dyrrachium.*) Ville d'Illyrie sur la Mer Adriatique, appellée dans les Auteurs Grecs *Epidamnus*, maintenant *Durazzo*.

3. *Je suis fort alarmé de l'accusation dont on le menace.*) Il parle de son frere, qu'on vouloit accuser de concussion. Cicéron avoit d'autant plus lieu d'appréhender pour lui, qu'il ne s'étoit pas fait une fort bonne réputation dans son Gouvernement, & qu'il s'y étoit attiré beaucoup d'ennemis par ses manieres dures & violentes, & par une sévérité excessive.

Epist. 1. & 2. Lib. 1. ad Q. Fr. Sueton. Jul.

4. *Pella.*) Autrefois Capitale du Royaume de Macédoine, illustre par la naissance de Philippe & d'Alexandre le Grand.

5. *Depuis que l'enlevement de Tigrane n'a point eu de suite.*) C'étoit un des enfans de Tigrane, Roi d'Arménie, que Pompée avoit amené à Rome, & qui avoit paru à son triomphe de Mithridate. Il l'avoit donné en garde à un de ses amis nommé Flavius, qui étoit Préteur cette année. Clodius ayant reçu de grandes sommes pour le faire sauver, & s'en étant rendu maître par artifice, le fit embarquer aussi-tôt, malgré le bruit qu'en fit Pompée. Mais le mauvais tems ayant obligé ce jeune Prince de relâcher à Antium, Flavius partit avec

propres maux, & de ceux que je crains pour mon frere, que je ne puis vous en dire davantage. Ménagez mes intérêts avec votre prudence ordinaire. Ma femme me mande qu'elle vous a toutes les obligations imaginables. Je vous envoie une copie de la Lettre que j'écris à Pompée. Le 29 de Mai à Thessalonique.

---

avec des hommes armés pour s'en saisir, & Clodius en envoya d'autres en même tems pour le défendre. Les deux partis se rencontrerent sur le chemin, & s'attaquerent avec beaucoup de chaleur. Clodius y perdit quelques-uns de ses gens: mais ceux de Flavius furent presque tous tués ou blessés, & entr'autres M. Papirius intime ami de Pompée; le Préteur ne se sauva lui-même qu'avec beaucoup de peine.

Pompée essuya cet affront sans éclater, à cause des engagemens qu'il avoit avec César qui soutenoit Clodius: mais sa patience & ses ménagemens augmenterent l'audace du Tribun. Il n'épargna dans ses Harangues, ni Pompée, ni le Consul Gabinius, dont il maltraita les Officiers, & fit briser les faisceaux. On trouva même un Esclave armé d'un poignard, & tout le monde crut qu'il avoit été aposté pour tuer Pompée. Cela lui fit enfin ouvrir les yeux, il reconnut sa faute & son injustice, il se repentit d'avoir mis des armes entre les mains d'un furieux qui les tournoit contre lui; & il pensa bientôt après à rappeller Cicéron, pour opposer à Clodius un puissant adversaire, & un ennemi irréconciliable.

Plut. Pomp. Dion. Lib. 38. Ascon. in Milon. Pro domo.

6. *Varron.*) Il avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de Pompée, & il avoit promis de s'employer auprès de lui pour Cicéron.

7. *Hypseus.*) De l'illustre & ancienne maison Plautia, ami particulier de Pompée, dont il avoit été Questeur.

Epist. 1. Lib. 1. Fam. Ascon. In Mil. Val. Max. Lib. 9. c. 5.

8.

8. *De m'être livré à un homme sans foi & sans honneur, que je devois mieux connoitre.*) C'est de Pompée qu'il parle. Ceux qui savent les obligations essentielles qu'il avoit à Cicéron, & les assurances qu'il lui avoit données de

EPISTOLA IX.

QUintus frater cum ex Asia discedisset ante Kalend. Mai. & Athenas venisset Idib. valde fuit ei properandum, ne quid absens acciperet calamitatis, si quis forte fuisset, qui contentus nostris malis non esset. Itaque eum malui properare Romam, quam ad me venire : & simul (dicam enim, quod verum est ; ex quo magnitudinem miseriarum mearum perspicere possis) animum inducere non potui, ut aut illum, amantissimum mei, mollissimo animo, tanto in mœrore aspicerem ; aut meas miserias luctu afflictas, ac perditam fortunam illi offerrem, aut ab illo aspici paterer. Atque etiam illud timebam, quod profecto accidisset, ne à me digredi non posset. Versabatur mihi tempus illud ante oculos, cum ille aut lictores dimitteret, aut vi avelleretur ex complexu meo. Hujus acerbitatis eventum altera acerbitate non videndi fratris vitavi. In hunc me casum vos, vivendi auctores, impulistis. Itaque mei peccati luo pœnas.

Quamquam me tuæ litteræ sustentant, ex quibus, quantum tu ipse speres, facile perspicio

le soutenir contre Clodius, * ne trouveront rien de trop fort dans ce reproche.

* *Epist. 19. & 22. Lib. 2. Epist. 2. Lib. 1. ad Q. Fr.*

LETTRE IX.

MON frere est parti d'Asie sur la fin d'Avril, & est arrivé à Athenes le 15 de Mai. Il a falu qu'il se rendît à Rome en diligence, afin de prévenir les entreprises de ceux dont ma disgrace n'a pu peut-être contenter la haine & la jalousie. Ainsi je n'ai point voulu qu'il se détournât pour me venir voir. Mais voici encore une autre raison, qui vous fera connoitre jusqu'où va mon malheur. Il faut donc vous avouer que je ne me suis pas senti assez de force pour soutenir la vue d'un frere qui a tant d'amitié pour moi, & qui m'auroit si fort attendri. Je n'ai point voulu qu'il vît de près le renversement de ma fortune, & l'excès de ma douleur. J'appréhendois encore, & avec beaucoup de raison, qu'il ne pût se résoudre à me quitter. Je me représentois ce triste moment auquel il seroit obligé de renvoyer ses licteurs [1], ou de s'arracher d'entre mes bras : je me suis privé du plaisir de le voir, pour ne point m'exposer à une si cruelle séparation. Voilà les maux auxquels je me suis réservé par vos conseils, voilà ce qu'il m'en coute pour les avoir suivis.

Ce que vous m'écrivez me donne quelque espérance, quoique je m'apperçoive bien que vous n'en avez pas tant que vous me le voulez faire croi-

cio. Quæ quidem tamen aliquid habebant ſolatii ante, quam eo veniſti, A POMPEIO, NUNC HORTENSIUM ALLICE, ET EJUSMODI VIROS. *Obſecro, mi Pomponi, nondum perſpicis, quorum opera, quorum inſidiis, quorum ſcelere perierimus? ſed tecum hæc coram agemus. Tantum dico, quod ſcire te puto, nos non inimici, ſed invidi perdiderunt. Nunc, ſi ita ſunt quæ ſperas, ſuſtinebimus nos, & ſpe, qua jubes, nitemur. Sin, ut mihi videntur, firma ſunt, quod optimo genere facere non licuit, minus idoneo fiet.*

Terentia tibi ſæpe agit gratias. Mihi etiam unum de malis in metu eſt, fratris miſeri negotium; quod ſi ſciam cujuſmodi ſit, ſciam quid agendum mihi ſit. Me etiam nunc illorum beneficiorum, & litterarum exſpectatio, ut tibi placet, Theſſalonicæ tenet. Si quid erit novi allatum, ſciam de reliquo quid agendum ſit. Tu ſi, ut ſcribis, Kal. Jun. Roma profectus es, propediem nos videbis. Litteras, quas ad Pompeium ſcripſi, tibi miſi. Dat. Id. Jun. Theſſalonicæ.

croire. J'ai trouvé néanmoins dans la lecture de votre Lettre quelque soulagement, jusqu'à ce que je sois venu à ces mots : *Après avoir mis Pompée dans vos intérêts, il faut maintenant gagner Hortensius, & les gens de ce parti* [2]. Quoi donc, mon cher Atticus, êtes-vous encore à découvrir les traîtres qui m'ont perdu, les moyens dont ils se sont servis, les pieges qu'ils m'ont dressés ? Mais je vous éclaircirai là-dessus de vive voix : ce qui est sûr, & ce que vous savez aussi-bien que moi, c'est qu'on doit moins attribuer ma disgrace à mes ennemis qu'à mes envieux. Si les choses tournent comme vous l'espérez, je suivrai vos conseils, & j'en attendrai avec patience le succès. Mais si, comme j'ai lieu de le craindre, je me flatte en vain de quelque changement favorable, il faudra revenir à cette résolution, qu'on m'a empêché de prendre dans une conjoncture où elle m'auroit été plus glorieuse.

Ma femme me parle dans toutes ses Lettres des bontés que vous avez pour elle. La crainte où je suis pour mon malheureux frere, redouble tous mes chagrins : je ne puis me déterminer à rien, que je ne sache ce que deviendra son affaire. Je demeurerai à Thessalonique, comme vous me le conseillez, jusqu'à ce que j'aye appris ce que l'on a fait pour moi ; il me sera ensuite plus aisé de prendre de justes mesures. Si vous êtes parti de Rome le premier de Juin, comme vous me le faites espérer dans votre derniere Lettre, j'aurai la consolation de vous embrasser dans peu de jours. Je vous ai envoyé la Lettre que j'ai écrite à Pompée. Le 13 de Juin à Thessalonique.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. *CE triste moment auquel il seroit obligé de renvoyer ses licteurs.*] Quand les Gouverneurs quittoient leurs Provinces, ils ne laissoient pas de garder toutes les marques de leur dignité jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Rome, à moins qu'ils ne fissent quelque part un trop long séjour; il faloit alors les quitter.

2. *Il faut maintenant gagner Hortensius........ Quoi donc, mon cher Atticus, êtes-vous encore à découvrir les traitres qui m'ont perdu?*] Puisque voici enfin Hortensius nommé entre les envieux qui avoient perdu Cicéron, il est tems d'examiner s'il méritoit ce reproche amer qui revient si souvent dans ces Lettres. Il est vrai qu'Hortensius voyant que les ennemis de Cicéron étoient soutenus par les trois puissances de la République, Pompée, César & Crassus *; que le Peuple étoit gagné, & qu'on ne pouvoit le faire revenir; que tous les ressorts de la Politique avoient manqué; qu'il ne restoit plus que la voie des Armes, qui étoit trop hazardeuse, & qui n'est jamais légitime: il est vrai, dis-je, qu'Hortensius, dans de telles circonstances, empêcha Cicéron de prendre un parti qui ne pouvoit être que funeste à l'Etat; en servant son ami il ne voulut pas trahir sa Patrie. Quel autre conseil pouvoit donner un homme du caractere d'Hortensius, ennemi déclaré des discordes civiles, auxquelles il se faisoit honneur de n'avoir jamais eu de part † pendant les troubles de Sylla & de Marius? Voilà néanmoins tout son crime, dans lequel il eut pour complice Caton même, que Cicéron prend soin de justifier. 2. Si les vues d'Hortensius furent moins droites que celles de Caton, s'il ne fut pas fâché que tout ce qu'il avoit fait pour Cicéron n'eût pas réussi: si, comme firent plusieurs autres, il l'abandonna dès qu'il fut sorti de Rome; c'est ce qui ne paroit point 3. Mais nous voyons qu'il en avoit plus fait

fait que Caton ; il s'étoit mis à la tête des Chevaliers lorsqu'ils allerent implorer pour Cicéron la protection & le secours du Sénat ; & cette démarche l'avoit exposé aux violences de Clodius, qui fit maltraiter par des Esclaves dans la place publique cet homme Consulaire 4. De tels services & un pareil affront méritoient peut-être qu'on interprétât mieux les intentions qu'il avoit eues en donnant à Cicéron le même conseil que ses plus fideles amis. Mais le malheur est toujours soupçonneux, & souvent injuste.
* *De Arusp. resp. pro Domo, &c.* † *Epist. 16. Lib. 2. Fam. 2. Epist. 15.* 3 *Dion. Lib. 38.* 4 *Pro Milon.*

3. *Cette résolution qu'on m'a empêché de prendre dans une conjoncture où elle m'auroit été plus glorieuse.*) Cette résolution qu'il se repent de n'avoir pas prise, c'étoit de se donner la mort, ou du moins de s'y exposer en prenant les armes contre Clodius, qui certainement auroit été le plus fort. Mais je ne vois pas ce qu'un pareil désespoir pouvoit avoir de glorieux pour Cicéron. Quand on ne peut éviter de vives douleurs ou une grande infamie qu'en terminant ses jours, il peut y avoir une espece de force & de courage à se servir de ce dernier remede : mais d'y recourir dès que la fortune nous abandonne, & dans des malheurs où l'on peut trouver d'autres ressources, c'est un lâche désespoir, qui ne pouvoit faire honneur à Cicéron, comme lui en a fait depuis l'intrépidité avec laquelle il présenta le col à ses assassins. C'est souvent une foiblesse que d'appeller la mort à son secours ; mais la voir approcher & l'envisager sans terreur, cela n'est point équivoque, c'est fermeté.

EPISTOLA X.

Acta quæ essent usque ad VIII. *Kal. Jun. cognovi ex tuis litteris. Reliqua exspectabam, ut tibi placebat, Thessalonicæ: quibus allatis, facilius statuere potero ubi sim. Nam si erit caussa, si quid agetur, si spem videro, aut ibidem opperiar, aut me ad te conferam: sin, ut tu scribis, ista evanuerint, aliquid aliud videbimus. Omnino adhuc nihil mihi significatis, nisi discordiam istorum, quæ tamen inter eos de omnibus potius rebus est, quam de me. Itaque, quid ea mihi prosit, nescio. Sed tamen, quoad me vos sperare vultis, vobis obtemperabo.*

Nam quod me tam sæpe, & tam vehementer objurgas, & animo infirmo esse dicis, quæso ecquod tantum malum est, quod in mea calamitate non sit? ecquis unquam tam ex amplo statu, tam in bona caussa, tantis facultatibus ingenii, consilii, gratiæ, tantis præsidiis bonorum omnium, concidit? possum oblivisci qui fuerim? non sentire qui sim? quo caream honore? qua gloria? quibus liberis? quibus fortunis, quo fratre? quem ego (ut novum calamitatis genus attendas) cum pluris facerem quam me ipsum, semperque fecissem vitavi; ne-

vi-

LETTRE X.

VOs Lettres m'ont appris tout ce qui s'eſt paſſé à Rome juſqu'au 25. de Mai. J'attendrai le reſte à Theſſalonique comme vous me le conſeillez. Je me déterminerai enſuite plus facilement ſur le lieu de mon ſéjour. Si mon affaire devient meilleure, ſi l'on fait quelque choſe pour moi, s'il me reſte du moins quelque eſpérance, ou je demeurerai ici, ou j'irai dans votre maiſon d'Epire. Si au contraire tout vient à me manquer, comme vous paroiſſez le craindre, il faudra prendre d'autres meſures. Ce que vous me mandez de plus favorable, ſe réduit à la diviſion de mes ennemis : mais, comme elle roule ſur toute autre choſe que ſur moi, je ne vois pas ce que je m'en puis promettre. Je veux bien cependant régler juſqu'à la fin ma confiance ſur la vôtre.

Quant aux reproches continuels que vous me faites ſur mon abattement & ſur ma foibleſſe, croyez-vous donc que le poids & le nombre des maux qui accompagnent ma diſgrace ne m'excuſent pas aſſez ? Vit-on jamais en effet perſonne, pour une ſi bonne cauſe tomber d'un ſi haut rang, avec les reſſources & l'appui que je devrois trouver dans mes talens, dans mon expérience, dans mon crédit, & dans l'amitié de tous les gens de bien ? Puis-je oublier ce que j'ai été, & ne pas ſentir ce que je ſuis ? de quelle gloire, de quels honneurs je ſuis privé, de quels biens, de quels enfans, de quel frere ; d'un frere que j'aime & que j'ai toujours aimé plus que moi-

viderem; ne aut illius luctum squaloremque aspicerem, aut me, quem ille florentissimum reliquerat, perditum illi afflictumque offerrem. Mitto cetera intolerabilia. Etenim fletu impedior. Hic utrum tandem sum accusandus, quod doleo; an quod commisi, ut hæc aut non retinerem (quod facile fuisset, nisi intra parietes meos de mea pernicie consilia inirentur) aut certe vivus nunc amitterem? Hæc eo scripsi ut potius relevares me, quod facis, quam aut castigatione, aut objurgatione dignum putares: eoque ad te minus multa scribo, quod & mœrore impedior; & quid exspectem istinc, magis habeo quam quid ipse scribam. Quæ si erunt allata, faciam te consilii nostri certiorem. Tu, ut adhuc fecisti, quam plurimis de rebus ad me velim scribas, ut prorsus ne quid ignorem. Dat. XIV. *Kalend. Quint. Thessalonicæ.*

EPISTOLA XI.

ME & tuæ litteræ, & quidam boni nuntii, non optimis tamen auctoribus, & exspectatio vestrarum litterarum, & quod tibi ita placuerat, adhuc Thessalonicæ tenebant. Si accepero litteras, quas exspecto, si spes erit ea

quæ

même, & dont il a falu néanmoins, par un nouveau genre de supplice, éviter l'entrevue, de peur d'augmenter mon affliction par l'image de la sienne; & plus encore pour ne me pas montrer à lui dans un état si déplorable, & si différent de celui où il m'avoit laissé? J'ajouterois beaucoup d'autres particularités aussi accablantes, mais je ne puis plus retenir mes larmes. Jugez maintenant lequel des deux est le moins excusable, ou de donner quelques plaintes à de tels malheurs, ou de me les être attirés par ma faute, en laissant perdre des biens que je ne devois me voir enlever qu'avec la vie, & que j'aurois pu même conserver facilement, si des amis infideles n'avoient pas conspiré contre moi dans ma propre maison. Je justifie ma douleur pour vous porter à la soulager avec votre amitié ordinaire, au lieu de l'aigrir par vos reproches. L'accablement où je suis ne me permet pas de vous en dire davantage, & je n'ai d'ailleurs aucune nouvelle à vous mander. J'attens avec impatience celles de Rome : quand je les aurai apprises, je vous marquerai mes résolutions : je vous prie de continuer à m'écrire fort en détail tout ce qui se passe. A Thessalonique le 17 de Juin.



LETTRE XI.

JE demeurerai à Thessalonique jusqu'à ce que j'aye reçu vos Lettres. Je crois, comme vous, que je ferai bien d'y attendre la suite de ce que vous me mandez, & la confirmation de quelques bonnes nouvelles dont les auteurs ne me

quæ rumoribus afferebatur, ad te me conferam; si non erit, faciam te certiorem quid egerim. Tu me, ut facis, opera, consilio, gratia juva: consolari jam desine: objurgare vero noli: quod cum facis, ut ego tuum amorem, & dolorem desidero! quem ita adfectum mea ærumna esse arbitror, ut te ipsum consolari nemo possit. Quintum fratrem optimum humanissimumque sustenta. Ad me, obsecro te, ut omnia certa perscribas. Dat. IIII. *Kal. Quint.*

EPISTOLA XII.

TU quidem sedulo argumentaris quid sit sperandum, & maxime per Senatum: idemque caput rogationis proponi scribis, quare in Senatu dici nihil liceat; itaque siletur. Hic tu me accusas quod me afflictem; cum ita sim afflictus ut nemo unquam, quod tute intelligis. Spem ostendis secundum comitia. Quæ ista est eodem Tribuno pleb. & inimico Consule designato?

paroiffent pas affez fûrs. Si je reçois des Lettres telles que je les attens, & que les bruits qui font venus jufqu'ici fe trouvent véritables, j'irai dans votre maifon d'Epire; finon, je vous ferai favoir quel lieu j'aurai choifi pour ma retraite. Vous voulez bien que je compte toujours fur vos foins, fur votre prudence, & fur votre crédit. Epargnez-vous la peine de me confoler, mais épargnez moi auffi des reproches qui m'affligent. Que je reconnois peu dans ceux que vous me faites, un ami fenfible & compâtiffant ! vous que je crois néanmoins inconfolable de ma difgrace. Je vous recommande mon cher frere Quintus, & je vous prie de me donner des nouvelles certaines fur tout ce qui me regarde. Le 27 de Juin.



LETTRE XII.

VOus m'expofez dans votre derniere Lettre toutes les raifons que j'ai d'efpérer, furtout de la part du Sénat [1], où l'on auroit déja propofé mon affaire, s'il n'avoit falu auparavant délibérer fur cette claufe de la Loi de Clodius qui le défend expreffément. Vous me grondez enfuite de ce que je fuis, dites-vous, ingénieux à m'affliger, quoique vous fachiez bien vous-même que jamais douleur n'eut un plus jufte fondement que la mienne. Vous me donnez de bonnes efpérances pour le tems qui fuivra les élections. Mais que puis je efpérer tant que Clodius fera tribun, fur-tout fi Metellus [2] mon ennemi eft défigné Conful ?

Percussisti autem me etiam de ratione prolata. Cui vulneri, ut scribis, medere, si quid potes. Scripsi equidem olim iratus, quod ille prior scripserat; sed ita compresseram, ut nunquam manaturam putarem. Quo modo exciderit, nescio. Sed quia nunquam accidit, ut cum eo verbo uno concertarem; & quia scripta mihi videtur negligentius, quam ceteræ, puto posse probari non esse meam. Id, si putas me posse sanari, cures velim: sin plane perii, minus laboro. Ego etiam nunc eodem in loco jaceo, sine sermone ullo, sine cogitatione ulla. Licet tibi, ut scribis, significarim, ut ad me venires Dodona; tamen intelligo te re istic prodesse, hic ne verbo quidem levare me posse. Non queo plura scribere, nec est quod scribam, vestra magis exspecto. Dat. XVI. *Kal. Sext. Thessalonicæ.*

REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE.

1. *LEs raisons que j'ai d'espérer, surtout de la part du Sénat.*) Cicéron avoit toujours soutenu l'autorité de cette Compagnie, ainsi elle étoit intéressée à

J'ai été fort frappé de l'endroit de votre Lettre où vous me parlez de cette harangue 3 dont on a répandu des copies : je vous prie d'y remédier le mieux qu'il sera possible, comme vous me le promettez. Il est vrai que je l'ai écrite dans un mouvement de colere, pour répondre à celle que l'homme que vous savez avoit faite contre moi; mais je l'avois supprimée avec tant de soin, que je comptois qu'elle ne verroit jamais le jour; je ne sai comment elle a pu m'échapper. Au reste, comme je n'ai jamais eu en public la moindre dispute avec la personne dont il s'agit, & que le style de cette harangue est beaucoup plus négligé que celui de mes autres pieces, on peut faire croire aisément qu'elle n'est pas de moi. Je vous recommande fort cette affaire, si vous croyez que les miennes ne soient pas désespérées; mais si elles le sont entiérement, vous pouvez la négliger. Je suis toujours à Thessalonique dans un abattement qui ne me laisse pas la liberté de m'entretenir, ni avec les autres, ni avec moi-même. Je vous avois prié de me venir trouver à Dodone 4; mais j'ai conçu depuis que vous me rendiez à Rome des services effectifs, & qu'ici vous ne pourriez pas même donner de vaines consolations. Je ne saurois vous écrire plus au long, & d'ailleurs je n'ai rien à vous mander, au-lieu que vous avez mille choses à m'apprendre. Le 17. de Juillet. A Thessalonique.

à son rappel. Dès le premier de Juin, on résolut de le demander au Peuple, & on l'auroit fait si un Tribun ne s'y étoit opposé. *Pro Sextio.*

2. *Si Metellus mon ennemi est désigné Consul.*) Il avoit été Tribun du Peuple après le Consulat de Cicéron;

& il s'étoit déclaré hautement contre tout le Sénat, pour venger la mort des Conjurés, avec qui il avoit peut-être eu de secretes liaisons, du moins leur ressembloit-il en bien des manieres. Outre cette inimitié personnelle contre Cicéron, il avoit encore des engagemens avec Clodius dont il étoit cousin germain. *Ap. 2. L. 5. ad Famil. Dion. Lib. 38.*

3. *Cette harangue dont on a répandu des copies.*) Les Commentateurs se tourmentent fort pour deviner contre qui elle avoit été faite. Tout ce qu'on peut assurer là-dessus, c'est que ce n'étoit pas, comme le croient

EPISTOLA XIII.

VULGATIS XIV.

EX tuis litteris plenus sum exspectatione de Pompeio, quidnam de nobis velit, aut ostendat. Comitia enim credo esse habita: quibus absolutis, scribis illi placuisse agi de nobis. Si tibi stultus esse videor qui sperem, facio tuo jussu; etsi scio te me iis epistolis potius & meas spes solitum esse remorari. Nunc velim mihi plane perscribas quid videas. Scio nos nostris multis peccatis in hanc ærumnam incidisse. Ea si qui casus aliqua ex parte correxerint, minus moleste feremus nos vixisse, & adhuc vivere.

Ego propter viæ celebritatem, & quotidianam exspectationem rerum novarum, non commovi

quelques-uns, celle contre Metellus, dont il ne diroit pas qu'il n'avoit jamais eu avec lui la moindre dispute. Il paroit par la quinzieme Lettre de ce Livre, qu'il y avoit dans cette piece quelques traits contre Curion, si elle n'étoit pas toute entiere contre lui. On voit bien que c'étoit une invective qui n'avoit jamais été prononcée.

4. *Dodone.*) Il y avoit en Epire, non seulement une forêt de ce nom, fameuse par ses Oracles, mais aussi une Ville auprès de laquelle Atticus avoit une maison de campagne.

LETTRE XIII.

C'est la quatorzieme dans les Editions ordinaires.

DEpuis vos dernieres Lettres, j'attens avec impatience les effets de la bonne volonté de Pompée. Vous me marquiez qu'il feroit proposer mon affaire immédiatement après les Elections, & je les crois faites maintenant. Peut-être que je m'abandonne trop facilement à un frivole espoir, mais c'est vous-même qui me le donnez. Il faut avouer néanmoins que vos Lettres sont plus propres à régler mes espérances qu'à les flater. Mais je vous prie de m'écrire là-dessus sans dissimulation & sans ménagement. Ma disgrace est une suite d'un grand nombre de fautes que je me reproche tous les jours [1]: si quelqu'heureux hazard les réparoit, du moins en partie, je me consolerois d'avoir prolongé si longtems ma vie & mes malheurs.

Je suis demeuré jusqu'ici à Thessalonique, parce que c'est un fort grand passage, où je puis

movi me adhuc Thessalonica. Sed jam extrudimur, non à Plancio (nam is quidem retinet) verum ab ipso loco, minime apposito ad tolerandam in tanto luctu calamitatem. In Epirum ideo, ut scripseram, non veni, quod subito mihi universi nuntii venerant & litteræ, quare nihil esset necesse quam proxime Italiam esse. Hinc, si aliquid à comitiis audierimus, nos in Asiam convertemus : neque adhuc stabat quo potissimum, sed scies. Dat. XII. *Kal. Sext. Thessalonicæ.*

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. *Ma disgrace est une suite d'un grand nombre de fautes que je me reproche tous les jours.*) Ces fautes se réduisoient à trois; & tout ce qu'il avoit à se reprocher, c'étoit, ou de n'avoir pas accepté la Lieutenance de César, ou de n'avoir pas pris les armes contre Clodius, ou enfin d'avoir survécu à sa fortune. La premiere faute étoit l'essentielle, ou plutôt l'unique. César ne pensa à le perdre, qu'après avoir tenté inutilement de le gagner: *Meum fuit officium, vel legatione vitare periculum, vel diligentia, & copiis resistere, vel cadere fortiter.* Ep. 3. Lib. 14. Fam. Voyez les dernieres Lettres du Liv. 2. à Atticus.

2. *Plancius.*) Pour qui il fit depuis l'Oraison qui nous reste encore; il étoit alors Questeur en Macédoine.

3.

recevoir plus promtement les nouvelles que j'attens de jour à autre ; mais il en faut enfin partir. Ce n'eſt pas, comme vous jugez bien, Plancius [2] qui m'y oblige ; il fait au contraire tout ce qu'il peut pour me retenir ; je m'en bannis moi-même, pour aller porter dans quelque lieu plus obſcur mon affliction & mon infortune. J'aurois été en Epire comme je vous l'avois écrit, mais j'ai reçu de tous côtés des Lettres, où l'on me marquoit que je ferois mieux de ne me pas approcher ſi fort de l'Italie [3]. Je partirai pour l'Aſie dès que je ſaurai ſi l'on a fait quelque choſe pour moi après les Elections. Je ne ſai pas bien encore où je m'arrêterai, mais je vous le manderai dans la ſuite. Le 21. de Juillet, à Theſſalonique.

---

3. *Que je ferois mieux de ne me pas approcher ſi fort de l'Italie.*] On a déja vu qu'il craignoit que ſes ennemis ne prétendiſſent qu'Athenes étoit renfermée dans les 400 milles dont il étoit banni, & l'Epire étoit encore plus près de l'Italie. D'ailleurs, comme on travailloit alors à ſon rappel, il n'étoit pas à propos qu'il fit aucune démarche qui ſemblât prévenir le jugement du Peuple.

EPISTOLA XIV.

IN VULGATIS XIII.

Quod ad te scripseram me in Epiro futurum, postea quam extenuari spem nostram, & evanescere vidi, mutavi consilium; nec me Thessalonica commovi, ubi esse statueram, quoad aliquid ad me de eo scriberes, quod proximis litteris scripseras, fore, uti secundum comitia aliquid de nobis in Senatu ageretur; id tibi Pompeium dixisse. Qua de re, quoniam comitia habita sunt, tuque nihil ad me scribis; proinde habeo ac si scripsisses nihil esse; neque temporis non longinqui spe ductum esse moleste feram.

Quem autem motum te videre scripseras, qui nobis utilis fore videretur, eum nuntiant, qui veniunt, nullum fore. In Tribunis pleb. designatis reliqua spes: quam si exspectaro, non erit quod putes me causæ meæ, ac voluntati meorum defuisse. Quod me sæpe accusas, cur hunc meum casum tam graviter feram, debes ignoscere, cum ita me adflictum videas, ut neminem unquam nec videris, nec audieris. Nam quod scribis te audire, me etiam mentis errore ex dolore affici: mihi vero mens integra est; atque utinam tam in periculo fuisset, cum ego iis,

LETTRE XIV.

C'est la treizieme dans les Editions ordinaires.

JE vous avois écrit que je pafferois en Epire ; mais depuis que j'ai vu mes espérances diminuer & s'évanouir enfin, j'ai changé de résolution ; & je ne quiterai point Theffalonique, que je n'aye appris si l'on a proposé mon affaire dans le Sénat après les Elections, comme vous m'aviez marqué que Pompée vous l'avoit fait espérer. Elles sont faites maintenant ; & puisque vous ne m'avez point écrit, j'en conclus que vous n'avez rien de bon à m'apprendre. Il faudra me consoler de m'être jusqu'ici laissé repaître si vainement de l'idée d'un retour prochain 1.

Quant à cette affaire qui devoit, à ce que vous m'écriviez, causer des mouvemens dont je profiterois, ceux qui viennent ici de Rome, m'assurent tous qu'elle n'aura point de suites 2. Je n'ai plus de ressource que dans la bonne volonté des nouveaux Tribuns. Si j'attens qu'ils entrent en charge 3, vous ne pourrez pas dire après cela, que je me suis trop tôt découragé, & que j'ai mal secondé le zéle de ceux qui s'emploient pour moi. Lorsque vous me reprochez ma foiblesse & mon abattement, vous devriez faire réflexion, que si jamais douleur ne fût égale à la mienne, jamais aussi il n'y en eut de plus juste & de plus raisonnable. Mais l'on prétend, dites-vous, que mon affliction va jusqu'à m'affoiblir l'esprit 4.

Non

iis, quibus meam ſalutem cariſſimam eſſe arbitrabar, inimiciſſimis crudeliſſimiſque uſus ſum: qui, ut me paululum inclinari timore viderunt, ſic impulerunt, ut omni ſuo ſcelere & perfidia abuterentur ad exitium meum.

Nunc, quoniam eſt Cyzicum nobis eundum, quo rarius ad me litteræ perferentur, hoc velim diligentius omnia quæ putaris me ſcire opus eſſe, perſcribas. Quintum fratrem meum fac diligas: quem ego miſer ſi incolumem relinquo, non me totum periiſſe arbitrabor. Dat. Non. Sext.

REMARQUES

SUR LA XIV. LETTRE.

1. *IL faudra me conſoler de m'être juſqu'ici laiſſé repaître ſi vainement de l'idée d'un retour prochain* [*neque temporis non longinqui ſpe ductum eſſe moleſte feram*]. C'eſt viſiblement le ſens de ce paſſage, & je l'oſe aſſurer, quoiqu'aucun Commentateur ne l'ait ſuivi. Cicéron ſe plaint de ce qu'on l'a amuſé ſi longtems, & de ce qu'on le renvoie à l'année ſuivante, après lui avoir promis tant de fois qu'on agiroit inceſſamment pour ſon rappel. *Sæpe triduo ſumma cum gloria dicebar eſſe rediturus*, * voilà ce que ſignifie *ſpes non longinqui temporis*; & non pas, comme l'entendent tous les Commentateurs, une eſpérance qui n'a pas duré long-tems. Manuce qui lit *meque*, au-lieu de *neque*, fait dire à Cicéron, qu'il eſt fâché d'être déſabuſé ſitôt; ce qui s'accorde fort mal avec les inſtances qu'il fait ſi ſouvent à Atticus, *de lui écrire ſans lui rien diſſimuler en quel état ſont ſes affaires; qu'il eſt bien aiſe d'avoir des nouvelles certaines; lors même qu'elles ſont fâcheuſes; & que ſon exactitude lui ſera toujours*

plus

Non, graces aux Dieux, il n'eſt point affoibli, & je voudrois qu'il ne l'eût pas été davantage, lorſqu'il étoit encore tems de me ſauver. Je n'aurois pas pris pour des amis zélés & ſincéres, mes ennemis les plus cruels, qui profitant de ma terreur, ſe ſervirent des artifices les plus indignes pour achever de m'abattre & de m'accabler.

Comme j'irai bientôt à Cyſique où je recevrai plus rarement de vos Lettres, je vous prie de m'inſtruire auparavant de tout ce qu'il m'eſt important de ſavoir. Aimez toujours mon cher frere Quintus. S'il n'a point de part à mon infortune, je ne me croirai pas entiérement perdu. Le 5. d'Août.

---

plus de plaiſir que ſes ménagemens. * *Epiſt. 4. Lib. 1. ad Q. Fr. Epiſt. 13. 17. 18. 22. 24. b. Lib.*

2. *Quant à cette affaire qui devoit cauſer des mouvemens dont je profiterois, ceux qui viennent ici de Rome, m'aſſurent tous qu'elle n'aura point de ſuites.*) Il s'agit toujours des brouilleries de Clodius avec Gabinius & Pompée: elles avoient été trop loin pour n'avoir point de ſuites, & Cicéron en devoit plutôt croire Atticus, que quelques gens obſcurs qui paſſoient à Theſſalonique. Ce qui leur faiſoit croire que les ennemis de Cicéron pourroient ſe raccommoder, c'eſt que Gabinius biaiſa longtems, & ne ſe déclara entiérement contre Clodius, qu'après qu'il y eût été forcé par toutes les inſultes & les affronts qu'il reçut de cet inſenſé. *Pro Domo.*

3. *Je n'ai plus de reſſources que dans la bonne volonté des nouveaux Tribuns: ſi j'attens qu'ils entrent en charge, &c.* L'Election des Tribuns ſe faiſoit ordinairement à la fin de Juin, ou au commencement de Juillet, mais ils n'entroient en charge que le 10 de Décembre.

4. *Mais l'on prétend, dites-vous, que mon affliction va juſqu'à m'affoiblir l'eſprit.*] Pour obliger un homme auſſi poli qu'Atticus à dire à Cicéron ſi cruement une pareille dureté, & cela plus d'une fois, il faloit qu'il lui

revint

revint d'étranges choses sur la foiblesse & sur l'abattement de son ami. Il voyoit de près combien les peintures qu'en faisoient à Rome ceux qui revenoient de Macédoine, lui pouvoient nuire : il savoit que le malheur en lui-même n'est pas loin du ridicule, & qu'il y a dans l'homme un fond de malignité qui le rappelle aisément de la compassion à la moquerie : des larmes justes & moderées, une douleur accompagnée de noblesse & de fermeté, font naître la premiere ; mais des cris, & des plaintes continuelles & fatigantes, excitent l'autre encore plus surement. C'est ce que Cicéron avoit déja éprouvé, lorsqu'il étoit allé de rue

EPISTOLA XV.

Accepi Id. Sext. quatuor epistolas à te missas ; unam, qua me objurgas, ut sim firmior ; alteram, qua Crassi libertum ais tibi de mea sollicitudine macieque narrasse ; tertiam, qua demonstras acta in Senatu ; quartam de eo, quod à Varrone scribis tibi esse confirmatum de voluntate Pompeii.

Ad primam tibi hoc scribo, me ita dolere, ut non modo à mente non deserar, sed id ipsum doleam me, tam firma mente ubi utar, & quibuscum, non habere. Nam si tu me uno non sine mœrore cares, quid me censes, qui & te omnibus ? & si tu incolumis me requiris, ecquo modo à me ipsam incolumitatem desiderari putas ? nolo commemorare quibus rebus sim spoliatus,

en rue en habit de Suppliant, implorer contre le Tribun le secours du Peuple. Les plus vils Citoyens le virent à leurs pieds, sans en être émus; ils ne purent souffrir dans un homme de ce rang tant de bassesse, & ses prieres ne servirent qu'à irriter leurs mépris.

ὥστε αὐτῷ τὸν ἔργον διὰ τὴν ἀπρεπείαν ἀπὸ ὄικτου μεταπίπτειν ἐς γέλωτα.

App. Lib. 2. Bel. Civ. Dion. Lib. 38.

LETTRE XV.

J'Ai reçu le 13. d'Août quatre de vos Lettres. Dans la premiere vous m'exhortez à soutenir ma disgrace avec plus de constance; dans la seconde, vous me parlez de la peinture que l'affranchi de Crassus vous a faite de ma tristesse & de ma maigreur; dans la troisieme, vous m'apprenez ce qui s'est passé dans le Sénat; & vous me marquez dans la quatrieme, que Varron vous a donné de nouvelles assurances des bonnes intentions de Pompée.

Pour répondre au premier article, mon esprit n'est nullement affoibli; j'en jouis au contraire si parfaitement, que c'est un nouveau chagrin pour moi de ne trouver ici personne avec qui j'en puisse faire usage comme je le voudrois. Si vous ne pouvez sans quelque peine vous passer de moi, combien plus dois-je souffrir éloigné de vous & de tous mes autres amis? & si vous sentez quelquefois que je vous manque, quoique vous trouviez dans votre fortune de quoi vous dé-

tus, non ſolum quia non ignoras, ſed etiam ne ſcindam ipſe dolorem meum. Hoc confirmo, neque tantis bonis eſſe privatum quemquam, neque in tantas miſerias incidiſſe. Dies autem non modo non levat luctum hunc, ſed etiam auget. Nam ceteri dolores mitigantur vetuſtate; hic non poteſt non & ſenſu præſentis miſeriæ, & recordatione præteritæ vitæ quotidie augeri. Deſidero enim non mea ſolum, neque meos, ſed me ipſum. Quid enim ſum? ſed non faciam ut aut tuum animum angam querelis, aut meis vulneribus ſæpius manus adferam.

Nam quod purgas eos quos ego mihi ſcripſi invidiſſe, & in eis Catonem: ego vero tantum illum puto ab iſto ſcelere abfuiſſe, ut maxime doleam plus apud me ſimulationem aliorum, quam iſtius fidem, valuiſſe. Ceteri quos purgas, debent mihi purgati eſſe, tibi ſi ſunt. Sed hæc ſero agimus. Craſſi libertum nihil puto ſincere locutum. In Senatu rem probe ſcribis actam. Sed quid Curio? an illam orationem non legit? quæ unde ſit prolata, neſcio. Sed Axius ejuſdem diei ſcribens ad me acta, non ita laudat Curionem. At poteſt ille aliquid prætermittere. Tu, niſi quod erat, profecto ſcripſiſti. Varronis ſermo facit exſpectationem Cæſaris: atque utinam ipſe Varro incumbat in cauſam: quod profecto,

cum

dédommager de mon absence, combien plus dois-je sentir la perte de tant de biens dont rien ne me dédommage ? Je ne vous en ferai point ici une longue énumération, elle ne vous apprendroit rien, & ne serviroit qu'à renouveller ma douleur; mais je puis vous assurer que jamais personne n'est tombé d'un état si florissant dans des malheurs pareils. Le tems augmente même mon affliction, au-lieu de la soulager; les autres chagrins s'adoucissent peu à peu; mais les miens sont de nature à croître de plus en plus, & par le sentiment de mes maux, & par le souvenir de mon bonheur passé. Je me vois privé non seulement de mes biens & de ma famille, mais encore de tout ce que j'ai été ; car enfin, que m'en reste-t-il ? Mais je ne cherche point à vous affliger, & je dois craindre de rouvrir trop souvent mes plaies.

Il étoit inutile de justifier Caton avec ceux que j'ai accusés de jalousie : bien loin de le soupçonner d'une telle indignité, je me reproche également, & de m'être laissé prendre par les fausses caresses de ceux-ci, & de n'avoir pas compté sur la droiture de celui-là. Je veux bien néanmoins croire les autres innocens, puisqu'ils vous paroissent tels; mais toutes ces réflexions viennent un peu tard. Il y a beaucoup d'exagération dans ce que l'Affranchi de Crassus vous a rapporté [1]. J'ai lieu d'être content de ce qui s'est passé dans le Sénat à mon sujet, & en particulier de ce qu'a dit Curion. N'auroit-il donc point vu cette harangue [2], qui m'est échappée sans que je puisse dire comment ? Axius ne me fait pas entendre dans sa Lettre, que je sois si redevable à Curion; mais il a pu oublier quelque particularité, & je suis sûr que vous ne m'en écrivez que de véritables.

cum sua sponte, tum te instante, faciet.

Ego, si me aliquando vestri & patriæ compotem fortuna fecerit, certe efficiam ut maxime lætere unus ex omnibus amicis; meaque officia & studia, quæ parum antea luxerunt, (fatendum est enim) sic exequar, ut me æque tibi, ac fratri, & liberis nostris restitutum putes. Si quid in te peccavi, ac potius quoniam peccavi, ignosce. In me enim ipsum peccavi vehementius. Neque hoc eo scribo, quo te non meo casu maximo dolore esse affectum sciam: sed profecto, si, quantum me amas & amasti, tantum amare deberes, ac debuisses, numquam esses passus me, quo tu abundabas, egere consilio; nec esses passus mihi persuaderi, utile nobis esse legem de collegiis perferri. Sed tu tantum lacrymas præbuisti dolori meo, quod erat amoris, tamquam ipse ego: quod meritis meis perfectum esse potuit, ut dies & noctes quid mihi faciendum esset cogitares, id abs te meo non tuo scelere prætermissum est. Quod si non modo tu, sed quisquam fuisset, qui me Pompeii minus liberali responso perterritum à turpissimo consilio revocaret, quod unus tu facere maxime potuisti: aut occubuissem honeste, aut victores hodie viveremus. Hic mihi ignosces. Me enim ipsum multo magis accuso; deinde te quasi me alterum, & simul meæ culpæ socium quæro: ac si re-

tables. Ce que vous a dit Varron, me donne lieu d'efpérer quelque chofe du côté de Céfar; mais il faut que Varron lui-même s'emploie pour moi, vos follicitations l'y détermineront aifément.

Si jamais la fortune me rejoint avec vous dans le fein de ma patrie, vous pouvez compter qu'aucun de mes amis n'y gagnera autant que vous. Je confeffe que je vous ai été inutile jufqu'à préfent, mais je me promets de vous faire voir alors, par mon attachement & par mes fervices, que je ne vous fuis pas moins dévoué qu'à mon frere & à toute ma famille. Si mon amitié ne vous a pas été affez avantageufe, comme il en faut convenir, vous devez me pardonner, j'y ai perdu plus que vous. Je ne prétens pas que vous n'ayez été fenfible à mon malheur autant qu'on le pouvoit être; mais fi vous aviez eu pour moi, par engagement & par reconnoiffance, cette même amitié que vous n'avez eue que par choix & par inclination, auriez-vous fouffert que j'écoutaffe de fi mauvais confeils, vous qui étiez plus capable que perfonne de m'en donner de bons? Non; vous ne m'auriez jamais laiffé croire, qu'il étoit de mon intérêt de ne me point oppofer à la Loi qui rétabliffoit les fociétés d'Artifans [3]. Mais vous avez cru remplir les devoirs de l'amitié, en mêlant vos larmes avec les miennes. Si vous ne m'avez point donné tout votre tems & toute votre application, mes fervices ne me mettoient point en droit de l'exiger, & je ne m'en dois prendre qu'à moi-même. Il ne faloit qu'un feul de mes amis pour remettre mon efprit allarmé de la froide réponfe de Pompée [4]. & pour me faire abandonner l'indigne réfolution que j'avois prife. Vous le pouviez plus aifément que perfonne : & fi je l'avois fait, ou je ferois mort

restituor, etiam minus videbimur deliquisse; abs teque certe, quoniam nullo nostro, tuo ipsius beneficio diligemur.

Quod te cum Culeone scribis de privilegio locutum, est aliquid; sed multo est melius abrogari. Si enim nemo impediet, quid est firmius? sin erit qui ferri non sinat; idem S. C. intercedet, nec quicquam aliud opus est quam abrogari. Nam prior lex nos nihil lædebat. Quam si, ut est promulgata, laudare voluissemus, aut, ut erat negligenda, negligere, nocere omnino nobis non potuisset. Hic mihi primum meum consilium defuit, sed etiam obfuit. Cæci, cæci, inquam, fuimus in vestitu mutando, in populo rogando. Quod, nisi nominatim mecum agi cœptum esset, fieri perniciosum fuit. Sed pergo præterita. Verumtamen ob hanc causam, ut, si quid ageretur, legem illam, in qua popularia multa sunt, ne tangatis.

Verum est stultum me præcipere quid agatis, aut

mort glorieusement, ou je jouirois maintenant de ma victoire. Pardonnez-moi ces reproches, ils tombent plus sur moi que sur vous ; & si je vous donne quelque part à ma faute, c'est que je cherche à la diminuer, en y associant un autre moi-même : elle me paroîtra encore plus légère, si mon rétablissement la répare ; vous m'aimerez alors moins par obligation, que par amour propre & comme votre ouvrage.

Quant à ce que Culéon [5] vous a dit sur l'invalidité de la Loi de Clodius, qui ne peut passer que pour un Decret personnel [6], quoique je sois persuadé aussi-bien que lui que ce Decret est abusif, je crois néanmoins qu'il en faut demander l'abrogation ; car si l'on peut l'obtenir, c'est le parti le plus sûr ; & si quelque Tribun s'y oppose, on pourra toujours faire intervenir le Decret du Sénat auquel il voudroit que je me tinsse. Il suffit d'abroger la Loi qui me regarde en particulier. Pour la premiere, elle ne m'attaquoit point directement [7] ; & si, lorsqu'on la proposa, j'avois voulu l'approuver, ou du moins la négliger, comme je le devois faire, on n'auroit pu en aucune maniere s'en servir contre moi. Les vaines précautions & les fausses mesures que je pris alors, contribuerent beaucoup à ma perte. Oui, nous fûmes aveuglés, lorsque nous prîmes des habits de deuil, & que nous allâmes solliciter le Peuple [8] ; il faloit attendre pour faire cette démarche, qu'on m'attaquât en personne. Mais pourquoi rappeller inutilement le passé ? Cela peut servir néanmoins à vous faire comprendre, que si l'on agit pour mon rétablissement, il ne faut point toucher à cette Loi, qui contient plusieurs chefs très-avantageux au Peuple.

C'est peut-être une folie à moi de régler ce qu'il

aut quo modo. Utinam modo agatur aliquid: in quo ipso multa occultant tuæ litteræ, credo ne vehementius desperatione perturber. Quid enim vides agi posse, aut quo modo? per Senatumne? ast tute scripsisti ad me, quoddam caput legis Clodium in curiæ poste fixisse, ne referri, neve dici liceret. Quo modo igitur Domitius se dixit relaturum? quo modo autem iis, quos tu scribis, & de re dicentibus, &, ut referretur, postulantibus, Clodius tacuit? ac, si per populum, poteritne nisi de omnium Tribunorum pleb. sententia? quid de bonis? quid de domo? poteritne restitui? aut, si non poterit, egomet quomodo potero? hæc nisi vides expediri, quam in spem me vocas? sin autem spei nihil est, quæ est mihi vita? itaque exspecto Thessalonicæ acta Kal. Sext. ex quibus statuam, in tuosne agros confugiam, ut neque videam homines, quos nolim, & te, ut scribis, videam, & propius sim si quid agatur: idque intellexi cum tibi, tum Quinto fratri placere; an abeam Cyzicum.

Nunc Pomponi, quoniam nihil impertisti tuæ prudentiæ ad salutem meam, quod aut in me ipso satis esse consilii decreras, aut te nihil plus mihi debere quam ut præsto esses; quoniamque ego proditus, inductus, conjectus in fraudem, om-

qu'il faut faire, & comment il faut s'y prendre: je ferai trop heureux de quelque maniere qu'on agiffe; & je vois bien que vous ne me dites pas là-deffus tout ce que vous penfez, de peur que je ne m'abandonne au defefpoir. Car dites-moi, je vous prie, quel jour voyez-vous à mon affaire, & par quelle voie la fera-t-on réuffir ? Sera-ce par le moyen du Sénat ? Mais ne m'avez-vous pas mandé que Clodius avoit fait afficher à la porte du Sénat même, l'article de fa Loi qui défend d'y parler de mon rappel ? Comment donc Domitius s'en eft-il chargé 9 ? & comment Clodius a-t-il écouté fans rien dire, ceux qui ont demandé qu'on en fît la propofition ? Si l'on va droit au Peuple, l'oppofition d'un feul Tribun ne fuffira-t-elle pas pour tout arrêter ? mes biens me feront-ils rendus ? ma maifon fera-t-elle rebâtie ? & fi elle ne l'eft pas, pourrai-je me croire rétabli ? Si vous ne voyez pas qu'on puiffe lever toutes ces difficultés, quelle efpérance me refte t-il ? & que deviendrai-je s'il ne m'en refte plus ? J'attens à Theffalonique des nouvelles de ce qui fe fera paffé le premier d'Août, & là-deffus je déterminerai fi je dois aller à Cyfique, ou me retirer dans vos terres. Je ferois chez vous plus à portée fi l'on faifoit quelque chofe pour moi, je pourrois avoir le plaifir de vous y voir, & j'éviterois des gens qui doivent m'être odieux [10]. Je vois bien que vous fouhaitez, auffi-bien que mon frere, que je prenne ce dernier parti.

Au refte, mon cher Atticus, fouvenez-vous que votre prudence m'a manqué au befoin, foit que vous ayez eu trop bonne opinion de la mienne, ou que vous ne vous foyez cru obligé qu'à me feconder; fouvenez-vous, dis-je, que trom-

omnia mea præsidia neglexi; totam Italiam, in me erectam ad me defendendum, destitui & reliqui; me, meos, meis tradidi inimicis, inspectante & tacente te, qui si non plus ingenio valebas quam ego, certe timebas minus: si potes, erige adflictos, & in eo nos juva: sin omnia sunt obstructa, id ipsum fac ut sciamus: & nos aliquando aut objurgare, aut comiter consolari desine. Ego, si tuam fidem accusarem, non me potissimum tuis tectis crederem: meam amentiam accuso, quod à te tantum amari quantum ego vellem putavi: quod si fuisset, fidem eamdem, curam majorem adhibuisses; me certe ad exitium præcipitantem retinuisses; istos labores, quos nunc in naufragiis nostris suscipis, non subisses. Quare fac ut omnia ad me perspecta & explorata perscribas; meque, ut facis, velis esse aliquem; quoniam, qui fui, & qui esse potui, jam esse non possum; & ut his litteris non te, sed me ipsum à me esse accusatum putes. Si qui erunt, quibus putes opus esse meo nomine litteras dari, velim conscribas, curesque dandas. Dat. XIV. *Kal. Sept.*

pé par de faux amis & livré à leurs artifices, j'ai refusé tous les secours, qui m'étoient offerts; j'ai abandonné toute l'Italie prête à s'armer pour ma défense [11]; j'ai laissé porter contre moi, & contre les miens tous les coups de mes ennemis; vous m'avez vu faire toutes ces fautes, & votre silence m'a trahi. Quand vous n'auriez pas eu naturellement plus de force d'esprit que j'en ai, du moins étiez-vous alors plus à vous-même & moins troublé que moi. Mais puisque vous ne m'avez pas soutenu, travaillez maintenant à me relever; & si vous ne voyez pour cela aucune ouverture, ne craignez point de me le dire. Je vous dispense de me consoler, mais je vous prie en même tems de ne me plus faire de reproches. Soyez aussi persuadé que je n'ai point prétendu vous en faire dans cette Lettre, mais m'en faire à moi-même. Si j'avois contre vous quelque soupçon, je ne choisirois pas votre maison pour mon azile: c'est uniquement ma faute, de m'être imaginé que vous m'aimiez autant que je le souhaitois. Je ne dis pas que votre amitié n'ait été très-sincére; mais elle pouvoit être plus vive & plus agissante. Vous m'auriez alors empêché de courir à ma perte, & vous vous feriez épargné tout ce qu'il vous en coutera de peines pour me sauver du naufrage. Mandez-moi ce que vous savez de clair & de certain sur ce qui me regarde; & puisque je ne puis plus espérer de me revoir dans ma premiere fortune, tâchez du moins de m'en faire une médiocre. Si vous croyez qu'il soit à propos que j'écrive à quelques personnes, je vous prie de le faire en mon nom [12]. Le 17. d'Août.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. *Il y a beaucoup d'exagération dans ce que l'affranchi de Crassus vous a rapporté.*) Je doute néanmoins que la peinture qu'il avoit faite de l'abattement & de la maigreur de Cicéron, fût plus affreuse que celle qu'il en fait lui-même dans une Lettre à son frere, où il dit qu'il n'est plus que l'*ombre d'un homme, ou un squelette animé.* Quandam effigiem spirantis mortui, *Epist.* 3. *Lib.* 1.

2. *Curion n'auroit-il donc point vu cette harangue ?*] C'est celle dont nous avons parlé sur la douzieme Lettre. Cicéron en avoit fait une contre Clodius & contre Curion le fils conjointement : il s'agit ici du pere, aussi-bien que dans la Lettre vingtieme : le fils rendit aussi plusieurs services à Cicéron pendant son exil ; mais je crois qu'il n'étoit pas encore Sénateur dans le tems de cette Lettre, car il ne fut Questeur qu'en DCXCIX. *V. Epistolas l.* 2. *Fam. & Dion. l.* 38.

3. *Vous ne m'auriez jamais laissé croire qu'il étoit de mon intérêt de ne me point opposer à la loi qui rétablissoit les sociétés d'Artisans.*) Ces sociétés avoient été établies pour le bon ordre & pour la police ; mais dans une Ville sujette à de fréquentes séditions, elles devinrent plus dangereuses qu'elles n'étoient utiles ; * & l'on avoit été obligé dix ans auparavant de les supprimer. † Clodius, pour faire passer plus aisément la Loi contre Cicéron, en proposa d'abord plusieurs autres très-favorables au Peuple : mais la plus propre à le gagner, c'étoit celle qui rétablissoit ces sociétés, & qui permettoit au Tribun d'en former de nouvelles. Ce pouvoir facilitoit à Clodius le moyen de rassembler les ministres de ses violences, & de les avoir sous sa main dans l'occasion. Cicéron avoit pour ami un Tribun nommé Ninnius 2, tout prêt à s'opposer à cette Loi. Clodius appréhendant que cela ne rompît ses projets, ou n'en rendît l'exécution fort difficile, fit dire à Cicéron qu'il n'avoit

n'avoit aucun dessein contre lui, & que s'il laissoit passer ces Loix qui ne pouvoient lui nuire, c'étoit le vrai moyen de lui faire oublier son ressentiment. Cicéron donna dans ce piege ; & ses amis crurent, aussibien que lui, qu'il faloit tenter cette voie d'adoucir le Tribun, au-lieu de l'aigrir par une opposition qui pourroit être inutile, & qui certainement irriteroit le Peuple. Ces vues étoient assez justes ; & si elles ne réussirent pas, je doute fort que l'autre parti eût eu un meilleur succès. * *V. Sueton. Aug.* † *Ascon. in Pisonian.* ‡ *Dion. l. 38.*

4. *Pour remettre mon esprit allarmé de la froide réponse de Pompée.*] Cicéron étant allé à la maison de campagne de Pompée, ce dernier ne pouvant soutenir la présence d'un ami qu'il abandonnoit si lâchement, & qui avoit tant de services à lui reprocher, sortit par une porte de derriere. Cicéron lui fit ensuite parler par leurs amis communs, & par les premiers hommes de la République. Mais ils n'en purent tirer que cette réponse séche, qu'il ne pouvoit prendre les armes contre le Tribun sans un ordre exprès du Sénat, & que d'ailleurs il ne feroit rien que du consentement de César. *Plut. in Pison.*

5. *Culéon.*) Tribun du Peuple, qui conseilla à Pompée, lorsqu'il voulut se rapprocher des gens du bon parti par le rappel de Cicéron, de n'en pas demeurer-là, & de répudier sa femme, fille de César.

D'autres lisent *Aculéon.* On trouve en effet un C. Visellius Varro Aculeo, cousin-germain de Cicéron, fils d'un célebre Jurisconsulte, & Jurisconsulte lui-même. *L. 2. De Orat. in Brut.*

6. *L'invalidité de la Loi de Clodius, qui ne peut passer que pour un Decret personnel.*) Le *Privilegium* étoit souvent compris sous le mot général de Loi, & n'en différoit que parce qu'il ne regardoit qu'une seule personne, comme le porte l'étymologie, au-lieu que la Loi étoit énoncée en termes généraux, sans application à aucun particulier. Ces Décrets, nommés *Privilegia*, étoient défendus par les Loix des Douze Tables. De plus, celui du bannissement de Cicéron avoit passé dans une Assemblée par Tribus, ce qui étoit encore contre ces mêmes Loix, qui ordonnoient qu'on ne

pourroit faire le procès à un Citoyen que dans une Assemblée par Centuries. Là-dessus, quelques amis de Cicéron prétendoient qu'il pouvoit revenir sur un simple Décret du Sénat, sans qu'il fût nécessaire que le Peuple abrogeât le Décret de son bannissement. Et lorsqu'on délibéra sur son rappel, Aurelius Cotta appuya ce sentiment; mais le parti de l'abrogation étoit plus sûr, & les autres Sénateurs le prirent, comme Cicéron le souhaitoit. *Aul. Gel. l. 10. c. 2. De Leg. 3. Pro Domo.*

7. *Il suffit d'abroger la Loi qui me regarde en particulier: pour la premiere, elle ne m'attaquoit point directement, &c.*) Clodius avant d'attaquer Cicéron personnellement, proposa d'abord une Loi générale contre ceux qui feroient ou qui auroient fait mourir des Citoyens Romains; sans qu'ils eussent été jugés par le Peuple. Cicéron, qui avoit fait étrangler en prison les complices de Catilina sur un simple arrêté du Sénat, étoit visiblement dans le cas de cette Loi; & il semble d'abord qu'il étoit décisif pour lui d'empêcher qu'elle ne passât. Mais il étoit encore plus important de ne point irriter le Peuple. Si l'on avoit su ménager cette multitude insensée, qui ne se piquoit pas d'agir conséquemment, on n'auroit pas manqué ensuite d'interprétations & de restrictions qui auroient pu mettre Cicéron à couvert. César même, qui ne lui étoit pas favorable, parlant devant le Peuple sur la seconde Loi de Clodius qui regardoit Cicéron en particulier, dit que bien qu'il n'eût jamais approuvé la maniere dont on avoit procédé contre les Conjurés, il ne croyoit pas néanmoins qu'on dût rechercher personne sur le passé, & qu'il suffisoit d'avoir assuré pour l'avenir les droits & la vie des Citoyens Romains. C'est ainsi que ce grand homme, toujours maitre de son ressentiment, savoit faire paroître de la modération, même à l'égard de ceux qu'il vouloit perdre. *Dion. lib. 38.*

8. *Oui, nous fûmes aveuglés lorsque nous prîmes des habits de deuil.*) Presque tout le Sénat, & plus de vingt mille Citoyens prirent avec lui des habits de deuil, comme dans les calamités publiques *: mais cet éclat, bien loin d'émouvoir le Peuple, ne fit que l'effaroucher; il crut qu'on pensoit bien moins à sauver Cicéron,

céron, qu'à lui ôter les privileges que la Loi de Clodius lui accordoit. * *Pro Domo, &c. Dion. l. 38. App. l. 2. Bell. Civ.*

9. *Comment donc Domitius s'en est-il chargé.*] (de proposer son rappel). Il étoit Préteur cette année, & Pighius conjecture de cet endroit, qu'il avoit la Jurisdiction de la Ville, parce qu'il n'y avoit que ce Préteur qui pût proposer des affaires au Sénat sans le consentement des Consuls. Il se chargea volontiers de proposer le rappel de Cicéron, & parce qu'il avoit toujours été de ses amis *, & parce qu'il étoit du parti opposé à celui de César, contre lequel il s'étoit déclaré hautement cette année même. * *Ep. 19. l. 1. Ep. 2. l. 2. ad Q. Fr. Sueton. Jul.*

10. *J'éviterois des gens qui doivent m'être odieux.*) C'étoient les Officiers & les Soldats du Consul Pison, qu'il envoyoit devant lui dans la Macédoine, dont il étoit nommé Gouverneur. *Epist. 1. & 3. l. 14. fam.*

11. *J'ai abandonné toute l'Italie prête à s'armer pour ma défense.*] Quoique les Peuples de l'Italie lui fussent très-affectionnés, comme il parut dans la suite, je ne sai néanmoins s'ils auroient pu lui fournir des secours assez prompts, pour résister aux forces effectives de Clodius, qui avoit pour lui une partie des Grands avec toute la Populace, & dont l'audace étoit soutenue par la présence des Légions de César, qui étoient encore aux portes de Rome.

12. *Si vous croyez qu'il soit à propos que j'écrive à quelques personnes, je vous prie de le faire en mon nom.*) Comme on ne signoit point alors les Lettres, Atticus pouvoit en faire sous le nom de Cicéron, dont on croira aisément qu'il n'avoit pas de peine à imiter le style. Il faloit seulement que Cicéron lui eût laissé un de ses cachets: c'étoit la seule marque qui pouvoit faire reconnoitre si une Lettre étoit véritable ou supposée.

EPISTOLA XVI.

TOtum iter mihi incertum facit exspectatio litterarum vestrarum Kal. Sext. datarum; non aliud aliquid, si spes erit, Epirum; sin minus, Cyzicum, aut aliud quid, sequemur. Tuæ quidem litteræ, quo sæpius à me leguntur, hoc spem faciunt minorem: quod cum lectæ sunt, tum id, quod attulerunt ad spem, infirmant; ut facile appareat, te & consolationi servire & veritati; idque te rogo plane, ut ad me quæ scis, ut erunt; quæ putabis, ita scribas ut putabis. Dat. XII. *Kal. Sept.*

EPISTOLA XVII.

DE Quinto fratre nuntii nobis tristes, nec varii, venerant ex ante diem Non. Jun. usque ad prid. Kal. Sept. Eo autem die Livineius, M. Reguli libertus, ad me à Regulo missus venit. Is omnino mentionem nullam factam esse nuntiavit: sed fuisse tamen sermonem de C. Clodii filio, isque mihi tum à fratre litteras attulit. Sed postridie Sestii pueri venerunt,

LETTRE XVI.

J'Attens les Lettres que vous m'aurez sans doute écrites le premier d'Août, pour me déterminer sur le lieu de mon séjour. Si je reçois de bonnes nouvelles, je passerai en Epire; sinon, j'irai à Cysique, ou dans quelqu'autre Ville d'Asie. Plus je lis vos Lettres, & plus mes espérances diminuent; car en les relisant j'y trouve toujours de quoi balancer le foible espoir dont elles m'avoient flaté dans la premiere lecture; & l'on voit bien que vous cherchez à me consoler sans me tromper. Mais je vous prie de m'écrire avec moins de ménagement; de me donner pour certain ce que vous croyez tel; & pour conjecture ce qui n'est que conjecture. Le 19. d'Août.

LETTRE XVII.

J'Ai reçu de tous côtés de fort mauvaises nouvelles touchant mon frere, depuis le cinquieme de Juin jusqu'au dernier d'Août que Livineius 1, Affranchi de Marcus Régulus 2, m'est venu trouver de la part de son Maitre. Il m'a rendu des Lettres de mon frere, & m'a dit qu'il avoit bien couru un bruit que le fils de C. Clodius 3 pensoit à l'accuser, mais que cela n'avoit point eu de suites. Votre Lettre, que je

runt, qui à te litteras attulerunt, non tam exploratas à timore, quam sermo Livineii fuerat. Sane sum in meo infinito mœrore sollicitus; & eo magis, quod Appii quæstio est.

Cetera, quæ ad me eisdem litteris scribis de nostra spe, intelligo esse languidiora quam alii ostendunt. Ego autem, quoniam non longe ab eo tempore absumus, in quo res dijudicabitur, aut ad te conferam me, aut etiam nunc circum hæc loca commorabor. Scribit ad me frater, omnia sua per te unum sustineri. Quid te aut horter? quod facis; aut agam gratias, quod non exspectas, tantum velim, fortuna det nobis potestatem ut incolumes amore nostro perfruamur. Tuas litteras semper maxime exspecto: in quibus cave vereri, ne aut diligentia tua mihi molesta, aut veritas acerba sit. Dat. prid. Non. Septemb.

REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. *Livineius*) L. Livineius Tripho, qui donna à Cicéron plusieurs marques de son attachement & de son zele pendant tout le tems de son exil. *Epist. 60. Lib. 13. Fam.*

2. *Regulus.*] L. Livineius Regulus: il étoit nommé Questeur pour l'année suivante, & fut Tribun l'an 701. Il servit sous César pendant la guerre civile, en qualité de Proquesteur.

3.

reçus le lendemain par les gens de Sestius 4, m'a beaucoup moins rassuré. Ce qui augmente fort mon inquiétude, c'est que cette affaire sera portée devant Appius 5.

Je vois bien par ce que vous me mandez, que ceux qui s'emploient pour moi n'agissent pas si vivement qu'on me le veut faire croire. Mais puisque mon sort doit être bientôt déterminé, il faut en attendre la décision. Ou j'irai dans votre maison d'Epire, ou je me tiendrai dans le voisinage de Thessalonique. Mon frere me marque qu'il ne trouve de ressource & d'appui qu'en vous seul. Je ne vous ferai là-dessus, ni de nouvelles instances, ni des remercimens; vous n'avez pas besoin des unes, & notre amitié me dispense des autres. Je souhaite seulement que la fortune nous laisse jouir un jour mutuellement des fruits de cette amitié. Ecrivez-moi le plus souvent que vous pourrez; mandez-moi les mauvaises nouvelles comme les bonnes, & soyez persuadé que votre exactitude me sera toujours plus de plaisir que vos ménagemens. Le 4. Septembre.

---

3. *Le fils de C. Clodius.*] Caïus Clodius étoit frere de Publius, l'ennemi de Cicéron. Il avoit deux fils, nommés l'un & l'autre Appius qui furent depuis les accusateurs de Milon. *Ascon. in Milonian.*

4. *Sestius.*) Désigné Tribun, pour qui Cicéron fit depuis la harangue qui nous reste encore.

5. *Cette affaire sera portée devant Appius.*) Les Préteurs, avant que d'entrer en charge, tiroient au sort les matieres dont ils devoient connoitre; & celle des Concussions, dont on vouloit accuser Quintus Cicéron, étoit échue à Appius Clodius, l'ainé de Publius.

EPISTOLA XVIII.

EXspectationem nobis non parvam attuleras, cum scripseras Varronem tibi pro amicitia confirmasse, causam nostram Pompeium certe suscepturum : & , simul à Cæsare litteræ, quas exspectaret, remissæ essent, auctorem etiam daturum. Utrum id nihil fuit, an adversatæ sunt Cæsaris litteræ? an est aliquid in spe? etiam illud scripseras, eundem secundum comitia dixisse. Fac (si vides quantis in malis jaceam, & si putas esse humanitatis tuæ) me fac de tota caussa nostra certiorem: Nam Quintus frater, homo mirus, qui me tam valde amat, omnia mittit spei plena, metuens, credo, defectionem animi mei. Tuæ autem litteræ sunt variæ; neque enim me desperare vis, nec temere sperare. Fac obsecro te, ut omnia quæ perspici à te possunt, sciamus.

EPISTOLA XIX.

QUoad ejusmodi mihi litteræ à vobis adferebantur, ut aliquid ex iis esset exspectandum; spe & cupiditate Thessalonicæ retentus sum : postea quam omnis actio hujus anni

LETTRE XVIII.

J'Espérois assez bien de mon affaire depuis que vous m'aviez écrit, que Varron, qui est de vos amis & des miens, vous avoit assuré de nouveau que Pompée se déclareroit en ma faveur, & qu'il se chargeroit de faire proposer mon rappel, dès qu'il auroit reçu là-dessus des Lettres de César. Ces Lettres m'ont-elles été contraires? n'étoit-ce qu'une vaine espérance, ou subsiste-t-elle encore? Vous m'aviez aussi marqué qu'on agiroit pour moi après les Elections. Je vous conjure par les maux qui m'accablent, & par la sensibilité qui vous est naturelle, d'éclaircir tous mes doutes. Mon frere me mande les plus belles choses du monde, mais je connois son caractere; je crains que sa tendresse n'aide à le tromper, ou qu'il ne me trompe, de peur que je ne me décourage entiérement. Vos Lettres sont plus mêlées; vous me laissez quelque espérance, mais vous ne voulez pas que j'en conçoive trop aisément. Mandez-moi, je vous prie, tout ce que vous pourrez découvrir de certain.

LETTRE XIX.

TAnt que j'ai reçu de Rome des nouvelles qui sembloient me promettre que mon rappel ne seroit pas longtems différé, je suis demeuré à Thessalonique; j'en pars maintenant que

me

anni confecta nobis videbatur, in Asiam ire nolui: quod & celebritas mihi odio est: &, si fieret aliquid à novis Magistratibus, abesse longe nolebam. Itaque in Epirum ad te statui me conferre; non quo mea interesset loci natura, qui lucem omnino fugerem: sed & ad salutem libentissime ex tuo portu proficiscar: &, si ea præcisa erit, nusquam facilius hanc miserrimam vitam vel sustentabo, vel, quod multo est melius, abjecero. Ero cum paucis, multitudinem dimittam.

Me tuæ litteræ nunquam in tantam spem adduxerunt, quantam aliorum. Attamen mea spes etiam tenuior semper fuit, quam tuæ litteræ. Sed tamen, quoniam cœptum est, age quoquo modo cœptum est, & quacumque de causa non deseram, neque optimi atque unici fratris miseras ac luctuosas preces; nec Sestii, ceterorumque promissa; nec spem ærumnosissimæ mulieris Terentiæ: nec miserrimæ mulieris Tulliolæ obsecrationem, & fideles litteras tuas. Mihi Epirus aut iter ad salutem dabit, aut quod scripsi supra. Te oro & obsecro T. Pomponi, si me omnibus amplissimis, carissimis, jucundissimisque rebus perfidia hominum spoliatum; si me à meis consiliariis proditum & projectum vides; si intelligis me coactum ut ipse me, & meos perderem, ut me tua misericordia juves, & Quintum fratrem, qui po-

me voilà renvoyé à l'année prochaine [1]. Je n'irai point en Asie, & parce que je fuis les lieux trop fréquentés, & parce que je ferois trop éloigné, si les nouveaux Magistrats faisoient quelque chose pour moi. J'ai donc résolu de me retirer en Epire : ce n'est point l'agrément de votre maison qui m'y détermine : comment y serai-je sensible, moi qui souffre à peine la lumiere? Mais si le chemin de ma patrie m'est encore ouvert, je ne puis choisir un lieu plus sûr & plus commode pour ramasser les débris de mon naufrage, & pour me remettre en mer; & si ce chemin m'est fermé pour jamais, ce même lieu me conviendra mieux qu'aucun autre, ou pour adoucir ma misere, ou plutôt pour la finir. Je garderai peu de monde auprès de moi.

Vous ne m'avez jamais donné tant d'espérance que mes autres amis, & j'en ai conçu encore moins que vous ne m'en avez donné : mais puisque nous avons une fois commencé, quelque succès que nous ayons eu, & quelle qu'en puisse être la cause, je ne dois point manquer ni au zele ardent que vous me témoignez, ni aux bonnes intentions de Sestius & des autres Tribuns, ni aux espérances de l'infortunée Terentia. Je ne dois point être insensible aux prieres & aux larmes d'un frere unique, le meilleur frere du monde, ni à celles de ma fille, qui est devenue par ma disgrace la plus malheureuse de toutes les femmes. L'Epire verra la fin de mes maux, ou par mon rappel, ou par une autre voie que je vous ai marquée plus haut. Je vous conjure donc, mon cher Atticus, vous qui m'avez vu ravir, par la plus insigne trahison qui fût jamais, tout ce que les hommes ont de plus cher, & tout ce que la fortune a de plus éclatant; qui m'a-

potest esse salvus, sustentes: Terentiam, liberosque meos, tueare; me, si putas te istic visurum, exspectes; si minus, invisas, si potes, mihique ex agro tuo tantum assignes, quantum meo corpore occupari potest; & pueros ad me cum litteris quamprimum, & quam sæpissime mittas. Dat. XVI. *Kal. Octob.*

REMARQUES
SUR LA XIX. LETTRE.

1. *Maintenant que me voilà renvoyé à l'année prochaine.*) Les tentatives qu'on fit cette premiere année pour le rappel de Cicéron, manquerent ; parce que Clodius avoit gagné un de ses collegues, qui s'oppofoit à tout ce qu'on propofoit là-dessus, soit au Sénat, soit devant le Peuple.

2. *Peut-être qu'il ne m'y faudra bientôt* (dans la terre

EPISTOLA XX.

Cicero S. D. Q. Cæcilio Q. F. Pomponiano Attico. *Quod quidem ita esse, & avunculum tuum functum esse officio, vehementissime probo: gaudere me tum dicam, si mihi hoc verbo licebit uti. Me miserum quam omnia essent*

m'avez vu tromper par ceux que je consultois, poussé dans le précipice, & obligé enfin à me sacrifier avec tous les miens; je vous conjure, dis-je, par tant de malheurs de me prêter une main secourable & compâtissante; de défendre mon frere, puisqu'il est encore tems de le sauver, & d'assister de vos conseils, & de votre crédit, ma femme & mes enfans. Si vous n'espérez point de me revoir à Rome, je vous prie de me venir trouver dans votre maison d'Epire; peut-être qu'il ne m'y faudra bientôt qu'autant de place que mon corps en peut occuper [2]. Envoyez-moi des Exprès le plutôt & le plus souvent que vous pourrez. Le 15 de Septembre.

---

d'Atticus) *qu'autant de place que mon corps en peut occuper.*) Il veut faire entendre à son ami que s'il n'est pas bientôt rappellé, il est résolu à terminer ses malheurs par une mort volontaire; c'est ce qu'il avoit déja insinué dans quelques autres Lettres & dans deux endroits de celle-ci. Je trouve dans Plutarque un tour tout semblable. *σὺ μὲν ὁ ῥωμαῖος ἐν ταυθὰ κείμενος, ἐγὼ δέ ἡ δύστηνος ἐν Ιταλίᾳ, τοσοῦτο τῆς σῆς μεταλαβοῦσα χώρας μόνον.* C'est Cléopatre qui adresse la parole à Antoine.

LETTRE XX.

CICERON SALUE QUINTUS CÆCILIUS, FILS DE QUINTUS POMPONIANUS ATTICUS [1]. Je vous fais mes complimens sur ce nouveau nom, & je sai bon gré à votre oncle [2] de vous avoir rendû justice: je dirois que je m'en réjouis, si ce mot

essent ex sententia, si nobis animus, si consilium, si fides eorum, quibus credidimus, non defuisset: quae colligere nolo, ne augeam moerorem. Sed tibi venire in mentem certe scio, quae vita esset nostra, quae suavitas, quae dignitas. Ad quae recuperanda per fortunas incumbe, ut facis, diemque natalem reditus mei cura ut in tuis aedibus amoenissimis agam tecum & cum meis. Ego huic spei & exspectationi, quae nobis proponitur, maxime tamen volui praestolari apud te in Epiro: sed ita ad me scribitur, ut putem esse commodius nos eisdem in locis esse.

De domo, & Curionis oratione, ut scribis, ita est. In universa salute, si ea modo nobis restituetur, inerunt omnia, ex quibus nihil malo quam domum. Sed tibi nihil mando nominatim: totum me tuo amori fideique commendo. Quod te in tanta haereditate ab omni occupatione expedisti, valde mihi gratum est. Quod facultates tuas ad meam salutem polliceris, ut omnibus rebus à te praeter ceteros juver, id quantum sit praesidium video; intelligoque te multas partes meae salutis & suscipere, & posse sustinere: neque, ut ita facias, rogandum esse. Quod me vetas quicquam suspicari accidisse ad animum tuum, quod secus à me

mot pouvoit échapper à un homme aussi infortuné que moi. Faut-il, hélas! que j'aye troublé seul l'heureuse destinée qui nous étoit promise: nous en jouirions maintenant, si ceux dont j'ai suivi aveuglément les conseils, n'avoient manqué, ou de prudence, ou de fidélité, ou de courage. Je ne veux point aigrir ma douleur, en rappellant de si tristes idées; mais je crois que vous n'avez pas oublié la situation où la fortune m'avoit mis, & avec combien d'agrément & de dignité je passois mes jours. Je vous conjure par ce que vous avez de plus cher, de travailler toujours avec le même zele pour me faire recouvrer de si grands biens. Que je célebre bientôt, s'il se peut, le jour de mon rappel, avec vous & avec tous les miens, dans l'agréable maison dont vous venez d'hériter 7. En attendant ce bonheur dont on me flatte, j'aurois bien voulu aller en Epire; mais, par tout ce qu'on me mande, je juge qu'il est plus à propos que je me tienne ici.

Ce que Curion vous a dit par rapport à ma maison, me paroit fort juste 4. Je crois comme lui, que si je suis rappellé je rentrerai dans tous mes biens. Ma maison m'est plus chere que tout le reste; mais je ne vous recommande rien en particulier, je me remets de tout à votre amitié & à votre zele. Je suis ravi qu'une si grande succession 5 vous ait laissé si peu d'affaires & d'embarras. Quant aux obligeantes instances que vous me faites de disposer de votre bien 6, & de m'adresser à vous préférablement à tout autre, je conçois que ces offres me sont aussi avantageuses qu'elles sont sinceres: je sai que personne ne s'emploie pour moi avec plus d'ardeur, & n'est plus capable de le faire avec succès. Puisque vous me défendez de croire que je vous aye jamais

me erga te commissum, aut prætermissum videretur, geram tibi morem, & liberabor ista cura: tibi tamen eo plus debeo, quo tua in me humanitas fuerit excelsior, quam in te mea.

Velim, quid videas, quid intelligas, quid agatur, ad me scribas: tuosque omnes ad nostram salutem adhortere. Rogatio Sestii neque dignitatis satis habet, nec cautionis. Nam & nominatim ferre oportet, & de bonis diligentius scribi: & id animadvertas velim. Dat. IIII. *Non. Octob. Thessalonicæ.*

REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

1. *Cicéron salue Q. Cæcilius, fils de Q. Pomponianus Atticus.*) Atticus dont le nom propre étoit *Titus*, & celui de famille *Pomponius*, avoit été adopté tout nouvellement par son oncle *Q. Cæcilius*; & l'on voit ici un exemple de la maniére dont ceux qui étoient adoptés, changeoient de nom. Ils prenoient ceux de la personne qui les adoptoit, & y ajoutoient celui de leur famille dont ils changeoient la terminaison. Ainsi, de Pomponius, Pomponianus, d'Octavius, Octavianus; de Calpurnius, Calpurnianus: c'est-à-dire, de la maison Pomponia, Octavia, Calpurnia. Quelques-uns ajoutoient leur surnom, comme fit Atticus; d'autres n'ajoutoient que ce surnom, comme le frere de Lucullus, qui étoit passé par adoption dans la maison des Varrons, & qu'on appelloit M. Terentius Varro Lucullus.

2.

mais donné occasion d'avoir le moindre refroidissement à mon égard, je vous obéirai volontiers, & je demeurerai en repos là-dessus : mais il sera toujours vrai que je vous ai d'autant plus d'obligation, que vous faites tout pour moi avec une générosité parfaite, sans que j'aye jamais rien fait pour vous.

Ecrivez-moi tout ce qui se passe, & en quel état sont mes affaires. Tâchez aussi de mettre tous vos amis dans mes intérêts. La Loi que Sestius veut proposer en ma faveur, n'est ni assez sûre, ni assez honorable; il faut me nommer expressément, & parler de mes biens d'une maniere plus circonstanciée. Je vous prie d'y prendre garde. Le 4. d'Octobre à Thessalonique.

---

2. *Je sai bon gré à votre oncle de vous avoir rendu justice.*) Cet oncle étoit un homme bizarre & fort difficile à ménager *. Mais cela ne rebuta point Atticus : les biens qu'il en espéroit, fournissoient d'assez grands motifs de patience à un homme aussi souple & aussi adroit que lui, & dont toutes les vues se bornoient à amasser de grandes richesses, en quoi il réussit parfaitement.

La succession de Cæcilius n'en fut pas la moindre partie, mais elle ne lui fit point d'honneur. Cet oncle, connu par le métier infame d'Usurier, & de l'usurier de Rome le moins traitable †, s'étoit rendu si odieux, qu'après sa mort le Peuple pour se venger de ses vexations, le traîna dans les rues, & lui fit toutes les indignités imaginables. On disoit par-tout que Lucullus, à qui Cæcilius avoit de grandes obligations, n'avoit point voulu d'un bien acquis par des voies si indignes 2. Mais Atticus n'étoit ni si délicat, ni si scrupuleux.

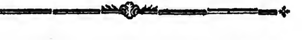
* *Cornel. Nep. Ep. 10. L. 1.* † *Ep. 12. L. 1. 2. Val. Max. L. 7. c. 8.*

3.

3. *Dans l'agréable maison dont vous venez d'hériter.*) *In ædibus tuis amænissimis.* Cicéron l'appelle ainsi, parce que la beauté de cette maison n'étoit point dans les bâtimens, mais dans les jardins.

Cujus amænitas non ædificio sed silva constabat. Cornel. Nep. Vit. Attic.

5. *Ce que Curion vous a dit par rapport à ma maison, me paroit fort juste.* (La maison de Cicéron avoit été abatue, & Clodius en avoit consacré la place à la Liberté. Atticus avoit conféré avec Curion pour faire déclarer cette consécration nulle, ce qui arriva, comme on le verra en détail dans le Livre suivant *. Cicéron laisse voir ici, & dans plusieurs autres endroits de ce Livre †, combien sa chère maison lui tenoit au cœur. C'étoit en effet une des plus belles de Rome, elle lui avoit fait beaucoup d'envieux 2, & l'on avoit trouvé fort mauvais qu'un nouveau Noble habitât une maison



EPISTOLA XXI.

Triginta dies erant ipsi, cum has dabam litteras, per quos nullas à vobis acceperam. Mihi autem erat in animo, jam, ut antea ad te scripsi, ire in Epirum, & ibi omnem casum potissimum exspectare. Te oro, ut si quid erit, quod perspicias, quamcumque in partem, quam planissime ad me scribas: & meo nomine, ut scribis, litteras, quibus putabis opus esse, ut des. Dat. v. Kal. Novemb.

que

que Craſſus avoit trouvée trop belle pour lui. 3. Les contradictions que cette acquiſition lui avoit attirées, ſuffiſoient ſeules pour former ſon attachement; & il eſt d'ailleurs aſſez naturel à ceux qui ſont les artiſans de leur fortune, de cherir leur ouvrage, & de juger de ſon prix par le tems, les ſoins, & les travaux qu'il leur a coutés. * *Ep. 2.* † *Ep. 15. & 23.* 2 *Ep. 5. l. 4.* 3 *Orat. Salluſt. adſcripta.*

5. *Une ſi grande ſucceſſion.*) Il avoit hérité *ex Dodrante*, c'eſt-à-dire, des trois quarts du bien de ſon oncle, qui montoient à dix millions de ſeſterces, ce qui valoit environ 930000 liv. *Cor. Nep. V. At.*

6. *Quant aux obligeantes inſtances que vous me faites de diſpoſer de votre bien.*] C'eſt à l'occaſion de cette nouvelle ſucceſſion qu'Atticus fait ces offres à ſon ami; il n'avoit pas attendu ſi longtems à lui ouvrir ſa bourſe, & il lui avoit déja prêté une ſomme conſidérable.

LETTRE XXI.

EN écrivant cette Lettre, je compte qu'il y a un mois entier que je n'en ai reçu de vous. Je ſuis toujours, comme je vous l'ai mandé, dans la réſolution d'aller en Epire, pour y attendre la déciſion de mon ſort. Je vous prie de me marquer ſans aucun déguiſement tout ce que vous penſez de mes affaires, & de continuer à écrire des Lettres en mon nom, comme vous le jugerez à propos. Le 28 d'Octobre.

EPISTOLA XXII.

Etsi diligenter ad me Quintus frater & Piso, quae essent acta, scripserant: tamen vellem tua te occupatio non impedisset, quo minus, ut consuesti, ad me quid ageretur & quid intelligeres, perscriberes. Me adhuc Plancius liberalitate sua retinet, jam aliquoties conatum ire in Epirum. Spes homini est injecta, non eadem quae mihi, posse nos una decedere: quam rem sibi magno honori sperat fore. Sed jam, cum adventare milites dicerentur, faciendum nobis erit ut ab eo discedamus. Quod cum faciemus, ad te statim mittemus, ut scias ubi simus.

Lentulus suo in nos officio, quod & re, & promissis, & litteris declarat, spem nobis nonnullam affert Pompeii voluntatis. Saepe enim tu ad me scripsisti, eum totum esse in illius potestate. De Metello scripsit ad me frater, quantum speraret, profectum esse per te. Mi Pomponi pugna ut tecum & cum meis liceat vivere, & scribe ad me omnia. Premor cum luctu, tum desiderio rerum omnium, quae mihi me cariores semper fuerunt. Cura ut valeas.

LETTRE XXII.

Quoique mon frere & mon gendre m'ayent écrit fort exactement tout ce qui s'est passé, j'aurois bien voulu néanmoins que vos occupations vous eussent permis de joindre à ces nouvelles, vos réflexions & vos conjectures. Plancius m'a retenu jusqu'ici de la maniere du monde la plus obligeante. Il s'est imaginé, quoique j'aye pu lui dire, qu'il retourneroit à Rome avec moi, & il se persuade que cela pourroit lui faire beaucoup d'honneur. Mais, comme j'ai appris qu'il arrivoit ici des soldats, il faut me résoudre à le quitter. Quand je serai parti, je vous ferai savoir aussi-tôt quel lieu j'aurai choisi pour ma retraite.

Depuis que je me suis assuré des bonnes intentions de Lentulus [1], & par ce qu'il promet de faire pour moi, & par ce qu'il a déja fait, je commence à croire que Pompée est véritablement dans mes intérêts; car vous m'avez marqué plusieurs fois, qu'il avoit un pouvoir absolu sur l'esprit de ce Consul désigné. Mon frere m'écrit que c'est à vos sollicitations qu'il attribue tout ce que nous pouvons espérer du côté de Metellus. Achevez, mon cher Atticus, ce que vous avez commencé, que je vous sois redevable de tous les momens que je passerai avec vous & avec les miens. Dans l'accablement où je suis, je ne puis plus vivre éloigné des personnes que j'ai toujours cheri plus que moi-même. Mandez-

Ego, quod per Thessaliam si irem in Epirum, perdiu nihil eram auditurus: & quod mei studiosos habeo Dyrrachinos, ad eos perrexi, cum illa superiora Thessalonicæ scripsissem. Inde, cum ad te me convertam, faciam ut scias. Tuque ad me velim omnia quam diligentissime, cuicuimodi sunt, scribas. Ego jam aut rem, aut ne spem quidem exspecto. Dat. VI. *Kal. Decemb. Dyrrachii.*

REMARQUES
SUR LA XXII. LETTRE.

1. *Lentulus.*] P. Cornelius Lentulus Spinter, désigné Consul pour l'année suivante. Il avoit été Edile sous le Consulat de Cicéron, & l'avoit soutenu dans tout ce qu'il fit contre les Conjurés, quoique l'un des principaux fût de sa maison. *Post reditum ad Quirites. Sallust. Catilin.*

Le surnom de Spinter lui venoit de sa ressemblance avec un Comédien qui le portoit *; & Manuce 2 remar-

---

EPISTOLA XXIII.

A D. V. *Kal. Decemb. tres epistolas à te accepi; unam datam A. D.* VIII. *Kal. Nov. in qua me hortaris, ut forti animo men-*

moi tout ce qui se passe, ayez soin de votre santé.

J'avois commencé cette Lettre à Thessalonique, & je l'acheve à Dyrrachium. J'ai pris ce chemin, & parce que les habitans de cette Ville me sont fort affectionnés [2], & parce que j'aurois été trop longtems sans recevoir des nouvelles, si j'avois passé par la Thessalie. Lorsque je partirai pour l'Epire, je vous le ferai savoir. Je vous prie encore une fois de me mander tout ce qui me regarde, de quelque nature qu'il puisse être. Si mon affaire traîne encore longtems, je n'en espérerai plus rien. Le 25 de Novembre à Dyrrachium.

---

que que Cicéron par politesse ne le lui donne jamais. Ce surnom resta à son fils, & Cicéron le lui donne dans ces Lettres. * *Valer. Max. L. 9. c. 15. Plin. L. 7. 2. Ad Ep. 1. L. 1. Fam.*

2. *Les habitans de cette Ville me sont fort affectionnés.*) Il parle de Dyrrachium. Les personnes puissantes prenoient sous leur protection, non seulement des Particuliers sous le nom de Cliens, mais encore des Villes & des Provinces *. Telles étoient à l'égard de Cicéron, la Sicile qu'il vengea des concussions de Verrès; & Dyrrachium, dont il avoit toujours soutenu les intérêts 2. * *Ep. 1. L. 2. Sueton. Tib. 2. Ep. 3. L. 14. Fam. pro Plancio.*

LETTRE XXIII.

J'Ai reçu le 26 de Novembre trois de vos Lettres. Dans la premiere, datée du 25 d'Octobre, vous m'exhortez à attendre avec cou-

sem Januarium exspectem : eaque ad spem putas pertinere , de Lentuli studio , de Metelli voluntate , de tota Pompeii ratione , perscribis. In altera epistola , præter consuetudinem tuam, diem non adscribis : sed satis significas tempus, lege enim ab octo Tribunis pleb. promulgata , scribis te eas litteras eo ipso die dedisse , id est A. D. IIII. *Kal. Novemb. & quid putes utilitatis eam promulgationem attulisse , scribis In quo si jam hæc nostra salus cum hac lege desperata erit , velim pro tuo in me amore hanc inanem meam diligentiam , miserabilem potius , quam ineptam , putes : sin est aliquid spei , des operam ut majore diligentia posthac à nostris magistratibus defendamur.*

Nam ea veterum Tribunorum pleb. rogatio tria capita habuit ; unum de reditu meo , scriptum incaute. Nihil enim restituitur , præter civitatem & ordinem : quod mihi pro meo casu satis est. Sed quæ cavenda fuerint , & quo modo , te non fugit. Alterum caput est tralaticium de impunitate , si quid contra alias leges ejus legis ergo factum sit. Tertium caput , mi Pomponi , quo consilio , & à quo sit inculcatum, vide. Scis enim Clodium sanxisse , ut vix , aut omnino non posset , nec per Senatum , nec per populum , infirmari sua lex. Sed vides numquam esse observatas sanctiones earum legum , quæ abrogarentur. Nam si id esset , nulla fere abrogari posset : (neque enim ulla est , quæ non

rage le commencement de Janvier [1], & vous me rendez compte de tout ce qui peut me donner quelque espérance, du zele de Lentulus, des bonnes dispositions de Metellus, & de toutes les démarches de Pompée. Vous n'avez point, contre votre ordinaire, daté la seconde Lettre; mais vous y suppléez, en me marquant qu'elle est du même jour que la Loi des huit Tribuns, c'est-à-dire du 29 d'Octobre. Vous me faites voir ensuite tous les avantages que je puis tirer de cette Loi, quoiqu'elle n'ait point passé [2]. Si le mauvais succès de cette premiere tentative a perdu mon affaire sans ressource, & que tout ce que je vais vous recommander ne puisse plus avoir de lieu, je me flatte que votre amitié vous portera plutôt à me plaindre qu'à me blâmer. Mais si les choses ne sont pas entiérement desespérées, prenez garde, je vous prie, que nos Magistrats me servent mieux une autre fois.

Des trois articles qui sont compris dans la Loi des Tribuns de cette année, le premier, qui regarde mon retour, n'est pas assez circonstancié; on se contente de me rappeller, & de me rendre mon rang [3]: c'est quelque chose par rapport à l'état déplorable où je suis; mais vous savez bien ce qu'il y faloit ajouter, & dans quels termes il le faloit faire. Le second article ne contient que la clause ordinaire d'impunité [4], en cas qu'il y ait dans cette Loi quelque chef contraire aux anciennes. Mais pour le troisieme article, tâchez de découvrir, mon cher Atticus, par qui, & par quel dessein il a été inféré. Vous savez qu'il y a dans la Loi de Clodius un article, qui porte qu'elle ne pourra être infirmée en aucune maniere, ni par le Sénat, ni par le Peuple : mais vous savez aussi qu'on n'a jamais d'égard à ces sortes

ipsa se sepiat difficultate abrogationis) sed, cum lex abrogatur, illud ipsum abrogatur, quo non eam abrogari oporteat. Hoc cum revera ita sit, cum semper ita habitum observatumque sit, octo nostri Tribuni pleb. caput posuerunt hoc : Si quid in hac rogatione scriptum est, quod per leges, pleb. ve sc. hoc est, quod per legem Clodiam promulgare, abrogare, derogare, obrogare, S. F. sua non liceat, non licuerit, quodve ei qui promulgavit, abrogavit, derogavit, obrogavit, ob eam rem pœnæ multæve sit, *E. H. L. N. R.*

Atque hoc in illis Tribunis pleb. non lædebat. Lege enim collegii sui non tenebantur : quo major est suspicio malitiæ alicujus, cum id, quod ad ipsos nihil pertinebat, erat autem contra me, scripserunt : ut novi Tribuni pleb. si essent timidiores, multo magis sibi eo capite utendum putarent. Neque id à Clodio prætermissum est. Dixit enim in concione A. D. III. *Non. Nov. hoc capite designatis Tribunis pleb. præscriptum esse quid liceret : tamen in lege nulla esse ejusmodi caput te non fallit. Quod si opus esset, omnes in abrogando uterentur. Ut Ninnium, aut ceteros fugerit, investiges velim : & quis attulerit ; & quare octo Tribuni pleb. ad Senatum de me referre non dubitarint ; sive sit ne quod observandum illud caput non putabant, iidem in abrogando tam cauti fuerint, ut id metuerent, soluti cum essent ; quod ne iis quidem ;*

de défenses, sans cela on ne pourroit presque abroger aucune Loi; car elles sont toutes munies de pareilles clauses, qui se trouvent nécessairement abrogées avec la Loi dont elles font partie. Ce principe est incontestable, & il a toujours été suivi dans la pratique. Pourquoi donc a-t-on mis dans la Loi de nos huit Tribuns ces paroles : *Si cette Loi contient quelque chose que les Loix ou les Plébiscites* [5], *c'est-à-dire la Loi Clodia* [6], *défendent, sous peine de punition, de proposer, si elle est contraire à quelqu'autre Loi, si elle l'abroge, ou en tout, ou en partie* [7], *quoique cela soit défendu sous les mêmes peines, on ne prétend point qu'elle ait d'effet à cet égard* [8].

La punition dont il est ici parlé ne peut tomber sur ces Tribuns, puisque la Loi de Clodius n'a point été proposée du consentement de tous ses collegues [9]. J'appréhende donc que cette précaution, qui leur étoit aussi inutile qu'elle m'est contraire, ne soit un paneau dans lequel on veuille faire donner les nouveaux Tribuns, qui, s'ils étoient gens à se laisser intimider, auroient plus de raison d'insérer cette clause dans leur Loi. Aussi Clodius n'a pas manqué de s'en prévaloir; & il dit en pleine Assemblée, le troisieme de Novembre, que cette clause dévoit servir de régle & de modele aux Tribuns désignés : vous savez cependant qu'on n'en trouve point de semblable dans aucune autre Abrogation, & c'est une marque certaine qu'elle est absolument inutile. Tâchez donc de découvrir qui est auteur de celle-ci, & comment Ninnius [10] & ses collegues n'en ont point prévu les inconvéniens; pourquoi ils n'ont point fait de difficulté de proposer mon rappel au Sénat, contre les défenses expresses

 de

dem, qui lege tenentur, est curandum.

Id caput sane nolim novos Tribunos pleb. ferre: sed perferant modo quidlibet: capite, quo revocabor, modo res conficiatur, ero contentus. Jam dudum pudet tam multa scribere. Vereor enim, ne re jam desperata legas; ut haec mea diligentia miserabilis tibi, aliis irridenda videatur. Sed si est aliquid in spe, vide legem, quam T. Fadio scripsit Visellius: ea mihi perplacet. Nam Sexti nostri, quam tu tibi probari scribis, mihi non placet.

Tertia est epistola prid. Id. Novemb. data: in qua exponis prudenter & diligenter, quae sint, quae rem distinere videantur, de Crasso, de Pompeio, de ceteris. Quare oro te ut, si qua spes erit posse studiis bonorum, auctoritate, multitudine comparata, rem confici, des operam ut uno impetu perfringatur; in eam rem incumbas, ceterosque excites. Sin, ut ego perspicio cum tua conjectura, tum etiam mea, spei nihil est; oro, obtestorque te, ut Quintum fratrem ames, quem ego miserum misere perdidi; neve quid cum patiare gravius consulere de se, quam expediat sororis tuae filio; meum Ciceronem,

de la Loi de Clodius ; & s'ils ont cru qu'on ne devoit point y avoir d'égard, pourquoi en abrogeant cette Loi, ils ont pris des précautions [11] inutiles, même à ceux qui ne feroient pas exempts de l'obſerver, comme ils le font?

Je ſerois bien fâché que les Tribuns de l'année prochaine inſéraſſent cette clauſe dans leur Loi : mais de quelque maniere qu'elle ſoit conçue, pourvu qu'on la propoſe & qu'elle puiſſe paſſer, je ſerai trop heureux. Ce n'eſt pas ſans quelque ſorte de honte que je vous écris là-deſſus une ſi longue Lettre. Si mes affaires ſont ſans reſſource quand vous la recevrez, j'appréhende qu'on ne regarde avec des yeux plus malins & moins compâtiſſans que les vôtres, cette exactitude qui viendroit après coup. Mais, s'il me reſte encore quelqu'eſpérance, je vous prie de lire la Loi que Viſellius [12] a dreſſée pour T. Fadius [13], je la trouve fort bien : pour celle de Seſtius notre ami commun, je vous avouerai que je n'en ſuis pas auſſi content que vous.

Votre troiſieme Lettre eſt du douzieme de Novembre. Vous y expoſez avec beaucoup d'exactitude & de lumiere tout ce qui peut retarder mon rappel, tant du côté de Craſſus, que de celui de Pompée, & de quelques autres de la même faction. Mais il faut, s'il ſe peut, l'emporter du premier effort : ſi le zele des gens de bien, ſi l'autorité des perſonnes puiſſantes ne ſuffiſent pas, il faudra ſe ſervir de gens armés [14] : travaillez-y avec ardeur, inſpirez en à tous mes amis. Mais ſi, comme je l'ai toujours cru, & comme vous le ſemblez croire, mes eſpérances ſont vaines, je vous conjure d'aimer toujours mon frere, dont j'ai cauſé ſeul & par ma faute tous les malheurs ; d'empêcher, autant pour les intérêts de

nem, cui nihil misello relinquo præter invidiam & ignominiam nominis mei, tuere quoad poteris; Terentiam, unam omnium ærumnosissimam, sustentes tuis officiis. Ego in Epirum proficiscar, cum primorum dierum nuntios excepero. Tu ad me velim proximis litteris, ut se initia dederint, perscribas. Dat prid. Kalend Decemb.

REMARQUES

SUR LA XXIII. LETTRE.

1. *Vous m'exhortez à attendre, sans perdre courage, le commencement de Janvier.*) Les Consuls désignés entroient en charge le premier jour de ce mois, & Lentulus avoit promis d'agir aussi-tôt pour Cicéron.

2. *Vous me faites voir ensuite les avantages que je puis tirer de cette Loi, quoiqu'elle n'ait point passé.*) Ce fut un Tribun nommé Elius Ligur qui l'empêcha. Mais c'étoit toujours beaucoup que la même année qu'on avoit exilé Cicéron, & pendant que Clodius étoit encore en place, huit de ses collégues se fussent déclarés hautement contre lui, & eussent fait voir par-là qu'ils n'avoient laissé passer ses Loix injustes, que parce qu'ils auroient alors inutilement opposé aux armes du Tribun & aux voies de fait, les formalités de la Justice & les droits de leur Charge.

3. *On se contente de me rappeller & de me rendre mon rang.... mais vous savez bien ce qu'il y faloit ajouter, &c.*] Il n'y avoit pas moyen de faire entendre à Cicéron, que s'il étoit une fois rappellé, il lui seroit aisé de rentrer dans tous ses biens, quoiqu'il en fût déja convenu. *Epist. 20.*

4. *La clause ordinaire d'impunité.*) C'étoit une formule qu'on mettoit dans toutes les Loix. Elles s'étoient si fort

votre neveu que pour les siens, qu'il ne s'abandonne au désespoir. Je vous recommande aussi l'infortunée Terentia, & mon malheureux fils, à qui je laisse pour tout héritage un nom flétri & odieux. Je partirai pour l'Epire quand je saurai ce que les nouveaux tribuns auront fait pour moi en entrant en charge : je vous prie de m'en donner des nouvelles dans la premiere Lettre que vous m'écrirez. Le dernier de Novembre.

---

fort multipliées, les cent dernieres années de la République, qu'il étoit difficile que dans celles qu'on proposoit, il ne se trouvât pas quelquefois des articles contraires aux précédentes. Le Peuple, qui aimoit fort les nouvelles Loix, mettoit par cette clause ses Magistrats à couvert des chicanes qu'on leur auroit pu faire.

5. *Les Loix ou les Plébiscites.*] Comme il n'y a rien dans notre Jurisprudence qui réponde au sens de ce dernier mot, il n'y a aussi dans notre Langue aucun terme qui y soit équivalent. La Loi étoit proposée aux deux Ordres de l'Etat, c'est-à-dire, tant aux Patriciens qu'aux Plebéïens, ou par un Préteur, ou par un Consul, ou par le Dictateur : & le *Plebiscitum* étoit proposé par un Tribun aux seuls Plébéïens *. Les Patriciens ne furent point tenus à l'observation de cette sorte de Decrets jusqu'à l'an 304, que le Peuple s'étant retiré sur le Mont Aventin, obtint par ses conventions que le *Plebiscitum* auroit force de Loi, même pour les Patriciens †. Ce qui fut confirmé l'an 414. par le Dictateur Q. Publilius Philo, & l'an 468. par Q. Hortensius aussi Dictateur 3. Les Patriciens ne s'assujettirent entiérement à observer les Decrets proposés par les Tribuns, qu'après cette derniere confirmation; & depuis on comprit souvent sous le nom de Loi les *Plebiscita*, & même les Decrets nommés *Privilegia ;* & on les nommoit tous indifféremment *Rogatio* 4, parce qu'on les proposoit au Peuple en cette forme, *Velitis jubeatis Quirites*, & le Peuple les approuvoit par ces paroles, *Uti Ro-*

gas. * *Aul. Gell. L.* 15. *c.* 27. † *Liv. D.* 1. *L.* 3 2 *Liv. D.* 1. *L.* 8. 3 *Plin. L.* 16. *c.* 10. *Dion. Halicarn. L.* 11. 4 *Aul. Gell. L.* 10. *c.* 20.

6. *C'est-à-dire, la Loi Clodia.*) Cette Loi devoit régulièrement être appellée *Fonteia*, parce que Clodius avoit été adopté par Fonteius, & que dans les Actes publics on mettoit toujours le nom de la famille dans laquelle le Magistrat étoit passé par adoption : mais les Tribuns appellent celle-ci la Loi Clodia, parce que Clodius s'étoit fait émanciper, & qu'il avoit repris son premier nom *. Je croirois même volontiers avec Brissonius, que ces paroles, *hoc est quod per legem Clodiam*, sont de Cicéron, qui vouloit faire sentir la contradiction dans laquelle tomboient les Tribuns, en conservant par cette clause à la Loi de Clodius toute sa force. Cicéron n'avoit garde d'appeller cette Loi *Fonteia*, car il soutint toujours que l'adoption de Clodius par Fonteius étoit nulle. * *Pro domo* : *Tu neque Fonteius es qui esse debebas*, & C. seq. *Adoptatum emancipari statim ne sit ejus filius qui adoptarit.*

7. *Si elle est contraire à quelqu'autre Loi, si elle l'abroge, ou en tout ou en partie.*) *Abrogare*, c'est casser une Loi; *Derogare*, c'est n'y avoir point d'égard dans quelque chef, en abolir une partie; & *Obrogare*, c'est en faire une nouvelle directement contraire à quelqu'autre.

8. *On ne prétend point qu'elle ait d'effet à cet égard.*) E. H. L. N. R. ce sont les lettres initiales de ces mots, *Ejus hac lege nihilum rogatur.* Et S. F. *Sine fraude.*

9. *La punition dont il est ici parlé ne peut tomber sur ces Tribuns, puisque la Loi de Clodius n'a point été proposée du consentement de tous ses collègues.*) Il ne faloit que l'opposition d'un seul Tribun pour empêcher une Loi de passer. Mais lorsque celui qui la proposoit avoit une faction trop puissante, & qu'il se servoit de voies de fait comme fit Clodius, les Tribuns obligés alors de céder à la violence, étoient toujours en droit d'en proposer l'abrogation. Mais lorsque leur consentement n'avoit pas été simplement tacite, & qu'ils avoient eu quelque part à la publication de la Loi, ils ne pouvoient plus en poursuivre l'abrogation. Le consentement unanime des Tribuns, s'appelloit *Collegii coitio* : Pro Domo. *Collegia medius fidius Tribunorum plebis tota reperientur .... quæ*

coeant

coeant, *&c.* & dans ce cas *tenebantur lege Collegii sui*, comme parle ici notre Auteur. Cette Remarque servira pour cet autre passage de la même Lettre. *Ut metuerent soluti cum essent, quod ne iis quidem qui lege tenentur, non est curandum.*

10. *Ninnius.*) C'est le Tribun dont nous avons parlé dans la troisieme Remarque sur la quinziéme Lettre. Il est appellé Mummius dans plusieurs Oraisons de Cicéron *, mais les meilleurs Manuscrits ont Ninnius. On lit de même dans la seiziéme Lettre du dixiéme Livre, & Dion 2 l'appelle L. Ninnius Quadratus. * *Post red. in sen. Pro Sestio. Pro Domo* 2. *L.* 38.

11. *Pourquoi en abrogeant cette Loi ils ont pris des précautions*, *&c.* Il me semble que les Tribuns pouvoient répondre qu'en abrogeant la Loi particuliére de l'exil de Cicéron, ils avoient ajouté cette clause, pour faire entendre qu'ils ne prétendoient point infirmer en aucune maniere la Loi générale, dont la seconde n'étoit qu'une suite, & à laquelle Cicéron lui-même avoit si fort recommandé qu'on ne touchât point. *V. la Rem.* 7. *sur la Lettre* 15.

12. *Visellius.*) C'est le C. Visellius Varro Aculeo, dont nous avons parlé dans la cinquiéme Remarque sur la quinziéme Lettre.

13. *T. Fadius.*) Désigné Tribun pour l'année suivante. Il avoit été Questeur de Cicéron pendant son Consulat.

14. *Il faudra se servir de gens armés.*) Cicéron appréhendoit que Clodius, après être sorti de charge, ne gardât toujours cette troupe de gens de main qui l'accompagnoient par-tout, * & il croyoit qu'on ne devoit point faire difficulté de se servir comme lui de voies de fait. * *Ep.* 4. *L.* 1. *Q. Fr.*



EPISTOLA XXIV.

ANtea, cum ad me ſcripſiſſetis veſtro conſenſu Conſulum provincias ornatas eſſe; etſi verebar quorſum id caſurum eſſet, tamen ſperabam vos aliquid aliquando vidiſſe prudentius: poſteaquam mihi & dictum eſt & ſcriptum, vehementer conſilium veſtrum reprehendi, ſum graviter commotus; quod illa ipſa ſpes exigua, quæ erat, videtur eſſe ſublata. Nam ſi Tribuni pleb. nobis ſuccenſent, quæ poteſt ſpes eſſe? ac videntur jure ſuccenſere: cum & expertes conſilii fuerint, qui cauſſam noſtram ſuſceperant, & noſtra conceſſione omnem vim ſui juris amiſerint: præſertim cum ita dicant, ſe noſtra cauſſa voluiſſe ſuam poteſtatem eſſe de Conſulibus ornandis, non ut eos impedirent, ſed ut ad noſtram cauſſam adjungerent. Nunc ſi Conſules à nobis alieniores eſſe velint, poſſe id libere facere: ſin vellent noſtra cauſſa, nihil poſſe ſe invitis. Nam quod ſcribis; ni ita nobis placuiſſet, illos hoc idem per populum aſſecuturos fuiſſe; invitis Tribunis pleb. fieri nullo modo potuit. Ita vereor, ne & ſtudia Tribunorum amiſerimus: & ſi ſtudia maneant, vinclum illud adjungendorum Conſulum amiſſum ſit.

LETTRE XXIV.

QUand vous m'écrivîtes que c'étoit de votre consentement qu'on avoit réglé l'état [1] des Provinces des Consuls désignés, quoique j'appréhendasse que cela n'eût de mauvaises suites, je crus néanmoins que vous aviez eu des raisons & des vues dans lesquelles je ne pouvois pénétrer. Mais depuis qu'on m'a dit & qu'on m'a mandé que tout le monde vous condamne, je suis inconsolable d'avoir perdu par cette faute la foible espérance qui me restoit. Car enfin, quelle ressource aurai-je encore si les Tribuns du Peuple sont choqués contre nous ? Et n'ont-ils pas sujet de l'être ? on ne les a pas seulement consultés, eux qui se sont déclarés pour moi si ouvertement; & nous avons souffert qu'on leur ôtât toute la part qu'ils devoient naturellement avoir à cette affaire [2]. Ils disent de plus, que s'ils ont souhaité que les Consuls eussent besoin d'eux, c'étoit afin de les mettre dans mes intérêts en les servant; que les Consuls n'ayant plus personne à ménager, pourront sans rien hazarder m'être contraires ; & que s'ils sont bien intentionnés, ils ne peuvent rien pour moi que de concert avec les Tribuns. Nous aurions, ditesvous, refusé en vain notre consentement ; ils se seroient adressés au Peuple, & ils auroient obtenu ce qu'ils demandoient [3]. Mais que pouvoient-ils obtenir malgré ces mêmes Tribuns [4] ? J'appréhende donc que la bonne volonté de ces derniers ne soit refroidie ; & quand elle ne le seroit pas,

Accedit illud non parvum incommodum, quod gravis illa opinio, ut quidem ad nos perferebatur. Senatum nihil decernere antequam de nobis actum esset, amissa est; praesertim in ea caussa, quae non modo necessaria non fuit, sed etiam inusitata ac nova. Neque enim umquam arbitror ornatas esse provincias designatorum: ut, cum in hoc illa constantia, quae erat mea caussa suscepta, imminuta sit, nihil jam possit non decerni.

Iis, ad quos relatum est, amicis placuisse non mirum sit. Erat enim difficile reperire, qui contra tanta commoda duorum Consulum palam sententiam diceret. Fuit omnino difficile non obsequi, vel amicissimo homini Lentulo, vel Metello, qui simultatem humanissime deponeret. Sed vereor ne hos tamen tenere potuerimus, Tribunos pleb. amiserimus. Haec res quemadmodum ceciderit, & tota res quo loco sit, velim ad me scribas; & ita ut instituisti. Nam ista veritas, etiam si jucunda non est, mihi tamen grata est. Dat. IIII. *Id. Decemb.*

pas, nous leur avons toujours ôté le moyen le plus infaillible pour s'aſſurer des Conſuls.

Un autre inconvénient qui n'eſt guere moins conſidérable, c'eſt que cette déclaration ſi importante que le Sénat avoit faite, qu'il ne délibéreroit ſur aucune affaire qu'après que la mienne auroit paſſé, perd toute ſa force depuis qu'on en a réglé une, qui non ſeulement n'étoit pas néceſſaire, mais qui étoit même ſans exemple; car je ne crois pas qu'on ait jamais réglé l'état des Provinces des Conſuls déſignés. Maintenant qu'on s'eſt relâché ſur cette réſolution qu'on avoit priſe en ma faveur, on n'y aura d'égard qu'autant qu'on le voudra.

D'un autre côté, je conçois bien les raiſons qui ont déterminé ceux de mes amis dont on a pris conſeil : il étoit difficile de trouver quelqu'un qui voulût ſe déclarer contre un Décret ſi avantageux aux deux Conſuls. On ne pouvoit guere d'ailleurs ſe diſpenſer d'avoir des égards, & pour Lentulus qui a toujours été dans mes intérêts, & pour Metellus qui m'a ſacrifié avec tant de généroſité tous ſes reſſentimens. J'appréhende néanmoins que nous n'ayons aliéné les Tribuns, & que les Conſuls ne nous manquent 5. Ecrivez-moi, je vous prie, comment cette affaire aura tourné, & en quel état ſont toutes les miennes : mais continuez comme vous avez commencé, ne me déguiſez rien; je ſuis bien aiſe d'avoir des nouvelles certaines, lors même qu'elles ſont fâcheuſes. Le 10 de Décembre.

REMARQUES SUR LA XXIV. LETTRE.

1. *Que c'étoit de votre consentement qu'on avoit réglé l'état des Provinces des Consuls désignés.) Consulum Provincias ornatas esse.* Voilà un de ces termes qu'on ne peut rendre en François que fort improprement, parce que nous n'avons point d'usage qui réponde à celui qu'il exprime. *Ornare Provincias*, c'étoit donner à ceux qui étoient nommés pour les gouverner, des troupes, des officiers, de l'argent. Comme tout cela n'étoit point fixé, les Magistrats à qui les Provinces étoient échues, pouvoient à proportion de leur crédit obtenir plus ou moins d'agrémens. La Cilicie étoit échue à Lentulus, & l'Espagne à Metellus Nepos.

EPISTOLA XXV.

Post tuum discessum litteræ mihi Roma allatæ sunt, ex quibus perspicio nobis in hac calamitate tabescendum esse : neque enim, (sed bonam in partem accipies) si ulla spes saluti nostræ subesset, tu, pro tuo amore in me, hoc tempore discessisses. Sed ne ingrati, aut ne omnia velle nobiscum una interire videamur, hoc omitto : illud abs te peto, des operam, id quod mihi affirmasti, ut te, ante Kal. Jan. ubicumque erimus, sistas.

2. *Nous avons souffert qu'on leur ôtât toute la part qu'ils devoient naturellement avoir à cette affaire.*) Ordinairement les Consuls ne tiroient leurs Provinces au sort, qu'après qu'ils étoient entrés en charge ; & comme les Tribuns y entroient trois semaines plutôt, on auroit eu besoin d'eux en cette occasion, si l'on avoit suivi la coutume.

3. *Ils se feroient adressés au Peuple & ils auroient obtenu ce qu'ils demandoient.*) Quoique les affaires des Provinces se réglassent ordinairement dans le Sénat, le Peuple avoit aussi droit d'en connoitre, & lui seul donnoit aux Gouverneurs le pouvoir de commander des Armées.

4. *Que pouvoient-ils obtenir malgré ces mêmes Tribuns ?*) C'est que si l'on avoit porté cette affaire devant le Peuple, elle n'auroit pas pu être réglée avant que les Tribuns désignés entrassent en exercice.

5. *Que les Consuls ne nous manquent.*) Ce soupçon ne tombe que sur Metellus. V. la 4. Let. du 5. Liv. *ad Fam.*

LETTRE XXV.

DEpuis que vous êtes parti de Rome, j'ai reçu des Lettres qui me font juger que mes malheurs dureront autant que ma vie. En effet, (je vous prie de prendre en bonne part ce que je vais vous dire) s'il me restoit encore quelque ressource, m'aimant autant que vous m'aimez, auriez-vous jamais quitté Rome dans la conjoncture présente ? Mais je n'en dirai pas davantage, de peur de paroître ingrat ou injuste, jusqu'à vouloir que tout le monde se sacrifie pour moi & avec moi. Je vous prie seulement de venir, comme vous me l'avez promis, me trouver avant Janvier.

EPISTOLA XXVI.

Litteræ mihi à Quinto fratre cum S. C. quod de me est factum, allatæ sunt. Mihi in animo est legum lationem exspectare; & si obtrectabitur, utar auctoritate Senatus, & potius vita quam patria carebo. Tu, quæso, festina ad nos venire.

REMARQUES

SUR LA XXVI. LETTRE.

1. *J'Attendrai qu'il soit confirmé par une Loi.*) Les Decrets du Sénat ne pouvoient avoir force de Loi, à moins qu'ils n'eussent été confirmés par le Peuple,

EPISTOLA XXVII.

Ex tuis litteris, & ex re ipsa, nos funditus perisse video. Te oro ut, quibus in rebus mei tui indigebunt, nostris miseriis ne desis. Ego te, ut scribis, cito videbo.

LETTRE XXVI.

J'Ai reçu des Lettres de mon frere, avec le Décret qu'on a fait en ma faveur. J'attendrai qu'il soit confirmé par une Loi [1]; mais si l'on ne peut l'obtenir, je passerai outre; & sur la seule autorité du Sénat, j'irai à Rome opposer la force à la violence, prêt à mourir plutôt que de vivre éloigné de ma patrie.

sur-tout lorsqu'il s'agissoit d'abroger une autre Loi.

2. *Sur la seule autorité du Sénat j'irai à Rome, &c.*] Le Sénat avoit déclaré ennemis de la République, ceux qui s'opposeroient au retour de Cicéron : il lui permettoit même de revenir, sans attendre la Loi de son rappel, en cas que ses ennemis se servissent de voies de fait pour empêcher qu'elle ne passât. *Post red. in Sen.*

LETTRE XXVII.

L'an DCXCVI. *sous le Consulat de Lentulus & de Metellus.*

JE juge, & par ce que vous me mandez, & par la maniere dont mes affaires tournent, qu'elles ne se rétabliront jamais [1]. Je vous prie d'accorder à ma famille tous les secours dont elle aura besoin dans l'état déplorable où je la laisse. Je compte de vous voir au premier jour, comme vous me le faites espérer [2].

REMARQUES
SUR LA XXVII. LETTRE.

1. *Que mes affaires ne se rétabliront jamais.*) Lentulus ayant proposé au Sénat, dès le prémier de Janvier, le rappel de Cicéron, un Tribun nommé Sarranus s'y opposa d'abord : pressé ensuite par les instances des amis de Cicéron, & voyant les esprits fort échauffés, il demanda à l'Assemblée qu'on lui donnât jusqu'au lendemain matin pour se déterminer *. Clodius qui l'avoit gagné à force d'argent, lui en donna encore pour le faire demeurer ferme ; & cette opposition fut suivie de tant d'autres incidens, que malgré le zéle de Lentulus, & le pouvoir de Pompée, Cicéron ne fut rappellé que sept mois après. Ces délais le faisoient desespérer d'une affaire, dont il avoit cru que la prémiere tentative décideroit 2.

* *Post red. in Sen. & ad Quirites. Pro Domo. Pro Sextio. Ep. 2. D. 4. 2. Ep. 22. & 23. h. Lib.*

2. *Je compte de vous voir au premier jour, comme vous me le faites espérer.*) Atticus alla en effet bientôt après joindre Cicéron, & c'est pour cela qu'on n'a point de Lettres de lui jusqu'à son retour à Rome.



LETTRES

LETTRES

DE

CICERON

A

ATTICUS.

LIVRE QUATRIEME.



M. T. CICERONIS

EPISTOLARUM

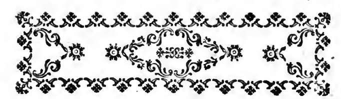
AD ATTICUM

LIBER QUARTUS.

EPISTOLA I.



UM primum Romam veni, fuitque, cui recte ad te litteras darem, nihil prius faciendum mihi putavi, quam ut tibi absenti de reditu nostro gratularer. Cognoram enim, (ut vere scribam) te in consiliis mihi dandis nec fortiorem, nec prudentiorem, quam me ipsum: nec etiam pro præterita mea in te observantia nimium in custodia salutis meæ diligentem, eundemque te, qui primis temporibus erroris nostri, aut potius furoris particeps, &



LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE QUATRIEME.

LETTRE I.

L'AN DCXCVI. *sous le Consulat de Lentulus Spinther & de Metellus Nepos. De Rome en Grece.*



Ès que j'ai été arrivé à Rome, & qu'il s'est présenté une voie sûre pour vous écrire, j'ai cru devoir avant toutes choses me réjouir avec vous de mon retour. Car, pour vous parler naturellement, lorsque j'eus besoin de vos conseils, vous manquâtes aussi-bien que moi de résolution & de prudence; il me parut même que vous ne travailliez pas à me sauver avec autant d'ardeur, que l'attachement inviolable que j'ai toujours eu pour vous sem-

& falsi timoris socius fuisses, acerbissime discidium nostrum tulisse, plurimumque operæ, studii, diligentiæ, laboris ad conficiendum reditum meum contulisse. Itaque hoc tibi vere affirmo, in maxima lætitia, & exoptatissima gratulatione unum ad cumulandum gaudium conspectum, aut potius complexum mihi tuum defuisse; quem semel nactus, numquam dimisero: ac, nisi etiam prætermissos fructus tuæ suavitatis præteriti temporis omnes exegero, profecto hac restitutione fortunæ me ipse non satis dignum judicabo.

Nos adhuc in nostro statu, quod difficillime recuperari posse arbitrati sumus, splendorem nostrum illum forensem, & in Senatu auctoritatem, & apud viros bonos gratiam magis quam optaramus, consecuti sumus. In re autem familiari, quæ quemadmodum fracta, dissipata, direpta sit, non ignoras, valde laboramus: tuarumque non tam facultatum, quas ego nostras esse judico, quam consiliorum ad colligendas & constituendas reliquias nostras indigemus; nunc, etsi omnia aut scripta esse à tuis arbitror, aut etiam nuntiis ac rumore perlata, tamen ea inscribam brevi, quæ te puto potissimum ex meis litteris velle cognoscere.

Pridie Nonas Sext. Dyrrachio sum profectus, ipso

bloit le mériter. Mais si vous vous laissâtes abuser comme moi, si mes vaines terreurs, si les fausses allarmes qu'on me donna passerent jusqu'à vous, vous ne fûtes que trop puni de cette faute, par l'affliction que mon éloignement vous a causée, & vous le reparâtes aussi-tôt en vous employant pour moi avec tout le soin & tout le zele possible. Je puis donc vous assurer que dans le plus fort de ma joie, lorsque j'ai vu tous nos Citoyens la partager avec moi, j'ai toujours senti qu'il me manquoit pour être heureux, de vous voir & de vous embrasser. Si je puis une fois avoir ce plaisir, je le goûterai sans cesse; & si je ne me dédommage avec intérêt de tout ce que notre séparation m'a fait perdre de douceur & d'agrément, je croirai que la fortune ne m'a pas jugé digne d'un tel bonheur, & qu'elle ne m'a été favorable qu'à demi.

J'ai recouvré beaucoup plutôt que je ne l'espérois, & bien plus facilement que je ne l'osois espérer, la supériorité, le crédit & l'estime que j'avois avant ma disgrace, dans le Barreau, dans le Sénat, & parmi tous les bons Citoyens. Mais pour mes biens, qui, comme vous savez, ont été en proie à l'avarice & à la fureur de mes ennemis, il ne me sera pas si aisé d'en sauver les restes, & d'en réparer les ruines. J'aurai plus besoin pour cela de vos conseils que de votre bourse, dont je crois néanmoins que je puis disposer. On vous a mandé sans doute tout ce qui s'est passé à mon retour, ou le bruit public en aura porté les nouvelles jusqu'à vous : je vais cependant vous écrire en peu de mots quelques particularités, que vous serez bien aise d'apprendre par moi-même.

Je partis de Dyrrachium le 4 d'Août, le jour

 même

ipso illo die quo lex est lata de nobis. Brundisium veni Nonis Sext. ibi mihi Tulliola mea fuit præsto natali suo ipso die, qui casu idem natalis erat & Brundisinæ coloniæ, & tuæ vicinæ Salutis. Quæ res animadversa à multitudine, summa Brundisinorum gratulatione celebrata est. Ante diem VI. *Id. Sext. cognovi, cum Brundisii essem, litteris Quinti fratris, mirifico studio omnium ætatum atque ordinum, incredibili concursu Italiæ, legem comitiis centuriatis esse perlatam. Inde à Brundisinis honestissimis ornatus, iter ita feci, ut undique ad me cum gratulatione legati convenerint. Ad urbem ita veni, ut nemo ullius ordinis homo nomenclatori notus fuerit, qui mihi obviam non venerit, præter eos inimicos, quibus id ipsum non liceret aut dissimulare, aut negare. Cum venissem ad portam Capenam, gradus templorum ab infima plebe completi erant: à qua plausu maximo cum esset mihi gratulatio significata, similis & frequentia, & plausus me usque ad Capitolium celebravit: in foroque, & in ipso Capitolio miranda multitudo fuit. Postridie in Senatu, qui fuit dies Non. Septembris, Senatui gratias egimus.*

Eo biduo cum esset annonæ summa caritas, & homines ad theatrum primo, deinde ad Senatum concurrissent, impulsu Clodii, mea opera frumenti inopiam esse clamarent; cum per eos dies

même qu'on publia le Décret de mon rappel. J'arrivai le lendemain à Brindes, où ma fille m'attendoit; & il se trouva que c'étoit le jour de sa naissance, celui de la fondation de la Colonie de cette Ville, & celui de la dédicace du Temple du Salut [1] auprès duquel vous logez. Le Peuple fit cette remarque, & m'en félicita avec de grandes démonstrations de joie. Le huitieme du même mois je reçus une Lettre de mon frere, qui m'aprit que le Décret de mon rappel avoit passé dans une Assemblée par Centuries [2], où tous les peuples de l'Italie étoient accourus, où tous les Ordres & tous les âges avoient fait paroitre une ardeur incroyable. Je partis de Brindes, après avoir reçu des personnes les plus qualifiées de cette Ville toutes sortes d'honnêtetés. Je rencontrai sur ma route des Députés de toutes les Villes voisines, qui me venoient faire des complimens. Quand on fut que j'approchois de Rome, il n'y eut pas un seul Citoyen [3] qui ne vînt au-devant de moi, excepté ceux qui s'étoient déclarés mes ennemis trop ouvertement pour le pouvoir ou nier, ou même dissimuler. Lorsque je fus arrivé à la Porte Capene [4], tous les dégrés des Temples furent aussi-tôt remplis par le petit Peuple, qui me témoigna sa joie par ses applaudissemens, & le continua jusqu'au Capitole, où il m'accompagna, & où je trouvai, aussi-bien que dans la Place publique, une foule infinie. Le lendemain, cinquieme de Septembre, je fis mes remercimens au Sénat.

Pendant ces deux jours, la Populace, excitée par Clodius à l'occasion de la grande cherté de bled qui étoit à Rome, s'étant attroupée d'abord au Théatre, & ensuite à la porte du Sénat qui étoit assemblé pour y donner ordre, crioit

dies Senatus de annona haberetur; & ad ejus procurationem sermone non solum plebis, verum etiam bonorum Pompeius vocaretur, idque ipse cuperet; multitudoque à me nominatim, ut id decernerem, postularet; feci, & accurate sententiam dixi; cum abessent Consulares, quod tuto se negarent posse sententiam dicere, præter Messallam & Afranium. Factum est S. C. in meam sententiam, ut cum Pompeio ageretur, ut eam rem susciperet, lexque ferretur: quo S. C. recitato cum continuo, more hoc insulso & novo, plausum, meo nomine recitando, dedisset, habui concionem: omnes Magistratus præsentes, præter unum Prætorem, & duos Tribunos pleb. dederunt. Postridie Senatus frequens, & omnes Consulares nihil Pompeio postulanti negarunt. Ille legatos quindecim cum postularet, me principem nominavit: & ad omnia me alterum se fore dixit.

Legem Consules conscripserunt, qua Pompeio per quinquennium omnis potestas rei frumentariæ toto orbe terrarum daretur: alteram Messius, qui omnis pecuniæ dat potestatem, & adjungit classem & exercitum, & majus imperium in provinciis, quam sit eorum, qui eas obtineant. Illa nostra lex Consularis nunc modesta videtur, hæc Messii non ferenda. Pompeius illam velle se dicit, familiares hanc. Consulares duce Favonio fremunt, nos tacemus;

&

que j'étois la cause de ce qu'on manquoit de bled [5]. Les honnêtes gens, aussi bien que la multitude, nommoient pour cette commission Pompée, qui de son côté la souhaitoit. Le Peuple s'adressoit à moi, & vouloit que je proposasse cet avis : je le proposai donc, & je l'appuyai le mieux qu'il me fut possible. Tous les Consulaires, excepté Messala & Afranius, s'étoient absentés [6], prétendans qu'ils ne pouvoient opiner librement & en sûreté. On fit, conformément à mon avis, un Décret par lequel on offroit à Pompée la commission des Bleds, & l'on se chargeoit de la lui faire confirmer par le Peuple, à qui on lut aussi-tôt ce Décret. Lorsqu'il m'entendit nommer, il se mit à applaudir de cette nouvelle maniere, qui est ridicule & fade par son excès. Je le haranguai ensuite après en avoir reçu la permission de tous les Magistrats [7], excepté d'un Préteur & de deux Tribuns. Le lendemain, le Sénat fut très nombreux, tous les Consulaires s'y rendirent, & l'on ne refusa rien à Pompée de ce qu'il demanda. Entre les quinze Lieutenans qu'il a souhaité d'avoir, il me nomma le premier, & ajouta qu'il ne feroit rien que par mes avis.

Les Consuls [8] ont dressé un Décret qui donne à Pompée, pour cinq ans, dans tout l'Empire, la Surintendance du Commerce & du transport des Bleds. Messius [9] en a dressé un autre, qui y joint le pouvoir de disposer de tout l'argent de l'épargne, & de lever des Troupes, d'armer une Flotte, & de commander dans les Provinces au dessus même des Gouverneurs. Ce Décret fait paroître le nôtre fort modéré. Pompée dit qu'il est content du premier [10], & ses amis se déclarent pour le second. Les Consulaires murmurent fort haut, & Favonius fait encore plus de bruit

& eo magis, quod de domo nostra nihil adhuc Pontifices responderunt. Qui si sustulerint Religionem, aream præclaram habebimus; superficiem Consules ex S. C. æstimabunt: sin aliter, demolientur, suo nomine locabunt, rem totam æstimabunt.

Ita sunt res nostræ, ut in secundis fluxæ, ut in adversis bonæ. In re familiari valde sumus, ut scis, perturbati. Præterea sunt quædam domestica, quæ litteris non committo. Quintum fratrem, insigni pietate, virtute, fide præditum, sic amo, ut debeo. Te exspecto, & oro, ut matures venire; eoque animo venias, ut me tuo consilio egere non sinas. Alterius vitæ quoddam initium ordimur. Jam quidam, qui nos absentes defenderunt, incipiunt præsentibus occulte irasci, aperte invidere. Vehementer te requirimus.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

1. *LE jour de la Dédicace du Temple du Salut, auprès duquel vous logez.* Les Romains avoient personalisé & déifié, non seulement les Vertus Morales, comme l'Honneur, la Piété, la Foi, &c. mais aussi toutes les choses utiles, comme la Concorde, la Paix, la Liberté

qu'aucun d'eux [11]. Pour moi je me tais, surtout parce que les Pontifes n'ont point encore prononcé touchant ma maison. S'ils déclarent que la consécration est nulle, j'aurai une fort belle place. Les Consuls, conformément au Décret du Sénat, estimeront les bâtimens qui ont été abattus, ou bien ils feront démolir le portique de Clodius, traiteront avec des Entrepreneurs pour rebâtir ma maison, & estimeront mes autres biens.

Voilà donc l'état où je me trouve maintenant, assez mal par rapport à ma fortune passée, mais assez bien par rapport aux malheurs qui l'ont suivie. Les dettes qu'il m'a fallu contracter, ont mis, comme vous savez, un grand desordre dans mes affaires. Je ne vous parle point de quelques chagrins de famille [12], que je n'ose confier à une Lettre. J'ai pour mon frere toute l'amitié que mérite sa vertu, & l'attachement inviolable qu'il a pour moi. Je vous attens avec impatience, pour régler ma conduite par vos conseils. Il faut que je me fasse un nouveau plan de vie : quelques-uns de ceux qui m'ont servi pendant mon absence, commencent à murmurer contre moi, & ne peuvent cacher l'envie qu'ils me portent. Vous m'êtes ici fort nécessaire.

---

berté, &c. & enfin la conservation de l'Empire sous le nom de la Déesse *Salus*. Son Temple avoit été bâti par C. Junius Bubulcus, qui en fit la Dédicace étant Dictateur l'an 451 *. Il étoit sur le Mont Quirinal, où étoit aussi la maison qu'Atticus avoit eue tout nouvellement de son oncle †. * *Tit. Liv. D. 1. L. 10.* † *Cornel. Nep. V. Att.*

2. *Dans une Assemblée par Centuries.*) Ces Assemblées étoient les plus solemnelles, & ne pouvoient être convoquées que par les Consuls, les Préteurs & les Cen-

ſeurs ; & elles étoient précédées d'un Décret du Sénat, qui en ordonnoit la convocation. Les Centuries avoient été établies par Servius Tullius, lorſqu'il fit le prémier dénombrement du Peuple. Il y en avoit 193, diviſées en ſix claſſes : mais ſouvent celles des derniéres claſſes ne donnoient point leurs ſuffrages ; car dès qu'il y en avoit quatre-vingt-dix-ſept, c'eſt-à-dire une par deſſus la moitié, de même avis, l'affaire étoit concluë, & il étoit inutile de prendre les voix des autres. Ainſi le petit Peuple, qui étoit dans les derniéres Centuries, avoit beaucoup moins de pouvoir dans cette ſorte d'Aſſemblées, que dans celles par Curies & par Tribus. *Dionyſ. Hal. L. 4. & 9. Tit. Liv. L. 1. Aul. Gell. L. 15. c. 27.*

3. *Pas un ſeul Citoyen.*) A la lettre, *pas une ſeule perſonne connue par les Nomenclateurs*, c'eſt-à-dire, qui eût droit de ſuffrage dans les Aſſemblées. Les Nomenclateurs étoient des gens qui accompagnoient les prétendans aux Magiſtratures, & leur nommoient ceux qu'ils vouloient aborder, & qu'ils ne connoiſſoient pas.

4. *Porte Capéne.*) Ainſi appellée, parce qu'on ſortoit par cette porte pour aller à une petite Ville voiſine de même nom. On l'appelloit par une raiſon ſemblable, *Porta Appia*, & *Porta Triumphalis* : maintenant *di San Sebaſtiano.*

5. *Que j'étois la cauſe de ce qu'on manquoit de blé.*) Clodius diſoit par-tout que les amis de Pompée avoient empêché qu'il ne vint du blé à Rome, afin de lui faire donner cette Commiſſion extraordinaire. *Ep. 3. L. 2. ad Q. Fr. Plut. in Pomp.*

6. *Tous les Conſulaires, excepté Meſſala & Afranius, s'étoient abſentés, prétendans qu'ils ne pouvoient opiner librement & en ſureté.*) Afranius étoit la créature & l'ouvrage de Pompée. Meſſala le ménageoit apparemment, parce qu'il briguoit la Charge de Cenſeur pour l'année ſuivante. Les autres Conſulaires, qui étoient la plupart de la faction des Grands ou du bon Parti, oppoſée à celle de Céſar & de Pompée, s'étoient abſentés pour rendre odieuſe la puiſſance de ce dernier, qui leur avoit toujours fait ombrage. Ils diſoient qu'il ſembloit vouloir s'ouvrir le chemin à la tyrannie, par les Commiſſions extraordinaires qu'il ſe faiſoit donner les unes après les au-

autres; que celle des Blés étoit plus importante qu'elle ne le paroiffoit, & qu'elle donnoit à fon autorité autant d'étendue qu'en avoit l'Empire. Mais c'étoit plutôt la jaloufie, qu'une crainte véritable & bien fondée, qui les faifoit parler ainfi. En effet, un caractére tel que celui de Pompée, n'étoit point fatal à la liberté de Rome. Il avoit plus de vanité que d'ambition; il aimoit à être paré de grands titres *, mais il aimoit plus l'éclat que le pouvoir qu'ils lui donnoient; & toute fa conduite juftifie ce qu'un Hiftorien a, vendu d'ailleurs à la maifon des Céfars, dit de lui, que s'il rechercha des honneurs extraordinaires avec trop d'ardeur, il fe borna à les acquérir; & qu'il fit paroître autant de modeftie lorfqu'il en fut revêtu, qu'il avoit montré d'ambition avant que de l'être. * *Ep. 18. L. 1. Pompeius togulam illam pictam filentio tuetur fuam.*

7. *Je le haranguai après en avoir reçu la permiffion de tous les Magiftrats, excepté d'un Préteur & de deux Tribuns.*) Les Particuliers ne pouvoient haranguer le Peuple, à moins qu'ils ne fuffent préfentés par quelque Magiftrat Curule, ou par un Tribun. Le Préteur que Cicéron ne nomme pas, c'eft Appius frére de Clodius; & les deux Tribuns, Sext. Atilius Serranus & Numerius Quintius.

8. *Les Confuls.*) Metellus Nepos & Lentulus Spinther. Ce dernier étoit fort attaché à Pompée *, & il avoit d'ailleurs fes vues particuliéres en lui faifant donner la Commiffion dont il s'agit ici. On travailloit alors pour le rétabliffement de Ptolomée Roi d'Egypte: & comme la Province de Cilicie, qui étoit échue à Lentulus, étoit la plus proche de ce Royaume, cette affaire ne pouvoit guéres regarder que lui, d'abord que Pompée auroit quelqu'autre emploi. C'étoit un nouveau motif pour déterminer Cicéron, qui trouvoit, en arrivant, une occafion de témoigner fa reconnoiffance aux deux perfonnes qui avoient le plus contribué à fon rappel. * *Ep. 22. L. 3. Plut. Pomp.*

9. *Meffine.*) Il étoit Tribun cette année, & l'un des huit qui fe déclarérent pour Cicéron.

10. *Pompée dit qu'il eft content du prémier; & fes amis*

a Velleius.

fe

se déclarent pour le second.] C'étoit un manége assez ordinaire à Pompée, que d'affecter de l'indifférence pour les choses qu'il souhaitoit le plus *, & de faire proposer par ses amis ce qu'il avoit honte de demander lui-même. Il en usa ainsi dans l'affaire du rétablissement du Roi Ptolomée 2, & lorsqu'on parla quelques années après d'élire un Dictateur 3. Mais cet artifice lui réussissoit fort mal, on ne lui tenoit aucun compte de cette fausse modestie, & l'on s'en prévaloit pour lui refuser des choses qu'il auroit peut-être falu lui accorder s'il les eût demandées ouvertement. * *Ep. 9.* 2 *Ep. 1. L. 1. Fam.* 3 *Ep. 8. L. 3. Q. F.*

11. *Les Consulaires murmurent fort haut, & Favonius fait*

EPISTOLA II.

SI forte rarius tibi à me quam à ceteris litteræ redduntur ; peto à te ut id non modo negligentiæ meæ, sed ne occupationi quidem tribuas : quæ etsi summa est, tamen nulla esse potest tanta, ut interrumpat iter amoris nostri & officii mei. Nam ut veni Romam, iterum nunc sum certior factus, esse cui darem litteras. Itaque has alteras dedi.

Prioribus tibi declaravi adventus noster qualis fuisset, & quis esset status, atque omnes res nostræ quemadmodum essent, ut in secundis fluxæ, ut in adversis bonæ. Post illas datas litteras, secuta est summa contentio de domo. Diximus apud Pontifices pridie Kal. Octobres.

Acta

encore plus de bruit qu'aucun d'eux.) *Consulares duce Favonio fremunt*, j'ai ôté l'équivoque du texte, qui semble dire que Favonius étoit Consulaire. Il n'avoit encore été que Questeur ; il passa depuis par tous les autres dégrés des Magistratures, mais il ne parvint point jusqu'au Consulat.

12. *Quelques chagrins de famille.*) C'étoit la mesintelligence de son frere & de sa femme, qui avoit commencé pendant son exil *. Pour faire entendre à Atticus que la faute est toute entiére du côté de sa femme, il ajoute, *J'ai pour mon frere toute l'amitié, &c.* & dans la Lettre suivante, *Je suis fort content de mon frere & de ma fille.* * *Ep. 1. L. 14. Fam.*

LETTRE II.

Même année DCXCVI. *& toujours de Rome en Grece.*

Si je vous écris moins souvent que quelques autres de vos amis, vous ne devez ni me soupçonner de négligence, ni même chercher dans mes occupations de quoi m'excuser. Quoiqu'elles soient fort grandes, elles ne le seront jamais assez pour interrompre un commerce auquel l'inclination me porte autant que l'amitié m'y oblige. La véritable raison, c'est que depuis que je suis de retour à Rome, voici la seconde fois que je trouve une commodité pour vous écrire.

Je vous ai marqué dans ma premiere Lettre, quels honneurs on m'avoit faits à mon arrivée, & dans quel état je me trouvois, *assez mal par rapport à ma fortune passée, mais assez bien par rapport aux malheurs qui l'ont suivie.* On a agité depuis avec beaucoup de chaleur, l'affaire

Acta res est accurate à nobis : & si unquam in dicendo fuimus aliquid, aut etiam si unquam alias fuimus, tum profecto dolor & magnitudo vim quandam nobis dicendi dedit. Itaque oratio juventuti nostræ deberi non potest : quam tibi, etiam si non desideras, tamen mittam cito.

Cum Pontifices decressent, ita si neque populi jussu, neque plebis scitu, is qui se dedicasse diceret, nominatim ei rei præfectus esset, neque populi jussu, aut plebis scitu, id facere jussus esset; videri posse sine religione eam partem areæ mi restitui; *mihi facta statim est gratulatio. Nemo enim dubitat, quin domus nobis esset adjudicata. Tum subito ille in concionem ascendit, quam Appius ei dedit. Nuntiat jam populo, Pontifices secundum se decrevisse; me autem vi conari in possessionem venire. Hortatur ut se & Appium sequantur, & suam libertatem ut defendant. Hic cum etiam illi infimi partim admirarentur, partim irriderent hominis amentiam; ego statueram illuc non accedere, nisi cum Consules ex S. C. porticum Catuli restituendam locassent.*

Kal. Octob. habetur Senatus frequens. Adhibentur omnes Pontifices, qui erant Senatores : à quibus Marcellinus, qui erat cupidissimus mei, sen-

faire de ma maiſon. J'ai plaidé moi-même devant les Pontifes le dernier de Septembre ; ma piece étoit fort travaillée. Si jamais j'ai eu quelque éloquence, & ſi elle a bien paru dans quelque occaſion, ç'a été ſur-tout dans celle-ci, où ma douleur & mes intérêts m'animoient également, & donnoient à mon diſcours plus de force & de véhémence. Cette harangue mérite d'être miſe entre les mains de notre Jeuneſſe; & je vous l'envoyerai au premier jour, quoique peut-être vous n'en ſoyez pas fort curieux.

Les Pontifes ayant décidé que *ſi celui qui diſoit avoir dédié à la liberté* [1] *une partie de la place où étoit ma maiſon* [2], *n'avoit point eu pour cela une commiſſion expreſſe, & qu'il n'eût eu en général aucun ordre du Peuple, on pouvoit ſans intéreſſer la Religion me rendre cette place*, là-deſſus tout le monde me fit des complimens ; car on ne doutoit point que par cette réponſe ma maiſon ne m'eût été ajugée. Cependant Clodius, produit par ſon frere Appius, monta à la Tribune : il dit au Peuple que la déciſion des Pontifes m'eſt entiérement contraire, & que je veux me mettre par force en poſſeſſion; il l'exhorte à les ſuivre lui & ſon frere, & à défendre ſa liberté. Parmi la populace, les uns regardoient avec étonnement cette fureur inſenſée, & les autres ne faiſoient qu'en rire : pour moi, j'avois réſolu de ne paroître dans la place, qu'après que les Conſuls, en exécution d'un Décret du Sénat, auroient envoyé des ouvriers pour travailler au portique de Catulus [3].

Le premier d'Octobre, l'Aſſemblée du Sénat fut très-nombreuſe : tous ceux d'entre les Pontifes qui ſont Sénateurs, eurent ordre de s'y trou-

sententiam primus rogatus, quæsivit, quid essent in decernendo secuti. Tum M. Lucullus de omnium collegarum sententia respondit, religionis judices Pontifices fuisse, legis Senatum: se & collegas suos de religione statuisse, in Senatu de lege statuturos. Quisque horum, loco sententiam rogatus, multa secundum caussam nostram disputavit. Cum ad Clodium ventum est, cupiit diem consumere; neque ei finis est factus: sed tamen, cum horas tres fere dixisset, odio & strepitu Senatus coactus est aliquando perorare.

Cum fieret S. C. in sententiam Marcellini, omnibus præter unum assentientibus, Serranus intercessit. De intercessione statim ambo Consules referre cœperunt. Cum sententiæ gravissimæ dicerentur, Senatui placere mihi domum restitui, porticum Catuli locari, auctoritatem ordinis ab omnibus Magistratibus defendi, si quæ vis esset facta, Senatum existimaturum ejus opera factum esse, qui S. C. intercessisset: Serranus pertimuit: & Cornicinus ad suam veterem fabulam rediit: abjecta toga se ad generi pedes abjecit. Ille noctem sibi postulavit: non concedebant. Reminiscebantur enim Kal. Januariarum. Vix tamen sibi de mea voluntate concessum est.

trouver. Marcellinus [4], qui est fort dans mes intérêts, ayant parlé le premier, leur demanda quel avoit été le but de leur décision. M. Lucullus [5] répondit au nom de tous ses collegues, qu'ils n'avoient examiné que la validité de la Consécration, que c'étoit au Sénat à prononcer sur la Loi de Clodius [6]; qu'ils avoient jugé le premier chef comme Pontifes, & qu'ils jugeroient le second comme Sénateurs. Ayant ensuite opiné chacun à leur tour, ils parlerent tous pour moi avec beaucoup de force. Le rang de Clodius étant venu, il tâcha de prolonger son discours jusqu'à la fin de la séance [7]. On l'écouta patiemment pendant trois heures, mais il s'éleva ensuite un si grand bruit, & l'on témoigna tant d'indignation, qu'il fut obligé de conclure.

On fit alors un Décret conformément à l'avis de Marcellinus, qui n'eut qu'une seule voix contraire. Mais Serranus s'y étant opposé [8], les deux Consuls prirent aussitôt les avis sur cette opposition. Il fut arrêté qu'on n'y auroit point d'égard, qu'on feroit rebâtir ma maison, qu'on releveroit le portique de Catulus, qu'on chargeroit tous les Magistrats de faire exécuter cette délibération du Sénat [9]; que si quelqu'un se servoit de voies de fait pour l'empêcher, on s'en prendroit au Tribun qui s'opposoit au Décret. Ces avis, qui furent proposés avec beaucoup de chaleur, intimiderent Serranus. Son beau-pere Cornicinus commençant à jouer sa comédie ordinaire, quitte sa robe & se jette aux pieds de son gendre. Celui-ci demande une nuit pour se déterminer, mais on ne vouloit point la lui accorder; on se souvenoit que le premier de Janvier il s'étoit servi du même artifice [10]; & il ne l'auroit point obtenue, si je n'y avois consenti.

Le

Postridie S. C. factum est id, quod ad te misi. Deinde Consules porticum Catuli restituendam locarunt: illam porticum redemptores statim sunt demoliti libentissimis omnibus. Nobis superficiem ædium Consules de consilii sententia æstimarunt H-S. vicies; cetera valde illiberaliter; Tusculanam villam quingentis millibus; Formianum H S. ducentis quinquaginta millibus; quæ æstimatio, non modo vehementer ab optimo quoque, sed etiam à plebe reprehenditur. Dices, quid igitur caussæ fuit? dicunt illi quidem pudorem meum, quod neque negarim, neque vehementius postularim. Sed non est id. Nam hoc quidem etiam profuisset. Verum iidem, mi T. Pomponi, iidem inquam illi, quos ne tu quidem ignoras, qui mihi pennas inciderant, nolunt easdem renasci; sed, ut spero, jam renascuntur: tu modo ad nos veni, quod vereor ne tardius interventu Varronis tui nostrique facias.

Quoniam acta quæ sint, habes. De reliqua nostra cogitatione cognosce. Ego me à Pompeio legari ita sum passus, ut nulla re impedirer, quod ne, si vellem, mihi esset integrum; aut, si comitia Censorum proximi Consules haberent, petere posse; aut votivam legationem sumsisse prope omnium fanorum, lucorum. Sic enim nostræ rationes postulabant. Sed volui meam potestatem esse vel petendi, vel ineunte æstate exeundi: & interea me esse in oculis civium de me

Le lendemain on fit le Décret que je vous envoie. Les Consuls traiterent ensuite avec des Entrepreneurs pour rebâtir le portique de Catulus, & l'on abattit aussi-tôt celui de Clodius, ce qui causa une joie universelle. Les Consuls, de l'avis de leur Conseil, m'ont ajugé deux millions de sesterces * pour ma maison de Rome [11]; mais ils ont mis mes autres biens à fort bas prix, ma maison de Tusculum à 500 mille † sesterces [12], & celle de Formies à deux cens cinquante mille §. D'où vient cette injustice, me direz-vous ? Ils veulent encore que ce soit ma faute; que je ne devois point avoir honte de demander ce qui m'étoit dû, & que je devois insister plus que je n'ai fait. Mais cette retenue, au-lieu de me nuire, devoit parler en ma faveur : c'est plutôt que certaines gens, que vous devinerez sans peine, ne veulent pas laisser revenir les ailes qu'ils m'ont coupées [13]; cependant, malgré leurs jalouses précautions, elles reviennent tous les jours. Tout ira bien, pourvu que je vous aye avec moi; mais j'appréhende que Varron, notre ami commun, ne vous retienne plus longtems que je ne voudrois.

Voilà tout ce qui s'est passé à mon sujet; il faut maintenant vous expliquer mes vues [14]. J'ai accepté la Lieutenance de Pompée, à condition que, si les Consuls de l'année prochaine tenoient l'Assemblée pour l'Election des Censeurs [15], il me seroit libre de demander cette charge; & que cette Lieutenance ne seroit point incompatible avec la commission que je me suis fait donner,

* *Environ cent quatre-vingt six mille livres.*
† *Environ quarante six mille cinq cens livres.*
§. *Environ 23250 livres.*

me optime meritorum, non alienum putavi.

Ac forensium quidem rerum hæc nostra consilia sunt, domesticarum autem valde impedita. Domus ædificatur. Scis quo sumptu, qua molestia reficiatur Formianum, quod ego nec relinquere possum, nec videre. Tusculanum proscripsi: suburbano non facile careo. Amicorum benignitas exhausta est in ea re, quæ nihil habuit præter dedecus: quod sensisti tu absens; præsentes, quorum studiis ego, & copiis, si esset per meos defensores licitum, facile essem omnia consecutus. Quo in genere nunc vehementer laboratur. Cetera, quæ me sollicitant, μυστικώτερα a *sunt. Amamur à fratre & filia. Te exspectamus.*

a Magis arcana.

REMARQUES

SUR LA II. LETTRE.

1. *QUi disoit avoir dédié à la Liberté une partie de la place où étoit ma maison.*) Clodius n'ayant trouvé personne qui voulût acheter les biens de Ci-

ner, d'aller offrir des vœux dans presque tous les Temples & les Bois sacrés de l'Italie [16]. J'ai eu mes raisons pour cela; j'ai voulu être maître, ou de demander la charge de Censeur, ou de m'absenter de Rome au commencement de l'Eté; & je suis bien aise, en attendant, de soutenir par ma présence le zele & l'affection que nos Citoyens viennent de me témoigner.

Ce sont-là toutes les mesures que j'ai prises par rapport à mon rang & à ma fortune. Mes affaires domestiques me donnent beaucoup plus de peine; on rebâtit ma maison de Rome, vous jugez bien jusqu'où ira cette dépense; les réparations que je fais à celle de Formies ne m'embarrassent pas moins, je ne puis ni la voir ni m'en défaire. J'ai mis en vente celle de Tusculum; mais il m'en faudra une aux portes de la Ville [17]. Mes amis se sont épuisés pour moi dans cette occasion, où je pris un parti qui me fut aussi peu utile qu'il étoit peu honnête [18]. Je reçois d'eux les mêmes marques d'amitié que vous me donnez quoiqu'absent [19]; & si ceux dont le crédit a le plus contribué à mon rappel, avoient secondé leur zele & leur générosité, j'aurois obtenu tout ce que je pouvois prétendre; ce qui m'auroit épargné beaucoup de soins & d'embarras. J'ai quelques autres chagrins que je ne vous expliquerai pas plus clairement. Je suis fort content de mon frere & de ma fille. Nous vous attendons avec empressement.

Cicéron, fit mettre le feu à sa maison; & pour le traiter en Criminel d'Etat, il en consacra la place à la Liberté, comme on avoit autrefois consacré à différentes Divinités celle de Manlius Capitolinus, de Sp. Cassius, &

& de Spurius Melius, qui avoient conspiré contre la République : l'on rase encore parmi nous les maisons de ceux qui attentent sur la personne des Rois. Cet usage chez les Romains passa depuis en abus; & des Tribuns séditieux ne consultant que leur animosité, consacrérent les biens de leurs ennemis. L'année même de l'exil de Cicéron, Clodius s'étant brouillé avec le Consul Gabinius, consacra tous ses biens; & Ninnius, collégue & ennemi de Clodius, lui rendit la pareille. Mais ces consécrations tumultuaires n'eurent point de lieu. La Loi du Tribun Papirius défendoit de faire, sans la permission du Peuple, aucune Consécration ou Dédicace. La Consécration revenoit à l'Anathême des Hébreux, c'est-à-dire qu'on ne pouvoit plus employer à aucun usage profane la chose consacrée; & la Dédicace n'en différoit, que parce qu'on appliquoit à quelque Divinité l'usage qu'on en devoit faire. On observoit dans ces Consécrations un grand nombre de cérémonies. On y appelloit un Prêtre qui tenoit un des côtés de la porte, on y invoquoit les Dieux au son de la flute, on apportoit du feu, & l'on prononçoit d'anciennes formules. *Pro Domo. Val. Max. L. 6. c. 3. Plin. L. 7. c. 44.*

2. *Une partie de la place où étoit ma maison.*) Clodius n'avoit pris, pour bâtir le Portique de la liberté, que la dixiéme partie de la place où étoit la maison de Cicéron; & son dessein étoit de s'emparer du reste, qui étoit à sa bienséance. *Pro Domo.*

3. *Portique de Catulus.*) Catulus ayant triomphé des Cimbres, employa les sommes qui lui resterent de leurs dépouilles, à un portique qu'il fit bâtir à la place où avoit été la maison de M. Flaccus, qui fut tué avec le second des Gracches. *Pro Domo. Valer. Max. L. 6. c. 3.*

4. *Marcellinus.*] Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, désigné Consul pour l'année suivante. Il étoit fort opposé à la faction de César & de Pompée, & c'étoit un des meilleurs Citoyens qui restât alors à la République. *Ep. 5. L. 2. Q. Fr. Val. Max. L. 6. c. 2. Plut. Pomp.*

5. *M. Lucullus.*] Frére du grand Lucullus le vainqueur de Mithridate. Il avoit été Consul l'an 680, & depuis Gouverneur de Macédoine, où il remporta

sur

ſur les Peuples voiſins pluſieurs avantages qui lui méritérent l'honneur du triomphe.

6. *Que c'étoit au Sénat à prononcer ſur la Loi de Clodius.*] C'eſt-à-dire à examiner s'il y avoit dans la Loi de Clodius un ordre ou une permiſſion de conſacrer les biens de Cicéron.

7. *Clodius tâcha de prolonger ſon diſcours juſqu'à la fin de la ſéance.*] Les Sénateurs en opinant pouvoient parler auſſi longtems qu'il leur plaiſoit, non ſeulement ſur l'affaire propoſée, mais ſur toute autre, quoiqu'elle n'eût même aucun rapport avec la prémiere; c'eſt ce que Cicéron appelle ſouvent *calumnia dicendi.* Cette liberté avoit ſes inconvéniens, mais dans le tems de ces Lettres elle avoit encore plus d'avantages. On propoſoit alors tant d'affaires contre l'intérêt de la République, qu'on ne pouvoit avoir trop de moyens pour rompre les projets des Citoyens mal intentionnés, & il ne faloit pour cela que gagner du tems.

8. *Serranus s'y étant oppoſé, les deux Conſuls prirent auſſitôt les avis ſur cette oppoſition.*) Lorſqu'un Tribun s'oppoſoit à quelqu'affaire, on ne pouvoit à la vérité paſſer outre; mais on employoit les priéres & les menaces, on lui mettoit en tête les autres Magiſtrats, & on l'obligeoit ſouvent à ſe déſiſter de ſon oppoſition, comme fit Serranus.

9. *Cette déliberation du Sénat.*) *Auctoritatem ordinis. AUCTORITAS* eſt ici un terme propre. Quand un Decret ne paſſoit point à cauſe de l'oppoſition de quelque Tribun, on ne laiſſoit pas de l'enrégiſtrer, & on l'appelloit, au-lieu de *Senatus Conſultum*, *Senatus Auctoritatem*, Délibéré du Sénat. *Ep. 8. L. 8. Fam. Dion. L. 55.*

10. *On ſe ſouvenoit que le premier de Janvier il s'étoit ſervi du même artifice.*] V. Rem. ſur la derniére Lettre du Liv. 3.

11. *Deux millions de ſeſterces pour ma maiſon de Rome.*) Environ cent quatre-vingt-ſix mille livres : il avoit emprunté une pareille ſomme de P. Sylla pour l'acheter; & comme il ne ſe plaint point de cette eſtimation, il ſemble qu'il ne l'avoit achetée guéres davantage. Cependant la plupart des Commentateurs lui font dire dans une autre Lettre *, qu'elle lui avoit couté trois

millions cinq cens mille sesterces ; & si l'on y joint les embellissemens & les réparations qu'il y fit, elle ne pouvoit pas lui revenir à moins de quatre millions de sesterces. *. *Ep. 6. L. 5. Fam.*

12. *Mais ils ont mis mes autres biens à fort bas prix, ma maison de Tusculum à 500. mille sesterces.*) Environ quarante-six mille cinq cens livres. L'Invective attribuée à Salluste, dit que Cicéron avoit employé des sommes immenses à cette maison, qui devoit être déja assez belle lorsqu'il l'avoit achetée, puisqu'elle venoit du Dictateur Sylla. Les restes qu'on en voit encore à *Grotta Ferrata*, en donnent une idée qui ne dément point ce qu'on en lit dans les anciens Auteurs. *Orat. Sallust. adscripta. Plin. L. 2.*

13. *Certaines gens, que vous devinerez sans peine, ne veulent pas laisser revenir les ailes qu'ils m'ont coupées.*] Ce reproche regarde Pompée & le Consul Lentulus : dans une Lettre à son frére, il dit ouvertement qu'il auroit plusieurs sujets de se plaindre de ce dernier, si les obligations qu'il lui avoit d'ailleurs le lui pouvoient permettre. C'est encore de lui & de Pompée qu'il faut entendre ces paroles de la fin de cette Lettre : *Si ceux dont le crédit a le plus contribué à mon rappel, avoient secondé leur zéle & leur générosité*, &c. *Multa fecit quare ei, si fas esset, succensere possemus.* Ep. 2. L. 2. Q. F.

14. *J'ai accepté la Lieutenance de Pompée.*) Il avoit autrefois refusé une pareille place dans la Commission de la division des terres, parce qu'il la trouvoit au-dessous de lui. La Lieutenance de César, qui le mettoit à couvert des entreprises de Clodius, ne lui parut point un azile assez honorable. Mais le malheur l'avoit rendu moins difficile & plus prudent. L'on vit toujours depuis dans sa conduite, moins de grandeur & de fermeté : s'il se releva de sa chute, il en fut toujours un peu étourdi.

15. *Si les Consuls de l'année prochaine tenoient l'Assemblée pour l'Election des Censeurs.*] Jamais leur autorité ne fut plus nécessaire pour arrêter la licence & le débordement des mœurs, & cependant elle diminuoit tous les jours. Clodius l'avoit presque anéantie, en faisant une Loi qui leur défendoit de noter, ou de retrancher personne du Sénat ou de l'Ordre des Chevaliers, à moins qu'il

qu'il ne fût accufé devant eux, & qu'ils ne le condamnaffent conjointement *; au-lieu qu'auparavant ils le pouvoient faire fans aucune formalité, & fans le confentement de leur collégue. Souvent même les Tribuns les empêchoient de faire le dénombrement du Peuple 2, ou s'oppofoient à leur élection, & il n'y en avoit point eu depuis 667 jufqu'en 683. Celle qui fe fit l'année fuivante auroit dû, felon les régles, fe faire cette année. Il ne paroit pas que Cicéron ait été du nombre des Prétendans. On ne fait pas même certainement ceux qui furent élus; ce n'eft que fur des conjectures affez légéres que les Chronologiftes 3 croient que ce furent M. Meffalla Niger & Bibulus. * *Dion. L. 38. Plut. in Cic. Pro Seftio.* 2 *Ep. 9. & 17. h. L.* 3 *V. Pigh. ad ann. 698.*

16. *La Commiffion que je me fuis fait donner d'aller offrir des vœux dans prefque tous les Temples & les Bois facrés de l'Italie.*) Ces Commiffions appellées *Votivæ Legationes*, ne fervoient que de prétexte aux Sénateurs, lorfqu'ils vouloient être abfens de Rome plus longtems qu'il ne leur étoit permis, & Cicéron avoit befoin de faire un long féjour dans fes maifons de campagne, qui avoient été pillées pendant fon exil.

17. *Mais il m'en faudra une aux portes de la Ville.*) Comme les Sénateurs, & fur-tout ceux qui avoient beaucoup de part au Gouvernement, ne pouvoient être longtems abfens de Rome, outre ces maifons de campagne fi magnifiques qu'ils avoient dans les endroits de l'Italie les plus délicieux, ils en avoient encore d'autres moins confidérables dans les dehors de Rome, qu'ils appelloient leurs jardins. Les *Vignes* des grands Seigneurs Italiens ont pris la place de ces *Suburbana.*

18. *Dans cette occafion où je pris un parti qui me fut auffi peu utile qu'il étoit peu honnête. In ea re quæ nihil habuit præter dedecus.*] C'eft-à-dire, lorfqu'il prit le parti de céder à la violence, & qu'il fortit de Rome avant que la Loi de Clodius eût été publiée. C'eft le fens que le judicieux Manuce donne à cet endroit fi obfcur, & il s'accorde affez avec plufieurs autres endroits, où notre Auteur fe plaint de ce que fes amis lui avoient fait prendre cette réfolution, qu'il appelle honteufe & indigne *. En effet, fes ennemis lui reprochérent qu'il ne s'étoit banni lui-même, que parce qu'il fe fentoit coupa-

 ble.

ble. * *In Ep. L. 3. passim & Ep. 3. & 4. L. 14. Fam. Objicitur mihi meus ille discessus. . . . . . peccati me conscientiâ profugisse. Pro Domo. Dion. L. 38. Ap. L. 2. Bel. Civ.*

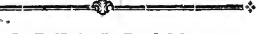
19. *Je reçois d'eux les mêmes marques d'amitié que vous*

EPISTOLA III.

HAvere te certo scio, cum scire quid hic agatur, tum mea à me scire; non quo certiora sint ea quæ in oculis omnium geruntur, si à me scribantur tibi, aut nuntiantur: verum ut perspicias ex meis litteris, quo animo ea feram, quæ geruntur; & qui sit hoc tempore aut mentis meæ sensus, aut omnino vitæ status.

Armatis hominibus ante diem tertium Non. Novemb. expulsi sunt fabri de area nostra, disturbata porticus Catuli, quæ ex S. C. Consulum locatione reficiebatur, & ad tectum pæne pervenerat. Quinti fratris domus primo fracta conjectu lapidum ex area nostra, deinde inflammata jussu Clodii, inspectante urbe, conjectis ignibus, magna querela & gemitu, non dicam bonorum omnium, qui nescio an ulli sint, sed plane hominum omnium. Ille vehemens ruere: post hunc furorem nihil nisi cædem inimicorum co-

me donnez quoiqu'absent.] *Quod sensisti tu absens præsentes.* **Le Texte pourroit bien être ici défectueux, je n'ai pas laissé d'y trouver un sens raisonnable, mais je n'assure pas que ce soit celui de l'Auteur.**



LETTRE III.

Même année DCXCVI. *toujours de Rome en Gréce.*

JE ne doute point que vous ne souhaitiez d'avoir des nouvelles de tout ce qui se passe, & encore plus d'en avoir par moi-même de tout ce qui me regarde. Ce n'est pas que vous ne puissiez apprendre aussi sûrement par d'autres voies, des affaires qui sont publiques ; mais vous serez bien aise de savoir ce que j'en pense, & dans quelles dispositions, dans quelle situation d'esprit, enfin dans quel état je me trouve.

Le 3 de Novembre les gens de Clodius vinrent les armes à la main chasser les ouvriers qui travailloient à ma maison. Ils abattirent le portique de Catulus, que les Consuls faisoient relever par l'ordre du Sénat, & qui étoit presqu'achevé. S'étant ensuite postés dans la place où étoit ma maison, ils jetterent des pierres contre celle de mon frere, & y mirent le feu. Une telle violence commise en plein jour aux yeux de toute la Ville fit gémir, je ne dirai pas tous les gens de bien, car je n'ose assurer qu'il s'en trouve encore, mais tout le monde généralement. Clodius soutint ensuite par d'autres emportemens cette premiere fureur. Il n'y avoit plus que le sang de

cogitare; vicatim ambire; servis aperte spem libertatis ostendere.

Etenim antea, cum judicium nolebat, habebat ille quidem difficilem, manifestamque caussam, sed tamen caussam: id poterat inficiari; poterat in alios derivare; poterat etiam aliquid jure factum defendere. Post has ruinas, incendia, rapinas; desertus à suis, vix jam Decimum designatorem, vix Gellium retinet: servorum consiliis utitur: videt si omnis quos vult palam occiderit, nihilo suam caussam difficiliorem, quam adhuc sit, in judicio futuram.

Itaque ante diem tertium Idus Novemb. cum sacra via descenderem, insecutus est me cum suis. Clamor, lapides, fustes, gladii, hæc improvisa omnia. Discessimus in vestibulum Tertii Damionis. Qui erant mecum, facile operas aditu prohibuerunt. Ipse occidi potuit. Sed ego diæta curari incipio, chirurgiæ tædet. Ille omnium vocibus cum se non ad judicium, sed ad supplicium præsens trudi videret, omnis Catilinas, Acidinos postea reddidit. Nam Milonis domum, eam quæ Germalo, pridie Idus Novemb. expugnare & incendere ita conatus est, ut palam hora V. cum scutis homines, eductis gladiis, alios cum accensis facibus adduxerit.

Ipse

ſes ennemis qui pût l'aſſouvir. Il couroit de quartier en quartier, & pour groſſir ſon parti il promettoit aux Eſclaves la liberté.

Avant cela, lorſqu'il cherchoit à décliner le jugement dont on le menaçoit [1], ſon affaire étoit à la vérité fort mauvaiſe, & ne demandoit pas une grande diſcuſſion. Mais, s'il n'avoit point de raiſons ſolides, il pouvoit trouver quelque ſorte d'excuſe : il pouvoit nier les faits, il pouvoit les rejetter ſur quelques autres, il pouvoit même ſoutenir qu'ils étoient juſtes, du moins en partie. Mais ces maiſons pillées, abattues, brulées, dépoſent maintenant contre lui. Ses amis, ſes parens l'ont abandonné; il eſt trop heureux de retenir encore Gellius avec le Crieur [2] Decimus, & n'a plus pour conſeil que des Eſclaves. Il voit bien qu'il peut dorénavant tuer en public tous ceux qu'il lui plaira, ſans que ſon affaire en devienne plus mauvaiſe.

Sur cette aſſurance, comme je paſſois [3] le onzieme de Novembre par la rue ſacrée, il me pourſuivit avec ſes gens. Nous entendons tout d'un coup un grand bruit, nous voyons des pierres en l'air, des bâtons levés, des épées nues. Nous nous ſauvâmes dans le veſtibule de Tertius Damion [4], les gens qui m'accompagnoient empêcherent aiſément ceux de Clodius de me forcer, il ne tint qu'à moi de le faire tuer lui-même; mais je commence à être las des remedes violens, & je veux en eſſayer de plus doux. Ce ſéditieux voyant que tout le Peuple également animé contre lui demandoit, non plus qu'on lui fît ſon procès, mais qu'on le menât au ſupplice, rappella toutes les horreurs des Catilina & des Acidinus [5]. Le douzieme de Novembre, il ſe mit à la tête d'une troupe de gens armés de

Ipſe domum P. Sullæ pro caſtris ſibi ad eam impugnationem ſumpſerat. Tum ex Anniana Milonis domo Q. Flaccus eduxit viros acris; occidit homines ex omni latrocinio Clodiano notiſſimos; ipſum cupivit; ſed ille ſe in interiorem ædium.

Sulla ſe in Senatu poſtridie Idus, domi Clodius; egregius Marcellinus, omnes acres. Metellus calumnia dicendi tempus exemit, adjuvante Oppio etiam hercule familiari tuo; de cujus conſtantia, virtute tuæ veriſſimæ litteræ. Seſtius furere. Ille poſtea, ſi comitia ſua non fierent, urbi minari. Propoſita Marcellini ſententia, quam ille de ſcripto ita dixerat, ut totam noſtram cauſſam areæ, incendiorum, periculi mei, judicio complecteretur, eaque omnia comitiis anteferret: proſcripſit, ſe per omnes dies comitiales de cœlo ſervaturum.

Conciones turbulentæ Metelli, temerariæ Appii, furioſiſſimæ Publii. Hæc tamen ſumma; niſi Milo in campum obnuntiaſſet, comitia futura. Ante diem XII. *Kal. Decemb. Milo media*

boucliers [6], qui vinrent l'épée à la main attaquer la maison que Milon a sur le Mont Germalus [7]; d'autres tenoient des flambeaux pour y mettre le feu; il se posta dans la maison de Sylla [8] pour faire cette attaque. Flaccus sortit tout-à coup de celle que Milon a eue de la succession d'Annius [9], avec des hommes hardis & vigoureux, qui repousserent cette troupe de brigands, & tuerent les plus signalés. On chercha Clodius, & on ne l'auroit pas épargné, mais il se cacha dans l'endroit le plus reculé de la maison.

Sylla vint le quatorze au Sénat pour se justifier. Clodius n'osa se montrer, Marcellinus fit des merveilles, & tous les esprits parurent fort animés. Metellus, pour empêcher d'aller aux avis, prolongea son discours le plus longtems qu'il put. Il fut secondé par Oppius [10], & même par votre bon ami [11]: ce qui prouve tout-à-fait ce que vous m'en dites dans vos Lettres, que c'est un homme plein de vertu, & sur lequel on peut compter. Clodius menace Rome de quelque malheur, si l'on ne procede à l'élection des Ediles. Sestius est plus échauffé que jamais [12]. Lorsqu'on lut l'avis que Marcellinus avoit minuté par écrit [13], & qui portoit qu'on connoitroit dans un même jugement, des incendies, & de toutes les violences qui avoient été commises contre mes ouvriers & contre ma personne, & qu'on jugeroit cette affaire avant les élections [14], Milon déclara [15] que si cet avis ne passoit point, il observeroit les auspices tous les jours d'Assemblée [16].

Metellus fait au Peuple des harangues séditieuses, celles d'Appius le sont encore davantage, & celles de Clodius se ressentent de toute sa fureur. Pour conclusion enfin l'Assemblée devoit se te-

dia nocte magna manu in campum venit. Clodius, cum haberet fugitivorum delectas copias, in campum ire non est ausus. Milo permansit ad meridiem mirifica hominum lætitia, summa cum gloria. Contentio fratrum trium turpis, fracta vis, contemptus furor. Metellus tamen postulat, ut sibi postero die in foro obnuntietur: nihil esse quod in campum nocte veniretur, se hora prima in comitio fore. Itaque ante diem XI. *Kal. in comitium Milo de nocte venit. Metellus cum prima luce furtim in campum itineribus prope deviis currebat: assequitur inter lucos hominem Milo; obnuntiat. Ille se recepit, magno & turpi Q. Flacci convicio.*

Ante diem X. *Kal. nundinæ. Concio biduo nulla. Ante diem* VIII. *Kal. hæc ego scribebam hora noctis nona. Milo campum jam tenebat. Marcellus candidatus ita stertebat, ut ego vicinus audirem. Clodii vestibulum vacuum sane mihi nuntiabatur. Paucis pannosis, linea laterna. Meo consilio omnia illi fieri querebantur, ignari quantum in illo heroe esset animi, quantum etiam consilii. Miranda virtus est, nova quædam divina mitto. Sed hæc summa est. Comitia fore non arbitror. Reum Publium, nisi ante occisus erit, fore à Milone puto. Si se inter viam obtulerit, occisum iri ab ipso Milone vi-*

nir le 19 de Novembre, à moins que Milon ne l'empêchat en déclarant qu'il obferveroit les Aufpices. Il vint pour cela dès minuit dans le Champ de Mars avec un bon nombre de gens armés. Clodius n'ofa s'y montrer, quoiqu'il eût une troupe choifie d'Efclaves fugitifs. Les vains efforts de Metellus & des deux Clodius fes coufins [17] tournerent à leur honte, leur audace defarmée n'infpira que du mépris. Metellus fe contenta de dire qu'il n'étoit point néceffaire de venir la nuit dans le Champ de Mars, qu'il feroit le jour fuivant dans la Place [18] de Rome à fix heures du matin, & que là on pourroit faire fes déclarations. Milon y vint le lendemain 20 de Novembre avant le jour; peu après il apperçut Metellus qui couroit au Champ de Mars par des rues détournées, il l'atteignit entre les deux bois [19], & lui déclara qu'il obferveroit les Aufpices. Le Conful fut obligé de fe retirer, ce qui donna lieu à Q. Flaccus de l'infulter d'une maniere fanglante.

Le 21 il y eut une Foire, & le Peuple ne s'affembla point ce jour-là, ni le fuivant. Aujourd'hui 23 que j'écris cette Lettre à trois heures du matin, Milon s'eft déja pofté dans le Champ de Mars. Marcellus [20] mon voifin, l'un des prétendans, ronfle fi fort que je l'entens de chez moi. On m'eft venu dire qu'il n'y a dans le veftibule de Clodius que quelques malheureux avec une méchante lanterne. Les gens de fa faction difent par-tout, que Milon ne fait que ce que je lui fais faire. Ils devroient favoir que ce Héros ne prend confeil que de lui-même, & qu'il eft auffi capable d'entreprendre que d'exécuter. Sa valeur eft inconcevable, il fait tous les jours des actions merveilleufes. Mais fans m'arrêter à ce

video. Non dubitat facere; præ se fert; casum illum nostrum non extimescit. Numquam enim cujusquam invidi, & perfidi consilio est usus: nec inerti nobili crediturus.

Nos animo dumtaxat vigemus, etiam magis quam cum florebamus: re familiari comminuti sumus; Quinti fratris tamen liberalitati pro facultatibus nostris, ne omnino exhaustus esset, illo recusante, subsidiis amicorum respondemus. Quid consilii de omni nostro statu capiamus, te absente nescimus, quare appropera.

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. *Lorsqu'il cherchoit à décliner le jugement dont on le menaçoit.*] Milon s'étoit déclaré accusateur de Clodius, & prétendoit le faire condamner à cause de toutes les violences qu'il avoit exercées pendant qu'il étoit Tribun. Cela s'appelloit dans les termes de la Jurisprudence Romaine, *Postulare de vi publica.*

2. *Le Crieur Decimus.*) DESIGNATOREM. Ce nom se donnoit à différens Officiers, qui avoient tous cela de com-

détail, je vous dirai ſeulement qu'il n'y a pas d'apparence qu'on faſſe l'élection des Ediles [21]; que Clodius ſera ſans doute mis en juſtice par Milon, à moins qu'il ne ſoit tué auparavant, & qu'il pourra bien l'être par le même Milon [22], s'il ſe rencontre quelque part ſur ſa route. C'eſt une affaire réſolue, il ſe charge de l'exécution & n'en craint point les ſuites. Mon exemple ne l'étonne point : ce qui le raſſure, c'eſt qu'il n'eut jamais d'amis jaloux & perfides, & qu'il n'a garde de ſe repoſer, comme moi, ſur un foible protecteur [23].

Je ne manque point de courage & de fermeté, j'en ai même encore plus qu'avant ma diſgrace, & je voudrois que mes biens ne fuſſent pas à proportion plus diminués. Je me ſuis ſervi de la bourſe de mes amis, pour payer à mon frere l'argent que je lui devois. Il ne vouloit point abſolument que j'empruntaſſe, mais j'ai eu peur qu'il ne s'incommodât trop pour moi. Je ne puis ſans vous, prendre de juſtes meſures ſur tout ce qui me regarde; venez donc au plutôt me déterminer.

---

commun, qu'ils ſervoient aux Cérémonies publiques, comme aux Pompes funébres, & aux Spectacles.

3. *Comme je paſſois le onzième de Novembre par la rue ſacrée.*] A la lettre, *comme je deſcendois.* C'eſt que la maiſon de Cicéron étoit ſur le Mont Palatin auquel la rue ſacrée aboutiſſoit.

4. *Dans le veſtibule de Tertius Damion.*) IN VESTIBULUM. Nous n'avons point de terme qui réponde juſte à celui du Texte. Le *Veſtibulum* étoit un enfoncement quarré devant la porte de la maiſon. On l'appelloit encore *Sinus* & *Prothyrum.* V. le Vitruve de Perrault. *c. 4. & 10. du L. 6.*

Aſconius parle d'un Damion, Affranchi de Clodius; mais

mais il y a beaucoup d'apparence, que c'eſt de quelqu'autre de même nom qu'il s'agit ici.

5. *Acidinus.*] C. Manlius Acidinus, qui leva le premier des troupes pour Catilina.

6. *De gens armés de boucliers.*) Il étoit défendu à Rome de porter aucune arme, & l'on voit ici combien les Loix étoient alors mépriſées. Dans les premiéres ſéditions l'on ſe contenta de porter ſous ſa robe des poignards; mais dans ces derniers troubles l'on ne garda plus de ménagement, les Citoyens ſe transformérent en ſoldats, & la place publique devint un champ de bataille. Pompée lui-même, qui avoit naturellement de la modération, parlant un jour devant le Peuple ſur les Loix que Céſar propoſa pendant ſon Conſulat, s'emporta juſqu'à dire, que ſi quelqu'un prenoit l'épée pour s'y oppoſer, il prendroit l'épée & le bouclier pour les ſoutenir. *Dion. 38.*

7. *Le Mont Germalus.*) Qui tenoit au Mont Palatin. Il étoit ainſi nommé, ſelon Varron, *à Remo & Romulo germanis fratribus*, parce que l'eau du Tibre en ſe retirant avoit laiſſé dans cet endroit le petit coffre dans lequel on les avoit expoſés. *L. 4. de Ling. Lat. Plut. Romul. ubi videtur legendum ὃ νῦν Γερμαλὸν καλοῦσι non Κερμανὸν.*

8. *Dans la maiſon de Sylla.*] C'eſt celui pour qui Cicéron avoit fait la harangue qui nous reſte encore. Mais, quoique Sylla lui eût une obligation ſi eſſentielle, on peut juger par le portrait que notre Auteur en fait en pluſieurs endroits *, qu'il étoit ami de Clodius, & que celui-ci s'étoit poſté dans ſa maiſon de ſon conſentement. C'eſt là-deſſus que j'ai traduit, *Sylla ſe in Senatu* par *vint au Sénat pour ſe juſtifier.* * *L. 2. Off. Ep. 10. L. 9. Fam. & Ep. 17. l. 15.*

9. *Que Milon a eue de la ſucceſſion d'Annius.*] Milon étoit de la famille Papia, & il étoit paſſé par adoption dans celle de ſon ayeul maternel C. Annius.

10. *Oppius.*) L. Oppius étoit un homme d'une médiocre naiſſance, qui parvint aux Charges par la faveur de Céſar : il avoit été Queſteur l'année précédente, & il fut depuis Tribun & Edile. *Pro Flacco, Ep. 16. L. 2. Fam. Pigh. ad ann. 702.*

11. *Et même par votre bon ami, &c.*) Tous les Commen-

mentateurs croient que Cicéron parle ici d'Hortensius. En effet cette raillerie amére a beaucoup de rapport avec plusieurs autres endroits où il parle ouvertement de cet Orateur *, qui étoit l'ami particulier d'Atticus †.
* *V. la 2. Rem. sur la 9. Lett. du Liv. 3. & la 6. Lett. de ce L.* † *Corn. Nep. V. Att.*

12. *Sestius est plus échauffé que jamais.*) SESTIUS FURERE. Quand on se souviendra que ce Tribun étoit dans les intérêts de Cicéron contre Clodius, on verra bien pourquoi je n'ai pas traduit *Sestius est furieux.*

13. *L'avis que Marcellinus avoit minuté par écrit.*] Ordinairement les Sénateurs se contentoient de dire leur avis, & les Consuls dressoient le Decret sur l'opinion qui l'emportoit à la pluralité des voix. Mais quelquefois un Sénateur dressoit chez lui un Decret, qu'on enrégistroit lorsqu'il étoit approuvé.

14. *Qu'on connoitroit dans un même jugement des incendies, &c. & qu'on le rendroit avant les Elections.*) On ne pouvoit mettre en Justice un Magistrat du moment qu'il étoit désigné, à moins qu'on ne l'accusât de brigue. C'étoit pour cela que Clodius vouloit qu'on procédât à l'élection des Ediles, avant que de lui donner des Juges; & ceux du parti opposé, ne doutant point qu'il ne fût élu si on ne lui faisoit auparavant son procès, insistoient à ce qu'on différât les Elections jusqu'à ce qu'on eût jugé son affaire.

15. *Milon déclara, &c.*] PROSCRIPSIT. Cela ne peut pas se rapporter à Marcellinus, parce qu'il n'etoit pas encore en charge, & qu'il n'y avoit que les Magistrats qui eussent droit de rompre les Assemblées, en déclarant qu'ils observeroient les Auspices.

16. Il observeroit les Auspices tous les jours d'Assemblée.) *De cœlo servare*, c'étoit observer les présages qui se prenoient de tout ce qui se passoit dans l'air, comme du Vol des Oiseaux, des Tonnerres & des Eclairs. D'abord qu'un Magistrat avoit déclaré qu'il observeroit cette sorte de présages, l'Assemblée ne pouvoit plus se tenir; mais il faloit qu'il le fît avant qu'elle commençât, & c'étoit pour cela que Milon venoit de si bonne heure dans le Champ de Mars.

17. *Les efforts de Metellus & des deux Clodius ses cousins.*] FRATRUM TRIUM. *Frater.* signifie assez souvent

vent dans les Auteurs Latins, & fur-tout dans Cicéron, *Coufin Germain*, comme *κασίγνητος* chez les Grecs. Et c'eft fans fondement que la plupart des Commentateurs de l'Ecriture Sainte nous donnent cette expreffion pour un Hébraïfme. Le favant Pighius * a cru que Metellus Nepos étoit appellé dans les Lettres & dans les Oraifons de Cicéron, frére de Clodius, parce qu'il avoit époufé fa fœur; mais il a confondu Metellus Celer avec Metellus Nepos.

* *Ad ann. 696.*

18. *Dans la Place.*) IN COMITIO. C'étoit l'endroit de cette place où étoit la Tribune aux Harangues, & où l'on tenoit les Affemblées, d'où il avoit pris fon nom.

19. *Entre les deux Bois.*] Ce lieu, qui étoit entre le Mont du Capitole & le Mont Palatin, avoit gardé ce nom, parce que dans l'origine de Rome, lorfqu'elle étoit beaucoup moins peuplée, le penchant de ces deux collines étoit couvert de bois. *Dionyf. Halic. L. 2. Ant. Rom.*

20. *Marcellus, l'un des prétendans, ronfle fi fort, &c.*] On trouve l'année fuivante deux Marcellus Ediles,



EPISTOLA IV.

PErjucundus mihi Cincius fuit ante diem tertium Kalend. Febr. ante lucem. Dixit enim mihi te effe in Italia, fefeque ad te pueros mittere : quos fine meis litteris ire nolui : non quo haberem, quod tibi, præfertim jam prope præfenti, fcriberem ; fed ut hoc ipfum fignificarem, mihi tuum adventum fuaviffimum ex-

M. Marcellus Edile Curule, & C. Marcellus Edile du Peuple. *Pighius ad ann. 697.*

21. *Il n'y a pas d'apparence qu'on fasse l'élection des Ediles.*) Elle fut en effet remise jusqu'au 22. de Janvier de l'année suivante, mais Clodius fut élu dès qu'il fut entré en charge : il accusa à son tour Milon, qui en étoit sorti. Pompée plaida lui-même pour ce dernier, & le fit absoudre. *Ep. 2. L. 2. ad Q. Fr. Dion. L. 39.*

22. *Que Clodius pourra bien être tué par le même Milon... C'est une affaire résolue.*) Si l'on avoit produit cette Lettre contre Milon, elle auroit prouvé décisivement que l'assassinat de Clodius étoit un coup prémédité, car elle avoit été écrite quatre ans auparavant.

23. *C'est qu'il n'eut jamais d'amis jaloux & perfides, & qu'il n'a garde de se reposer comme moi sur un foible protecteur.*) C'est toujours d'Arrius, d'Hortensius & de quelques autres du bon parti qu'il faut entendre ce premier reproche. Le second regarde Pompée. Il soutenoit alors Milon, c'étoit lui qui l'avoit fait agir pour le rappel de Cicéron ; & pour l'y engager plus fortement, il lui avoit promis de le faire élire Consul, sans qu'il pafsât par l'Edilité & par la préture. *Appian. L. 2 Bel. Civ.*



LETTRE IV.

L'an DCXCVII. *sous le Consulat de Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, & de L. Marcius Philippus.*

J'Ai su fort bon gré à Cincius [1] d'être venu exprès chez moi le 29 de Janvier avant le jour, pour m'apprendre que vous étiez en Italie, & qu'il vous envoyoit quelques-uns de vos gens. Je n'ai pas voulu manquer cette commodité. Ce n'est pas que j'aye rien de fort pressé

à

exspectatissimumque esse. Quare advola ad nos eo animo, ut nos ames, te amari scias. Cetera coram agemus. Hæc properantes scripsimus. Quo die venies, utique cum tuis apud me sis.

Perbelle feceris si ad nos veneris. Offendes designationem Tyrannionis mirificam in librorum meorum bibliotheca; quorum reliquiæ multo meliores sunt, quam putaram. Etiam vellem mihi mittas de tuis librariolis duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cetera administris: iisque imperes, ut sumant membranulam, ex qua indices fiant, quos vos Græci, ut opinor, σιλλύβους [a] *appellatis. Sed hæc, si tibi erit commodum. Ipse vero utique fac venias, si potes in his locis adhærescere, & Piliam adducere. Ita enim & æquum est, & cupit Tullia. Medius fidius, næ tu emisti locum præclarum. Gladiatores audio pugnare mirifice. Si locare voluisses, duobus his muneribus liberasses. Sed hæc posterius. Tu fac venias; & de librariis, si me amas, diligenter.*

[a] Indices.

à vous écrire, & que je ne puſſe attendre aiſément juſqu'à votre arrivée qui eſt ſi proche; mais j'ai cru ne pouvoir trop tôt vous témoigner la joie que j'aurai de vous revoir après une ſi longue abſence. Venez donc au plutôt goûter les douceurs d'une amitié réciproque. J'ai écrit ces mots en courant, je garde pour votre arrivée tout ce que j'ai à vous dire. Ne manquez pas de venir deſcendre chez moi avec votre famille.

Vous ne ſauriez mieux faire que de me venir voir ici [2]. Vous ſerez charmé du bel ordre que Tyrannion [3] a donné à ma Bibliotheque, dont les reſtes ſe ſont trouvés beaucoup meilleurs que je ne penſois. Je vous prie, en attendant, de m'envoyer deux de vos ouvriers [4], pour travailler ſous Tyrannion à coller les Livres, & à tout ce qui eſt de leur métier. Vous leur direz d'apporter de ce parchemin délié dont on ſe ſert pour écrire les Tables, que vous autres Grecs appellez, ſi je ne me trompe, *Syllabous*. Mais il ne faut point que cela vous embarraſſe le moins du monde. Si vous pouvez paſſer quelques jours en ces quartiers, je vous prie d'amener avec vous Pilia. Ma fille ſouhaite fort de la voir, & vous ne pouvez guere le lui refuſer. Le lieu que vous avez acheté pour vos Gladiateurs [5], m'a paru fort beau : on dit qu'ils ſont très-bien exercés ; & ſi vous les aviez voulu louer tout nouvellement, vous auriez retiré en deux fois ce qu'ils vous ont couté. Je ne vous en dis pas maintenant davantage. Je vous prie encore une fois de me venir voir, & de vous ſouvenir des deux Ouvriers que je vous demande.

REMARQUES SUR LA IV. LETTRE.

1. *Cincius.*) C'étoit l'homme d'affaire d'Atticus.

2. *Vous ne sauriez mieux faire*, *&c.*) C'est ici le commencement d'une autre Lettre; car dans la premiere partie Cicéron est à Rome, & dans celle-ci on voit qu'il étoit à Antium où étoit sa Bibliothéque *. De plus, cette premiere partie est écrite le 29. Janvier, & la seconde ne l'est que depuis le mariage d'Atticus avec Pilia, qui se fit le 12. Février † * *Ep. 8. h. L.* † *Ep. 3. L. 3. ad Q. Fr.*

3. *Tyrannion.*) C'étoit un habile Grammairien, qui avoit été pris au Siége d'Amise par Lucullus. Il étoit

EPISTOLA V.

An tu? an me existimas ab ullo malle mea legi probarique, quam à te? cur igitur cuiquam misi prius? urgebar ab eo, ad quem misi, & non habebam exemplar. Quid? etiam (dudum enim circumrodo, quod devorandum est) subturpicula mihi videbatur esse παλινῳδία a; *sed valeant recta, vera, honesta consilia. Non est credibile, quæ sit perfidia in istis principibus, ut volunt esse, & ut essent, si quicquam ha-*

a Recantatio.

Précepteur du fils de Q. Cicéron. *Plut. in Lucul. Ep. 4. L. 2. ad Q. Fr.*

4. *Deux de vos Ouvriers.*) DE TUIS LIBRARIOLIS. Je n'ai point voulu traduire ni Relieur ni Libraire : ce dernier mot ne signifie dans notre Langue qu'un Marchand de Livres, & le second donneroit une idée équivoque, qui ne répondroit pas à la maniére dont les Anciens accommodoient leurs Livres. Tout le monde sait qu'ils ne lioient pas les feuilles ensemble, mais qu'ils les colloient les unes aux autres, & n'en faisoient qu'un seul rouleau, qu'ils appelloient à cause de cela *Volumen*, *à volvendo*.

5. *Le lieu que vous avez acheté pour vos Gladiateurs.*] Tous ceux qui donnoient au Peuple des Combats de Gladiateurs, n'étoient pas assez riches pour en acheter, & la plupart en louoient. Atticus, qui vouloit faire profiter son argent de toutes les maniéres possibles, se mit à ce négoce *, où il y avoit beaucoup à gagner, comme il paroit par cet endroit. * *Ep. 8. h. L.*

LETTRE V.

Même année DCXCVII. *de quelqu'une de ses Maisons de campagne à Rome.*

QUoi donc ? croyez-vous qu'il y ait personne au monde à qui j'aime mieux faire voir mes Ouvrages qu'à vous ? Pourquoi, me direz-vous d'abord, n'ai-je pas vu le premier celui-ci 1 ? C'est que je n'en avois qu'une copie, & je n'ai pu la refuser aux empressemens de la personne à qui je l'ai envoyée. De plus (car il n'y a plus moyen de reculer, il faut vous dire la véritable raison) je vous avouerai que j'ai eu quelque honte de changer si subitement de langage. Mais tous ces grands sentimens, ces maximes

haberent fidei. Senseram, noram, inductus, relictus, projectus ab iis: tamen hoc erat in animo, ut cum iis in Rep. consentirem. Iidem erant qui fuerant. Vix aliquando te auctore resipivi.

Dices, ea te monuisse, suasisse, quæ facerem; non etiam ut scriberem. Ego mehercule mihi necessitatem volui impønere hujus novæ conjunctionis; ne qua mihi liceret labi ad illos, qui etiam tum, cum misereri mei debent, non desinunt invidere. Sed tamen modici fuimus ὑποθέσει [a], *ut scripsi. Erimus uberiores, si & ille libenter accipiet, & hi subringentur, qui villam me moleste ferunt habere, quæ Catuli fuerat, à Vettio me emisse non cogitant; qui domum negant oportuisse me ædificare, vendere aiunt oportuisse. Sed quid ad hoc? si quibus sententiis dixi, quod & ipsi probarent, lætati sunt tamen me contra Pompeii voluntatem dixisse? Finis; sed quoniam, qui nihil possunt, ii me nolunt amare; demus operam ut ab iis qui possunt, diligamur. Dices: vellem jampridem. Scio te voluisse; & me asinum germanum fuisse. Sed jam tempus est me ipsum à me amari, quando ab illis nullo modo possum.*

Do-

[a] Argumento.

mes rigides, cette probité auſtere, ne ſont plus de ſaiſon. Vous ne ſauriez croire combien l'on trouve peu de ſureté avec ces gens qui ſe diſent les chefs du bon parti [2], & qui mériteroient en effet de l'être s'il leur reſtoit quelque droiture. Je les connoiſſois à mes dépens, je n'avois eu que trop de preuves de leur perfidie, je m'étois vu engagé par eux dans le péril, abandonné à mes ennemis, pouſſé dans le précipice. Malgré tout cela, j'étois réſolu de me tenir attaché à leur parti : tout ce que j'ai pu faire ne les a point changés, & vous m'avez enfin ouvert les yeux.

Je vous ai marqué, me direz-vous, quelle conduite vous deviez tenir, mais je ne vous ai point conſeillé de faire cet Ecrit. J'ai voulu par-là m'engager ſans retour, & rompre pour jamais avec des gens qui me portent envie, dans le tems même où je devrois plutôt attirer leur compaſſion. Mais, comme je vous l'ai déja écrit, il n'y a rien dans ma Lettre d'outré : je traiterai ce ſujet avec plus d'étendue, ſi Céſar en eſt content, & ſi cela mortifie autant que je le ſouhaite ces eſprits jaloux, qui trouvent mauvais que j'aye acheté une maiſon de campagne qui vient de Catulus [3], & qui ne conſidérent pas qu'elle a paſſé depuis par les mains de Vettius [4]; qui prétendent qu'au-lieu de rebâtir ma maiſon de Rome, je devois en vendre la place. Mais voici bien un autre trait de leur malignité : lorſque j'ai été dans le Sénat de quelque avis conforme au leur, & contraire à celui de Pompée, ils en ont été ravis, préciſément parce qu'ils eſpéroient que cela me mettroit mal avec lui. C'eſt trop ſouffrir; puiſqu'ils ne veulent point de nous, cherchons ailleurs une amitié plus ſolide & une protection plus puiſſante [5]. Il faloit s'y prendre plutôt, me di-

Domum meam quod crebro invisis, est mihi valde gratum. Viaticum Crassipes præripit. Tu de via recta in hortos. Videtur commodius; ad te postridie scilicet: quid enim tua? sed viderimus. Bibliothecam mihi tui pinxerunt constructione & sittybis. Eos velim laudes.

REMARQUES

SUR LA V. LETTRE.

1. *POurquoi n'ai-je pas vu le premier celui-ci?*) Cicéron ayant reconnu la faute qu'il avoit faite en ne ménageant pas César, pensa d'abord après son exil à le gagner; & il lui adressa cette année, en forme de Lettre, un Ecrit où il le louoit sur beaucoup de choses qu'il n'avoit pas toujours approuvées. C'est de ce même Ecrit qu'il parle à son frere, dans la neuvieme Lettre du second Livre.

2. *Vous ne sauriez croire combien l'on trouve peu de sureté avec ces gens qui se disent les chefs du bon parti.*) Ce reproche regarde sur-tout Curion, Bibulus, & quelques autres de la même faction, qui étoient fort ennemis de Pompée, & qui soutenoient alors Clodius, parce que ce furieux étoit déchaîné contre lui. *Ep. 3. L. 2. ad. Q. Fr. & Ep. 9. L. 1. Fam.*

3.

direz-vous. Je l'aurois fait si j'avois suivi vos conseils, & je ne me serois pas laissé tromper si grossiérement. Mais il est tems enfin que je travaille pour moi ; puisque ceux à qui j'avois sacrifié mes intérêts, m'ont si mal servi.

Vous me faites beaucoup de plaisir d'avoir l'œil sur mes Ouvriers. J'ai donné à Crassipes 6 l'argent que j'avois destiné pour mon voyage. Venez me trouver dans ses jardins le jour que j'arriverai 7, cela vous est indifférent, & m'est beaucoup plus commode : le lendemain j'irai chez vous ; mais nous y penserons. Vos Ouvriers ont accommodé mes livres & mes Tablettes avec beaucoup de propreté 8 : je suis bien aise qu'ils sachent par vous-même que j'en suis fort content.

---

3. *Une maison de campagne qui vient de Catulus.*) C'étoit apparemment celle que Catulus avoit à Tusculum *, & que Cicéron vouloit joindre à la sienne. Catulus étoit mort quatre ans auparavant, sous le Consulat de Metellus Celer 2 & d'Afranius. * *L. 2. de Orat. 2. Ep. 20. L. 1.*

4. *Et ne considerent pas qu'elle a passé depuis par les mains de Vettius.*] On trouve dans le tems de ces Lettres plusieurs Vettius, tous gens assez obscurs. Je crois qu'il s'agit ici de celui dont il parle avec beaucoup de mépris dans la premiere Lettre du sixieme Livre.

5. *Puisqu'ils ne veulent point de nous, cherchons ailleurs une amitié plus solide & une protection plus puissante.*] Les engagemens que Cicéron prit alors avec César, lui firent donner le nom de transfuge; & ses plaintes & ses soupçons contre ceux de la faction opposée, qui étoient la plupart ses anciens amis, firent dire de lui avec quelque sorte de fondement, quoiqu'avec beaucoup d'exagération : Que c'étoit un homme léger & inégal, qui rampoit devant ses ennemis, & ne ména-

geoit point ses amis, aujourd'hui d'un parti, demain d'un autre, & suspect également à tous les deux. *Homo levissimus, supplex inimicis, amicis contumeliosus, modo harum, modo illarum partium, fidus nemini. Orat. Sallust. adscripta. Dion. L. 39.*

6. *Crassipes.*) D'une maison Patricienne très-illustre: il venoit d'épouser la fille de Cicéron, demeurée veuve par la mort de P. Pison, surnommé *Frugi.*

7. *Venez me trouver dans ses jardins le jour que j'arriverai.*] Il semble d'abord qu'il faudroit traduire dans un sens tout contraire, *lorsque vous arriverez*; mais les pa-

EPISTOLA VI.

DE Lentulo scilicet sic fero, ut debeo. Virum bonum, & magnum hominem, & in summa magnitudine animi multa humanitate temperatum perdidimus; nosque malo solatio, sed non nullo tamen, consolamur, quod ipsius vicem minime dolemus, non ut Saufeius & vestri; immo Hercule quia sic amabat patriam, ut mihi aliquo deorum beneficio videatur ex ejus incendio esse ereptus. Nam quid fœdius nostra vita? præcipue mea? nam tu quidem, etsi es natura πολιτικὸς a, *tamen nullam habes propriam servitutem: communi frueris nomine. Ego vero, qui, si loquor de Rep. quod oportet, insanus; si quod opus est, servus existimor; si taceo, oppressus & captus; quo dolore esse debeo? quo sum scilicet, hoc etiam acriore, quod ne*

a Politicus.

roles précédentes, où Cicéron remercie Atticus de ce qu'il va voir travailler à sa maison, prouvent que son ami étoit alors à Rome; & les suivantes, où il parle de sa Bibliotheque, font voir qu'il étoit toujours à Antium.

8. *Vos Ouvriers ont accommodé mes Livres & mes Tablettes avec beaucoup de propreté.*] PINXERUNT CONSTRUCTIONE ET SITTYBIS. *Pingere* signifie ici embellir, disposer d'une maniere agréable, ce qu'il appelle dans la huitieme Lettre *illustrare*: & *constructio*, c'est la même chose que *pegmata* dans la même Lettre.

LETTRE VI.

Même année DCXCVII.

J'Ai ressenti dans toute son étendue la perte que nous venons de faire en la personne de Lentulus [1]. Sa mort nous enleve un homme plein de vertu, qui joignoit à beaucoup de noblesse & d'élevation d'esprit, des manieres faciles & engageantes. Il nous reste une consolation, qui, quoique prise de nos malheurs, ne laisse pas d'être solide; c'est que dans la conjoncture présente son sort n'est point à plaindre. Je ne l'entens point comme Saufeius [2] & tous vos Epicuriens; je veux dire qu'il semble que les Dieux connoissant l'amour qu'il avoit pour sa Patrie, ayent voulu lui épargner la douleur d'en voir la ruine & l'embrasement. Nous sommes donc bien plus malheureux que lui. En effet, quelles indignités n'avons-nous pas tous les jours à essuyer? Je parle sur-tout de moi. Pour vous, quoique vous ayez tout ce qu'il faut pour entrer dans le Gouvernement [3], vous n'avez pris aucun engage-

Y 2 ment

ne dolere quidem possum, ut non ingratus videar.

Quid, si cessare libeat, & in otii portum confugere? nequicquam. Immo etiam in bellum & in castra. Ergo erimus ὀπαδοὶ, *qui* ταγοὶ *esse noluimus? sic faciendum est. Tibi enim ipsi, cui utinam semper paruissem, sic video placere. Reliqui est,* Σπάρταν ἔλαχες, ταύταν κόσμει a *non mehercule possum; & Philoxeno ignosco, qui reduci in carcerem maluit. Verumtamen id ipsum mecum in his locis commentor, ut ista improbem; idque tu, cum una erimus, confirmabis.*

A te litteras crebro ad me scribi video; sed omnis uno tempore accipi. Quæ res etiam auxit dolorem meum. Casu enim trinas ante legeram, quibus meliuscule Lentulo esse scriptum erat. Ecce quartæ fulmen. Sed ille, ut scripsi, non miser; nos vero ferrei.

Quod me admones, ut scribam illa Hortensiana;

a Spartam sortitus es, ipsam orna.

ment particulier, & le joug que vous portez vous eſt commun avec tous les Citoyens. Mais moi, dont le zéle pour le bien de l'Etat eſt regardé comme une folie, les moindres ménagemens comme une honteuſe ſervitude, & le ſilence même comme une lâcheté & une trahiſon, que n'ai-je pas à ſouffrir ? Je ſouffre d'autant plus que je n'oſe me plaindre, de peur de paſſer pour un ingrat 4.

Encore ſi je pouvois me retirer, & chercher hors du tumulte des affaires un port & un azile; mais je n'en ſuis pas le maitre : il faut au contraire m'embarquer tout de nouveau, & paſſer dans le camp ennemi. Je ſerai donc ſubalterne, moi qui ai pu autrefois commander en chef 5; je m'y réſous, puiſque je ſuivrai en cela vos conſeils ; & plût aux Dieux que je les cuſſe toujours ſuivis ! Il eſt aiſé de dire qu'il faut s'accommoder au tems 6; mais j'aurai bien de la peine à prendre cela ſur moi, & je pardonne fort à Philoxéne 7 d'avoir mieux aimé retourner en priſon, que de trahir ſes ſentimens. Je travaille ici néanmoins à me faire d'autres maximes, & vous acheverez de me changer quand nous ſerons enſemble.

Vous m'écrivez fort ſouvent, mais je reçois pluſieurs de vos Lettres à la fois, ce qui a été cauſe que la mort de Lentulus m'a frappé encore davantage. Car j'en ai lu d'abord trois où vous me marquiez qu'il ſe portoit un peu mieux, & la quatrieme a été pour moi un coup de foudre. Mais je le répéte encore, ſon ſort n'eſt point à plaindre ; & le nôtre eſt ſi cruel, qu'il faut être inſenſible pour le ſoutenir.

Quant à cet Ouvrage que vous voulez que j'adreſſe à Hortenſius, ſi je n'y ai point travaillé

ſiana ; in alia incidi, non immemor iſtius mandati tui. Sed mehercule incipiendo refugi ; ne, quod videor ſtulte illius non amici intemperiem tuliſſe, rurſus ſtulte injuriam illius faciam illuſtrem, ſi quid ſcripſero ; & ſimul ne βαθύτης b *mea, quæ in agendo apparuit, in ſcribendo ſit oculatior, & aliquid ſatisfactio levitatis habere videatur. Sed viderimus.*

Tu modo quam ſæpiſſime ad me aliquid. Epiſtolam, Lucceio nunc quam miſi, qua meas res ut ſcribat rogo, fac ut ab eo ſumas : valde bella eſt : eumque, ut approperet, adhorteris : &, quod mihi ſe ita facturum reſcripſit, agas gratias. Domum noſtram, quoad poteris, inviſas. Veſtorio aliquid ſignifices. Valde enim eſt in me liberalis.

b Profunditas *i. e.* nimia patientia.

REMARQUES

SUR LA VI. LETTRE.

1. *LEntulus.*) P. Lentulus *Flamine* de Mars ; il étoit de la faction oppoſée à celle de Pompée & de Céſar, ce qui avoit été cauſe en partie qu'il n'avoit pu obtenir le Conſulat trois ans auparavant, Gabinius l'ayant emporté ſur lui par le crédit de ces deux puiſſances.

jusqu'ici, ce n'est pas que j'eusse oublié de le faire, mais je vous avoue que j'ai été rebuté dès l'abord. Je me suis dit que c'étoit bien assez d'avoir supporté avec une patience excessive toutes les mauvaises manieres d'un homme qui se disoit mon ami [8], sans aller encore mal-à-propos lui donner des louanges qui ne serviroient qu'à mettre au jour son injustice ; que mon peu de sensibilité n'avoit que trop paru dans ma conduite, & qu'il ne faloit pas en donner de nouvelles preuves par cet Ecrit ; qu'on pourroit le prendre pour une espece de satisfaction dont on concluroit, ou que j'ai été injuste, ou que je suis inconstant. Mais j'y penserai encore.

Donnez-moi souvent de vos nouvelles. Demandez à Lucceius une copie de la Lettre dans laquelle je le prie d'écrire l'histoire de mon Consulat, je crois que vous la trouverez fort belle 9. Il m'a fait réponse qu'il travailleroit pour moi, tâchez d'obtenir de lui qu'il le fasse au plutôt. Je vous prie d'aller faire un tour à ma maison le plus souvent que vous pourrez & d'assurer Vestorius [10] que je suis très-sensible à toutes ses honnêtetés.

---

2. *Saufeius.*) Chevalier Romain, ami particulier d'Atticus. *V. la 2. Rem. sur la 8. Let. du 1. Liv.*

3. *Quoique vous ayez tout ce qu'il faut pour entrer dans le Gouvernement.*] QUAMQUAM ES NATURA πολιτικός. Ces paroles ne signifient pas seulement qu'Atticus s'intéressoit aux affaires de l'Etat, elles disent quelque chose de plus, & c'est un trait de la politesse de Cicéron, qui veut faire entendre qu'il n'a tenu qu'à son ami d'avoir part au Gouvernement & aux Charges de la République, comme Atticus s'en étoit vanté lui-même, lorsqu'il ne voulut pas aller en Asie en qualité

de Lieutenant avec Q. Cicéron, son beau-frere. *Ep. 17. L. 1.*

4. *Je n'ose me plaindre de peur de passer pour ingrat.*) Cela regarde sur-tout Pompée, à qui il avoit obligation de son rappel.

5. *Je serai donc subalterne, moi qui ai pu autrefois commander en chef.*) Cicéron laisse ici échapper le véritable motif qui le retenoit dans le parti qu'on appelloit des Grands ou Gens-de-bien: c'est qu'il y primoit, surtout depuis la mort de Catulus & de Lucullus; au-lieu que dans le parti opposé, il auroit été couvert par Pompée & par César.

6. *Qu'il faut s'accommoder au tems.*) Le proverbe Grec, que Cicéron répete dans plusieurs endroits, signifie à la lettre, *qu'il faut s'accommoder aux mœurs séveres de Sparte, lorsqu'on est obligé d'y vivre. V. la 4. Rem. sur la 24 Let. du Liv. 1.*

7. *Je pardonne fort à Philoxene d'avoir mieux aimé retourner en prison, que de trahir ses sentimens.*) Denys le Tyran qui se piquoit d'être bon Poëte, & que les flatteries des Savans de sa Cour avoient fort gâté sur cet article, ayant lu un jour des vers de sa façon à Philoxene qui étoit du métier, ce Poëte lui dit un peu trop naturellement ce qu'il en pensoit, c'est-à-dire, qu'ils étoient fort mauvais. Ce Prince choqué d'une franchise à laquelle il ne s'étoit pas attendu, l'envoya sur le champ en prison. Le lendemain, à la priére de quelques-uns de ses Courtisans, il l'en fit sortir, & lui lut une seconde piéce qui ne valoit pas mieux que la prémiére. Philoxéne, pour toute réponse, dit aux Gardes de le remener où on l'avoit pris, pour faire entendre qu'il ne pouvoit se résoudre à louer de méchans vers. Tout ce que ce Poëte misantrope put prendre sur lui dans la suite, ce fut de chercher quelque réponse équivoque qui pût flatter la vanité du Prince, & sauver en même tems la vérité. Le Roi lui ayant lu des vers qu'il prétendoit être fort tendres & fort touchans, Philoxéne lui répondit d'une maniére qui vouloit dire également, & qu'ils excitoient à la pitié, & qu'ils étoient pitoyables. *Diod. Sicul. L. 15.*

8. *Je me suis dit que c'étoit bien assez d'avoir supporté avec une patience excessive toutes les mauvaises maniéres d'un hom-* me

me qui se disoit mon ami, &c.) Je n'ai pas eu peu de peine à développer ici le raisonnement de Cicéron, qui est fort embarrassé. C'est que ses raisons ne sont pas fort bonnes. Il cherche de vains prétextes pour se dispenser de loner un homme qui pouvoit seul lui disputer le prix de l'éloquence, & dont il n'avoit pas tant sujet de se plaindre qu'il le veut faire croire *. Cet Hortensius, qu'il accuse si souvent de jalousie, agissoit avec plus de franchise, & employoit volontiers pour louer Cicéron cette éloquence qui les faisoit émules †. Aussi notre Auteur lui rendit enfin justice : il écrivit sous son nom un Traité *de la Philosophie* qui est perdu, & fit son éloge à la tête du Livre *des Orateurs illustres*. * *V. la Rem. sur la 9 Let. du Liv. 3.* † *Alter tuus familiaris Hortalus quam plena manu, quam ingenue, quam ornate nostras laudes in astra sustulit. Ep. ult. L. 2.*

9. *Demandez à Lucceius la lettre dans laquelle je le prie d'écrire l'histoire de mon Consulat, je crois que vous la trouverez fort belle.*) Cette Lettre est venue jusqu'à nous, & c'est en effet une des plus belles qui se trouvent parmi celles qu'on appelle si improprement *Familieres* *. Cicéron avoit déja écrit son histoire en Grec & en Latin, en prose & en vers 2; Atticus & plusieurs autres Gens de Lettres avoient aussi travaillé pour lui dans l'une & l'autre Langue. Mais quoiqu'il eût eu le plaisir de se voir loué en tant de maniéres, il crut que rien ne pouvoit lui faire plus d'honneur que de l'être par Lucceius, qui étoit aussi honnête homme qu'habile Ecrivain 3. Il excelloit sur-tout dans l'Histoire, & il s'étoit donné tout entier à l'étude, depuis que Bibulus l'avoit emporté sur lui dans la poursuite du Consulat. * *C'est la 12. du L. 5.* 2 *Ep. 19. L. 1.* 3 *Ep. 16. L. 1. & Ep. 1. L. 2.*

10. *Vestorius.*) Banquier de Pouzolles fort ami d'Atticus, & qui avoit peut-être prêté de l'argent à Cicéron. Il en est souvent parlé dans ces Lettres.



EPISTOLA VII.

NIhil εὐκαιρότερον a *epiſtola tua, quæ me ſollicitum de Quinto noſtro, puero optimo, valde levavit. Venerat horis duabus ante Chærippus; mera monſtra nuntiarat. De Apollonio quod ſcribis, qui illi dii irati, homini Græcô, qui conturbare quidem putat ſibi licere; quod Equitibus Romanis. Nam Terentius ſuo jure. De Metello,* οὐχ ὁσίη φθιμένοισιν b. *Sed tamen multis annis civis nemo erat mortuus, qui quidem. Tibi nummi meo periculo ſint. Quid enim vereris, quemcumque heredem fecit? niſi Publium fecit? verum fecit non improbe, quamquam fuit ipſe. Quare in hoc thecam nummariam non retexeris: in aliis eris cautior.*

Mea mandata de domo curabis: prædia locabis: Milonem admonebis. Arpinatium fremitus eſt incredilis de Laterio. Quid quæris? equidem dolui ὁ δὲ οὐκ ἐμπάζετο μύθων c. *Quod ſupereſt, etiam puerum Ciceronem curabis, & amabis, ut facis.*

a Oportunius.
b Nefas mortuis, &c.
c Ipſe autem rumores haud curabat.

LETTRE VII.

VOtre Lettre eſt venue tout-à-propos pour me remettre de l'alarme que Chérippus [1] m'avoit donnée deux heures auparavant ſur la maladie de notre neveu ; à l'entendre tout étoit perdu. Quant à ce que vous me mandez d'Apollonius [2], que les Dieux puiſſent confondre ce Grec [3], qui croit pouvoir impunément, comme les Chevaliers Romains, ſe moquer de ſes créanciers [4] ! Encore pour Terentius [5], il n'y a rien à dire, c'eſt un privilege acquis à ces Meſſieurs. Quant à Metellus [6], il n'eſt point mort depuis longtems de Citoyen qui....... ; mais il faut laiſſer les morts en repos [7]. Au reſte, je vous répons de la ſomme qu'il vous devoit. Qu'avez-vous à craindre ? S'il a fait un teſtament, Clodius ſera ſans doute ſon héritier [8], & il n'y a rien en cela qui ne ſoit d'un honnête homme, quoiqu'il ne le fût guere [9]. Cette ſomme a fort l'air de ne point rentrer dans vos coffres : une autre fois vous placerez mieux votre argent.

Vous penſerez à ce qui regarde ma maiſon : il faudra louer des gens de main pour défendre mes Ouvriers, & avertir Milon de ſe tenir prêt en cas d'alarme. Nos Compatriotes murmurent fort des agrandiſſemens que fait mon frere à ſa maiſon d'Arpinum [10]. Que voulez-vous que je vous diſe ? cela ne laiſſe pas de me chagriner : pour lui, il ſe moque du qu'en dira-t-on [11]. Je n'ai rien autre choſe à vous mander. Ayez toujours bien ſoin de notre cher neveu.

REMARQUES
SUR LA VII. LETTRE.

1. *CHérippus.*] C'étoit un homme attaché à Q. Cicéron, avec qui il avoit été dans son Gouvernement d'Asie.

2. *Appollonius.*] Affranchi du jeune Crassus. *Ep. 16. L. 13. Fam.*

3. *Ce Grec.*] C'étoit alors une espéce d'injure, & l'on se vengeoit ainsi des mépris de cette nation, qui avoit été en possession si longtems de traiter toutes les autres de Barbares. Les Grecs faisoient alors à Rome une fort mauvaise figure ; & c'étoient la plupart, ou des Affranchis, ou des Savans qui venoient y chercher à vivre.

4. *Qui croit pouvoir impunément, comme les Chevaliers Romains, se moquer de ses créanciers.*) Les Fermes publiques étoient tenues par les Chevaliers, qui demandoient souvent des remises.

5. *Terentius.*) Surnommé Hispo, ami de Cicéron, qui étoit intéressé dans les Fermes de l'Asie Mineure. *Ep. 10. L. 11. & Ep. 63. L. 13.*

6. *Metellus.* (Tout ce que dit notre Auteur de ce Metellus, convient si fort à Metellus Nepos, qu'on ne peut l'entendre d'aucun autre. Ce qui fait la difficulté, c'est qu'Asconius * fait Metellus Nepos encore vivant sous le Consulat d'Appius & de Domitius Ænobarbus; & si cette Lettre est dans son rang, elle avoit été écrite deux ans auparavant, sur la fin du Consulat de Marcellinus & de Philippus. Mais rien ne nous oblige à fixer la date de cette Lettre à cette année. Manuce prétend qu'elle ne peut pas avoir été écrite plus tard, parce que Cicéron y parle de la maison qu'il faisoit bâtir à Rome ; mais il devoit prouver qu'elle fut achevée cette année même. On voit le contraire dans les Lettres 9. & 10. écrites l'année suivante, & l'on peut renvoyer la date de celle-ci jusqu'au commencement de Mai,

Mai, sous le Consulat d'Appius & d'Ænobarbus, qu'Atticus partit de Rome : ou si l'on ne veut pas la renvoyer si loin, il faut dire que la nouvelle de la mort de Metellus ne fut qu'un faux bruit, qui courut à l'occasion d'un combat où il avoit eu du dessous, sous le second Consulat de Pompée & de Crassus 2. * *In Orat. pro Scauro.* 2. *Dion. L.* 38.

7. *Il n'est point mort depuis longtems de Citoyen qui..... mais il faut laisser les morts en repos.*) Cicéron suit d'abord son ancien ressentiment, & voudroit bien dire du mal d'un homme qui lui en avoit fait plusieurs fois; mais il se ressouvient qu'ils étoient alors reconciliés. *V. Rem.* 3. *sur la* 12. *L. du* 3. *L. & Ep.* 2. *&* 5. *L.* 5. *Fam.*

Οὐχ ὁσίη φθιμένοισιν, c'est le commencement d'un vers de l'Odyssée, qui étoit dans la bouche de tout le monde.

8. *S'il a fait un testament, Clodius sera sans doute son héritier.*) Metellus Nepos étoit cousin germain de Clodius, & il ne paroit pas qu'il eût laissé d'enfans; au-lieu que Metellus Creticus dont Manuce veut entendre cet endroit, avoit un fils qui avoit été Questeur en 693, & qui fut Tribun sous le second Consulat de Pompée & de Crassus *.

* *Flor. L.* 3. *c.* 11.

9. *Il n'y a rien en cela qui ne soit d'un honnête-homme, quoiqu'il ne le fût guéres.*] Cicéron a déja oublié qu'il ne faut point dire du mal des morts. Au reste, ce qu'il dit de celui-ci est confirmé par Dion même, qui ne pense guéres comme Cicéron, & qui loue assez volontiers ceux que ce grand homme n'aimoit pas. Il rapporte * que Metellus Nepos ayant proposé une Loi très-juste & très-utile, le Sénat lui enviant la gloire de cette bonne action, voulut la faire enrégistrer sous le nom de quelqu'autre Magistrat. Tant il est vrai, ajoute cet Historien, que tout est odieux dans les méchans, jusqu'à leurs bienfaits. * *L.* 37.

10. *A sa maison d'Arpinum.*] DE LATERIO. C'étoit le nom de cette maison de campagne, où Q. Cicéron faisoit des dépenses & des agrandissemens * qui incommodoient ses voisins, & donnoient de la jalousie à tous ses compatriotes. C'est une fort mauvaise politique

tique à un homme de fortune, que de choisir son pays pour y faire le grand Seigneur.

* *Ep. 1. L. 3. ad Q. Fr.*

11. *Pour lui, il se moque du qu'en dira-t-on.*) Quintus Cicéron avoit naturellement beaucoup de hauteur,

EPISTOLA VIII.

Multa me in epistola tua delectarunt, sed nihil magis, quam patina tyrotarichi. Nam de raudusculo, quod scribis, μήπω μέγαν εἴπῃς, πρὶν τελευτήσαντ' ἴδῃς. a

Ædificati tibi in agris nihil reperio. In oppido est quiddam, de quo est dubium sit ne venale; ac proximum quidem nostris ædibus. Hoc scito, Antium Buthrotum esse Romæ, ut Corcyræ illud tuum. Nihil quietius, nihil altius, nihil amœnius. εἴη μισητὸς φίλος οἶκος b. *Postea vero quam Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus: qua quidem in re mirifica opera Dionysii & Menophili tui fuit. Nihil venustius quam illa tua pegmata: postquam sittybis libros illustrarunt valde. Et scribas ad me velim de gladiatoribus, sed ita, bene si*

a Neminem beatum dixeris, priusquam ipsum vita functum videris.

b Sit odiosa chara domus.

& ne gardoit de ménagement avec perſonne, comme on peut voir dans la premiere & dans la ſeconde Lettre que lui écrivit ſon frere pendant qu'il étoit Gouverneur.



LETTRE VIII.

J'Ai trouvé dans votre Lettre pluſieurs traits fort agréables, mais ſur-tout ce que vous dites de ma mauvaiſe chere [1]. Vous ajoutez qu'ayant par ces ſages épargnes acquité preſque toutes mes dettes [2], je vais être le plus heureux homme du monde. Avez-vous donc oublié qu'il faut attendre, pour déclarer un homme heureux, que la mort ait fixé ſa fortune [3] ?

Je ne trouve point ici autour de maiſon toute bâtie, comme vous la voulez ; il y en a une dans Antium [4] même qui vous conviendroit aſſez, & qui eſt fort près de la mienne, mais il n'eſt pas ſûr qu'elle ſoit à vendre. Vous pouvez compter que ce lieu eſt par rapport à Rome, ce que Buthrote [5] eſt par rapport à l'Iſle de Corcyre [6]. Il n'eſt point de retraite plus tranquille, d'air plus tempéré, de ſéjour plus délicieux. Ces charmes que la prévention attache au lieu de notre naiſſance, ne ſont rien auprès de ceux que la Nature a mis ici [7]. Depuis que Tyrannion a arrangé ma Bibliotheque, elle eſt comme l'ame de ma maiſon. Dionyſius & Menophilus lui ont été d'un ſecours merveilleux ; la propreté avec laquelle ils ont couvert mes Livres, & la diſpoſition des layettes que vous avez imaginées [8], font un effet très-agréable. Dites-moi quelque choſe de

si rem gerunt : non quæro , male si se gessere.

Apenas vix discesserat ; cum epistola : quid ais ? putasne fore , ut legem non ferat ? dic , oro te , clarius : vix enim mihi exaudisse videor. Verum statim fac ut sciam , si modo tibi est commodum. Ludis quidem , quoniam dies est additus , eo etiam melius hic eum diem cum Dionysio conteremus. De Trebonio prorsus tibi assentior.

De Domitio :

Σ'κῶ μὰ τὴν Δήμητρα σῦκον οὐ δὲ ἓν
Ο'ύτω ὅμοιον γέγονεν. a

Quam est ista περίστασις b *nostræ ; vel quod ab iisdem , vel quod præter opinionem , vel quod viri boni nusquam. Unum dissimile , quod huic merito. Nam de ipso casu nescio an illud melius. Quid enim hoc miserius , quam eum qui tot annos , quot habet , designatus Consul fuerit , fieri Consulem non posse ? præsertim cum aut solus , aut certe non plus , quam cum altero petat. Si vero id est , quod nescio an sit , ut non minus longas jam in codicillorum fastis futurorum Consulum paginulas habeat , quam factorum , quid illo miserius ? nisi Respublica , in qua ne speratur quidem melius quidquam.*

De

a Ficui, per Cererum, ficus nulla sic fuit similis.
b Circumstantia.

de vos Gladiateurs : cela s'entend s'ils ont été applaudis ; car si l'on n'en a pas été content, je veux l'ignorer.

Apenas ne faisoit que de partir 9 lorsque j'ai reçu votre Lettre. Que dites-vous ? qu'on ne proposera point cette Loi 10 ? Parlez un peu plus clairement, car je ne vous ai pas bien entendu. Ecrivez-moi au plutôt là-dessus, si cela ne vous incommode point. Je suis ravi que les Jeux soient prolongés d'un jour 11, je les passerai ici plus utilement & plus agréablement avec Dionysius 12. Le jugement que vous portez de Trebonius 13 me paroit fort juste.

Pour l'affaire de Domitius, elle a un parfait rapport avec la mienne, & lui ressemble dans toutes ses circonstances 14. Nous avons été trahis tous deux par les mêmes personnes, tous deux lorsqu'on s'y attendoit le moins, l'un & l'autre enfin nous n'avons trouvé qu'artifice & que déguisement dans ceux qui se donnoient pour gens-de-bien. La seule différence que j'y trouve, c'est qu'il s'est attiré cette mortification 15, qui dans le fond ne me paroit guere moins fâcheuse que ma disgrace. En effet, qu'y a-t-il de plus mortifiant pour un homme à qui le Consulat semble destiné du jour qu'il vint au monde 16, que de ne pouvoir l'obtenir quoiqu'il n'ait point de compétiteur, ou du moins qu'il n'en ait qu'un seul 17 ? mais s'il est vrai, comme on le dit, qu'il se pique de deviner juste tous ceux qui doivent être Consuls 18, & qu'il remplisse par avance de leur nom ce qui reste de vuide dans ses fastes, est-il sort au monde plus malheureux, si ce n'est celui de la République, dont les maux sont desespérés ?

Vous

De Natta ex tuis primum ſcivi litteris; oderam hominem. De poemate quod quæris; quid ſi cupiat effugere? quid? ſinas? De Fabio Luſco quod eram exorſus, homo peramans ſemper noſtri fuit, nec mi umquam odio. Satis enim acutus & permodeſtus, ac bonæ frugi. Eum, quia non videbam, abeſſe putabam. Audivi ex Gavio hoc Firmano Romæ eſſe hominem, & fuiſſe aſſiduum. Percuſſit animum, dices, tantulane cauſſa? permulta ad me detulerat non dubia de Firmanis fratribus. Quid ſit quod ſe à me removit, ſi modo removit, ignoro.

De eo quod me mones, & ut πολιτικῶς a *me geram, &* τὴν ἔσω γραμμὴν b *teneam; ita faciam. Sed opus eſt majore prudentia, quam à te, ut ſoleo, petam. Tu velim è Fabio, ſi quem habes aditum, odorere: & iſtum convivam tuum deguſtes; & ad me de his rebus, & de omnibus, quotidie ſcribas. Ubi nihil erit quod ſcribas, id ipſum ſcribito. Cura ut valeas.*

a Politicè,
b Lineam interiorem.

Vous m'avez appris le premier ce qui eſt arrivé à Natta [19]; cet homme ne m'a jamais plû. Quant au Poëme que vous me demandez [20], quoi? s'il vouloit ſe montrer, le permettriez-vous? Pour reprendre la ſuite de votre Lettre, Fabius Luſcus [21] m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié, & je n'ai jamais eu d'éloignement pour lui; ſon eſprit m'a paru aſſez délicat, ſes manieres fort modeſtes, & ſa conduite fort réglée. Comme je ne l'ai point vu depuis longtems, je croyois qu'il n'étoit plus à Rome. Mais j'ai appris par Gavius le Firmien qu'il y étoit actuellement, & qu'il y avoit toujours été. Cette nouvelle m'a fort donné à penſer. Cela n'en vaut pas la peine, me direz-vous, mais j'ai mes raiſons; je découvrois ſurement par ſon moyen pluſieurs choſes qui regardoient ces deux freres de Firmum [22]. Je ne vois pas ce qui a pu rompre notre commerce, ſi en effet il eſt rompu.

Je ſuis bien réſolu, comme vous me le conſeillez, à me conduire en homme prudent, & en bon Citoyen; à garder un juſte milieu, entre un zele inconſidéré pour la République, & un lâche dévouement pour les Puiſſances. Mais cela demande une politique plus fine que la mienne: j'aurai recours à vos conſeils, dont je me ſuis fort bien trouvé. Tâchez de faire parler Fabius, ſi vous avez quelque ami de ſa connoiſſance: ſondez auſſi cet homme avec qui vous mangez ſouvent, & écrivez-moi tous les jours ſur ces affaires, & ſur toutes celles qui ſe préſenteront. Quand il n'y aura point de nouvelles, mandez-moi toujours qu'il n'y en a point. Ayez ſoin de votre ſanté.

REMARQUES
SUR LA VIII. LETTRE.

1. *CE que vous dites de ma mauvaise chère.*) PATINA TYROTARICHI, c'étoit un mets fort grossier dont se nourrissoient les gens de la campagne, & qui étoit composé de fromage & de drogues salées, comme le porte l'étymologie. Il signifie dans plusieurs endroits de Cicéron une table frugale.

2. *Vous ajoutez qu'ayant par ces sages épargnes acquité presque toutes mes dettes.*) Je n'ai pu faire entendre en moins de paroles le sens de celles-ci, *nam de Raudusculo.* RAUDUSCULUM, c'étoit la plus vile espéce de toutes les monnoies, ainsi appellée, parce qu'elle n'étoit que de cuivre. Cicéron s'en sert ici, & dans quelques autres endroits, pour marquer de petites dettes.

3. *Qu'il faut attendre, pour déclarer un homme heureux, que la mort ait fixé sa fortune?* Le Vers Grec que Cicéron cite ici, se trouve dans Stobée sous le nom de Sophocle. C'est cette réponse si connue que Solon fit au Roi Crésus, qui prétendoit qu'on ne devoit point hésiter à le croire le plus heureux de tous les hommes. Le Sage a dit dans le même sens, *Ante mortem ne laudes hominem quemquam*, dans le Texte μὴ μακάριζε μηδένα, *ne beatum dixeris. Ecclesiastici 11. 30.*

4. *Antium.*) Ville maritime sur la mer de Toscane. Le Promontoire où elle étoit bâtie s'appelle encore *Capo d'Anzo.*

5. *Buthrote.*) Capitale d'Epire auprès de laquelle Atticus avoit sa maison de campagne.

6. *L'Ile de Corcyre.*) Maintenant Corfou.

7. *Ces charmes que la prévention attache au lieu de notre naissance, ne sont rien auprès de ceux que la Nature a mis ici.*) εἴη μιᾳητὸς φίλος οἶκος. Il fait allusion au Proverbe Grec φίλος οἶκος ἄριστος, nous disons, *Chacun vante son pays.*

8. *La propreté avec laquelle ils ont couvert mes livres, & la disposition des layettes que vous avez imaginées*] Comme

me je ne fais point des remarques critiques sur le Texte, je ne m'arrêterai point ici à examiner s'il faut lire *Syllibis* ou *Sittybis*. Tous les Commentateurs conviennent que ces deux mots signifient à peu près la même chose, c'est-à-dire, la couverture des Livres, ou des bandes de peau sur lesquelles on écrivoit les titres. *Pegmata*, c'étoient de petites séparations ou layettes, dans lesquelles on mettoit tous les Livres d'un même Auteur avec son image au dessus : on les appelloit encore *Plutei*.

9. *Apenas ne faisoit que de partir.*] La plupart des Commentateurs croient avec beaucoup de vraisemblance, que c'est ici le commencement d'une autre Lettre.

10. *Qu'on ne proposera point cette Loi.*) Il faut avouer avec le judicieux Manuce, qu'on ne sait ni de quelle Loi, ni de quel Magistrat il s'agit ici. Tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable, c'est que cela regardoit C. Caton, Tribun du Peuple fort remuant, qui étoit vendu à Pompée & à Crassus, & qui s'étoit déclaré contre Lentulus Spinther & contre Milon. *Ep. 6. l. 2. ad Q. Fr. Dion. l. 29.*

11. *Je suis ravi que les Jeux soient prolongés d'un jour.*] Le Barreau étoit fermé les jours des Jeux publics, & l'on ne proposoit nulle affaire, ni au Sénat, ni au Peuple, à moins qu'il ne s'agît de quelque crime d'Etat.

12. *Dionysius.*) Qui fut depuis Précepteur du jeune Cicéron, & dont il est souvent parlé dans ces Lettres.

13. *Le jugement que vous portez de Trebonius me paroit fort juste.*) Il avoit obtenu la Charge de Tribun pour l'année suivante, & il l'exerça selon les vues de César & de Pompée. Il fit continuer au premier le Gouvernement des Gaules pour cinq ans, & fit donner à l'autre celui d'Espagne pour le même nombre d'années. C'est ce que Cicéron & Atticus prévoyoient dès-lors.

14. *Pour l'affaire de Domitius, elle a un parfait rapport avec la mienne, & lui ressemble dans toutes ses circonstances.*) L. Domitius Ænobarbus demandoit le Consulat, & l'on ne doutoit point qu'il ne fût élu, lorsque Pompée & Crassus se mirent sur les rangs ; mais comme le tems auquel les Prétendans devoient donner leurs noms étoit passé, & qu'ils prévoyoient bien que les Consuls, & sur-tout Marcellinus, leur seroient fort contraires,

traires, ils se servirent de C. Caton pour faire différer les Elections jusqu'à l'année suivante. Ils en vinrent à bout, & furent élus au milieu des troubles causés par cet interregne * Voilà ce qui donne lieu ici aux réflexions malignes de Cicéron sur Domitius, qui d'ailleurs étoit son ami, & à qui il avoit plus d'une obligation 2.
* *Dion. l. 39. Suet. Jul. Appian. l. 2. Bell. Civ.* 2. *Ep. 10. l. 1. & Ep. 15. l. 3.*

Au reste, je croirois faire tort au Lecteur si je m'amusois ici à lui rendre raison pourquoi je n'ai pas traduit à la lettre, *Par Cérès jamais une figue ne ressembla mieux à une autre figue.* Cette comparaison étoit passée en proverbe chez les Grecs, mais elle n'auroit aucune grace dans notre Langue.

15. *Il s'est attiré cette mortification.*] Domitius étoit léger, inégal, d'un naturel violent & bizarre, & ne gardoit de ménagement avec personne. Il avoit cité César après son Consulat, pour venir rendre compte de son administration : il se vantoit alors qu'il viendroit à bout étant Consul, de ce qu'il n'avoit pu faire étant Préteur : & qu'il lui feroit ôter le Gouvernement des Gaules. Ces menaces & cet éclat à contre-tems lui firent manquer son coup. * César le prévint, & s'étant abouché à Luque avec Crassus & Pompée, il les engagea à demander le Consulat pour la seconde fois, & leur promit de soutenir leur poursuite de tout son crédit, à condition qu'ils s'employeroient de leur côté pour lui faire continuer son Gouvernement. * *Ep. 1. L. 7. & Ep. 14. L. 8. Fam. Sueton. Jul. & Ner. Plut. Cæsar. Pomp. & Caton.*

16 *A qui le Consulat semble destiné du jour qu'il vint au monde.*) Domitius étoit d'une maison très-ancienne illustrée par sept Consulats & deux Triomphes *, & il avoit obtenu toutes les autres charges d'abord qu'il avoit eu l'âge marqué par les Loix. Il paroit qu'il avoit depuis longtems beaucoup de crédit, puisque Cicéron plusieurs années auparavant fondoit sur ses sollicitations sa principale espérance dans la poursuite du 2 Consulat. * *Sueton. in Nerone.* 2 *Ep. 1. L. 1.*

17. *Quoiqu'il n'ait point de competiteur, ou du moins qu'il n'en ait qu'un seul.*) Lorsque Pompée & Crassus se mirent sur les rangs, tous les autres prétendans se désistérent

ſtérent d'une pourſuite qui ne pouvoit être qu'inutile. Domitius ſoutenu par Caton s'opiniâtra juſqu'au bout, & le jour de l'Election il ſe rendit de grand matin dans le Champ de Mars. Mais l'Eſclave qui marchoit devant lui avec une lanterne à la main, ayant été tué à ſes yeux, il fut enfin obligé de céder à la violence. *Dion. L. 39. Plut. Caton.*

18. *Mais s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il ſe pique de deviner juſte tous ceux qui doivent être Conſuls, &c.*) Cet endroit eſt extrêmement obſcur dans le Texte. Il ne le ſeroit point, ſi Domitius avoit déja demandé le Conſulat pluſieurs années de ſuite, ſans pouvoir l'obtenir. Le ſens ſeroit alors, *s'il doit paſſer encore devant lui autant de perſonnes qu'il en a déja paſſé;* mais cette année étoit la premiere où il pouvoit être Conſul. Manuce l'explique de cette maniere: *Si ceux qui paſſeront devant lui ſont en auſſi grand nombre que ceux qui ſont dans les Faſtes publics*, c'eſt-à-dire, *s'il ne doit point eſpérer d'être jamais Conſul.* Mais il ne s'agit pas ici des Faſtes publics: on voit par les mots qu'emploie Cicéron, qu'il veut parler de la liſte que faiſoient les Particuliers de ceux qui avoient été dans les Magiſtratures. De plus, Domitius avoit un parti trop puiſſant pour manquer le Conſulat, & il l'obtint dès l'année ſuivante.

19. *Natta.*) Je ne trouve point qui étoit cet homme qui portoit un nom ſi illuſtre, & qui appartenoit à une maiſon Patricienne, nommée Pinaria.

20. *Quant au Poëme que vous me demandez, quoi? s'il vouloit ſe montrer, le permettriez-vous?*) Il paroit que Cicéron ſentoit bien qu'il n'étoit pas fort bon Poëte *, puiſqu'il n'oſoit publier ſes vers ſans l'avis d'Atticus, qui peut-être n'auroit pas mal fait de les lui faire ſupprimer. Il ſeroit à ſouhaiter pour ſon honneur qu'il n'en fût rien paſſé à la poſtérité, cela lui auroit épargné des railleries †, qui nous paroiſſent maintenant d'autant mieux fondées, que nous comparons ſes vers avec ceux de ces fameux Poëtes qui vinrent quelque tems après lui. Mais du tems de Cicéron la Poëſie n'étoit pas encore parvenue à ce point de perfection où elle fut ſous l'Empire d'Auguſte. Comme les hommes jugent de tout par un goût de comparaiſon, ſes vers, quoique fort inférieurs à ſa proſe, pouvoient paroître alors aſ-

sez passables. Aussi Quintilien & Plutarque le mettent au nombre des bons Poëtes de son tems. * V. la fin de la derniere Lettre du L. 2. ad Q. Fr. Juvenal. Sat. 10.

† *O fortunatam natam me Consule Romam.*
Antoni gladios potuit contemnere, si sic
Omnia dixisset....

Le Poëme dont Cicéron parle ici, est peut-être celui qu'il fit vers ce tems-là à la louange de César *, ou plutôt celui qu'il appelle *de temporibus suis* 2, & qui contenoit l'histoire de son exil & de son rappel. * *Ep.*

EPISTOLA IX.

VULGATIS DECIMA.

Puteolis magnus est rumor Ptolemæum esse in regno. Si quid habes certius, velim scire. Ego hic pascor bibliotheca Fausti. Fortasse tu putabas, his rebus Puteolanis & Lucrinensibus. Ne ista quidem desunt. Sed mehercule à ceteris oblectationibus deseror, & voluptatibus propter Rempublicam, sic litteris sustentor & recreor; maloque in illa tua sedecula, quam habes sub imagine Aristotelis, sedere, quam in istorum sella curuli; tecumque apud te ambulare, quam cum eo, quocum video esse ambulandum. Sed de illa ambulatione fors viderit, aut si qui est qui curet Deus.

No-

15. L. 2. & Ep. 1. 8. & 9. L. 3. ad Q. Fr. [2] *Ep. 9. L. 1. Fam.*

21. *Fabius Luscus.*) C'est peut-être celui dont il parle dans la Lettre 25. du L. 9. des *Familiéres.* Mais il n'est pas fort important d'en être assuré, non plus que de savoir quel étoit ce Gavius, & ces deux freres de Firmum; ces petits détails d'affaires particuliéres ne nous intéressent point, & ne sont pas le prix de ces Lettres.

22. *Firmum.*) C'étoit un Bourg, ou une petite Ville du Picenum.

LETTRE IX.

L'an DCXCVIII. *sous le deuxiéme Consulat de Pompée & de Crassus : c'est la dixiéme dans l'Edition de Grévius.*

LE bruit court à Pouzolles [1] que Ptolémée est rétabli dans son Royaume [2] : si vous en savez quelque chose de certain, je vous prie de me le mander. Je fais ici toutes mes délices de la Bibliotheque de Faustus [3]. Vous croyez peut-être que sur une Côte si abondante : & dans le voisinage du Lac Lucrinum [4], je ne pensois qu'à faire bonne chere. Nous la faisons en effet très-bonne ; mais depuis que la République est dans un état si déplorable, les amusemens & les plaisirs de la vie n'ont plus rien de piquant pour moi, & je ne trouve de ressource que dans mes Livres. J'aime mieux être assis dans votre Bibliothéque sur ce petit banc qui est au-dessous de l'image d'Aristote, que dans leurs Chaires Curules [5]; & me promener avec vous, que de marcher avec celui que je vois bien qu'il faudra suivre [6].

Noſtram ambulationem, & Laconicum, eaque quæ Cyrea ſint velim, quod poteris, inviſas; & urgeas Philotimum ut properet; ut poſſim tibi aliquid in eo genere reſpondere. Pompeius in Cumanum Parilibus venit: miſit ad me ſtatim qui ſalutem nuntiaret. Ad eum poſtridie mane vadebam, cum hæc ſcripſi.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. *Pouzolle.*) Ville maritime auprès de Naples.

2. *Que Ptolémée eſt rétabli dans ſon Royaume.*) Ptolémée Aulétés pere de la fameuſe Cléopatre. Gabinius le rétablit malgré la défenſe des Vers Sibyllins, qui avoit été confirmée par le Sénat. Cicéron s'intéreſſoit fort à cette affaire, parce qu'il avoit travaillé longtems pour faire donner cette commiſſion à Lentulus ſon bienfaiteur. Ce trait d'Hiſtoire eſt ſi connu, & il ſe trouve dans tant d'endroits, qu'il eſt inutile d'en rapporter ici le détail. Ceux qui le voudront ſavoir, n'ont qu'à lire le premier Livre des Lettres Familieres. Dion. Liv. 39. Plutarque dans les Vies de Caton & de Pompée.

3. *Je fais ici mes délices de la Bibliothéque de Fauſtus.*) Fils du Dictateur Sylla. Ce ſurnom avoit été donné à ſon pere, à cauſe de ſes proſpérités continuelles contre ſes ennemis, & contre ceux de la République. La Bibliothéque dont Cicéron faiſoit tant de cas, étoit compoſée de Livres qu'il avoit apportés d'Athénes, lorſqu'il

Mais remettons-nous-en au Sort, ou aux Dieux, si en effet il en est un qui se mêle des choses d'ici-bas 7.

Je vous prie d'aller, le plus souvent que vous pourrez, voir travailler à la galerie, à l'étuve 8, & aux autres ouvrages dont l'Architecte Cyrus a donné le dessein. Faites ensorte que Philotime presse les ouvriers, afin que je puisse à mon tour vous recevoir chez moi. Pompée est arrivé à sa maison de Cumes hier vingt-unieme d'Avril 9, & il m'a envoyé aussi-tôt faire ses complimens. Je vais aujourd'hui le voir, & j'ai écrit cette Lettre de grand matin avant que de partir.

---

eut pris cette Ville célébre, la source des Sciences & des Arts.

4. *Que sur une Côte si abondante, & dans le voisinage du Lac Lucrinum, je ne pensois qu'à faire bonne chére.*) La Côte de Pouzolles & le Lac Lucrinum étoient renommés pour leurs poissons, & pour leurs huitres excellentes. Ce Lac n'est plus maintenant qu'un Marais boueux & plein de roseaux. *Lago di Licola.*

5. *Chaires Curules.* C'étoient des fauteuils d'une forme particuliere, & ornés d'ivoire, qui étoient réservés aux grands Magistrats, comme aux Consuls, aux Préteurs, & aux grands Ediles qu'on appelloit par cette raison Ediles Curules, pour les distinguer des Ediles du Peuple.

6. *Que de marcher avec celui que je vois bien qu'il faudra suivre.*] Les paroles du texte ont un double sens, & font allusion à la visite que Cicéron devoit aller rendre à Pompée dans sa maison de campagne.

7. *Remettons-nous-en au Sort, ou aux Dieux, si en effet il en est un qui se mêle des choses d'ici bas.*) Il ne faut pas croire sur ces paroles, que Cicéron doutât de l'existence d'un Dieu: quoiqu'il fût de la Secte des Académiciens, il ne paroit pas qu'il eût poussé si loin le Pironisme. Elles ne signifient ici autre chose, sinon qu'il

n'étoit pas alors content de la Providence. C'est l'ordinaire des hommes de la révoquer en doute, lorsqu'elle ne les sert pas à leur gré. L'amour-propre leur fait entendre qu'ils ne pourroient être malheureux, s'il y avoit un Dieu juste & souverain dispensateur des biens. Ils regardent comme inutile par rapport à tout l'Univers, ce qui ne leur paroit d'aucun usage par rapport à eux. Mais leurs doutes ne durent pas plus longtems que leurs traverses : si les affaires tournent à leur gré, ils retrouvent dans les événemens les plus équivoques, cette même Providence qu'ils n'appercevoient pas auparavant dans les effets les plus marqués. En un mot la plupart

EPISTOLA X.

VULGATIS IX.

Sane velim scire num censum impediant Tribuni diebus vitiandis ; (est enim hic rumor) totaque de Censura quid agant, quid cogitent. Nos hic cum Pompeio fuimus. Multa mecum de Republica, sane sibi displicens, ut loquebatur : (sic est enim in hoc homine dicendum) Syriam spernens, Hispaniam jactans : hic quoque, ut loquebatur ; & opinor, usquequaque de hoc cum dicemus, si hoc quasi καὶ τόδε φωκυλίδου a : *tibi etiam gratias agebat, quod signa componenda suscepisses : in nos vero suavissime hercule effusus. Venit etiam ad me in Cumanum à se. Nihil minus velle mihi visus est*

a Et hoc Phocylidis.

des hommes jugent de tout par sentiment, & par rapport à eux, lorsqu'ils rencontrent bien, c'est par hazard.

8. *Etuve.*) *Laconicum*, ainsi nommée, parce que les Lacédémoniens en étoient les inventeurs, & s'en servoient ordinairement. *Perault Rem. sur le C. 10. du 5. L. de Vitruve.*

9. *Le vingt-uniéme d'Avril.*) *Parilibus.* Nous avons déja dit ce que c'étoit que cette Fête *. Cette date prouve clairement que la Lettre qui commence par *Sane velim scire*, est écrite après celle-ci, puisqu'elle est du 27. d'Avril, & qu'alors Cicéron avoit vu Pompée. * *V. la Rem. 2. sur la 8. l. du L. 2.*

LETTRE X.

Même année DCXCVIII.

JE voudrois bien savoir s'il est vrai que les Tribuns observent tous les jours les Auspices pour empêcher le dénombrement du Peuple [1], & quelles sont en général leurs démarches & leurs vues par rapport aux Censeurs. J'ai passé quelques jours avec Pompée, & nous avons eu plusieurs conférences sur les affaires de la République. J'ai remarqué dans tous ses discours un air de dégoût [2]; le Gouvernement de Syrie n'est pas à sa bienséance; celui d'Espagne ne le tente que médiocrement [3], du moins à ce qu'il dit; cette restriction est nécessaire lorsqu'on est sur le chapitre du personnage [4]. Le même Pompée, à ce que je crois & à ce qu'il dit (voilà la formule dont il faut nous servir en parlant de lui, comme Phocylide en avoit une pour faire reconnoitre ses vers [5]) Pompée, dis je, vous est fort obligé de ce que vous avez bien voulu prendre

est, quam Messalam Consulatum petere : de quo ipso, si quid scis, velim scire.

Quod Lucceio scribis te nostram gloriam commendaturum, & ædificium nostrum quod crebro invisis, gratum. Quintus frater ad me scripsit, se, quoniam Ciceronem suavissimum secum haberet, ad te Nonis Maii venturum. Ego me de Cumano movi ante diem v. *Kal. Maii. Eo die Neapoli apud Lætum, ante diem* IV. *Kal. Maii iens in Pompeianum, bene mane hæc scripsi.*

REMARQUES

SUR LA X. LETTRE.

1. *S'Il est vrai que les Tribuns observent tous les jours les Auspices pour empêcher le dénombrement du Peuple.*) Il devoit, selon les Loix, se faire tous les cinq ans. Les Censeurs enrégistroient le nom de chaque Citoyen, son âge, le nombre de ses enfans, la qualité de ses biens. Ils réformoient les mœurs, en retranchant de l'Ordre des Sénateurs & des Chevaliers, ceux dont le déréglement deshonoroit ces deux illustres corps. C'étoit la seule digue qui pût arrêter le débordement, qui se répandoit de plus en plus. Mais il importoit à ceux qui aspiroient à la domination, que ce mal allât toujours en augmentant; & les Tribuns, qui étoient presque tous des créatures de César, le servoient selon ses vues. *V. la Rem. 10. sur la 2. lettre de ce livre.*

2. *J'ai*

la peine de faire placer ses Statues 6. Il m'a fait aussi de fort grandes caresses, & m'est venu voir à ma maison de Cumes 7. Il m'a paru qu'il seroit fort fâché que Messala fût, comme on le dit, du nombre des Prétendans au Consulat 8 : si vous savez ce qui en est, je vous prie de me le mander.

Quant à ce que vous me marquez, que vous recommanderez à Lucceius les intérêts de ma gloire, & que vous allez souvent voir travailler à ma maison, je vous suis bien obligé de votre zele & de votre assiduité. Mon frere m'écrit que maintenant qu'il a auprès de lui notre cher neveu, il compte d'arriver à Rome le septieme de Mai. Je partis de Cumes hier vingt-sixieme d'Avril. J'ai couché à Naples chez Letus, & j'ai écrit cette Lettre de grand matin en allant à ma maison de Pompeii 9.

---

2. *J'ai remarqué dans tous ses discours un air de dégoût.*) Ce faux air étoit ordinaire à Pompée, & Celius lui donne le même caractére dans une de ses Lettres. Le grand Pompée, dit-il, est devenu si difficile & si délicat, que tout lui paroit fade & insipide. *Stomacho scilicet Pompeius Magnus ita languenti ut vix id quod sibi placeat reperiat. Ep. 13. lib. 8. Fam.*

3. *Le Gouvernement de Syrie n'est pas à sa bienséance, celui d'Espagne ne le tente que médiocrement.*) Trebonius devoit proposer une Loi qui donnoit pour cinq ans le Gouvernement de Syrie à Crassus, & celui d'Espagne à Pompée. L'on vit par ce que ce dernier obtint, ce qu'il souhaitoit.

4. *Du moins à ce qu'il dit ; cette restriction est nécessaire lorsqu'on est sur le chapitre du personnage.*) Cicéron a déja dépeint en plusieurs endroits Pompée comme un homme peu sûr, & dont les dehors étoient ordinairement affectés. Celius nous apprend de plus, qu'il faisoit fort le fin, mais qu'il ne l'étoit point du tout ; que tous ses

détours les plus étudiés ne donnoient le change à personne, & qu'on découvroit aisément ce qu'il vouloit le mieux cacher. *Solet enim aliud sentire & loqui, neque tantum valere ingenio ut non appareat quid cupiat. Ep. 1. L. 8. Fam.*

5. *Voilà la formule dont il faut nous servir en parlant de lui, comme Phocylide en avoit une pour faire reconnoitre ses vers.*) Phocylide avoit traité en vers des sujets moraux, & commençoit ordinairement par ces mots *καὶ τόδε Φωκυλίδου*, comme il paroit par des citations qu'on en trouve dans Stobée & dans Dion Chrysostôme.

6. *Pompée, dis-je, vous est fort obligé de ce que vous avez bien voulu prendre la peine de faire placer ses Statues.*) Dans son Amphithéatre, où l'on célébra cette année, pour la premiere fois, des jeux qui répondirent à la beauté de cet édifice.

EPISTOLA XI.

DElectarunt me epistolæ tuæ, quas accepi uno tempore duas ante diem II. *Kalend. perge reliqua. Gestio scire ista omnia. Etiam illud, cujusmodi sit, velim perspicias: potes à Demetrio: dixit Pompeius, Crassum à se in Albano exspectari ante diem* IV. *Kal. is cum venisset, Romam esse statim venturos, ut rationes cum Publicanis putarent. Quæsivi, gladiatoribusne? respondit, ante quam inducerentur. Id cujusmodi sit, aut nunc, si scias, aut cum is Romam venerit, ad me mittas velim.*

Nos

7. *Cumes.*) Ville maritime entre Formies & Pouzolles, fameuse par une des Sibylles à qui elle a donné son nom.

8. *Il m'a paru qu'il seroit fort fâché que Messala fût, comme on le dit, du nombre des Prétendans au Consulat.*) Il commençoit à briguer cette année, & devoit demander l'année suivante. Cicéron & Atticus s'intéressoient pour lui, & Pompée lui étoit contraire, parce qu'il soutenoit Scaurus son compétiteur. Comme ils étoient tous deux Patriciens, il faloit que l'un ou l'autre fût exclus. *Ep. 15. 16. & 17. h. l. Ep. 3. L. 1. Q. Fr.*

9. *Pompeii.*] Dans l'extrémité de la Campanie du côté de l'Orient, auprès du Mont Vésuve. Cette Ville fut consumée par le même incendie où périt Pline le Naturaliste.

LETTRE XI.

Même année MCXCVIII. *& toujours de quelqu'une de ses maisons de campagne à Rome.*

J'Ai reçu le dernier du mois passé deux de vos Lettres, où j'ai trouvé des nouvelles fort curieuses: écrivez-moi la suite de cette affaire, j'ai fort envie d'en apprendre toutes les particularités. Je voudrois bien encore être éclairci d'une chose que vous pourrez savoir par Demetrius [1]; voici ce que c'est. Pompée m'a dit qu'il avoit donné rendez-vous à Crassus dans sa maison d'Albe pour le vingt-neuvieme de ce mois, & que de-là ils iroient ensemble à Rome, faire rendre compte à ceux qui tiennent les Fermes de la République [2]. Je lui ai demandé s'il donneroit

Nos hic voramus litteras cum homine mirifico (ita mehercule ſentio) Dionyſio , qui te omneſque vos ſalutat. οὐδὲν γλυκύτερον ἢ πάντ' εἰδέναι a. *Quare ut homini curioſo ita perſcribe ad me , quid primus dies , quid ſecundus , quid Cenſores , quid Appius , quid illa populi Apuleia. Denique etiam quid à te fiat , ad me velim ſcribas. Non enim (ut vere loquamur) tam rebus novis , quam tuis litteris delector. Ego mecum , præter Dionyſium , duxi neminem : nec metuo tamen ne mihi ſermo deſit. Abs te opere delector. Tu Lucceio noſtrum librum dabis. Demetrii Magnetis tibi mitto ; ſtatim ut ſit , qui à te mihi epiſtolam referat.*

a Nihil ſuavius quam ſcire omnia.

REMARQUES
SUR LA XI. LETTRE.

1. D*Emetrius.*) Le fameux Affranchi de Pompée, qui avoit gagné tant de bien pendant la guerre de Mithridate, qu'il fit bâtir à ſes dépens ce ſuperbe Amphithéatre qui porte le nom de ſon Maitre. Il fit faire auſſi hors de Rome des Jardins magnifiques, & laiſſa encore en mourant quatre mille Talens, c'eſt-à-dire, plus de ſix millions de notre monnoie. *Dion. L. 39. Plut. in Pomp. & Cat. Plin. L. 35.*

2. *Faire*

la liberté à ses Gladiateurs 3. Il m'a répondu qu'ils seroient tous affranchis avant que de combattre. Si vous pouvez savoir, ou dès maintenant, ou lorsqu'il sera de retour à Rome, ce qui en est, je vous prie de me le mander.

Je suis ici enfoncé dans les Livres avec Dionysius, qui est en vérité un homme merveilleux. Il n'est rien de si agréable, que de pouvoir contenter sa curiosité; & la mienne, comme vous savez, n'est pas petite. Mandez-moi donc fort en détail ce qui se sera passé le premier & le second jour du mois, ce que les Censeurs ont obtenu, comment va la brigue d'Appius 4, & ce que fait son frere, cette Furie de l'Etat, ce nouvel Apuleius 5. Parlez-moi aussi de vous-même; car je puis vous assurer sans compliment, que ce qui vous regarde m'intéresse beaucoup plus que les nouvelles. Je n'ai mené avec moi que Dionysius, je n'appréhende pas néanmoins que notre conversation languisse: nous parlerons souvent de vous, & rien ne me peut faire plus de plaisir 6. Donnez, je vous prie, mes Mémoires à Lucceius. Je vous envoie le Traité de Demetrius Magnès 7. Faites-moi réponse par le Porteur.

---

2. *Faire rendre compte à ceux qui tiennent les Fermes de la République.*) Les Censeurs affermoient les Domaines de la République, mais c'étoit aux Consuls que les Fermiers rendoient compte. Cicéron s'intéressoit à cette affaire, parce que les Fermes étoient tenues par les Chevaliers Romains, & qu'il prenoit beaucoup de part à tout ce qui regardoit ce Corps.

3. *S'il donneroit la liberté à ses Gladiateurs.*) GLADIATORIBUS NE, RESPONDIT ANTEQUAM INDUCERENTUR, sic de Antiphonte Ep. 16. *Is erat ante manumissus, quam productus.* Apparemment que quelque ami de Cicéron,

& peut-être Atticus lui-même *, vouloit acheter ces Gladiateurs, qui devoient combattre dans les Jeux que Pompée préparoit. * *V. la Rem. 5. sur la 4. lettre de ce Livre.*

4. *Comment va la brigue d'Appius.*) Il demandoit le Consulat pour l'année suivante.

5. *Cette Furie de l'Etat, ce nouvel Apuleius.*) On reconnoit à ces traits Clodius. Apuleius étoit un Tribun séditieux du tems de Marius, qui avoit fait exiler Metellus Numidicus *. Cicéron appelle ici Clodius *Apuleia*, à cause de sa mollesse & de ses débauches, comme il appelle dans un autre endroit le jeune Curion *Filiola Curionis* †. Clodius s'étoit racommodé depuis peu avec Pompée, & l'avoit servi pendant les derniers troubles. 2. Il demandoit pour récompense d'être envoyé en Ambassade chez les Bysantins ; ou chez Brogitarus 3. Ce dernier lui étoit redevable de la qualité de Roi, & il avoit fait rappeller par l'autorité du Peuple Romain ceux qui avoient été bannis de Bysance 4. Ainsi une pareille commission, qui étoit par elle-même fort lucrative, lui convenoit d'une maniere particuliere.

* *Appian. L. 1. Bel. Civ.* † *Ep. 14. L. 1.* 2. *Dion. L. 39.* 3. *Ep. 9. L. 2. Q. Fr.* 4. *Pro Domo de Arusp. Resp.*

6. *Je n'ai mené avec moi que Dionysius, je n'appréhende pas néanmoins que notre conversation languisse. Nous parle-*

EPISTOLA XII.

EGnatius Romæ est. Sed ego cum eo de re Halimeti vehementer Antii egi, graviter se acturum cum Aquilio confirmavit. Videbis ergo hominem, si voles. Macroni vix videor præsto esse. Idibus enim auctionem Larini video, & biduum præterea. Id tu, quoniam Macronem tanti facis, ignoscas mi velim. Sed, si me

rons souvent de vous, & rien ne peut me faire plus de plaisir.) NE SERMO MIHI DESIT ABS TE, OPERE DELECTOR. Cet *abs te* fait toute la difficulté de cet endroit. Quelques Commentateurs ont cru que c'étoit le plus court de le retrancher. Mais comme il se trouve dans tous les bons MS. j'ai tâché de lui donner un sens raisonnable, & qui a beaucoup de rapport avec un autre endroit *, où Cicéron parle du même Dionysius. On pourroit encore joindre *abs te* avec *opere delector*, & traduire, *Après vous il n'y a personne avec qui je me plaise davantage.* Cette interprétation est autorisée par un grand nombre d'exemples; & sans sortir de ces Lettres, dans la premiere de ce Livre, *ab iis*, I. E. *præter eos*; & dans la 9. du 3. Livre, *à Pompeio*, I. E. *Post Pompeium.* Les plus habiles Commentateurs font dire ici à Cicéron, que *quoiqu'il n'ait mené avec lui que Dionysius, il espere qu'Atticus ne laissera pas de lui écrire.* Mais quelle opposition y a-t-il entre ces deux choses? jamais un *quoique* n'eût été plus mal placé. * *Ep. 9. L. 5.*

7. *Le Traité de Demetrius Magnès.*] C'étoit un Traité sur l'union entre les Citoyens *, que cet Auteur envoyoit à Atticus. On cite encore de lui un Traité, ou une espéce de Bibliothéque de tous les Ecrivains qui avoient porté le même nom. * *Ep. 11. L. 8.*

LETTRE XII.

J'Ai vu Egnatius [1] à Antium, & je lui ai parlé fortement pour Halimetus; il m'a promis de s'employer de la bonne maniere auprès d'Aquilius [2]. Comme il est de retour à Rome, vous pouvez lui en parler vous-même, si vous le jugez à propos. Il n'y a pas d'apparence que je puisse faire pour Macron ce que vous me demandez; car nous avons à Larinum [3], le 15 de ce mois, une vente qui durera jusqu'au 17. Je suis bien sa-

me diligis, postridie Kalend. cœna apud me cum Pilia. Prorsus id facies. Kalend. cogito in hortis Crassipedis, quasi in diversorio, cœnare. Facio fraudem S. C. inde domum cœnatus, ut sim mane præsto Miloni. Ibi te igitur videbo, & promonebo. Domus te nostra tota salutat.

REMARQUES
SUR LA XII. LETTRE.

1. *EGnatius.*) Chevalier Romain ami particulier de Cicéron. *Ep. 44. 45. & 73. L. 13. Fam.*

2. *Aquilius.*] P. Aquilius Gallus qui étoit Tribun cette année, où C. Aquilius Gallus célébre Jurifcon-

EPISTOLA XIII.

NOs in Tusculanum venisse A. D. XVII. *Kalend. Decemb. video te scire. Ibi Dionysius nobis præsto fuit. Romæ A. D.* XIIX. *Kal. volumus esse : quid dico, volumus ? immo vero cogimur. Milonis nuptiæ ; comitiorum non nulla opinio est. Ego, ut sit rata, abfuisse me in altercationibus, quas in Senatu factas audio, fero non moleste. Nam aut defendissem, quod*

fâché de ne pouvoir ſervir un homme pour qui vous paroiſſez avoir tant de conſidération. Mais ne me refuſez pas pour cela de venir ſouper chez moi avec Pilia le deuxieme du mois prochain. J'arriverai le premier du mois; mais pour m'exempter d'aller au Sénat [4], je m'arrêterai dans les jardins de mon gendre, & j'entrerai dans la Ville après ſouper, afin de me trouver le lendemain matin chez Milon. Je vous y verrai, & je vous ferai ſouvenir que je vous attens le ſoir chez moi. Toute ma famille vous ſalue.

ſulte qui avoit été Préteur ſous le Conſulat de Cicéron.

3. *Larinum.*) Aujourd'hui *Larina* dans la Pouille.

4. *J'arriverai le premier du mois ; mais afin de m'exempter d'aller au Sénat, je m'arrêterai dans les jardins de mon gendre.*) On aſſembloit le Sénat le premier de chaque mois; & tous les Sénateurs qui étoient dans la Ville, étoient obligés de s'y trouver ſous peine d'amende.

LETTRE XIII.

Même année DCXCVIII.

VOus ſaviez déja, à ce que je vois, que je ſuis arrivé à Tuſculum le quatorzieme de Novembre. Dionyſius eſt venu m'y trouver. Je me propoſe, ou plutôt je ne puis me diſpenſer d'être à Rome le quinzieme du mois prochain: les nôces de Milon [1] ſont fixées pour ce temslà, & peut-être que l'Election des Conſuls n'ira pas plus loin [2]. Je ſuis ravi d'avoir été abſent pen-

quod non placeret ; aut defuiſſem cui non oporteret. Sed mehercule velim res iſtas , & præſentem ſtatum Reip. & quo animo Conſules ferant hunc σκυλμὸν a , *reſcribas ad me, quantum poteſt. Valde ſum* ὀξύπεινος b : & , *ſi quæris , omnia mihi ſunt ſuſpecta.*

Craſſum quidem noſtrum minore dignitate aiunt profectum paludatum , quam olim æqualem ejus L. Paullum , iterum Conſulem. O hominem nequam ! De libris oratoriis factum eſt à me diligenter. Diu multumque in manibus fuerunt ; deſcribas licet. Illud etiam te rogo , τὴν παροῦσαν κατάστασιν τυπωδῶς c *ne iſtuc hoſpes veniam.*

a Tumultum.
b Famelicus.
c Præſentem rerum ſtatum graphice.

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. *LES nôces de Milon.*) Il épouſa la fille du Dictateur Sylla. *Ep. 8. L. 5.*

2. *Peut-être que l'Election des Conſuls n'ira pas plus loin.*) Les Aſſemblées pour cette élection ; qui ſe tenoient ordinairement au mois de Juillet, ne l'avoient point été à la fin de Novembre. Les troubles qui les avoient fait différer, durerent tout le reſte de l'année, &

pendant toutes les contestations qui sont arrivées dans le Sénat [3]; car ou je me serois rendu odieux en appuyant les propositions de Pompée, ou j'aurois manqué à ce que je lui dois en les condamnant. Je vous prie de m'écrire, avec toute l'exactitude possible, le détail de cette affaire, & de toutes celles qui regardent la République: & de me marquer sur-tout quelle a été la contenance des Consuls, lorsqu'ils se sont vus mener si rudement. J'attens ces nouvelles avec impatience, & je vous avoue que j'en crains fort les suites.

Au reste, on dit que Crassus notre ami [4] n'a pas reçu, en partant pour l'Armée [5], tout-à-fait tant d'honneur qu'en reçut autrefois Paul Emile [6], quoiqu'il soit à peu près de même âge [7], & qu'il ait été comme lui deux fois Consul. L'indigne personnage [8]! J'ai fort travaillé mes Livres de l'Orateur, & je les ai revus avec soin; vous pouvez les faire copier. Je vous prie encore une fois de m'envoyer un plan exact de l'état présent des affaires; afin que je ne sois pas entiérement neuf en arrivant à Rome.

& il y eut interregne, pendant lequel Appius & Domitius furent élus.

3. *Je suis ravi d'avoir été absent pendant toutes les contestations qui sont arrivées dans le Sénat.*) Il s'agissoit de faire continuer à César pour cinq nouvelles années le Gouvernement des Gaules. Pompée & Crassus après avoir obtenu, en partie par son crédit, les Gouvernemens d'Espagne & de Syrie, travaillerent, comme ils s'y étoient engagés, à lui faire accorder ce qu'il demandoit, & en vinrent à bout malgré les oppositions des gens du bon parti.

4. *On dit que notre ami Crassus.*] Crassus avoit demandé le Gouvernement de Syrie, afin d'avoir occasion

fion de faire la guerre aux Parthes, chez qui il espéroit trouver des richesses immenses : l'avarice avoit toujours été sa passion dominante, & l'animoit bien plus que la gloire. Lorsqu'il alla avant son départ offrir des sacrifices au Capitole, Ateius Tribun du Peuple prononça sur lui des imprécations, lui dénonça de mauvais présages, & voulut même employer la force pour l'arrêter; mais il s'échappa au milieu du trouble, & sortit de la Ville sur le soir. Je ne voudrois pas assurer avec la plupart des Historiens *, que la formule que prononça le Tribun, eut par elle-même une force insurmontable & un effet infaillible. Crassus auroit bien fait cependant d'y avoir quelque égard, & de ne point partir qu'il n'eût appaisé les Dieux, ou pour mieux dire, rassuré les esprits. On ne sauroit trop ménager sur un sujet si délicat la foiblesse du Vulgaire, & c'est ce que les grands hommes les moins superstitieux ont toujours observé avec beaucoup de soin. La terreur qui s'étoit répandue parmi les soldats de Crassus les suivit jusqu'en Syrie; les mauvais présages augmenterent de plus en plus; ils en trouverent de très-fâcheux & de très-clairs dans les actions & dans les paroles de leur Général les plus indifférentes. Le découragement se mit parmi les troupes : & par-là les malédictions du Tribun devinrent, en quelque sorte, une cause réelle & physique de la défaite de Crassus. * *Plut. Crass. Dion. L. 39. Apian. Parth. Dionys. Halicarn. L. 2.*

5. *En partant pour l'Armée*) *Paludatum.* Le *Paludamentum* étoit l'habit militaire que les Gouverneurs de Provinces prenoient en partant de Rome, lorsqu'ils avoient reçu la qualité de Général d'Armée. Crassus n'avoit eu ni ordre, ni permission expresse de faire la guerre aux Parthes. Mais le Peuple lui avoit donné, aussi-bien qu'à Pompée, un pouvoir général de déclarer la guerre, ou de faire la paix avec les peuples voisins de leurs Provinces, selon qu'ils le jugeroient à propos pour la gloire & les intérêts de la République.

6. *N'a pas reçu tout-à-fait tant d'honneur que Paul Emile.*) Ce grand homme ayant été choisi pendant son second Consulat pour commander en Macédoine contre le Roi Persée, partit de Rome au milieu des acclamations du Peu-

Peuple, qui lui promettoit un heureux succès, & prioit les Dieux de seconder sa valeur.

7. *Quoiqu'il soit à peu près de même âge.*) Crassus avoit alors soixante ans, & en paroissoit encore davantage, ce qui donna lieu à une repartie fort juste & pleine de sens que lui fit le Roi Déjotarus. Crassus ayant passé chez ce Prince, qui étoit dans un âge assez avancé, le trouva occupé à faire bâtir une Ville, & lui dit là-dessus qu'il s'y prenoit un peu tard. Le Roi lui répondit froidement. „ Il me semble que vous ne vous y „ prenez pas de fort bonne heure pour subjuguer une „ nation aussi puissante & aussi belliqueuse que celle „ des Parthes.

8. *L'indigne personnage!*] En lisant cet endroit, on ne devineroit jamais que Cicéron fût alors réconcilié avec Crassus. Cependant cette réconciliation s'étoit faite d'une maniere assez solemnelle *; apparemment par l'entremise du jeune Crassus, qui avoit toujours été le grand partisan de Cicéron 2. Mais quoiqu'il donne ici quelque chose à son ancienne animosité, il ne laissa pas de le servir avec autant de zéle 3, que si leur liaison avoit été fondée sur une estime & sur une amitié réciproque. Il voyoit bien que Crassus ne l'avoit recherchée que par des vues d'intérêt & de politique, afin de n'avoir pas à dos, pendant une longue absence, un homme comme Cicéron, à qui son éloquence donnoit beaucoup d'autorité dans le Sénat

* *Ep. 9. L. 1. Fam.* 2. *Ep. 9. L. 2. ad Q. Fr. Dion. L. 38.* 3. *Ep. 8. L. 5. Fam.*



EPISTOLA XIV.

VEstorius noster me per litteras fecit certiorem, te Roma A. D. VI. *Id. Mai. putare profectum esse tardius quam dixerat, quod minus valuisses. Si jam melius vales, vehementer gaudeo. Velim domum ad te scribas, ut mihi tui libri pateant, non secus ac si ipse adesses, cum ceteri, tum Varronis. Est enim mihi utendum quibusdam rebus ex iis libris ad eos, quos in manibus habeo: quos, ut spero, tibi valde probabo.*

Tu velim, si quid forte novi habes, maxime à Quinto fratre, deinde à C. Cæsare, & si quid forte de comitiis, de Repub. (soles enim tu hæc festine odorari) scribas ad me. Si nil habebis, tamen scribas aliquid. Numquam enim mihi tua epistola aut intempestiva, aut loquax visa est. Maxime autem rogo, rebus tuis, totoque itinere ex sententia confecto, nos quamprimum revisas. Dionysium jube salvere. Cura valeas

LETTRE XIV.

L'an DCXCIX. *sous le Consulat d'Appius & de Domitius Ænobarbus.*

VEstorius notre ami commun m'a mandé que vous n'étiez pas parti de Rome le jour qu'il m'avoit dit, que vous aviez eu une légere indisposition qui avoit retardé votre voyage jusqu'au dixieme de Mai. Si votre santé est maintenant rétablie, j'en ai beaucoup de joie. Je vous prie d'écrire chez vous qu'on me laisse maître de votre Bibliotheque pendant votre absence. J'ai besoin particuliérement des Livres de Varron [1], dont je veux tirer quelques matériaux pour ceux auxquels je travaille, qui, à ce que j'espere, seront fort de votre goût.

Si vous avez des nouvelles de César, & surtout de mon frere [2], je vous prie de m'en faire part. Marquez moi aussi ce que vous pensez des Elections, & en général de ce qui regarde le Gouvernement : vos lumieres vont là-dessus plus loin que celles des autres, & vous pénetrez mieux que personne dans l'avenir. Mais quand vous n'auriez rien à m'apprendre, ne laissez pas de m'écrire. Je n'ai jamais rien trouvé d'inutile dans vos Lettres, & je ne saurois en recevoir trop souvent. Je vous souhaite un bon voyage, & je vous recommande, sur toutes choses, de venir nous rejoindre sitôt que vos affaires seront terminées. Mes complimens à Dionysius. Ayez soin de votre santé.

REMARQUES SUR LA XIV. LETTRE.

1. *J'Ai besoin particulierement des Livres de Varron, dont je veux tirer quelques matériaux pour ceux auxquels je travaille.*] C'étoient des Livres de la République, dont il avoit alors dressé le plan. Varron étoit l'homme de son siécle qui avoit le plus de lecture, & qui savoit le mieux l'Histoire & les Antiquités Romaines. Il avoit fait sur cette matiere plusieurs excellens Traités † très-utiles pour Cicéron, qui n'avoit pas à beaucoup près tant d'érudition que lui, mais qui savoit parfaitement mettre en œuvre celle qu'il empruntoit des autres. † Academ. Quæst. L. 1. *Tu ætatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu*



EPISTOLA XV.

DE Eutychide gratum, qui vetere prænomine, novo nomine Titus Cæcilius; ut est ex me & ex te junctus Dionysius, M. Pomponius. Valde mehercule mihi gratum, si Eutychides tuam erga me benevolentiam cognoscet, & suam illam in meo dolore συμπαθείαν a *neque tum mihi obscuram, neque post ingratam fuisse. Iter*

a Commiserationem.

domesticam, tu bellicam disciplinam, tu sedem regionum, locorum, tu omnium divinarum humanarumque rerum nomina, genera, causas aperuisti. Voilà en peu de mots, & d'une maniere fort élégante, une idée générale de tous les Ouvrages de ce savant homme. Il ne nous reste de lui que les six derniers Livres, de neuf qu'il avoit faits sur la Langue Latine adressés à Cicéron, & un Traité sur l'Œconomie de la Campagne.

2. *Si vous avez des nouvelles de César, & sur-tout de mon frere.*) Quintus Cicéron étoit alors Lieutenant de César dans les Gaules, & son frere souhaitoit fort d'apprendre comment il se conduisoit dans ce nouvel emploi. Il y réussit très-bien *, & fit mieux voir ce qu'il valloit en servant sous César, qu'il n'avoit fait pendant qu'il avoit été Gouverneur d'Asie. C'est qu'il avoit plus de valeur que de prudence : il étoit de ces gens qui veulent être conduits, & qui ne portent qu'à un certain point; ils sont très-forts en second, mais ils ne doivent jamais primer. *. *Cæs. de Bell. Gal. Lib. 5.*

LETTRE XV.

Même année DCXCIX. *au mois de Juillet, de Rome en Grece.*

JE vous suis fort obligé d'avoir affranchi Eutychide, à qui vous avez fait de votre ancien nom propre & de votre nouveau nom de famille, celui de T. Cecilius [1], de même que de nos deux noms nous avons fait pour Dionysius, celui de Marcus Pomponius. Je serai bien-aise qu'Eutychide sache que c'est à ma considération que vous lui avez accordé cette grace, que je n'ai pas ignoré combien il avoit pris de part à mes malheurs, & que j'ai toujours pensé depuis à lui faire plaisir.

Iter Aſiaticum tuum puto tibi ſuſcipiendum fuiſſe. Numquam enim tu ſine juſtiſſima cauſſa tam longe à tuis & hominibus, & rebus cariſſimis abeſſe voluiſſes. Sed humanitatem tuam, amoremque in tuos, reditus celeritas declarabit. Sed vereor, ne lepore te ſuo detineat diutius rhetor Clodius, & homo pereruditus, ut aiunt, & nunc quidem deditus Græcis litteris Pituanius. Sed, ſi vis homo eſſe, recipe te ad nos ad quod tempus confirmaſti. Cum illis tamen, cum ſalvi venerint, Romæ vivere licebit.

Avere te ſcribis accipere aliquid à me litterarum; dedi, ac multis quidem de rebus ἡμερόλεγδον a *perſcripta omnia: ſed, ut conjicio, quoniam mihi non videris in Epiro diu fuiſſe, redditas tibi non arbitror: genus autem mearum, ad te quidem, litterarum ejuſmodi fere eſt, ut non libeat cuiquam dare, niſi de quo exploratum ſit tibi eum redditurum. Nunc Romanas res accipe, A. D.* III. *Non. Quint. Suſenas & Cato abſoluti: Procilius condemnatus. Ex quo intellectum eſt,* τρισαρειοπαγίτας b *ambitum, comitia, interregnum, majeſtatem, totam denique Remp. flocci non facere. Debemus patrem familias domi ſuæ occidere nolle; neque*

a Dierum ordine.

b Ter-Areopagitas.

Il faut que vous ayez en Asie des affaires très-importantes ; car, sans une nécessité indispensable, vous ne vous seriez jamais si fort éloigné de tout ce qui fait, & votre attachement, & vos plaisirs : mais nous jugerons de votre amitié & de votre tendresse, par la diligence que vous ferez. J'appréhende fort que vous ne puissiez quitter le Rhéteur Clodius [2], cet homme si poli ; & Pituanius [3], ce docte personnage, qui s'est avisé sur le tard de lire les Auteurs Grecs. Il n'est pas juste néanmoins que les charmes de leur conversation vous empêchent d'être homme de parole : revenez dans le tems que vous nous avez marqué : quand ces beaux-Esprits seront à Rome, nous vous permettrons de les voir tant qu'il vous plaira.

Vous me dites dans votre derniere Lettre, que vous souhaitez fort d'en recevoir des miennes. Je vous en ai écrit une très-longue, qui contenoit un journal exact de ce qui s'est passé depuis votre départ. Mais comme je m'imagine que vous n'avez pas été longtems en Epire, vous pourrez bien ne l'avoir pas reçue. Si je ne vous ai pas écrit depuis, c'est que mes Lettres sont d'une conséquence à ne les confier qu'à des mains sures & fidelles. Voici donc les nouvelles de Rome. Le cinquieme de Juillet Sufenas & Caton furent renvoyés absous, & Procilius fut condamné [4] : ce qui a fait voir que ce nouvel Aréopage [5], ces Juges si integres & si séveres, comptoient pour rien les élections troublées, les brigues, les interregnes, enfin tous les crimes d'Etat, & tous les malheurs de la République. La seule chose qui soit maintenant défendue, c'est d'aller tuer un pere de famille dans sa propre maison, encore les sentimens sont-ils partagés ; car Proci-

 lius

neque tamen id ipsum abunde. Nam absolverunt XXII. *condemnarunt* XXIIX. *Publius sane diserto epilogo criminans, mentes judicum moverat. Hortatus in ea caussa fuit, cujusmodi solet. Nos verbum nullum: verita est enim pusilla, quæ nunc laborat, ne animum in Publio offenderet.*

His rebus actis Reatini me ad sua τέμπη a *duxerunt, ut agerem caussam contra Interamnates apud Consulem, & decem Legatos; quod lacus Velinus, à M. Curio emissus, interciso monte, in Narem defluit. Ex quo est illa siccata, & humida tamen modice Rosea. Vixi cum Axio. Quin etiam me ad Septem aquas duxit. Redii Romam Fonteii causa A. D.* VII. *Idus Quint. veni in spectaculum; primum, magno & æquabili plausu: (sed hoc ne curaris; ego ineptus qui scripserim) deinde, Antiphonti operam. Is erat ante manumissus, quam productus. Ne diutius pendeas, palmam tulit. Sed nihil tam pusillum, nihil tam sine voce, nihil tam verum. Hæc tu tecum habeto. In Andromacha tamen major fuit quam Astyanax. In ceteris parem habuit neminem. Quæris nunc de Arbuscula; valde placuit. Ludi magnifici & grati. Venatio in aliud tempus dilata.*

a Tempe.

lius a été absous par vingt-deux Juges, & n'a été condamné que par vingt-huit. La peroraison de Clodius, l'un des accusateurs, étoit fort belle [6], & fit beaucoup d'impression sur les esprits. Hortensius [7] parla avec son éloquence ordinaire. Pour moi je ne parlai point. J'ai eu cette complaisance pour ma fille qui est malade, & qui appréhendoit qu'il ne m'échapât quelque trait contre Clodius.

Le même jour ceux de Reaté [8] m'emmenerent dans leur pays charmant, pour plaider pour eux contre ceux d'Interamne [9] devant un Consul & dix Commissaires. Ils se plaignent que depuis qu'on a coupé une montagne, pour élargir l'embouchure que M. Curius [10] avoit faite au Lac de Velinus [11] qui se décharge dans le Nar [12], la plaine nommée Rosea [13] a perdu presque toute cette humidité qui la rendoit si fertile. J'ai passé quelques jours chez Axius [14], & il m'a mené à sa maison des sept fontaines [15]. Je suis revenu à Rome le neuvieme de Juillet pour l'affaire de Fonteius [16]. J'allai ensuite au Théatre [17], où je reçus de tout le Peuple de grands applaudissemens : mais ce n'est pas là de quoi il s'agit, & c'est une foiblesse à moi de vous en parler. Pour venir au fait, j'ai vu jouer Antiphon dans plusieurs rôles. Il étoit affranchi même avant que de paroître [18] ; en un mot, il a remporté le prix. Je vous dirai néanmoins entre nous, que je n'ai point vu de Comédien qui eût moins de force, moins de voix, & en général qui fût moins Acteur [19]. Dans l'Andromaque [20]; il fit mieux qu'Astianax; mais dans les autres pieces, il fit le plus mal de tous. Pour Arbuscula [21], dont vous me demandez des nouvelles, elle a charmé tout le monde. Les Jeux ont été fort magnifiques,

Sequere nunc me in campum. Ardet ambitus: σῆμα δέ τοι ἐρέω [a], *fœnus ex triente Idib. Quint. factum erat beſſibus. Dices, iſtuc quidem non moleſte fero. Ò virum! ô civem! Memmium Cæſaris omnes opes confirmant. Cum eo Domitium Coſſ. junxerunt; qua pactione, epiſtolæ committere non audeo. Pompeius fremit, queritur, Scauro ſtudet: ſed utrum fronte, an mente, dubitatur.* ἐξοχὴ [b] *in nullo eſt, pecunia omnium dignitatem exæquat. Meſſalla languet; non quo aut animus deſit, aut amici: ſed coitio Conſulum, & Pompeius obſunt. Ea comitia puto fore ut ducantur.*

Tribunitii candidati jurarunt ſe arbitrio Catonis petituros. Apud eum H-S. quingena depoſuerunt; ut, qui à Catone damnatus eſſet, id perderet, & competitoribus tribueretur. Hæc ego pridie ſcribebam, quam comitia fore putabantur. Sed ad te v. *Kal. Sext. Si facta erunt, & tabellarius non erit profectus, tota comitia perſcribam: quæ ſi, ut putantur, gratuita fue-*

a Signum tibi dicam.
b Excellentia.

& ont fort bien réuſſi; on a remis la chaſſe à un autre tems [22].

Tranſportez-vous maintenant avec moi dans le Champ de Mars, vous y trouverez les brigues plus échauffées que jamais; en voici une bonne preuve. L'argent eſt monté tout d'un coup, le quinzieme de Juillet, du denier vingt quatre au denier douze [23]. Je n'en ſuis pas fâché, me direz vous [24]. Les beaux ſentimens pour un homme comme vous, pour un Citoyen! La faction de Céſar porte Memmius [25], qui demande de concert avec Domitius [26], ce ſont les Conſuls qui les ont unis enſemble, je n'oſe vous dire à quelle condition [27]. Cela ne plaît point à Pompée, & il en fait beaucoup de bruit: il s'eſt déclaré pour Scaurus, mais on ne ſait s'il s'intéreſſe pour lui autant qu'il le veut faire croire [28]. Les Prétendans n'ont aucune ſupériorité les uns ſur les autres, l'argent remplace le mérite & le crédit. Meſſala commence à ſe décourager, quoiqu'il ne manque ni d'argent ni d'amis; mais l'intelligence de deux de ſes Compétiteurs ménagée par les Conſuls, & l'oppoſition de Pompée, ſont pour lui de fort grands obſtacles: je crois que les Elections ſeront remiſes plus d'une fois [29].

Les Prétendans à la charge de Tribun ont fait entr'eux un compromis, & ont pris Caton pour arbitre. Ils ont conſigné entre ſes mains chacun cinq cens mille ſeſterces, & ſont convenus que cette ſomme ſeroit perdue pour ceux que Caton condamneroit de brigue, & qu'on la partageroit entre leurs Compétiteurs. C'eſt demain que ſe doivent faire les Elections; je vous en écrirai le détail, pourvu qu'elles ne ſoient pas différées, & que l'Exprès qu'on vous envoie ne ſoit point parti le vingt-huitieme de Juillet. Si la brigue

fuerint; plus unus Cato potuerit, quam omnes quidem judices.

Meſſius defendebatur à nobis, è legatione revocatus. Nam eum Cæſari legarat Appius. Servilius edixit ut adeſſet; tribus habet Pomptinam, Velinam, Mæciam. Pugnatur acriter: agitur tamen ſatis. Deinde me expedio ad Druſum, inde ad Scaurum. Parantur orationibus indices glorioſi. Fortaſſe accedent etiam Conſules deſignati, in quibus ſi Scaurus non fuerit, in hoc judicio valde laborabit. Ex Quinti fratris litteris ſuſpicor jam eum eſſe in Britannia. Suſpenſo animo exſpecto quid agat. Illud quidem ſumus adepti, quod multis & magnis indiciis poſſumus judicare, nos Cæſari & cariſſimos & jucundiſſimos eſſe. Dionyſium velim ſalvere jubeas, & eum roges & hortere, ut quamprimum veniat, ut poſſit Ciceronem meum, atque etiam me ipſum, erudire.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. *EUtichide à qui vous avez fait de votre ancien nom propre & de votre nouveau nom de famille celui de Titus Cæcilius.*) *Titus* étoit le nom propre d'Atticus, & *Cæcilius* le nom de famille de ſon oncle qui l'avoit adopté. Les Affranchis prenoient avec leur ancien nom, celui de leur Maitre. Tiron par exemple, cet Affranchi ſi cher à notre Auteur, s'appelloit M. Tullius Tiro. De-

en est bannie, comme on a lieu de le croire, Caton seul aura été plus redoutable que tous les Tribunaux de la Justice.

Je me suis chargé de la cause de Messius [30], qu'Appius avoit fait Lieutenant de César, & qui a été rappellé [31] pour comparoître devant Servilius [32]. Les Tribus Pomptina, Velina, & Mecia lui sont favorables. On le pousse vivement, j'espere néanmoins qu'il aura le dessus. Je plaiderai ensuite pour Drusus [33], & pour Scaurus [34], La liste de mes Plaidoyers va être remplie de noms illustres, & peut-être de ceux des Consuls désignés : si Scaurus ne l'est pas, il aura beaucoup de peine à se tirer d'affaire. Je juge par les Lettres de mon frere qu'il est déja passé dans l'Isle de Bretagne [35], j'attens de ses nouvelles avec impatience. Cette Lieutenance que je lui ai fait accepter, m'a déja donné lieu de m'assurer plusieurs fois, par des marques très-certaines, que César a beaucoup d'amitié & de considération pour moi. Saluez de ma part Dionysius, & tâchez d'obtenir de lui qu'il vienne au plutôt donner des leçons à mon fils, & à moi-même.

De-là vient que des familles très-obscures portoient des noms si illustres ; & peut-être que quelques-unes des maisons Plébéiennes, qui portoient le même nom que des Patriciennes, venoient d'une pareille origine.

2. *Le Rhéteur Clodius.*] C'étoit un Sextus Clodius Sicilien, dont Cicéron parle dans la seconde Philippique. Il exerçoit ses Disciples en Latin aussi-bien qu'en Grec, ce qui n'étoit en usage que depuis quelques années. *Sueton. de Clar. Rhet.*

3. *Pituanius.*) C'étoit le surnom d'une branche de la maison Pinaria, l'une des plus illustres & des plus anciennes de Rome.

3. *Sufenas & C. Caton furent renvoyés abfous, & Procilius fut condamné.*) Ils avoient été tous trois Tribuns du Peuple deux ans auparavant ; ils avoient été mis en Juftice à caufe des violences & des voies de fait dont ils s'étoient fervis pour favorifer l'élection de Pompée & de Craffus. Procilius étoit accufé en particulier de quelque affaffinat, ce qui fut caufe qu'il ne put échapper, comme les deux premiers, à fes accufateurs.

5. *Ce nouvel Aréopage.*) τρισαρειοπαγίτας. Il eft affez probable, comme le croient quelques Commentateurs, que Cicéron fait ici allufion aux trois Corps, du Sénat, des Chevaliers, & des Gardes du Tréfor, dont les Juges étoient tirés.

6. *La peroraifon de Clodius étoit fort belle.*] Clodius ne manquoit pas d'éloquence, & il s'occupoit alors à la Plaidoirie, en attendant l'âge où il pourroit demander la Préture. *Afcon. in Orat. pro Scauro.*

7. *Hortenfius.*) Dans le Texte *Hortalus.* On voit dans plufieurs autres endroits de ces Lettres, que c'étoit le furnom d'Hortenfius. Tacite parle d'un Hortalus petit-fils de ce célébre Orateur. Ces deux noms fignifioient la même chofe, & venoient l'un & l'autre du mot *Horti*, Jardins.

8. *Reaté.*) Capitale du pays des Sabins, aujourd'hui *Riéti* dans le Duché de Spoléte.

9. *Interamne.*) Ville d'Ombrie, ainfi nommée parce qu'elle étoit fituée dans une Ile du fleuve *Nar*, aujourd'hui *Térani* ou *Terni.*

10. M. *Curius.*) Manius Curius Dentatus, qui fubjugua les Sabins, l'an de Rome 463.

11. *Lac Velinus.*) Maintenant *Lago di Pie de Luco.*

12. *Le Nar.*] Fleuve d'Ombrie qui fe décharge dans le Tibre.

15. *Rofea.*) Cette Campagne étoit ainfi nommée, parce qu'il y avoit une rofée prefque continuelle, formée par les vapeurs des Lacs & des Fleuves voifins. Elle garde encore fon nom. *Le Rofe.*

14. *Axius.*) C'étoit un Senateur dont il eft parlé dans Varron *, & dans quelques-unes de ces Lettres *

L. 3. de Re Ruft. Ep. 21. L. 5. & Ep. 12. L. 10.

15. *A fa maifon des f pt fontaines.* Je ne pouvois guères traduire autrement, *ad feptem âquas.* Cette maifon étoit

étoit auprès du Lac nommé à présent *di san Susanna* *, entre Reaté & le Lac Velinus, comme le prouve Cluvier par un passage de Denis 2. d'Halicarnasse. * *Ital. Ant. L. 2. Rom. Ant. L. 1.*

16. *Pour l'affaire de Fonteius.*) On ne sait point ce que c'étoit que cette affaire. Quelques Commentateurs voudroient lire ici *Pontinius*; il demandoit le triomphe, & Cicéron s'intéressoit pour lui. *Ep. seq. & Ep. 4. L. 3. ad Q. Fr.*

17. *J'allai au Théatre.*) Les Jeux dont parle ici notre Auteur, & auxquels il paroit qu'il prenoit part, étoient apparemment ceux que Milon, qui étoit Edile cette année, donna au Peuple. *Ep. 8. L. 3. ad Q. Fr.*

18. *Il étoit Affranchi même avant que de paroître.*] Les Comédiens étoient esclaves; & lorsqu'ils avoient été fort applaudis, celui qui donnoit les Jeux leur accordoit ordinairement la liberté, & souvent le peuple la demandoit pour eux. Mais ils ne laissoient pas de monter sur le Théatre après avoir été affranchis. Ce qu'ils gagnoient alors leur appartenoient en propre, & s'ils avoient un grand talent, ils amassoient des biens considérables; témoin le fameux Esope l'ami de Cicéron, qui alloit de pair avec les plus grands Seigneurs de Rome; & dont le fils dissipa de si grands biens.

19. *Je n'ai point vu de Comédien qui fût moins Acteur.*] NIHIL TAM VERUM. Je ne sai pourquoi d'habiles Commentateurs ont voulu chercher ici une autre leçon; le sens de celle-ci est très-clair, l'expression très-propre, & digne de la pureté de ces Lettres. Un Comédien en entrant sur le Théatre doit se transformer en un autre homme, se dépouiller de son air & de ses manieres, & se revêtir, pour ainsi parler, de son personnage. Ceux qui n'entrent pas assez dans la passion, ou dans le caractére qu'ils doivent exprimer, ne sont point Acteurs, ils sont en un sens trop naturels. Mais il y en a beaucoup plus qui péchent par le défaut opposé, & qui outrent le caractére de leur personnage. Ceux-ci sentent fortement ce qu'ils ont à représenter; mais ils ne peuvent l'exprimer heureusement; ils ont du génie, mais ils n'ont point de naturel, ils sont trop Acteurs, *nihil in iis verum.*

20. *Dans l'Andromaque.*) IN ANDROMACA, peut

signifier aussi dans le Rôle d'Andromaque. Les Anciens faisoient souvent jouer des Rôles de femmes par des hommes, témoin l'Acteur dont parle Horace *, qui s'endormit en représentant Hécube. On sera moins surpris d'une chose si éloignée de la régularité de notre Théatre, lorsqu'on saura qu'alors tous les Acteurs avoient des masques aussi-bien dans la Tragédie ** que dans la Comédie. Mais l'on pourra toujours s'étonner qu'ils ôtassent ainsi à l'action ce qu'elle a de plus vif & de plus animé, l'air & le changement de visage. * 2. *Sat* 3. *L.* ** *V. Luciani Anarchar.*

21. *Arbuscula.*) C'étoit une excellente Comédienne, & une fameuse Courtisane de ce tems-là. *Horat. Sat.* 7. *L.* 1. & *Serv. in Eglog.* 6.

22. *On a remis la chasse à un autre tems.*) Ce divertissement se donnoit au Peuple dans le Cirque. On faisoit venir pour cela des Pays les plus éloignés, toutes sortes de bêtes féroces des espéces les plus rares, & il y avoit des Gladiateurs qui faisoient voir, ou leur adresse en les perçant de loin avec des dards, ou leur force & leur courage en combattant de près contr'elles. *V. Ep.* 1. *L.* 7. *Fam.*

23. *L'argent est monté tout d'un coup, le quinziéme de Juillet, du denier vingt-quatre au denier douze.*) FŒNUS EX TRIENTE ID. QUINT. FACTUM ERAT BESSIBUS. L'intérêt de l'argent se payoit tous les mois le jour des Ides, c'est-à-dire le treize ou le quinze. La plus forte usure étoit un pour cent par mois, & s'appelloit *unciarium fœnus*, ce qui revenoit à peu près à notre denier huit : ainsi le tiers de cette usure, *Triens*, c'étoit quatre pour cent par an ; & les deux tiers, *Bessis*, huit pour cent, ce qui revient à peu près à notre denier douze.

24. *Je n'en suis pas fâché, me direz-vous.*] C'est qu'Atticus avoit une partie de son bien dans le commerce que nous appellons sur la place, comme Cicéron l'insinue encore dans la Lettre suivante. Ces deux endroits, joints avec quelques autres de ces Lettres, sont décisifs contre Cornelius Nepos, qui a avancé qu'Atticus avoit tout son bien en fonds de terre, & qu'il n'avoit jamais mis son argent à intérêt. Je m'étonne que Manuce n'ait pas voulu voir une chose si claire ; & que pour

pour sauver l'honneur d'Atticus, & la bonne foi de son Panégiriste, il ait donné à cet endroit un sens très-fade, en interprétant ces paroles, *non moleste fero*, par, *je ne m'en mets guères en peine.*

25. La faction de César porte Memmius.) Memmius étoit quelques années auparavant l'ennemi déclaré de ce grand homme, il avoit même fait contre lui de cruelles invectives *, & le voilà devenu sa créature, & celui pour qui il s'intéresse préférablement à tous les Prétendans. Je reconnois ici César, toujours maitre de son animosité & de toutes ses passions, ou plutôt n'en ayant qu'une à laquelle il sacrifioit toutes les autres. Son ambition régloit toutes ses démarches, animoit tous ses desseins, formoit toutes ses liaisons. Il ne perdoit ses ennemis, que lorsqu'il désespéroit de les gagner; & c'étoit moins pour se venger du mal qu'ils lui avoient fait, que pour prévenir celui qu'ils lui pouvoient faire. * *Sueton. Jul.*

26. Qui demande de concert avec Domitius.) Domitius Calvinus de la même maison que Domitius Ænobarbus, mais d'une branche moins illustre. Souvent deux Prétendans, pour rendre leur brigue plus forte, s'entendoient ensemble contre tous les autres Compétiteurs, & se donnoient mutuellement leurs amis & leurs créatures. Cette intelligence étoit défendue par les Loix, mais elle ne laissoit pas d'être alors fort en usage; & les plus honnêtes gens de la République, comme Cicéron & Lucceius, ne s'en étoient point fait un scrupule. *Ep. 2. & 17. l. 1.*

27. Je n'ose vous dire à quelle condition.) Il l'explique ouvertement dans la derniere Lettre de ce Livre.

28. Pompée s'est déclaré pour Scaurus, mais on ne sait s'il s'intéresse pour lui autant qu'il le veut faire croire.) Scaurus étoit frere d'Emilie la seconde femme de Pompée, & il avoit épousé Mutia dont Pompée avoit eu des enfans, qui se trouvoient freres utérins de ceux de Scaurus. On se défioit avec raison des empressemens que Pompée lui témoignoit, car il l'abandonna peu de tems après.

29. Je crois que les Elections seront remises plus d'une fois.] Elles le furent en effet jusqu'au milieu de l'année suivante.

30. *Messius.*) C'est celui dont on a parlé sur la premiere Lettre de ce Livre. Il avoit été Edile l'année précédente. L'on ne trouve point de quoi il étoit accusé.

31. *Qui a été rappellé pour comparoître devant Servilius.*) On ne pouvoit citer en Justice ni les Magistrats, ni même les Lieutenans des Gouverneurs de Provinces. Ainsi, ou Messius fut rappellé par le Consul Appius qui l'avoit donné pour Lieutenant à César, & qui avoit droit de le révoquer; ou il revint lui-même, dans la pensée que ce seroit un préjugé contre son innocence, s'il se servoit de son droit pour éviter un jugement qu'il faudroit d'ailleurs subir tôt ou tard.

32. *Servilius.*] Fils de Servilius Isauricus, d'une maison Patricienne originaire d'Albe : Il fut Consul quatre ans après, avec César.

EPISTOLA XVI.

Occupationum mearum vel hoc signum erit, quod epistola librarii manu est. De epistolarum frequentia te nihil accuso. Sed pleræque tantummodo mihi nuntiabant ubi esses, quod erant abs te: vel etiam significabant recte esse : quo in genere maxime delectarunt duæ fere eodem tempore abs te Buthroto datæ. Scire enim volebam te commode navigasse. Sed hæc epistolarum frequentia non tam ubertate sua, quam celeritate delectavit. Illa fuit gravis, & plena rerum, quam mihi M. Paccius, hospes tuus, reddidit. Ad eam rescribam igitur & hoc quidem primum. Paccio re & verbis ostendi, quid tua commendatio

33. *Je plaiderai ensuite pour Drusus.*) Il étoit accusé de prévarication, c'est-à-dire de s'être laissé corrompre par celui dont il s'étoit déclaré accusateur. Il fut absous. *Ep. 15. l. 2. ad Q. Fr.*

34. *Scaurus.*) Il étoit accusé de concussion par les Peuples de Sardaigne; nous en parlerons sur la dix-septiéme Lettre de ce Livre.

35. *Je juge par les Lettres de mon frere, qu'il est déja passé dans l'Ile de Bretagne.*) C'étoit la seconde descente que César faisoit dans cette Ile, dont la principale partie n'a porté que plusieurs siécles après le nom d'Angleterre. Il seroit aussi peu naturel de le lui faire donner par Cicéron, que de mettre celui de *France* dans les Commentaires de César.

LETTRE XVI.

Même année DCXCIX.

IL faut que je sois bien occupé lorsque j'emprunte pour vous écrire la main de mon Sécrétaire, comme je fais aujourd'hui. J'ai reçu plusieurs de vos Lettres depuis que vous êtes parti, mais la plupart ne m'ont appris autre chose, sinon que vous étiez dans votre maison d'Epire d'où elles étoient datées, & que vous vous portiez bien. J'ai lu avec beaucoup de plaisir les deux que vous m'avez écrites de Buthrote à quelques jours l'une de l'autre [1], dans lesquelles vous me marquiez que votre navigation avoit été heureuse; & je vous ai su fort bon gré de votre exactitude à m'écrire, quoique vos Lettres fussent plus courtes que je ne l'aurois souhaité. Mais celle que Paccius votre hôte m'a rendue, est en récompense très-remplie. Pour y répondre,

datio ponderis haberet. Itaque in intimis est meis, cum antea notus non fuisset.

Nunc pergam ad cetera. Varro, de quo ad me scribis, includetur in aliquem locum, si modo erit locus. Sed nosti genus dialogorum meorum: ut in oratoriis, quos tu in cælum fers, non mentio potuit fieri cujusquam ab iis, qui disputant, nisi ejus, qui illis notus, aut auditus esset. Hanc ego de Rep. quam institui disputationem in Africani personam, & Phili, & Lælii, & Manilii contuli. Adjunxi adolescentes Q. Tuberonem, P. Rutilium, duo Lælii generos Scævolam & Fannium. Itaque cogitabam, quoniam in singulis libris utor proœmiis, ut Ἀριστοτέλης a *in iis, quos* ἐξωτερικοὺς b *vocat; aliquid efficere, ut non sine caussa istum appellarem: id quod intelligo tibi placere. Utinam modo conata efficere possim. Rem enim, quod te non fugit, magnam complexus sum & gravem, & plurimi otii, quo ego maxime egeo.*

Quod in iis libris, quos laudas, personam de-

a Aristoteles.
b Exoreticos. V. Not.

je vous dirai premiérement que je l'ai assûré, & que je l'ai convaincu par des marques effectives, qu'il ne pouvoit avoir auprès de moi de meilleure recommandation que la vôtre : quoique je ne l'eusse jamais vu, je l'ai mis, sur votre témoignage, au nombre de mes plus familiers amis.

Il faut maintenant répondre à la suite de votre Lettre. Je tâcherai de faire entrer Varron dans quelqu'un de mes Dialogues; mais de la maniere dont ils sont conçus, ce ne sera pas une chose aisée. Par exemple, dans ceux de l'Orateur, pour lesquels vous vous êtes si fort déclaré, je ne pouvois faire mention que des personnes que les Interlocuteurs avoient connues, ou dont ils avoient du moins entendu parler. La même difficulté se trouve dans mes Dialogues de la République, où je fais parler Scipion [2], Philus, Lelius, & Manilius : j'ai choisi encore, parmi les jeunes gens de ce tems-là, Q. Tubero, P. Rutilius, avec Fannius & Scevola tous deux gendres de Lelius. Mais comme j'ai coutume de mettre une Préface à ces sortes de Livres, ainsi qu'Aristote fait à ceux qu'il appelle *Exotériques* [3], j'ai envie d'en adresser une à Varron, où je pourrai lui donner les louanges qu'il mérite, sans quitter la méthode que je me suis faite. Je me tiendrai à cet avis puisque vous l'approuvez, pourvu toutefois que je puisse venir à bout de ce que j'ai entrepris. Vous savez que c'est un Ouvrage de longue haleine, qui demande beaucoup de loisir, & que j'en ai fort peu.

Vous voudriez que dans mes Dialogues de l'Orateur, dont vous êtes d'ailleurs très content, Scevola [4] parût jusqu'à la fin; mais j'ai eu mes raisons pour ne le faire parler que dans le premier Livre. J'ai imité ce qu'a fait notre divin Pla-

desideras Scævolæ, non eam temere dimovi: sed feci idem, quod in πολιτείᾳ a *deus ille noster Plato. Cum in Piræum Socrates venisset ad Cephalum, locupletem & festivum senem; quoad primus ille sermo haberetur, adest in disputando senex: deinde cum ipse quoque commodissime locutus esset, ad rem divinam dicit se velle discedere; neque postea revertitur: credo Platonem vix putasse satis consonum fore, si hominem id ætatis in tam longo sermone diutius retinuisset. Multo ego satius hoc mihi cavendum putavi in Scævola; qui & ætate, & valitudine erat ea, qua esse meministi; & iis honoribus, ut vix satis decorum videretur, eum plures dies esse in Crassi Tusculano. Et erat primi libri sermo non alienus à Scævolæ studiis. Reliqui libri* τεχνολογίαν b *habent, ut scis. Huic joculatorem senem illum, ut noras, interesse sane nolui.*

De re filiæ, quod scribis, erit mihi curæ. Etenim luculenta est res, Aureliani, ut scribis, indiciis: & in eo me etiam Tulliæ meæ venditabo. Vestorio non desum. Gratum enim tibi id esse intelligo, &, ut ille intelligat, curo. Sed scis, qui? cum habeat duo faciles, nihil difficilius. Nunc ad ea, quæ quæris de C. Catone, Lege Junia, & Licinia scis absolutum: Fufia ego tibi nuntio absolutum iri; neque

a Republica.

b Artis argutias.

Platon dans ses Dialogues de la République. Socrate vient trouver au Pirée Cephalus, ce riche & agréable vieillard qui dit son sentiment sur les questions qui sont traitées dans le premier Livre; mais après avoir parlé un tems raisonnable sur des matieres qui lui conviennent, il quitte la compagnie pour aller faire un sacrifice, & ne revient point la joindre. C'est que Platon a cru sans doute, qu'il n'y avoit pas d'apparence de faire demeurer un homme si âgé pendant toute cette conversation, qui est extrêmement longue. Cette raison est encore plus juste par rapport à Scevola, à qui ni son âge, ni sa santé, ni ses emplois ne pouvoient permettre de passer plusieurs jours de suite hors de Rome & hors de chez lui. D'ailleurs, la question que je traite dans le premier Livre, revient assez au genre d'érudition dans lequel Scevola excelloit [5]: mais les deux autres contiennent un certain détail épineux de régles & de préceptes, qui ne convenoient point à cette humeur enjouée & agréable que vous lui connoissiez.

Je penserai à ce que vous me proposez pour ma fille, puisqu'Aurelien vous a assuré que c'est une fort bonne affaire, & je m'en ferai un mérite auprès d'elle. Je m'emploie pour Vestorius de tout mon pouvoir, car je sai combien vous vous intéressez pour lui, & je suis bien aise qu'il sache combien j'ai de considération pour vous. Mais l'auriez-vous cru? Il est encore plus difficile à contenter, que nous ne sommes ardens à le servir [6]. Vous me demandez des nouvelles de l'affaire de C. Caton, on a déja déclaré, comme vous l'avez su, qu'il n'avoit point contrevenu à la Loi Junia Licinia [7], & je vous prédis qu'il en sera de même de la Loi Fusia [8]. Je vous dirai de plus

que patronis suis tam libentibus, quam accusatoribus. Is tamen & mecum, & cum Milone in gratiam rediit.

Drusus reus est factus à Lucretio, judicibus rejiciendis A. D. v. *Non. Quint. De Procilio rumores non boni: sed judicia nosti. Hirrus cum Domitio in gratia est. S. C. quod hic Consules de provinciis fecerunt, quicunque post hac non mihi *, ut qui jam intelligebamus enuntiationem illam Memmii valde Cæsari displicere.*

Messala noster, & ejus Domitius competitor liberalis in populo valde fuit. Nihil gratius. Certi erant Consules. At Senatus decrevit ut tacitum judicium ante comitia fieret. Ab iis consiliis, quæ erant omnibus sortita in singulos candidatos, magnus timor candidatorum. Sed quidam judices, in his Opimius Veje. Tro: Antius, Tribunos pleb. appellarunt, ne injussu populi judicarent. Res cedit. Comitia dilata ex S. C. dum lex de tacito judicio ferretur. Venit legi dies; Terentius intercessit. Consules, qui illud levi brachio egissent, rem ad Senatum detulerunt. Hic Abdera, non tacente me. Dices: tamen tu non quiescis? ignosce, vix possum. Verumtamen quid tam ridiculum? Senatus decreverat, ne prius comitia haberentur quam lex lata esset: si quis intercessisset,

res

plus, que ceux qui l'ont accusé en seront encore plus aises, que ceux qui ont plaidé pour lui. Au reste je m'en console, car il s'est raccommodé depuis peu avec Milon & avec moi 9.

Drusus a été mis en Justice par Lucretius, & l'on fit le troisieme de Juillet le choix & la récusation des Juges. On craint fort pour Procilius 10; mais vous savez comment les affaires tournent dans le tems où nous sommes. Hirrus 11 est bien maintenant avec Domitius. Je n'ai point été pour le Décret que les Consuls ont fait passer touchant les Provinces 12, & qui commence par ces paroles, *Quiconque dans la suite*; car j'étois persuadé que César n'approuveroit point la déclaration que Memmius a faite en plein Sénat 13.

Messala notre ami commun, & Domitius son compétiteur, ont fait au Peuple des largesses qui leur ont gagné tous les suffrages, ils sont sûrs d'être élus. Mais il a été arrêté dans le Sénat, qu'on instruiroit avant les Assemblées le procès de tous les Prétendans 14, & qu'on ne publieroit leur jugement qu'après les Elections. On leur a donné à tous des Commissaires, ce qui les a fort allarmés. Mais quelques-uns des Juges, & entr'autres Opimius Antius 15, firent intervenir les Tribuns, qui empêcherent qu'on ne jugeât cette cause sans un ordre exprès du Peuple; ainsi l'affaire ne passa point. On fit seulement un Décret qui différoit les Elections jusqu'à ce qu'on eût publié une Loi pour ce jugement. Mais lorsqu'on vint à la proposer, Terentius s'y opposa. Les Consuls qui avoient agi fort mollement, assemblerent le Sénat pour délibérer sur cette opposition. Imaginez-vous ici le Conseil des Abdéritains 16; aussi je ne pus m'en taire. Quoi donc,

me

res integra referretur. Cœpta ferri leviter. Intercessum non invitis. Res ad Senatum. De ea re ita censuerunt, comitia primo quoque tempore haberi esse è re.

Scaurus, qui erat paucis diebus illis absolutus, cum ego partem ejus ornatissime defendissem, obnuntiationibus per Scævolam interpositis, singulis diebus usque ad pridie Kal. Octob. quo ego hæc die scripsi, sublatis, populo tributim domi suæ satis fecerat; sed tamen, etsi uberior liberalitas hujus, gratior esse videbatur eorum, qui occuparant. Cuperem vultum videre tuum, cum hæc legeres. Nam profecto rem non habes nullam, hæc negotia multarum nundinarum fore. Sed Senatus hodie fuerat futurus, id est, Kal. Octobribus. Jam enim lucescit. Ibi loquetur, præter Antium & Favonium, libere nemo. Nam Cato ægrotat. De me nihil timueris: sed tamen promitto nihil.

Quid quæris aliud? judicia, credo. Drusus, Scaurus non fecisse videntur. Tres candidati fore rei putabantur, Domitius à Memmio, Messalla à Q. Pompeio Rufo, Scaurus à Triario

aut

me direz-vous, n'aviez-vous pas résolu de demeurer en repos ? Il n'y a pas moyen, je vous assure. En effet qui ne perdroit patience ? Le Sénat avoit arrêté qu'on ne feroit les Elections qu'après que la Loi dont il s'agit auroit passé; que si quelqu'un s'y opposoit, on délibéreroit une seconde fois sur toute cette affaire. Les Consuls proposent cette Loi par maniere d'acquit, ils sont ravis qu'elle ne passe point ; & quand on prend là-dessus les avis du Sénat, on conclut qu'il est à propos de procéder sans délai à l'élection des Consuls.

Cependant Scevola [17] ayant observé les Auspices tous les jours d'Assemblée jusqu'au dernier de Septembre que j'écris ceci, Scaurus, pour qui j'ai plaidé avec beaucoup d'éclat & de succès, ayant été renvoyé absous, a profité de ce délai, & a fait distribuer dans sa maison, à toutes les Tribus, de plus grandes sommes qu'aucun de ses compétiteurs; mais comme ces largesses sont venues trop tard, elles ne lui ont pas fait tant de partisans. Je voudrois bien voir quelle mine vous ferez en lisant ceci, car il n'est pas indifférent pour vous que ces brigues & ces profusions durent encore longtems [18]. Le Sénat doit s'assembler aujourd'hui premier d'Octobre, dans lequel nous entrons, car le jour commence à paroître. Personne n'y parlera avec liberté, hors Antius [19] & Favonius. Caton est malade; pour moi je saurai me contraindre, cependant je ne vous répons de rien.

De quoi vous parlerai-je encore ? de ceux à qui on a fait des procès criminels? Drusus & Scaurus ont été renvoyés absous. On croit que Domitius, Messala, & Scaurus, tous trois prétendans au Consulat, seront accusés de brigue,

aut à L. Cæsare. Quid poteris, inquies, pro iis dicere? ne vivam, si scio. In illis quidem tribus libris, quos tu dilaudas, nihil reperio.

Nunc ut opinionem habeas rerum, ferendum est. Quæris ergo me ut gesserim? Constanter & libere. Quid ille, inquies, ut ferebat? humaniter, meæque dignitatis, quoad mihi satisfactum esset, habendam sibi rationem putabat. Quo modo ergo absolutus? omnino γοργεῖα γυμνὰ a *accusatorum incredibilis infantia, id est L. Lentuli, L. F. quem fremunt omnes prævaricatum; deinde Pompeii mira contentio, judicum sordes. Attamen* XXXII. *condemnarunt,* XXXIIX. *absolverunt. Judicia reliqua impendent: nondum est plane expeditus.*

Dices, tu ergo hæc quo modo fers? belle me hercule, & in eo me valde amo. Amisimus, mi Pomponi, omnem non modo succum ac sanguinem, sed etiam colorem & speciem pristinam civitatis. Nulla est Respublica, quæ delectet, in qua acquiescam. Id ne igitur, inquies, facile fers? id ipsum. Recordor enim, quam

a Larvæ nudæ.

le premier par Memmius [20], le fecond par Pompeius Rufus [21], & le troifieme par Triarius [22] ou par L. Céfar [23]. Vous m'allez demander comment je m'y prendrai pour défendre de fi mauvaifes caufes, je veux mourir fi je le fai moi-même; ces Livres dont vous êtes fi content, ne me fourniffent rien là-deffus.

Pour vous dire maintenant ce que je penfe de l'abfolution de Gabinius, il faut s'en confoler. Vous me demandez comment je me fuis conduit dans cette affaire? avec toute la fermeté & toute la liberté poffible. Mais qu'en a dit Pompée? il n'a point trouvé mauvais que je pourfuiviffe une vengeance à laquelle l'honneur m'engageoit [24], jufqu'à ce qu'on m'eût fait fatisfaction. Comment donc Gabinius a-t-il été abfous? Il eft aifé de le deviner : les puiffantes follicitations de Pompée, la pauvreté & l'avarice des Juges, la foibleffe de L. Lentulus [25] chef de l'accufation, [26] qu'on accufe ouvertement de s'être laiffé corrompre, n'en étoit-ce pas affez pour fauver Gabinius? Et malgré tout cela, de foixante & dix voix il en a eu trente-deux contre lui. Mais il n'eft pas hors d'affaire, il a encore deux jugemens à fubir [27].

Eh bien, me direz-vous, comment regardez-vous tout ceci? Moi? fort tranquillement, & cela me donne lieu de faire d'agréables retours fur moi-même. Les maux qui minoient la République, après avoir demeuré longtems cachés fous les apparences d'une bonne conftitution, fe font enfin déclarés, & l'ont défigurée entiérement; elle n'a plus rien qui nous attache & qui nous intéreffe. Et vous n'en êtes point affligé? me direz-vous. Tout au contraire. Je me fouviens de l'état floriffant où elle étoit lorfque j'avois part

au

quam bella pauliſper, nobis gubernantibus, civitas fuerit: quæ mihi gratia relata ſit, nullus dolor me angit; unum omnia poſſe dirumpuntur ii, qui me aliquid poſſe doluerunt: multa mihi dant ſolatia.

Nec tamen ego de meo ſtatu demigro: quæque vita maxime eſt ad naturam ad eam me refero, & litteras, & ſtudia noſtra: dicendi laborem delectatione oratoria conſolor. Domus me, & rura noſtra delectant. Non recordor unde ceciderim, ſed unde ſurrexerim, fratrem mecum & te ſi habebo, per me iſta pedibus trahantur. Vobis ἐμφιλοσοφῆσαι [a] *poſſum. Locus ille animi noſtri ſtomachus, ubi habitabat olim, concalluit. Privata modo, & domeſtica nos delectant. Miram ſecuritatem videbis: cujus plurimæ mehercule partes ſunt in tuo reditu. Nemo enim in terris eſt mihi tam conſentientibus ſenſibus.*

Sed accipe alia. Res fluit ad interregnum; & eſt nonnullus odor Dictaturæ: ſermo quidem multus; qui etiam Gabinium apud timidos judices adjuvit. Candidati Conſulares omnes rei ambitus. Accedit etiam Gabinius: quem P. Sulla, non dubitans quin foris eſſet, poſtularat, contra dicente & nihil obtinente Torquato. Sed

omnes

a Simul philoſophari.

au Gouvernement ; la maniere dont elle a payé mes services, me dispense de gémir de ses maux. Ceux qui m'ont envié le pouvoir que je partageois avec eux, ont maintenant le chagrin de le voir tout entier dans les mains d'un seul, & ce n'est pas une petite consolation pour moi.

D'ailleurs je me soutiens toujours avec dignité, je trouve dans mes Livres une ressource conforme à mon inclination. Les fonctions que j'ai au Barreau sont pénibles, mais elles sont brillantes. Je jouis de ma belle maison de Rome, & de mes agréables maisons de campagne. Je ne me souviens point d'où je suis tombé, mais d'où je me suis relevé. Pourvu que je passe le reste de mes jours avec vous & avec mon frére, qu'on renverse tout si l'on veut, on ne nous empêchera pas du moins de philosopher ensemble. J'ai perdu cette sensibilité qui troubloit mon repos, le calus est entiérement formé. Je ne trouve plus de douceur que dans ma famille, & avec mes amis. Je jouis enfin d'une tranquillité merveilleuse, dans laquelle votre retour achevera de m'affermir, car il n'y a personne au monde avec qui je me plaise plus qu'avec vous, & dont l'humeur se rapporte mieux à la mienne.

Mais j'ai encore d'autres nouvelles à vous apprendre. Les troubles présens aboutiront à un interregne : on pourroit bien même élire un Dictateur, du moins on en parle fort, & c'est ce qui acheva d'intimider les Juges de Gabinius [28]. L'accusation de brigue intentée contre tous les prétendans au Consulat a été admise. P. Sylla en a aussi accusé Gabinius, dans l'espérence qu'il ne comparoîtroit point [29], & il l'a emporté sur Torquatus [30] son concurrent. Mais les uns & les autres seront absous. Pour être condamné doré-

omnes absolventur : nec posthac quisquam damnabitur , nisi qui hominem occiderit. Hoc tamen agitur severius. Itaque iudicia calent. M. Fulvius Nobilior condemnatus est. Multi alii urbani ne respondent quidem.

Quid aliud novi ? & tamen , absoluto Gabinio , stomachantes alii judices , hora post , Antiochum Gabinium , nescio quem è Sopolidis pictoribus , libertum , ac accensum Gabinii , lege Papia condemnarunt. Itaque dixit statim reus P. lege Majestatis οὐ σ' οἶδ' Ἄρης ἅμα Παφίῃ a

Pontinius vult A. D. IV. *Non. Novemb. triumphare. Huic obviam Cato , & Servilius Prætores aperte, & Q. Mucius Tribunus. Negant enim latum de imperio : & est latum hercule insulse. Sed erit cum Pontinio Appius Consul. Cato tamen affirmat , se vivo illum non triumphare. Id ego puto , ut multa ejusdem , ad nihil recasurum. Appius sine lege, suo sumtu in Ciliciam cogitat.*

Paccianæ epistolæ respondi : cognosce cetera. Ex

a Nonne scio, ô Mars ! te simul cum Venere ?

navant, il faudra être convaincu de meurtre. Oh! l'on eſt fort ſévere ſur cet article, & l'on fait tous les jours des informations & des pourſuites vigoureuſes. Fulvius Nobilior a été condamné; d'autres mieux aviſés [31] ne s'amuſent point à ſe défendre, & ſe banniſſent eux-mêmes.

Quelle nouvelle ai-je encore à vous mander? attendez, en voici une qui ne laiſſera pas de vous divertir. Une heure après que Gabinius eut été abſous, d'autres Juges indignés d'une telle injuſtice, condamnerent ſur le champ aux peines portées par la Loi Papia [32], un de ſes Affranchis & de ſes Officiers, Eleve du Peintre Sopolide, nommé Antiochus Gabinius. Cet homme s'écria auſſi-tôt, quoi donc! l'on me condamne, pendant qu'on abſout mon Maître d'un crime d'Etat. *J'avois toujours ouï dire que Mars fut pris dans le même filet que Venus* [33].

Pontinius [34] a choiſi le deuxieme de Novembre pour le jour de ſon triomphe. Il a contre lui parmi les Préteurs, Caton & Servilius, & Q. Mutius [35] Tribun du Peuple. Ils prétendent qu'on n'a point fait de Décret en ſa faveur, & il eſt vrai qu'il a été fait d'une maniere aſſez étrange [36]; mais il eſt ſoutenu par le Conſul Appius. Caton proteſte que tant qu'il ſera en vie, il ſaura bien empêcher ſon triomphe [37]. Je crois que dans cette occaſion, comme dans beaucoup d'autres, il ſera plus de bruit que d'effet, & que ce grand éclat tombera de lui-même [38]. Appius, après avoir fait pluſieurs tentatives inutiles pour obtenir les prérogatives de la Loi Curiata [39], a réſolu enfin d'aller à ſes dépens dans ſon Gouvernement de Cilicie.

J'ai répondu à la Lettre que vous aviez donnée à Paccius, mais j'ai encore bien des choſes

Ex fratris litteris incredibilia quædam de Cæsaris in me amore cognovi : eaque sunt ipsius Cæsaris uberrimis litteris confirmata. Britannici belli exitus exspectatur. Constat enim aditus insulæ esse munitos mirificis molibus. Etiam illud jam cognitum est, neque argenti scripulum esse ullum in illa insula, neque ullam spem prædæ, nisi ex mancipiis : ex quibus nullos puto te literis, aut musicis, eruditos exspectare.

Paullus in medio foro basilicam jam pæne texuit iisdem antiquis columnis : illam autem, quam locavit, facit magnificentissimam. Quid quæris ? nihil gratius illo monumento nihil gloriosius. Itaque Cæsaris amici (me dico & Oppium : dirumparis licet) in monumentum illud, quod tu tollere laudibus solebas, ut forum laxaremus, & usque ad atrium Libertatis explicaremus, contemsimus sexcenties H. S. cum privatis non poterat transigi minore pecunia. Efficiemus rem gloriosissimam. Nam in Campo Martio septa Tributis comitiis marmorea sumus, & tecta facturi ; eaque cingemus excelsa porticu ; ut mille passuum conficiatur. Simul adjungetur huic operi villa etiam publica. Dices, quid mihi hoc monumentum proderit ? quid ? celabo te res Romanas ? non enim te puto de lustro, quod jam desperatum est, aut de judiciis, quæ lege Coctia fiant, quærere.

à vous dire. Céfar a pour moi toute l'amitié poffible ; j'ai lieu d'en juger, & par ce que me mande mon frere, & par les affurances qu'il m'en a données lui-même dans une Lettre fort longue & fort obligeante. On attend de jour à autre des nouvelles de l'expédition de Bretagne. Les côtes de cette Ifle font défendues par de très-bons Forts, & l'on a reconnu que les Mines d'argent qu'on efpéroit y trouver, étoient imaginaires [40], qu'on n'en remporteroit pour tout butin que des Efclaves. Je ne crois pas qu'il vous en vienne de ce pays-là, qui fachent la Mufique & les Belles-Lettres.

Æmilius Paulus [41] a déja prefque relevé la Bafilique [42], qui étoit au milieu de la place ; il s'eft fervi des anciennes colonnes, mais il en fait bâtir une qui fera d'une beauté furprenante. Je vous dirai que cette dépenfe lui fait beaucoup d'honneur, & qu'elle plaît fort au Peuple. A fon exemple, les amis de Céfar (duffiez-vous en crever de dépit, il faut que vous fachiez que c'eft d'Oppius & de moi que je parle) nous avons, dis-je, réfolu, pour exécuter ce deffein que vous approuviez fi fort, d'élargir la place que Céfar fait faire, & de la pouffer jufqu'au Portique de la Liberté. Nous avons donné foixante millions de fefterces [43] de toutes les maifons qui étoient dans cet efpace, on n'a pu s'accommoder à moins avec les Propriétaires ; il n'y aura rien de plus fuperbe. Nous ferons auffi dans le Champ de Mars des enclos [44] & des galleries toutes de marbre, qui feront entourées d'un grand Portique de mille pas, où le Peuple pourra fe mettre à couvert lorfqu'on l'affemble par Tribus. Cet ouvrage fera accompagné d'une métairie publique [45]. Qu'eft-ce qui me revient de tout cela, direz-

 vous ?

Nunc te objurgari patere, si jure. Scribis enim in epistola, quam C. Decimus mihi reddidit Buthroto datam, in Asiam tibi eundum esse te arbitrari. Mihi mehercule nihil videbatur esse in quo tantulum interesset, utrum per procuratores ageres, an per te ipsum; ut abis toties, & tam longe abes. Sed hæc mallem, integra re, tecum egisse. Profecto enim aliquid egissem. Nunc reprimam susceptam objurgationem. Utinam valeat ad celeritatem reditus tui. Ego ad te propterea minus sæpe scribo, quod certum non habeo ubi sis, aut ubi futurus sis. Huic tamen nescio cui, quod videbatur is te visurus esse putavi dandas esse litteras. Tu quoniam iturum te in Asiam esse putas, ad quæ tempora te expectemus, facias me certiorem velim, & de Eutychide quid egeris.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. *QUe vous m'avez écrites de Buthrote à quelques jours l'une de l'autre.*] Je lis ici avec Manuce, Junius & Grutherus, *Buthroto* au-lieu de *Bruto*: ces

vous? pourquoi m'en parler si longtems? Pourquoi? ne me demandez-vous pas des nouvelles de Rome? aimeriez-vous mieux que je vous entretinsse du dénombrement du Peuple auquel on ne pense plus [46], ou des jugemens qui se rendent conformément à la Loi Coctia [47].

Il faut maintenant que je vous gronde, vous le méritez trop pour le trouver mauvais. Vous me marquez dans la Lettre que vous m'avez écrite de Buthrote par C. Decimus, que vous ne pourrez guere vous dispenser d'aller en Asie; il me semble néanmoins que vous n'avez point dans cette Province des affaires qui ne se puissent faire sans vous. Vos absences ne sont-elles pas assez fréquentes, faut-il qu'elles soient encore si longues? Mais il n'y a plus de remede; peut-être que si je m'y étois pris plutôt, je vous aurois fait changer de dessein. Laissons-là des reproches inutiles; ils ne le seront pas néanmoins, s'ils vous font avancer votre retour. Je vous écrirois plus souvent, si je savois où adresser mes Lettres. J'ai donné celle-ci à cet Inconnu, parce que j'espere qu'il vous la rendra en main propre. Puisque vous comptez d'aller en Asie, marquez-moi dans quel tems vous faites état de revenir, & si vous vous êtes souvenu de ce que je vous ai demandé pour Eutychide.

---

ces paroles, *fere eodem tempore*, appuyent fort cette conjecture, & Grévius la trouve aussi très-bien fondée, quoiqu'elle ne le soit sur aucun Manuscrit. Il y a beaucoup d'apparence que la Lettre dont parle Cicéron à la fin de celle-ci, écrite de Buthrote par C. Decimus, est l'une des deux dont il parle en cet endroit.

2. *Scipion.*) On voit bien que c'est le premier Africain

cain l'ami de Lelius. Je ne m'arrêterai point à parler ici en détail de tous ceux que Cicéron avoit fait entrer dans ses Dialogues de la République ; ils sont tous fort connus ; & d'ailleurs je ne dois m'attacher qu'à faire connoitre ceux qui vivoient dans le tems de ces Lettres.

3. *Exotériques.*] Ces Livres étoient ainsi appellés, parce qu'ils contenoient les leçons publiques qu'Aristote faisoit l'après-midi dans le Lycée, où il admettoit tout le monde ; au-lieu que ses leçons du matin n'étoient que pour ses Disciples, parce qu'il y traitoit des questions plus abstraites, & qui demandoient qu'on fût initié à sa doctrine. Les Livres qui traitoient de ces matieres étoient appellés ἀκροατικοί. Le matin étoit donc pour la Métaphysique & la Physique, & l'après-midi pour la Rhétorique, la Morale & la Politique. Ces derniers Traités sont assurément les meilleurs, pour ne pas dire les seuls bons qu'il nous ait laissés ; & le privilege de ses Disciples, qui étoient seuls admis à ses leçons de Physique, n'étoit pas fort à envier. *Aul. Gell. L. 20. c. 5.*

4. *Scevola.* C'est Q. Mucius Scevola, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Scevola plus jeune de quelques années, mais qui n'étoit pas moins illustre que celui-ci, & par ses dignités & par sa vertu. Ils furent tous deux Consuls, le premier fut Augure, & le second Grand Pontife.

5. *La matiere que je traite dans le premier Livre, revient assez au genre d'érudition dans lequel Scevola excelloit.*] L'une des principales questions de ce Livre, c'est de savoir jusqu'à quel point un Orateur doit être versé dans la Jurisprudence, & Scevola étoit le plus grand Jurisconsulte de son temps.

6. *Il est encore plus difficile à contenter que nous ne sommes ardens à le servir.*] C'est le sens que suivent tous les Commentateurs. Les paroles du Texte pourroient aussi s'entendre de quelqu'accommodement où Cicéron avoit été pris pour arbitre entre Vestorius & deux autres tiers, & il faudroit traduire alors, *il est aussi difficile, que ses deux autres parties sont raisonnables.*

7. *La Loi Junia Licinia.*] Elle défendoit de faire passer aucune Loi, sans l'avoir auparavant exposée en pu-

public pendant trois Foires consécutives. *V. la Rem. 8. sur la 9. Lettre du Livre 2.*

8. *La Loi Fusia.*) Cette Loi défendoit de proposer aucune affaire au Peuple certains jours où on le pouvoit faire auparavant.

9. *Il s'est raccommodé depuis peu avec Milon & avec moi.*) C. Caton, pendant qu'il étoit Tribun, avoit cité Milon devant le Peuple, & avoit tenté de faire ôter à Lentulus, bienfaiteur de Cicéron, le Gouvernement de Cilicie. *Ep. 5. L. 1. Fam. & Ep. 3. L. 2. ad Q. Fr.*

10. *On craint fort pour Procilius.*) Il a dit dans la Lettre précédente, qu'il avoit été condamné. Il paroit par plusieurs endroits des trois dernieres Lettres de ce Livre, que l'ordre en est étrangement brouillé, & que ce sont différens morceaux cousus ensemble. Par exemple, une partie de la seizieme Lettre est écrite le dernier de Septembre, & dans la suite de la même Lettre il est parlé de l'affaire de Gabinius, qui ne fut jugée qu'en Octobre. Dans la même Lettre Cicéron parle en passant à Atticus de la déclaration que Memmius avoit faite dans le Sénat, comme d'une chose qu'il lui avoit déja mandée, & il n'explique ce que c'étoit que dans la dix-huitieme Lettre. Dans la même Lettre encore, il dit que Messala & Domitius sont surs d'être élus Consuls, comme ils le furent en effet; & dans la dix-septieme Lettre il en parle tout autrement, & à peu près comme dans la quinzieme. Dans la premiere partie de la dix-septieme Lettre, Atticus est arrivé en Italie; & à la fin de cette Lettre, les dernieres nouvelles que Cicéron en a eues sont d'Ephése au commencement d'Août; & dans la dix-huitieme, il ne sait s'il est en Epire, en Gréce, ou en Asie. Ne voilà que trop de preuves du peu d'ordre qui se trouve dans les dernieres Lettres de ce Livre. On doit plutôt s'en prendre à ceux qui en ont fait le recueil, qu'aux Copistes; car la conformité des Manuscrits justifie l'exactitude de ces derniers. Il se trouve quelquefois des dates différentes dans une même Lettre, parce que Cicéron écrivoit en différens tems, ce qui se passoit jusqu'à ce qu'il se présentât quelque commodité. *Ep. 15. Si facta erunt, & tabellarius non erit profectus, tota comitia perscribam;* & Ep. 1. L. 3. ad Q. Fr.

 Quod

Quod multos dies epistolam in manibus habui propter commorationem tabellariorum, ideo multa conjecta sunt aliud alio tempore.

11. *Hirrus.*) De la même maison que Lucceius. Il étoit créature de Pompée, c'étoit peut-être ce qui l'avoit brouillé avec Domitius Ænobarbus. Il se réconcilia avec lui, de peur qu'il ne l'empêchat d'obtenir la Charge de Tribun qu'il demandoit pour l'année suivante. C'est ce même Hirrus, contre qui Cicéron a fait en deux mots une si cruelle Satyre : *ô Dii quàm ineptus ! quàm seipse amans sine rivali ?* Voilà la vraie définition d'un fat : c'est un sot qui a fort bonne opinion de lui-même, & qui est tout seul de son sentiment.

12. *Je n'ai point été pour le Décret que les Consuls ont fait touchant les Provinces.*] On ne sait point ce que c'étoit que ce Décret : peut-être étoit ce quelque chose de semblable à celui qu'on fit deux ans après, & qui portoit que les Magistrats n'iroient commander dans les Provinces que cinq ans après être sortis de charge.

13. *Que César n'approuveroit point la déclaration que Memmius a faite en plein Sénat.*] On verra dans la dix-huitiéme Lettre, ce que c'étoit que cette déclaration de Memmius, & les raisons que pouvoit avoir César pour la desapprouver.

14. *Qu'on instruiroit avant les Assemblées le procès de tous les Prétendans.*) De peur que les jugemens ne fussent pas libres lorsque les Consuls seroient désignés. Par la même raison, on avoit proposé deux ans auparavant un Décret qui portoit, que les Préteurs élus pendant l'interregne, n'entreroient en charge que quarante jours après leur élection, afin qu'on eût le tems pendant cet intervalle de rechercher leur conduite. *Ep. 9. l. 2. ad Q. Fr.*

15. *Opimius Antius.*) Dans le Texte, *Opimius Vejent. Tro. Antius.* Dans les Actes publics on mettoit entre le nom de famille & le surnom, celui de la Tribu, ainsi, *M. Tullius Cornelia Cicero.* Antius étoit des deux Tribus, Veientina & Tromentina, de l'une par sa naissance, & de l'autre par adoption ; comme Auguste étoit de la Tribu Fabia par l'adoption de Jules-César, & de la Tribu Scaptia par son pere Octavius. Dans les titres on

on mettoit l'une & l'autre de ces Tribus, témoin cette Inscription.

C. JULIO C. F. FAB. SCAPT. CÆSARI AUGUSTO.

16. *Imaginez-vous ici le Conseil des Abdéritains.*) Tous les Peuples de Thrace, & les Abdéritains par-dessus tous les autres, passoient pour très-grossiers. Mais Orphée qui étoit de cette Province, & Démocrite d'Abdére même, ont fait voir qu'il n'y avoit point de si mauvaise terre qui ne portât quelquefois de bons fruits; comme Pindare & Plutarque ont démenti d'une maniere fort avantageuse à leur nation, le proverbe de *Pourceau de Béotie.*

Summos posse viros & magna exempla daturos,
Vervecum in patria & crasso sub aëre nasci.

Juven. Sat. 10.

17. *Scevola.*) Tribun du Peuple: il étoit du parti de Caton, & il tâchoit de faire différer les Elections; non pas pour servir Scaurus, mais afin qu'on pût auparavant instruire les procès des Prétendans, qui étoient tous accusés de brigue, & qui n'auroient pû être Consuls s'ils avoient été condamnés.

18. *Il n'est pas indifférent pour vous que ces brigues & ces profusions durent encore longtems.*) REM NON HABES NULLAM, HÆC NEGOTIA MULTARUM NUNDINARUM FORE. Ces paroles sont fort obscures; mais ce qu'on entrevoit assez clairement, c'est qu'elles ont rapport à la maniere dont Atticus faisoit valoir son argent, dont les brigues faisoient monter l'intérêt fort haut. Toute la difficulté roule sur le sens de ces paroles, *negotia multarum nundinarum.* Je crois qu'elles ne signifient autre chose, sinon une affaire qui traîne longtems. Notre Auteur s'est servi de cette expression, parce qu'on marquoit par le nombre des Foires, l'espace qui devoit être entre le tems auquel on proposoit une affaire au Peuple, & celui auquel on l'assembloit pour la décider.

19. *Antius.*) Différent de l'Opimius Antius, dont nous avons parlé tantôt. Celui-ci, qui étoit surnommé Restio, avoit gardé, comme Caton, quelque chose de la sévérité des mœurs anciennes. Il étoit Préteur l'année avant celle-ci; il proposa une Loi pour régler la

dépenfe, mais elle ne paffa point. C'eft apparemment celle que Dion attribue à Pompée, qui étoit alors Conful.

20. *Memmius.*) Tribun du Peuple : il fe déclara auffi l'accufateur de Gabinius, & depuis encore de Rabirius, pour qui Cicéron fit l'Oraifon qui nous eft reftée.

21. *Pompeius Rufus.*) Tribun défigné.

22. *Triarius.*) C'eft celui qui avoit déja accufé Scaurus de concuffion. Il fut Queſteur en 700 : il fe nommoit Publius, & il ne faut pas le confondre avec un C. Triarius qui vivoit dans le même tems, & qui fut Tribun en 703. Celui de cette Lettre étoit fils de L. Triarius Lieutenant de Lucullus, qui fut défait par Mithridate. *Afcon. in Orat. pro M. Scaur. Plut. Lucul.*

23. *Lucius Céfar.*) Fils de celui qui avoit été Conful en 690, & l'un des trois que Céfar fit mourir pendant la guerre civile.

24. *Vous me demandez comment je me fuis conduit dans cette affaire ? avec toute la fermeté & toute la liberté poffible. Mais qu'en a dit Pompée ? il n'a point trouvé mauvais que je pourfuiviffe une vengeance à laquelle l'honneur m'engageoit.*) L'affaire de Gabinius étoit celle de Pompée. Le premier n'avoit rétabli le Roi d'Egypte qu'à la follicitation de l'autre ; il avoit toujours été fa créature, & il ne déservit Cicéron que parce que Pompée lui étoit alors contraire : ainfi la réconciliation de ceux-ci fembloit devoir finir une inimitié qui n'avoit point été perfonnelle dans fon origine. Mais il faloit laiffer jettter à Cicéron fon premier feu. Il fe déclara d'abord hautement contre Gabinius ; & afin d'aigrir davantage l'efprit du Peuple, il lui fit lire les prétendus vers Sibyllins qui défendoient de rétablir le Roi d'Egypte la force à la main. Il le pouffa vivement dans le Sénat, lorfque les *Publicains* de Syrie y dépoferent contre lui. Pompée tenta plufieurs fois inutilement de les racommoder. Cicéron croyoit alors qu'une telle réconciliation feroit pour lui une éternelle infamie, & une preuve trop manifefte qu'il étoit vendu à Pompée. Mais peu de tems après il regarda les chofes d'un autre côté : il trouva que fi l'on devoit fe piquer d'être égal & conftant par rapport à fes amis, c'étoit un faux point d'honneur que de vouloir porter fes reffentimens juf-

ques

ques dans le tombeau. *Neque vero me pœnitet mortales inimicitias, immortales amicitias habere. Pro Rabirio V. Ep. 1. 2. 4. & 9. L. 3. ad Q. Fr.*

25. *L. Lentulus fils de Lucius chef de l'accusation.*) C'est le fils de Lentulus dont nous avons parlé sur la sixiéme Lettre de ce Livre. Il accusoit Gabinius, & parce qu'il étoit de la faction opposée à celle de Pompée *, & parce que Gabinius l'avoit emporté sur son pere dans la poursuite du Consulat : ce qui laissoit dans les familles une inimitié comme héréditaire †. * *Ep. 24. l. 2.* † *In Vatin.*

26. *Chef de l'accusation.*) Outre le principal accusateur, il y en avoit plusieurs autres nommés *subscriptores.*

27. *Il y a encore deux jugemens à subir.*) Il parle de Gabinius, qui, outre l'accusation de crime d'Etat, avoit encore à se purger de celles de concussion & de brigue. Cicéron plaida pour lui à la sollicitation de Pompée, mais l'éloquence & le crédit si bien réunis ne purent le sauver cette seconde fois.

28. *On pourroit bien même élire un Dictateur, du moins on en parle fort, & c'est ce qui acheva d'intimider les Juges de Gabinius.*) On ne doutoit point que Pompée ne fût élu, si l'on étoit obligé d'avoir recours à ce dernier reméde. Ses créatures disoient par-tout qu'il faloit choisir un homme qui joignît à une grande puissance beaucoup de douceur & de modération : ils indiquoient par-là Pompée, qui avoit en sa disposition une Armée considérable, & qui affectoit de paroître affable & populaire. Il n'oublioit rien de sa part pour se faire un chemin à cette unique & suprême dignité, il entretenoit les troubles, & se faisoit nommer sous main par ses amis, pendant qu'il les désavouoit en public. Ces artifices ne lui réussirent pas la premiere année; les troubles finirent par l'élection de Messala & de Calvinus. Mais ils recommencerent bientôt après, & les Tribuns le proposerent alors ouvertement pour Dictateur. Ce nom étoit devenu horriblement odieux depuis la domination de Sylla. Caton & Bibulus proposerent un milieu, qui fut d'élire Pompée Consul sans collégue, avec une puissance égale à celle du Dictateur; mais avec cette différence, qu'il seroit obligé comme les au-

tres

tres Consuls de rendre compte au Sénat & au Peuple de son administration. *Ap. l. 2. Bel. Civ. Ep. 7. & 8. l. 3. ad Q. Fr. Ascon. in Milon. Dion. l. 40.*

29. *P. Sylla en a aussi accusé Gabinius, dans l'espérance qu'il ne comparoîtroit point.*) Gabinius en revenant de Syrie fit publier devant lui, qu'il alloit demander le triomphe pour ses deux expéditions d'Egypte & de Judée. Il se tint en effet quelques jours hors de la Ville, comme faisoient ceux qui prétendoient à cet honneur; & ce fut dans cet intervalle que Sylla l'accusa de brigue. Gabinius abandonna bientôt après sa prétention, qui ne servoit qu'à aigrir le Peuple contre lui, & il entra dans Rome, mais Sylla ne laissa pas de poursuivre son accusation.

D'autres expliquent *quin foris esset* par *quin accusatione excluderetur*, c'est-à-dire, *que Torquatus son concurrent l'emporteroit sur lui.* J'aimerois mieux dire, dans l'espérance que Gabinius seroit condamné pour le crime d'Etat, ou pour celui de concussion, avant qu'on jugeât l'accusation de brigue; ce qui en effet arriva.

30. *Torquatus.*) Apparemment celui qui avoit accusé quelques années auparavant le même P. Sylla, pour qui Cicéron fit alors l'Oraison qui nous reste.

31. *D'autres mieux avisés.*) *Urbani* signifie en général des gens du bel air, des railleurs de profession, des gens qui savent le monde & le train des affaires. *Ep. 49. l. 12. Sueton. Jul. & Vesp.*

32. *La Loi Papia.*) Publiée par C. Papius Tribun du Peuple sous le Consulat d'Aurelius Cotta & de Manlius Torquatus, & confirmée en 627. par M. Junius Penus aussi Tribun du Peuple : elle défendoit aux Etrangers de s'établir dans Rome. *Pro Balbo. l. 3. de Off. Dion. l. 37.*

33. *J'avois toujours oui dire que Mars fut pris dans le même filet que Vénus.*] Ce filet fut imaginé par Vulcain, pour rendre tous les Dieux témoins d'un affront dont aucun ne le plaignit. Il se trouve encore tous les jours des maris aussi peu délicats, qui satisfont leur vengeance aux dépens de leur honneur.

34. *Pontinius.*] Il avoit été Préteur sous le Consulat de Cicéron, & avoit ensuite rangé à leur devoir par la force des armes les Allobroges, qui remuerent à l'oc-

l'occaſion de la conjuration de Catilina. Il étoit depuis quatre ans aux portes de Rome, attendant le triomphe avec une perſévérance opiniâtre, qui ſurmonta enfin tous les obſtacles qu'il avoit rencontrés. *Epitome Liv. Lib. 103. Dion. L. 40.*

35. *Q. Mutius.*] C'eſt le Scevola dont nous avons déja parlé.

36. *Ils prétendent qu'on n'a point fait de Décret en ſa faveur, & il eſt vrai qu'il a été fait d'une maniere aſſez étrange.*) Sergius Galba, qui avoit ſervi ſous Pontinius, & qui étoit alors Préteur, aſſembla le peuple avant l'heure marquée par les Loix, & lui fit décerner le triomphe par une petite troupe de gens qui étoient gagnés. *Dion. l. 40.*

37. *Que tant qu'il vivra, il ſaura bien empêcher ſon triomphe.*) Les Magiſtrats dont il eſt ici parlé, ſe ſervirent même de voies de fait pour empêcher Pontinius d'entrer dans la Ville, mais ce fut inutilement.

38. *Que dans cette occaſion, comme dans beaucoup d'autres, il ſera plus de bruit que d'effet, & que ce grand éclat tombera de lui-même.*) Voilà d'un ſeul trait une peinture parfaite, & une juſte idée du caractere de Caton. C'étoit un homme qui avoit plus de droiture que de prudence, qui nuiſoit plus au bon parti par ſon humeur auſtere & inflexible, qu'il ne le ſervoit par ſon zele ardent, mais peu reglé. Il s'étoit fait des principes dont il ne ſe relâchoit jamais, même en faveur des meilleurs Citoyens comme étoit Pontinius. Il ne ſavoit pas ménager à la République le peu de gens qui s'intéreſſoient encore pour ſa liberté. Il vouloit rappeller dans le ſiecle le plus corrompu, comme le plus poli, la vertu rigide & farouche des temps les plus groſſiers. Il s'oppoſoit à tout ſans diſcernement, ſouvent ſans appui, preſque toujours ſans ſucces : il uſoit ainſi ſon crédit, & perdoit en vains efforts une autorité qu'il falloit ménager pour des occaſions plus importantes.

39. *Les prérogatives de la Loi Curiata.*) Il y avoit pluſieurs ſortes de Loix de ce nom, mais la principale étoit celle qui donnoit à un Gouverneur de Province le droit de lever des troupes, & de les commander, avec des appointemens réglés, & tous les choſes néceſ-

ceſſaires pour ſon voyage. Cette Loi étoit ainſi appellée, parce qu'on la propoſoit au Peuple aſſemblé par *Curies* ou Quartiers.

40. *Que les mines d'argent qu'on eſpéroit trouver dans cette Ile, étoient imaginaires.*) Ceci confirme ce que dit Suetone, qu'on reprochoit à Céſar d'être paſſé dans le pays de ces Barbares, pour s'enrichir des dépouilles de ce nouveau monde. Et plus d'un ſiecle après, Tacite nous aſſure encore qu'on y trouvoit des mines d'or & d'argent. La cupidité avoit fait naître, & entretenoit cette fauſſe opinion. Si elle avoit eu quelque fondement, les Romains ne ſeroient pas ſortis de cette Ile qu'ils ne l'euſſent entiérement ſubjuguée. Malheur alors aux pays dont l'abondance pouvoit aſſouvir leur avarice, ou fournir à leurs énormes profuſions. Céſar en faiſoit de ſi grandes, qu'il pouvoit bien être paſſé dans cette Ile, autant pour y chercher des richeſſes que pour y acquérir de la gloire.

Si quis locus abditus ultra,
Si qua foret tellus quæ fulvum mitteret aurum,
Hoſtis erat.

Fana templaque deûm donis referta expilavit, urbes diruit, ſæpius ob prædam quam ob delictum. Sueton. Jul.

41. *Æmilius Paulus.*] Qui fut Conſul quatre années après avec C. Marcellus. Il avoit été Edile l'année avant celle-ci.

42. *Baſilique.*] C'étoit un lieu où l'on s'aſſembloit pour différentes ſortes d'affaires, à peu près comme dans notre Palais. Cette ſorte d'édifice ſervit depuis de modele aux Chrétiens pour leurs Egliſes, auxquelles ils ne voulurent pas donner la forme des Temples conſacrés aux Idoles.

43. *Soixante millions de ſeſterces.*) Environ 5580000 livres. Suetone dit que cette place couta cent millions de ſeſterces, & Pline en fait monter le prix juſqu'à ſix vingt.

44. *Des enclos.*) SEPTA, c'étoit les endroits où l'on faiſoit paſſer les Centuries, ou les Tribus, pour donner leurs ſuffrages les unes après les autres.

45.

45. *Une métairie publique.*) C'étoit une maison où les Augures se tenoient ordinairement pendant les Assemblées pour servir les Magistrats, en cas qu'on eût besoin de leur ministere, & où ceux qui avoient donné leur suffrage pouvoient s'aller mettre à couvert. Les Cohortes mandées par les Consuls s'y assembloient, & les Censeurs y faisoient le dénombrement du Peuple. *Varro L. 3. c. 2. de Re Rust.*

46. *Du dénombrement du Peuple auquel on ne pense plus.* V. le Remarque 15. sur la 2. Lettre, & la 1. Remarque sur la 10. Lettre.

47. *Les Jugemens qu'on rend conformément à la Loi Coctia.*) Il n'y a point de Loi de ce nom, & l'on ne peut l'entendre de la Loi d'Aurelius Cotta ; car les Loix prenoient leur nom de celui de la famille du Magistrat qui les publioit, & non pas de son surnom. On lit Cincia dans deux Manuscrits ; mais la Loi de ce nom ne convient point aux affaires dont Cicéron parle dans cette Lettre. Quelques Commentateurs lisent Plautia, & l'entendent de la Loi contre les voies de fait. Mais cette leçon n'est appuyée d'aucun Manuscrit. Il faut donc avouer qu'on ne sait pas de quelle Loi Cicéron parle ici ; & nous pouvons nous en consoler aisément, puisqu'il n'a pas cru cette affaire assez importante pour en mander le détail à Atticus.



EPISTOLA XVII.

O *Exspectatas mihi tuas litteras ! ô gratum adventum ! ô constantiam promissi , & fidem miram ! ô navigationem amandam ! quam mehercule ego valde timebam , recordans superioris tuæ transmissionis* δέῤῥεις a. *Sed , nisi fallor , citius te , quam scribis , videbo. Credo enim te putasse , tuas mulieres in Apulia esse : quod cum secus erit , quid te Apulia moretur ? nam Vestorio dandi sunt dies , & ille Latinus* ἀττικισμὸς b *ex intervallo regustandus. Quin tu huc advolas , & invisis illius nostræ Reip. germanam.*

Putavi de nummis ante comitia tributim uno loco divisis palam , inde absolutum Gabinium. Detur esse valiturum. De Messala quod quæris , quid scribam nescio. Numquam ego vidi tam pares candidatos. Messalæ copias nosti , Scaurum Triarius reum fecit. Si quæris , nulla est magnopere commota συμπάθεια c ; *sed tamen habet*

a Pelles , cilicia.
b Sermo Atticum redolens.
c Commiseratio.

LETTRE XVII.

QUe j'attendois vos Lettres avec impatience ! qu'elles m'ont fait de plaisir en m'apprenant que votre navigation a été heureuse, & que vous êtes arrivé en Italie ! quelle exactitude ! quelle ponctualité ! Les préparatifs que vous aviez faits pour ce voyage, me faisoient appréhender qu'il ne fût beaucoup plus long. Mais, si je ne me trompe, nous vous aurons encore plutôt que vous ne me le marquez; car votre femme & votre sœur n'étant point dans la Pouille, comme vous l'avez cru, qu'est-ce qui pourroit vous arrêter dans ces quartiers? Je compte néanmoins que vous passerez quelques jours chez Vestorius, pour reprendre insensiblement le goût de la plus fine Latinité. Mais vous seriez mieux encore de venir tout droit ici, vous aurez le plaisir d'y voir une copie fidelle de cette République dont j'ai donné l'idée [1].

Je crois vous avoir mandé que les Prétendans au Consulat ont fait distribuer publiquement, & dans un même lieu, de l'argent à toutes les Tribus, & que Gabinius a été absous; il ne manque plus que de le voir en crédit. Je ne puis vous dire rien d'assuré touchant Messala ; vous savez ce qui compose sa faction. Je ne vis jamais tant d'égalité entre les Prétendans. Scaurus a été mis en justice par Triarius : l'on ne s'est pas intéressé pour lui autant que vous le pourriez croire; cependant les magnificences de son Edilité l'ont rendu assez agréable au Peuple [2], & la mémoire de

habet Ædilitas ejus memoriam non ingratam, & est pondus apud rusticos in patris memoria. Reliqui duo Plebeii sic exæquantur, ut Domitius valeat amicis, adjuvetur tamen non gratissimo munere; Memmius Cæsaris commendetur militibus, Pompeii Gallia nitatur. Quibus, si non valuerit, putant fore aliquem, qui comitia in adventum Cæsaris detrudat, Catone præsertim absoluto.

Ab Quinto fratre, & à Cæsare accepi A. D. IX. *Kalend. Novemb. litteras, confecta Britannia, obsidibus acceptis, nulla præda, imperata tamen pecunia, datas à littoribus Britanniæ proximo A. D.* VI. *Kalend. Octob. exercitum Britannia reportabant. Q. Pilius erat jam ad Cæsarem profectus. Tu, si aut amor in te est nostri, ac tuorum, aut ulla veritas, aut si etiam sapis, ac frui tuis commodis cogitas, adventare & prope adesse jam debes. Non mehercule æquo animo te careo. Te autem quid mirum, qui Dionysium tantopere desiderem? quem quidem abs te, cum dies venerit, & ego, & Cicero meus flagitabit. Abs te proximas litteras habebam Epheso, A. D.* V. *Id. Sext. datas.*

de ſon pere eſt encore chere aux Tribus de la Campagne 3. Les deux Compétiteurs Plébéïens ont auſſi l'un ſur l'autre des avantages différens, mais aſſez égaux. Domitius a beaucoup d'amis; & quoique les Jeux qu'il a donnés au Peuple n'ayent pas eu un grand ſuccès, ils ne lui feront pas néanmoins inutiles. Memmius eſt ſoutenu par les ſoldats de Céſar 4, & aura pour lui les ſuffrages des Peuples de la Gaule Ciſalpine, qui ſont dévoués à Pompée 5. Mais s'il ne trouve pas ſon parti aſſez puiſſant, il pourra bien faire différer les Elections juſqu'à ce que Céſar ait repaſſé les Alpes 6. On s'y hazardera bien plus facilement depuis que C. Caton a été abſous 7.

J'ai reçu le vingt-quatrieme d'Octobre des Lettres de mon frere & de Céſar, datées du vingt-cinquieme de Septembre, ſur les Côtes de l'Iſle de Bretagne, un peu avant leur embarquement. Les Barbares ont été vaincus, ils ont donné des ôtages, & payé les ſommes qu'on leur a impoſées; c'eſt tout ce que notre Armée remporte de cette Iſle. Pilius 8 eſt allé trouver Céſar. Si vous avez quelque amitié, ou pour moi, ou pour votre famille, ſi vous êtes homme de parole, enfin quand vous ne conſulteriez que vous-même, vous ne pouvez mieux faire que de venir au plutôt jouir ici du bonheur qui vous attend. Je vous aſſure que j'ai bien de la peine à me paſſer de vous; mais cela n'eſt pas ſurprenant, puiſque je m'apperçois ſi fort de l'abſence de Dionyſius. Je me joindrai à mon fils, pour vous le redemander lorſqu'il en ſera tems. Les dernieres Lettres que j'ai reçues de vous, ſont datées du neuvieme d'Août à Epheſe.

REMARQUES
SUR LA XVII. LETTRE.

1. *VOus aurez le plaisir d'y voir une copie fidelle de cette République dont j'ai donné l'idée.*) Dans ses Livres de la République. Je n'ai que faire d'avertir que c'est une ironie ; & je dois encore moins m'arrêter à rapporter toutes les différentes leçons de ce passage, & les étranges conjectures des Critiques. J'ai suivi celle de Manuce, qui rencontre ordinairement mieux que les autres sans aller chercher si loin.

2. *Les magnificences de son Edilité l'ont rendu assez agréable au Peuple.*] Elles avoient été à tel excès, qu'il avoit consumé tout son bien & contracté beaucoup de dettes *. Pline †, qui donne volontiers dans le merveilleux, dit que les restes & les débris des Spectacles qu'il avoit donnés au Peuple, valoient cent millions de sesterces, c'est-à-dire plus de neuf millions de notre monnoie. Les jeunes Magistrats hazardoient alors & sacrifioient tout pour gagner la faveur du Peuple, & pour s'ouvrir un chemin aux premieres places de la République : lorsqu'ils y réussissoient, ils trouvoient bientôt à se dédommager. Un seul Gouvernement de Province racommodoit leurs affaires, & les Peuples de Sardaigne payerent abondamment les frais immenses des Divertissemens que Scaurus avoit donnés au Peuple. * *Ascon. in Orat. pro Scaur.* † *l. 36. c. 15.*

3. *La mémoire de son pere est encore chere aux Tribus de la Campagne.*) Les Tribus de la Ville étoient composées de toute la canaille de Rome, qui, pour parler avec notre Auteur, n'avoit d'autre occupation que *d'entendre haranguer ses Tribuns & de sucer le Trésor.* C'étoit une espéce d'affront que d'être transféré dans ces Tribus. Il n'y en avoit que quatre, nommées Suburra, Palatina, Collina, & Esquilina, de quatre quartiers de la Ville. Toutes les autres étoient composées des Peuples de l'Italie qui avoient obtenu le droit de Bourgeoisie

geoisie Romaine, & de bons Bourgeois qui s'étoient fait agréger aux Tribus de la Campagne. *Ep. 16. l. 1. illa concionalis hirudo Ærarii. Ascon. in Milon. Epit. Liv. L. 20. Plin. l. 18. c. 3.*

Le pere de Scaurus étoit un des premiers hommes de la République du temps de Marius, avec qui il avoit partagé la défaite des Cimbres & des Teutons, & c'étoit sans doute cette liaison * qui rendoit sa mémoire chere aux Tribus de la Campagne, qui avoient toujours été dévouées à Marius. * *Plin. l. 36.*

4. *Memmius est soutenu par les soldats de César.*] Il en envoyoit souvent à Rome dans le temps des Elections; & le jeune Crassus pendant qu'il servoit dans les Gaules, en amena pour favoriser celle de son pere. *Dion. l. 39.*

5. *Et il aura pour lui les suffrages des Peuples de la Gaule Cisalpine, qui sont dévoués à Pompée.*) C'est que Pompeius Strabon, pere du grand Pompée, avoit fait donner aux Colonies de la Gaule par-delà le Pô le droit de suffrage *. Manuce a cru que le mot *Pompeii* s'étoit glissé dans le Texte, parce que, dit-il, Pompée soutenoit Scaurus contre Memmius; mais la derniere Lettre de ce Livre prouve manifestement que Pompée étoit alors pour Memmius; & Cicéron dit expressément dans un autre endroit, qu'il avoit abandonné Scaurus. * *Ascon. in Orat. contra Pison. Ep. 8. l. 3. ad Q. Fr.*

6. *Jusqu'à ce que César ait repassé les Alpes.*) USQUE AD ADVENTUM CÆSARIS. Je n'ai pas traduit à la Lettre, *jusqu'à l'arrivée de César*, parce que cela auroit donné une fausse idée. César, non plus que les autres Gouverneurs, ne pouvoit passer les limites de sa Province; mais il venoit ordinairement après la campagne dans la Gaule Cisalpine, afin de voir de plus près ce qui se passoit à Rome, & d'être plus à portée pour servir ses créatures. Il se formoit aussi-tôt dans la Ville de sa résidence une Cour nombreuse, composée de ce qu'il y avoit à Rome & dans les Provinces voisines de plus distingué : l'on compta chez lui jusqu'à deux cens Sénateurs, & l'on vit à sa porte en un même jour six vingt faisceaux. Les Prétendans aux Magistratures, les jeunes gens accablés de dettes, & tous ceux qui avoient de mauvaises affaires, se rendoient auprès de lui. Il don-

donnoit aux uns, promettoit aux autres, ménageoit ses anciennes liaisons, en formoit des nouvelles, & n'épargnoit rien sur-tout pour gagner ses ennemis les plus déclarés. C'est ainsi qu'il fut pendant dix ans se servir contre les Barbares, des forces de la République, & contre la Republique des dépouilles des Barbares. *Plut. in Cæs. & Pomp. Sueton. Jul. Ep. 4. l. 8. Fam.*

EPISTOLA XVIII.

PUto te existimare, me, nunc oblitum consuetudinis & instituti mei, rarius ad te scribere, quam solebam : sed, cum loca & itinera tua nihil habere certi video, neque in Epirum, neque Athenas, neque in Asiam, neque cuiquam, nisi ad te ipsum proficiscenti, dedi litteras. Neque enim sunt eæ Epistolæ nostræ; quæ si perlatæ non sint, nihil ea res nos offensura sit : quæ tantum habent mysteriorum, ut eas ne librariis quidem fere committamus.

Lepidum quo excidat, Consules flagrant infamia, quod C. Memmius candidatus pactionem in Senatu recitavit, quam ipse & suus competitor Domitius cum Consulibus fecissent, uti ambo H-S. quadragena Consulibus darent, si essent ipsi Consules facti, nisi tris Augures dedissent, qui se adfuisse dicerent, cum lex Curiata ferretur, quæ lata non esset; & duo Consulares, qui se dicerent in ornandis provinciis consularibus scribendo adfuisse, cum omnino ne Senatus quidem fuisset.

Hæc

7. *Depuis que C. Caton a été abſous.*] V. la Remarque 14. ſur la 8. Lettre & la Rem. 4. ſur la 15. Lettre de ce Livre.

8. *Pilius.*) Apparemment le frere de Pilia * femme d'Atticus : il étoit Queſteur cette année. * *Ep. 8. l. 8. Fam.*

LETTRE XVIII.

SI je ne vous écris pas auſſi ſouvent que j'avois coutume de le faire, ce n'eſt point par négligence, comme vous pourriez vous l'imaginer : c'eſt que ne ſachant point où vous êtes, ni quelle route vous tenez, je n'ai point voulu adreſſer mes Lettres, ni en Epire, ni à Athenes, ni en Aſie, & je n'en ai confié qu'aux Exprès qu'on vous a envoyés : car elles ne ſont pas de nature à pouvoir être vues ſans conſéquence, & j'y traite ordinairement des matieres ſi délicates, que je n'oſe pas me ſervir de Secrétaire.

Nous avons eu ici de fort jolies ſcenes, ce ſera quelque choſe de curieux que d'en voir le dénouement. Les Conſuls ſont perdus de réputation depuis que Memmius a lu en plein Sénat la convention que ſon compétiteur & lui avoient faite avec eux. Elle portoit que ſi les Conſuls de cette année pouvoient les faire déſigner pour la prochaine, ils s'engageoient de leur côté à faire affirmer par trois Augures, qu'ils avoient été préſens [1] le jour qu'on avoit publié la Loi Curiata, qui n'a pas ſeulement été propoſée ; de trouver encore deux Conſulaires, qui atteſte-

Hæc pactio non verbis, sed nominibus & perscriptionibus, multorum tabulis cum esse facta diceretur, prolata à Memmio est nominibus inductis, auctore Pompeio. Hic Appius erat idem. Nihil sane jacturæ. Corruerat alter, & plane, inquam, jacebat. Memmius autem, diremta coitione invito Calvino, plane refrixerat; & eo magis nunc cogitare dictaturam, tum favere justitio, & omnium rerum licentiæ.

Perspice æquitatem animi mei & ludum, & contemtionem Seleucianæ provinciæ, & mehercule cum Cæsare suavissimam conjunctionem (hæc enim me una ex naufragio tabula delectat) qui quidem Quintum meum, tuumque, dii boni! quemadmodum tractat honore, dignitate, gratia? non secus ac si ego essem imperator. Hibernam legionem eligendi optio delata commodum, ut ad me scribit. Hunc tu non ames? quem igitur istorum?

Sed

roient qu'ils étoient présens lorsqu'on avoit dressé le décret pour régler l'état des Provinces de ces mêmes Consuls, quoique cette affaire n'ait pas seulement été mise en délibération dans le Sénat: que s'ils ne pouvoient tenir leur parole, ils donneroient chacun aux Consuls quatre cens mille sesterces.

Comme cette convention s'étoit faite par écrit, & qu'ils avoient donné de bonnes cautions, Memmius, par le conseil de Pompée [2], a produit les billets de change, les obligations, & les livres de compte [3] qui en faisoient foi. Appius ne s'est point étonné de cet éclat, & n'a rien perdu de son air de confiance; mais son collegue en a été si étourdi, qu'il n'en est pas encore revenu [4]. Depuis que Memmius a rompu malgré Calvinus l'intelligence qui étoit entr'eux, ses affaires sont entiérement tombées. Il s'est imaginé qu'un interregne, ou l'élection d'un Dictateur, pourront les rétablir; & dans cette vue, il fomente les désordres & les dissensions publiques.

Admirez, je vous prie, cette égalité d'ame & cette liberté d'esprit que je conserve au milieu de tant de troubles, & le mépris que j'ai pour des Gouvernemens que d'autres recherchent avec tant d'ardeur [5]. Mais considérez sur-tout, quel plaisir c'est pour moi d'être uni si étroitement avec César. Je me trouve fort heureux d'avoir trouvé cette planche dans mon naufrage. Mon frere se loue fort de ses manieres honnêtes & obligeantes; il ne pourroit être traité avec plus de distinction, quand il serviroit sous moi. César lui a donné à choisir dans toutes les Gaules, un quartier d'hiver pour la Légion qu'il commande. Et vous n'aimeriez pas un homme de ce caractere?

Sed heus tu, scripseram ne tibi me esse legatum Pompeio? & extra urbem quidem fore ex Idib. Jan.? visum est hoc mihi ad multa quadrare. Sed quid plura? coram, opinor, reliqua; ut tu tamen aliquid exspectes. Dionysio plurimam salutem: cui quidem ego non modo servavi, sed etiam ædificavi locum. Quid quæris? ad summam lætitiam meam, quam ex tuo reditu capio, magnus illius adventu cumulus accedit. Quo die ad me venies, ut, si me amas apud me cum tuis maneas.

REMARQUES

SUR LA XVIII. LETTRE.

1. *A Faire affirmer par trois Augures qu'ils avoient été présens.* On ne pouvoit délibérer en public sur aucune affaire sans consulter les Augures, & il en faloit trois lorsqu'on assembloit le Peuple par Curies; parce qu'anciennement les trois Tribus, que Romulus divisa en trente Curies, avoient chacune leur Augure. *L. 1. de Divin. Liv. Decad. 1. L. 1.*

Il paroit d'abord inconcevable qu'on voulût faire accroire au Peuple qu'il avoit fait un Décret, qu'on ne lui avoit pas seulement proposé; & cela auroit été absolument impossible, si les Assemblées s'étoient faites alors selon les Loix; mais elles étoient si tumultuaires, & il s'y trouvoit souvent une si petite partie du Peuple, que le reste savoit à peine ce qui s'y passoit *, témoin celle où l'on accorda le triomphe à Pontinius † *: *Vacuo non solum à bonis sed etiam à liberis atque inani foro, ignaro populo Romano quid ageretur. Ærarium,*

raćtere? ne le mérite-t-il pas mieux que tous ces gens du bon parti ?

Mais à propos, vous ai-je mandé que je vais avec Pompée en qualité de Lieutenant [6], que je partirai le treizieme de Janvier? je trouve que cela me convient par plus d'un endroit. Qu'ai-je encore à vous dire ? mais il faut garder quelque chose pour votre arrivée, afin que la curiosité vous amene au plutôt. Mille complimens à Dionysius. Je lui ai gardé un appartement, ou pour mieux dire, je lui en ai fait bâtir un exprès: Il peut compter que le plaisir que j'aurai de le voir, augmentera beaucoup la joie que j'ai de votre retour. Je vous prie de venir descendre chez moi le jour que vous arriverez.

---

rium, Provinciæ, Legiones, imperia donabantur. Post red. in sen. † *Rem. sur la 16. Lett.*

Il en est de même des Sénatus-Consultes : on en faisoit souvent où il ne se trouvoit qu'un fort petit nombre de Sénateurs *, & quelquefois même on en supposoit.

* *Ascon. arg. in Cornel. Ep. 26. L. 15. & Philip. 5.*

2. *Par le conseil de Pompée.*) Il étoit ravi d'avoir cette occasion de se venger de Domitius, qui avoit toujours été son ennemi ; & il étoit aussi bien-aise de mortifier Appius, qui lui étoit contraire dans l'affaire de Gabinius *. Mais César, qui agissoit par des principes bien différens, & qui ne donnoit rien à son animosité à moins qu'elle ne s'accommodât avec ses desseins, fut fâché que Memmius eût fait cet éclat, qui lui nuisoit plus qu'aux Consuls, & qui donna lieu aux gens du bon parti de s'en prévaloir contre lui-même pour favoriser Messalla.

* *Dion. L. 39. Ep. 15.*

2. *Les Billets de change, les Obligations, & les Livres de compte.*) *Nomina* signifie proprement les sommes empruntées sans intérêt; *Perscriptiones*, c'est à peu près la même

même chose que nos Billets payables au Porteur; & *Tabulæ*, c'étoient leurs Livres de compte, sur lesquels ils écrivoient les sommes qu'ils prêtoient ou qu'ils empruntoient sans intérêt, ou pour lesquelles ils s'obligeoient. *V. Salm. L. 1. c. 6. de Fæn. Trapezitico.*

4. *Appius ne s'est point étonné de cet éclat, & n'a rien perdu de son air de confiance : mais son collégue en a été si fort étourdi, qu'il n'en est pas encore revenu.*) L. Domitius étoit du parti des gens de bien, il avoit toujours fait profession d'une probité sévére & exacte; sa liaison & son alliance avec Caton l'obligeoit d'une maniere plus particuliere à jouer ce personnage; & ce n'étoit pas une chose aisée à soutenir pour un homme de ce caractére, que de se voir démasqué si publiquement. Pour Appius, il n'avoit pas les mêmes raisons, il ne s'étoit jamais piqué que d'une vertu fort commune. D'ailleurs cette humeur fiere, naturelle à tous ceux de sa maison, lui donnoit une hardiesse qui tenoit fort de l'imprudence. *Si mehercule Appii os haberem... tamen hoc sustinere non possem. Ep. 10. l. 5. Fam.*

5. *Le mépris que j'ai pour des Gouvernemens que d'autres recherchent avec tant d'ardeur.*) CONTEMPTUM SELEUCIANÆ PROVINCIÆ. Il appelle ainsi la Cilicie, parce que Seleucus y avoit bâti plusieurs Villes. On ne voit nulle part qu'on lui eût offert alors le Gouvernement de cette Province, ni celui d'aucune autre. Mais il oppose ici son indifférence qui avoit paru après son Consulat, lorsqu'il refusa le Gouvernement de Macédoine à l'ardeur d'Appius, qui vouloit aller en Cilicie à quelque prix que ce fût.

6. *Que je vais avec Pompée en qualité de Lieutenant.* V. Lettre 1. Rem. 14. sur la 2. Lettre de ce Livre.

Fin du Tome premier.





